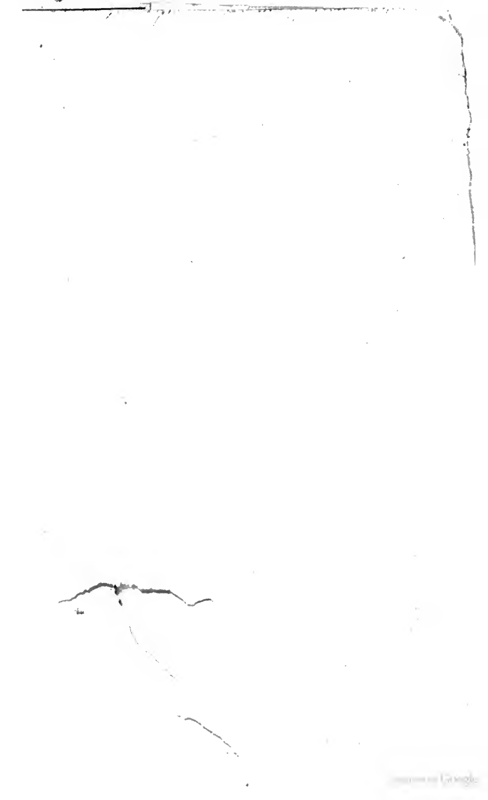




GÉOGRAPHIE

MATHÉMATIQUE, PHYSIQUE ET POLITIQUE

DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE.

GÉOGRAPHIE

MATHÉMATIQUE, PHYSIQUE ET POLITIQUE

DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE,

Rédigée d'après ce qui a été publié d'exact et de nouveau par les Géographes, les Naturalistes, les Voyageurs et les Auteurs de Statistique des nations les plus éclairées,

Destinée principalement aux Maisons d'Éducation, aux Professeurs de Géographie, aux Négocians et aux Bibliothèques des Hommes d'Etat,

Publiée par { EDME MENTELLE, de l'Institut national,
MALTE BRUN, Géographe Danois.

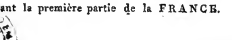
Les détails sur la France, par HERBIN, Employé au ministère du Grand-Juge, et Membre de la Société de Statistique de Paris.

Dédiée à S. A. S. Monseigneur CAMBACÉRES, Archi-Chancelier de l'Empire.

SIXIÈME VOLUME,



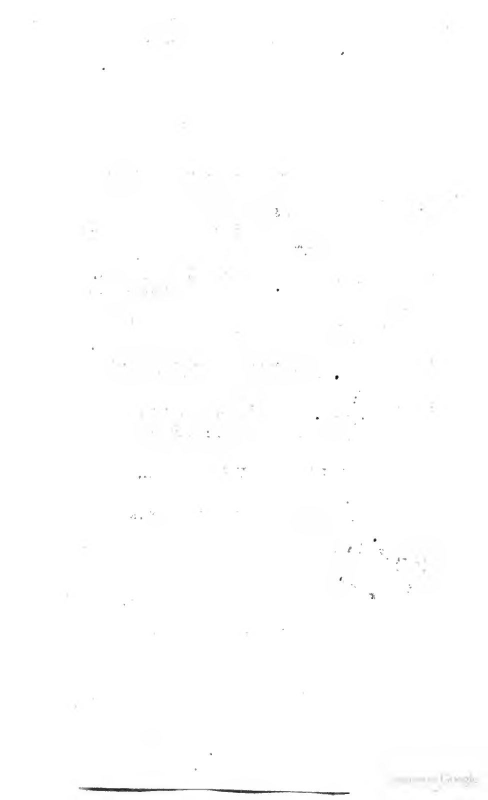
Contenant la première partie de la FRANCE.



A PARIS,

Chez { H. TARDIEU, Libr. rue des Grands.-Augustins, n°. 23.
LAPORTE, Libr., rue de Savoie St.-André-des-Arcs.

AN XII (1803).



AVIS AU LECTEUR.

La *description de la France*, renfermée dans ce VIe. volume et dans celui qui suit, a été commencée par M. *Herbin*, employé au ministère du grand-juge, et principal rédacteur de la *Statistique générale de la France* en sept volumes, publiée chez Buisson. M. Herbin se proposait de donner ici en quelque sorte le résumé et la quintessence de son grand ouvrage, qui est puisé principalement dans des sources officielles; mais ayant redigé ce VIme. volume, jusqu'à la page 437, M. Herbin s'est trouvé tellement surchargé d'autres occupations, qu'il lui devenait impossible de terminer ce travail avec la promptitude que nécessitait l'impatience de nos souscripteurs. Je fus alors obligé de me charger d'écrire le VIIme. volume, qui complète l'article France de cette géographie.

La description de la France est composée des articles généraux et d'une topographie des départemens. Parmi les articles généraux qui commencent ce VIme. volume, l'on distinguera ceux qui traitent des fleuves, des canaux, de la nature du sol, des productions végétales, animales et minérales, ainsi que les tableaux relatifs au commerce et aux manufactures. Tous ces articles sont autant de résumés substanciels des nombreux volumes de la *Statistique générale de la France*.

Dans l'article sur le *climat* et dans celui sur les *montagnes*, M. Herbin m'a paru trop laconique, et j'ai cherché à suppléer à son silence par des articles supplémentaires. L'esquisse d'une *Climatologie française* se trouve à la fin du présent volume; je pense que c'est pour la première fois qu'on a traité, dans

une géographie, cet objet intéressant avec l'attention qu'il mérite.

La *topographie des départemens* commence par un exposé très-détaillé des divisions anciennes et nouvelles; ces divisions sont comparées, d'après notre méthode, dans un tableau qui donne l'aperçu synoptique de plusieurs autres faits importans. Les divisions sont un élément fastidieux sans doute, mais indispensable dans une géographie exacte; cette vérité ne sera point contestée par les élèves et les compatriotes de d'Anville et de Busching; quant à M.M. les géographes anglais, on sait qu'ils ne déclament contre les *détails* que parce qu'ils les ignorent, et voudraient les faire ignorer à tout le monde.

Les départemens sont distribués dans un ordre géographique, par *zônes* et *régions*. En même tems un aperçu succint de chaque ancienne *province* est intercalé dans l'endroit convenable. Les provinces sont principalement décrites d'après *Expilly;* dans la description des départemens on trouve le résumé fidèle de toutes les *statistiques* partielles, dressées, par ordre du gouvernement, soit par les préfets eux-mêmes soit sous leur autorité. Ainsi l'on trouve réunies ici toutes les lumières qui nous sont restées de l'ancien régime, et toutes les informations que le gouvernement républicain a provoquées. Les articles des anciennes provinces renferment les rapports généraux, soit historiques, soit physiques, qui lient ensemble plusieurs départemens. L'impression en lettres majuscules fait aussi-tôt ressortir les chef-lieux de préfecture et de sous-préfecture; on voit au premier coup-d'œil qu'un tel endroit est situé dans un tel arrondissement, dont le chef-lieu le précède dans la description. On a évité de donner trop de détails topographiques sur les villes, afin de réserver l'espace necessaire pour décrire le sol, le climat, les productions, et sur-tout l'agriculture et les vignobles de chaque département, ou, lorsque cela convenait mieux, de chaque province. Le commerce des prin-

cipaux ports, les établissemens d'industrie, les tribunaux, les écoles, les bibliothéques, les monumens des beaux-arts, les antiquités sont indiqués et souvent décrits en détail. Un *tableau de population de* plus de 500 *villes*, inséré à la fin du VIme. volume, complète cette topographie de la France, la plus régulière, la plus exacte, la plus satisfesante qui ait paru jusqu'ici dans une géographie.

La ville de *Paris* inspire tant d'intérêt à l'Europe entière, que nous avons cru devoir consacrer un article à part à la description des *chef-d'œuvres des beaux-arts* de cette capitale. Pour traiter dignement un si magnifique sujet, j'ai quitté les sentiers battus de la topographie, et m'abandonnant à l'enthousiasme que m'inspiraient ces immortels ouvrages, j'ai cherché à les décrire d'une manière qui pût ne pas déplaire aux hommes de goût.

L'article *Histoire de France*, que l'estimable littérateur M. *Donnant* a eu la bonté de nous fournir, plaira, je pense, à tous les esprits justes et modérés.

Un sujet plus délicat était resté à ma charge, c'était d'exposer l'*état politique* de la France. Cet article a été écrit long-tems avant la nomination de *S. M. l'Empereur des Français*, et la proposition de l'hérédité du suprême pouvoir; circonstance qui contribue à prouver la sincérité des sentimens respectueux que j'ai professé envers l'auguste chef de l'Empire. Les innovations ordonnées par le sénatus-constule du 28 floréal sont indiquées en détail à la fin du VIIme. volume. Tout ce que j'ai dit sur l'esprit du gouvernement consulaire s'applique si naturellement au gouvernement impérial, que je n'ai pas eu besoin d'ajouter aucune réflexion nouvelle. Dans les articles *Finances*, *Armées*, etc., etc., j'ai tiré tous les faits des documens officiels. Les remarques que j'y ai ajoutées peuvent quelquefois paraître hardies aux ames serviles, mais du moins elles ne respirent que le vif amour de la vérité, et un sincère attachement à la France.

Il n'était pas possible de placer plus convenablement la *description des Alpes* qu'après la description de la France et avant celle de l'Italie. En réunissant dans un seul cadre méthodique toutes les notions que les voyageurs et les naturalistes nous ont fournie, sur *toute* la chaîne Alpine et ses dépendances immédiates, j'espère avoir épargné aux lecteurs l'ennui et la fatigue que j'ai éprouvé en lisant les petites notes décousues sur le même objet, dans la géographie de Pinkerton, où j'ai eu peine à déterrer une ou deux citations qui pouvaient servir dans ma description. Les célèbres ouvrages de *Saussure*, de *Dolomieu* et de *Ferber*, voilà les sources où j'ai puisé immédiatement les faits principaux; les observations du professeur *Tralles* et du docteur *Ebel* n'avaient pas encore été publiées en français. Je pense aussi que plusieurs vues générales pourront être nouvelles pour les géologues; du moins il m'a semble qu'aucun d'eux n'a jeté un semblable coup-d'œil sur l'ensemble de ces célèbres montagnes.

Les *Tables des matières* fort étendues qui accompagnent ces deux volumes, en rendront l'usage très-facile. J'invite les lecteurs à parcourir ces tables avant de lire les volumes; car plusieurs objets importans, indiqués légèrement dans un article, se trouvent décrits en détail dans un autre endroit. On sait que le XVme. volume de cette géographie doit renfermer un vaste index alphabétique, qui supléera à toutes les tables des matières, et qui donnera à cet ouvrage tous les avantages d'un dictionnaire.

MALTE-BRUN.

FRANCE.

FRANCE.



La France tire son nom de celui des *Francs*, ou hommes libres; nation remuante et belliqueuse, qui habitait une partie de l'ancienne Germanie.

La puissance des Romains, dès long-tems affaiblie par leurs divisions intestines, sans cesse renaissantes, ne put soutenir le choc des Francs lors de leur invasion dans les Gaules. Ce peuple, alors barbare et jaloux de sa liberté, se répandit dans ces belles provinces avec toute l'impétuosité d'un torrent dévastateur que rien ne peut arrêter, et qui entraîne avec soi tous ce qui oppose de la résistance à son cours. Aussi les Romains ne pouvant les contenir ni les repousser au-delà du Rhin, furent contraints de reconnaître, par un traité, leur établissement dans le pays qu'ils avaient soumis par la force de leurs armes : et les Francs, après s'être emparés de la Gaule, changèrent son nom en celui de France.

Étendue. — La France s'étend, entre les 13e. et 25e. degrés de longitude du méridien de l'île de Fer, depuis *Brest*, à l'occident, jusqu'à *Strasbourg*, à l'orient; et entre les 42e. et 52e. degrés de latitude septentrionale, depuis la *Meuse*, au nord, jusqu'aux *Monts-Pyrénées*, au midi.

Elle a 1,500 kilomètres (300 lieues de 2,500 toises) de longueur du nord au sud, depuis la Meuse, aux frontières de la République batave, jusqu'à celles de la Catalogne, province d'Espagne; et 1,250 kilomètres (250 lieues de 2,500 toises) de largeur de l'est à l'ouest, depuis le Rhin jusqu'à l'Océan. Elle contient dans toute son étendue territoriale 61,225,842 hectares (111,956,587 arpens) ou 15,252 myriamètres carrés et demi (30,505 lieues carrées, de 2,500 toises), y compris l'île de Corse et tous les pays réunis, à l'exception du Piémont et de l'île d'Elbe.

Limites. — La France est bornée au *nord* par la Manche

et la République batave ; à l'*est*, par le Rhin et les Alpes, qui la séparent de l'Allemagne, de l'Helvétie et l'Italie ; au *sud*, par la Méditerranée, et les Pyrénées, qui la séparent de l'Espagne ; et à l'*ouest*, par la mer Océane.

CLIMAT. — La vaste étendue du territoire de la France n'offre pas une température égale sur tous les points. Mais les différences qui s'y font sentir ne sont pas très-considérables ; elles ne présentent nulle part des excès bien marqués de chaleur ou de froid ; ensorte que l'on peut dire, avec assez de vérité, que son climat est tempéré ; il ne tend ni à dissiper les esprits vitaux et à relâcher les fibres par l'excès de la chaleur, ni à les roidir et à les engourdir par la rigueur du froid. La France jouit d'un air pur et sain, et ne présente ni cette surabondante fertilité qui invite à la paresse, ni cette stérilité désolante qui décourage l'industrie.

SITUATION. — La France est peut-être, par sa situation, l'état le plus compacte du monde, et le plus avantageusement situé pour le déploiement de sa puissance et les relations commerciales. Placée à-peu-près au centre de l'Europe, elle sert en quelque sorte de points d'appui, de ralliement et de grand chemin aux nations européennes. Ses frontières, ainsi que nous l'avons observé plus haut, touchent aux contrées les plus considérables de l'hémisphère que nous habitons : les mers qui baignent ses côtes, lui ouvrent l'accès des plages les plus lointaines ; et elle unit dans une grande surface de terrain, l'Océan, la Méditerranée, et le continent policé et commercial. Aussi n'est-il point de situation plus favorable que la sienne ? C'est d'ailleurs le pays le plus riche et le plus peuplé de l'Europe, et depuis le commencement du quinzième siècle, ses habitans ont su profiter des grands avantages qui leur sont offerts par la nature.

MONTAGNES. — Il y a peu de départemens où il n'y ait des montagnes ; plusieurs même en ont plus que de plaines. Les plus remarquables sont celles des *Alpes*, qui séparent la France de l'Italie ; les *Pyrénées*, qui la bornent du côté de l'Espagne ; le *Mont-Jura*, qui la sépare de la République helvétique ; les *Vosges*, qui sont situées entre les anciennes limites de la Lorraine, de la Bourgogne et de l'Alsace ; les *Cévènes*, le *Mont-d'Or*, le *Cantal*, le *Puy-de-Dôme*, le *Mont-*

Blanc, le *Mont-Ventoux*, le *Mont-Terrible*, le *Mont-Tonnerre*, la *Côte-d'Or*, la *Lozère*, etc.

Mers. — Les mers qui baignent les côtes de France, sont : la *mer du Nord*, la *Manche*, l'*Océan* et la *Méditerranée*.

Fleuves et rivières. — La France est arrosée par un nombre considérable de fleuves et de rivières, tant grandes que petites. Les principales, sont :

L'*Escaut*, qui prend sa source auprès de Beaurevoir, à quelques kilomètres au nord de Saint-Quentin, dans le département de l'Aisne ; passe à Beauvoisis, au Catelet, à Homecourt, à Creve-Cœur, à Cambrai, à Houdain, à Bouchain, à Neuville, à Denain, à Valenciennes, à Fraine, à Nord-Libre (Condé), où il reçoit l'Aisne ; à Mortagne, où il reçoit la Scarpe ; à Tournai, Gand et Anvers, où après s'être séparé en deux bras, dont l'un se nomme *Escaut oriental*, et l'autre *Escaut occidental*, autrement appelé le *haut ;* il se perd entre les îles de la Zélande, dans la mer du Nord, après un très-long cours, où il est navigable dans une grande partie. On exécute le projet de le faire communiquer avec la Somme, par un canal, dont une partie est souterraine.

La *Meuse*, qui a sa source dans le département de la Haute-Marne, passe à Neuf-Château, Vaucouleurs, Commercy, St.-Mihiel, Verdun, Stenay, Mouzon, Sedan, Donchery, Mézières, Charleville, Fumay, Givet, Namur, Liège, Maëstricht, Ruremonde, Venloo, et entre dans la République batave, à Nimègue. Elle s'unit à deux reprises différentes avec le Wall ou le Rhin ; l'une à la redoute St.-André, et l'autre près de Lœweistein, au-dessus de Workum. Elle prend à cette dernière jonction le nom de *Merwe*, que lui a donné l'ancien château de *Merwe* ou *Merwède*, situé près de Dordrecht, où ce fleuve se divise en deux bras. Celui de la droite va arroser Rotterdam, et est appellé tantôt *Meuse*, tantôt *Merwe ;* l'autre, au contraire, conserve constamment le nom de *Meuse :* ils se joignent ensuite vis-à-vis de Wardingen, et ne formant plus qu'un seul volume d'eau, ils s'embouchent dans la mer du Nord, sous leur première dénomination. Le cours de la Meuse, depuis sa source, jusqu'à son embouchure, est de 680 kilomètres (136 lieues). Elle est navigable depuis St.-Thibault.

Le *Rhin*, un des plus grands fleuves de l'Europe, et que

l'on peut mettre au nombre des plus considérables de France, parce qu'il confine et arrose une très-grande partie de son territoire à l'est, prend ses sources au mont St.-Gothard, en Helvétie. L'une se nomme *Rhin-Inférieur*, et l'autre *Rhin Supérieur*, jusqu'à leur confluent, à quelques kilomètres au-dessus de Coire. Depuis ses sources jusqu'au lac de Constance, qu'il traverse, ce fleuve dirige son cours du couchant d'hiver au levant d'été; depuis le lac de Constance jusqu'à Bâle, il coule du levant au couchant, en fesant beaucoup de détours et de sinuosités. Depuis Bâle, le Rhin prend sa direction du sud au nord, côtoie les départemens du Haut-et-Bas-Rhin, du Mont-Tonnerre, de Rhin-et-Moselle, et de la Roër. A son entrée dans la République batave, il se sépare en deux branches, dont l'une conserve le nom de *Rhin*, et va se perdre dans les sables de la mer du Nord, au-dessous de Leyde. La plus considérable prend le nom de *Leck*, et se perd dans la Meuse, à 10 kilomètres (2 lieues) au couchant d'été de Dordrecht.

Le Rhin passe par Huningue, près de Neuf-Brisach, au Vieux-Brisach, près de Strasbourg, au Fort-Vauban (ci-devant Fort-Louis), à Lauterbourg, Germersheim, Spire, Worms, Mayence, Bingen, Coblentz, Andernach, Bonn, Cologne, Neuss, etc. On doit remarquer combien il est difficile d'apprécier le cours de ce fleuve, à cause de ses sinuosités; il suffit de dire qu'il n'y en a point en Europe dont le cours soit aussi considérable. Il est très-propre à la navigation, et on y fait descendre beaucoup de bois de construction de nos départemens riverains.

Le *Rhône*, l'un des plus considérables fleuves de France, prend sa source dans la République helvétique, au pied du mont de la Fourche, près du mont St.-Gothard, à 10 kil. (2 lieues) des sources du Rhin. Après avoir arrosé le Valais, il traverse le lac Léman, ou de Genève, sépare le département de l'Ain de ceux du Mont-Blanc et de l'Isère; ce dernier de celui auquel il donne son nom; celui de l'Ardèche de celui de la Drôme; et celui du Gard de ceux de Vaucluse et des Bouches-du-Rhône. Le Rhône passe par Genève, Seyssel, près Belley et St.-Geniez, à Lyon, à Vienne, Tournon, Valence, Pont-St.-Esprit, Avignon, Beaucaire, Tarascon, et se jette, avec beaucoup de rapidité, dans la mer Méditerranée, à 45 kilomètres (9 lieues) au-dessus d'Arles, par trois embouchures; après avoir reçu un grand nombre de

rivières, dont les plus considérables sont la Saône, l'Isère, la Durance, etc. Le Rhône est le fleuve le plus impétueux de l'Europe : il change souvent de lit, ce qui, joint à sa grande rapidité et aux sables qu'il charie, rend sa navigation dangereuse.

La *Garonne* a ses sources au fond de la vallée d'Arcan, dans les montagnes des Pyrénées, aux frontières de l'Espagne. Elle est flottable dès *Vieille-de-Celte*, en Catalogne, où il y a un port pour le bois de charpente. Elle traverse le département des Hautes-Pyrénées, en passant à Arcan, Sarrancolin, Cazères, Carbonne, Toulouse, Verdun, St.-Nicolas, Agen, Aiguillon, Tonneins, Marmande, la Réole, Langon, Cadillac, Riom et Bordeaux ; elle descend de-là au *Bec-d'Ambèze*, où elle reçoit la Dordogne : elle prend alors le nom de *Gironde*, porte les plus gros bâtimens et se jette à 110 kilomètres (22 lieues) de-là dans la mer Océane, à l'endroit où on a bâti la fameuse tour de Cordouan, qui sert de phare aux vaisseaux. La Garonne reçoit plus de trente rivières depuis St.-Béat jusqu'à Bordeaux. Les principales sont la Neste, le Sarlat, la Sace, le Gimont, le Tarn, le Gers, la Baye, le Lot, etc. Elle est navigable depuis Muret. Les marées s'y font sentir jusqu'à St.-Macaire, 40 kilomètres (8 lieues) au-dessus de Bordeaux ; c'est-à-dire, environ 150 kilomètres (30 lieues) au-dessus de son embouchure dans la mer. Son cours a près de 700 kilomètres (140 lieues).

Ce fleuve procure une infinité de ressources aux départemens qu'il traverse, et sa navigation leur est si avantageuse, qu'on peut dire qu'il fait tout le commerce du sud et du sud-ouest de la France, tant par son moyen que par l'avantage qu'il tire du canal de la jonction des deux mers ou du *Midi*.

La *Charente* prend sa source à Chéronat, dans le département de la Haute-Vienne, près de Roche-Chouart, passe à Civray, Verteuil, Angoulême, Cognac, Saintes, Tonnay-Charente, Rochefort et Soubise, où elle s'embouche dans la mer Océane, vis-à-vis l'île d'Oléron. Son cours sinueux est d'environ quatre cents kilomètres (quatre-vingts lieues). Elle commence à porter bateaux depuis Angoulême.

La *Loire* prend sa source au mont Gerbier-le-Joux, dans le département de la Haute-Loire ; passe au Puy, arrose les villes de Saint-Rambert, Feurs, Roanne, passe à Dijon,

Nevers, la Charité, Cosne, Saint-Fargeau, Orléans, Beaugency, Blois, Amboise, Tours, Saumur, Ancenis, Nantes, Paimbœuf, et se jette dans l'Océan, entre le Croisic et Bourg-Neuf. Ce fleuve reçoit quarante-une rivières, et a mille kilomètres (deux cents lieues) de cours. Il est navigable depuis Roanne. On a été obligé de construire des levées dans plusieurs endroits de son cours, à cause de ses débordemens qui causent toujours de grands ravages.

Le commerce qui se fait sur la Loire est, sans contredit, le plus étendu de la République, puisqu'il comprend tout ce qui se tire des départemens méridionaux et occidentaux, et des pays étrangers.

La *Seine* prend sa source à Sainte-Seine, dans le département de la Côte-d'Or; arrose les villes de Châtillon, Mussy, Bar, Troyes, Méry, Nogent, Bray, Melun, Corbeil; reçoit la Marne à Charenton, avant son entrée dans Paris; passe à St.-Cloud, St.-Germain; reçoit l'Oise au-dessous de Pontoise, passe à Meulan, à Mantes, Pont-de-l'Arche, Elbœuf, Rouen, Caudebec, Quillebœuf, Honfleur, et s'embouche dans l'Océan, vis-à-vis le Hâvre. La Seine reçoit encore vingt-cinq autres rivières. Son cours est de huit cents kilomètres (cent soixante lieues), et elle est navigable depuis Méry.

La *Somme* prend sa source à Fonsomme, à quelques kilomètres au-dessous de St.-Quentin, dans le département de l'Aisne; passe par cette ville, par Ham, Péronne, Bray, Corbie, Amiens, Picquigny, Abbeville, St.-Valery, et se jette dans la Manche, à quelques kilomètres au-dessons de Crotoi. Son cours est de deux cents à deux cents vingt-cinq kilomètres (40 à 45 lieues), en suivant les sinuosités. Elle est navigable depuis Bray, et communique à l'Oise par un canal.

On a encore entrepris de joindre la Somme à l'Escaut, par un canal, dont une partie doit être souterraine; et ce projet, qui a déjà été exécuté en partie, sera enfin terminé par les ordres qu'en a donné le *premier consul* BONAPARTE, qui s'est rendu sur les lieux, pour examiner, sur le terrain même, les différens plans qui lui avaient été soumis par *M. Chaptal, ministre de l'intérieur.*

La *Saône* prend sa source à Vioménil, près de Darney,

dans le département des Vosges; traverse celui de la Haute-Saône, passe à Monthureux, Châtillon, Jonvelle, Jussey, Port-sur-Saône, Scey, Gray, Pont-Œllier, Auxonne, Saint-Jean-de-Losne, Seurre, Verdun, Châlons, Tournus, Mâcon, Belleville, Anse, Trévoux, Neuville, et se jette dans le Rhône, au-dessous des murs de Lyon. Elle reçoit un nombre considérable de rivières, tant grandes que petites, parmi lesquelles on remarque l'Oignon, la Tille, l'Ouche, le Doubs, la Resouze, etc. Son cours est de 450 kilomètres, (90 lieues). La Saône est navigable depuis Auxonne, et on travaille à un canal de communication de cette rivière à la Loire. Sa navigation est, en tout tems, fort incommode; parce qu'en hiver elle est sujette à de grands débordemens, qui font qu'elle se gèle aisément; et qu'en été, ses eaux sont souvent très-basses.

La *Marne* a sa source près de Langres, dans le département de la Haute-Marne; passe à Chaumont, Joinville, St.-Dizier, Vitry-le-Français, Châlons, Epernay, Dormans, Châteaux-Thierry, la Ferté, Meaux, Lagny, et se jette dans la Seine un peu au-dessous de Charenton, près de Paris. Elle reçoit les rivières de Vanori, de St.-Gersme, la Mouche, la Suèze, la Blaise, le Sault, le Roignon, la Noyure, la Soupe, le grand et le petit Morin. Le lit de la Marne est étroit et profond dans tout son cours, qui est de 460 kilomètres (92 lieues). Elle est navigable depuis Vitry.

Le *Lot* prend sa source dans le département de la Lozère, au-dessus de la ville de Mende. Il porte le nom d'Olt, depuis sa source jusqu'à Entraigues; traverse les départemens de la Lozère, de l'Aveyron, celui auquel il donne son nom, et une partie de celui de Lot et Garonne; passe à Mende, Chanac, St.-Geniez, Espalion, Entraigues, Livignac, Bouillac, Cajare, St.-Cirq, Cahors, Luzech, Puy-l'Evêque, Fumelle, Villeneuve-d'Agen, Clairac, et se jette dans la Garonne à Aiguillon. Son cours est d'environ 400 kilomètres (80 lieues). Il commence à être navigable à Cahors; et quoiqu'il ne le soit que par le moyen des écluses qu'on y a construites, sa navigation est cependant très-utile, etc., etc.

Canaux. — Outre les avantages immenses que la France retire des rivières qui y coulent, et dont nous venons d'indiquer

les principales, ces avantages ont été encore considérablement augmentés par la construction de plusieurs *canaux*, qui ont été creusés sur différens points de son territoire, pour faciliter la navigation intérieure.

Les plus remarquables sont :

Le *Canal du Midi*, opérant la jonction de l'Océan à la Méditerranée, et qui était connu, avant la révolution, sous le nom de *Canal du Languedoc*. Ce canal fait un grand honneur à la France, et est digne d'être cité à côté des monumens qui ont illustrés les Romains. Il communique l'Océan à la Méditerranée, dans une espace de 225 kilomètres (45 lieues). Il fut exécuté par *Pierre-Paul Riquet*, sur les plans du célèbre *Andréossy* (l'un des ancêtres du général de ce nom, actuellement ambassadeur à la cour de Londres), qui en avait conçu le projet. Il fallut, pour le mettre à exécution, couper des montagnes, élever des endroits trop bas, et les soutenir par de grandes levées de terre. Il fut commencé en 1666, et terminé en 1680. Le but de la jonction des deux mers, avait pour objet de faire plus promptement passer les flottes militaires d'une mer à l'autre ; mais on n'a pu y parvenir, quoiqu'avec des frais immenses, on ait creusé le canal à travers les montagnes et les vallées, et qu'on l'ait même, dans un endroit, fait passer sous une montagne que l'on a creusée et voûtée.

On pratiqua à Norouse, le point le plus élevé entre les deux mers, un bassin de 389 mètres 6 décimètres (200 toises) de long, sur 292 mètres 2 décimètres (150 toises) de large, dont on fit le point de partage. Pour remplir ce bassin, de manière à ce qu'il ne tarisse jamais, on a construit le réservoir de Saint-Férol : ce réservoir a 2 kilomètres (1,200 toises) de long, sur à-peu-près un kilomètre (500 toises) de large, et 39 mètres (20 toises) de profondeur. Sa figure est triangulaire, fermé par deux montagnes, et par une grande et forte digue qui lui sert de base. Cette digue est traversée par un aqueduc qui porte l'eau au bassin de Norouse, qui se trouve, par ce moyen, toujours en état de fournir au canal.

Cet ouvrage immortel servira toujours d'exemple et de modèle à tous les canaux ; les obstacles, qui paraissaient les plus insurmontables, ont été vaincus par le génie, l'art, et les travaux constans.

Cependant, quoique sa construction se soit perfectionnée successivement, il reste encore deux grands ouvrages à faire; l'un, près de Carcassonne, ordonné par les ci-devans Etats de la province de Languedoc, et dont les travaux, commencés à ses frais, sont déjà bien avancés.

Le deuxième, depuis long-tems projeté, est digne du Gouvernement, et ferait oublier les ouvrages les plus vantés des nations anciennes, qui se sont le plus illustrées par les arts et les travaux utiles; c'est un pont-aqueduc, d'une grande étendue, qui traverserait la rivière d'Orb à Béziers, et sur lequel les voitures rouleraient à côté des vaisseaux naviguant à la voile.

L'entretien du canal a été porté à un tel degré de perfection, qu'il présente par-tout l'utile à l'agréable : il surpasse même en agrément les canaux artificiels que l'orgueil et le luxe ont introduits dans les parcs; avec cela de remarquable, que les plantes, les fleurs qui forment, sur ses deux bords, des bordures riantes, servent à leur conservation, en les défendant du battilage des eaux. C'est ici un luxe vraiment utile et nécessaire; fruit de l'expérience et des recherches de l'intérêt particulier bien entendu.

Le *canal de Briare* est le premier ouvrage de ce genre qui ait été construit en France. Il a près de 100 kilomètres (20 lieues) de cours, et il est soutenu de 42 écluses. Il entre dans la Loire, près de Briare; remonte vers le nord de Montargis; entre dans le Loing à Cépoix, où il reçoit le canal d'Orléans. Depuis cette jonction, le Loing a été rendu navigable jusqu'à la Seine, au-dessous de Nemours.

Le *canal d'Orléans* ou du *Loiret* communique, ainsi que nous venons de l'observer, à celui de Briare, et joint, pour la seconde fois, la Loire à la Seine. Il commence au Pont-Moran, et s'unit à la rivière de Loing après un cours de 190 kilomètres (18 lieues); continue avec cette rivière, en passant par Nemours, et va se rendre dans la Seine, au-dessous de Moret. Ce canal est soutenu par 30 écluses. Il fut achevé en 1692, après avoir été dix ans à construire. On a fait, en 1720, le canal de Montargis, parce que la rivière de Loing n'était plus praticable depuis Montargis jusqu'à la Seine.

Le *canal de la Côte-d'Or* ou *de Bourgogne*, communi-

quant la Saône à l'Yonne, a 250 kilomètres (50 lieues) de cours. Il reçoit les eaux des rivières d'Armance et d'Armançon, à 7 kilomètres (une lieue et demie) de Joigny. Il avait été projeté sous le règne d'Henri IV.

Le *canal du Centre* ou *du Charollais* traverse le département de Saône-et-Loire, où il a tout son cours. Il établit la communication de la Saône à la Loire par Châlons et Dijon. Son point de partage est à l'étang de Longpendu, à peu de distance des établissemens de Mont-Cenis, dans le même département. Il a près de 100 kilomètres (20 lieues) d'étendue, et le point de partage est peu éloigné de Blanzy, où se transportent tous les mobiles de guerre, fabriqués dans les fonderies de Mont-Cenis. Ce point de partage est alimenté par les eaux d'une rigole qui prend naissance au pied de ces établissemens, et qui traverse une montagne voûtée dans l'espace d'environ 1,363 mètres 8 décimètres (700 toises). Le grand avantage de ce canal est de communiquer à la Méditerranée par le Rhône; à l'Océan par la Loire; à la Manche par le canal de Briare, et à la Seine en traversant Paris. Cette triple communication lui fait quelquefois donner le nom de *Canal-des-Trois-Mers*.

Le *canal de la Seine à l'Oise*, dont l'exécution a été ordonnée par la loi du 29 floréal an 10, a deux objets : le premier, de conduire dans un bassin de distribution, entre la Villette et la Chapelle, un canal de dérivation seulement, et avec une pente uniforme de 5 pouces par 100 toises, une partie des eaux de la rivière d'Ourcq, dont la salubrité a été reconnue et constatée par ordre du gouvernement.

En sortant de ce bassin, une partie des eaux de cette dérivation, après avoir traversé un filtre, sera distribuée dans les différens quartiers de Paris; pourvoira à la consommation de ses habitans; servira à l'embellissement de ses jardins, places et promenades publiques, et fournira les moyens d'établir des bains, des écoles de natation, des abreuvoirs et des réservoirs en cas d'incendie. Ainsi, tout porte à croire que, d'ici à quelques années, Paris jouira de tous les avantages ci-dessus détaillés, que lui promet l'exécution du *canal de dérivation de la rivière d'Ourcq*.

Quant au second objet, le surplus des eaux de cette dérivation, après avoir formé un point de partage, servant de

port, alimentera le *canal de la Seine à l'Oise*, qui commencera à Paris, dans les fossés de l'Arsenal, et aboutira à Pontoise, après avoir passé à Saint-Denis, et traversé la vallée de Montmorency.

Lacs. — On trouve très-peu de lacs en France. Les plus remarquables sont :

Le *lac Léman*, qui, connu autrefois sous le nom de *lac de Genève*, a environ 100 kilomètres (20 lieues) de longueur, et 20 kilomètres (4 lieues) dans sa plus grande largeur. Il est traversé par le Rhône, et il offre des perspectives délicieuses à ceux qui naviguent sur ses eaux. Ce lac decroît en hiver, et croît en été quelquefois de la hauteur de 11 mètres (près de 10 pieds). Il est profond, et ne gèle jamais. Ses eaux limpides abondent en poissons : l'on y pèche sur-tout de très-grosses truites (1).

Le *lac d'Annecy*, dans le département du Mont-Blanc, n'a que 20 kilomètres (4 lieues) de longueur, et 2 kilomètres (près d'une demi-lieue dans sa plus grande largeur); mais il est très-profond.

Le *lac du Bourget*, même département, qui est encore plus petit; celui d'*Alligre*, au sommet d'une montagne du département de Puy-de-Dôme, que le vulgaire croit sans fond, etc.

Etangs. — Il existe en France quelques étangs ou lacs artificiels qui ont plus d'étendue que plusieurs lacs naturels du même pays. Tels sont l'*étang de Villers*, dans le département du Cher, qui a 30 kilomètres (6 lieues) de circonférence; l'*étang de l'Indre*, département de la Meurthe, dont le circuit est de 20 kilomètres (4 lieues), et d'où la rivière de Seille tire sa source, etc.

Marais. — Il y a, en général, fort peu de *marais* en France; les départemens maritimes sont presque les seuls qui en possèdent. Ceux où l'on en voit le plus, sont ceux de l'*Escaut*, de la *Lys*, de la *Loire-Inférieure*, de la *Vendée*, de la *Charente-Inférieure* et de l'*île de Rhé*; des *Pyrénées-Orientales*, de l'*Aude*, de l'*Hérault*, du *Gard*, des *Bouches-du-Rhône*, du *Var*, et ceux de l'*Indre*, de l'*Ain*, etc., dans l'intérieur.

(1) M. de Boufflers, en parlant de ce canal, a dit que l'Océan avait voulu donner à la Suisse *son portrait en miniature*.

Les plus utiles de tous sont les *marais salans*. Les plus considérables, par leur produit, sont ceux de *Bourgneuf*, du *Croisic* et de *Guérande*, dans le département de la Loire-Inférieure ; ceux de *Brouage* et de *Marennes*, dans le département de la Charente-Inférieure et de l'île de Rhé ; ceux de *Sijean*, dans le département de l'Aude ; d'*Aigues-Mortes* et de *Pecais*, dans le département du Gard ; enfin, ceux de *Berre* et de *Saint-Marin*, dans le département des Bouches-du-Rhône, et d'*Hières*, dans celui du Var.

Outre les marais salans, dont nous venons d'indiquer ceux dans lesquels on retire le plus de sel, il y a en France plusieurs départemens où il ya des *sources ou puits salés*, et où l'on fait du sel par évaporation. Ces départemens sont ceux de Rhin-et-Moselle, de la Meurthe, du Bas-Rhin, du Jura, du Mont-Blanc, etc.

Sol. — La France n'a point un sol uniforme, et l'on peut en suivant, soit la direction des montagnes, soit celle des rivières, en connaître les diverses espèces. D'ailleurs nous devons observer que cette manière d'envisager l'etendue territoriale d'un pays, jette du jour sur la valeur respective des terres, en raison du produit que l'on en retire.

M. *Arthur-Young*, dans son voyage en France, pendant les années 1787, 1788, 1789 et 1790, a essayé de calculer l'étendue des diverses espèces de sols que présente le continent de la France, sous le rapport des produits de la culture.

Voici, à-peu-près, comme il le divise d'après l'examen qu'il a fait sur les lieux :

1°. *Les terres grasses et riches;* telles que les terres fertiles des départemens du Mont-Tonnerre, de la Lys, de l'Escaut, de la Dyle, du Pas-de-Calais, du Nord, de l'Aisne, de Seine-et-Marne, de la Seine, de Seine-et-Oise, d'Eure-et-Loir, d'Eure, de la Seine-Inférieure, de la Somme, de l'Oise, du Bas-Rhin, de l'Aude, du Tarn, du Lot, de la Haute-Garonne, de l'Hérault, de la Vendée, des Deux-Sèvres, du Loiret;

2°. *Les terres à bruyères ou de landes;* telles que celles des départemens des Deux-Nethes, de la Roër, de la Loire-Inférieure, du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord, de l'Ille-et-Vilaine, de Mayenne et Loire, de l'Orne, du Calva-

dos, de la Manche, de la Gironde, de la Dordogne, de Lot-et-Garonne, de l'Arriège, des Hautes-Pyrénées, des Basses-Pyrénées, des Landes, du Gers, de l'Aveyron, du Gard;

3°. *Les terres à craie;* telles que celles du département de la Marne, des Ardennes, de l'Aube, de la Haute-Marne, de Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire, de la Charente-Inférieure, de la Vienne;

4°. *Les terres de gravier;* telles que celles des départemens de la Nièvre et de l'Allier;

5°. *Les terres pierreuses;* telles qu'en offrent les départemens de la Sarre, des Forêts, de Rhin-et-Moselle, de la Meuse, des Vosges, de la Meurthe, de la Moselle, du Haut-Rhin, de la Côte-d'Or, de la Haute-Saône, du Doubs, de Saône-et-Loire, du Jura, de l'Ain, de l'Yonne, du Rhône, de la Loire, de Jemmapes;

6°. *Les terres de montagnes;* telles que celles des départemens de l'Ourthe, de Sambre-et-Meuse, de la Meuse-Inférieure, des Pyrénées-Orientales, de la Lozère, du Cantal, de la Corrèze, de la Haute-Loire, de l'Ardèche, de la Drôme, des Hautes-Alpes, des Basses-Alpes, des Alpes-Maritimes, du Var, des Bouches-du-Rhône, de Vaucluse, du Puy-de-Dôme, du Mont-Blanc, du Léman, de l'Isère.

7°. Enfin *les terres sablonneuses;* telles que celles des départemens de l'Indre, du Cher, de la Creuse, de la Haute-Vienne, de la Sarthe, et de la Mayenne;

Ces sept espèces de sol sont diversement réparties dans chacun des départemens; quelques-uns en offrent deux ou trois; dans d'autres, une seule domine, comme la craie dans le département de la Marne, la terre grasse et fertile dans le département du Nord, etc.

Voici, à-peu-près, comme l'auteur anglais que nous avons cité, évalue la quantité de chacune des sept espèces du sol de la France.

1°. Terres grasses et riches.	26,159,340 arpens.
2°. Terres à bruyères ou de landes. . .	21,879,120
3°. Terres à craie.	13,268,911
4°. Terres de gravier.	3,261,826
5°. Terres pierreuses.	18,128,660
6°. Terres de montagnes.	25,261,946
7°. Terres sablonneuses.	7,533,956
Total égal à la superficie générale de la France.	115,493,759 arpens.

L'on peut également, pour estimer le produit territorial de la France, et connaître l'étendue de chaque partie du territoire employée en un genre de culture ou de production particulière, suivre les six divisions qu'en a faites M. *Arthur-Young*.

1°. Terres de labour...............	63,600,000 arpens.
2°. Terres à vignes.................	4,764,060
3°. Bois...........................	15,931,850
4°. Riches pâturages................	5,464,800
5°. Prairies artificielles..............	6,332,100
6°. Bruyères, landes, terres incultes, rivières, étangs, marais, voieries, etc.	19,400,049
Total égal à la superficie général de la France..........................	115,493,759 arpens.

Productions. — Les productions qui naissent en quelque sorte de l'agriculture, forment la plus belle et la plus considérable partie des richesses nationales. En effet, l'agriculture entretient de deux manières le commerce, tant extérieur qu'intérieur, en procurant à la plupart des manufactures les matières premières, et en produisant les denrées ou comestibles transportables.

Quelque grande que soit en France la consommation du blé, tous les départemens fournis, il en reste chaque année une certaine quantité qu'on peut vendre à l'étranger. Il est très-rare que les moissons manquent en même-tems dans tous les départemens, parce que, comme nous l'avons déjà dit, le sol y étant de diverses espéces, y est plus ou moins susceptible de l'influence des saisons; et que d'ailleurs d'autres grains y croissent abondamment et remplacent le blé dans le tems de disette, et dans les départemens où ce grain vient mal.

La récolte des vins est immense; aussi font-ils la principale exportation, eu égard à ce qu'on en consomme en France. Une partie est convertie en eaux-de-vie.

Le lin que produisent les départemens de la Lys, de l'Escaut, de la Dyle, du Nord, de Jemmapes, de l'Aisne, de la Seine-Inférieure, de la Manche, du Calvados, de l'Orne, du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord, d'Ille-et-Vilaine et plusieurs autres, occupe les métiers de dentelle, de linon, de batiste, de toiles fines. Le chanvre qu'on cultive dans beaucoup de nos départemens, avec plus d'avantage encore,

sert aux fabriques de toiles communes, de voiles, de moulins à vent et de vaisseaux, et pour les corderies, d'une si grande utilité pour les arts et la marine.

Les fruits de l'olivier, du noyer et du hêtre donnent les huiles. On en fait également avec les graines d'un grand nombre de plantes, telles que le lin, le chanvre, le colzat, le pavot ou œillet. Une partie se mange et se consume; différens arts en emploient une autre, et le reste sert à la fabrication du savon. Le Varech, qui se receuille sur les rochers le long de la mer, ne peut suppléer la soude d'Espagne pour le savon, mais il donne un alkali employé très-utilement dans les verreries.

Le pastel et la garance réussissent dans la plupart des terrains. Leurs couleurs, à la vérité, n'approchent pas de celles de l'indigo et de la cochenille, mais elles ont un degré de solidité qui dédommage du brillant et de l'éclat: elles sont très-propres aux teintures communes.

La culture des mûriers blancs procure une soie qui, quoique moins belle que celle du Levant, est cependant convenable pour les trames des étoffes de première qualité, telles que les velours, les satins, les chinés, et pour les chaînes mêmes des étoffes inférieures.

Nos laines ne sont ni assez abondantes ni assez belles pour entretenir seules nos manufactures de draps fins; mais elles suffisent pour les étoffes, dont la consommation est la plus considérable. Cependant celles des départemens du Gard, de l'Hérault, des Pyrénées-Orientales, de l'Aude, du Tarn, de l'Indre, du Cher, du Loir-et-Cher, et de Seine-et-Oise, sont très-bonnes, et il y en a de fines.

En général, les productions de la France sont très-considérables. Elle abonde en grains de toutes espèces, en fourrages, en chanvres, en lins, en légumes et fruits de toutes les sortes, en huilles, en vins qui font une grande partie de sa richesse; en bois de construction, de charpente, de merrain et de chauffage; en soie, en gros et menu bétail, en gibier, en poissons, en marais salans et sources salées, en plantes et simples propres aux arts et à la médecine; en minéraux, sources minérales, etc., etc.

Il ne manque à l'agriculture française pour pouvoir, au

moins en partie, fournir de matières premières les manufactures les plus importantes, que de cultiver l'arbrisseau qui porte le coton. Mais il ne se plaît que dans les climats chauds, et n'a point réussi en Corse, où on a essayé de le transplanter.

Nous allons donner un aperçu de la quantité que l'on retire du sol de chacune des productions qui font la richesse territoriale de la France. Mais comme ce travail serait très-considérable si on l'étendait à tous les objets, depuis le blé jusqu'aux poissons, et depuis le vin jusqu'au charbon de terre, nous nous bornerons aux seules productions dont la consommation est de première nécessité, soit pour la subsistance des habitans, soit pour les arts, soit pour le commerce. Les unes et les autres seront partagées en quatre classes;

1°. Les productions végétales;

2°. Les productions animales;

3°. Les productions aquatiques ou de la pêche;

4°. Les productions minérales.

Productions végétales.—Nous classerons dans les productions végétales, les grains de toute espèce, les vins, les huiles, les chanvres et les bois.

Les *grains*, sur-tout le *blé* (nous comprenons sous ce nom le froment, le seigle, l'orge et l'épeautre ou blé de mars), sont en France le plus grand objet de culture et le fonds de la richesse territoriale.

On a cherché de diverses manières à connaître la quantité de grains que l'on y récolte.

MM. de *Vauban*, *Quesnay* et l'abbé d'*Expilly* ont employé l'estimation par quantité d'arpens cultivés; M. *Lavoisier* s'est plus ingénieusement servi de celle de la consommation.

Nous avons préféré cette dernière méthode qui nous a paru la meilleure.

M. de Vauban (1) estime le produit de la récolte en grains de........	59,175,000 septiers (2).
M. Quesnay....................	45,000,000
M. l'abbé d'Expilly..............	78,473,380
M. Lavoisier....................	50,000,000
M. Arthur-Young................	75,000,000
Total........................	307,648,380 septiers.
Terme moyen.................	61,519,672

(1) Cette estimation ne comprend que l'ancienne France.
(2) Le septier pesant 240 livres.

Cette

Cette différence d'opinions dans des écrivains consommés dans les matières d'économie politique, prouve évidemment qu'on ne peut établir de données certaines à cet égard, que par un travail suivi, d'après la correspondance avec les administrateurs ruraux.

Cependant, nous pensons avec M. *Peuchet*, qu'on peut éviter jusqu'à un certain point ces incertitudes, en établissant les calculs de la quantité de grains qui sont annuellement employés à la nourriture et aux autres usages des habitans de la France, sur la population ou plutôt sur les consommations qu'exige l'état actuel de la population, qui est connue avec assez de certitude.

Il est nécessaire d'observer que la quantité des grains que l'on importe, année commune en France, est si peu considérable, que l'on peut regarder la nourriture des habitans et les consommations de toute espèce en blé, qui s'y font, comme prises entièrement sur le produit de la récolte.

Connaissant donc le nombre des habitans, et ce que peut consommer annuellement chaque individu pour sa nourriture et tout autre usage, on aura le produit de la France en grains; sur-tout si on y ajoute pour la plus grande exactitude, la petite quantité de farines qui s'exporte pour nos colonies.

En France, le peuple, et sur-tout le peuple des campagnes, mange peu de viande, et fait une grande consommation de farine, en pain, pâte, bouillie, etc. Dans les villes, les manœuvriers, les maçons, les charpentiers, etc., et les mendians, font aussi une très grande consommation de pain. Ainsi, chaque individu de cette classe, qui forme à-peu-près les deux tiers de la nation, doit consommer trois septiers de blé par an; c'est deux livres et un quart de pain, à-peu-près, par jour: ce sera donc pour 21 millions d'individus, une consommation annuelle de 63 millions de septiers de blé, seigle, méteil. On pourra peut-être objecter que toutes les femmes, les petits enfans, même parmi le peuple, ne mangent pas deux livres et un quart de pain par jour. Cela est vrai; mais on peut observer que le très-grand nombre d'hommes, depuis l'âge de quinze ans jusqu'à celui de 50, en mange plus; et que d'ailleurs nous englobons dans cette consommation, pour éviter les aperçus généraux, tout ce qui se perd, se gâte et se consomme en poudre et autres consommations.

Les gens les plus aisés, ayant une nourriture plus abondante et plus variée, consomment nécessairement moins de blé en nourriture proprement dite; mais les pâtisseries, les sauces et toutes les recherches des tables, absorbent une quantité considérable de la plus belle farine. Ainsi, fesant entrer dans la consommation des gens aisés celle de leurs domestiques, et la quantité prodigieuse de poudre qui s'emploie dans leurs maisons, l'on peut porter à deux septiers, par an, la consommation en blé de chaque individu de cette classe. Cela forme, pour les onze millions d'hommes qu'elle contient, un total de 22 millions de septiers de blé.

Voilà donc 85 millions de septiers de froment, seigle, méteil, consommés dans la France. Quand l'exportation, pour les colonies, ne s'éleverait qu'à 2 millions de septiers de froment, cela donnerait 87 millions de septiers, auxquels ajoutant 14 millions au moins pour les semailles, on aura, par aperçu, 101 millions de septiers de blé, récoltés annuellement.

Si l'on pensait que nous eussions pu charger quelques articles, ce que nous ne croyons pas, nous observerons que nous avons négligé de passer en compte la consommation de farine qui se fait en colle pour les relieurs, pour les papiers de tenture; la consommation de grains faite par les animaux, par les arts; celle qu'exige la pharmacie; enfin, les grains qui s'exportent et passent en fraude à l'étranger. Tous ces articles, dans un Etat aussi grand et aussi peuplé que la France, doivent former une consommation notable en grains, et qui compense bien au-delà ce que nous pourrions avoir supposé de trop dans les consommations ordinaires.

En estimant à 101 millions de septiers la quantité des consommations de toute espèce, qui se font en grains dans la France, nous ne prétendons pas limiter à cette quantité, les richesses d'exploitation en blé. Nous sommes au contraire persuadés qu'il doit y avoir un excédent plus ou moins considérable de la production sur la consommation. Nous la portons de 18 à 24 millions de septiers.

Il résulte des données que nous venons d'établir, que quoique la récolte en France soit considérable, ce grand Etat ne recueille point chaque année, comme quelques personnes le croient, pour deux années de consommation : opinion qui se

rapproche de celle de *M. Necker*, et sur laquelle il fondait la nécessité d'une loi prohibitive de l'exportation illimitée des grains.

Les *pommes de terre*, sans tenir une place bien distinguée parmi les richesses territoriales de la France, méritent cependant quelqu'attention, par les ressources qu'elles ont offert, et qu'elles offrent dans les tems de disette, pour la nourriture des pauvres citoyens, ou pour celle des bêtes domestiques. On a essayé, avec succès, d'en faire un pain économique; et ce pain, quoique lourd et décrié par quelques personnes, peut cependant suppléer utilement à celui du blé. On cultive maintenant les pommes de terre dans presque tous les départemens. Il s'en fait un débit et une consommation considérable à Paris, où la mode les a introduites sur les tables des gens riches.

Les *vins* sont, comme nous l'avons observé plus haut, une branche considérable de la richesse territoriale.

Il est fort difficile d'évaluer au juste la quantité qu'en produit la France. On peut cependant comprendre qu'elle est immense, avec une population de 33 millions d'individus, dont près des trois quarts habitent des pays vignobles, où le vin est nécessairement à bon marché, et où il doit s'en consommer beaucoup. Ajoutez encore l'emploi journalier qu'on fait du vin dans la fabrication des eaux-de-vie, du vinaigre, et ce qui s'en exporte annuellement.

M. de *Vauban*, dans l'estimation (1) qu'il a faite de la quantité de vins qui se récolte en France, d'après celle d'arpens cultivés en vigne, porte la récolte annuelle à.	36,000,000 muids (2).
M. l'abbé d'*Expilly* ne l'évalue qu'à. . .	6,400,000
L'auteur de l'*Etude de la Politique* porte à un quart de pinte la consommation de chaque homme par jour; c'est pour la population de l'ancienne France, y compris les eaux-de-vie et l'exportation.	18,207,660
L'auteur de la *France agricole et marchande*, sans y comprendre les eaux-de-vie et vinaigre, ne la porte qu'à.	7,603,680
M. de *Lavoisier*, à.	7,203,125
Total.	75,414,165 muids.
Terme moyen.	15,082,833

(1) Cette estimation ne comprend que l'ancienne France.
(2) Le muid de Paris, dont il s'agit, contient 288 pintes.

On voit, d'après l'exposé ci-dessus, que les opinions sur la quantité de vin que l'on récolte, année commune, dans la France, diffèrent entr'elles de beaucoup.

Parmi les diverses espèces de vin, celui de Bourgogne, que l'on regarde comme le meilleur, est un vin d'une couleur vive, d'un goût agréable et d'une qualité supérieure. Les meilleurs sont ceux de Beaune, de Nuits, de Romanée, de Prémeau, de Vougeot. Les vins du Rhône et de la Loire se gardent très-bien. Il s'en débite beaucoup sous le nom de vin de Mâcon. Les vins de Mayenne-et-Loire, de la Sarthe, du Loir-et-Cher et du Loiret, sont épais et fumeux. L'auvernat, qu'on nomme *casse-tête*, est un vin d'Orléans, fort couvert, qui est capiteux; mais qui, au bout de deux ou trois ans, quand on peut le garder, devient excellent. En général, les vins, connus sous le nom de *vins d'Orléans*, sont sujets à devenir gras et à filer.

Les vins de Champagne, mousseux et pétillans, sont ceux d'Ay, de Taissy, de Sillery, de Hautvilliers, de Versenay et de Tonnerre. Les bons vins rouge de la Marne, sont ceux de Bouzy, Verzy, Thil et Cumières.

Les Deux-Sèvres, la Vendée et la Vienne, produisent d'assez bon vin blanc, qui ressemble à celui du Rhin. Les vins, connus sous le nom de *vins de Bordeaux*, sont fort estimés et très-bons. Les rouges et les blancs, appelés vins de grave, parce qu'ils croissent sur un terrain graveleux, supportent très-bien la mer, et ont l'avantage de corriger l'estomac, sans porter à la tête. Leur goût, un peu âpre et dur, se corrige par le transport.

Le vin de l'Hermitage est un vin rouge qui croît le long du Rhône, entre Valence et St.-Vallier; il est agréable, quoiqu'un peu rude, et passe pour être fort sain.

La Moselle, la Meurthe et la Meuse, produisent des vins assez estimés dans le pays.

Dans le Bas et le Haut-Rhin, la Sarre, le Mont-Tonnerre, et Rhin-et-Moselle, on recueille des vins rouge et blanc. Ces derniers, quoiqu'un peu froids, sont très-estimés et fort agréables.

Les départemens méridionaux produisent aussi d'excellens vins secs, outre ceux de liqueur, qui sont recherchés.

Les plus estimés, sont ceux de la Ciotat et de St.-Laurent,

dans les Bouches-du-Rhône : ils sont doux et fort agréables.

Le vin de *Frontignan*, dans l'Hérault, est, de tous les vins de liqueur de France, le plus parfait, celui qui se conserve le mieux et le plus long-tems. Il a sur-tout l'avantage, que sa vieillesse accroît sa qualité. Ce vin est très-pur, fort naturel et très-estimé. C'est très-mal-à-propos que l'on a dit que c'était un vin factice.

Le vin muscat de *Lunel*, dans le même département, est d'un goût plus délicat et plus agréable; mais il ne se conserve pas aussi long-tems que celui de Frontignan. Celui de Rivesaltes, dans les Pyrénées-Orientales, a plus de maturité et de liqueur que les vins de Lunel et de Frontignan : il approche du vin du *Cap*. Il n'y a point de vin rouge de Rivesaltes; et en général, le vin rouge muscat est plus rare et plus cher que le blanc.

Le vin muscat de Beziers, dans l'Hérault, est d'une qualité inférieure à ceux de Frontignan, de Rivesaltes et de Lunel.

Les *eaux-de-vie* de vin qui se font en France, sont estimées les meilleures de l'Europe. Il se distile des eaux-de-vie dans tous les départemens où il se recueille des vins; et on emploie également du vin poussé, ou du vin de bonne qualité.

Les eaux-de-vie les plus recherchées sont celles de Bordeaux, la Rochelle, Cognac, Charente, Ile-de-Rhé, Orléans, Nantes, Loiret, Loire-et-Cher, Mayenne-et-Loire, Indre-et-Loire, Vendée, Deux-Sèvres et Vienne.

Il se fait aussi des eaux-de-vie dans les départemens de l'est et du sud-est.

De toutes les eaux-de-vie françaises, celles de Nantes, de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Charente, qui sont de semblable qualité, sont les plus estimées. Elles sont d'un meilleur goût, plus fines, plus vigoureuses, et conservent plus long-tems l'épreuve du chapelet.

De tous les *vinaigres* de vin qui se font en France, celui d'Orléans est réputé le meilleur; soit à cause que les vins y sont plus propres, soit parce que les vinaigriers le savent mieux préparer.

Les *huiles* forment une des branches très-considérables des richesses territoriales de la France.

On distingue deux sortes d'huiles, savoir : les huiles

par expression, telles sont celles d'amande, d'olive, de noix, etc., et les huiles essentielles, qu'on obtient par distillation.

Ces dernières sont presque toutes employées dans la pharmacie et la composition des parfums.

Les huiles par expression, que l'on peut appeler huiles naturelles, sont nommés ainsi par opposition à celles qui sont extraites par le secours de la distillation; elles sont d'un usage habituel, soit pour la préparation des subsistances, soit pour des arts.

C'est principalement dans nos départemens méridionaux que se font les bonnes huiles d'olive Elles servent également aux manufactures, et sont supérieures sur-tout pour la table et la cuisine. Parmi ces huiles, on distingue encore pour le goût, la finesse et la bonne qualité, les huiles d'Aix, dans les Bouches-du-Rhône.

On fait aussi usage, en France, de l'huile de colzat. Cette plante est une espèce de chou sauvage, qui ressemble à la navette. Il croît principalement dans les départemens de la Lys, de l'Escaut, de la Dyle, de Jemmapes, de la Somme, de l'Aisne, du Pas-de-Calais et du Nord. L'huile de colzat sert à brûler et sur-tout à la fabrication du savon, ainsi que celle de lin. Les huiles de pavot, nommées huiles d'œillet, quoiqu'inférieures aux huiles d'olive, à tous égards, peuvent cependant être employées à la cuisine.

On présume qu'on ne recueille pas moins d'un million de quintaux d'huile en France; mais cette estimation, fondée sur des aperçus peu satisfesans, exige des renseignemens plus certains.

Le *savon* est, comme on sait, une substance plus ou moins solide, qui résulte de l'épaississement d'une huile ou d'une graisse, par un sel alkali, et qui a la propriété singulière de rendre les huiles et les graisses miscibles à l'eau, ce qui le rend infiniment utile pour dégraisser les laines, blanchir le linge et enlever quantité de tache. On distingue deux espèces de savon: les secs et les tendres, et en pâte. Les secs sont les savons blancs et marbrés, qui se fabriquent à Marseille et à Toulon; les tendres et en pâte, sont les savons verds et noirs, qui se fabriquent à Lille, à Amiens, à Abbeville, à St.-Quentin, etc.

C'est avec l'huile d'olive pure qu'on fait les meilleurs savons blancs et marbrés. On emploie l'huile de chenevis dans

la fabrication des savons verds, et celles de colzat et de navette, pour les savons noirs.

L'usage du savon, dont la consommation est immense et si nécessaire aux manufactures de toiles, d'étoffes de laine et d'autres fabriques, a rendu la soude, l'une des productions naturelles, des plus intéressantes pour le commerce. Des quatre sortes, c'est-à-dire, de celle d'Alicante ou de Barille, de celle de Carthagène, de celle de Bourdine et de celle de Varech, la meilleure et la plus chère est celle d'Alicante. On l'emploie pour la fabrique du savon à Marseille. Quoiqu'on tire encore quelques savons de l'étranger, on peut cependant regarder la fourniture de la France, en savon, comme entièrement prise sur le produit de ses savonneries.

Le *chanvre* est une des plus précieuses productions du sol, en ce qu'il est un objet de première nécessité pour la marine, et il importe, par conséquent, beaucoup que la culture en soit encouragée en France. La quantité qu'on en recueille ne suffit pas à sa consommation, et sur-tout de l'espèce nécessaire aux voiles et cordages, dont elle tire, du nord, par Kœnisberg, Pétersbourg et Riga, les approvisionnemens de sa marine militaire. Cependant il est certain qu'on pourrait en récolter assez pour en vendre même à l'étranger, si la culture en était moins négligée. Il y a plus : il est prouvé que le chanvre des pays méridionaux est meilleur que celui des pays froids; ainsi, celui qu'on recueillerait en France, serait préférable à celui de Riga.

D'ailleurs, la France a des terres qui sont très-propres à la culture du chanvre : l'on y sait même assez bien cultiver cette plante, sur-tout dans les départemens méridionaux. Quoique la manière de le préparer ne paraisse pas encore être bien avancée dans les cantons où on le cultive; c'est ce seul motif qui fait que le chanvre du nord obtient la supériorité sur celui de France, parce qu'étant mieux préparé, il se travaille plus aisément, et offre moins de déchet en le filant.

Le sol de la France est également favorable à la culture du *lin*, et sur-tout les départemens de la Lys, de l'Escaut, des Deux-Nèthes, de la Dyle, de Sambre-et-Meuse, de Jemmapes, du Nord, de l'Aisne et de la Somme. C'est dans ces contrées que croissent les lins fins et ramés, dont les fils sont destinés à la fabrique de la batiste. La graine s'en tire de

Dantzick et de Riga, parce qu'elle y dégénère au bout de quatre ans. La graine du pays ne sert qu'à la reproduction des lins moins fins.

Dans le departement de la Seine-Inférieure, principalement du côté de Dieppe et de Fécamp, il croît du lin en grande quantité. Les habitans des départemens de Mayenne-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne, cultivent aussi un lin qui est assez beau, et dont les manufactures de Laval, Mayenne, Château-Goutier, sont alimentées. Dans les départemens du Finistère et des Côtes-du-Nord, l'on cultive le lin en plus grande quantité. Cette culture est très-ancienne dans les départemens de l'Aude, du Tarn, des Hautes et Basses-Pyrénées, et les fabriques de toiles, mouchoirs, linge de table, etc., sont toutes alimentées par des lins de leur cru.

Quoiqu'on aie que des aperçus peu satisfaisans sur les productions du chanvre et du lin, on peut en supposer la récolte annuelle à douze millions cinq cent mille quintaux.

Les *bois* forment une partie très importante de la richesse du sol français et du revenu de l'Etat.

Les états de la régie portent la quantité de bois de toute nature, existant en France, à 15,931,850 arpens. Ainsi, pour connaître ce qu'ils peuvent fournir par coupe régulière annuelle, il suffit de supposer les coupes réglées à un aménagement de trente ans, on aura 531,062 arpens de coupes annuelles. Et en les évaluant comme un terme moyen, à 60 cordes par arpens, on aura 31,863,720 cordes de bois taillis.

Quant aux bois de charpente, à ne compter comme terme moyen, que dix arbres par arpent, on a 5,310,620 pieds d'arbres, qui, à dix solives par arbre, donnent un total de 53,106,200 solives de pièces de bois.

Cette quantité de bois est bien certainement au-dessus de ce qui s'en abat annuellement; parce qu'il s'en faut de beaucoup que les aménagemens soient de trente ans; aussi tout en se plaignant de la destruction des forêts, espère-t-on que la nouvelle administration Forestière les régénéera et rendra à cette partie du revenu de l'Etat, tout l'accroissement dont elle est susceptible.

Les principales forêts de la France, sont celles d'Orléans, de Fontainebleau, des Ardennes, de Villers-Cote s, de

Compiègne, de St.-Germain, de la Harre, de Tingry, etc. Il y a en outre un grand nombre de bois, auxquels on pourrait donner le nom de forêts; mais, trop éloignés des bords de la mer, ils ne peuvent être d'une grande utilité nationale. Le chêne, l'orme, le frêne, les pins, etc., sont les espèces d'arbres les plus répandues dans nos forêts.

On doit ranger parmi les effets singuliers des habitudes modernes, qu'une poudre âcre, destinée à être prise par le nez, soit devenue la matière d'un commerce considérable, la source d'un grand revenu et l'objet des soins des plus grandes puissances; nous voulons parler du *tabac*. Il commença, dès 1629, à fixer l'attention du gouvernement en France: en 1674, la vente exclusive en fut mise en ferme, et a successivement passé des mains des fermiers, à la compagnie d'Occident, et à celle des Indes, jusqu'en 1730, qu'elle fût réunie aux fermes générales; et n'en a été séparée qu'à l'époque de leur suppression.

Aujourd'hui, la culture et le commerce du tabac sont très-libres en France : il n'est assujetti qu'aux droits d'entrée ou de sortie de la République.

On a fait des recherches considérables pour connaître la consommation du tabac. On estime que la quantité qui en est consommée peut s'elever à 240,000 quintaux fabriqués, dont le sixième, à-peu-près, se débite en tabac à fumer.

Productions animales.—Nous comprenons, sous cette dénomination, les chevaux, les bœufs, les moutons, les cuirs, les laines, les soies.

Il y a, en France, des *chevaux* de toutes espèces, ainsi que l'a dit le célèbre *Buffon*; mais les beaux sont en petit nombre. Les meilleurs chevaux de selle viennent des départemens de la Corrèze et de la Haute-Vienne; ils ont beaucoup de ressemblance avec les barbes, et comme eux, ils sont excellens pour la chasse; mais leur accroissement est tardif. Il faut avoir soin de les ménager dans leur jeunesse, et de ne s'en servir même qu'à l'âge de 7 ou 8 ans.

Les départemens du Cantal, du Puy-de-Dôme, de la Vienne, de la Vendée, des Deux-Sèvres, de l'Yonne et de la Nièvre, fournissent aussi de très-bons bidets; mais après les départemens de la Corrèze et de la Haute-Vienne, ce sont ceux de la Manche, du Calvados, de la Seine-Inférieure et

de l'Orne, où l'on trouve les plus beaux chevaux. Ils ne sont pas aussi bons pour la chasse; mais ils sont meilleurs pour la guerre, étant plus étoffés et plutôt formés. On tire, du département de la Manche, de très-beaux chevaux de carrosse, qui ont plus de légèreté et de ressource que ceux de Hollande. Les départemens du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône et du Pas-de-Calais, fournissent de très-bons chevaux de tirage. Mais en général, les chevaux français ont de trop grosses épaules, au lieu que les barbes les ont trop serrées.

Tous les départemens de la France ne sont pas également propres pour y élever des chevaux, ou pour y en élever de la même espèce. Le sol, trop aride et sans pâturages des uns, ne peut en nourrir presqu'aucun : le différent degré d'abondance d'herbages dans les autres, fait que ceux-ci ne produisent que des chevaux de portage, et ceux-là que des chevaux de tirage.

En général, les départemens dont le terroir est gras, fournissent des chevaux propres aux carrosses, au tirage et aux voitures. Ceux où le terroir est maigre, produisent des chevaux fins, pour les équipages et pour le manège. Enfin, ceux qui tiennent le milieu, donnent des chevaux propres pour la grosse cavalerie, les dragons et la cavalerie légère.

On estime que le nombre des chevaux se monte en France, non compris les élèves, à 1,455,000, savoir :

Pour les travaux de la culture	1,220,000
Dans Paris	15,000
Dans les autres villes, et employées pour le roulage	160,000
Attachés aux différentes armes et services des armées	60,000
Total	1,455,000

Si les *haras* de la France étaient bien entretenus, cette puissance pourrait se dispenser d'avoir recours aux haras étrangers. Elle pourrait élever, et d'assez beaux chevaux, pour ne point envier ceux du dehors, et en assez grande quantité, pour qu'elle pût faire, sur ses propres chevaux, les profits dont elle s'est, pour ainsi dire, accoutumée d'enrichir les autres nations. Tout le monde sait que les haras ne

suffisaient pas encore entièrement aux besoins et à la remonte de nos armées, et que nous tirions annuellement de l'étranger des chevaux de guerre et de luxe pour plus de 20 millions; l'Angleterre seule en fournissait la moitié. Cependant tous les établissemens de ce genre, qui auraient dû être encouragés par tous les moyens possibles, ont été détruits, en 1790, par un décret de l'Assemblée-constituante, qui crut que, pour avoir beaucoup de chevaux, il fallait s'en rapporter à l'intérêt particulier; que les étalons étaient une propriété inutile et dispendieuse pour le gouvernement. La vente en fut ordonnée; le plus grand nombre fut acheté par des marchands, qui revendirent les uns aux Anglais, et firent couper les autres. Ceux-ci ont été perdus pour la France, et les autres pour la reproduction.

La destruction de ces dépôts apporta nécessairement un grand vide dans la reproduction annuelle. Les premières remontes et les réquisitions épuisèrent facilement nos faibles ressources. Les besoins continuels et croissans de la guerre obligèrent d'avoir recours aux voisins : la remonte de nos armées a laissé chez eux des sommes immenses.

Le défaut de l'espèce se fesant sentir de plus en plus, a enfin ouvert les yeux sur la nécessité d'établir des haras. On est parvenu, depuis l'an 4, à former cinq dépôts. Le premier et le plus considérable, est le fruit de nos conquêtes : c'est le haras du prince des Deux-Ponts, établi aujourd'hui à Rosières, dans le département de la Meurthe. Il renferme plusieurs chevaux de choix. Il est composé de 60 étalons et de 36 jumens poulinières.

Le second dépôt est celui du Pin, dans le département de l'Orne : il renferme 49 étalons en bon état.

Le troisième est celui de Tilly, dans le département du Calvados : il est composé de 16 étalons, et n'est considéré que comme entrepôt, et dépendant du dépôt du Pin.

Le quatrième est celui de Pompadour, dans le département de la Corrèze : il renferme 18 chevaux.

Enfin, le cinquième est celui de Versailles, composé seulement de 10 étalons.

Les principaux haras de *mulets* qui subsistaient en France, étaient ceux du Cantal, du Puy-de-Dôme, des Deux-Sèvres, de la Vienne et de la Vendée, mais particulièrement ceux des

deux premiers départemens, d'où il sort les plus beaux, les plus grands et les meilleurs animaux qu'il y ait de cette espèce.

On doit distinguer les *bœufs* en deux espèces; ceux qui sont au travail, et ceux qui sont à l'engrais.

Nous réunissons sous le même article les vaches et les élèves.

On estime que le nombre des bœufs travaillans, s'élève à.	2,808,000
A l'engrais.	404,560
En élèves.	1,456,000
Vaches.	416,000
Total.	5,084,560

C'est principalement dans les départemens boisés et dans ceux où les grains sont abondans, que l'on élève des *porcs*. Cet animal n'est un objet de commerce, qu'autant que ceux qui en nourrissent se trouvent à portée des grandes villes ou des départemens maritimes, parce que le porc ne pouvant faire de longs trajets comme les bœufs, coûterait trop de transport, s'il fallait le conduire de très-loin. Mais il s'en fait une grande consommation dans les campagnes, parce qu'il est peu de cultivateurs qui n'en consomment plusieurs dans leur ménage. L'usage est d'en saler la chair, afin de la conserver long-tems.

Il se fait en France un commerce considérable de *beurre* frais, de *beurre* salé et de *beurre* fondu.

Les départemens qui fournissent les meilleurs et les plus beaux beurres, sont ceux de la Lys, du Pas-de-Calais, du Calvados, de la Seine-Inférieure, de la Manche, de l'Orne, des Côtes-du-Nord, du Finistère, du Morbihan, de la Loire-Inférieure et d'Ille-et-Vilaine.

Les beurres les plus estimés sont ceux de Dixmude, dans le département de la Lys; d'Isigny, dans le Calvados, et de la Prévalais, dans l'Ille-et-Vilaine.

On fait une très-grande quantité de *fromages* en France, qui sont plus ou moins estimés, suivant la manière dont on les fait, et les départemens d'où ils viennent.

Le fromage, connu sous le nom de *Brie*, qui se fait dans le département de Seine-et-Marne, et qui se consomme presque tout à Paris, est si gras, qu'il ne peut être transporté au loin que dans des pots. Il se fait avec un lait fort épais, et

auquel on laisse toute sa crême. Il est d'usage de l'arranger dans de grandes éclisses fort larges et peu profondes ; ce qui lui donne la forme ronde et aplatie qui le caractérise.

Les départemens du Nord, de l'Est, du Sud-Est, du Midi et de l'Ouest, fournissent aussi des fromages gras, fort bons et très-estimés.

Les départemens de Jemmapes, du Nord et des Ardennes donnent le *Marolle* et le *Dauphin*.

Celui de la Seine-Inférieure produit le *Neufchâtel* et l'*Angelot*, dont la forme est un cœur, ou en rond, et applati.

Le *Vachelin*, du département du Jura, du Doubs et de la Haute-Saône, imite si bien le Gruyère de Suisse, que l'on s'y méprend. Cependant il n'a ni la finesse ni l'œil du véritable Gruyère.

Le fromage de *Roche-de-Roanne*, dans le département de la Loire, tire assez sur le Roquefort ; on le fait même passer pour tel. Il est petit, gras, à côtes rougeâtres, de forme ronde et épaisse. Pour qu'il soit bon, il doit être nouveau et mollet.

Le département de l'Isère fournit le *Sassenage*, auquel on donne assez souvent la préférence sur le Roquefort. Il est de petite forme ronde et épaisse. Il faut le choisir persillé, et d'un goût agréable et doux. Si, comme il arrive souvent, au lieu d'être persillé, il est d'un jaune foncé, dès-lors il est trop fait, et n'a plus de qualité.

Les fromages du Cantal et du Puy-de-Dôme imitent assez ceux de Hollande. Il s'en fait des gros et des petits, et tous sont de lait de vache. Il y en a de deux sortes ; l'un gras et l'autre sec. Celui qui est gras, est fait avec de la crême mêlée avec le caillé, au lieu qu'il n'entre que très-peu de crême dans ceux qui sont secs.

Quoique les *cuirs* ne puissent être employés qu'après un travail préparatoire, nous avons cependant cru devoir placer leur article à la suite de celui des bestiaux. La France n'en retire point assez de son gros bétail pour sa consommation ordinaire. L'étranger lui en fournit beaucoup. On distingue deux espèces principales de cuirs dans le commerce ; ceux d'Amérique et ceux de Russie. Les cuirs de Russie sont ainsi nommés, parce qu'ils sont fabriqués d'une certaine manière, principalement en usage dans cet Empire.

On ne connaît point d'estimation, tant soit peu satisfesante, de la quantité de cuirs des diverses espèces qui se travaillent en France. Cependant cette connaissance est d'autant plus utile, que la consommation des cuirs est un objet de la plus haute importance. Les états de la balance du commerce portent à une somme de 2,700,000 livres tournois, la valeur des cuirs verts importés en France pendant l'année 1787; et en autres peaux non préparées, pour une somme de 1,180,000 livres.

Les *moutons* et les *chèvres* composent principalement ce qu'on nomme *menu bétail*, par opposition aux bœufs et vaches qui forment le *gros bétail*.

On s'est beaucoup occupé en France de cette partie de l'économie champêtre. Des tentatives ont été faites à diverses époques pour y naturaliser les races d'Espagne et d'Angleterre. Cependant les moutons de race anglaise éprouvent de grandes difficultés à être élevés en France, ce qui provient de l'affaiblissement et de la dégradation que subissent ordinairement les animaux transportés du Nord au Midi. Aussi ce sont ces considérations qui ont engagé le gouvernement à introduire en France, de préférence, des moutons de race espagnole, pour les croiser avec les nôtres. En effet, comme l'observe M. *Gilbert* dans son *Instruction sur les bêtes à laine*, de l'alliance d'un bélier espagnol avec une brebis française, ou de toute autre race à laine longue et grosse, il résulte, et souvent dès la première génération, une production dont la laine pour la longueur, la finesse et le nerf, ne le cède en rien à la plus belle laine d'Angleterre; et ce n'a été qu'en alliant des béliers espagnols à leurs races communes, que les Anglais ont obtenu des laines dont ils sont si jaloux. Il est donc ridicule de croire que nous arriverons plus sûrement aux mêmes résultats avec des germes déjà altérés, et en partie dégradés, qu'avec des germes purs et encore vierges.»

Le plus considérable des établissemens formés par les soins du gouvernement, pour la naturalisation des moutons de race espagnole en France, est, sans contredit, celui de Rambouillet, dans le département de Seine-et-Oise. Il est entièrement composé de moutons de pure race, et contient de superbes brebis, dont on fait des ventes aux cultivateurs à diverses époques. Outre le troupeau dont il est question,

on compte encore en France celui de Perpignan, dans les Pyrénées-Orientales ; de Croisy-sur-Seine ; de Lamerville, dans le département du Cher, etc.

On peut évaluer à 30,307,728 le nombre des bêtes à laines répandues sur le territoire français.

Le produit le plus important des troupeaux de moutons est, sans contredit, celui qu'on retire de leurs *laines*. C'est vraiment un objet de première nécessité, et l'aliment d'une industrie productive.

Les laines de France ne sont pas toutes de la même qualité ; elles sont généralement employées dans la fabrication des étoffes communes, au lieu que celles qu'on tire d'Espagne s'emploient dans celle des draps et autres étoffes fines.

Il est aisé de calculer le produit matériel des tontes de laine qui se font annuellement en France.

On a vu que le nombre des bêtes à laine est de 30,307,728.

M. *Arthur-Young*, que nous avons déjà cité, a trouvé, d'après une énumération assez exacte du poids des toisons, que le poids moyen des toisons en France était de 3 livres et demi en suint.

Il résulte de cette donnée que l'on a pour la récolte 106,077,048 livres pesant de laine, poids de marc, en suint, c'est-à-dire, avant le dégraissage.

Cependant cette grande quantité de laine n'empêche pas que l'on en importe encore considérablement, sur-tout dans les années de grande activité manufacturière.

Outre la laine, on tire encore des moutons, ainsi que des bœufs et des vaches, du *suif*, qui forme un objet important de commerce.

Les suifs de mouton et de brebis que vendent les bouchers de Paris, sont estimés les meilleurs. Ceux qu'on tire de Hollande tiennent le second rang. L'Irlande, la Moscovie et la Pologne nous en fournissent une grande quantité.

Les *cires* sont aussi une branche assez considérable du commerce. La cire blanche est plus ou moins estimée, suivant les divers lieux où on l'a travaillée à son blanchiment. Les principales blanchisseries sont celles de Château-Gonthier, dans le département de la Mayenne ; d'Angers, dans celui de Mayenne-et-Loire ; du Mans, dans celui de la Sarthe ; d'Amboise, dans celui d'Indre-et-Loire ; de Chaumont,

dans celui de la Haute-Marne ; et de Rouen, dans celui de la Seine-Inférieure.

Les meilleures cires jaunes de France, sont celles de la Loire-Inférieure, du Morbihan, du Finistère, des Côtes-du-Nord et d'Ille-et-Vilaine au premier rang; viennent ensuite celles de la Seine-Inférieure, du Calvados, d'Eure-et-Loir, de l'Orne et de Loir-et-Cher, et enfin celles du Cantal et du Puy-de-Dôme.

Toutes les cires n'ont pas la même qualité, la même beauté, soit pour la fermeté, soit pour la blancheur.

Depuis l'introduction en France de la culture des mûriers blancs, on y récolte une assez grande quantité de *soie*. La qualité des soies de France, sur-tout de celles des départemens du Gard, de l'Aude, du Tarn et de la Haute-Garonne, est bonne, principalement pour la soie simple propre à faire les trames ; cependant on en fait aussi maintenant de très-beaux organsins. Ils sont même préférés aux étrangers, sur-tout depuis l'établissement des moulins de *Vaucanson*. Mais ils ne sont pas en assez grande quantité pour pouvoir se passer des organsins du Piémont.

Quant à la trame, celle d'Alais, département du Gard, paraît préférée à toutes les autres, même étrangères. On en fait de toutes les qualités et finesses.

La quantité et le prix des soies sont dépendans des bonnes ou mauvaises récoltes; ils varient d'une année à l'autre.

Productions aquatiques ou de la pêche.

La *pêche*, après les produits de la culture et le soin des bestiaux, est, sans contredit, la source la plus abondante de subsistance et de richesse.

Elle se divise en deux branches : en pêche maritime ou extérieure, et en pêche d'eau douce ou des rivières.

La pêche maritime ou extérieure se divise en deux parties. — La première comprend les pêches lointaines de la morue, soit au banc de Terre-Neuve en Amérique, soit en Islande et en Holande dans l'Océan septentrional, et la pêche de la baleine au Groenland et à la côte du Brésil. Cette dernière est presque nulle pour la France depuis long-tems. La seconde partie se rapporte aux pêches littorales, sur nos côtes, dans l'Océan et la Méditerranée ; ce qui fait p ès de 400 lieues

lieues de côtes où nos pêcheurs peuvent se livrer à la pêche d'une infinité de poissons très-bons pour la subsistance de l'homme : tels que le hareng, la sardine, le maquereau, le thon, le turbot, la raie, les congres, les huîtres, etc.

La pêche de la *morue* était assez considérable avant la guerre.

Par l'état qui en fut dressé en 1784, on voit que le produit de cette pêche a été, savoir :

A Terre-Neuve, Saint-Pierre et Miquelon, de	290,000 quintaux.
Au grand banc, de..........................	266,850
Total.....................	556,850 quintaux.

La pêche du *hareng* qui se fait principalement sur les côtes des départemens du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de la Seine-Inférieure, du Calvados, de la Manche, etc., peut s'élever, année ordinaire,

à 49,550 barils de harengs salés.
à 6,000 barils de harengs frais.
et à 12,000 barils de harengs saurs.

Total....67,550 barils.

On estime la pêche du maquereau, au seul quartier de Dieppe, dans le département de la Seine-Inférieure,

à 12,000 barils de maquereaux salés.
et à 50,000 barils de maquereaux frais.

Total. ..62,000 barils.

La pêche des *sardines* est très-considérable sur les côtes de l'Océan, depuis le département du Finistère, jusques et compris celui de la Vendée, et sur celles de la Méditerranée.

Son produit, ainsi que celui de la pêche des *anchois* dans la Méditerranée, est un objet important; mais n'ayant sur cette partie et les autres articles de la pêche nationale que des détails inexacts, on ne peut en assigner une évaluation par aperçu.

La pêche des *poissons d'eau douce* ou de *rivière*, quoique moins considérable que celle de mer, est cependant d'une grande ressource pour les villes qui sont près de quelques grandes rivières.

Les principaux poissons que l'on pêche dans les rivières de France, sont le *saumon*, le *brochet*, la *carpe*, l'*anguille*, la *truite*, le *carpillon*, le *barbeau*, etc.; ils se consomment sur les lieux, et ne forment qu'un objet de commerce de détail.

Le *sel* doit suivre immédiatement l'article de la pêche. Il y en a de deux espèces, le sel marin, et celui de source, qui se fait par ébullition.

Le commerce de sel marin qui se fait en France est très-considérable, et peut passer pour le plus grand de l'Europe, et peut-être de tout le monde.

Les départemens où il se fabrique le plus de sel marin, sont la Seine-Inférieure, le Calvados, la Manche, les Côtes-du-Nord, le Finistère, la Loire-Inférieure, la Vendée, les Deux-Sèvres, la Charente-Inférieure, et l'Hérault.

Le sel de la France est le plus salant et le moins corrosif de toute l'Europe, à l'exception de celui du Portugal. Il a toujours été préféré par les étrangers, principalement pour les viandes destinées aux approvisionnemens de mer et pour le poisson.

Outre les sels marins, sur lesquels roule plus particulièrement le commerce, il y a aussi en France des salines ou sources salées, d'où l'on tire une grande quantité de sel fossile.

Les départemens où sont situées les principales salines, sont le Mont-Blanc, le Jura, le Haut et Bas-Rhin, la Meurthe, la Moselle, le Mont-Tonnerre, Rhin et Moselle, etc.

On peut estimer qu'il se fabrique annuellement en France près de 4 millions de quintaux de sel, sans comprendre dans cette quantité ce que l'on livre annuellement aux Suisses, des salines du Jura et de la Meurthe, en vertu des anciens traités faits avec cette république.

Le *salpêtre*, dont l'emploi se fait particulièrement dans la fabrique de la poudre à canon, est un objet de grande consommation. L'expérience jointe aux recherches que l'on a faites, ont fait connaître que la France en était inépuisable, et que seule elle pouvait suffire à tous les besoins de l'Etat, sans être obligée d'en importer comme autrefois de l'étranger.

Le salpêtre se tire des terres de différentes qualités. A Paris, il se fait avec les vieux platras qui proviennent des démolitions des maisons, pourvu qu'ils soient suffisamment imprégnés des sels qui le forment.

Dans le département d'Indre-et-Loire, le tuf dont les maisons sont bâties, en donne bien davantage que les platras de Paris : aussi ce département est-il celui de France qui en fournit le plus.

La fabrication du salpêtre est libre aujourd'hui. On estime que la consommation annuelle des arsenaux est de près 50 mille quintaux. Il faut observer que la paix doit en diminuer nécessairement la fabrique.

Productions minérales.— La France, distinguée dans l'Europe, comme nous l'avons déjà dit, par les avantages de sa position, de son climat, de son terroir et de ses récoltes, ne doit pas être considérée moins favorablement relativement aux richesses que la terre renferme dans son sein.

Dès le tems des Romains, on y travaillait à l'exploitation des mines, et plusieurs rois de France leur ont successivement donné une attention particulière; mais cette exploitation s'est rarement soutenue en vigueur; et les progrès de la métallurgie, dans cet Etat, ne peuvent être comparés avec ceux que les étrangers ont fait dans cet art.

Les Français, en possession de mille autres avantages, paraissent avoir négligé trop long-tems de s'en procurer, peut-être de plus réels, en porfant l'exploitation de leurs mines au point de perfection dont elle est susceptible.

Au reste, ce ne sera que sous le rapport du commerce et de la consommation que nous envisagerons les *productions minérales*; notre objet n'étant point de les considérer sous le rapport minéralogique.

Nous comprenons, sous cette dénomination, le *fer*, le *plomb*, le *cuivre*, l'*étain*, l'*or* et l'*argent*, le *mercure*, le *zinc*, etc.; le *charbon de terre*.

Le *fer*, ce métal flexible, élastique et plus ou moins dur, suivant les mines dont il est extrait, et les préparations qu'il a subies, doit tenir le premier rang parmi les métaux. En effet, il est le soutien de l'agriculture, de l'artillerie, de la marine, l'objet ou l'instrument de tous nos arts. La France en possède une très-grande quantité de mines. La plupart donnent un fer doux et propre aux différens travaux des arts et métiers. On le trouve tantôt en grains, tantôt en rognons, formant des bancs immenses à la surface de la terre, ou déposés à une médiocre profondeur; c'est plus particulièrement sous

cette forme, qu'on le tire de nos départemens intérieurs, et jusques dans les plaines les plus fertiles. Dans les montagnes, il occupe des filons particuliers, ou forme de ces masses prodigieuses qu'on avait cru ne trouver que dans les pays du nord, et qui ont été reconnues dans les Pyrénées.

Les départemens où l'on exploite le plus de mines de fer, sont ceux de l'Ourthe, de la Roër, de Rhin-et-Moselle, de la Sarre, du Haut et Bas-Rhin, de la Moselle, de la Meuse, de la Meurthe, des Vosges, des Ardennes, du Doubs, du Jura, de la Haute-Saône, de la Loire, de la Marne, de la Côte-d'Or, de la Haute-Vienne, de l'Aude, de la Haute-Garonne, de la Haute-Marne, du Cher, de la Nièvre, du Gard, des Basses et des Hautes-Pyrénées, des Pyrénées-Orientales, etc.

On compte plus de deux mille forges, fourneaux, martinets, fenderies, et fonderies en France, où se fondent les minérais de fer, et où se fabriquent les fers, les aciers et les toles. On estime que le produit annuel peut être évalué à plus de deux millions de quintaux de fer brut.

Le *plomb* est beaucoup moins commun en France que le fer. Il n'y a cependant pas une région métallifère où l'on n'en rencontre des mines abondantes et nombreuses; mais la plupart ne sont pas exploitées, ou le sont mal. Ce métal, se présentant souvent à la surface, on se contente généralement d'enlever le minérai qu'on pourrait obtenir presque sans frais, et l'on détruit ainsi des indications offertes par la nature, dont il est fâcheux qu'on ne sache pas faire un meilleur usage. Le plomb des mines de France est communément riche en argent; il en contient près d'une livre par quintal. Les minérais des départemens des Côtes-du-Nord et des Pyrénées, valent autant par l'argent qu'on en retire que par le pomb.

Les mines de plomb, exploitées plus régulièrement, rendent environ 25,150 quintaux de ce métal. Les deux tiers proviennent des mines des départemens des Côtes-du-Nord et d'Ille-et-Vilaine; le surplus est fourni par celles des départemens des Vosges, de l'Isère, de la Loire, de l'Ardèche, du Mont-Blanc, de la Roër, de Sambre-et-Meuse et des Pyrénées.

Le *cuivre*, plus malléable que le fer, et moins facile à

s'oxider, est d'un usage plus ancien et presqu'aussi général. Son alliage avec l'étain prend le nom de *bronze*; et avec le zinc, celui de *laiton*. Il paraît même possible de varier ces alliages, quant aux substances et quant aux proportions, de manière à détruire les dangers qui accompagnent l'usage du cuivre, en lui conservant ses avantages.

Ce métal est nécessaire au maintien des forces navales, à cause du doublage des vaisseaux. Il fournit à l'artillerie les armes les plus redoutables. Les différens usages domestiques en exigent aussi une assez grande quantité. Cependant celui que l'on retire des mines de France est peu considérable. Elle va à peine à 600 milliers pesant. La plus grande partie est extraite des mines de Chessy et de St.-Bel, dans le département du Rhône; de Bégorri, dans le département des Hautes-Pyrénées; de la Rousse, dans le département des Hautes-Alpes; et de Ste.-Marie-aux-Mines, dans le département du Haut-Rhin; et ceux des Pyrénées, de la Somme, de la Marne, de l'Aube, de l'Oise, de la Meurthe, de l'Ourthe, de la Roër, de Sambre-et-Meuse, etc., fournissent le surplus.

L'*étain*, quoique moins employé qu'autrefois en ustenciles de ménage, est encore d'un assez grand usage pour l'étamage du cuivre et du fer, pour la couverte de la faïence, pour le tein des glaces, pour la teinture en écarlate, etc. On avait mal-à-propos cru que la France manquait de mine d'étain; mais des indices font présumer, avec raison, qu'il y en existe dans le département de la Haute-Vienne, et il est de l'intérêt du gouvernement d'approfondir ces premières découvertes.

L'*or* et l'*argent* ne se trouvent pas en abondance en France, quoique son sol n'en soit pas entièrement dépourvu. Le Rhin, le Rhône, le Doubs, l'Arriège, la Cèze, le Gardon, la Garonne, et quelques ruisseaux de la Lozère et des Pyrénées, en charient des paillettes. On a trouvé de l'argent natif dans les mines d'Alençon et de Ste.-Marie; mais le plus souvent on le rencontre uni au plomb ou au cuivre. Les départemens où l'on a découvert des minérais, sont ceux de l'Oise, de Seine-et-Oise, de Seine-et-Marne, du Nord, du Doubs, de la Haute-Saône, du Jura, de la Meurthe, des Vosges, des Basses-Alpes, des Bouches-du-Rhône, du Var, de la Haute-Garonne, du Tarn, de l'Aude, de l'Hérault, etc. Celles qui produi-

sent le plus d'argent, sont les mines de plomb du département des Côtes-du-Nord, de Ste.-Marie, d'Alençon et de Pesai; cette dernière est située dans le département du Mont-Blanc. On a exploité avec succès des filons d'argent sulfurés à Allemont, dans le département de l'Isère, et si ces travaux sont vivement continués, ils pourront rendre pendant long-tems des produits considérables.

On avait également trouvé, à la Gardette, dans le même département, un filon de mine d'*or*, et dont les traces ont été perdues. On a lieu d'espérer, qu'à l'aide de quelques dépenses, il serait possible de retrouver ce filon qui s'est annoncé pour être très-riche.

Le *zinc* est un des métaux les plus abondamment répandus dans la nature; ses usages ne sont pas très-multipliés: peut-être même ne connaît on pas tous ceux auxquels il serait propre. On a proposé de s'en servir pour étamer. Les qualités qu'il communique au cuivre, par son union avec ce metal, font penser qu'il serait propre encore à d'autres alliages. Les mines de *zinc* des départemens de l'Ourthe et de la Roër que l'on exploite, sont très-abondantes. On en a decouvert d'autres dans les départemens de la Manche, de la Haute-Loire, du Gard, du Cher, de Mayenne-et-Loire, etc., etc. Il serait avantageux d'approfondir ces premières recherches, pour tâcher de former de nouveaux ateliers, qui fourniraient du *zinc* plus facilement et à moins de frais au centre et au midi de la France.

Le *mercure* est une substance métallique, fluide, froide au toucher, brillante comme l'argent, pesante et très-volatille: elle ne mouille que les corps metalliques, et sur-tout l'or, avec lequel elle s'unit de préférence à tout autre métal. C'est des entrailles de la terre qu'on tire le mercure; on le trouve sous différentes formes: tantôt fluide, dans les lacunes où il s'est ecoulé des veines des mines; tantôt il y est en mottes, ou sous la forme d'une racine mercurielle, sulfureuse et rouge, qui se nomme *mine de cinabre*; ou enfin sous la forme de masse limoneuse et de cailloux rouges, jaunâtres, bruns, et quelquefois de couleur de plomb. Ce métal est un des plus excellens remèdes que nous offre la matière médicale; mais il faut savoir l'employer; car il devient très-dangereux, d'efficace qu'il est, entre les mains des ignorans. Ce remède est

sur-tout très-vanté contre les maladies vénériennes. Le mercure est encore fort en usage dans les arts et métiers; on l'emploie pour séparer l'or et l'argent de leurs mines, dans l'étamage des glaces et dans la dorure en or moulu.

On trouve du mercure en différens endroits de la France, notamment aux environs de Montpellier, de Carentan, de Ste.-Marie, de Menildot, et dans quelques départemens du centre et du midi, mais aucune n'est exploitée. Les conquêtes de nos armées nous en ont acquises, situées dans le département du Mont-Tonnerre, dont le produit annuel surpasse nos besoins, tant en mercure à l'état métallique, qu'en vermillon, cinabre, sublimé corrosif et précipité.

Le *manganèse*, si utile dans les verreries et manufactures de cristaux, l'est devenu encore plus, depuis que l'on emploie l'acide muriatique oxigéné au blanchiment des toiles (1). C'est un motif pour accroître le nombre des ateliers où l'on exploite la mine de manganèse oxidé. Nous en avons dans plusieurs départemens : on en connaît dans les Vosges, dans Saône-et-Loire, dans la Dordogne. Celle de Romanèche, particulièrement dans le département de Saône-et-Loire, peut seule fournir, pendant plusieurs siècles, à toutes les demandes qui pourraient être faites par le commerce national ou étranger.

Le *cobalt* qui, dans le commerce, prend, selon la combustion qu'on lui a fait subir, le nom de *smalt* et d'*azur*, ou celui de *safre*, est d'une très-grande valeur : il sert à rehausser la blancheur de la toile ou à colorer les émaux et la porcelaine; celui qu'emploie la manufacture de Sèvres, vient de Suède. On en a découvert dans plusieurs mines de France, notamment dans les Vosges, dans les Pyrénées, à Allemont, dans le département de l'Isère, et à la Caunette, dans celui de l'Aude, qui pourraient être exploités avec un très-grand avantage.

L'*antimoine*, comme on sait, est d'un grand usage en médecine, ainsi que dans les arts, à cause de la dureté qu'il donne aux métaux mous; on le mêle plus particulièrement avec le plomb, pour former les caractères d'imprimerie. Les mines que

(1) En distillant le sel marin avec le manganèse oxidé, l'on se procure l'acide muriatique oxigéné.

nous possédons de ce métal pourraient satisfaire aux besoins de l'Europe entière, si elles étaient mieux exploitées. Elles sont principalement situées dans les départemens de la Creuse, du Cantal, de la Haute-Loire, de l'Allier, de la Vendée : elles suffisent à-peu-près à notre consommation.

On rencontre le *bismuth* dans plusieurs de nos mines de plomb; mais il n'y est point traité séparément : cependant sa propriété est de donner de la dureté à l'étain dans la vaisselle, ou dans l'étamage des glaces, et de remplacer le plomb dans la coupellation, le soudage et les alliages, sont autant de motifs puissans qui doivent faire traiter particulièrement la mine de bismuth, lorsqu'on apercevra du bénéfice dans cette opération.

Les autres mines métalliques n'étant ni aussi abondantes en France, ni traitées pour être mises dans le commerce, nous nous dispenserons d'en faire mention.

Le *charbon de terre* est un objet important, d'une grande utilité pour les arts, et qui supplée à la consommation du bois.

Un quart au moins du sol de la France promet des mines de charbon de terre; et devrait-on n'en point découvrir de nouvelles, il en existe assez de reconnues et même d'exploitées, pour suffire à tous nos besoins. Les départemens du Nord et de l'Intérieur en offrent sur le bord des rivières navigables, d'où le charbon qu'on en extrait, se distribue facilement dans toutes les parties de la France. Celles qu'on exploite, dans les départemens maritimes, peuvent devenir, pour la République, ce que celles de *Newcastle* et de *Whitehaven* sont pour l'Angleterre, un moyen de former de jeunes marins. Les mines de charbon de terre sont souvent situées près celles métalliques, et principalement près celles de fer. Ainsi, pour en tirer tout l'avantage qu'elles offrent, il ne s'agit que d'animer et de régulariser les exploitations existantes.

On ne sait trop pourquoi la tourbe, qui, ainsi que le charbon de terre, a une origine végétale, est peu exploitée en France. Cependant un rapprochement plus heureux pour le commerce de cet état, existe encore entre le charbon de terre et la tourbe : c'est que ces deux combustibles sont abondamment répandus sur son territoire; c'est que l'un et l'autre peuvent économiquement remplacer le bois, et donner à

ses forêts le tems de se reproduire. Ajoutons que l'exploitation des tourbières, étant faite avec méthode, détruit la cause des exhalaisons nuisibles à la santé des hommes et à l'agriculture, convertit des marais en bons pâturages, donne de l'écoulement aux eaux stagnantes, forme des canaux navigables, embellit enfin et vivifie les pays où elle a lieu. Réduite à l'état de charbon, soit par distillation, soit par suffocation, la tourbe devient propre aux mêmes usages que le charbon de bois, et particulièrement aux travaux métallurgiques.

D'après ces avantages reconnus de la tourbe et plusieurs autres, dont nous nous dispensons de faire mention, quelle immense ressource n'offre pas notre territoire! Et cependant, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, dans la plus grande partie de la France, on n'a pas même l'idée de la nature de ce combustible et de son utilité. L'exploitation et l'usage en ont été bornés jusqu'à présent aux départemens de la Somme, du Nord, du Pas-de-Calais, de la Lys, et un petit nombre d'autres, quoiqu'on puisse assurer qu'il existe à peine en France une vallée qui ne recèle des tourbières, une rivière qui ne recouvre leur surface.

Il serait bien intéressant de connaître le produit exact de l'exploitation de nos mines en général, ainsi que la quantité de charbon de terre que l'on consomme actuellement; mais cette connaissance ne peut s'obtenir que par la correspondance avec les administrateurs dans l'arrondissement desquels se trouvent des mines, soit de charbon de terre, soit de toute autre substance minérale.

Un coup d'œil géologique porté sur la surface de la France, y fait découvrir abondamment et dans toutes ses variétés, cette classe de substances minérales employées à différens usages dans les fabriques, les arts et l'agriculture. Pas une n'y manque, depuis la roche qui sert à former les colonnes de nos grands édifices, jusqu'à la *pierre gemme* européenne, consacrée à porter ses reflets sur le teint d'albâtre des dames françaises. Entre ces deux espèces qui, parmi les substances pierreuses, sont aux deux extrémités de la chaîne, on retrouve toutes celles qui, par leur emploi général, deviennent encore plus précieuses : telles sont la *pierre calcaire*, propre à bâtir; les *grès calcaires* et *argileux*, employés aux mêmes usages; le

gypse, ou pierre *à plâtre*, si utile pour la décoration de nos maisons, de nos palais; la *pierre meulière*, dont les élémens semblent avoir été combinés par la nature pour produire le meilleure moulage; la *pierre à fusil*, si nécessaire pour la guerre, et dont la France, particulièrement les départemens de Loir-et-Cher, d'Indre-et-Loire et de l'Indre, possèdent d'énormes dépôts; l'*ardoise*, d'autant plus utile pour couvrir nos habitations, qu'elle s'oppose aux incendies qu'occasionnent souvent au contraire les toitures de chaume.

Si nous considérons les substances pierreuses qui entrent dans nos fabriques, nous trouvons, 1°. le *pétunzé*, ou *roche feld-spathique*, propre à la fabrication de la porcelaine, et que le département de la Haute-Vienne fournit à la manufacture de Sèves; 2°. le *spath pesant*, ou *baryte sulfatée*, qui se trouve en filons dans plusieurs parties de la France, et qui peut servir encore dans les fabriques de porcelaine, ainsi qu'on le pratique à Valogne, département de la Manche.

En parcourant les montagnes de terrain primitif, qui entourrent ou traversent notre territoire, nous rencontrerons toutes les roches dans leurs diverses états d'agrégation et de couleur; nous y verrons le *calcaire primitif* ou *saliforme*; des *granits*, des *porphyres*, des *roches serpentineuses*, *asbestoïdes*, etc., etc. — Dans les terrains secondaires nous trouverons ces variétés infinies de marbres, si distincts entr'eux, par leur couleur, par leur connexité et par l'empreinte qu'ils conservent des matières organiques qui ont servi à leur formation. — Nos terrains volcanisés nous offriront la *pierre-ponce* et les *laves* propres, soit à bâtir, soit à décorer les appartemens; d'autres terrains nous donnerons la *pierre à rasoir*, la *pierre à polir*, la *pierre de touche*, les *poudingues*, les *brèches*, etc., etc. — Enfin, dans les filons, dans ces cavités où la nature semble avoir voulu déposer ses plus précieux trésors, au milieu des mines qui nous donnent les métaux, nous découvrirons ces pierres rares qui prennent leur valeur de la finesse de leur grain et de leur éclat; nous y recueillerons le *cristal de roche*, l'*agathe*, la *calcédoine*, la *cornaline*, l'*éméraude*, etc.; et nous observerons avec admiration, qu'en si petite quantité que ces substances soient répandues sur le globe, elles servent pourtant à ouvrir de nouvelles routes à

l'industrie des hommes et aux relations commerciales des Etats.

Les terres et sables qu'emploient différentes fabriques, sont un mélange de diverses substances, dans lesquelles l'*alumine*, la *silice* et la *chaux* tiennent les premiers rangs : il est encore très-peu de ces mélanges qui ne contiennent de l'oxide de fer, et qui n'en reçoivent une couleur particulière. Ceux où l'*alumine* prédomine auxquels elle donne son caractère, sont connus en général, sous le nom d'*argile*, et en particulier sous celui de *terres à brique*, à *tuile*, à *poterie*, à *faïence*, à *creusets de verrerie*, à *pipe*, à *foulon*, de *terre glaise*, de *terre sigillée*, qui comprend la *terre de Lemnos* et le *bol d'Arménie*, etc. Quelques-unes de ces argiles sont très-rares; ce sont sur-tout celles propres à la fabrication des creusets de verrerie. La raison en est, que la matière qui forme ces vases doit être infusible, et par conséquent que l'argile doit y être exempte d'un mélange sensible de chaux, de silice et d'oxide de fer. Les meilleures argilles connues pour cet objet, sont celle de *Neuf-Châtel*, situées dans le département de la Seine-Inférieure, et qu'on exporte dans des bariques, dans les régions les plus lointaines; et celle de *salavas*, situées dans le département du Gard. —Les mélanges où la *silice* prédomine, et auxquels elle donne sa propriété d'être aisément vitrifiable, sont, 1°. le *kaolin*, ou *terre à porcelaine*; 2°. le *sable quartzeux*. Le kaolin, qui alimente la manufacture de porcelaine de Sèvres près Paris, est extrait de St.-Yriex, dans le département de la Haute-Vienne. Cette terre, ainsi que les autres substances minérales qui entrent dans la composition de la porcelaine, sont répandues sur plusieurs points de la France; en sorte que nous osons dire avec assurance que, *si les Français veulent faire de la porcelaine, ils le peuvent avec plus de facilité pour l'extraction des matières premières, et plus d'économie pour la fabrication, que les Anglais n'en ont à faire de la faïence.*

Le *sable quartzeux*, que les minéralogistes appellent *quartz arénacé*, est, ou grossier ou fin. Dans le premier cas, il sert, par son mélange avec la chaux, de ciment nécessaire à la construction des édifices; dans le second il, sert de matière première pour la fabrication des verres de toute espèce et des cristaux : sa fusion dans les usines est déterminé par l'activité de la flamme et par l'addition d'un alkali.

Les mélanges auxquels la *chaux* donne son caractère, sans cependant qu'elle s'y trouve toujours en plus grande quantité que l'*alumine*, sont les *marnes* abondamment répandues sur le sol français, et propres à servir d'engrais aux terres labourables. On entend en général par *marne* une substance terreuse, contenant de l'argile et de la chaux dans une proportion telle, que l'argile y soit en assez grande quantité pour empêcher l'eau de s'infiltrer trop promptement, et que la chaux s'y trouve de même assez abondamment pour offrir à l'eau un passage que ne lui donnerait pas l'argile seule. — Si l'on considère la marne par rapport à la végétation, on verra qu'à moins d'en couvrir en entier et jusqu'à la profondeur nécessaire une terre labourable, ce qui serait infiniment coûteux, il faut, pour un terrain maigre et aride, employer celle où l'*argile* domine, et pour un terrain gras et pâteux, celle où abonde la *chaux*. Une terre où la *silice* se trouverait mélangée, dans les proportions convenables, avec l'alumine ou la chaux, devrait remplir le même objet, et pourrait, par cela même, être appelée *marne*, si l'on ne considère cette espèce de mélange que par les effets qu'il produit.

On trouve encore, sur plusieurs points de la France, la *castine*, terre calcaire, et l'*orbus*, terre argileuse, qui servent l'une et l'autre dans les opérations métallurgiques. La *Pouzzolane*, propre à servir de ciment, se rencontre dans nos volcans éteints. Des *schistes argileux* en feuillets minces et légers ont été découverts dans le département de l'Ardèche : on a trouvé qu'ils ont beaucoup de rapport avec la terre qui sert en Toscane à faire les briques légères.

La France peut être regardé comme l'état de l'Europe où l'on trouve le plus de sources d'*Eaux minérales*, chaudes et froides, et qui toutes ont des propriétés particulières, et sont employées avec succès par la médecine. Parmi celles qui ont le plus de réputation, on distingue celles de *Spa* dans le département de l'Ourthe; d'*Aix-la-Chapelle* et de *Borcette*, dans celui de la Roër; mais celles de *Barrège*, dans le département des Hautes-Pyrénées, sur les confins de l'Espagne, sont depuis quelques tems préférées à toutes les autres. Les meilleurs juges pensent néanmoins que les cures qu'elles ont produites doivent plutôt être attribuées à la salubrité de l'air et du sol, qu'aux qualités des eaux, et que la célébrité qu'elles ont ac-

quises vient sans doute de ce que quelques grands personnages y ont accidentellement recouvré la santé. On dit que les eaux de *Sulzbach*, dans le département du Haut-Rhin, guérissent la paralysie, les attaques de nerfs et la pierre. A *Bagnères*, près Barrège, dans le département des Hautes-Pyrénées, il y a des eaux minérales et des bains très-salutaires, très-fréquentés au printems et en automne. Celles de *St.-Amand*, dans le département du Nord, connues sous le nom de *boues de St.-Amand*, guérisent la gravelle, les obstructions, et sont très-renommées pour les blessures. Les bains de *Plombières*, dans le département des Vosges, et ceux du *Mont-d'Or*, dans celui de l'Allier, sont très-célèbres. Les premiers ont la réputation d'aliéger beaucoup les douleurs de la goutte, et guérisent la paralysie. Les eaux minérales d'*Uzès* purifient le sang. Il y a des bains purgatifs dans les environs de *Digne*. On trouve encore des bains chauds à *Aleth*, des eaux minérales à *Passy*, à *Bourbonne*, à *Luxeuil*, à *Burges-les-Bains*, ci-devant *Bourbon-l'Archambault*, à *Vichi*, à *Bagnols*, à *Balarue*, à *Ossan*: en un mot, on ne finirait pas si l'on voulait citer toutes les eaux minérales ou supposées telles, que la France contient, ainsi que ses sources remarquables. Il y en cependant une à *Aigue-Perse*, dans le département du Puy-de-Dôme, que nous ne pouvons passer sous silence: elle bout à gros bouillons, fait un bruit semblable à celui que produit l'eau que l'on jette sur la chaux; mais on prétend qu'elle a une qualité malfesante, et que les oiseaux qui boivent de ses eaux, en meurent à l'instant.

Manufactures et Fabriques. — Aprés avoir traité des principaux produits du sol, des bestiaux, de la pêche et des mines de la France, et qui font la matière du commerce et de l'industrie, nous allons donner la notice des différentes manufactures et fabriques qui emploient ces matières, les façonnent et les rendent propres à la consommation.

Elles sont très-multipliées, mais en suivant à leur égard la marche que nous avons adoptée pour la classification des productions, on peut les ranger sous quatre chefs, en raison des substances qu'elles emploient. Toutes les fabriques travaillent

ou sur des matières végétales,
ou sur des matières animales,
ou sur des matières minérales,

ou sur plusieurs de ces productions à-la-fois (1).

Fabriques qui emploient des substances végétales.

Ces fabriques sont principalement les *toiles*, dont le nombre et la qualité sont très-multipliés, depuis la batiste jusqu'à la toile à serpillière, et depuis la mousseline fine jusqu'aux grosses toiles de coton.

Il serait très-utile de connaître le nombre des fabriques de toiles et toileries, avec la quantité de pièces qui en sortent; mais cette connaissance, qui autrefois pouvait aisément s'acquérir par les rapports des inspecteurs du commerce, ne peut aujourd'hui être obtenu que par la correspondance des préfets.

En 1789 on estimait que la valeur des marchandises sorties des fabriques de toiles, toileries et bonneterie de fil, coton, s'élevait à 215 millions de livres, sur quoi, en retranchant le prix des matières premières, il restait 161 millions pour prix de la main-d'œuvre.

Les *dentelles* forment également l'objet d'un travail où l'on emploie exclusivement une matière végétale, qui est le beau fil de lin. On estimait, à l'époque de 1789, que le produit de cette industrie, presque tout en bénéfice de la main-d'œuvre, montait à dix millions.

On évaluait aussi la main-d'œuvre sur les fabriques des *fils à coudre*, *cordages* et *filets* qui se font et se consomment en France, à un bénéfice d'environ dix millions.

La *papeterie*, qui appartient à cette classe, était estimée en 1789, donner un produit de huit millions; sur lequel déduisant le prix des matières premières, il restait pour le bénéfice de la main-d'œuvre, sept millions deux cent mille francs.

L'*amidon*, autre produit du règne végétal, était, en 1789, un objet de 24 millions, sur lesquels deux millions deux cent

---

(1) On pense bien que nous ne pouvons traiter de tous les genres d'industrie qui façonnent les productions, depuis l'art du meûnier jusqu'à celui de l'horloger; cette manière de traiter les fabriques devant former une véritable encyclopédie, et s'éloignant trop jusqu'à un certain point du but que nous nous sommes proposé, sans qu'on puisse dire cependant qu'elle lui fût entièrement étrangère.

mille livres de bénéfice, d'après l'estimation d'un sol pour livre de frais de fabrication.

Le *savon*, dont la consommation, comme nous l'avons déjà dit, est très-considérable, est aussi un composé végétal. La seule ville de Marseille en fabriquait, avant la révolution, pour dix-huit millions, et l'on calculait que les autres fabriques ensemble en donnaient le double, ce qui formait un produit de cinquante quatre millions, sur lesquels un dixième pour la main-d'œuvre, ou cinq milllions quatre cent mille livres.

On classe encore dans les fabriques qui emploient des substances végétales, celles d'*huile*, de *tabac*, les raffineries de *sucre*, l'art de faire des *confitures*, et de préparer les *fruits secs*, ainsi que les *liqueurs*, de faire le *charbon de bois*, la *saboterie*, et une multitude de *métiers* qui appliquent immédiatement le bois, les plantes aux usages ordinaires de la vie, tels que le *menuisier*, le *charron*, le *charpentier*, etc.

Fabriques qui emploient des matières animales.

Les fabriques qui emploient des matières animales sont principalement celles d'étoffes de laine, la bonneterie en laine, les chapelleries, soieries, tanneries, etc.

On estimait, en 1789, que les fabriques de laine de toute espèce formaient un produit de 185 millions de livres tournois, savoir :

La draperie fine	40 millions.
La draperie commune, serge, camelots	100
La chapellerie	20
La bonneterie en laine	25
Total égal	185 millions.

Le prix de la matière première étant prélevé, le bénéfice de la main-d'œuvre sur ce genre d'industrie, très-perfectionnée en France, était évalué à 90 millions.

Quant à la soierie, on l'estimait ainsi qu'il suit :

Étoffes de soie	70 millions.
Bonneterie en soie	25
Blondes, gazes, rubans, passementerie	30
Total	125 millions.

La main-d'œuvre sur les ouvrages en soie n'allant pas au-delà du tiers de la valeur des objets fabriqués, on la portait

à 41 millions 600 mille livres, ce qui donnait un bénéfice de 83 millions 400 mille livres tournois.

Les tanneries occupent beaucoup de bras, et sont l'aliment d'une industrie très-lucrative. On évaluait, en 1789, le produit des tanneries, ainsi qu'il suit :

En cuirs forts..............................	50 millions.
En parchemins et peaux en mégie...........	10
Total........................	60 millions.

On estime que le prix de la main-d'œuvre dans ce genre de fabrique, ne va qu'au dixième du montant des objets fabriqués ; ce qui, d'après cette appréciation, porte le prix de la main-d'œuvre, ou le bénéfice de l'industrie, à 6 millions.

Fabriques qui emploient des substances minérales.

Ce serait également un travail extrêmement utile, ainsi que nous l'avons observé plus haut, d'avoir l'état des fabriques de quincaillerie, d'ouvrages de toute espèce en fer, acier, plomb, or, argent, répandues sur la surface de la France : mais à défaut de tableaux exacts sur ces objets, nous donnerons, comme nous l'avons déjà fait, l'aperçu du produit en gros de ces divers genres d'industrie.

Les fabriques de quincaillerie étaient estimées, en 1789, devoir donner un produit de 100 millions ; en évaluant aux trois quarts les frais de fabrique, il restait un bénéfice d'industrie de 25 millions.

Les produits de l'orfévrerie et de la bijouterie étaient estimés 20 millions : le bénéfice de la main-d'œuvre n'allant pas au-delà du huitième du prix total, était de 2 millions 500 mille livres.

Les verreries, faïenceries, porcelaines et glaces, étaient estimées produire 10 millions, sur lesquels ôtant au moins un dixième pour le combustible, restait 9 millions pour la main-d'œuvre, somme à peine suffisante pour en couvrir les frais.

Quant aux forges de fer, elles donnaient, à-peu-près comme aujourd'hui, 2 millions de quintaux pesant de fer ; en évaluant à 160 livres tournois le prix moyen de chaque millier, la totalité des fers serait de la valeur de 32 millions de livres tournois. — Déduisant 60 livres pour le combustible sur chaque

chaque millier de fer, reste 100 livres pour les frais de main-d'œuvre et bénéfice de l'entrepreneur pour chaque millier, ce qui fait pour les 2 millions de quintaux une valeur annuelle de 20 millions de livres tournois.

Les fabriques secondaires de fer, telles que fer-blanc, tréfileries, clouteries, d'armes et de tolle, offraient 4 millions par an de bénéfice d'industrie.

Fabriques qui emploient des substances des différens règnes à-la-fois.

Ces fabriques, qui sont en grand nombre, sont celles de passementeries, tapisseries, modes, teintures.

On estimait, en 1789, à 5 millions les bénéfices de ce qu'on appelle *ouvrages de modes*, dont les matières premières sont toutes, ou à peu de chose près, du produit de nos fabriques.

Les fabriques de tapisseries formaient, en France, un des plus beaux genres d'industrie, que l'usage des papiers de tenture a fait presque tomber.

On en estimait, en 1789, le produit à-peu-près à 1 million 600 mille livres, sur lesquelles 800 mille livres pour les frais de matières premières et teintures, restait 800 mille livres pour les bénéfices de l'industrie.

Coup d'œil sur les manufactures et fabriques. — Les manufactures et fabriques de France, célèbres par-tout, égalent en perfection les soins que l'on prend de les encourager et de les bien entretenir. Outre l'incomparable manufacture nationale des tapisseries des *Gobelins* et des tapis de la *Savonnerie*, il y en a encore d'autres considérables à Arras, Beauvais, Felletin, Aubusson, etc., qui sont connues de tout l'univers. Cependant elles ne sont pas aussi lucratives que les fabriques de draps, renommées autant pour la qualité et la finesse, que par la vivacité et la solidité des couleurs; et que celles de soierie, sur-tout de Lyon, quoique ces dernières soient beaucoup moins florissantes aujourd'hui, qu'elles l'étaient autrefois.

Depuis le milieu du dernier siècle, les manufactures et fabriques de laine ont été considérablement perfectionnées et augmentées. La fabrication des étoffes de laine, répandue

presque par toute la France, est immense, et donne lieu à une exportation considérable.

Nos départemens du Nord produisent cette magnifique toile, qui égale en beauté tout ce qui se fait en ce genre dans l'univers. — Les manufactures de glaces et les verreries tiennent encore un des premiers rangs, autant par leur produit que par leur célébrité.

Une manufacture encore plus considérable par son utilité, c'est celle du plomb laminé. Tous ceux qui savent que les ouvrages de plomb laminé durent plus long-tems que ceux de plomb simplement fondu, connaîtront les grands avantages qu'on a lieu d'attendre d'un établissement comme celui-là.

Il en est de même de la manufacture d'armes blanches établie dans le département du Bas-Rhin, et de celles d'armes à feu de Versailles, Liège, Charleville, St.-Etienne, etc., ainsi que des fonderies de canons et des fabriques de toiles à voiles et de cordages.

On manufacture de la porcelaine dans un grand nombre de lieux de la République ; mais celle de *Sèvres* l'emporte, à juste titre, sur toutes celles qui existent, tant par l'élégance des formes et la perfection du dessin, que par la richesse et l'éclat des couleurs.

Parmi le grand nombre de manufactures de faïence, établies sur tous les points de la France, on distingue celles de *Sceaux*, de *Toul* et de *Nidervillers*, etc.

L'orfévrerie, la menuiserie et l'ébénistrie de Paris, sont justement admirés pour le fini et l'élégance des formes.

Les papeteries sont aussi intéressantes par la quantité que par la qualité des papiers qu'elles fournissent. Celles d'Annonay et de Courtalin n'ont point d'égales dans l'Europe.

Comme il n'est pas possible de faire connaître en détail les manufactures et ouvrages qui sortent des mains de l'industrie française, et que cependant il est très-intéressant d'avoir une connaissance des lieux où ces objets sont fabriqués, et où ils se trouvent le plus ordinairement, nous y avons suppléé, autant qu'il nous a été possible, par un tableau alphabétique des produits de l'industrie et du commerce, indiquant les principales villes de France d'où on les tire (Voyez ce tableau

S ES OBJETSANÇAISE.

ans *n sapin.*

Nîmes. -Lé

Mans (Quil

Cau

Mars Aunch. Bischwillers.
Bruxelles Caude-
Lille. ieppe. Dunkerque
Amhâvre. Libourne.
laix. Nice. Paris.
Ambo Ninhelle (la). Rouen.
ieins. Valence. Va-

Abbe Am
alais*arton.*
aigle
Malin Nante
aumt

rie.

Berna Lav.
André
Montpe *rie.*
bourg. Tou
Cadillac. Colo-
Mezières. Nantua.
Poitie Arr Rouen. Saint-
arrebruck Sarre-
ourg. Tinchebray.
Barba Rou
Chambé
Maubeu
colin. Arr
Egalit,
le).Li
Dom Mons. vais. Cambray.
t.-OmNantua. Paris.

Reth

Mars Beau
t - la - Chapelle.

Alby. *Tondage de fil.*
Beauva
le-Prink.
Lille. *Tordoirs.*
seille. I
pellier. *Tourberie.*
St.-Clair.
polite. *Tournesols.*

nerre. Toulon. Tremblade (la).
Anne. Ustaritz. Uzerche.

Vert-de-gris.

A lève. Montpellier. Pezenas.

Alt *Vestipoline.*
Colm
Melu(Oise).
Vers
Vinaigre.

An Châlons-sur-Marne. Bordeaux.
Orléans. Paris. Saint-Denis.
Saumur. Ré (île de).

An *Violons.*

Paris.

Age *Vitriol.*
Châte
Mont lité. Javelle. Laon. Lille. Lyon.
Vienn ntelimart. Pont-l'Evêque.

Poiss *pour bateaux plats.*

arsan.

Mon *Usines.*

Chambery. Couvin. Dijon.
Châ che (la). Strasbourg. Vienne.
Hyppo

DUSTRIE FRANÇAISE.

Faux.

Fenderie.

ille, Poligny.

Fers.

uxerre. Beaume-les-Dames. nplitte. Châteauroux. Clat. Ernée. Grenoble. Joinville. la). Nevers. Pau. Porentruy. mand. Saint-Dizier. Saintmehould. Tour-du-Pin (la).

Fer à battre.

ourges. Carcassonne. Châtil-Clamecy. Mont-Flanquin.

Fer de barre.

Fer coulé.

Marseille.

forge et de fonderie.

eau-Briant. Saint-Dizier.

Ferblanterie.

ey. Luxeuil. Rouen.

Feutrerie.

nont. Vienne. Lyon.

Fil.

ix-la-Chapelle. Argentan. Binch. Châtillon-sur-Sèvres. et. Dinan. Domfront. Douai. union. Limoges. Lisieux. Mar-

Filières, ou filteries.

Bourmont. Lille. Rambervillers. Saint-Omer.

Flaine, ou coutil.

Yvetot.

Flanelle.

Angers. Bernay. Cholet. Clermont (Oise). Laval. Limoges. Montpellier. Reims. Rethel. Rouen. Saint-Geniez-de-Rivedolt. Verneuil.

Fleuret.

Carpentras. Lavaur. Nîmes. Yvetot.

Fonderie de canons.

Bordeaux. Paris. Rouen.

Fonderies.

Alby. Alençon. Ambert. Angoulême. Annecy. Autun. Belvez. Bernai Bourges. Bourmont. Cahors. Calais. Castres. Dijon. Douay. Exideuil. Grenoble. Laigle. Lille. Longwy. Louviers. Lyon. Metz. Nantes. Nantua. Nevers. Nice. Nontron. Paris. Poligny. Pont-de-Vaux. Quillan. Rouen. Saint-Amand. Saint-Céré. Vienne.

Fonte.

Bernay. Champlitte. Château-Briant. Châtillon-sur-Seine. Grenoble. Paris.

Forerie de canons.

Douay. Nantes. Paris. Saint-Amand. Strasbourg. Versailles.

Forges.

Arc-en-Barrois. Alby. Alençon. Ancenis.

dans le volume in-folio de l'*Atlas*, intitulé : *Tableau de la Géographie-industrielle*, etc.).

Arts et métiers. — Les arts et métiers forment une classe de travaux industriels qui, sans pouvoir être désignés sous le nom de manufactures ou fabriques, ne laissent pas que de donner de grands produits, et d'être une source abondante de bénéfices et de richesses mobiliaires.

On pouvait aisément connaître autrefois l'état des arts et métiers, leurs produits et leurs différentes classes ; mais depuis l'abolition des corporations, on ne le peut plus que très-imparfaitement. Cependant comme il ne s'agit ici que d'établir un aperçu plausible sur les produits de l'industrie exercée par cette classe d'ouvriers, nous allons en donner l'évaluation la plus approximative.

Le nombre de ces ouvriers, qui diffèrent de ceux qui travaillent aux fabriques, et dont par conséquent les salaires font partie des frais de main-d'œuvre et bénéfices d'industrie des mêmes fabriques, peut être partagé entre les campagnes et les villes.

Ceux des campagnes, comme maçons, charpentiers, couvreurs, charretiers, charrons, maréchaux, marchands de vin, menuisiers, cordonniers, bûcherons, bateliers, etc., étaient estimés, en 1789, à 40 mille.

Ceux des villes, en bien plus grand nombre, tant hommes que femmes, étaient évalués à 160 mille.

En portant à 20 sols, l'un dans l'autre, la journée moyenne de ces diverses espèces d'ouvriers, et en défalquant des jours de l'année, ceux des dimanches et fêtes, le produit annuel de leur industrie était de soixante millions.

Commerce.—Après avoir parcouru successivement toutes les sources du commerce français, c'est-à-dire, les productions tant simples que manufacturées de la terre, des mines et de la pêche, il reste à parler du commerce en lui-même.

Il est aisé de se former une idée de celui de la France. Sa position avantageuse entre trois grandes mers ; le grand nombre de ses rivières et canaux navigables, qui assurent la communication de ses terres centrales avec les ports, et réciproquement ; l'entretien des grandes routes ; la grande variété des productions, jointe à l'industrie nationale ; un heureux hasard qui lui a donné des voisins qui n'ont qu'un com-

merce purement passif; la température de son climat, qu'il lui procure l'avantage inestimable d'expédier et de recevoir ses navires dans toutes les saisons; tout concourt à procurer à cette puissance un commerce très-etendu et infiniment important.

Le commerce de la France, comme celui de tous les autres pays, est intérieur et extérieur.

Commerce intérieur. — Ce commerce *intérieur* résulte de la circulation qui se fait du numéraire par la vente, revente, achat et consommation des productions du sol et de l'industrie dans l'intérieur. Il consiste principalement dans le transport des denrées ou marchandises d'un département dans un autre, et dans les spéculations que les marchands font sur la vente en détail des objets qu'ils ont achetés en gros, ou dont ils ont ordonné la fabrique.

Ce commerce est immense, et a autant de ramifications qu'il y a d'objets à vendre. On ne peut en acquérir la connaissance que par celle même des productions et ouvrages des manufactures qui entrent dans la consommation.

Ainsi, quelques branches se portent sur l'achat et la vente des productions; d'autres, sur celle des toiles, draps, cuirs préparés, instrumens des arts et de l'agriculture, bijoux, montres, etc.

De-là les diverses professions commerçantes qui occupent plus d'un cinquième des habitans de la France, et dont la division formait autrefois une partie de la police du commerce.

Les moyens de ce grand commerce, supérieur de beaucoup à celui qui se fait au-dehors, sont le roulage, la navigation intérieure, les foires, marchés, les banquiers, courtiers, commissionnaires; les poids, mesures, monnaies, etc.

Commerce extérieur. — Le commerce *extérieur* résulte de la vente des produits de la culture, des pêches, des mines, des manufactures, et de l'achat d'objets semblables chez l'étranger.

La principale opération de ce commerce, consiste à fournir aux besoins des autres peuples, et à en tirer de quoi satisfaire aux siens. Il concourt par-là au même but que le commerce intérieur.

Ce qui caractérise et distingue essentiellement le commerce

TABLEAU DU NAVIGAT D

1°. C P E. S.

IMPORTATIONS A L'ETRAN

1°. *Subsistances.* Denrées Coloniales, toutes sortes. . . . . toutes sortes. . . . . . fr. 00

Dont particulièrement en:
- Eaux-de-vie, from ie, pour. . 13,654,000
- huile d'olive, poiss ie, pour. . 16,669,000
- etc., pour. . . . . s 21,339,000
- Café. . . . . . . rdeaux. . . 11,488,000
- Sucres. 5,386,000
- Epicerie en poivre, e. 5,527,000
- fruits secs. 3,875,000

2°. *Métaux* en cuivre, fer, acier, étai . . . . x.

3°. *Matières* premières pour les manufa manufactures et les arts. 387

dont particulièrement:
- Coton pour. 2,263,000
- Laine. . . . . rètés. . . . 7,552,000
- Potasse et soude 5,604,000
- Huile pour fabriqu 4,963,000
- Indigo. . . . . . . ulets. 80
- Cochenille. . . . . le bonneteries, draperies, 67
- Tabac. . . . . . . erie, toilerie de lin et de 09

Bêtes de somme en chevaux. . . . . eubles, quincaillerie, etc. 1445

4°. *Industrie étrangère*, telle que ruba . . . . 41,222,000 — 54
particulièrement de coton, chapellerie de 23,146,000
peaux, pelleterie, quincaillerie, savon, en et de chan- 12,535,000

Dont [illegible]:
- Toilerie de coton. eubles, hor- 34,866,000
- Rubannerie. . . . puterie, mer-
- Mercerie. peaux, x, habille-
- laine, cloux,
- e, savon, ver-
- 22,000,000

x. 60 10

extérieur du commerce intérieur, c'est que celui-ci donne aux richesses de l'Etat la circulation la plus active, tandis que le commerce extérieur a pour objet de procurer, de la manière la plus avantageuse à la nation, les richesses ou les jouissances du dehors, que quelques écrivains appellent *richesses relatives*. Le premier n'a d'action et de réaction qu'entre les citoyens d'un même Etat; l'autre, au contraire, s'étend chez toutes les nations commerçantes, et influe sur la puissance d'un Etat, vis-à-vis des autres Etats. Lorsque, dans la balance du commerce réciproque, une nation a le solde en sa faveur, son commerce est plus actif que passif. Dans le cas contraire, il est plus passif qu'actif.

Pour apprécier le commerce extérieur de la France, il faut connaître, 1°. ce qu'elle vend à l'étranger; 2°. ce qu'elle lui achète : c'est ce qu'on nomme les *exportations* et *importations*.

Voici quels ont été les résultats du commerce extérieur de la République pendant l'an 8 (1).

Les relations commerciales de la France embrassaient à cette époque trois divisions; 1°. le commerce d'Europe; 2°. celui colonial; 3°. le mouvement de notre navigation.

1°. Commerce d'Europe. — Sous cette première division se trouvent comprises également nos relations avec les Levantins, les Barbaresques et les Anglo-Américains, parce que les uns et les autres font partie du même système commercial, adopté par les nations modernes.

Les importations en France de toutes les puissances de l'Europe, et de celles ci-dessus dénommées, se sont élevées, pendant l'an 8, à 325 millions 116 mille francs, savoir : en subsistances, denrées coloniales et boissons de toutes sortes, 114 millions 190 francs; en métaux ordinaires, tels que cuivre, fer, acier, étain, plomb, etc., 5 millions 594 francs; en matières premières, propres aux arts et aux manufactures, principalement en coton, laine, potasse et soude, huile pour fabrique, indigo, tabac, etc., 133 millions 591 mille francs;

---

(1) Extrait du rapport aux Consuls, par le ministre de l'intérieur, du 22 floréal an 9.

en objets d'industrie étrangère, tels que rubannerie, toilerie, particulièrement de coton, chapellerie de paille, mercerie, peaux et pelleterie, clincaillerie et savon, 39 millions 265 mille francs; en matières d'or et d'argent enregistrées, notamment en piastres venues d'Espagne, 28 millions 487 mille fr.; enfin, en diverses autres marchandises, environ 4 millions.

Les exportations de France pour les mêmes pays n'ont monté, pendant l'an 8, qu'à 271 millions 575 mille francs, savoir :

En subsistances et boissons de toutes sortes, 87 millions 562 mille fr.; en métaux ordinaires, 4 millions 530 mille fr.; en matières premières, propres aux arts et aux manufactures, 33 millions 694 mille francs; en articles d'industrie française, tels que bonneterie, draperie, étoffes de laine et de soie, chapellerie, toilerie de lin et de chanvre, bijouterie, mercerie, meubles, clincaillerie, 140 millions 854 mille fr.; en matières d'or et d'argent enregistrées, 490 mille francs; enfin, en diverses autres natures de marchandises, environ 4 millions.

Apprécions maintenant la part que chaque nation a prise dans ce double commerce, en rangeant les puissances dans l'ordre que leur assignait naturellement leur situation politique vis-à-vis de la France pendant l'an 8, c'est-à-dire, en les distinguant par puissances amies ou alliées, puissances neutres et puissances belligerantes.

Puissances amies et alliées. — Dans cette première classe sont comprises l'Espagne, la République Batave, la Ligurie et l'Helvétie. Nos importations de ces diverses contrées se sont élevées, pour l'an 8, à 188 millions 805 mille francs, et nos exportations n'ont monté qu'à 162 millions 12 mille fr.

Puissances neutres. — De ce nombre sont les contrées du Nord, tels que le Danemarck, la Suède, la Prusse et les Villes Anséatiques. Nous avons reçues de ces différentes nations, pendant l'an 8, pour une valeur de 84 millions 783 mille fr.; et nous ne leur avons livré, pendant la même époque, que pour 33 millions 527 francs de nos marchandises.

Puissances belligérantes. — Cette dernière classe comprend le Levant, la Sardaigne, le Portugal, Naples et la Sicile, la Toscane, Rome, les Etats de l'empereur en Italie et en Alle-

magne, une partie de l'Empire d'Allemagne et de la Russie. Elle présente une masse d'importation de 51 millions 528 mille francs, contre 76 millions 35 mille francs, en exportations.

2°. Commerce colonial. — Le désastre de nos colonies occidentales, la guerre maritime, et jusqu'à présent, la faiblesse de notre marine militaire, rendent presque nul notre commerce d'Asie, d'Afrique et d'Amérique. En effet, nous n'avons reçu directement, de ces diverses contrées, pendant l'an 8, que pour la faible valeur d'un million 483 mille francs, en café, épiceries, toileries des Indes, et gomme du Sénégal; et nous leur avons expédié directement, pendant la même période, seulement pour 282 mille francs, particulièrement en subsistance et en métaux.

3°. Navigation.—Dans le cours de l'an 8, les transports maritimes, entre la France et les différentes contrées de l'Europe, se sont effectués, savoir : à l'entrée dans nos ports, par 7,581 bâtimens, jaugeant ensemble 273,137 tonneaux ; et à la sortie, par 8,636 bâtimens, jaugeant 312,967 tonneaux. Notre état de guerre ne nous a permis de participer à cette navigation que pour 98,304 tonneaux à l'entrée, et pour 104,687 tonneaux à la sortie; les autres bâtimens, occupés à la navigation extérieure, tant à l'entrée qu'à la sortie, étaient étrangers de toutes nations.

D'un autre côté, le cabotage d'un port à l'autre de la France, a exigé, à l'entrée, l'emploi de 25,810 bâtimens, et 723,694 tonneaux.

La perte du pavillon français, dans cette navigation côtière, a été, savoir : à l'entrée, de 25,189 bâtimens, et 644,109 tonneaux. Le reste était étranger de toutes nations.

Enfin, le nombre des bâtimens occupés à la navigation des Colonies d'Asie, d'Afrique et d'Amérique, ou aux pêches lointaines et sur nos côtes, s'est élevé, pour l'entrée, à 71 navires, jaugeant 4,769 tonneaux, et pour la sortie, à 296 bâtimens, jaugeant 10,000 tonneaux.

Coup d'œil sur le Bilan commercial de l'an 8.

La première réflexion qui se présente à l'examen de notre bilan commercial de l'an 8, naît du rapprochement des importations avec les exportations. Les importations

se sont élevées, en totalité, à une valeur de 325 millions 116 mille francs; tandis que nos exportations n'ont monté qu'à 271 millions 575 mile francs; ce qui présente une différence, en moins pour l'exportation, de 53 millions 540 mille francs. Il convient d'analyser particulièrement les causes de cette différence.

Quant aux importations, on aperçoit que nos achats, en sucre et café, ont été beaucoup plus considérables que les années précédentes. En effet, nous n'avions tiré de l'étranger, en l'an 7, que 16 millions pesant environ de sucre, et près de 6 millions pesant de café; tandis que les quantités de ces denrées, reçues en l'an 8, s'élèvent, pour les sucres, à plus de 32 millions pesant; et pour les cafés, à près de 15 millions pesant. Cette augmentation considérable, dans nos achats en denrées coloniales, est une première cause de l'accroissement de nos importations, en même-tems qu'elle est une suite de l'effet de la loi du 9 floréal an 7, qui a permis l'introduction des sucres rafinés, précédemment prohibés, et qui a diminué les droits sur les cafés.

D'un autre côté, on remarque que les matières premières de l'étranger, telles que coton, laine, chanvre et lin, ont été recherchées pour nos manufactures, ce qui est justifié par les faits; car l'importation de ces objets, qui n'avait été, pour l'an 7, que d'une valeur de 96 millions environ, s'est élevée, pour l'an 8, à plus de 133 millions.

Cette seconde cause du sur-haussement de nos importations, peut être attribuée à une plus grande activité de nos manufactures, et fait espérer une exportation prochaine, plus considérable que les années précédentes, des produits de l'industrie nationale.

Quant aux exportations, on distingue, en l'an 8, une diminution sensible, comparativement à l'an 7, dans la vente de nos eaux-de-vie et de nos vins, particulièrement de ceux de Bordeaux. Ces exportations, qui avaient été, en l'an 7, de 60 mille muids d'eau-de-vie, et de 220 mille muids de vins de Bordeaux, n'ont été, en l'an 8, que de 46 mille muids d'eau-de-vie, et de 128 mille muids de vins de Bordeaux.

Cette diminution, dans le débit de nos vins et eaux-de-vie, est due aux approvisionnemens considérables en ce genre,

que l'étranger avait faits les années précédentes, et à l'écoulement desquels la guerre maritime et continentale a dû nécessairement apporter de grands obstacles.

Avant de terminer cet examen du commerce national en l'an 8, nous observerons que la valeur totale des prises faites sur l'ennemi, et amenées dans nos ports, se monte, pour cette année, à 29 millions 201 mille francs.

Cette valeur totale de 29 millions nous étant entièrement acquise, la France n'a rien à payer, pour cet objet, à l'étranger.

Nous ajoutons seulement que cette somme est bien inférieure à celle des années précédentes, et que cette diminution est due à l'abrogation de la loi du 29 nivôse an 6, dont les dispositions relatives à la course, multipliaient, pour l'avantage des armateurs et au détriment du commerce national, la facilité des prises maritimes, faites en grand nombre et sans aucun danger, sur nos propres vaisseaux. On pourra d'ailleurs, en comparant les tableaux du commerce d'exportation et d'importion, avoir une idée juste de l'un et de l'autre, aux deux époques que nous avons choisies, de 1787 et de l'an 8. (Ces tableaux se trouvent dans le volume in-folio de l'atlas).

Mais en définitif, si des circonstances passagères, et qui tiennent essentiellement à notre situation politique, ont influé, en l'an 8, sur l'état habituel de notre commerce, le retour de la paix continentale rétablira bientôt l'équilibre ; et des dispositions économiques, sagement combinées, et appropriées à notre nouvelle position, achèveront de rendre au commerce national son ancienne splendeur, qu'il a momentanément perdu, par l'effet inévitable des crises révolutionnaires.

Car tous les peuples auxquels la France est accoutumée de fournir les alimens de leur vanité, de leur luxe et de leur volupté, recherchent avec empressement ses productions ; et c'est encore plus par ses manufactures et ses modes qu'elle est parvenue à subjuguer l'Europe et une partie de l'autre hémisphère ; mais les efforts qu'on a faits par-tout pour s'affranchir d'un tribut ruineux, en copiant son industrie, n'ont eu nulle-part le succès qu'on en attendait. La fécondité de l'invention, en France, devance toujours la promptitude de l'imitation, et la légèreté d'un peuple qui rajeunit tout dans ses mains, qui vieillit tout chez ses voisins, trompent la jalousie et

l'avidité de ceux qui veulent la surprendre, en la contrefesant.

Population. — La *population* d'un Etat aussi grand et aussi étendu que celui de la France, offre, aux politiques et aux économistes, un champ vaste d'observations utiles. Ils peuvent la considérer sous plusieurs rapports; en examinant,

1°. Sa totalité;

2°. Sa dissémination sur le territoire, c'est-à-dire, dans les villes, les bourgs, les villages, les hameaux, les fermes, et autres établissemens isolés, relativement à l'étendue territoriale de chaque commune;

3°. Son rapport à l'étendue territoriale générale de la République, et de chaque département en particulier.

4°. Son partage ou sa répartion présumée, entre les différentes classes industrieuses de la société;

5°. Son rapport aux naissances, aux mariages, aux décès, aux sexes, aux divers âges, aux lévées militaires, etc. Mais nous nous bornerons simplement, d'après le plan général de cet ouvrage, à la considérer sous le triple rapport de sa totalité générale, relativement à chaque département, et de chacun d'eux, relativement à leur étendue territoriale.

La population générale de la France, d'après le tableau qu'en publia, en l'an 6, M. Prony, chef du bureau du cadastre, se montait, y compris la Corse, à 31 millions 123 mille 218 habitans.

Savoir:

Sur le territoire de l'ancienne France...	26,048,254 habitans.
Par la réunion du Comtat-Venaissin, de la Savoie, du Comté de Nice, du Porrentruy, de la ci-devant Belgique, et du territoire de Genève............	3,511,055
Par la réunion des pays situés entre Rhin et Moselle......................	1,563,909
Total égal (1)..............	31,123,218 habitans.

(1) Voir le tableau comparatif de la France dans le volume in-folio de l'Atlas, où l'on trouvera, par département, la répartition de cette population.

Le résultat des états fournis en l'an 9 et l'an 10, par les préfets, pour le travail de la réduction des justices de paix, et publié par MM. Chanlaire et Herbin, donne 33 millions 132 mille 162 individus de tout sexe et de tout âge, sans y comprendre les six départemens du Piémont et l'île d'Elbe, réunis, en fructidor an 10, à la République française. De sorte qu'en comprenant le nombre des habitans qu'ils renferment, la population générale de la France continentale forme un total de 34 millions 996 mille 513 habitans.

Le tableau suivant présente la répartition de cette population entre les départemens, et son rapport à l'étendue territoriale de chacun d'eux.

La France divisée en 102 départemens, compris l'île de Corse, à 30,505 lieues carrées, de 25 au degré, et une population de 33,132,162 individus, sans y comprendre les six départemens du Piémont et l'île d'Elbe; ce qui donne pour terme moyen 1,086 habitans par lieue carrée, savoir :

DÉPARTEMENS.	ÉTENDUE en lieues CARRÉES.	POPULATION.	RÉSULTAT par lieue CARRÉE.
Ain	289	284,455	985
Aisne	379	430,628	1,136
Allier	365	272,616	747
Alpes (Basses-)	373	140,121	376
Alpes (Hautes-)	251	118,322	471
Alpes-Maritimes	160	87,071	544
Ardèche	299	267,525	895
Ardennes	278	264,036	953
Arriège	244	191,693	785
Aube	305	240,661	789
Aude	324	226,198	698
Aveyron	474	328,195	692
Bouches-du-Rhône	298	320,072	1,074
Calvados	288	480,317	1,668
Cantal	294	237,224	807
Charente	286	321,477	1,124
Charente-Inférieure	355	402,105	1,133
Cher	369	218,297	592
Corrèze	299	243,654	815
Côte-d'Or	445	347,842	781
Côtes-du-Nord	353	499,927	1,416
Creuze	288	216,255	751
Dordogne	451	410,350	910
Doubs	251	227,075	908
Drôme	311	231,188	757
Dyle	184	363,956	1,978
Escaut	153¾	595,258	3,865
Eure	307	415,574	1,354
Eure-et-Loir	300	259,967	866
Finistère	343	474,349	1,383
Forêts	340	225,549	663
Gard	292	309,052	1,058
Garonne (Haute-)	373	432,263	1,159
Gers	339	291,845	861

DÉPARTEMENS.	ÉTENDUE en lieues CARRÉES.	POPULATION.	RÉSULTAT par lieue CARRÉE.
Gironde	537	519,585	968
Golo	256	103,466	404
Hérault	317	291,957	921
Ille-et-Vilaine	347	488,605	1,408
Indre	352	207,911	591
Indre-et-Loire	373	278,758	747
Isère	286	441,208	1,543
Jemmapes	220 ½	412,129	1,872
Jura	256	289,865	1,132
Landes	468	228,889	489
Léman	129	215,884	1,673
Liamone	228	63,347	277
Loir-et-Cher	319	211,152	662
Loire	244	292,588	1,199
Loire (Haute-)	244	237,901	975
Loire-Inférieure	352	368,506	1,047
Loiret	224	289,728	1,204
Lot	362	383,683	1,060
Lot-et-Garonne	285	352,908	1,274
Lozère	260	155,936	579
Lys	207	470,707	2,274
Manche	318	528,912	1,663
Marne	405	310,493	766
Marne (Haute-)	315	225,350	715
Mayenne	266	328,397	1,234
Mayenne-et-Loire	370	376,033	1,016
Meurthe	310	342,107	1,103
Meuse	318	275,898	867
Meuse-Inférieure	190 ½	232,662	1,225
Mont-Blanc	330	283,106	858
Mont-Tonnerre	277	342,316	1,239
Morbihan	328	425,485	1,297
Moselle	328	353,788	1,079
Nèthes (Deux-)	143	249,376	1,743
Nièvre	352	251,158	713
Nord	278	774,450	2,786
Oise	298	369,086	1,238
Orne	310	397,931	1,284
Ourthe	213	313,876	1,474
Pas-de-Calais	328	566,061	1,726
Puy-de-Dôme	365	508,444	1,393

DÉPARTEMENS.	ÉTENDUE en lieues CARRÉES.	POPULATION.	RÉSULTAT par lieue CARRÉE.
Pyrénées (Basses-)....	388	385,708	994
Pyrénées (Hautes-)...	235	206,680	879
Pyrénées-Orientales..	212	117,764	555
Rhin (Bas-)........	268	444,858	1,660
Rhin (Haut-).......	280	382,285	1,344
Rhin-et-Moselle.....	290	203,290	700
Rhône..............	135	345,644	2,560
Roër...............	259	516,287	1,993
Sambre-et-Meuse....	229¼	165,192	721
Saône (Haute-).....	235	287,461	1,223
Saône-et-Loire......	434	447,565	1,031
Sarre..............	244	219,049	906
Sarthe.............	306	387,166	1,265
Seine..............	24	629,763	26,165
Seine-Inférieure.....	357	642,773	1,800
Seine-et-Marne......	300	298,815	995
Seine-et-Oise.......	286	429,523	1,502
Sèvres (Deux-)......	305	242,658	795
Somme.............	312	465,034	1,490
Tarn...............	269	272,163	1,012
Var................	378	269,142	712
Vaucluse...........	116	190,180	1,639
Vendée............	373	270,271	725
Vienne.............	344	250,807	729
Vienne (Haute-)....	288	259,795	902
Vosges............	295	308,052	1,044
Yonne.............	373	339,278	909
TOTAUX.........	30,505	33,132,162	1,086

Population des départemens réunis à la France dans le mois de fructidor an 10.

NOMS DES DÉPARTEMENS.	POPULATION.
Doire......................	224,127 habitans.
Marengo....................	321,954
Pô.........................	395,193
Sésia......................	204,445
Stura......................	395,074
Tanaro.....................	311,458
Ile d'Elbe..................	12,100
TOTAL................	1,864,351 habitans.

Caractère et mœurs. — La plus grande partie de la nation française étant issue de familles gauloises, il n'est pas surprenant que les traces du caractère des anciens Gaulois subsistent encore aujourd'hui. Le caractère naturel du français est donc tel que César a peint les Gaulois, prompts à se résoudre, ardens à combattre, impétueux dans l'attaque et se rebutant aisément. César, Agathias et d'autres auteurs anciens, affirmaient déjà que, de tous les barbares, le gaulois était le plus poli. Le français est encore maintenant le plus civilisé des Européens.

Le génie, la bravoure et les mœurs publiques des Français sont suffisament connus. Un noble orgueil est le trait dominant du caractère français; et c'est le premier peuple qui ait su tirer un aussi grand parti de l'esprit national qui les anime, les soutient dans les revers, et les porte aux actions qu'un courage plus raisonné suggère aux autres nations. Le français est très-confiant : la prospérité le rend quelquefois présomptueux et arrogant; mais il n'y a point de peuple au monde qui sache supporter d'aussi bonne grace l'adversité. Les autres points caractéristiques du français sont une gaieté naturelle et une grande vivacité qui le font souvent réussir dans ses entreprises. La politesse, qui consiste dans la décence du langage, et dans une douce aménité des mœurs, est le plus bel apanage du français, et suppose un grand fond de bonté d'âme chez la génération qui la possède. La vivacité innée du français, son humeur enjouée et folâtre, le rendent le peuple le plus liant et le plus sociable. Il semble éprouver un besoin irrésistible de se communiquer sans cesse.

Les progrès de la civilisation ont multiplié en France les caractères souples, faibles, légers, et serviles. La révolution même a souvent produit les excès de la plus basse adulation et d'un égoïsme révoltant. Mais ces vices sont ceux de quelques ambitieux, et non pas ceux de la nation. Le peuple en général a beaucoup de ressort, beaucoup d'énergie; il est très-disposé à murmurer, à se mutiner, il est même par momens intraitable et féroce. Un meilleur mode d'*instruction populaire* en ferait une nation républicaine.

Les Français, sans être d'une haute stature, sont en général bien proportionnés, dispos et très-actif; ils sont moins sujets que les autres peuples aux difformités corporelles. Les femmes sont remplies de graces et d'enjouement; les reproches de légèreté, d'immoralité qu'on leur a faits, sont fort exagérés; l'on trouve autant de vertus domestiques en France que dans les autres pays civilisés.

Les principaux amusemens des Français sont : la danse, les spectacles et le jeu. Ils aiment aussi à se réunir en assemblées, où, par une conversation agréable et enjouée, ils font assaut d'esprit et de politesse. Leurs exercices gymnastisques sont les mêmes que ceux de leurs voisins. Les armes, le cheval, la chasse à pied et à cheval, la promenade, le billard, la paume, le battoir, sont particulièrement ceux auxquels ils se livrent.

Ce n'est guère que depuis François Ier. que l'uniformité s'est établie dans les mœurs, dans les usages et dans les costumes. La cour ne commença qu'à cette époque à servir de modèle aux provinces réunies. C'est aussi sous ce même roi que les Français commencèrent à se distinguer par leur galanterie et leur politesse. Ils quittèrent les premiers la lance et la pique. Ils portèrent des tuniques et des robes jusqu'au seizième siècle. Ils perdirent, sous Louis-le-Jeune, l'usage de laisser croître la barbe, et le reprirent sous François Ier. On ne commença à se raser entièrement que sous Louis XIV.

Aujourd'hui, le costume des deux sexes est si connu, qu'il devient inutile d'en étendre la description; en outre, la mode est si variable, qu'il est presqu'impossible de la décrire. Les femmes, sur-tout, sont de vrais Protées. Les unes, nouvelles Aspasies et Saphos, imitent le costume des statues antiques; elles sont très-simplement mises, n'ayant, le plus souvent, qu'une robe et une juppe blanche ou de couleur. Ce costume leur sied fort bien, et offre, à l'œil admirateur le contour de leurs charmes et de leurs grâces. D'autres, en imitation des Anglaises, portent, sur la tête, un petit chapeau de paille, de velours ou d'autre étoffe, de différentes

différentes formes. On en voit aussi qui relèvent leurs cheveux avec des peignes enrichis de brillans, de camées, etc., et y attachent un voile de dentelle, qu'elles relèvent négligemment. On ne voit presque plus de ces visages plâtrés, si communs du tems de l'ancienne cour, et qui excitaient le ridicule de nos voisins. Cet usage commence à ne plus faire partie de la toilette.

Religion. — Avant la révolution, la religion *catholique-romaine* était la *seule dominante* en France. Aussi le nombre de ses sectateurs est-il encore le plus considérable de tous ceux des différentes sectes qui s'y sont élevées ou introduites depuis douze ans.

L'assemblée constituante décréta la liberté des cultes, déclara propriété nationale, toutes les possessions territoriales de l'église gallicane, abolit tous les établissemens monastiques, et assigna, au clergé, des pensions sur le trésor public. Mais bientôt de nouvelles constitutions diminuèrent successivement le traitement accordé pour l'entretien du culte et des ecclésiastiques; et enfin, un décret proclama que la République française ne reconnaissait et ne salariait les ministres d'aucune religion.

Cet ordre de choses subsista jusqu'au 18 germinal an 10 (8 avril 1802), que le Gouvernement fit proclamer, loi de l'Etat, le concordat passé, l'année précédente, entre lui et le Pape, pour le rétablissement de la religion catholique.

Cette loi nous a paru, ainsi que les articles organiques qui en font la suite nécessaire, trop intéressans pour ne pas les faire connaître dans le plus grand détail.

Convention entre le Gouvernement français et sa Sainteté Pie VII, échangée le 23 Fructidor an 9 (10 Septembre, 1801).

Le Gouvernement de la République reconnaît que la religion catholique, apostholique et romaine, est la religion de la grande majorité des citoyens français.

Sa Sainteté reconnaît également que cette même religion a retiré et attend encore en ce moment, le plus grand bien et le plus grand éclat de l'établissement du culte catholique en France, et de la profession particulière qu'en font les Consuls de la République.

En conséquence, d'après cette reconnaissance mutuelle, tant pour le bien de la religion que pour le maintien de la tranquillité intérieure, ils sont convenus de ce qui suit :

Art. Ier. La religion catholique, apostolique et romaine, sera librement exercée en France. Son culte sera public, en se conformant aux réglemens de police que le Gouvernement jugera nécessaires pour la tranquillité publique.

II. Il sera fait par le Saint-Siége, de concert avec le Gouvernement, une nouvelle circonscription des diocèses français.

III. Sa Sainteté déclarera aux titulaires des évêchés français, qu'elle attend d'eux, avec une ferme confiance, pour le bien de la paix et de l'unité, toute espèce de sacrifices, même celui de leurs siéges.

D'après cette exhortation, s'ils se refusaient à ce sacrifice commandé par le bien de l'église (refus néanmoins auquel sa Sainteté ne s'attend pas), il sera pourvu, par de nouveaux titulaires, au gouvernement des évêchés de la circonscription nouvelle, de la manière suivante.

IV. Le premier Consul de la République nommera, dans les trois mois qui suivront la publication de la bulle de sa Sainteté, aux archevêchés et évêchés de la circonscription nouvelle. Sa Sainteté conférera l'institution canonique suivant les formes établies par rapport à la France, avant le changement de gouvernement.

V. Les nominations aux évêchés qui vaqueront dans la suite, seront également faites par le premier Consul; et l'institution canonique sera donnée par le Saint-Siége, en conformité de l'article précédent.

VI. Les évêques, avant d'entrer en fonctions, prêteront directement, entre les mains du premier Consul, le serment de fidélité qui était en usage avant le changement de gouvernement, exprimé dans les termes suivans :

« Je jure et promets à Dieu, sur les saints évangiles, de » garder obéissance et fidélité au Gouvernement établi par la » Constitution de la République française. Je promets aussi de » n'avoir aucune intelligence, de n'assister à aucun conseil, » de n'entretenir aucune ligue, soit au-dedans, soit au-dehors, » qui soit contraire à la tranquillité publique; et si, dans » mon diocèse ou ailleurs, j'apprends qu'il se trame quelque

» chose au préjudice de l'Etat, je le ferai savoir au Gouverne-
» ment. »

VII. Les ecclésiastiques du second ordre prêteront le même serment entre les mains des autorités civiles désignées par le Gouvernement.

VIII. La formule de prière suivante sera récitée à la fin de l'office divin, dans toutes les églises catholiques de France :

Domine, salvam fac rempublicam ;
Domine, salvos fac consules.

IX. Les évêques feront une nouvelle circonscription des paroisses de leurs diocèses, qui n'aura d'effet que d'après le consentement du Gouvernement.

X. Les évêques nommeront aux cures.

Leur choix ne pourra tomber que sur des personnes agréées par le Gouvernement.

XI. Les évêques pourront avoir un chapitre dans leur cathédrale, et un séminaire pour leur diocèse, sans que le Gouvernement s'oblige à les doter.

XII. Toutes les églises métropolitaines, cathédrales, paroissiales, et autres non aliénées, nécessaires au culte, seront mises à la disposition des évêques.

XIII. Sa Sainteté, pour le bien de la paix et l'heureux rétablissement de la religion catholique, déclare que ni elle, ni ses successeurs, ne troubleront en aucune manière les acquéreurs des biens ecclésiastiques aliénés, et qu'en conséquence la propriété de ces mêmes bien, les droits et revenus y attachés, demeureront incommutables entre leurs mains ou celles de leurs ayant-cause.

XIV. Le Gouvernement assurera un traitement convenable aux évêques et aux curés, dont les diocèses et les cures seront compris dans la circonscription nouvelle.

XV. Le Gouvernement prendra des mesures pour que les catholiques français puissent, s'ils le veulent, faire en faveur des églises, des fondations.

XVI. Sa Sainteté reconnaît dans le premier Consul de la République française, les mêmes droits et prérogatives dont jouissait près d'elle l'ancien Gouvernement.

XVII. Il est convenu entre les parties contractantes, que dans le cas où quelqu'un des successeurs du premier Consul

actuel ne serait pas catholique, les droits et prérogatives mentionnés dans l'article ci-dessus, et la nomination aux évêchés, seront réglés, par rapport à lui, par une nouvelle convention.

Articles organiques de la convention, du 26 Messidor an 9.

ART. Ier. Aucune bulle, bref, rescrit, décret, mandat, provision, signature servant de provision, ni autres expéditions de la cour de Rome, même ne concernant que les particuliers, ne pourront être reçues, publiées, imprimées, ni autrement mises à exécution, sans l'autorisation du Gouvernement.

II. Aucun individu se disant nonce, légat, vicaire ou commissaire apostolique, ou se prévalant de toute autre dénomination, ne pourra, sans la même autorisation, exercer sur le sol français ni ailleurs, aucune fonction relative aux affaires de l'église gallicane.

III. Les décrets des synodes étrangers, même ceux des conciles généraux, ne pourront être publiés en France, avant que le Gouvernement en ait examiné la forme, leur conformité avec les lois, droits et franchises de la République française, et tout ce qui, dans leur publication, pourrait altérer ou intéresser la tranquillité publique.

IV. Aucun concile national ou métropolitain, aucun synode diocésain, aucune assemblée délibérante n'aura lieu sans la permission expresse du Gouvernement.

V. Toutes les fonctions ecclésiastiques seront gratuites, sauf les oblations qui seraient autorisées et fixées par les règlemens.

VI. Il y aura recours au conseil d'état, dans tous les cas d'abus de la part des supérieurs et autres personnes ecclésiastiques.

Les cas d'abus sont, l'usurpation ou l'excès de pouvoir, la contravention aux lois et règlemens de la République, l'infraction des règles consacrées par les canons reçus en France, l'attentat aux libertés, franchises et coutumes de l'église gallicane, et toute entreprise ou tout procédé qui, dans l'exercice du culte, peut compromettre l'honneur des citoyens, troubler arbitrairement leur conscience, dégénérer contre eux en oppression ou en injure, ou en scandale public.

VII. Il y aura pareillement recours au conseil d'état, s'il est porté atteinte à l'exercice public du culte, et à la liberté que les lois et les règlemens garantissent à ses ministres.

VIII. Le recours compétera à toute personne intéressée. A défaut de plainte particulière, il sera exercé d'office par les préfets.

Le fonctionnaire public, l'ecclésiastique ou la personne qui voudra exercer ce recours, adressera un mémoire détaillé et signé, au conseiller d'état chargé de toutes les affaires concernant les cultes, lequel sera tenu de prendre, dans le plus court délai, tous les renseignemens convenables; et sur son rapport, l'affaire sera suivie et définitivement terminée dans la forme administrative, ou renvoyée, selon l'exigence des cas, aux autorités compétentes.

Des Ministres.

Dispositions générales.

IX. Le culte catholique sera exercé sous la direction des archevêques et évêques dans leurs diocèses, et sous celle des curés dans leurs paroisses.

X. Tout privilège portant exemption ou attribution de la juridiction épiscopale, est aboli.

XI. Les archevêques et évêques pourront, avec l'autorisation du Gouvernement, établir dans leurs diocèses des chapitres cathédraux et des séminaires. Tous autres établissemens ecclésiastiques sont supprimés.

XII. Il sera libre aux archevêques et évêques d'ajouter à leur nom, le titre de *Citoyen* ou celui de *Monsieur.* Toutes autres qualifications sont interdites.

Des Archevêques ou Métropolitains.

XIII. Les archevêques consacreront et installeront leurs suffragans. En cas d'empêchement ou de refus de leur part, ils seront suppléés par le plus ancien évêque de l'arrondissement métropolitain.

XIV. Ils veilleront au maintien de la foi et de la discipline dans les diocèses dépendans de leur métropole.

XV. Ils connaîtront des réclamations et des plaintes portées contre la conduite et les décisions des évêques suffragans.

Des Evêques, des Vicaires généraux, et des Séminaires.

XVI. On ne pourra être nommé évêque avant l'âge de trente ans, et si on n'est originaire Français.

XVII. Avant l'expédition de l'arrêté de nomination, celui ou ceux qui seront proposés, seront tenus de rapporter une attestation de bonne vie et mœurs, expédiée par l'évêque dans le diocèse duquel ils auront exercé les fonctions du ministère ecclésiastique; et ils seront examinés sur leur doctrine par un évêque et deux prêtres, qui seront commis par le premier Consul, lesquels adresseront le résultat de leur examen au conseiller d'état chargé de toutes les affaires concernant les cultes.

XVIII. Le prêtre nommé par le premier Consul fera les diligences pour rapporter l'institution du pape.

Il ne pourra exercer aucune fonction, avant que la bulle portant son institution ait reçu l'attache du Gouvernement, et qu'il ait prêté en personne le serment prescrit par la convention passée entre le Gouvernement français et le Saint-Siege.

Ce serment sera prêté au premier Consul; il en sera dressé procès-verbal par le sécrétaire d'état.

XIX. Les évêques nommeront et institueront les curés; néanmoins, ils ne manifesteront leur nomination, et ils ne donneront l'institution canonique, qu'après que cette nomination aura été agréée par le premier Consul.

XX. Ils seront tenus de résider dans leurs diocèses; ils ne pourront en sortir qu'avec la permission du premier Consul.

XXI. Chaque évêques pourra nommer deux vicaires généraux, et chaque archevêque pourra en nommer trois: ils les choisiront parmi les prêtres ayant les qualités requises pour être évêques.

XXII. Ils visiteront annuellement et en personne une partie de leur diocèse, et dans l'espace de cinq ans, le diocèse entier.

En cas d'empêchement légitime, la visite sera faite par un vicaire général.

XXIII. Les évêques seront chargés de l'organisation de leurs séminaires, et les réglemens de cette organisation seront soumis à l'approbation du premier Consul.

XXIV. Ceux qui seront choisis pour l'enseignement dans

les séminaires, souscriront la déclaration faite par le clergé de France en 1682, et publiée par un édit de la même année: ils se soumettront à y enseigner la doctrine qui y est contenue; et les évêques adresseront une expédition en forme de cette soumission, au conseiller d'état chargé de toutes les affaires concernant les cultes.

XXV. Les évêques enverront, toutes les années, à ce conseiller d'état, le nom des personnes qui étudieront dans les séminaires et qui se destineront à l'état ecclésiastique.

XXVI. Ils ne pourront ordonner aucun ecclésiastique, s'il ne justifie d'une propriété produisant au moins un revenu annuel de trois cents francs, s'il n'a atteint l'âge de vingt-cinq ans, et s'il ne réunit les qualités requises par les canons reçus en France.

Les évêques ne feront aucune ordination avant que le nombre des personnes à ordonner ait été soumis au Gouvernement, et par lui agréé.

Des Curés.

XXVII. Les curés ne pourront entrer en fonctions qu'après avoir prêté, entre les mains du préfet, le serment prescrit par la convention passée entre le Gouvernement et le Saint-Siège. Il sera dressée procès-verbal de cette prestation, par le secrétaire général de la préfecture, et copie collationnée leur en sera délivrée.

XXVIII. Ils seront mis en possession par le curé ou le prêtre que l'évêque désignera.

XXIX. Ils seront tenus de résider dans leurs paroisses.

XXX. Les curés seront immédiatement soumis aux évêques dans l'exercice de leurs fonctions.

XXXI. Les vicaires et desservans exerceront leur ministère, sous la surveillance et la direction des curés.

Ils seront approuvés par l'évêque et révocables par lui.

XXXII. Aucun étranger ne pourra être employé dans les fonctions du ministère ecclésiastique, sans la permission du Gouvernement.

XXXIII. Toute fonction est interdite à tout ecclésiastique, même français, qui n'appartient à aucun diocèse.

XXXIV. Un prêtre ne pourra quitter son diocèse pour

aller desservir dans un autre, sans la permission de son évêque.

Des Chapitres cathédraux, et du gouvernement des Diocèses pendant la vacance du Siége.

XXXV. Les archevêques et évêques qui voudront user de la faculté qui leur est donnée d'établir des chapitres, ne pourront le faire, sans avoir rapporté l'autorisation du Gouvernement, tant pour l'établissement lui-même que pour le nombre et le choix des ecclésiastiques destinés à les former.

XXXVI. Pendant la vacance des siéges, il sera pourvu par le métropolitain, et, à son défaut, par le plus ancien des évêques suffragans, au gouvernement des diocèses.

Les vicaires généraux de ces diocèses continueront leurs fonctions, même après la mort de l'évêque, jusqu'à remplacement.

XXXVII. Les métropolitains, les chapitres cathédraux, seront tenus, sans délai, de donner avis au Gouvernement de la vacance des siéges, et des mesures qui auront été prises pour le gouvernement des diocèses vacans.

XXXVIII. Les vicaires généraux qui gouverneront pendant la vacance, ainsi que les métropolitains ou capitulaires, ne se permettront aucune inovation dans les usages et coutumes des diocèses.

Du Culte.

XXXIX. Il n'y aura qu'une liturgie et un cathécisme pour toutes les églises catholiques de France.

XL. Aucun curé ne pourra ordonner des prières publiques extraordinaires dans sa paroisse, sans la permission spéciale de l'évêque.

XLI. Aucune fête, à l'exception du dimanche, ne pourra être établie sans la permission du Gouvernement.

XLII. Les ecclésiastiques useront, dans les cérémonies religieuses, des habits et ornemens convenables à leur titre : ils ne pourront dans aucun cas, ni sous aucun pretexte, prendre la couleur et les marques distinctives réservées aux évêques.

XLIII. Tous les ecclésiastiques seront habillés à la française et en noir.

Les évêques pourront joindre à ce costume, la croix pastorale et les bas violets.

XLIV. Les chapelles domestiques, les oratoires particuliers, ne pourront être établis sans une permission expresse du Gouvernement, accordée sur la demande de l'évêque.

XLV. Aucune cérémonie religieuse n'aura lieu hors des édifices consacrés au culte catholique, dans les villes où il y a des temples destinés à différens cultes.

XLVI. Le même temple ne pourra être consacré qu'à un même culte.

XLVII. Il y aura*, dans les cathédrales et paroisses, une place distinguée pour les individus catholiques qui remplissent les autorités civiles ou militaires.

XLVIII. L'évêque se concertera avec le préfet pour régler la manière d'appeler les fidèles au service divin par le son des cloches. On ne pourra les sonner pour toute autre cause, sans la permission de la police locale.

XLIX. Lorsque le Gouvernement ordonnera des prières publiques, les évêques se concerteront avec le préfet et le commandant militaire du lieu, pour le jour, l'heure et le mode d'exécution de ces ordonnances.

L. Les prédications solennelles, appelées *sermons*, et celles connues sous le nom de *stations* de l'Avent et du Carême, ne seront faites que par des prêtres qui en auront obtenu une autorisation spéciale de l'évêque.

LI. Les curés, aux prônes des messes paroissiales, prieront et feront prier pour la prospérité de la République française et pour les Consuls.

LII. Ils ne se permettront, dans leurs instructions, aucune inculpation directe ou indirecte, soit contre les personnes, soit contre les autres cultes autorisés dans l'Etat.

LIII. Ils ne feront au prône aucune publication étrangère à l'exercice du culte, à moins qu'ils n'y soient autorisés par le Gouvernement.

LIV. Ils ne donneront la bénédiction nuptiale qu'à ceux qui justifieront, en bonne et due forme, avoir contracté mariage devant l'officier civil.

LV. Les registres tenus par les ministres du culte, n'étant et ne pouvant être relatifs qu'à l'administration des sacremens, ne pourront, dans aucun cas, suppléer les registres

ordonnés par la loi, pour constater l'état civil des Français.

LVI. Dans tous les actes ecclésiastiques et religieux, on sera obligé de se servir du calendrier d'équinoxe, établi par les lois de la République; on désignera les jours par les noms qu'ils avaient dans le calendrier des solstices.

LVII. Le repos des fonctionnaires publics sera fixé au dimanche.

De la circonscription des archevêchés, des évêchés et des paroisses, des édifices destinés au culte, et du traitement des ministres.

De la circonscription des archevêchés et des évêchés.

LVIII. Il y aura en France dix archevêchés ou métropoles, et cinquante évêchés.

LIX. La circonscription des métropoles et des diocèses sera faite conformément au tableau ci-joint.

De la circonscription des paroisses.

LX. Il y aura au moins une paroisse par justice de paix.

Il sera en outre établi autant de succursales que le besoin pourra l'exiger.

LXI. Chaque évêque, de concert avec le préfet, réglera le nombre et l'étendue de ces succursales. Les plans arrêtés seront soumis au Gouvernement, et ne pourront être mis à exécution sans son autorisation.

LXII. Aucune partie du territoire français ne pourra être érigée en cures ou en succursales, sans l'autorisation expresse du Gouvernement.

LXIII. Les prêtres desservant les succursales, sont nommés par les évêques.

Du traitement des ministres.

LXIV. Le traitement des archevêques sera de 15,000 fr.

LXV. Le traitement des évêques sera de 10,000 fr.

LXVI. Les curés seront distribués en deux classes.

Le traitement des curés de la première classe sera porté à 1,500 fr.; celui des curés de la seconde classe, à 1,000 fr.

LXVII. Les pensions dont ils jouissent en exécution des lois de l'Assemblée constituante, seront précomptées sur leur traitement.

Les conseils généraux des grandes communes pourront, sur leurs biens ruraux ou sur leurs octrois, leur accorder une augmentation de traitement, si les circonstances l'exigent.

LXVIII. Les vicaires et desservans seront choisis parmi les ecclésiastiques pensionnés, en exécution des lois de l'Assemblée constituante.

Le montant de ces pensions et le produit des oblations, formeront leur traitement.

LXIX. Les évêques rédigeront les projets de réglemens relatifs aux oblations que les ministres du culte sont autorisés à recevoir pour l'administration des sacremens. Les projets de réglemens rédigés par les évêques, ne pourront être publiés, ni autrement mis à exécution, qu'après avoir été approuvés par le Gouvernement.

LXX. Tout ecclésiastique pensionnaire de l'Etat sera privé de sa pension, s'il refuse, sans cause légitime, les fonctions qui pourront lui être confiées.

LXXI. Les conseils généraux des départemens sont autorisés à procurer aux archevêques et évêques un logement convenable.

LXXII. Les presbytères et les jardins attenans, non aliénés, seront rendus aux curés et aux desservans des succursales. A défaut de ces presbytères, les conseils généraux des communes sont autorisés à leur procurer un logement et un jardin.

LXXIII. Les fondations qui ont pour objet l'entretien des ministres et l'exercice du culte, ne pourront consister qu'en rentes constituées sur l'Etat. Elles seront acceptées par l'évêque diocésain, et ne pourront être exécutées qu'avec l'autorisation du Gouvernement.

LXXIV. Les immeubles, autres que les édifices destinés au logement, et les jardins attenans, ne pourront être affectés à des titres ecclésiastiques, ni possédés par les ministres du culte, à raison de leurs fonctions.

Tableau de la nouvelle division ecclésiastique catholique, d'après la loi du 18 germinal an 10 (8 avril 1802), pour tout le territoire européen de la France, en conformité de la convention passée le 6 thermidor an 9 (25 juillet 1801), entre le Gouvernement français et sa Sainteté Pie VII.

SIÈGES — Des Métropoles ou Archevêchés.	SIÈGES — des Evêchés.	DÉPARTEMENS formant CHAQUE DIOCÈSE.	NOMBRE de départemens — par Diocèse.	NOMBRE de départemens — par Métrop.
Paris	....	Seine	1	
	Troyes	Aube	2	
		Yonne		
	Amiens	Somme	2	
		Oise		
	Soissons	Aisne	1	
	Arras	Pas-de-Calais	1	
1.	Cambrai	Nord	1	14
	Versailles	Seine-et-Oise	2	
		Eure-et-Loir		
	Meaux	Seine-et-Marne	2	
		Marne		
	Orléans	Loiret	2	
		Loir-et-Cher		
Malines	....	Deux-Nèthes	2	
		Dyle		
	Namur	Sambre-et-Meuse	1	
	Tournai	Jemmapes	1	
	Aix-la-Chap.	Roër	2	
		Rhin-et-Moselle		
2.	Trèves	La Sarre	1	12
	Gand	Escaut	2	
		Lys		
	Liège	Meuse-Inférieure	2	
		Ourthe		
	Mayence	Mont-Tonnerre	1	
Besançon	....	Doubs	3	
		Haute-Saône		
		Jura		15
3.	Autun	Saône-et-Loire	2	
		Nièvre		

SIÈGES — Des Métropoles ou Archevêchés.	SIÈGES — des Evêchés.	DÉPARTEMENS formant CHAQUE DIOCÈSE.	NOMBRE de départemens par Diocèse.	NOMBRE de départemens par Métrop.
Besançon. . .				
	Metz	Moselle	3	
		Forêts.		
		Ardennes.		
	Strasbourg. .	Bas-Rhin.	2	
		Haut-Rhin.		
3.	Nancy.	Meurthe.	3	15
		Meuse.		
		Vosges.		
	Dijon.	Côte-d'Or.	2	
		Haute-Marne . . .		
Lyon	. . . .	Rhône	3	
		Loire		
		Ain		
4.	Mende.	Lozère	2	9
		Ardèche		
	Grenoble. . .	Isère.	1	
	Valence . . .	Drôme.	1	
	Chambery. .	Mont-Blanc.	2	
		Léman.		
Aix	. . . .	Bouches-du-Rhône	2	
		Var.		
	Nice.	Alpes-Maritimes.	1	
	Avignon . . .	Vaucluse.	2	
5.		Gard		9
	Ajaccio	Golo.	2	
		Liamone		
	Digne	Basses-Alpes. . . .	2	
		Hautes-Alpes. . .		
Toulouse. . .	. . . .	Haute-Garonne. .	2	
		Arriège		
	Cahors.	Lot.	2	
		Aveyron		
6.	Montpellier.	Hérault	2	13
		Tarn.		
	Carcassonne.	Aude.	2	
		Pyrénées-Orient.		

SIÈGES — Des Métropoles ou Archevêchés.	SIÈGES — des Evêchés.	DÉPARTEMENS formant CHAQUE DIOCÈSE.	NOMBRE de départemens par Diocèse.	NOMBRE de départemens par Métrop.
Toulouse...	Agen......	Lot-et-Garonne..	2	
6.		Gers..........		13
	Bayonne ...	Basses-Pyrénées..	3	
		Hautes-Pyrénées.		
		Landes.........		
Bordeaux...	....	Gironde........	1	
	Poitiers	Vienne........	2	
		Deux-Sèvres....		
7.	La Rochelle.	Charente-Infére..	2	
		Vendée........		
	Angoulême.	Charente.......	2	
		Dordogne.......		
Bourges....	....	Cher...........	2	
		Indre..........		
	Clermont...	Puy-de-Dôme...	2	
		Allier.........		
8.	Saint-Flour.	Cantal.........	2	9
		Haute-Loire		
	Limoges....	Haute-Vienne...	3	
		Creuse.........		
		Corrèze		
Tours......	....	Indre-et-Loire...	1	
	Le Mans...	Sarthe..........	2	
		Mayenne.......		
	Angers	Mayenne-et-Loire	1	
	Nantes.....	Loire-Inférieure..	1	
9.	Rennes	Ille-et-Vilaine...	1	9
	Vannes....	Morbihan.......	1	
	Saint-Brieux.	Côtes-du-Nord..	1	
	Quimper...	Finistère........	1	
Rouen.....	....	Seine-Inférieure.	1	
	Coutances..	Manche........	1	
10.	Bayeux.....	Calvados........	1	5
	Séez.......	Orne	1	
	Evreux.....	Eure...........	1	

Articles organiques des cultes protestans.

Dispositions générales pour toutes les Communions protestantes.

ART. I. Nul ne pourra exercer les fonctions du culte, s'il n'est Français.

II. Les églises protestantes, ni leurs ministres, ne pourront avoir des relations avec aucune puissance ni autorité étrangère.

III. Les pasteurs et ministres des diverses communions protestantes, prieront et feront prier, dans la récitation de leurs offices, pour la prospérité de la République française et pour les Consuls.

IV. Aucune décision doctrinale ou dogmatique, aucun formulaire, sous le titre de *confession*, ou sous tout autre titre, ne pourront être publiés ou devenir la matière de l'enseignement, avant que le Gouvernement en ait autorisé la publication.

V. Aucun changement dans la discipline n'aura lieu sans la même autorisation.

VI. Le conseil d'Etat connaîtra de toutes entreprises des ministres du culte, et de toutes dissensions qui pourront s'élever entre ces ministres.

VII. Il sera pourvu au traitement des pasteurs des églises consistoriales, bien entendu qu'on imputera sur ce traitement les biens que ces églises possèdent, et le produit des oblations établies par l'usage ou par des règlemens.

VIII. Les dispositions portées par les articles organiques du culte catholique, sur la liberté des fondations, et sur la nature des biens qui peuvent en être l'objet, seront communes aux églises protestantes.

IX. Il y aura deux académies ou séminaires dans l'est de la France, pour l'instruction des ministres de la confession d'Augsbourg.

X. Il y aura un séminaire à Genève, pour l'instruction des ministres des églises réformées.

XI. Les professeurs de toutes les académies ou séminaires seront nommés par le premier Consul.

XII. Nul ne pourra être élu ministre ou pasteur d'une église de la confession d'Augsbourg, s'il n'a étudié, pendant un tems déterminé, dans un des séminaires français destinés

à l'instruction des ministres de cette confession, et s'il ne rapporte un certificat en bonne forme, constatant son tems d'étude, sa capacité et ses bonnes mœurs.

XIII. On ne pourra être élu ministre ou pasteur d'une église réformée, sans avoir étudié dans le séminaire de Genève, et si on ne rapporte un certificat dans la forme énoncée dans l'article précédent.

XIV. Les règlemens sur l'administration et la police intérieure des séminaires, sur le nombre et la qualité des professeurs, sur la manière d'enseigner et sur les objets d'enseignement, ainsi que sur la forme des certificats ou attestations d'étude, de bonne conduite et de capacité, seront approuvés par le Gouvernement.

Des églises réformées.

De l'organisation générale de ces églises.

XV. Les églises réformées de France auront des pasteurs, des consistoires locaux et des synodes.

XVI. Il y aura une église consistoriale par six mille âmes de la même communion.

XVII. Cinq églises consistoriales formeront l'arrondissement d'un synode.

Des Pasteurs, et des Consistoires locaux.

XVIII. Le consistoire de chaque église sera composé du pasteur ou des pasteurs desservant cette église, et d'anciens ou notables laïques, choisis parmi les citoyens les plus imposés au rôle des contributions directes. Le nombre de ces notables ne pourra être au-dessous de six, ni au-dessus de douze.

XIX. Le nombre des ministres ou pasteurs, dans une même église consistoriale, ne pourra être augmenté sans l'autorisation du Gouvernement.

XX. Les consistoires veilleront au maintien de la discipline, à l'administration des biens de l'église, et à celles des deniers provenant des aumônes.

XXI. Les assemblées des consistoires seront présidées par le pasteur, ou par le plus ancien des pasteurs. Un des anciens ou notables remplira les fonctions de secrétaire.

XXII. Les assemblées ordinaires des consistoires continueront de se tenir aux jours marqués par l'usage.

Les

Les assemblées extraordinaires ne pourront avoir lieu sans la permission du sous-préfet, ou du maire en l'absence du sous-préfet.

XXIII. Tous les deux ans, les anciens du consistoire seront renouvelés par moitié. A cette époque, les anciens en exercice s'adjoindront un nombre égal de citoyens protestans, chefs de famille, et choisis parmi les plus imposés au rôle des contributions directes, de la commune où l'église consistoriale sera située, pour procéder au renouvellement. Les anciens sortans pourront être réélus.

XXIV. Dans les églises où il n'y a point de consistoire actuel, il en sera formé un dont les membres seront élus par la réunion des vingt-cinq chefs de famille protestans les plus imposés au rôle des contributions directes. Cette réunion n'aura lieu qu'avec l'autorisation et en la présence du préfet ou du sous-préfet.

XXV. Les pasteurs ne pourront être destitués qu'à la charge de présenter les motifs de la destitution au Gouvernement, qui les approuvera ou les rejettera.

XXVI. En cas de décès, ou de démission volontaire, ou de destitution confirmée d'un pasteur, le consistoire, formé de la manière prescrite par l'article XVIII, choisira à la pluralité des voix pour le remplacer.

Le titre d'élection sera presenté au premier Consul, par le conseiller d'Etat chargé de toutes les affaires concernant les cultes, pour avoir son approbation.

L'approbation donnée, il ne pourra exercer qu'après avoir prêté, entre les mains du préfet, le serment exigé des ministres du culte catholique.

XXVII. Tous les pasteurs actuellement en exercice, sont provisoirement confirmés.

XXVIII. Aucune église ne pourra s'étendre d'un département dans un autre.

Des Synodes.

XXIX. Chaque synode sera formé du pasteur, ou d'un des pasteurs, et d'un ancien ou notable de chaque église.

XXX. Les synodes veilleront sur tout ce qui concerne la célébration du culte, l'enseignement de la doctrine et la conduite des affaires ecclésiastiques. Toutes les décisions qui

émaneront d'eux, de quelque nature qu'elles soient, seront soumises à l'approbation du Gouvernement.

XXXI. Les synodes ne pourront s'assembler que lorsqu'on en aura rapporté la permission du Gouvernement.

On donnera connaissance préalable au conseiller d'état chargé de toutes les affaires concernant les cultes, des matières qui devront y être traitées. L'assemblée sera tenue en présence du préfet ou du sous-préfet ; et une expédition du procès-verbal des délibérations sera adressée, par le préfet, au conseiller d'état chargé de toutes les affaires concernant les cultes, qui, dans le plus court délai, en fera son rapport au Gouvernement.

XXXII. L'assemblée d'un synode ne pourra durer que six jours.

De l'organisation des églises de la confession d'Augsbourg.

Dispositions générales.

XXXIII. Les églises de la confession d'Augsbourg auront des pasteurs, des consistoires locaux, des inspections et des consistoires généraux.

Des ministres ou pasteurs, et des consistoires locaux de chaque église.

XXXIV. On suivra, relativement aux pasteurs, à la circonscription et au régime des églises consistoriales, ce qui a été prescrit par la section précédente, pour les pasteurs et pour les églises réformées.

Des Inspections.

XXXV. Les églises de la confession d'Augsbourg seront subordonnées à des inspections.

XXXVI. Cinq églises consistoriales formeront l'arrondissement d'une inspection.

XXXVII. Chaque inspection sera composée du ministre, et d'un ancien ou notable de chaque église de l'arrondissement : elle ne pourra s'assembler que lorsqu'on en aura rapporté la permission du Gouvernement ; et la première fois qu'il écherra de la convoquer, elle le sera par le plus ancien des ministres desservant les églises de l'arrondissement. Chaque inspection choisira, dans son sein, deux laïques, et un ecclésiastique qui prendra le titre d'inspecteur, et qui

sera chargé de veiller sur les ministres et sur le maintien du bon ordre dans les églises particulières.

Le choix de l'inspecteur et des deux laïques sera confirmé par le premier Consul.

XXXVIII. L'inspection ne pourra s'assembler qu'avec l'autorisation du Gouvernement, en présence du préfet ou du sous-préfet, et après avoir donné connaissance préalable au conseiller d'état chargé de toutes les affaires concernant les cultes, des matières que l'on se proposera d'y traiter.

XXXIX. L'inspecteur pourra visiter les églises de son arrondissement ; il s'adjoindra les deux laïques nommés avec lui, toutes les fois que les circonstances l'exigeront ; il sera chargé de la convocation de l'assemblée générale de l'inspection. Aucune décision émanée de l'assemblée générale de l'inspection, ne pourra être exécutée sans avoir été soumise à l'approbation du Gouvernement.

Des Consistoires généraux.

XL. Il y aura trois consistoires généraux : l'un à Strasbourg, pour les prostestans de la confession d'Augsbourg, des départemens du Haut et Bas-Rhin ; l'autre à Mayence, pour ceux des départemens de la Sarre et du Mont-Tonnerre ; et le troisième à Cologne, pour ceux des départe-de Rhin-et-Moselle et de la Roër.

XLI. Chaque consistoire sera composé d'un président laïque protestant, de deux ecclésiastiques inspecteurs, et d'un député de chaque inspection.

Le président et les deux ecclésiastiques inspecteurs seront nommés par le premier Consul.

Le président sera tenu de prêter, entre les mains du premier Consul ou du fonctionnaire public qu'il plaira au premier Consul de déléguer à cet effet, le serment exigé des ministres du culte catholique.

Les deux ecclésiastiques inspecteurs et les membres laïques prêteront le même serment entre les mains du président.

XLII. Le consistoire général ne pourra s'assembler que lorsqu'on en aura rapporté la permission du Gouvernement, et en présence du préfet ou du sous-préfet : on donnera préalablement connaissance au conseiller d'état chargé de toutes

les affaires concernant les cultes, des matières qu idevront y être traitées. L'assemblée ne pourra durer plus de six jours.

XLIII. Dans le tems intermédiaire d'une assemblée à l'autre, il y aura un directoire composé du président, du plus âgé des deux ecclésiastiques inspecteurs, et de trois laïques, dont un sera nommé par le premier Consul : les deux autres seront choisis par le consistoire général.

XLIV. Les attributions du consistoire général et du directoire continueront d'être régies par les règlemens et coutumes des églises de la confession d'Augsbourg, dans toutes les choses auxquelles il n'a point été formellement dérogé par les lois de la République et par les précédens articles.

Instruction publique. — Il s'en faut beaucoup que l'instruction publique soit parvenue au degré de perfection que semblait promettre l'organisation qu'on lui a donnée. Les différentes écoles, les primaires, sur-tout dans les campagnes, n'ont pas encore atteint le but de leur institution. Cependant plusieurs, malgré la difficulté des circonstances, sont déjà parvenues à un assez haut point de prospérité; et celles qui sont moins florissantes, donnent d'heureuses espérances.

La composition des écoles est bonne en elle-même; et il est facile de s'apercevoir, par les progrès qu'elles ont déjà faits et qu'elles font chaque jour, que chaque année, en diminuant les préventions qui s'étaient d'abord élevées contr'elles, doit ajouter à leur succès, et qu'il est impossible qu'elles ne triomphent bientôt de tous les obstacles, inséparables de tous les établissemens naissans. La loi du 3 brumaire an 3 avait fixé le système de l'instruction publique qui a été suivi jusqu'à ce jour, mais qui vient d'être modifié par la loi du 11 floréal an 10.

Nous avons pensé qu'il était nécessaire de faire connaitre les principales dispositions du premier système, parce qu'il sert de base au dernier, et que d'ailleurs le nouveau plan ne devant être mis à exécution que successivement, le mode actuel d'enseignement existera encore au moins plusieurs années pour une grande partie de la République.

Par la loi du 3 brumaire an 3, l'instruction publique est divisée en deux écoles.

Les premières, nommées écoles primaires, sont établies dans chaque canton. On y enseigne à lire, à écrire, à calculer, et les premiers élémens de la morale.

Les secondes, nommées ÉCOLES CENTRALES, sont établies dans chaque département.

L'enseignement y est divisée en 3 sections.

La première comprend, 1°. le dessin; 2°. l'histoire naturelle; 3°. les langues anciennes; 4°. les langues vivantes; 5°. la géographie et les premiers élémens de l'histoire.

La seconde comprend, 1°. les mathématiques; 2°. la physique; 3°. la chimie expérimentale; 4°. l'analyse des sensations et des idées.

La troisième comprend, 1°. la grammaire générale; 2o. les belles-lettres; 3°. l'histoire; 4°. la législation; 5o. la morale; 6°. l'économie politique.

Les élèves ne sont admis aux cours de la première section qu'à l'âge de 12 ans; à ceux de la seconde, qu'à l'âge de 14 ans accomplis, et, à ceux de la troisième, qu'à l'âge de 16 ans au moins.

Il doit y avoir, auprès de chaque école centrale, une bibliothèque publique, un jardin et un cabinet d'histoire naturelle, un cabinet de chimie et de physique expérimentale.

Les professeurs des écoles centrales sont élus par un jury d'instruction, composé de trois membres, dans chaque département.

Outre ces dispositions, la loi en contient encore quelques-unes relatives à des détails concernant la nomination des professeurs, le mode suivant lequel ils peuvent être destitués, etc.; mais elle a renvoyé à un réglement, qui a dû être soumis au Gouvernement par les administrations départementales, pour tout ce qui regarde la forme de l'enseignement et la discipline.

Tel est le plan qui a déjà reçu une exécution à-peu-près entière, au milieu des obstacles de tout genre et des découragemens de toute espèce. Cependant il y a eu des succès marqués dans un grand nombre de communes, parmi lesquelles ils s'en trouvent de toutes les classes, relativement à leur importance et à leur situation.

La même loi du 3 brumaire, qui fondait les écoles centrales, créait ou conservait un assez grand nombre d'écoles *spéciales* et d'écoles d'*application* ou de *services publics*. Mais comme la nouvelle loi n'a point supprimé ces deux dernières espèces d'écoles, nous présenterons le tableau, après avoir tracé

le plan de la nouvelle instruction que l'on s'apprête à établir.

NOUVEAU PLAN D'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Par la loi du 11 floréal an 10, l'instruction publique admet:

1°. Des *écoles primaires* établies par les communes.

2°. Des *écoles secondaires* établies par des communes, ou tenues par des maîtres particuliers.

3°. Des *lycées* et des *écoles spéciales*, entretenues aux frais du trésor public.

Écoles primaires. — Une école primaire peut appartenir à plusieurs communes à-la-fois, suivant leur population et leurs localité. Les instituteurs sont choisis par les maires et les conseils municipaux. Leur traitement se compose du logement fourni par les communes, et d'une rétribution fournie par les parens. Elle est déterminée par les conseils municipaux, qui en exemptent ceux des parens reconnus hors d'état de la payer. Cette exemption ne peut cependant excéder le cinquième des enfans reçus dans les écoles primaires. Les sous-préfets sont spécialement chargés de l'organisation de ces écoles, et doivent rendre compte de leur état, une fois par mois, aux préfets.

Écoles secondaires — Toute école établie par les communes, ou tenue par les particuliers, dans laquelle on enseigne les langues latine et française, les premiers principes de la géographie, de l'histoire et des mathémetiques, est considérée comme école secondaire. Le Gouvernement encourage l'établissement de ces écoles, et récompense la bonne instruction qui y est donnée, soit par la concession d'un local, soit par la distribution de places gratuites dans les lycées, à ceux des élèves de chaque département qui se seront le plus distingués, et par des gratifications accordées aux 50 maîtres de ces écoles qui auront eu le plus d'élèves admis aux lycées. Il ne peut être établi d'écoles secondaires sans l'autorisation du Gouvernement. Elles sont, ainsi que toutes les écoles particulières dont l'enseignement est supérieur à celui des écoles primaires, placées sous la surveillance et l'inspection particulière des préfets.

Déjà les Consuls, d'après les procès-verbaux de visites, et sur l'avis des préfets, ont arrêté le tableau des écoles secondaires de tous les départemens; et les élèves de ces écoles

sont admis, dès la présente année (an 11), à concourir aux places gratuites des lycées.

Lycées. — Les lycées sont établis pour l'enseignement des lettres et des sciences. Il doit y en avoir un au moins par arrondissement de chaque tribunal d'appel. On enseigne dans les lycées les langues anciennes, la rhétorique, la logique, la morale et les élémens des sciences mathématiques et physiques. Le nombre des professeurs ne peut jamais être au-dessous de 8; mais il peut être augmenté par le Gouvernement, ainsi que celui des objets d'enseignemens, d'après le nombre des élèves qui suivront les lycées. Il doit y avoir dans les lycées des maîtres d'études, de dessin, d'exercices militaires et d'arts d'agrément.

L'instruction y est donnée,

A des élèves que le Gouvernement y place;

Aux élèves des écoles secondaires, qui y seront admis par un concours;

A des élèves que les parens peuvent y mettre en pension,

Et à des élèves externes.

L'administration de chaque lycée est confiée à un *proviseur :* il a immédiatement sous lui un *censeur des études*, et un *procureur* gérant les affaires de l'école. Ils sont tous trois nommés par le premier Consul, et forment le conseil d'administration du lycée.

Il doit y avoir en outre, dans chacune des villes où les lycées sont établis, un bureau d'administration. Ce bureau est composé du préfet du département, du président du tribunal d'appel, du commissaire du Gouvernement près ce tribunal, du commissaire du Gouvernement près le tribunal criminel, du maire et du proviseur. Dans les villes où il n'y aurait point de tribunal d'appel, le président du tribunal criminel fera partie du bureau d'administration du lycée. Dans celles où il n'y aurait ni tribunal d'appel ni tribunal criminel, les membres du bureau seront nommés par le premier Consul. Les fonctions de ce bureau sont gratuites. Il s'assemble quatre fois par an, et plus souvent, s'il le trouve convenable, ou si le proviseur du lycée l'y invite. Il est chargé de la vérification des comptes et de la surveillance générale du lycée. Le proviseur rend compte au bureau d'administration de l'état du lycée. Il y porte les plaintes relatives aux fautes graves.

qui pourraient être commises par les professeurs dans l'exercice de leurs fonctions, et par les élèves dans leur conduite. Dans le premier cas, la plainte est communiquée au professeur contre lequel elle est dirigée; elle est ensuite adressée, ainsi que la réponse, au Gouvernement. Dans le cas d'inconduite et d'indiscipline, l'élève peut être exclu du lycée par le bureau; à la charge par celui-ci d'en rendre compte au Gouvernement.

Trois inspecteurs généraux des études, nommés par le premier Consul, visitent, une fois au moins par année, les lycées; en arrêtent définitivement la comptabilité; examinent toutes les parties de l'enseignement et de l'administration, et en rendent compte au Gouvernement. Après la première formation des lycées, les proviseurs, censeurs et procureurs des lycées devront être mariés, ou l'avoir été. Aucune femme ne pourra néanmoins demeurer dans l'enceinte des bâtimens occupés par les pensionnaires.

La première nomination des professeurs des lycées doit être faite de la manière suivante : les trois inspecteurs généraux des études, réunis à trois membres de l'institut national désignés par le premier Consul, parcourront les départemens, et y examineront les citoyens qui se présenteront pour occuper les différentes places de professeurs. Ils indiqueront au Gouvernement, et pour chaque place, deux sujets, dont l'un sera nommé par le premier Consul. Lorsqu'il vaquera une chaire dans les lycées une fois organisés, les trois inspecteurs généraux des études présenteront un sujet au Gouvernement; le bureau réuni au conseil d'administration et aux professeurs des lycées, en présentera un autre, et le premier Consul nommera l'un des deux candidats. Les trois fonctionnaires chargés de l'administration et les professeurs des lycées peuvent être appelés, d'après le zèle et le talent qu'ils apporteront dans leurs fonctions, des lycées les plus faibles dans les plus forts, des places inférieures aux supérieures : cette promotion sera proposée au premier Consul, sur le rapport des trois inspecteurs généraux des études. Les lycées correspondans aux arrondissemens des tribunaux d'appel, devront être organisés dans le cours de l'an 13 de la république. A mesure que les lycées seront organisés, le Gouvernement déterminera celles des écoles centrales qui devront cesser leurs fonctions.

Par l'arrêté du 24 vendémiaire an 11, les Consuls ont ordonné les premières mesures pour l'exécution de la loi du 11 floréal an 10.

Trois commissions, composées chacune d'un inspecteur-général de l'instruction et d'un membre de l'institut national, commissaire pour l'organisation des études, iront organiser des lycées dans diverses parties de la France.

La première commission organisera dans le cours de l'an 11 les lycées de *Bruxelles*, de *Mayence*, de *Douay* et de *Strasbourg;*

La seconde commission : les lycées de *Moulins*, de *Lyon*, de *Besançon* et de *Turin;*

La troisième : les lycées de *Marseille*, de *Bordeaux*, de *Rheims* et de *Rouen.*

En l'an 12, chaque commission devra organiser un lycée en deux mois.

Dans chaque lycée viendront se fondre deux, trois ou quatre écoles centrales, plus ou moins, mais rarement plus.

Les trois inspecteurs généraux des études, et les trois commissaires de l'institut national, devront se réunir tous les ans, à Paris, et proposeront les livres élémentaires, et tout ce qu'ils jugeront nécessaire pour l'amélioration de l'instruction publique.

Par l'arrêté du 19 frimaire an 11, on enseignera essentiellement dans les lycées le latin et les mathématiques.

Il y aura six classes pour l'étude de la langue latine ; elles seront distribuées et dénommées ainsi qu'il suit : sixième, cinquième, quatrième, troisième, deuxième, première.

Les élèves d'un talent et d'une application ordinaire, feront deux classes par an, de manière qu'à la fin de la 3e. année, ils aient terminé leurs cours de latinité. A cet effet il y aura chaque année deux examens, savoir; l'un au 1er. vendémiaire, et l'autre au 1er. germinal; ceux des élèves qui ne seront pas reconnus assez forts, ne monteront pas à la classe suivante. L'élève, en arrivant au lycée, sera interrogé pour connaître dans quelle classe il doit être placé ; s'il est reconnu plus fort que les élèves de la sixième classe, il fera son cours en d'autant moins d'années. En l'absence des inspecteurs, ces examens seront faits par le censeur des études et le professeur de la classe pour laquelle l'élève se présente.

Un même professeur fera deux classes par jour, une le matin et une le soir. Dans la sixième classe du matin, le même professeur enseignera aux élèves à chiffrer, en outre du latin. Dans la cinquième classe, le professeur de latin montrera les quatre règles de l'arithmétique. Dans la quatrième classe on donnera des leçons de géographie, indépendamment de la leçon de latin. Dans la troisième classe, le même professeur de latin fera continuer l'étude de la géographie, et enseignera les élémens de la chronologie et de l'histoire ancienne. Dans la deuxième, on continuera l'étude de la géographie et de l'histoire jusqu'à la fondation de l'Empire français: on apprendra la mythologie et la croyance des différens peuples dans les divers âges du monde. Dans la première classe on complétera l'étude de l'histoire et de la géographie par celle de l'histoire et de la géographie de la France.

Dans les quatre dernières classes de latin, on exercera la mémoire des élèves, en leur fesant apprendre par cœur, et réciter avec soin, les plus beaux endroits des auteurs français qui auront traduit ou imité ces mêmes morceaux.

Dans toutes les classes les professeurs formeront leurs élèves à l'art d'écrire, en leur citant des morceaux à traduire par écrit, de français en latin, *et vice versâ*.

Il y aura un professeur de belles-lettres latines et francaises, qui fera deux classes par jour. Chaque classe durera un an, de manière qu'en deux ans, le cours de belles-lettres latines et françaises soit terminé.

Il y aura comme pour le latin six classes pour les mathématiques, faites par trois professeurs, chargés chacun de deux classes par jour, de sorte que le cours complet de mathématiques ne durera que trois ans. Nul élève ne pourra entrer dans la classe de mathématiques, s'il n'a fait la cinquième de latin.

Dans la même classe de mathématiques, le même professeur, outre la leçon de mathématiques, donnera les premières notions d'histoire naturelle. Dans la cinquième, il enseignera les élémens de la sphère. Dans la quatrième, le même professeur expliquera les principaux phénonmènes de la physique. Dans la troisième, le professeur fera connaître les élémens de l'astronomie. Dans la seconde, il enseignera les principes de la chimie. Dans la première, le même professeur donnera les notions de minéralogie nécessaires pour connaître

les minéraux sous le rapport de leur utilité dans les arts et dans les usages de la vie.

Il y aura un professeur de mathématiques transcendantes, qui fera deux classes par jour : le cours durera deux ans.

Dans la première classe, il enseignera l'application du calcul differentiel et intégral à la géometrie et aux courbes. Dans la seconde, l'application du calcul différentiel à la mécanique et à la théorie des fluides. Il montrera dans la première classe, l'application de la géométrie à la levée des plans et des cartes géographiques. Dans la seconde classe, il donnera des principes généraux de la haute physique, spécialement de l'électricité et de l'optique.

Il sera nommé deux commissions, l'une pour le latin, l'autre pour les méthamatiques; elles dresseront une instruction qui déterminera d'une manière précise les parties qu'on doit enseigner dans chaque classe, et les cours qu'on doit suivre; elles traceront avec soin l'ordre à établir entre les cours qui seront suivis simultanément, et la durée de chaque classe; elles s'occuperont de la réimpression des auteurs classiques, et la disposeront de manière qu'il y ait autant de volumes qu'il y a de classes, en réunissant dans un seul et même volume tout ce que doit montrer le professeur pour une classe de latin, ainsi que tout ce qui appartient à une classe de mathématiques. On pourra diviser les volumes selon les parties d'enseignement pour l'usage des élèves.

Le professeur ne pourra, sous quelque prétextes que ce soit, enseigner d'autres ouvrages.

Il y aura dans chaque lycée un maître d'écriture, un maître de dessin et un maitre de danse.

Les élèves se rendront à la même heure dans une salle où seront les maîtres de dessin et d'écriture; mais aucun élève ne commencera le dessin que lorsqu'il sera avancé dans l'écriture.

Les maîtres de danse, de dessin et d'écriture seront payés par le lycée. Il pourra y avoir des maîtres de musique, mais alors ils seront payés par les parens des élèves.

Tout élève qui obtiendra un prix, pourra recevoir gratuitement les leçons de musique.

Toutes les fois qu'il y aura plus de deux cents élèves ou pensionnaires, le nombre des professeurs sera augmenté à

raison de deux professeurs par 50 élèves, au-delà de 150. Ces deux professeurs seront donnés pour adjoints à ceux des classes plus nombreuses.

Lorsqu'un lycée aura plus de 400 élèves, il sera partagé en deux divisions, ayant chacune huit professeurs, et organisée de la manière indiquée ci-dessus.

Il y aura dans chaque collége un maître de quartier, au plus, pour 30 élèves.

Un officier instructeur sera chargé d'apprendre l'exercice aux élèves qui auront plus de 12 ans; il enseignera, à ceux qui auront atteint cet âge, le maniement des armes et l'école du peloton; il sera obligé de se trouver à toutes les heures pour commander les marches des élèves dans leurs différens mouvemens de la journée.

Les professeurs seront divisés, pour le traitement, en trois ordres;

Le professeur de belles-lettres et celui de mathématiques transcendantes seront compris dans le premier ordre;

Les professeurs de latin et de mathématiques des 1re., 2e., 3e. et 4e. classes, seront compris dans le deuxième ordre;

Ceux des 5e. et 6e. classes seront compris dans le troisième ordre.

Les élèves seront divisés, pour la police, en compagnies de vingt-cinq.

Il y aura dans chaque compagnie un sergent et quatre caporaux, qui seront choisis parmi les élèves les plus distingués.

Un sergent-major pour toutes les compagnies, sera choisi parmi les élèves qui réuniront à l'avantage de l'âge et de la taille, ceux de l'instruction et de la bonne conduite. Ce sergent-major suppléera le maître d'exercice en cas d'absence.

Lorsque les élèves sortiront en corps, ils auront à leur tête le censeur, un maître de quartier et l'officier instructeur, maître d'exercice.

Tout ce qui est relatif aux repas, aux récréations, aux promenades, au sommeil, se fera par compagnie.

Dans les lycées où il y aura deux divisions, chaque division aura ses compagnies séparées : la première division prendra toujours la droite.

Les punitions infligées aux élèves seront la prison, la table de pénitence et les arrêts.

Les arrêts consisteront à être placés pendant la récréation, à l'extrémité de la cour, sans pouvoir sortir d'un cercle donné.

Les maîtres de quartier, l'officier instructeur, les professeurs et le censeur pourront condamner à la table de pénitence et aux arrêts. La prison ne pourra être infligée que par le proviseur, et ne pourra durer que pendant le jour. Si la faute d'un élève et la circonstance exigent la prison de nuit, le proviseur en rendra compte au ministre de l'intérieur.

Il y aura dans chaque lycée une bibliothèque de 1,500 volumes ; toutes les bibliothèques seront composées des mêmes ouvrages; aucun autre ouvrage ne pourra y être placé sans l'autorisation du ministre de l'intérieur. Un élève aura le titre de bibliothécaire; il aura deux adjoints. Les ouvrages seront prêtés aux élèves pour qu'ils puissent lire dans leur récréation, les jours de fêtes et de vacances. On leur prêtera les ouvrages qu'ils demanderont. Le proviseur veillera à ce que les ouvrages ne puissent ni se perdre, ni se dégrader.

Il y aura un aumônier dans chaque lycée.

Ecoles spéciales. — Le dernier degré d'instruction comprend, dans des *écoles spéciales*, l'étude complète et approfondie, ainsi que le perfectionnement des sciences et des arts utiles.

Les écoles spéciales qui existent, sont maintenues, sans préjudice des modifications que le Gouvernement croira devoir déterminer pour l'économie et le bien du service. Quand il y vaquera une place de professeur, ainsi que dans l'école de droit qui sera établie à Paris, il y sera nommé par le premier Consul, entre trois candidats qui seront présentés, le premier par une des classes de l'institut national, le second par les inspecteurs généraux des études, et le troisième par les professeurs de l'école où la place sera vacante.

De nouvelles écoles spéciales seront instituées comme il suit :

Dix écoles de droit, dont chacune aura quatre professeurs au plus ;

Trois nouvelles écoles de médecine, qui auront au plus chacune huit professeurs, et dont une sera spécialement

consacrée à l'étude et au traitement des maladies des troupes de terres et de mers ;

Quatre écoles d'histoire naturelle, de physique et de chimie, avec quatre professeurs dans chacune ;

Deux écoles pour les arts mécaniques et chimiques, où il y aura trois professeurs dans chacune ;

Une école de mathématiques transcendantes, avec trois professeurs ;

Une école de géographie, d'histoire et d'économie publique, avec quatre professeurs ;

Outre les écoles des arts du dessin, existantes à Paris, Dijon et Toulouse, il en sera formé une quatrième, avec quatre professeurs ;

Les observatoires actuellement en activité auront chacune un professeur d'astronomie ;

Il y aura, près de plusieurs lycées, des professeurs de langues vivantes ;

Enfin il sera nommé huit professeurs de musique et de composition.

La première nomination des professeurs de ces nouvelles écoles spéciales, sera faite de la manière suivante : les classes de l'institut correspondantes aux places qu'il s'agira de remplir, présenteront un sujet au Gouvernement ; les trois inspecteurs généraux des études en présenteront un second, et le premier Consul choisira l'un des deux. Après l'organisation de ces écoles, le premier Consul nommera aux places vacantes, entre trois sujets qui lui seront présentés de la même manière que pour les écoles spéciales en activité, et dont nous avons parlé ci-dessus.

Chacune ou plusieurs des nouvelles écoles spéciales seront placées près d'un lycée, et régies par le conseil administratif de cet établissement.

Ecole spéciale militaire. — Il doit être établi dans une des places fortes de la République, une école spéciale militaire, destinée à enseigner à une portion des élèves sortis des lycées, les élémens de l'art de la guerre.

Elle sera composée de cinq cents élèves, formant un

bataillon, et qui seront accoutumés au service et à la discipline militaire ; elle aura au moins dix professeurs, chargés d'enseigner toutes les parties théoriques, pratiques et administratives de l'art militaire, aiusi que l'histoire des guerres et des grands capitaines.

Sur ces cinq cents élèves, deux cents seront pris parmi les élèves nationaux des lycées, en proportion de leur nombre dans chacune des écoles, et trois cents parmi les pensionnaires et les externes, d'après l'examen qu'ils subiront à la fin de leurs études. Chaque année il y sera admis cent des premiers et cent cinquante des seconds : ils seront entretenus pendant deux ans aux frais de la république dans l'école spéciale militaire ; ces deux années leur seront comptées pour tems de service.

Le gouvernement, sur le compte qui lui sera rendu de la conduite et des talens des élèves de l'école, pourra en placer un certain nombre dans les emplois de l'armée qui sont à sa nomination.

L'école spéciale militaire aura un régime différent de celui des lycées et des autres écoles spéciales, et une administration particulière ; elle sera comprise dans les attributions du ministre de la guerre. Les professeurs en seront immédiatement nommés par le premier Consul.

Ecole spéciale militaire établie à Fontainebleau.

Les élèves de l'école militaire sont soldats ; et leurs services datent du jour où ils sont admis à l'école du bataillon.

Conditions pour l'admission des Elèves.

Pour être admis à l'école spéciale militaire, il faut avoir seize ans au moins, et dix-huit ans au plus, et être d'une bonne constitution.

On ne peut rester à l'école spéciale militaire au-delà de vingt ans.

On peut être élève ou pensionnaire : élève, si l'on a été élévé dans un lycée, aux frais de la République ; pensionnaire, si les parens se soumettent à payer douze cents francs de pension.

Les pensionnaires doivent, comme les élèves, avoir fait leur troisième, savoir l'arithmétique et la géométrie, écrire

et parler correctement la langue. Les candidats subissent en conséquence un examen sur ces objets, avant leur admission à l'école.

Enseignemens.

Il y a un gouverneur de l'école spéciale militaire. Il a sous ses ordres,

Un directeur des études, commandant en second.
Un commissaire des guerres,
Deux chefs de bataillon,
Deux adjudans-majors,
Quatre adjudans sous-officiers,
Un capitaine d'artillerie,
Un lieutenant d'artillerie,
Deux sous-officiers d'artillerie,
Un capitaine du génie,
Deux sous-officiers du génie,
Un quartier-maître trésorier,
Quatre professeurs d'histoire,
Quatre professeurs de géographie.
Quatre professeurs de mathématiques appliquées,
Quatre professeurs de dessin, cartes et fortifications,
Deux professeurs d'administration militaire,
Deux professeurs de belles-lettres,
Quatre maître de gymnastique militaire,
Deux maîtres de tir d'armes à feu.
Un bibliothécaire.

Les élèves forment deux bataillons, divisés en neuf compagnies, dont une d'élite. Chaque compagnie est commandée par des sous-officiers, comme dans un bataillon d'infanterie. Ces sous-officiers sont pris parmi les élèves.

Le chef de chaque compagnie est le sergent-major de la compagnie.

Les élèves font l'exercice avec des fusils de munition, sans aucun allégement.

Chaque élève, dans les six mois qui suivent son admission, doit être mis en état d'instruire ceux qui arrivent. Chaque élève, avant de sortir de l'école, doit avoir formé au-moins deux recrues.

Au bout d'un an, les élèves doivent avoir le ton du commandement,

mandement, de manière à commander le maniement des armes et toutes les évolutions à une division.

Au bout de deux ans, ils doivent pouvoir commander le bataillon, tant pour le maniement des armes que pour les évolutions.

Toutes les semaines, les deux bataillons manœuvrent une fois ensemble, et deux fois séparément. Une fois par mois, ils font l'exercice à feu.

Ils ont, en automne, de grandes manœuvres, où ils font toutes les évolutions de guerre, pendant cinq jours consécutifs. Ils vont au polygone pendant l'été, à tour de rôle.

Trois fois par semaine, ils sont employés à la manœuvre du canon de bataille, de siége et de côtes, à atteler et dételer les pièces, de manière que, la première année, ils sachent les manœuvres du canon de bataille; les six premiers mois de la seconde année, celles du canon de places et de côtes, et les six derniers mois, toutes les manœuvres de force.

La première année, on leur apprend tout ce qui est nécessaire pour la construction des batteries, saucissons, gabions, pieux, chevaux de frise, palissades, batteries de siége, plates-formes de mortiers; la seconde année, les boyaux de sape, les redoutes et les retranchemens de toute espèce.

Ils vont, à tour de rôle, à la salle d'artifice.

Les officiers d'artillerie et du génie sont spécialement destinés à leur faire faire les différens exercices et objets d'approvisionnement ci-dessus nommés, sans qu'aucun ouvrier étranger les aide en aucune manière.

On leur apprend à monter et démonter leurs fusils, et même à pouvoir y faire eux-mêmes de légères réparations. On les emploie à dérouiller des armes, de manière que chaque élève en ait au moins dérouillé deux.

On leur apprend à aiguiser leur bayonnettes, sabres et haches.

Une fois par semaine, chaque élève va à l'exercice du tir, consistant dans le tir du pistolet, du fusil et des carabines rayées.

Trois fois par semaine, les élèves vont à l'école du dessin, où on leur montre à dresser des cartes et à tracer et lever

tous les systèmes de fortifications ; la seconde année, ils apprennent, sur le terrain, à se servir des graphomètres et de la planchette, pour lever des cartes, pour le mesurage des distances, etc.

Une fois par jour, ils vont à la classe de géographie, et et une fois à la classe d'histoire. Les classes d'histoire sont spécialement, la première anné, des classes de lecture, où on leur fait lire l'histoire de tous les grands capitaines, et des campagnes les plus renommées; la seconde annee, on y joint des descriptions des principales batailles.

Trois fois par semaines, ils vont aussi à une classe de mathématiques, où on les applique à se former sur le calcul de l'usage habituel, sur la géométrie, pour l'arpentage et le toisé des distances.

Il y a un manège. Les élèves qui sont destinés pour la cavalerie, y prennent des leçons trois fois par semaine, pendant les six derniers mois de la seconde année seulement.

Les professeurs de belles-lettres doivent avoir en vue de donner aux élèves une diction claire, et de leur apprendre à faire des rapports de goût. On s'attache sur-tout à leur faire saisir la topographie d'un territoire, d'après la narration d'un fait militaire.

On a soin, lorsqu'ils sont à la promenade, de faire toujours placer les sentinelles et les grandes gardes militairement.

L'été on leur apprend à nager.

Régime et police intérieure de l'école.

Le bataillon, la seconde année, fait le service de police de l'école, de manière qu'au moins tous les mois chaque élève soit de garde. Le corps-de-garde et les lits-de-camp, sont absolument de même que pour le service des places.

La discipline, les punitions, les rapports, la police, la tenue, les inspections, se font comme dans un bataillon. Il y a des corvées de chambre; les élèves sont placés par chambrées, mangent à la gamelle, et font eux mêmes leur cuisine. Ils ont du pain de munition, vont au bois, aux provisions, avec cette différence qu'au lieu d'aller au marché, ils vont chez l'économe de l'école, qui doit leur délivrer ces fournitures. Le pain leur est toujours fourni pour quatre jours; ils mangent la soupe deux fois par jour, aux mêmes heures

que la troupe : ils ont un plat de bœuf bouilli, un plat de légumes ; et une demi-bouteille de vin matin et soir. Ils couchent seuls.

Chaque compagnie a un tambour qui n'est pas élève : il y a un tambour-major et huit musiciens pour les deux bataillons, un maître tailleur, et tous les ouvriers d'une demi-brigade.

Les contrôles sont tenus par les sergens-majors ; tous les registres, pour les compagnies ou bataillons, sont absolument comme ceux d'un corps.

Quand les élèves prennent les armes pour se promener, ils ont toujours le sac sur le dos, garni suivant l'ordonnance.

Les visites de sacs et les appels se font comme dans un corps. On fait faire aux élèves, au moins une fois par mois, et d'une seule haleine, six lieues de deux mille cinq cents toises, avec le fusil, le sac et le pain pour quatre jours.

Il y a, par bataillon, deux adjudans sous-lieutenans, choisis parmi les élèves ; leur rang compte du moment de leur admission à ces places. Ils sont nommés par le gouverneur.

Les elèves qui sont arrivés à ces places, jouissent d'une pension de trois cents francs, qu'ils conservent jusqu'au grade de capitaine : ils ne sont nommés qu'après avoir été deux ans dans l'ecole ; ils mangent avec les officiers.

Administration économique.

La solde journalière de chaque élève est de trente centimes : sur cette solde, chaque élève est tenu de s'entretenir des effets de petit équipement.

En conséquence, il est fait à chacun d'eux, une masse de de linge et chaussure, pour laquelle on leur retient quinze centimes par jour ; les quinze centimes de poche leur sont payés chaque semaine.

Il ne leur est fait décompte de leur masse de linge et chaussure, qu'au moment où ils sortent de l'école.

La masse générale est, pour chaque élève, de quatre-vingt francs par an. Cette masse fournit un habillement neuf. à chaque élève, au moment où il sort de l'école.

La masse de boulangerie est de quatre-vingt francs par an.

La masse d'ordinaire est de trois cents quatre-vingt francs par an.

La masse de bois et lumière est de vingt-quatre francs par an.

La masse d'hôpital est de vingt-quatre francs par an.

La masse de casernement, logement et campement, est de trente-six francs par an.

La masse d'instruction et d'administration générale, est de cent cinquante francs par an.

Ces masses sont payées par douzième et par mois, tant sur les fonds du trésor public que sur le produit des pensions des élèves.

L'administration desdites masses est confiée au conseil dont il va être parlé.

Le conseil d'administration de l'école est présidé par le gouverneur, et composé du directeur des études, commandant en second, de deux chefs de bataillon, de deux officiers d'artillerie et du génie, du commissaire des guerres, et du quartier-maître trésorier, tenant la plume.

Ce conseil rend, chaque année, au gouvernement, le compte de sa gestion.

Tous les actes de l'administration sont écrits et consignés dans les registres à ce destinés.

Prytanée Français.

Le prytanée français a remplacé tous les établissemens publics qui, sous le nom de *colléges*, étaient consacrés, dans Paris, à l'instruction générale, et composant l'ancienne université.

Il est essentiellement destiné, par le Gouvernement, à fournir une éducation gratuite aux enfans des militaires tués au champ d'honneur, et des fonctionnaires civiles, victimes de leurs fonctions.

Par arrêtés des Consuls, le prytanée français a été divisé en six sections, établies, l'une à Paris; la seconde à St.-Cyr; la troisième à St.-Germain; la quatrième à Compiègne; la cinquième à Lyon, et la sixième à Bruxelles. Chaque section prend le nom de *collége*, et chaque collége, celui de la commune où il est situé.

Le nombre des élèves est de deux cents, dans chacun des

trois premiers colléges. Il est porté à trois cents dans celui de Compiègne. Indépendamment des élèves entretenus par le gouvernement, on reçoit, dans chaque collége, cent pensionnaires.

Les revenus du Prytanée se composent, 1°. du produit des biens qui lui sont affectés par le Gouvernement; 2°. d'une subvention extraordinaire fournie par le Gouvernement et portée sur le budjet du ministre de l'intérieur. Une administration centrale est chargée du recouvrement, de la régie et de la répartition des biens et revenus affectés au Prytanée. Elle reçoit et arrête le compte de leur emploi dans toutes les maisons et pour tous les besoins. Cette administration est composée de cinq membres nommés par le premier Consul, sur la présentation du ministre de l'intérieur.

Le premier Consul prononce seul l'admission des élèves salariés, sur les rapports du ministre de l'intérieur.

Dans chaque collége, il y a un directeur, un chef de l'enseignement et un économe.

Il y a un maître de quartier et un domestique, par division de 25 élevés.

Le directeur, le chef de l'enseignement, et les professeurs, sont nommés par le ministre de l'intérieur.

L'économe est présenté, à la nomination du ministre, par l'administration générale.

Le directeur nomme les maîtres de quartier et tous les employés du collége.

Aucun enfant estropié ou contrefait ne peut être reçu comme élève du Gouvernement, ni comme pensionnaire.

La discipline est essentillement militaire.

Le signal de tous les exercices est donné au son du tambour.

Chaque division, de 25 élèves, forme une compagnie.

Les compagnies portent le nom de première, deuxième, troisième compagnie, etc.

Chaque compagnie est composée d'un sergent, de trois caporaux et de vingt-un fusiliers.

Les grades sont la récompense des élèves qui se distinguent par leur bonne tenue, par leur conduite, et par leurs progrès dans les exercices militaires.

(1) Les élèves portent les distinctions de leurs grades.

Il y a un instructeur, chargé d'apprendre aux élèves le maniement des armes et les manœuvres de l'infanterie.

Il est établi, en conséquence, un dépôt d'armes, dont la garde et la distribution sont confiées à l'instructeur, sous la surveillance du directeur et du chef de l'enseignement.

Les élèves sont exercés les quintidi et décadi de chaque décade.

La subordination étant l'âme de la discipline, elle doit être telle, qu'un élève ne réponde jamais à l'ordre qui lui est donné par un supérieur; son devoir est d'obéir sur-le-champ, sauf à lui à faire ensuite ses représentations à ce même supérieur, qui est toujours prêt à les écouter quand elles sont raisonnables.

Les peines sont proportionnées à la nature et à la gravité des fautes. Elles consistent dans des privations, soit d'une partie de la nourriture, soit de récréation ou de promenade; dans les arrêts ou la prison; dans la substitution, pour quelque tems, d'un bonnet ou d'un habit de bure, au chapeau et à l'habit uniformes.

Cette dernière peine doit s'appliquer plus particulièrement à la négligence dans le soin des habits; la privation d'une partie de la nourriture, aux dégradations de toute espèce, qui pourraient être commises.

Les peines légères, telles que les arrêts, la privation de la récréation, peuvent être ordonnées par tous les maîtres.

Les autres ne le sont que par le directeur ou le chef de l'enseignement.

Aucun élève ne peut être renvoyé qu'en vertu d'une décision du ministre de l'intérieur.

Les grades étant la récompense du travail, de la conduite et des succès dans les exercices militaires, la nomination en est faite, dans chaque division, par le directeur, d'après un rapport signé du maître de quartier, du chef de l'enseignement et de l'instructeur.

Si un élève gradé ne répond pas à la confiance qui lui a

---

(1) Extrait du règlement général du Prytanée, arrêté par le ministre de l'intérieur, et approuvé par le premier Consul, le 27 messidor an 9.

été accordée, il est remplacé, dans la même forme qu'il a été nommé.

A la fin de chaque année, il y a un exercice public d'armes, et des prix sont décernés.

Il y a aussi des prix pour la bonne conduite et l'exactitude à remplir tous les devoirs prescrits par le règlement. Et afin que les élèves n'aient aucun prétexte de manquer aux dispositions de ce même règlement, il en est remis un exemplaire à chacun d'eux.

Instruction. — Il y a un inspecteur général, chargé, au nom du Gouvernement, de surveiller les établissemens dépendans du Prytanée, dans toutes les parties qui concernent l'instruction. Il rend compte au ministre de l'intérieur, et peut proposer les améliorations qu'il croit nécessaires ou utiles. Il fait sa visite une fois tous les trois mois.

Au commencement de chaque année, le directeur et les professeurs se concertent pour dresser le tableau des livres élémentaires qui doivent être mis entre les mains des élèves de chaque classe. Ils exposent, en même-tems, le plan et la méthode qu'ils se proposent de suivre dans leur enseignement.

Le tableau et les plans sont soumis à l'inspecteur général, et, adressés, revêtus de son approbation, au ministre de l'intérieur, qui en autorise l'impression.

L'instruction, dans les colléges, est divisée en deux grandes sections : la première, des enfans ayant moins de douze ans ; la seconde, des jeunes gens au-dessus de cet âge.

La première section reçoit une éducation commune : elle est partagée en trois classes au moins, composées de 25 élèves, et qui portent le nom de première, deuxième et troisième classe.

On apprend, dans la première, à lire, à écrire, a chiffrer, et les premiers élemens de la grammaire ;

Dans la seconde, les quatre premières règles de l'arithmétique, l'ortographe et les principes de la langue latine ;

Dans la troisième, les fractions, les parties plus élevées de l'arithmétique, les principes de la langue latine, appliqués à l'explication des auteurs les plus faciles.

Pour exercer la mémoire des élèves des trois classes, on leur fait apprendre des fables françaises et latines, les premiers élémens de l'histore ancienne, de la géographie et de

l'histoire naturelle, auxquels on ajoute un recueil d'actions de vertu et d'héroïsme, propres à inspirer, à la jeunesse, des sentimens de patriotisme et de morale. Ces diverses leçons sont distribuées, dans le cours des trois classes, de manière à former successivement, pour chaque partie, à la fin de la troisième classe, un cours d'enseignement aussi complet que le comporte l'âge des élèves.

La première demi-heure de chaque classe est employée à réciter les leçons qui ont dû être apprises par cœur. On apporte le plus grand soin à ce que les élèves les récitent avec intelligence, d'une manière nette, distincte et suivie, sans chercher ce qu'ils doivent dire, et répéter les mêmes mots.

La leçon commence toujours par un trait de vertu ou d'héroïsme.

A la fin de chaque semaine, il se fait une répétition générale de toutes les leçons qui ont été apprises dans le courant de cette même semaine.

La classe du matin est spécialemeut consacrée aux leçons de grammaire et de la langue latine; celle du soir aux leçons de calcul.

La seconde section, qui comprend les jeunes gens audessus de douze ans, est divisée entre les élèves destinés, soit à la carrière civile, soit à la carrière militaire, soit à la marine, soit à exercer des arts mécaniques.

L'inspecteur général, dans une inspection qui a lieu à cet effet, détermine cette division, d'après la déclaration du chef de l'enseignement et des professeurs, et le vœu manifesté par les parens.

Etudes des élèves destinés à la carrière civile.

Les élèves destinés à la carrière civile sont distribuées en quatre classes, dont deux d'humanités, la troisième de rhétorique, et la quatrième de philosophie.

Dans la première classe d'humanités, les élèves app ennent les élémens de la langue grecque, ensorte qu'avant la fin de l'année, ils soient en état d'expliquer les *fables d'Esope*, et les *dialogues* les plus aisés de Lucien.

Mais leur principale étude est celle de la langue latine, avec laquelle ils ont été familiarisés dans les classes de la première section.

On exerce leur mémoire, en leur fesant continuer l'étude de la géographie, pour laquelle ils composent eux-mêmes des cartes; en leur fesant apprendre l'histoire grecque et romaine, et des morceaux choisis des auteurs latins qu'ils ont expliqués.

Dans la deuxième classe d'humanités, les élèves continuent l'étude des auteurs de l'antiquité, la géographie et l'histoire de France.

Dans la classe de rhétorique, on leur enseigne les principes généraux de l'art oratoire, l'art poétique d'Horace et celui de Boileau comparés, et ils sont exercés à la déclamation et à des compositions propres à former leur style et développer leur imagination.

Dans la classe de philosophie, ils sont formés à l'art de raisonner par les principes de la dialectique, tirés de la logique de *Dumarsais* ou de *Condillac*, par des analyses des meilleurs ouvrages philosophiques de l'antiquité.

On leur donne des questions sur des sujets propres à exercer leur jugement, en faisant traiter l'affirmative par les uns, et la négative par les autres.

Les élèves sont libres de traiter ces questions en latin comme en français.

Quelques-uns des élèves sont chargés de résumer ces questions, de discuter les raisons pour et contre, et de prononcer.

Enfin, pour donner à leur jugement une plus grande rectitude, ils ajoutent à ces exercices un cours de géométrie élémentaire.

Etudes des élèves destinés à la carrière militaire.

Les élèves destinés à la carrière militaire, sont partagés, dans l'ordre de leurs progrès, en trois classes au moins.

Dans la première, ils apprennent l'algèbre, la géométrie théorique et pratique, et l'application de l'algèbre à la géométrie, comprenant les équations de la droite et du cercle, et la construction des quantités littérales du premier degré.

Dans la seconde, les deux trigonométries rectiligne et sphérique, avec leurs applications à la levée des plans, et les sections côniques.

Dans la troisième, la statique, les élémens d'astronomie, de fortification, de physique et de chimie, et les manœuvres du canon.

Etudes des élèves destinés à la marine.

Les élèves destinés à la marine sont divisés en trois classes.

Dans la première, ils apprennent la géographie, l'uranographie, la composition des cartes marines et le dessin.

Dans la deuxième, la géometrie et l'algèbre.

Dans la troisième, la théorie des logarithmes, l'usage des tables, et les élémens d'astronomie.

Dans la deuxième et la troisième classe, les élèves continuent l'étude de la géographie, de la composition des cartes et du dessin.

On met entre les mains des élèves les vies des plus illustres marins, dont ils rendent compte de vive voix et par écrit.

Etudes des élèves destinés aux arts mécaniques.

Les élèves destinés aux arts mécaniques sont divisés en deux ou trois classes : ils continuent d'apprendre à lire, à écrire, l'ortographe, le calcul, le dessin, sous le rapport des arts et métiers.

On met entre les mains des élèves, et de ceux de la première section, un recueil d'actions de vertu, propres à leur inspirer des sentimens de morale et de patriotisme.

A quatorze ans, ils sont mis en apprentissage, chez des maîtres particuliers, d'une habileté et d'une probité reconnue.

Ils font partie des élèves du collége, pendant toute la durée de leur apprentissage, qui n'excède pas trois années. Chaque maître rend compte, à l'administration générale, des progrès et de la conduite des élèves qui lui ont été confiés.

A la fin de l'apprentissage, les élèves peuvent être placés, soit dans les manufactures nationales, ateliers de terre et de mer de la République.

On détermine, chaque année, la classe à laquelle chacun des elèves, des différentes sections, doit appartenir.

Quiconque n'a pas les connaissances suffisantes pour passer à une classe supérieure, reste dans la même classe.

Celui qui montre des dispositions distinguées, et qui a acquis des connaissances plus que suffisantes, peut franchir

la classe qui suit immédiatement, et passer dans une plus élevée.

Outre les objets d'enseignement ci-dessus désignés, les élèves de la section civile et militaire apprennent les langues allemande et anglaise. Ces deux classes sont ouvertes le soir, depuis cinq heures et demie jusqu'à sept heures et demie.

Les élèves reçoivent aussi des leçons d'armes et de danse. Elles ne se prennent que dans le tems des récréations, et elles ont lieu sur-tout les jours de congé.

Il y a composition dans chaque classe, au moins une fois par mois. Les élèves qui obtiennent les deux premières places, sont décorés.

Les classes vaquent depuis le premier fructidor jusqu'au 2 vendémiaire.

Dans le courant de thermidor, il y a des compositions générales dans toutes les classes, et des examens publics sur toutes les parties de l'instruction.

Les jours consacrés à ces examens sont fixés par l'inspecteur général, et distribués de manière qu'il puisse assister à tous.

La distribution solennelle des prix a lieu dans les derniers jours de thermidor.

Il y a une bibliothèque dans chaque établissement. Elle est essentiellement composée de livres analogues à l'instruction qu'y reçoivent les élèves. Elle n'excède pas deux mille volumes.

Termes des études.

Le terme des études, pour tous les élèves, et de leur résidence au collége, est fixé à dix-huit ans accomplis.

La République n'abandonne pas, à eux-mêmes, au sortir du collége, ceux dont elle a recueilli l'enfance, et qu'elle a pris soin de former et d'instruire à ses frais; elle veille à leur avancement futur, et leur assure des emplois dans la carrière à laquelle ils ont été destinés.

Si les élèves, dans la carrière civile, se consacrent à l'administration, ils sont placés, ou dans les corps de l'administration de la guerre et de la marine, ou dans les bureaux des ministres, des préfets, etc., ou dans les écoles des mines, des ponts et chaussées, etc.

Si c'est à la jurisprudence ou à la médecine, ils ont des places d'élèves qui sont créés, à cet effet, dans les écoles spéciales.

Ceux enfin qui désireraient se vouer à l'instruction publique, peuvent être employés dans les colléges, d'abord comme suppléans, puis comme maîtres de quartier, et ensuite comme professeurs, etc.

Si les élèves sont destinés à la carrière militaire, ils ont des places de sous-lieutenans, dans l'infanterie, ou sont admis à concourir aux examens, pour obtenir des emplois dans le génie, l'artillerie ou la marine.

Il peut être créé, par an, huit ou dix pensions de 200 fr. chacune, distribuées entre les différens colléges, pour être décernées aux sujets sortans qui se sont le plus distingués.

École d'Arts et Métiers établie à Compiègne.

Cette école, qui a pour but de fournir de bons ouvriers et des chefs d'atelier, est, en toutes ses parties, sous l'autorité du ministre de l'intérieur.

Les élèves d'un âge au-dessous de douze ans, sont répartis, pour l'enseignement, en trois classes.

On enseigne, dans la première classe, à lire, à écrire, et les premiers élémens de la grammaire française;

Dans la deuxième, on continue ces premières études, et on y joint les quatre règles de l'arithmétique et les fractions;

Dans la troisième, outre les objets ci-dessus, on enseigne les premiers élémens de géométrie et les principes du dessin.

Les élèves passent ensuite à l'étude des arts et métiers.

Il y a, à cet effet, cinq ateliers principaux établis dans l'école;

1er. atelier... Métiers de forgeron, limeur, ajusteur, tourneur de métaux.
2e. atelier.... Métier de fondeur.
3e. atelier.... Métier de charpentier et menuisier en bâtimens, meubles et machines.
4e. atelier.... Métier de tourneur en bois.
5e. atelier.... Métier de charron.

Les élèves sont répartis dans ces ateliers, d'après les goûts et les dispositions que les chefs leur reconnaissent.

Le travail des ateliers est de huit heures par jour.

Deux autres heures par jour sont employées à l'étude de la théorie des arts : on enseigne, à cet effet, la géométrie descriptive à l'usage des arts, le dessin et le lavis appliqué aux plans et aux machines.

Les élèves qui font de grands progrès ou marquent d'heureuses dispositions, reçoivent ensuite un enseignement plus élevé. On continue pour eux l'étude du dessin, du lavis, des plans et machines, et on leur fait connaître l'application des principes de la mécanique à la pratique des arts.

Organisation de l'École.

L'école est administrée et dirigée par

Un proviseur ;

Un directeur des travaux ;

Un sous-directeur ;

Des chefs d'atelier ;

Un garde-magasin.

Il y a en outre des professeurs et des maîtres pour l'enseignement ordonné par les articles précédens.

Leur nombre est fixé par un réglement particulier.

Du proviseur.

Le proviseur est chargé de veiller à l'entretien, au logement et à la nourriture des élèves, à la conservation de leur santé et de leurs mœurs, et à toutes les parties du service dans l'établissement.

Du directeur et du sous-directeur des travaux.

Le directeur des travaux est chargé de la conduite des travaux ; il surveille l'instruction relative aux arts et métiers.

Il fait les plans, coupes et élévations des objets à exécuter, et en dresse les devis.

Il trace les épures pour guider les chefs d'atelier, et donne à ceux-ci les occupations nécessaires.

Le directeur des travaux démontre ses plans, ses devis et ses épures aux élèves ; il les exerce à les faire, et à tracer et distribuer les ouvrages eux-mêmes.

Les plans et ouvrages à exécuter sont exposés dans une salle, au moins un mois avant l'exécution.

Le directeur des travaux donne aux élèves toutes les ex-

plications nécessaires sur la nature et les propriétés des matières qui sont mises en œuvre.

Les elèves sont employés, soit comme dessinateurs, soit comme calculateurs, soit comme écrivains, aux travaux du bureau, nécessaires pour les plans et devis.

Ce travail du bureau est une partie de l'instruction à laquelle doivent participer tous les élèves doués des dispositions nécessaires.

Le sous-directeur des travaux remplit, sous les ordres du directeur des travaux, les mêmes fonctions que celui-ci.

Des chefs d'atelier.

Les chefs d'atelier sont sous les ordres du directeur et du sous-directeur des travaux.

Les chefs d'atelier se conforment exactement aux épures du directeur des travaux, et ne peuvent rien y changer sans son ordre.

Ils sont tenus de se trouver dans les ateliers, pendant la durée des travaux, pour instruire et diriger les élèves.

De la formation des élèves en compagnies.

Pour tous les exercices relatifs à l'étude des arts et à leur pratique, les élèves sont distribués en autant de compagnies qu'il y a de fois vingt-sept élèves dans l'école.

Chaque compagnie est composée d'un sergent, de deux caporaux et de vingt-quatre élèves, destinés aux mêmes métiers ; elle est subdivisée en deux sections, dont chacune est composée d'un caporal et de douze elèves.

Pour la formation des compagnies, on choisit, sur la totalité des éleves, les sujets les plus distingués par leur expérience, leur instruction et leur habileté, qui sont destinés à remplir les places de sergent ou de caporal. Le reste des élèves est distribué en six classes égales en nombre autant qu'il sera possible, d'après l'ordre du mérite et des dispositions de chaque élève.

Aucun élève ne peut être placé dans une de ces classes, s'il n'a déjà participé, pendant une année, aux exercices relatifs à la pratique des arts.

Les vingt-quatre élèves qui doivent former une compagnie, sont pris dans ces six classes, à raison de quatre par

chacune ; et le nombre des compagnies à attacher à chaque atelier, est déterminé par le proviseur et les directeur et sous-directeur des travaux, sous l'approbation du ministre de l'intérieur.

Les élèves qui n'ont pas encore participé aux exercices pendant une année, forment une classe particulière, sous le nom de *surnuméraires*. Ils sont répartis entre les compagnies, par portions égales, autant que faire se peut.

Aucun élève ne peut entrer dans la classe des surnuméraires, s'il n'a douze ans accomplis.

Indépendamment des élèves entretenus aux frais de la République, l'école peut admettre, à titre de pensionnaires, et moyennant une somme de 400 francs par année, payable par quartier, des enfans que leurs parens ou leurs tuteurs destinent à apprendre un des métiers dont l'instruction est donnée dans l'école.

Ces élèves-pensionnaires sont répartis dans les compagnies, lorsqu'ils ont les conditions requises, et soumis au même régime déterminé pour ceux élevés aux dépens de la République.

A la fin de chaque semestre, le directeur des travaux, assisté du sous-directeur, fait, en présence du proviseur, un examen des sergens, caporaux et élèves. Cet examen roule sur les connaissances dans les arts, et sur l'habileté à les pratiquer. Les élèves sont promus aux grades, et à des classes supérieures, suivant que l'examen les en a fait connaître capables. Les sergens, caporaux et les élèves qui n'ont fait aucun progrès, descendent à des classes inférieures.

Il est tenu un registre du tems que chaque élève a passé dans chaque grade ou dans chaque classe.

Les sergens conduisent leurs compagnies dans les ateliers, aux heures précises fixées par le règlement ; ils font l'appel, et remettent la note des absens au directeur des travaux, qui la transmet au proviseur de l'école.

Les sergens aident de leurs conseils les caporaux et les élèves de leurs compagnies ; ils leur font des explications sur l'exécution des travaux dont ils sont chargés, tiennent la main à ce que les tâches assignées à chacun soient remplies.

Lorsqu'une section travaille isolément, le caporal y

remplit, relativement à l'ordre et à la police, des fonctions analogues à celles que le sergent remplit dans sa compagnie.

Lorsque le détachement qui travaille isolément, est inférieur en nombre à une section, on met à la tête de ce détachement, ou un caporal, ou un élève de la première classe, qui en remplit les fonctions sous le titre d'adjoint.

Tout élève qui, dans le cours d'un mois, a, sans cause légitime, manqué six fois tant à se trouver à l'appel qu'à remplir sa tâche, est privé du montant du dixième de la part qui lui est attribuée dans les articles suivans, sur le produit de la vente des objets manufacturés, et des journées de travail.

Chaque année, des examinateurs, nommés par le ministre de l'intérieur, choisissent parmi les sergens, les caporaux et les élèves de première classe, cinq sujets auxquels le ministre envoie des brevets d'aspirans.

Pendant la premiere année qui suit leur nomination, les aspirans sont adjoints aux directeur des travaux, et font, sous ses ordres, les parties de service dont il juge à propos de les charger.

Pendant cette année, les aspirans continuent d'être nourris et habillés aux frais de l'école; ils sont logés dans un quartier différent des autres élèves, et ne sont plus soumis aux mêmes règles relativement aux communications avec l'extérieur.

Pendant la deuxième année qui suit leur nomination, les aspirans sont entretenus à Paris auprès du conservatoire des arts et métiers. Ils sont placés dans les principaux ateliers de la capitale, pour y étudier et y comparer les procédés des arts.

Au bout de la deuxième année, les aspirans sont examinés de nouveau; et ceux qui en sont trouvés dignes, reçoivent, de la part du Gouvernement, un brevet de capacité dans l'art ou le métier qu'ils ont exercé.

Ceux qui ont obtenu ces brevets, sont employés de préférence dans les travaux et ateliers qui sont au compte du Gouvernement.

Entretien des Élèves.

Les fonds destinés à l'entretien et à la nourriture des élèves,

élèves, au paiement du proviseur, du directeur des travaux, et autres employés, des professeurs et instructeurs, achat de matières premières, outils et instrumens, et autres dépenses de l'établissement, sont fixés à raison de quatre cents francs par an et par élève, de quelque grade et de quelque classe qu'il soit, ainsi qu'il est réglé ultérieurement sur le rapport du ministre de l'interieur.

Le produit de la vente des objets manufacturés, ainsi que le salaire des journées de travail, appartiennent aux élèves ; il en est seulement déduit le montant de la valeur des matières premières fournies pour être mises en œuvre, et des frais d'entretien ou de remplacement des outils ou instrumens.

En conséquence, le produit des ventes et des journées de travail est versé en totalité dans la caisse particulière établie à cet effet. A la fin de chaque année, les prélèvemens indiqués dans l'article précédent sont faits ; et le reste, sur l'état arrêté par le proviseur, le directeur et le sous-directeur des travaux, est tenu en réserve pour être remis aux élèves à leur sortie de l'école.

La répartition de ces fonds est faite entr'eux dans la proportion ci-dessous :

Les aspirans ont droit à trente francs par mois, pris sur la somme totale.

Le surplus est réparti entre toutes les compagnies ; et la somme revenant à chacune d'elles est ensuite divisée en soixante-sept parts, dont il est attribué,

Au sergent	5 parts.
Aux caporaux	8
Aux élèves de 1re. classe	14
de 2e.	12
de 3e.	10
de 4e.	8
de 5e.	6
de 6e.	4
TOTAL	67

Le contrôle de l'école fait mention de cette répartition, à la suite du nom de chaque élève.

Les pensionnaires ont droit à ces répartitions comme les élèves entretenus aux frais de la République.

Des Approvisionnemens.

Six mois d'avance, le directeur des travaux dresse un état des matières, outils et instrumens de toute espèce nécessaires pour entretenir les ateliers. Le proviseur vise cet état, et le transmet au ministre, pour avoir l'autorisation de faire l'achat de ces matières.

Il est mis à la disposition du proviseur une somme déterminée pour pourvoir aux dépenses imprévues et urgentes.

Les matières, outils ou instrumens achetés sont reçus au magasin, en présence du directeur des travaux, qui peut rebuter tous ceux qui n'ont pas des qualités conformes aux engagemens pris par les fournisseurs dans leurs marchés : le paiement ne peut en être fait que sur la production du récépissé délivrépar le garde-magasin, et viséparle directeur des travaux, lequel demeure entre les mains du payeur comme pièce comptable.

Les matières reçues sont enregistrées séparément, par ordres de dates, et en spécifiant leur quantité, leur qualité et leur prix.

Lorsqu'un chef d'attelier a besoin de tirer quelque matière des magasins, il en fait la demande au directeur des travaux, qui y appose un *visa* par lequel il constate le besoin qui donne lieu à la demande, et il spécifie les quantités. La demande, ainsi visée, est communiquée au proviseur, qui y met le bon à délivrer.

Le garde-magasin fait acquitter chaque bon par le chef d'atelier auquel est délivrée la matière spécifiée dans ce bon.

Le garde-magasin enregistre les bons acquités, par ordre de matières, comme il a été dit ci-dessus à l'égard des récépissés.

Le garde-magasin tient un journal où sont mentionnés, par ordre de dates, tous les mouvemens des matières qui entrent au magasin ou qui en sortent : ces articles spécifient toujours la qualité, la quantité et le prix.

Lorsque les objets à manufacturer ont été confectionnés, ils sont remis en magasin, et enregistrés, tant pour l'en-

trée que pour la sortie, avec les mêmes formalités que pour la sortie.

Il est fait mention sur ce registre, de leur valeur, comparativement au prix des matières et à celui de la main-d'œuvre.

Il est fourni à chaque élève un assortiment des outils qui sont nécessaires; il a soin de les entretenir et de les maintenir dans le meilleur état de service.

Les chefs d'atelier rendent, toutes les fois qu'ils en sont requis, compte des matières qui leur ont été confiées.

Le directeur des travaux est tenu de justifier l'emploi dans les fabrications, ou de l'existence dans les ateliers, de toutes les matières livrées par les magasins pour être façonnées.

Comptabilité.

Les appointemens du directeur et du sous-directeur des travaux, ceux des employés de la caisse et des magasins, sont payés sur un état arrêté par le proviseur et émargé par les parties prenantes.

Les appointemens des chefs d'atelier et de leurs inférieurs, salariés au mois ou à l'annee, sont payés sur un état visé par le directeur des travaux, arrêtés par le proviseur et émargé par les parties prenantes.

Il y a dans l'école une caisse particulière pour les recettes et dépenses des ateliers.

Le prix des matières entrées en magasin est payé sur la production des récépissés, ainsi qu'il a été dit plus haut.

Chaque année, dans le mois de vendémiaire, il est fait un inventaire général: cet inventaire présente un état exact de la situation de l'établissement en matières et deniers.

Les comptes, soit de matières, soit de deniers, sont remis au ministre de l'intérieur avant la fin de vendémiaire.

ÉCOLES SPÉCIALES.

Collége de France. — Ce collége fut institué en 1530, par François Ier., pour servir de supplément et de complément à l'université, où il manquait divers objets d'instruction. Il y a dix-huit professeurs, pour toutes les parties

des sciences et de la littérature. C'est, de tous les établissemens, celui qui a été le plus utile aux progrès des sciences en France. Les lettres patentes du 16 mai 1778, ont donné à ce collége une nouvelle consistance; il a subsisté, même dans le tems où l'on détruisait les académies et les colléges; il les remplaçait en partie. On y voit un observatoire, un amphithéâtre, un laboratoire et un cabinet de physique.

Les chaires qui ont la même dénomination, et paraissent s'occuper des mêmes objets que celles qu'on trouve établies dans les autres écoles, ne forment point un double emploi, puisqu'elles diffèrent, et par l'objet de l'enseignement, et par la nature des étudians. Les unes sont établies pour les commençans; et on doit y enseigner les élémens, et ce qu'il importe le plus de ne pas ignorer; les autres, pour les hommes déjà initiés dans la science, et qui viennent y apprendre ce qu'elle renferme de plus relevé.

L'enseignement est divisé en cours:
d'Astronomie,
de Mathématiques,
de Physique générale,
de Physique expérimentale,
de Médecine,
d'Anatomie,
de Chimie,
d'Histoire naturelle,
du Droit de la nature et des gens,
d'Histoire, de Philosophie et de Morale,
de Langue Hébraïque,
de Langue Arabe,
de Langue Persanne et Turque,
de Littérature grecque,
d'Eloquence latine,
de Littérature française.

Chaque professeur donne ses leçons quatre fois par décades, depuis le premier frimaire jusqu'au 30 thermidor de chaque année.

Muséum national d'histoire naturelle.

Cet établissement est destiné à l'enseignement des diverses branches de l'histoire naturelle, dans tout le détail dont elle

sont susceptibles, et à la démonstration des productions de la nature, dans tous les genres.

Treize professeurs donnent chacun un cours de quarante leçons. Les leçons de zoologie et de minéralogie ont lieu dans les salles du cabinet, qui contiennent les collections correspondantes à chacune de ces sciences. Les cours de botanique, d'Anatomie et de chimie, se font dans le grand amphithéâtre, et celui de dessin d'histoire naturelle, dans la bibliothèque. Les jours et les heures des leçons sont annoncées, chaque année, par des affiches particulières.

L'établissement est administré, sous l'autorité du ministre de l'intérieur, par les professeurs, qui choisissent, chaque année dans leur sein, un directeur, chargé de présider les assemblées administratives, et de donner les ordres nécessaires à l'exécution de leurs arrêtés, et à la police intérieure de l'établissement.

Chaque professeur surveille et dispose la partie de collections correspondantes à la science dont il est chargé. Ils ont, pour cet effet, des aides naturalistes, dont l'emploi est de préparer les divers objets d'histoire naturelle. Le garde du cabinet en a les clefs, en est responsable, et prend, sous l'autorité de l'administration, toutes les mesures nécessaires à la conservation des collections.

Les collections principales sont :

1°. Le cabinet d'histoire naturelle, contenant le règne animal, divisé en ses classes, et occupant tout l'étage supérieur; le règne minéral, les fossiles, les bois, fruits, et autres produits végétaux, et les herbiers. Ce cabinet est ouvert aux étudians tous les jours impairs, depuis onze heures jusqu'à deux; et au public, tous les jours pairs, dans l'après midi.

2°. La bibliothèque, composée principalement d'ouvrages d'histoire naturelle, est sous la garde de deux bibliothécaires, et contient, entr'autres objets précieux, l'immense collection des animaux et des plantes, peintes en miniature sur vélin. Trois peintres sont chargés de continuer ce recueil, sous la surveillance des professeurs. Cette bibliothèque est ouverte au public tous les jours, depuis onze heures jusqu'à deux.

3°. Le cabinet d'anatomie, contenant les préparations

relatives à l'homme et aux animaux. Il est situé dans un bâtiment séparé.

4°. L'école de botanique, contenant les plantes de pleine terre, et les nombreuses serres où se cultivent les végétaux des pays chauds.

5°. La ménagerie des animaux étrangers.

6°. Enfin le laboratoire de chimie, et la collection des produits chimiques.

Le jardin contient encore un laboratoire destiné à la préparation des objets d'histoire naturelle, et un autre pour celle des objets d'anatomie.

On y fournit, aux établissemens analogues de la République, des graines d'arbres et de plantes utiles; et on y donne gratuitement aux pauvres, les plantes médecinales.

C'est depuis la révolution que cet établissement a acquis la grandeur et l'ensemble qui le caractérisent. Il n'était, dans sa première origine, qu'un jardin pour les plantes médecinales, fondé, sous ce titre, par Louis XIII, en 1726, à la sollicitation de son premier médecin, Guy-de-la-Brosse. Les premiers médecins furent presque toujours intendans du jardin, jusqu'à Dufay, qui fut nommé en 1732, et qui fut remplacé, en 1739, par l'immortel Buffon.

Il n'y avait autrefois que trois chaires de fondées près le jardin, savoir : une d'anatomie, une de chimie et une de botanique. Chaque professeur avait un démonstrateur pour le seconder dans ses fonctions. Les autres employés, comme les gardes et démonstrateurs du cabinet, le jardinier en chef, ect., n'étaient chargés d'aucunes leçons publiques.

Le cabinet était fort peu de chose, avant Buffon; il ne consistait qu'en un droguier, rassemblé par Geoffroy, et en quelques coquilles qui avaient appartenu à Tournefort; mais le zèle de Buffon et de son collaborateur Daubanton, l'a porté à une richesse, qui n'a pu être surpassée que depuis quelques années, par les soins réunis des nombreux savans qui en ont l'administration, par l'attention constante que lui a accordée le gouvernement, et même par les conquêtes de nos armées.

On peut le regarder aujourd'hui comme la plus riche collection d'histoire naturelle de l'univers. La partie des quadrupèdes et celle des minéraux, sont à-peu-près complètes;

celle des oiseaux est une des plus considérables et des plus belles qui existent; et les autres classes, sans répondre encore à l'idée qu'un naturaliste pourrait s'en faire, sont cependant déjà supérieures à ce que les pays étrangers pourraient offrir.

On peut remarquer, parmi les objets rares ou même uniques, que ce cabinet présente, 1°. dans la classe des quadrupèdes, les individus adultes empaillés, la giraffe, l'hippopotame, le rhinocéros unicorne, l'aye-aye, de l'orang-outang, le chimpansé, la guenon nasique, les indris, le galago du Sénégal, plusieurs nouvelles espèces de chauve-souris et le sarigues, du kanguroo de Batavia, plusieurs gazelles, fourmilliers, etc., etc.

Dans la classe des oiseaux, une foule d'espèces nouvelles ou rares; et parmi celles que leur grandeur ou leur beauté peuvent faire remarquer, le *lœmmer-gyfer*, les *grands-aigles* d'Amérique, le *musaphage*, le *paon-d'Impey*, le *Faisan-de-Junon*, ou *Argus*, etc.

Parmi les reptiles, le *crocodile du Gange*, ou *gavial* adulte, la *tortue-matamata* de Cayenne, etc.

Parmi les coquilles, la *patelle-vitrée*, et une foule d'espèces cheres, rares et nouvelles.

Dans le règne minéral, outre le nombre et le beau choix de tous les échantillons, on peut remarquer, en objets uniques, les pétrifications d'ossemens de crocodiles, trouvées dans la montagne de Saint-Pierre à Mastricht, et la collection des empreintes de poissons du mont Bolea, près de Véronne.

Conservatoire de Musique.

Le conservatoire de musique est établi par une loi du 16 thermidor an 3, pour la conservation et la reproduction de la musique dans toutes ses parties.

Il est composé

D'un directeur;

De cinq inspecteurs de l'enseignement;

D'un secrétaire;

D'un bibliothécaire;

De trente professeurs de première classe,

Et de quarante-quatre professeurs de seconde classe.

Les inspecteurs et professeurs sont admis par la voie du concours, et suivant le mode indiqué par le règlement intérieure du conservatoire.

Le directeur remplit les fonctions administratives, et exerce la surveillance générale de l'établissement.

Les inspecteurs surveillent l'enseignement, examinent les élèves, et professent les parties d'étude qui leur sont attribuées par le règlement.

L'enseignement, dans le conservatoire, est divisé ainsi qu'il suit :

Composition, harmonie, chant, violon, violoncelle, clavecin, orgue, flûte, hautbois, clarinette, cor, basson, trompette, trombonne, serpent, solfège, préparation au chant, déclamation applicable à la scène lyrique.

Le complément de l'étude s'opère par une suite de cours, traitant spécialement des rapports des sciences avec l'art musical.

Quatre cents élèves des deux sexes, pris en nombre égal dans chaque département, sont instruits gratuitement dans le conservatoire. Leurs études sont dirigées vers ces points principaux : entretenir la musique dans la société; fournir des artistes pour l'exécution des fêtes publiques, pour les armées et les théâtres.

Ces élèves sont admis, d'après le mode indiqué dans le réglement.

Chaque trimestre il y a un exercice principal, rempli par les élèves : il est destiné à les former à l'ensemble de l'exécution.

Il y a trois séances, dites d'*audition*, par année : elles sont consacrées à l'execution des principales productions des grands maîtres de toutes les écoles.

Il est distribué des prix aux élèves qui se distinguent dans chaque genre d'étude. Ces prix sont distribués annuellement en séance publique du conservatoire.

Il y a dans le conservatoire une bibliothèque de musique et un cabinet d'instrumens.

Cette bibliothèque est publique aux jours indiqués par le règlement.

Les membres du conservatoire se réunissent à des époques déterminées, pour s'occuper de questions relatives à l'art.

Le conservatoire fournit les moyens d'exécution pour la célébration des fêtes nationales, ordonnées par le Gouvernement.

ECOLES SPÉCIALES DE PEINTURE ET DE SCULPTURE.

Les écoles spéciales de peinture et de sculpture peuvent être considérées sous deux rapports; l'enseignement et les concours.

Lors de la suppression des académies, celle de peinture a dû subir le sort commun; mais on a conservé le mode d'enseignement et les professeurs. Ils sont au nombre de vingt, y compris leurs adjoints. Indépendamment de ce nombre, il y a deux autres professeurs; l'un, pour l'anatomie; l'autre, pour la perspective. Deux salles près du musée central sont disposées; l'une, pour l'étude du modèle vivant; l'autre, pour celle des statues modelées sur l'antique. La même attitude est pour la durée d'une décade. La leçon est de deux heures; elle a lieu le soir, de jour, en été; à la lampe, en hiver. Cette saison est destinée au cours d'anatomie, et le printems, aux leçons de perspective.

Outre les deux salles que l'on vient de citer, il y en a une troisième que l'on nomme *salle des antiques :* on y a réuni la collection des plâtres moulés. Les élèves sont admis à y dessiner toute la journée, et reçoivent les conseils d'un professeur.

Concours. — Il y a plusieurs concours; l'un, de dessin, d'après le modèle nu. Douze médailles sont réparties tous les ans, et par trimestre, à ceux qui ont remporté le prix (ces médailles sont de bronze; elles étaient autrefois d'argent). Un autre concours à chaque sémestre pour le rang des places dans l'école. Un autre, dont l'objet est une tête d'expression, peinte ou dessinée d'après nature. Le prix est de 100 francs. Il a été fondé par le comte de *Caylus*, savant amateur. Enfin, celui de la demi-figure, peinte d'après le modèle, et de grandeur naturelle, fondé par *Latour*, célèbre peintre de portraits. Le prix est de 300 frans. Quant au concours de peinture et de sculpture, les élèves qui ont remporté le premier prix, jouissent, pendant cinq années, d'un traitement de 1,200 fr., et ont la liberté d'étudier où ils jugent convenable, soit sur le territoire de la République, soit dans les pays étrangers, ou

de se réunir, sous la surveillance d'un directeur, à l'école française des beaux-arts à Rome. Chaque élève doit y passer cinq années consécutives. Cet avantage est commun aux élèves qui ont remporté le premier prix de l'école nationale d'architecture.

Outre les concours dont on vient de parler, il y en à chaque année un général, suivi d'une distribution de travaux d'encouragement, accordé aux artistes qui se sont le plus distingués à l'exposition au salon. Un jury, nommé par les concurrens même, fait l'examen des différens ouvrages; les classe, selon le degré de talent qu'il y a reconnu; et le ministre de l'intérieur attribue, à chacun des artistes couronnés, une somme en paiement d'un ouvrage nouveau qu'ils sont tenus de fournir au Gouvernement.

Ecoles spéciales de Médecine.

Les écoles spéciales de médecine ont été établies par un décret du 14 frimaire an 3, dans les villes de Paris, Montpellier et Strasbourg. Elles sont sous l'autorité du ministre de l'intérieur. Il doit en être établis trois nouvelles.

Le mode d'enseignement est le même pour toutes ces écoles. On y enseigne l'organisation et la physique de l'homme; les signes et les caractères des maladies, d'après l'observation; les moyens curatifs connus; les propriétés des plantes et des drogues usuelles; la chimie médecinale; les procédés des opérations; l'application des appareils et l'usage des instrumens; enfin, les devoirs publics des officiers de santé. Les cours sont ouverts au public, de même qu'aux élèves.

Outre cette première partie de l'enseignement, les élèves pratiquent les opérations anatomiques, chirurgicales et chimiques; ils observent la nature des maladies au lit des malades, et en suivent le traitement dans les hospices où il a été établi des *cliniques*.

Chacune des écoles a une bibliothèque, un cabinet d'anatomie, une suite d'instrumens et d'appareils de chirurgie, une collection d'histoire naturelle médicinale. Il y a dans chacune, des salles et des laboratoires destinés aux exercices des élèves, dans la pratique des arts qui doivent assurer leurs succès. Il y a dans chaque école un directeur et un conservateur. Celle de Paris a de plus un bibliothécaire.

Les cours qui se font dans ces écoles, sont divisés en cours d'hiver et en cours d'été.

Ecole spéciale des Langues orientales vivantes.

La loi du 10 germinal an 3, porte qu'il sera établi, dans l'enceinte de la bibliothèque nationale, une école publique, destinée à l'enseignement des langues orientales vivantes, et d'une utilité reconnue par la politique et le commerce. En conséquence il y a chaque décade des cours d'arabe, de persan, de turc, d'arménien et de grec moderne, consacrés au développement des principes de ces langues, à l'explication et la traduction de quelques ouvrages.

Institution nationale des Sourds-et-Muets de naissance.

Cette institution, qui honorera à jamais l'*abbé de l'Epée*, qui en conçut l'idée sublime, et qui consacra à cet établissement d'humanité et de bienfesance, sa fortune et sa vie entière, a été portée, par son successeur, le cit. *Sicard*, à un très-haut point de perfection.

Outre les leçons de religion et de grammaire données aux élèves, chaque jour, depuis dix heures du matin jusqu'à midi et demi, des maîtres d'ateliers, un imprimeur, un graveur, un tourneur, un menuisier, un tailleur, un cordonnier, y donnent des leçons de leur art, et leur préparent les moyens de gagner leur vie au sortir de cette maison d'éducation.

Il y a aussi à Bordeaux une école pour les sourds-et-muets, qui fut fondée en 1785, et dirigée jusqu'en 1790 par le cit. *Sicard*.

Institution des Aveugles.

L'institut des aveugles-travailleurs, dirigé par le citoyen *Haüy*, membre de l'institut-national, est maintenant réuni à l'hospice des quinze-vingts, sous la surveillance des sourds-et-muets.

On met d'abord entre les mains des enfans-aveugles, un travail doux et facile, relatif à quelque art ou métier, qu'ils puissent exécuter seuls : on leur enseigne ensuite la lecture et l'écriture, au point de les mettre en état de correspondre entr'eux et avec les voyans : on leur donne des leçons

d'arithmétique, de grammaire française, de géographie, d'histoire, de musique vocale et instrumentale, etc.

ÉCOLES DES SERVICES PUBLICS.

École Polytechnique. — L'école polytechnique est destinée à répandre l'instruction des sciences mathématiques, physiques, chimiques, et des arts graphiques, et particulièrement à former des élèves pour les écoles d'application des services publics, savoir : *l'artillerie de terre, l'artillerie de la marine, le génie militaire, les ponts et chaussées, la construction civile et nautique des vaisseaux et bâtimens civils de la marine, les mines et les ingénieurs-géographes.* Le nombre des élèves de l'école polytechnique est fixé à *trois cents.*

Tous les ans, dans le courant de vendémiaire, il est ouvert, à Paris et dans les principales villes de la République, un examen pour l'admission des élèves.

Ne sont admis à l'examen que les Français âgés de seize à vingt ans, porteurs d'un certificat du maire de leur commune, attestant leur bonne conduite et leur attachement à la République. Cependant tout français qui a fait deux campagnes de guerre dans l'une des armées de la République, ou un service militaire pendant trois ans, est admis à l'examen jusqu'à l'âge de vingt-six ans accomplis.

Les connaissances mathématiques exigées des candidats sont, les élémens d'arithmétique, d'algèbre, de géométrie et de mécanique, conformément au programme qui est rendu public, trois mois avant l'examen, par le ministre de l'intérieur, sur la proposition du conseil de perfectionnement.

Les examens d'admission sont publics. Chaque candidat est obligé de déclarer à l'examinateur le service public pour lequel il se destine. Sa déclaration est insérée au procès-verbal de son examen, et les élèves n'ont pas la faculté de changer leur destination primitive.

Dans la première décade de brumaire, au plus tard, les examinateurs se réunissent à Paris, et concurremment avec les deux examinateurs de mathématiques, pour la sortie des élèves dont il sera parlé ci-après, ils forment le jury d'admission. Ce jury arrête la liste, par ordre de mérite, de tous les candidats jugés en état d'être admis, et

il l'adresse au ministre de l'intérieur, qui expédie les lettres d'admission suivant l'ordre de la liste, et jusqu'à concurrence des places à remplir.

Les élèves admis ont le grade de sergent d'artillerie. Ils sont tenus de se rendre à l'école polytechnique pour le 1er. frimaire : ils reçoivent pour leur voyage le traitement de leur grade, marchant sans étape, sur une feuille de route qui leur est délivrée par le commissaire des guerres de l'arrondissement de leur domicile, à la vue de leur lettre d'admission.

L'enseignement donné aux élèves, leurs études et leur travail, ont pour objet les mathématiques, la géométrie descriptive, la physique générale, la chimie et le dessin.

Relativement aux mathématiques, les élèves doivent augmenter leurs connaissances, de l'analyse nécessaire à l'étude de la mécanique ; ils font un cours de mécanique rationelle ; ils reçoivent une instruction étendue, tant orale que graphique, sur la géométrie descriptive pure ; enfin ils font des cours d'application de la géométrie descriptive aux travaux civils, à la fortification, à l'architecture, aux mines, aux élémens des machines, et aux constructions navales.

Relativement à la physique et à la chimie, les élèves font, chaque année, un cours de physique générale, un cours de chimie élémentaire, un cours de minéralogie et chimie appliquées aux arts ; enfin ils sont exercés aux manipulations chimiques.

Relativement au dessin, l'instruction embrasse tous les genres propres à former la main, l'intelligence et le goût des élèves.

Toutes ces études se font dans l'espace de deux années : leur répartition, l'emploi du tems, les développemens des diverses parties sont déterminés par un programme fait chaque année par le conseil de perfectionnement.

Les élèves jouissent de la solde de 98 centimes par jour, affectée au grade de sergent d'artillerie par la loi du 23 fructidor an 7. Outre la solde ci-dessus fixée, il est alloué chaque année une somme de vingt mille francs, dont la distribution est réglée par le conseil d'instruction à raison de dix-huit francs par mois, au plus, aux élèves qui lui ont justifié ne pouvoir se passer de ce secours.

Les élèves portent un habillement uniforme, avec bouton portant ces mots : *école polytechnique*. Ils sont partagés en deux divisions : la première, composée des élèves nouvellement admis ; la seconde des élèves anciens. Tous ceux de la seconde division sont tenus à la fin de leur cours, de se présenter à l'examen pour celui des services publics auquel ils se sont destinés : ceux qui s'y refuseraient sont tenus de se retirer de l'école. Les élèves qui n'auront pu être admis dans les services publics doivent sortir de l'école après leur troisième année. Le conseil de l'école peut néanmoins leur accorder une quatrième année, soit pour cause de maladie, soit pour raison du défaut de places dans les services publics, soit enfin en raison du talent reconnu de ceux qui désireraient augmenter leurs connaissances : mais dans tous les cas, le nombre de ces élèves restans ne peut excéder vingt. Dans le cas d'inconduite de la part des élèves, ils peuvent être renvoyés de l'école par le conseil d'instruction ; mais ce conseil doit pour cela être composé de douze membres au moins, et il ne peut prononcer le renvoi qu'après avoir entendu les élèves, et qu'aux deux tiers des voix. Les élèves qui ont quitté l'école pour quelque raison que ce soit, ne peuvent y être reçus de nouveau qu'après l'intervalle d'une année, et suivant le mode déterminé pour la première admission.

Les élèves de la première division subissent à la fin de leurs cours, un examen régulier pour passer dans la deuxième division. Ceux qui ne sont pas jugés capables d'y être admis peuvent rester encore une année, après laquelle ils doivent se retirer de l'école, si, par l'effet de l'examen, ils n'ont pas mérité de passer à la deuxième division.

Les examens du concours par l'admission dans les écoles de services publics, sont ouverts tous les ans à l'école polytechnique, le 1er. vendémiaire, entre les élèves de la deuxième division, et ceux qui, étant sortis de l'école l'année précédente, peuvent encore se présenter en concurrence pour cette fois seulement.

Les examens pour chacune des divisions, se font sur toutes les parties de l'enseignement de cette division, conformément aux programmes fournis aux examinateurs par

le conseil d'instruction, et arrêtés par le conseil de perfectionnement. L'examen pour chaque service est public, et se fait en présence d'un officier général ou agent supérieur de ce service, qui sera désigné chaque année par les ministres respectifs.

Chaque élève ou autre concurrent sorti de l'école, subit trois examens ; l'un pour les parties mathématiques, le second pour la géométrie descriptive et le dessin, le troisième pour la physique et la chimie.

Dès que l'examen pour un des services est terminé, les quatre examinateurs et le directeur de l'école se réunissent au jury pour former la liste, par ordre de mérite, des candidats reconnus avoir l'instruction et les qualités requises pour être admis dans ce service : ils y sont en effet reçus en même nombre que celui des places vacantes, et suivant le rang qu'ils occupent sur la liste.

Les agens chargés en chef de l'instruction, de la surveillance et de l'administration de l'école, sont, savoir :

quatre instituteurs d'analyse et de mécanique ;
quatre instituteurs de géométrie pure et appliquée ;
trois instituteurs de chimie ;
un instituteur de physique générale ;
un instituteur de dessin ;
un inspecteur des élèves ;
un adjoint à l'inspecteur des élèves, chargé du cours d'architecture ;
un administrateur ;
un officier de santé ;
un bibliothécaire fesant les fonctions de secrétaire.

Ces dix-huit instituteurs ou agens en chef, composent le conseil d'instruction et d'administration ; il tient ses séances au moins une fois par décade, et qui est présidé par le directeur ou son suppléant, pris l'un et l'autre parmi les instituteurs.

Outre le conseil d'instruction et d'administration, il y a un conseil de perfectionnement. Les membres composant ce conseil sont, les quatre examinateurs de sortie pour les services publics ; trois membres de l'institut national, pris dans la classe des sciences mathématiques et physiques, parmi ceux qui s'occupent spécialement de la géométrie,

de la chimie ou des arts graphiques; les officiers généraux ou agens supérieurs qui ont été présens aux examens d'admission dans les services publics ; le directeur de l'école, et enfin quatre commissaires nommés par le conseil d'instruction parmi les membres qui le composent.

Le conseil de perfectionnement fait, chaque année, son rapport sur la situation de l'école, et sur les résultats qu'elle a donnés pour l'utilité publique. Il s'occupe, en même-tems, des moyens de perfectionner l'instruction, et des rectifications à opérer dans les programmes d'enseignement et d'examen.

Ecole des ponts et chaussées. — La totalité du travail des élèves de l'école des ponts et chaussées, est divisée en *études de théorie* et *étude de pratique* ou *exercices*.

Les études de théorie comprennent :

1°. les methodes pour appliquer le calcul, la géométrie descriptive, la mécanique et la physique à la science et à l'art de l'ingénieur des ponts et chaussées, considérés spécialement, quant aux communications par terre et par eau.

2°. L'architecture civile ;

3°. La minéralogie.

Voici quelques détails sur ces trois divisions :

La première comprend *les routes*, leurs divisions en différentes classes, les dimensions et les formes des parties qui les composent, leur construction avec chaussées de pavé ou d'empierrement, leur réparation et entretien, les méthodes pour les projetter et tracer, soit en pays de plaine, soit en pays de montagne ; le nivellement et le calcul des terrasses.

Les ponts en pierre. — Différens moyens usités pour les fonder, selon les diverses natures du terrain, sur des pieux, des grillages et radiers, en employant des batardeaux, épuisemens et caissons ; les formes et les dimensions des pilles, avant et arrière-becs, et des arches ; le tracé des épures, des voûtes et des cintres ; le cintrement, la pose des voussoirs, le décintrement, etc.

Les ponts en charpente et en fer. — Description des principaux ponts exécutés dans ce genre, tant en France que chez les étrangers ; la composition des travées, palées et briseglaces, la disposition la plus avantageuse à donner aux pièces qui les composent ; les moyens de conservation, etc.

La

La navigation intérieure. — Les turcies et levées, digues, épis et murs de quai, pour les rivières naturellement navigables, ou rendues telles par l'art, en employant les écluses simples, pertuis, passelis, portières, écluses à sas, etc.; les canaux d'assèchement et d'irrigation, et spécialement ceux de navigation en plaine et à point de partage; la détermination de ce point et du produit des eaux, par le moyen des jauges; celle de la dépense des eaux par l'évaporation, les filtrations et le passage des bateaux; les détails sur la forme, les hauteurs de chute et sur les dimensions des écluses à sas, et sur les autres ouvrages d'art, tels que les réservoirs au point de partage, les rigoles, le lit du canal, les chemins de halage, les aqueducs, les déversoirs, les ponts-aqueducs, les ponts de communication, les percemens de montagnes, etc., etc.

La navigation extérieure. — Les ports et les rades, les considérations sur le flux et le reflux, les courans et les vents, les différences dans la disposition des ouvrages qui composent les ports pleins et les ports de marée, les détails sur les jetées et épis, plans inclinés et claires-voies, avant-ports, écluses de chasse, celles de décharge, de construction, formes et murs de quais; la disposition des retenues et bassins; la construction des ports d'èbe et de flot, des ponts tournans et à bascules, et de tous les édifices accessoires, etc.

La seconde division des objets d'enseignement comprend :

L'architecture civile, c'est-à-dire, la composition et la rédaction des projets; la connaissance des matériaux, et l'art de les employer pour l'exécution des ouvrages de maçonnerie, charpente, couverture, menuiserie, serrurerie, etc. Leur description et évaluation, dans la forme usitée des devis et détails estimatifs; régime des travaux, mode de comptabilité et toisé.

Enfin, la troisième division des objets d'enseignement, traite de la *minéralogie*.

Cette science est enseignée à l'école politechnique; mais il est convenable de prendre des précautions pour que les élèves ne perdent pas de vue une branche d'instruction qui intéresse particulièrement l'ingénieur des ponts et chaussées, soit pour les applications aux arts de construction, soit pour

les observations qu'elle le rend capable de faire dans les fréquentes occasions qu'il a d'observer l'intérieur du globe.

Les études de pratique ou exercice comprennent :

1°. *Le travail intérieur*, qui consiste dans l'application des études théoriques dont on vient de parler, à la confection de divers projets qui seront donnés, chaque année, sur les objets suivans, savoir :

La construction d'une partie de chemin dans un local donné, dont les élèves lèveront le plan, et feront le nivellement.

Celle des ponts en pierre, en bois, en fer, ponts biais, etc., des canaux, des écluses, et aux objets accessoires aux canaux.

Celles des ports de mer, écluses de chasse, jetées, etc.

Les bâtimens civils, et principalement ceux qui sont relatifs à l'administration.

Les élèves feront, pour chacun de ces projets, les plans, profils et élévations, ainsi que les devis et détails estimatifs, auxquels ils joindront des mémoires raisonnés.

Enfin, les épures et l'exécution sur la matière des diverses pièces de trait, applicables aux constructions en pierre et celles en charpente.

2°. *Le travail extérieur*. — Chaque année on envoie, dans les départemens où il y a des ouvrages importans, relatifs aux routes, ponts, canaux, navigation et ports de mer, un certain nombre d'élèves, employés sous les ordres des ingénieurs chargés de ces ouvrages, et qui sont tenus de rapporter à l'école des notes, attachemens et dessins, tant des objets de pratique auxquels on les a occupés, que des autres choses remarquables dont ils ont été à même de prendre connaissance.

Tous les objets d'enseignement dont on vient de faire l'énumération, la minéralogie exceptée, sont confiés à trois professeurs.

Le premier est chargé de la mécanique appliquée ;

Le second, de la stéréotomie appliquée, des routes, des ponts et de la navigation intérieure ;

Le troisième, de l'architecture civile et de la navigation extérieure.

La minéralogie est enseignée au cabinet minéralogique de l'hôtel des monnaies.

Ecole des Mines. — Cette école, établie par la loi du 30 ventôse an 4, est une école-pratique pour l'exploitation et le traitement des substances minérales. Le nombre des élèves est fixé à vingt. Dix au moins sont attachés à l'école-pratique, et les autres, à chacun des inspecteurs, pour les accompagner dans leurs tournées, et revenir avec eux à Paris, lorsqu'ils se réunissent près le conseil des mines. Dix externes en outre sont admis à l'école-pratique, pour y suivre l'instruction à leurs frais. Le nombre des élèves des mines est complété chaque année, des candidats tirés de l'école polytechnique.

L'école-pratique venant seulement d'être établie, tout récemment et les tournées des inspecteurs n'ayant pu avoir lieu depuis plusieurs années, le conseil des mines a suppléé à ces moyens puissans d'enseignement, autant qu'il a pu le faire.

L'école, d'abord placée à Sainte-Marie-aux-Mines, a été fixée, par décision du ministre de l'intérieur, à Giromagny, dans les Vosges, département du Haut-Rhin. La position de cet établissement, entouré de riches mines de cuivre et de plomb tenant argent, de mines de fer et de houille abondantes, semble avoir été préparée par la nature pour remplir le vœu de la loi, qui a créé l'école-pratique pour s'occuper de l'exploitation et du traitement des substances minérales. Les immenses travaux qui y existent et leur variété, offrent de grands moyens d'instruction, que difficilement on réunirait ailleurs.

Ecole des Géographes. — L'enseignement des mathématiques à cette école, comprend plusieurs problèmes-pratiques de la trigonométrie-rectiligne, qui ne font pas partie des cours classiques ordinaires, et la trigonométrie-sphérique, particulièrement appliquée aux problèmes qui concernent les opérations géodisiques. On enseigne aux élèves les différens moyens de connaître la marche d'une pendule; de tracer une méridienne; de déterminer les latitudes et les longitudes, tant sur terre qu'en mer, et d'orienter un plan. On leur enseigne de plus la théorie générale des projections, avec une application particulière à la carte de France; la théorie des per-

pendiculaires à la méridienne, et la manière de construire les cartes réduites et les globes.

On apprend aux élèves à connaître et distinguer la nature des terres, des pierres, et, en général, des minéraux qui se trouvent en grande masse dans chaque terrain; à les indiquer sur la carte, soit par des teintes, soit par des caractères. Ils doivent avoir des notions sur le gisement, la direction et l'inclinaison des bancs de pierres et des minéraux, et sur la la forme des filons, fentes, couches ou masses, et leurs dimensions.

La partie physique de l'enseignement comprend la réfraction céleste et terrestre; quelques notions de dioptrique, immédiatement applicables à la construction des lunettes; la théorie des nivellemens sur la sphère; celle du baromètre, et son application à la surface des hauteurs.

L'art du dessin, qui fait partie de l'instruction des géographes, comprend tout ce qui est relatif à la mise au trait; la partie du lavis, qu'on peut regarder comme une langue de convention, au moyen de laquelle on exprime les différentes cultures par des teintes plates, circonscrites par des lignes.

Dans le dessin représentatif des objets, où on n'emploie pas simplement des teintes; il faut, avec le secours des couleurs, de la perspective aérienne et des projections d'ombres, exprimer les édifices, les montagnes, les rochers, carrières, friches, bois, plantations, et tous les accidens de terrain; les rivières, ruisseaux, lacs, étangs, chutes d'eau, cascades, mer, etc.; le tout projeté sur le plan horizontal.

Les élèves sont exercés à rendre les mêmes effets par le dessin à la plume.

On dessine encore à l'école la carte qu'on appelle *militaire*, ou *carte perspective*; la partie du paysage qui tient à ce genre, et qui peut se voir dans les cartels des cartes; le port des arbres et plantes, et tout ce qui est relatif aux différentes coupes ou profils d'un terrain.

On exerce les élèves à observer avec le cercle répétiteur, et déduire des observations la parallaxe horizontale et les réfractions, les latitudes, longitudes, et les azimuths pour mesurer les plans; à mesurer des bases, et relever une suite de triangles avec le cercle répétiteur; à lever les détails topographiques d'un terrain avec la boussole, la planchette, etc.;

à faire des nivellemens avec plusieurs espèces de niveaux; enfin, à mesurer des hauteurs avec le baromètre. On leur montre différenles manières de disposer les minutes et les registres d'opérations.

On leur fait acquérir l'habitude consommée de l'usage des tables logarithmiques, la connaissance et l'usage des tables astronomiques, pour exécuter avec promptitude, et sans erreur, les calculs qui servent à orienter les plans, à déterminer les longitudes, latitudes, etc., sur les sphéroïdes.

Enfin, les élèves sont exercés sur les différentes manières de rapporter les plans, d'après les minutes et les registres d'opérations; de tracer les différentes projections dont on a fait connaître la théorie, et de former les cartes d'après ces projections.

Ecole d'Artillerie et du Génie, *établie à Metz.*—Par l'arrêté des Consuls, du 12 vendémiaire an 11, les écoles d'artillerie et du génie; la première établie à Châlons; la seconde à Metz, ont été réunies. En conséquence ces deux écoles serviront à composer une école commune aux deux armes, qui est établie à Metz, département de la Moselle, et portera le nom d'*Ecole d'artillerie et du génie.*

Cette école doit fournir les élèves nécessaires aux corps de l'artillerie de terre et de mer, et aux corps du génie, soit pour le service du continent, soit pour celui des colonies.

L'état-major chargé du commandement de l'école et de l'instruction militaire, est composée

D'un chef de brigade commandant de l'école;

Un capitaine sous-directeur de l'école, chargé spécialement de la police et de la discipline;

Deux capitaines en second;

Deux lieutenans.

Ces officiers sont pris indistinctement dans l'artillerie et dans le génie.

Il est de plus spécialement attaché au service de l'école deux compagnies de canonniers à pied, une de sapeurs et une de mineurs, prises dans la garnison.

Les instituteurs chargés de l'instruction des élèves dans les diverses applications de la théorie, sont au nombre de sept, savoir:

Un instituteur pour l'application des sciences mathématiques et physiques aux arts militaires;

Un adjoint;

Un instituteur pour les levées, le dessin et les reconnaissances militaires;

Un adjoint;

Un instituteur pour l'architecture et les constructions militaires;

Un adjoint;

Un maître d'équitation.

Les instituteurs sont pris de préférence parmi les personnes ayant des grades militaires.

Les employés pour l'ordre et la conservation du matériel, les réparations et constructions, sont au nombre de quatre, savoir:

Un conservateur de la bibliothèque, cahiers, portefeuilles;

Un conservateur du laboratoire de physique et de chimie;

Un aide au laboratoire;

Un artiste pour la réparation et fabrication d'instrumens.

Un officier de santé est attaché à l'école.

Les détails de la comptabilité sont confiés à un quartier-maître trésorier, qui après de lui deux sous-officiers.

Les élèves sont portés au nombre de cent; savoir: soixante-dix pour l'artillerie, et trente pour le génie.

Ce nombre et cette proportion entre les élèves des deux armes, pourront varier, en conséquence des besoins de l'une ou de l'autre arme.

La nomination du commandant de l'école est faite par le premier Consul, et celle des autres officiers par le ministre de la guerre, sur la proposition des premiers inspecteurs d'artillerie et du génie.

L'établissement de l'école comprend:

1°. Une bibliothèque militaire et des arts et sciences;

2°. Un cabinet de physique et de chimie, avec un laboratoire;

3°. Un cabinet d'histoire naturelle des minéraux et végétaux, susceptibles d'être employés dans les arts militaires;

[illegible] es m atériaux, outils, instrumens, machines en usage [illegible] ux et expériences;

5°. Les ateliers propres aux travaux, constructions, essais, etc.;

6°. Des armes de divers genres, offensives ou défensives, modernes et anciennes; les machines et objets de tout genre servant aux manœuvres ou aux transports;

7°. Les modèles en reliefs des objets les plus importans pour le service des deux armes, et particulièrement de ceux qui ne peuvent être mis en nature sous les yeux des élèves;

8°. Les magasins et parcs nécessaires;

9°. Un polygone pour le tir des armes à feu, lequel est commun aux troupes d'artillerie en résidence dans la place;

10°. Un polygone de mines, distribué dans divers terrains de nature différente;

11°. Deux salles d'exercices militaires, et un manège.

Dans la première semaine de frimaire de chaque année, après l'expédition des brevets d'admission à l'école d'artillerie et du génie, datés du premier vendémiaire précédent, les ministres de la guerre et de la marine envoient au commandant de l'école l'état nominatif des élèves nouvellement reçus, d'après l'examen ouvert à cet effet à l'école polytechnique. Ils joignent à cet état le signalement de chacun d'eux, les procès-verbaux de leur examen, et les notes données par leur chef sur le moral, le physique et les talens de chacun des élèves reçus.

Les élèves sont rendus à l'école d'artillerie et du génie, au plus tard le 27 frimaire de chaque année, et y resteront deux ans.

Les élèves sont classés en deux divisions : la première est composée des plus anciennement reçus; la seconde, des nouveaux admis.

Les élèves nouvellement reçus sont tous, au premier nivôse, armés, habillés, équipés et incorporés dans les deux compagnies de canonniers employées au service de l'école.

Ils seront attachés, pendant toute la première année, à ces deux compagnies; et, pendant la deuxième année, ils servent six mois dans chacune des deux autres. Ils suivent l'instruction de ces quatre compagnies, et s'exercent, au moins deux fois par semaine, avec elles, au maniement des armes, à la manœuvre des bouches à feu, aux manœuvres de force, aux constructions de batteries, sapes, mines, con-

fection des artifices, etc., à toutes les choses qui doivent être l'objet de l'instruction des soldats d'artillerie et du génie.

Dans les six derniers mois de la résidence à l'école, les élèves sont admis à remplir les emplois affectés à chaque grade.

Ils doivent rester au moins un mois dans chacun des grades de caporal, sergent, sergent-major. Pendant tout ce tems ils en portent les marques distinctives.

Les élèves, en arrivant à l'école, ont le grade et le rang de sous-lieutenans.

Les premiers inspecteurs de l'artillerie et du génie sont chargés de désigner, parmi les officiers de leurs armes respectives, ceux auxquels il serait utile de permettre de servir, pendant un certain tems, à la suite de l'école, pour perfectionner leur instruction.

L'enseignement, les travaux et les exercices ont pour objet :

1°. L'exécution de toutes les bouches à feu ;

2°. Les manœuvres et construction d'artillerie de toute espèce ;

3°. La formation et la conduite des équipages de campagne, de siége et de ponts ;

4°. Les manœuvres de l'infanterie et de la cavalerie, ainsi que leur service dans les camps et dans les places ;

5°. L'art du tracé et de la construction des places ;

6°. L'art de l'attaque et de la défense des places ;

7°. Le tracé et la construction des ouvrages de campagne ;

8°. L'art du mineur, considéré dans les rapports offensifs et défensifs ;

9°. L'art de lever les plans et de dessiner la carte ;

10°. Le service des officiers du génie, en tems de guerre et en tems de paix ;

11°. Le service de l'artillerie aux armées, dans les parcs, dans les places, les arsenaux, sur les vaisseaux, et dans tous les établissemens quelconques ;

12°. De l'administration et de la comptabilité de l'artillerie et du génie, dans les armées et dans les places, ainsi que de celles des troupes.

En conséquence, le ministre de la guerre a été chargé de nom-

mer, sur la proposition des premiers inspecteurs, une commission d'officiers d'artillerie et du génie, à l'effet de choisir, classer et compléter les ouvrages nécessaires à l'instruction des élèves: ce travail doit être achevé dans l'an 11.

L'ouverture des cours et exercices de l'école a lieu le premier nivôse de chaque année. Cette ouverture se fait publiquement.

Les élèves sont habituellement occupés, pendant sept heures par jour, dans les salles d'instruction ou dans les divers lieux qui leur sont assignés. Ils participent aussi, suivant les circonstances, aux manœuvres des différentes armes, qui ont lieu dans la place ou aux environs.

Les jours de travaux ou exercices sur le terrain, le nombre d'heures est fixé par le commandant de l'école, de manière à profiter de tous les moyens que le tems permet d'employer.

Chaque année, depuis le 10 fructidor jusqu'au 15 vendémiaire suivant, il y a un simulacre de siége fait alternativement sur différens fronts de la place.

Les troupes des différentes armes qui se trouvent; soit dans la place, soit dans celle des environs, concourrent aux travaux de l'attaque et de la défense.

Ce siége est toujours précédé d'un simulacre de guerre de campagne.

Le commandant de l'école facilite aux élèves qui s'en montrent les plus susceptibles, l'acquisition des connaissances non enseignées à l'école, mais néanmoins utiles au service, telles que la statistique, les principales langues des pays limitrophes, et les connaissances littéraires utiles à la rédaction des ouvrages, sans toutefois que les études de l'école puissent en souffrir.

Il est tenu, tous les deux mois, un conseil de perfectionnement de l'instruction, présidé par le commandant de l'école, ayant pour suppléant le sous-directeur de l'école, et composé en outre de deux capitaines des deux armes, de l'instituteur des sciences mathématiques et physiques, et de celui d'architecture militaire. Les autres instituteurs ou adjoints y ont voix consultative, lorsqu'ils y sont appelés par le président.

Ce conseil rédige un règlement sur les détails de l'ins-

truction, de l'emploi et la distribution du tems des élèves, ainsi que sur les fonctions et le service journalier de tous les agens qui en sont chargés. Ce règlement est adressé aux premiers inspecteurs, qui le soumettent, avec leur avis, à l'approbation du ministre de la guerre.

Il est rendu compte dans ce conseil, de l'état de situation des travaux des professeurs, ainsi que de ceux des élèves et officiers. Cet état de situation est consigné dans un registre tenu à cet effet, avec l'indication des moyens pris et à prendre pour améliorer toutes les parties de l'instruction.

Aucune personne, étrangère à l'école ou aux corps de l'artillerie et du génie, ne peut participer à l'instruction ni aux exercices de l'école.

Le commandant de l'école rend tous les trois mois, aux premiers inspecteurs d'artillerie et du génie, un compte détaillé de la situation de l'école, des progrès de l'enseignement et de l'instruction des élèves, des officiers et des troupes attachés à l'école, et leur fera passer l'extrait du registre tenu à cet égard par le sous-directeur de l'école.

Il y a toujours au moins un officier de chaque arme de service pour l'enseignement les jours de travaux.

Ceux des instituteurs que ces travaux concernent, y sont toujours présens.

Les jours de service extérieur, le sous-directeur et tous les officiers inférieurs sont de service.

Le sous-directeur fait, le 15 de chaque mois, l'inspection des travaux, pour juger de leur situation et de leur avancement.

Le commandant fait, sans en prévenir, l'inspection de l'école au moins une fois dans le mois.

Le sous-directeur, et, à son défaut, le plus ancien capitaine, fait, tous les jours de service, la revue d'inspection à l'entrée des travaux et exercices.

La police et l'administration de l'école sont confiées particulièrement au sous-directeur, sous l'autorité du commandant de l'école. Les règlemens particuliers à cet objet sont faits par le conseil d'administration, à la demande du sous-directeur, et conformément aux principes du règlement général.

Ces règlemens sont soumis à l'approbation du ministre

de la guerre; et, à cet effet, ils sont adressés aux premiers inspecteurs d'artillerie et du génie, qui les lui remettent avec leur avis.

Le conseil d'administration est tenu pendant la dernière décade de chaque trimestre; il est composé du sous-directeur, de quatre capitaines, dont deux pris parmi les compagnies attachées à l'école, et deux parmi les six attachées à la direction.

Ses comptes et arretés sont soumis au *visa* du commandant de l'école.

Le sous-directeur tient le registre de police; le plus ancien capitaine, celui de l'administration; le quartier-maître, celui de la comptabilité.

La surveillance des commandans et officiers de l'état-major sur les elèves, s'étend en tout tems en-dedans et en-dehors de l'école.

Tout élève ou autre militaire attaché à l'école, ayant contracté des dettes au-delà de ses facultés, est puni par un mois de prison. La récidive, de la part de ceux déjà punis, peut entraîner destitution.

L'administration civile fait connaître aux habitans, qu'il n'est reçu aucune plainte ni réclamation pour fait de dettes d'aucun militaire attaché à l'école.

Les instituteurs prennent, par l'entremise du sous-directeur de l'école, les ordres du commandant de l'école, pour le tems et l'objet de l'enseignement, dans tous les cas non prévus par les règlemens.

Le commandant de l'école et le sous-directeur peuvent seuls ordonner les arrêts dans la chambre ou la prison.

Les lois pénales et de police militaire sont, au surplus, observées en tout point.

L'exclusion de l'école est prononcée par le ministre de la guerre, après avoir pris l'avis des premiers inspecteurs, sur un rapport du conseil de perfectionnement.

Le ministre est tenu d'entendre auparavant la défense de l'élève contre lequel il a été porté plainte.

L'uniforme des élèves sous-lieutenans est l'habit, paremens, revers et collet bleus, passe-poil et doublure rouges, veste et culotte bleus, le bouton jaune, timbré d'un canon et d'une cuirasse.

Lorsque les circonstances et le besoin du service l'exigent, et sur l'ordre du commandant de l'école, les compagnies attachées au service de l'école concourrent, avec les autres troupes de la garnison, aux travaux de l'arsenal et de la place.

Chaque année, pendant les quinze derniers jours de frimaire, il est fait, en présence du conseil de perfectionnement, un examen pour les élèves de la première division.

Cet examen est confié à un jury, composé du commandant de l'école, de deux officiers-généraux des deux armes, et d'un examinateur pour l'application des sciences exactes aux arts militaires, tous les trois nommés par le premier Consul.

Ce jury forme la liste de mérite, qui règle le rang des promotions.

L'examen roule :

1o. Sur la bonne conduite et l'intelligence que chaque élève a manifestées, pendant tout le tems qu'il a passé à l'école ;

2°. Sur le travail qu'il a fait dans les diverses parties de l'enseignement, et dont il rend compte ;

3o. Sur le service et sur les exercices militaires.

Les élèves qui, d'après les registres d'instruction et de police, ne satisferaient pas au premier article, sont déclarés inadmissibles dans l'une et l'autre arme.

Ceux qui ne satisferaient pas complétement aux deuxième et troisième articles seulement, et qui n'auraient passé que deux ans à l'école, peuvent avoir la faculté d'y passer une troisième année.

Ceux qui satisfont sur les trois parties, sont admis dans l'arme à laquelle ils se sont destinés, et classés suivant l'ordre de leur mérite, eu égard aux trois parties de leur examen, et leurs divers degrés d'importance.

Les élèves qui demanderaient à passer dans celle des deux armes pour laquelle ils ne se sont pas destinés, ne peuvent l'obtenir que sur la proposition formelle du conseil de perfectionnement, présentée au ministre par le commandant de l'école, et sur l'avis des premiers inspecteurs. La demande de ces élèves ne peut être prise en considération, que lorsqu'elle a été faite avant leur examen.

En conséquence du tems consacré par les élèves à leur instruction, il est reconnu à chacun d'eux quatre années de service d'officier, à l'instant où il entre en cette qualité, soit dans l'artillerie, soit dans le génie.

ECOLE DES INGÉNIEURS DE VAISSEAUX. — Les élèves de l'école polytechnique, admis à celle d'application des ingénieurs de vaisseaux, y trouvent toute une marine en modèles ; et ils peuvent l'embrasser, en quelque façon, d'un coup d'œil.

On leur enseigne, sur les modèles des bâtimens de mer qui s'y rencontrent à différens degrés de construction, la nomenclature des différentes espèces de navires, soit relativement à la forme, soit relativement au grément ; celle de leurs diverses parties, et des pièces qui les composent ; leur position, leur assemblage ; la position des mâts, leur construction, leur assemblage, ainsi que de leurs parties accessoires ; la nomenclature, la position, l'usage des différentes parties du grément et de la voiture, y compris les poulies ; la position de l'artillerie, et tous les détails qui la concernent ; la distribution des amménagemens ; ce qui concerne l'emplacement du lest, des vivres, des rechanges ; enfin, l'arrimage, l'emplacement des ancres, chaloupes et canots, etc.

On y divise leurs travaux :

1°. En exercice relatif au tracé des plans de bâtimens de mer, d'après étude de devis dressés pour cet effet ;

En un calcul sur le bâtiment léger, d'après lecture des instructions mises entre leurs mains ;

2°. En calcul sur le bâtiment armé, acccompagné de dessin de coupes verticales-longitudinales, faites selon le grand axe du navire ; verticales-latitudinales, faites dans différens points de la longueur, suivant les différentes distributions d'objets d'armement ; enfin, horizontales, à différentes profondeurs, suivant les différens plans de charge.

I. *Du tracé et du calcul sur le bâtiment léger.* — La théorie des projections est la base de la délinéation des plans de vaisseaux.

On met, entre les mains des élèves de l'école, des devis de bons bâtimens ; ils leur servent :

1°. A projeter une certaine quantité de membres sur un plan vertical-latitudinal qui puisse en donner le patron, épure

ou gabarit; leurs lisses, leurs ponts, préceintes, leurs lignes d'eau, la quille, l'étrave, l'étambot;

2o. A faire la projection des mêmes membres et des lignes d'eau sur un plan vertical-longitudinal; celles qui donnent le gabarit de l'etrave, de la guibre, de la voûte, du tableau; les hauteurs sur les membres; des ponts, préceintes, lisses d'accastillage; la distribution des sabors, etc.;

3o. A exécuter les mêmes projections sur un plan horizontal;

4o. A développer, sur un plan longitudinal, les lisses qui servent à la confection du plan vertical-latitudinal: celles du fond particulièrement sont projetees suivant leur obliquité, pour donner l'équerrage des membres;

5o. A projetter, suivant leur obliquité, les couples dévoyées, pour en avoir le gabarit.

Ces divers plans forment un contrôle réciproque, qui fait disparaître toute inexactitude.

On fait voir à l'élève que ces plans, dessinés sur le papier d'après une échelle, se tracent en grandeur naturelle sur le plancher d'une salle de gabarit; que, sur ce tracé, on fait les gabarits, où sont marqués toutes les hauteurs des points essentiels; de-là reportées sur les pièces travaillées d'après ces gabarits; qu'au moyen de cela ils se retrouvent dans la construction pour régler les ponts, préceintes, etc. Ensuite les élèves passent aux calculs, 1o. du déplacement du vaisseau léger, d'abord en totalité, ensuite par tranche horizontale, pour se procurer l'échelle de solidité; enfin, par tranche verticale, pour en conclure l'état de souffrance, et y remédier dans le port, au moyen de l'arrangement du lest; 2o. de son centre de gravité; 3o. du centre de gravité de système; 4o. du métacentre de gravité dans cet état, et cela d'après divers dégrés d'inclinaison, pour, fesant concorder le centre de gravité de système avec celui de déplacement, prévoir la position que prendra le bâtiment sur l'eau lorsqu'il sera mis à flot; connaître les différentes forces qu'il faudra employer, et les précautions qu'il faudra prendre dans les abattages en carène.

II. *Des calculs sur le bâtiment armé* — Les élèves passent au même calcul pour le vaisseau armé, d'après un système d'armement.

Pour cet effet, on donne plus d'étendue aux instructions qu'ils ont reçues d'abord sommairement, sur tous les objets qui entrent dans le vaisseau armé, quant à la configuration, les dimensions, le poids, l'emplacement, charpente, lest, futailles, vivres, rechanges, artillerie, grément. Ces instructions forment un véritable traité de navire, et l'inspection des modèles les rend faciles.

D'après lesdites instructions, ils font des plans et des états d'armement, lesquels états ne diffèrent de ceux qu'on est dans l'usage de dresser, que par l'addition d'une colonne de position du centre de gravité des objets, d'une autre de leurs poids, et d'une troisième du mouvement.

Dans ce calcul entre nécessairement celui de la mâture et voilure, aussi d'après un système donné : ils en font des dessins généraux, et des particuliers par mètre, avec la position exacte du grément, des manœuvres et des poulies.

Les élèves sont exercés à projeter des changemens de mâture ; par exemple, de sloops en brigantins, de brigantins en goëlettes, conservant même surface de voilure et même position du centre d'effort.

Ils prennent, tous les deux jours, deux heures de leçons de figures et d'ornement. Ils y sont exercés d'abord à copier ceux des vaisseaux ; ensuite à en composer, à faire des figures de poulaine, d'après des noms donnés ; à dessiner les bouteilles, termes, tableaux, avec ornemens analogues au sujet.

Les travaux de l'école se terminent par des instructions sur la quantité des bois et métaux, et sur l'exploitation des forêts, à l'égard de ceux de marine.

Enfin, par l'application des formules servant à la réduction de la direction, ainsi que de la vitesse du vent apparent à celle du vent vrai, la route et la vitesse du navire étant données, et réciproquement.

La totalité de cet enseignement est faite dans le cours d'un an : il est renouvelé dans celui d'une seconde année ; mais avec des applications plus étendues et plus compliquées de la théorie aux calculs sur le bâtiment armé. Les élèves sont tenus de se présenter à l'examen, après avoir suivi l'instruction pendant deux ans ; et ceux qui se croient en état de s'y présenter au bout d'un an, y sont également admis.

Il peut être accordé une troisième année à ceux qui ne

sont pas jugés suffisamment instruits pour être admis sous-ingénieurs, après deux ans d'instruction, lorsque le ministre les juge susceptibles de cette faveur.

Les élèves sont examinés sur toutes les parties de l'enseignement de l'école par un jury, composé du directeur de l'école, d'un officier supérieur de la marine, et d'un des examinateurs permanens de l'école polytechnique. Ce jury prononce sur le classement et le rang que doivent occuper entr'eux les élèves admis, en ayant égard aux différens examens antérieurs qu'ils ont subis, tant à l'école polytechnique, qu'à leur sortie de l'école des ingénieurs de vaisseaux.

Ecoles de Navigation. — Les écoles de mathématiques et d'hydrographie établies pour la marine de l'Etat, et les écoles d'hydrographie destinées à la marine du commerce, portent le nom d'*écoles de navigation.*

Il y a chaque année un concours pour l'admission des aspirans de marine. L'examinateur hydrographe se rend dans chaque port pour y interroger les élèves sur l'arithmétique, l'algèbre, la géométrie, la statistique et la navigation.

Les grandes écoles sont établies dans les ports de Toulon, Marseille, Cette, Bayonne, Bordeaux, Rochefort, Nantes, l'Orient, Brest, Saint-Malo, le Hâvre, Dunkerque, Ostende et Anvers.

Les écoles secondaires sont établies dans les ports de Dieppe, Honfleur, Caen, Cherbourg, Granville, Saint-Brieux, Morlaix, Vannes, la Rochelle, Libourne, la Ciotat, Saint-Jean-de-Luz, Arles, Saint-Tropez, Antibes, Narbonne, Collioure, Sables-d'Olonne, Painbeuf, le Croisic, Audierne, Saint-Pôl-de-Léon, Fécamp, Saint-Vallery, Boulogne, Calais, Agde et Quillebœuf.

Bureau des Longitudes. — Le *bureau des longitudes*, formé par la loi du 7 messidor an 3, a dans son attribution l'observatoire national de Paris et celui de la ci-devant école-militaire, les logemens qui y sont attachés, et tous les instrumens d'astronomie qui appartiennent à la nation.

Il correspond avec les autres observatoires, tant de la République que des pays étrangers.

Le bureau des longitudes est chargé de rédiger la *connaissance des tems*, qui est imprimée aux frais de la République, de manière qu'on puisse toujours avoir les éditions de

plusieurs

plusieurs années à l'avance. Il perfectionne les tables astronomiques et les méthodes des longitudes, et s'occupe de la publication des observations astronomiques et météorologiques.

Un des membres du bureau des longitudes fait chaque année un cours d'astronomie.

Il rend annuellement un compte de ses travaux dans une séance publique.

Le bureau des longitudes est composé de deux géomètres, quatre astronomes, deux anciens navigateurs, un géographe et un artiste pour les instrumens astronomiques.

Le bureau des longitudes nomme aux places vacantes dans son sein.

Il y a de plus quatre astronomes-adjoints, également nommés par le bureau, pour travailler, sous sa direction, au observations et aux calculs.

Le bureau des longitudes présente chaque année, au corps législatif, un annuaire propre à régler ceux de toute la République.

Elèves nationaux. — Il est élévé, aux frais de la République, 6,400 élèves pensionnaires, dans les lycées et dans les écoles spéciales, sur lesquels 2,400 sont choisis, par le Gouvernement, parmi les fils de militaires ou de fonctionnaires civils, judiciaires, administratifs ou municipaux qui ont bien servi la République; et, pendant dix ans seulement, parmi les enfans des citoyens des départemens réunis à la France, quoiqu'ils n'aient eté ni militaires ni fonctionnaires publics. Ces 2,400 élèves doivens avoir au moins neuf ans, et savoir lire et écrire.

Les 4,000 autres sont pris dans un nombre double d'élèves des écoles secondaires, qui sont présentés au Gouvernement, d'après un examen et un concours. Chaque département fournit un nombre de ces derniers élèves, proportionné à sa population.

Les élèves entretenus dans les lycées, ne peuvent y rester plus de six ans aux frais de la nation. A la fin de leurs études, ils subissent un examen, d'après lequel un cinquième d'entre eux est placé dans les diverses écoles spéciales, suivant les dispositions de ces élèves, pour y être entretenus, de deux à quatre années, aux frais de la République.

Le nombre des élèves nationaux, placés près des lycées,

peut être distribué inégalement par le Gouvernement dans chacune de ces écoles, suivant les convenances de localités.

INSTITUT-NATIONAL.—Il y a en France un *institut-national* des sciences et des arts, fixé à Paris, et destiné, 1°. à perfectionner les sciences et les arts par des recherches non interrompues, par la publication des découvertes, par la correspondance avec les sociétés savantes et étrangères; 2°. à suivre les travaux scientifiques littéraires qui ont pour objet l'utilité générale et la gloire de la France.

Il est composé de 144 membres résidans à Paris, et d'un égal nombre d'associés répandus dans les différentes parties de la France. Il s'associe aussi des savans étrangers, dont le nombre est de 24.

Il est divisé en trois classes, et chaque classe en plusieurs sections.

La première classe, dite des *sciences physiques et mathématiques*, comprend dix sections:

1°. Les mathématiques;
2°. Les arts mécaniques;
3°, L'astronomie;
4°. La physique-expérimentale;
5°. La chimie;
6°: L'histoire naturelle et la minéralogie;
7°. La botanique et physique-végétale;
8°. L'anatomie et la zoologie;
9°. La médecine et la chirurgie;
10°. L'économie rurale et l'art vétérinaire.

La seconde classe, dite des *sciences morales et politiques*, comprend six sections:

1°. L'analyse des sensations et des idées;
2°. La morale;
3°. La science sociale et la législation;
4°. L'économie-politique;
5°. L'histoire;
6°. La géographie.

La troisième classe, dite de *littérature et beaux-arts*, comprend huit sections:

1°. La grammaire;
2°. Les langues anciennes;
3°. La poésie;

4°. Les antiquités et monumens ;
5°. La peinture ;
6°. La sculpture ;
7°. L'architecture ;
8°. La musique et la déclamation.

Chaque classe publie tous les ans ses découvertes et ses travaux.

L'institut publie de même chaque année les programmes des prix que chaque classe doit distribuer.

L'institut national, précèdemment divisé, ainsi qu'on vient de le voir, en trois classes, est actuellement, depuis le 3 pluviôse an 11 (23 janvier 1803), divisé en quatre classes, ainsi qu'il suit ; savoir :

1re. *classe*. Classe des sciences physiques et mathématiques.
2e. *classe*. Classe de la langue et de la littérature française.
3e. *classe*. Classe d'histoire et de littérature ancienne.
4e. *classe*. Classe des beaux-arts.

Les membres actuels et associés étrangers de l'institut sont répartis dans ces quatre classes.

Une commission de cinq membres de l'institut, nommés par le premier Consul, a arrêté ce travail, qui à été présenté à l'approbation du Gouvernement.

La première classe est formée des dix sections qui composent aujourd'hui la première classe de l'institut, d'une section nouvelle de géographie et navigation, et de huit associés étrangers.

Ces sections sont composées et désignées ainsi qu'il suit :

SCIENCES MATHÉMATIQUES.	Géométrie	6	membres.
	Mécanique	6	
	Astronomie	6	
	Géographie et navigation	3	
	Physique générale	6	
SCIENCES PHYSIQUES.	Chimie	6	membres.
	Minéralogie	6	
	Botanique	6	
	Economie rurale et art vétérinaire	6	
	Anatomie et zoologie	6	
	Médecine et chirurgie	6	

La première classe nomme, sous l'approbation du premier

Consul, deux secrétaires perpétuels, l'un pour les sciences mathématiques, l'autre pour les sciences physiques. Les secrétaires perpétuels sont membres de la classe, mais ne font partie d'aucune section.

La première classe peut élire jusqu'à six de ses membres parmi ceux des autres classes de l'institut.

Elle peut nommer cent correspondans pris parmi les savans nationaux et étrangers.

Le seconde classe est composée de quarante membres.

Elle est particulièrement chargée de la confection du dictionnaire de la langue française ; elle fait, sous le rapport de la langue, l'examen des ouvrages importans de littérature, d'histoire et de sciences. Le recueil de ses observations critiques est publié au moins quatre fois par an.

Elle nomme dans son sein, et sous l'approbation du premier Consul, un secrétaire perpétuel, qui continue à faire partie du nombre des quarante membres qui la composent.

Elle peut élire jusqu'à douze de ses membres parmi ceux des autres classes de l'institut.

La troisième classe est composée de quarante membres, et de huit associés étrangers.

Les langues savantes, les antiquité et les monumens, l'histoire et toutes les sciences morales et politiques dans leur rapport avec l'histoire, sont les objets de ses recherches et de ses travaux ; elle s'attache particulièrement à enrichir la littérature française, des ouvrages des auteurs grecs, latins et orientaux, qui n'ont pas encore été traduits.

Elle s'occupe de la continuation des recueils diplomatiques.

Elle nomme dans son sein, sous l'approbation du premier Consul, un secrétaire perpétuel, qui fait partie du nombre des quarante membres dont la classe est composée.

Elle peut élire jusqu'à neuf de ses membres parmi ceux des autres classes de l'institut.

Elle peut nommer soixante correspondans nationaux ou étrangers.

La quatrième classe est composée de vingt-huit membres, et de huit associés étrangers.

Ils sont divisés en sections, désignées et composées ainsi qu'il suit :

Peinture	10 membres.
Sculpture	6.
Architecture	6.
Gravure	3.
Musique (*composition*)	3.

Elle nomme, sous l'approbation du premier Consul, un secrétaire perpétuel, qui est membre de la classe, mais qui ne fait point partie des sections.

Elle peut élire jusqu'à six de ses membres parmi ceux des autres classe de l'institut.

Elle peut nommer trente-six correspondans pris parmi les nationaux ou les étrangers.

Les membres associés étrangers ont voix délibérative seulement pour les objets de sciences, de littérature et d'arts. Ils ne font partie d'aucune section, et ne touche aucun traitement.

Les associés républicoles actuels de l'institut font partie des cent quatre-vingt-seize correspondans attachés au classe des sciences, des belles-lettres et des beaux arts.

Les correspondans ne peuvent prendre le titre de membre de l'institut.

Ils perdent celui de correspondant, lorsqu'il sont domiciliés à Paris.

Les nominations aux places vacantes sont faites par chacune des classes où ces places viennent à vaquer. Les sujets élus sont confirmés par le premier consul.

Les membres des quatres classes ont le droit d'assister réciproquement aux séances particulières de chacune d'elles, et d'y faire des lectures lorsqu'ils en ont fait la demande.

Ils se réunissent quatre fois par an, en corps d'institut, pour se rendre compte de leur travaux.

Ils élisent en commun le bibliotécaire et le sous-bibliothécaire de l'institut, ainsi que les agens qui appartiennent en commun à l'institut.

Chaque classe présente à l'approbation du Gouvernement les statuts et réglemens particuliers de sa police intérieure.

Chaque classes tient tous les ans une séance publique, à laquelle les trois autres assistent.

L'institut reçoit annuellement du trésor public quinze cents francs pour chacun de ses membres non associés ; six mille francs pour chacun des secrétaires perpétuels ; et pour ses dépenses, une somme qui est déterminée tous les ans sur la demande de l'institut, et comprise dans le budget du ministre de l'intérieur.

Il y a pour l'institut une commission administrative composée de cinq membres, deux de la première classe, et un de chacune des trois autres, nommés par leur classe respectives.

Cette commission fait régler, dans les séances générales ci-dessus prescrites, tout ce qui est relatif à l'administration, aux dépenses générales de l'institut, et à la répartition des fonds entre les quatre classes.

Chaque classe règle ensuite l'emploi des fonds qui lui ont été assignés pour ses dépenses, ainsi que tout ce qui concerne l'impression et la publication de ses mémoires.

Tous les ans chaque classe distribue des prix, dont le nombre et la valeur sont réglés ainsi qu'il suit :

La première classe, un prix de trois mille francs ;

La seconde et la troisième classe, chacune un prix de quinze cents francs ;

Et la quatrième classe, de grands prix de peinture, de sculpture, d'architecture, et de composition musicale. Ceux qui ont remporté un de ces quatre grands prix, sont envoyés à Rome, et entretenus aux frais du Gouvernement.

La premiere classe de l'institut tient ses séances les lundi de chaque semaine ; la seconde, les mercredi ; la troisième, les vendredi ; la quatrième, les samedi.

Ces séances ont lieu dans le même local, et durent depuis trois heures jusqu'à cinq.

La première classe rend publique sa première séance du mois de vendémiaire (septembre) ; la seconde, sa première séance de nivôse (décembre) ; la troisième, sa première de germinal (mars) ; la quatrième ; sa première séance de messidor (juin).

Langue. — En France, où le peuple des villes est éclairé civilisé, poli ; les sciences, les connaissances utiles et agréables, y sont en honneur et à un haut degré de perfection ; les mœurs adoucies, les sentimens analysés dans leurs nuances

les plus délicates; l'esprit social rempli d'urbanité, d'industrie; le goût, les beaux arts, les arts du luxe ramifiés en mille manières diverses. En un mot, tout y est développé, mûri, raffiné, inscrit en termes propres et choisis dans les archives de la *langue*.

Mais j'observerai que la langue française ne commença à prendre quelque forme que vers le 10e. siècle. Elle naquit des ruines du latin et de l'ancien *celte* ou *gaulois*, mêlés de quelques mots *tudesques*. Ce langage fut d'abord le *romanorum rusticum* (le romain rustique); et la langue *tudeste*, celle de la cour, jusqu'au tems de Charles-le-Chauve. Le tudesque devint ensuite la seule langue de l'Allemagne, après la grande époque de 843. Le romain rustique, la langue romaine, prévalut alors dans la France *occidentale*. On touve encore aujourd'hui des vestiges manifestes de cet idiôme chez le peuple du pays de Vaud, du Valais, de la vallée d'Engadine et de quelques autres cantons de l'Helvetie.

A la fin du 10e. siècle la langue française commença à se former. Dès le 11e. on écrivait déjà en français; mais cette langue tenait encore plus du *romain rustique* que du français actuel. Au 12e. siècle la langue s'enrichit du grec; sous Charles VIII, elle tira beaucoup de secours de l'italien, déjà perfectionné, sans avoir encore une consistance régulière. François Ier. abolit l'usage de plaider, de juger, de contracter en *latin*, usage qui attestait la barbarie d'une langue dont on osait se servir dans les actes publics.

On fut alors obligé de cultiver le français; mais la langue n'était ni noble ni régulière. La syntaxe était abandonnée au caprice. Le génie de la conversation étant tourné à la plaisanterie, la langue devint très-féconde en expressions burlesques et naïves, et très-stérile en termes nobles et harmonieux. D'où il vient que dans le dictionnaire des rimes, on trouve vingt termes convenables à la poésie comique, pour un d'un usage plus relevé, et c'est encore une raison pour laquelle Marot ne réussit jamais dans le genre sérieux, et qu'Amiot ne put rendre qu'avec naïveté l'élégance de Plutarque. Le français acquit de la vigueur sous la plume de Montaigne; mais il n'eut point encore d'élévation ni d'harmonie. Ronsard gâta la langue, en transportant dans la poésie française les composés grecs, dont se servaient les philosophes et les

médecins. Malherbe répara un peu les torts de Ronsard. La langue devint plus noble et plus harmonieuse, par l'établissement de l'académie française, et acquit enfin, dans le siècle de Louis XIV, la perfection où elle pouvait être portée, dans tous les genres.

Le génie de la langue française est la clarté et l'ordre. N'ayant point de déclinaisons et étant toujours asservie aux articles, elle ne peut adopter les inversions grecques et latines, et force les mots à s'arranger dans l'ordre naturel des idées. Ses verbes auxiliaires, ses pronoms, ses articles, et enfin sa marche uniforme, nuisent peut-être au grand enthousiasme de la poésie. Elle a beaucoup moins de ressources en ce genre que l'italien et l'anglais; mais cette gène, je puis même dire cet esclavage, la rendent plus propre à la tragédie et à la comédie, qu'aucune autre langue de l'Europe. L'ordre naturel dans lequel les auteurs sont obligés d'exprimer leurs pensées et de construire leurs phrases, répand dans la langue française une douceur et une facilité qui plaît généralement; et l'on remarque que le génie de la nation s'identifiant en quelque sorte avec celui de la langue, a produit plus de livres agréablement écrits qu'on n'en compte chez aucun autre peuple.

On connaît l'enthousiasme des hommes pour tout ce qui a une apparence de grandeur, et que leur imagination éblouie, agrandit encore davantage. L'opinion que les autres nations ont des Français, fait que tous les regards sont tournés vers ce peuple dont on a conçu de si hautes idées : on le trouve plus puissant, plus magnifique, plus glorieux, plus poli qu'il n'est effectivement : on trouve ses procédés plus nobles, plus magnanimes, ses mœurs plus douces, son commerce plus aimable, sa langue plus belle. Aussi veut-on l'imiter, prendre ses usages, ses modes, s'habiller, se présenter, parler comme lui.

Le suffrage de toutes les nations de l'Europe, et celui de toutes les cours où l'on parle le français, presque comme à Paris, venge bien cette nation des reproches qu'on lui fait. Dans le siècle dernier les Russes et les Tartares conclurent et signèrent en trois langues un traité de paix; en russe et en tartare pour l'instruction respective des deux nations, et en français pour le notifier à toute l'Europe.

Cette préférence, je dirais presque cette domination générale sur les esprits, nous ne la devons qu'à la culture des sciences et beaux arts et au génie de notre langue. La langue française a en elle-même de quoi se faire aimer et rechercher préférablement aux autres ; son caractère essentiel est une grande régularité ce qui en facilite extrêmement l'intelligence.

En étudiant une langue étrangère, les premiers ouvrages qui nous attirent sont les morceaux d'éloquence et de poésie. Or, l'espagnol et l'italien font essuyer bien des difficultés par leurs constructions peu naturelles et par la hardiesse de leurs inversions ; la poésie italienne sur-tout, par des licences de tout genre, qui en font comme une langue à part, comme une nouvelle langue. Chez les Français, au contraire, il y a peu de différence entre la poésie et la prose : qui comprend *Pascal*, comprend les odes de *Rousseau.*

Nos poètes n'usent d'inversions qu'avec une extrême sobriété, et l'usage en a été resserré dans des bornes plus étroites, à mesure que la langue s'est perfectionnée. Elle ne souffre rien de vague, rien d'indéterminé : elle est fixée, finie, achevée pour le fond et pour la forme, autant qu'une langue peut l'être ; et ce peuple qui passe pour si léger, montre ici une constance, une inflexibilité à toute épreuve. Il s'en faut de beaucoup qu'il autorise chaque écrivain à construire contre les règles et à donner des entorses au style national. L'écrivain le plus illustre ne le hasarderait même pas impunément : les moindres fautes qui lui échappent sont aussi-tôt relevées.

Lorsque le besoin exige des expressions neuves et inusitées, elles passent par un examen rigide avant d'être admises, et ne sont incorporées dans la langue que d'après les lois sévères de la plus stricte analogie. Cette régularité fait honneur à la nation française, et prouve qu'elle abondait en excellens esprits dans le tems où sa langue s'est formée : elle prouve qu'un sens droit, une raison mûre, un certain sentiment de l'ordre et des convenances règne dans le caractère national, et sur-tout chez la plus belle partie de la nation.

Sciences et beaux arts. — Les Français furent longtems plongés dans la barbarie, comme toutes les autres nations de l'Europe. Les premiers pas qu'ils firent dans la carrière des lettres ne furent pas même de nature à les conduire à un goût épuré. La logique subtile et pointilleuse

à laquelle ils s'appliquèrent principalement, fut plus propre à gâter les talens qu'à les développer ; à étouffer le génie qu'à le faire éclore. Mais les Italiens s'étant adonnés à l'étude des auteurs célèbres de la Grèce et de Rome, le goût de cette étude se répandit bientôt en France, et donna une nouvelle impulsion à la littérature. C'est à cette étude et aux encouragemens que *François Ier.* accorda aux savans, que nous sommes redevables de la renaissance des lettres. Sous le règne de ce prince, *Budée*, *Marot*, *Duchâtel*, *Rabelais*, les *Etienne* et plusieurs autres littérateurs se distinguèrent par leurs écrits. Les sciences et les arts firent des progrès plus ou moins rapides, sous les règnes suivans, mais celui de Louis XIV les éclipsa tous.

La protection que ce prince, que l'on regarde comme l'*Auguste de la France*, accorda aux savans, aux gens de lettres et aux artistes, lui ont acquis plus de gloire que toutes ses entreprises militaires. Tous les genres de science et de littérature ont été épuisé dans ce siècle ; et les lumières de l'esprit humain ont été étendues par tant d'écrivains, que ceux qui, en d'autres tems, auraient passé pour des prodiges, ont été confondus dans la foule.

En effet, quelle nation peut se vanter d'autant d'ouvrages aussi généralement estimés dans tous les pays, par-tout ce qu'il y a d'hommes instruits et éclairés ; d'autant d'ouvrages en un mot qui aient répandu une aussi grande source de sensations agréables dans la société humaine ? Or, c'est ici le sceau et l'empreinte du vrai goût, la seule lumière à laquelle on le discerne, la seule règle pour l'apprécier. C'est sur-tout dans les bonnes pièces de théâtre que ce goût se manifeste particulièrement : leur plan est simple, se développe sans contrainte, se fait suivre sans effort ; le style en est pur, toujours au niveau du sujet et d'une élégance continue ; et Racine, Voltaire, Rousseau, trouveront toujours plus de lecteurs que Shakespéar, Milton et Klopstock.

Que l'on ne s'y trompe pas ? la culture nationale de la littérature ne s'estime point d'après quelques grands hommes, qui paraissent comme des météores ; mais par l'expansion des connaissances utiles et agréables dans tous les étages de la société. Avec des Copernic, des Kepler, des Leibnitz, le gros d'une nation peut être fort stupide et fort inculte ; mais le

peuple qui possède des *la Rochefoucauld*, des *Deshoulières*, des *Sévigné*, des *Maintenon*, et tant d'autres, est nécessairement un peuple instruit et poli. On le reconnaîtra encore pour tel à un autre signe ; c'est lorsqu'on le verra cultiver toutes les branches des sciences et des lettres, et ne laisser aucun vide dans l'ensemble de ses connaissances.

Si cet avantage n'appartient plus exclusivement à la France, comme vers la seconde moitié du siècle passé ; si les savans, les gens de lettres, les hommes à talens se trouvent enfin dans les autres Etats, il n'en est pas de même du goût et des belles lettres. Si on ajoute encore que dans le genre de l'éloquence, les Français ont des chefs-d'œuvres ; qu'ils ont infiniment perfectionnés le style de l'histoire, où les Italiens les précédèrent et où les anglais sont depuis peu leurs rivaux ; que le Français, souverain de la scène et des bibliothèques des gens du monde, s'est ouvert l'entrée même des hautes sciences ; que les mémoires des académies de Paris et de l'institut national, qui leur a succédé, respirent cette clarté, cet esprit d'ordre, cet élégante précision qui sont l'apanage de la langue, et qui, déployant pour ainsi dire, les idées les plus compliquées, les font mieux saisir et portent le jour dans les matières les plus abstraites ; on ne tentera pas de leur contester leur supériorité.

Enfin, les connaissances que les Français empruntent du dehors, gagnent toujours à passer par leurs mains ; ils les tirent des autres nations comme des matières brutes, et les leur rendent manufacturées. Ils ont fait descendre du ciel le génie de Descartes et de Newton, et rapproché leurs sublimes découvertes du vulgaire. Sans doute cela a enfanté bien des ouvrages superficiels, mais ils en sont d'autant plus recherchés : c'est de la marchandise, qui pour être légère, n'en attire que plus d'amateurs. C'est une observation remarquable que le dépérissement du goût national naît toujours du sein de sa perfection même.

Cependant les Français n'abandonnent plus à des voisins méconnus, ou mal appréciés, la culture approfondie et profitable des connaissances graves et utiles ; l'expérience leur prouve combien le bel esprit gâte la constitution d'un peuple ; en ôtant à l'homme cette fermeté intérieure de sentiment qui nourrit la liberté. L'homme soumis au bel esprit, a bien plus

de fantaisies qu'un autre ; il épouse, il caresse une chimère. Son imagination entre dans une trop grande chaleur sur des objets étrangers au bien public, et un goût factice remplace celui du vrai beau.

Le dessin, la peinture, la sculpture et la musique se perfectionnent de plus en plus. Aussi leurs productions sont d'autant plus belles qu'elles atteignent un but plus reculé, plus important, plus difficile, et qu'elles donnent le sentiment du beau à des hommes plus exercés et plus délicats, pour qui l'énergie, la variété, la chaleur n'auront jamais rien de capricieux et d'arbitraire.

L'architecture civile a fait autant de progrès en France que dans aucune autre partie de l'Europe ; et il ne faut pour s'en convaincre, que jetter les yeux sur le nombre immense de bâtimens solides autant que magnifiques qu'on y a élevés et qu'on y élève de toutes parts.

Quant à l'architecture militaire, tout le monde sait combien la France s'y est acquise de célébrité.

Elle se distingue également dans la fabrique des armes à feu et des armes blanches, dans la pyrotechnie et dans l'art de construire les vaisseaux où elle égale les autres puissances maritimes.

Savans et artistes.—La saine philosophie (dit l'auteur du siècle de Louis XIV) ne fit pas en France d'aussi grands progrès qu'en Angleterre et à Florence ; et si l'académie des sciences rendit des services à l'esprit humain, elle ne mit pas les Français au-dessus des autres peuples. A cette époque toutes les grandes inventions et les grandes vérités vinrent de nos voisins. Cependant dans l'éloquence, dans la poésie, dans la littérature, dans les livres de morale et d'agrément, les Français furent les législateurs de l'Europe. Il n'y avait plus de goût en Italie. La véritable éloquence était par-tout ignorée, ; la religion, enseignée ridiculement en chair ; et les causes, plaidées de même dans le barreau. Les prédicateurs citaient Virgile et Ovide ; les avocats, St.-Augustin et St.-Jérôme. Il ne s'était point encore trouvé de génie, qui eût donné à la langue française le tour, le nombre, la pro-propriété du style et la dignité. Quelques vers de *Malherbe* fesaient seulement sentir, qu'elle était capable de grandeur et de force ; mais c'était tout. Les mêmes génies, qui avaient

écrit très-bien en latin, comme un *président de Thou*, un *chancelier de l'Hôpital*, n'étaient plus les mêmes, quand ils maniaient leur propre langage. Le français n'était encore recommandable que par une certaine naïveté, qui avait le seul mérite de *Joinville*, d'*Amiot*, de *Marot*, de *Montaigne*, de *Regnier*, de la satire *Ménipée.*

Mais enfin le goût s'épura; et *Corneille* et *Racine*, dans la tragédie, obtinrent la plus grande et la plus juste réputation. L'un se distingue par sa majesté et sa grandeur; l'autre par son adresse à découvrir les passions, par l'élégance et la pureté continues de son style; et tous deux effaçant les tragiques modernes, ont mérité une place à côté des Sophocle et des Euripide.

Molière tira la comédie du cahos, comme Corneille en avait tiré la tragédie, et ses ouvrages sont supérieurs à tous ce qu'ont produit en ce genre tous les peuples de la terre.

Boileau, par ses satires, et sur-tout par ses belles épîtres et son art poëtique, fit revivre Horace et Juvenal, et fut le législateur du goût.

Bourdaloue, Massillon, Fléchier, Bossuet, portèrent l'éloquence de la chair à un degré de perfection inconnu jusqu'à lors, et n'ont pas de rivaux, même chez les nations étrangères. Les deux derniers se distinguèrent en particulier dans l'oraison funèbre, genre d'éloquence où les Français seuls ont réussis.

Le Télémaque de *Fénélon*, traduit dans toutes les langues, est un des plus beaux monumens du grand siècle de la France, et doit être compté parmi les productions originales, et sans modèle dans l'antiquité.

Il en est de même des caractères de la *Bruyère*, ouvrage écrit d'un style concis, nerveux et rapide, plein d'expressions pittoresques; et où l'on remarque un usage tout nouveau de la langue, sans en blesser les règles; des mondes de *Fontenelle*, premier exemple de l'art délicat de répandre des grâces jusques sur la philosophie; du dictionnaire de *Bayle*, chef-d'œuvre admirable de dialectique; et enfin de de l'Esprit des lois de *Montesquieu*, qu'on lit autant pour son plaisir que pour son instruction, et où l'on trouve tous les agrémens de l'esprit avec une foule d'idées profondes et de pensées hardies.

Pascal fixa la langue par ses lettres Provinciales : ce fut le premier ouvrage du génie qu'on vit en prose ; un goût exquis y règne d'un bout à l'autre ; tous les genres d'éloquence y sont renfermés, et il n'y a pas un seul mot qui, depuis 150 ans, se soit ressenti du changement qui altère souvent les langues vivantes.

Lafontaine, l'inimitable Lafontaine, unique par sa naïveté et par les grâces qui lui sont propres, surpasse, dans la plupart de ses fables, tous ceux qui ont écrit avant ou après lui.

Quinault, dans un genre tout nouveau, et d'autant plus difficile qu'il parut plus aisé, est digne d'être placé avec tous ses illustres contemporains ; en dépit des critiques injustes de Boileau, on sait par cœur des scènes entières de ses opéra, et la simple et belle nature, qui s'y montre souvent avant tant de charmes, plaît encore en Europe à ceux qui possèdent la langue française et qui ont le goût cultivé.

Vaugelas, *Dumarsais*, *Dubos*, *Ducange*, les *Arnaud*, *Daguesseau*, *Vertot*, historien agréable et élégant ; *St. Réal*, égal et peut-être supérieur à Saluste, dans sa conjuration de Venise ; *Crébillon*, *J. B. Rousseau*, *Lamotte*, *Chaulieu*, *Chapelle*, *Lafarre*, madame *Lafayette*, madame *Deshoulières*, madame de *Sévigné*, et un grand nombre d'autres, appartient à ce siècle étonnant, qui vit naître *Descartes*.

Tournefort, par ses voyages en Espagne, en Angleterre, en Hollande, en Grèce et en Asie, a rendu à l'histoire naturelle, et à la botanique en particulier, de très-grands services.

A l'égard des arts qui ne dépendent pas uniquement de l'esprit, comme la musique, la peinture, la sculpture, l'architecture ; ils n'avaient fait que de faibles progrès en France avant le tems qu'on nomme le siècle de Louis XIV. Mais alors ils prirent un nouvel essort et naquirent en foule à la voix de *Colbert*, qui fut le Mécène des artistes.

Depuis *Lepoussin*, qui vivait sous Louis XIII, les Français ont toujours eu de grands peintres ; et sans s'arrêter à un *Lesueur*, qui n'eût d'autre maître que lui-même, à un *Lebrun*, qui égala les Italiens dans le dessin et la composition ; ils en ont plus de trente, qui ont laissé des morceaux très-dignes de recherches, tels que les *Bourdon* et les *Valentin*, les *Vateau* et autres. Il n'y a guère en Europe

de plus vastes ouvrages de peinture que le plafond de *Lemoine* à Versailles. Mais les efforts de *Vien*, de *David*, de *Vincent*, de *Regnaud* et de leurs élèves ont donnés à l'école française moderne des avantages sur celle du siècle de Louis XIV.

Dans la sculpture l'on peut citer *Puget*, qui était à-la-fois sculpteur, peintre et architecte, et qui est célèbre par plusieurs chef-d'œuvres qu'on voit à Marseille et à Versailles; *Girardon*, connu par les bains d'Apollon et par le tombeau du cardinal de Richelieu; les *Coisevoix*, les *Coustoux*, etc.

Mansard, *Perrault*, *Lavau* et *Dorbai*, sont à juste titre compté parmi les meilleurs architectes de l'Europe; sans parler de ceux qui s'illustrèrent sous le règne de Marie de Médicis, tels que *Desbrosses*, à qui l'on doit le palais du Luxembourg et le portail de Saint-Gervais à Paris.

Dans la théorie et la pratique de la fortification, aucun génie n'a pas encore égalé *Vauban*.

Les Français se distinguèrent aussi par leurs succès dans l'art des médailles; dans celui de graver les pierres précieuses; dans la ciselure en or et en argent; dans l'art de multiplier et d'éterniser les tableaux par le moyen de la gravure; et enfin dans celui de jetter en fonte, d'un seul jet, des figures équestres colossales.

Après avoir fait l'énumération de tous les arts qui contribuèrent tant à la gloire de l'Etat, je ne passerai pas sous silence le plus utile de tous, la chirurgie, dans lequel les Français surpassent toutes les nations du monde. Ses progrès furent si rapides et si célèbres dans ce siècle, qu'on venait à Paris de chaque extrémité de l'Europe, pour toutes les cures et pour les opérations qui demandaient une dextérité peu commune. Non-seulement on ne trouvait guère d'habiles chirurgiens qu'en France; mais encore c'était le seul pays où l'on fabriquait parfaitement les instrumens nécessaires, et il en fournissait à toutes les nations voisines.

Le siècle qui vient de se terminer a soutenu avec honneur la gloire de celui qui l'a précédé.

Voltaire, par son étonnante universalité, et ses succès dans presque toutes les branches de littérature, fait l'admiration de l'Europe savante. *J. J. Rousseau*, par son éloquence mâle, a beaucoup contribué à donner à la langue

française toute l'énergie et tous les charmes dont elle est susceptible. Son *Contrat Social* et son *Émile* sont dans toutes les bibliothèques. *Gresset*, *Marmontel*, *Colardeau*, *Bernard*, ont aussi laissé, comme littérateurs et comme poètes, des ouvrages estimés et des noms célèbres.

Mais c'est sur-tout en écrivains philosophes et politiques que le 18e. *siècle* a été fécond. Les ouvrages de *Mably*, *Condillac*, *Raynal*, *Diderot*, etc., ont changé les idées sociales en France et en Europe.

Depuis cinquante ans toutes les sciences mathématiques ont fait également des progrès rapides. *D'Alembert* s'est immortalisé par la découverte des principes généraux du mouvement des corps solides et des fluides, et du nouveau calcul nécessaire dans la théorie du mouvement des fluides et des corps flexibles. Le problème de la pression des équinoxes, dont Newton n'avait pu donner qu'une solution incomplète, a été résolu par le même géomètre. *Clairaut*, *Bezout*, *Legendre*, *Laplace* et *Lagrange*, etc., ont encore reculé les bornes des mathématiques.

L'astronomie et la géographie ont participé à ce mouvement général. *Lalande* et *Méchain* dans la première, d'*Anville*, *Bougainville*, *Gosselin*, *Mentelle* et *Buache* dans la seconde, ont beaucoup contribué à propager en France l'étude de ces sciences.

Le laborieux *Daubenton*, *Buffon* cet éloquent historien de la nature; *Lacépède*, le digne collaborateur et continuateur de Buffon, si connu par sa belle *histoire des poissons*, *Hauy*, *Lamarck*, ont été les Aristote, les Pline, et les Gessner de leur siècle et de la France.

La chimie, par les travaux de l'illustre Lavoisier, et de plusieurs savans encore existans, tels que *Bertholet*, *Guyton-Morveau*, *Fourcroy*, *Chaptal*, *Vauquelin*, *Deyeux*, etc. est devenue une science nouvelle.

La peinture, la sculpture, l'architecture et la chirurgie, sur-tout, n'ont point perdu de leur haute réputation, et les Français peuvent encore citer des noms célèbres dans chacun de ces arts.

Je ne passerai point sous silence le *Dictionnaire Encyclopédique*, dépôt célèbre des connaissances humaines, et dont on est redevable à *Diderot* et d'*Alembert*, qui en ont conçu

le projet et dirigé l'exécution. La nation française se glorifiera éternellement d'avoir eu des militaires sur terre et sur mer, des magistrats, des docteurs, des hommes de lettres, des géomètres, des grammairiens, des physiciens, qui tous aient concouru à ce travail aussi utile que pénible, sans aucune vue d'intérêt, sans même rechercher la gloire, puisque plusieurs cachaient leurs noms; enfin sans être d'intelligence, et par conséquent exempts de l'esprit de parti.

Dans ces dernières années on a remarqué, quoique les sciences exactes et quelques arts agréables aient fait des progrès, quoiqu'un grand nombre d'ouvrages légers aient paru; que la littérature en général et sur-tout ses hautes branches, n'ont pas été aussi florissantes: on a même vu une foule de productions insipides ou barbares déshonorer la scène française, et inonder le public, en dépit des efforts de quelques hommes qui combattent encore contre le mauvais goût, qui semble vouloir s'introduire dans la patrie des *Racine*, des *Voltaire*, des *Molière* et des *Despréaux*. La révolution qui a si cruellement agité la France, et la longue interruption de l'instruction publique, ont contribué sans doute à cette décadence momentanée; mais la paix intérieure va réparer tous nos maux; et si la France a produit de grands et de très-grands hommes, elle en produira plus que jamais; aujourd'hui que son gouvernement encourage les talens dans tous les genres, et que les Français n'offrent plus aux gens de lettres et aux artistes, pour prix de leurs veilles, des applaudissemens de mode ou d'habitude, fruits passagers d'un vain caprice.

Monumens et Antiquités. — La France est, de toutes les contrées, si l'on en excepte l'Italie, celle où l'on trouve les plus beaux monumens d'antiquités. On voit des arcs-de-triomphe dans plusieurs villes; mais le mieux conservé et le plus entier est celui d'Orange. Il fut élevé en mémoire de la victoire que *Marius* et *L. Catulus* remportèrent sur les Cimbres et les Teutons. Les Romains, après la conquête de la Gaule, prirent plaisir à l'embellir d'édifices magnifiques, tant sacrés que profanes; l'Italie n'en offre que très-peu dont le tems ait aussi bien respecté la structure. On trouve à Châlons, ainsi qu'à Vienne, les ruines d'un amphithéâtre. Nîmes présente encore les restes les plus beaux et les plus

précieux de l'architecture ancienne. Une colonie romaine, établie dans cette ville, y bâtit le fameux pont du Gard, sous le règne d'Auguste, pour conduire entre deux montagnes, dans l'espace de 45 kilomètres (9 lieues), une source d'eau pour l'usage des habitans. Il est composé de trois rangs d'arcades, qui forment comme trois ponts les uns au-dessus des autres: sa hauteur est de 58 mètres 4 décimètres (180 pieds); et sa longueur, de 243 mètres 5 décimètres (750 pieds). On y voit encore d'autres ruines anciennes. Les principales sont le temple de Diane; l'amphithéâtre, que l'on regarde comme le plus beau et le plus entier que l'Europe possède en ce genre; mais sur-tout la maison construite par l'empereur Adrien, connue sous le nom de *maison carrée.* L'architecture et la sculpture de cet édifice sont d'une si grande et si parfaite beauté, qu'elles font l'admiration de tous ceux qui les voient. Elles ont été, jusqu'à ce jour, presqu'entièrement à l'abri des assauts destructeurs du tems. On trouve à Paris, dans la rue de la Harpe, les débris des thermes qu'on suppose avoir été bâtis par l'empereur Julien, surnommé l'*apostat*, vers l'an 356, sur le modèle des bains de Dioclétien. Quelques arches, et au milieu un grand salon, en sont les uniques vestiges. A Arles, dans le département des Bouches-du-Rhône, on voit encore un obélisque de granit oriental qui a 17 mètres 5 décimètres (54 pieds de hauteur); 2 mètres 2 décimètres (7 pieds de diamètre) à sa base, et le tout d'une seule pierre. Les temples romains sont en grand nombre en France, particulièrement dans les ci-devant provinces de Guyenne et de Bourgogne. Le passage pratiqué au milieu d'un roc, près de Briançon, dans le département des Hautes-Alpes, passe pour un ouvrage des Romains, mais peu ancien. Plusieurs lieux près les environs de Nîmes, contiennent des restes magnifiques d'acqueducs. Le bouclier rond, d'argent massif, trouvé dans le Rhône en 1665, et sur lequel est gravé l'histoire de la chasteté de Scipion, parait remonter à l'âge de ce général.

Poids et Mesures. — Le système des *poids et mesures* ayant été changé, et ce système, d'un usage habituel, devenant une étude, j'ai pensé qu'il était nécessaire de faire connaître le rapport qui existe entre lui et l'ancien. En effet, ce rapport est indispensable pour établir entre les nouvelles et

les anciennes mesures une juste proportion de valeur numéraire, sans laquelle il ne serait pas possible de s'entendre, soit pour l'achat, soit pour la vente, soit pour l'échange des marchandises.

La grande, je puis même dire la seule difficulté du nouveau système, consiste principalement dans les noms donnés aux *poids* et aux *mesures*. Cependant elle disparaît bientôt, si l'on examine que ces noms sont en petit nombre et se réduisent à quatre principaux, qui sont : le *mètre*, l'*are*, le *litre* et le *gramme*. En les considérant comme quatre unités principales, ils ont *trois diviseurs* et *quatres multiples* qui s'appliquent à chacun d'eux.

Les trois diviseurs sont, le *déci*, le *centi* et *le milli*.

Le *déci* signifie un dixième de la chose ;

Le *centi*, un centième ;

Et le *milli*, un millième.

Les quatre multiples sont, le *déca*, l'*hecto*, le *kilo* et le *myria*.

Le *déca* exprime dix fois la chose ;

L'*hecto*, cent fois la chose ;

Le *kilo*, mille fois la chose ;

Et le *myria*, dix mille fois la chose.

Ainsi, quatre noms désignent tous les nouveaux poids et mesures. On leur réunit au besoin les *quatre multiples* et les *trois diviseurs* ; et une fois qu'on est parvenu à bien comprendre ces onze termes, et à se familiariser avec eux, on sait tout le nouveau système des *poids* et *mesures*.

Je vais entrer dans quelques détails pour faire connaître le rapport qui existe entre les diviseurs et multiples de chacune des unités principales et les anciennes mesures. Quant au rapport de ces mesures, ainsi qu'à celui des monnaies avec les mesures et monnaies étrangères (*Voyez* le tableau général qui en a été dressé, dans le tome IX page 223).

MESURES.

Mesures linéaires et itinéraires. — Le *mètre* est la dimillionième partie du quart du méridien terrestre, ou de la distance de l'équateur au pôle. Il est la mesure primi-

tive, l'élément de toutes les mesures, et sert à déterminer les mesures linéaires, comme le fesait ci-devant la toise.

Il remplace l'*aune* et la *demi-toise.* Il équivaut à trois pieds onze lignes quarante-quatre centièmes.

Le *décimètre* est la dixième partie du mètre; il équivaut à trois pouces huit lignes, trois cent quarante-quatre millièmes.

Le *centimètre* est la centième partie du mètre; il équivaut à quatre lignes, quatre mille trois cent quarante-quatre dix millièmes.

Le *millimètre* est la millième partie du mètre. Il équivaut à quarante-quatre mille trois cens quarante-quatre, cent millièmes d'une ligne.

Le *décamètre* vaut dix mètres. Il remplace la *chaîne d'arpenteur* et la *perche.* Il équivaut à trente pieds neuf pouces six lignes, onze mille neuf cent cinquante-deux cent millièmes.

L'*hectomètre* vaut cent mètres. Il équivaut à trois cent sept pieds onze pouces quatre lignes, dix-neuf cent cinquante-deux millièmes.

Le *kilomètre* vaut mille mètres. C'est environ un *quart* de la *lieu de poste.* Il équivaut à cinq cent trente-cinq toises un-tiers.

Le *myriametre* vaut dix mille mètres. Il représente *deux lieues moyennes.* Il équivaut à cinq mille trois cent cinquante-trois toises un-tiers.

Mesures de surface et agraires. — L'*are* est la mesure de superficie qui sert à déterminer l'étendue des terrains, comme le fesait ci devant l'*arpent.* Il vaut cent mètres carrés, ou un décamètre carré. Il équivaut *à neuf cent quarante-huit pieds carrés, trente un centièmes ou vingt-six toises carrées* environ.

Le *déciare* est la dixième partie de l'are. il vaut dix mètres carrés, et équivaut à quatre-vingt-quatorze pieds carrés, huit cent trente un millièmes, ou deux toises carrées environ.

Le *centiare* est la centième partie de l'are. Il est égal à

un mètre carré, et équivaut à neuf pieds carrés, quatre mille huit cent trente et un dix millièmes.

L'*hectare* vaut cent arcs : il contient quatre-vingt-quatorze mille trois cent quatre-vingt-onze pieds carres, et forme presque le double du *grand arpent* de cent perches carrées de vingt-deux pieds. Le rapport exact est de quarante-neuf à vingt-cinq, ou deux milles six cent trente-quatre toises carrées dix-neuf centièmes.

Le *myriare* vaut dix mille ares. Il équivaut à un kilomètre carré, ou deux cent soixante-trois mille quatre cent dix-neuf toises carrées.

Mesures de solidité. — Le *stère* est égal au *mètre cube*. Il répond à ving-neuf pieds cubes, deux mille vingt-sept dix millièmes. Il équivaut à-peu-près à un quart de corde et à une demi-voie de bois.

Le *décistère* est la dixième partie du stère. Il est égal à deux pieds cubes, quatre-vingt-douze mille vingt-sept-cents millièmes. Il remplace la solive de charpente de trois pieds cubes.

Mesures de capacité. — Le *litre* est la mesure de capacité. Il est égal au *décimètre cube*. Il remplace la *pinte de Paris*, qu'il surpasse d'un vingtième. Il diffère peu du *litron*. Il équivaut à cinquante pouces cubes quarante-six centièmes.

Le *décilitre* est la dixième partie du litre. C'est à-peu-près l'équivalent d'un verre ordinaire. Il est égal à cinq pouces cubiques quarante-six millièmes.

Le *centilitre* est la centième partie du litre. Il équivaut à un petit verre pour l'eau-de-vie et les liqueurs. Il est égal à cinq mille quarante-six dix millièmes d'un pouce cubique.

Le *décalitre* vaut dix litres. Il remplace le *boisseau de Paris*, et le *demi décalitre* remplace le *picotin*. Il équivaut à cinq cent quatre pouces cubiques six dixiemes. Ou dix pintes et demie.

L'*hectolitre* vaut cent litres. Il équivaut à cinq mille quarante-six pouces cubiques ou cent pintes.

Le *kilolitre* vaut mille litres. Il équivaut au mètre cube. Il remplace le tonneau de mer du poids de deux

mille livres. Il est égal à cinquante mille quatre cent soixante pouces cubiques, ou mille cinquante pintes.

Poids, — Le *gramme* est l'unité de poids. Il est égal au poids d'un *centimètre cube* d'eau distillée. Il pèse dix-huit grains huit cent quarante-un millièmes.

Le *décigramme* est la dixième partie du gramme. Il équivaut à un grain huit mille huit cent quarante-un dix millièmes.

Le *centigramme* est la centième partie du gramme. Il équivaut à dix-huit mille huit cent quarante-un cent millièmes d'un grain, ou environ dix cinquante-troisièmes de grain.

Le *milligramme* est la millième partie du gramme. Il équivaut à cent quatre-vingt-huit mille quatre cent dix millionièmes d'un grain, ou environ un cinquante-troisième de grain.

Le *Décagramme* vaut dix grammes. Il équivaut à deux gros quarante-quatre grains quarante-un centièmes.

L'*hectogramme* vaut cent grammes. Il équivaut à trois onces deux gros douze grains un dixième.

Le *Kilogramme* vaut mille grammes. C'est le poids d'un *décimètre cube* d'eau distillée. Il équivaut à deux livres cinq gros quarante-neuf grains.

Le *Myriagramme* vaut dix mille grammes. Il équivaut à vingt livres sept onces cinquante huit grains.

Après avoir fait connaître le rapport qu'il y a entre les multiples et les diviseurs de chacune des unités principales des poids et mesures du nouveau système, il me paraît nécessaire de présenter également le rapport qui existe entre les mesures et poids de l'ancien système et les poids et mesures du nouveau, afin d'en faciliter l'application et l'étude.

La *toise* équivaut à un *mètre* neuf cent quarant-huit *millimètres* et quelque chose.

Le *pied* équivaut à trois cent vingt-quatre *millimètres*.

Le *pouce* équivaut à dix-sept *millimètres*.

La *ligne* équivaut à deux *millimètres*.

La *toise carrée* équivaut à trois *mètres carrés* sept cent quatre-vingt-dix *millimètres*.

Le *pied carré* équivaut à cent cinq *millimètres carrés.*

Le *pouce carré* équivaut à sept dix *millimètres carrés.*

La *toise cube* équivaut à sept *mètres cubes* trois cent quatre-vingt-seize *millimètres.*

Le *pied cube* équivaut à trente-quatre *millimètres cubes.*

Le *pouce cube* équivaut à deux centièmes de *millimètres cubes.*

L'*arpent de Paris* de cent *perches carrées*, la *perche linéaire* de dix-huit *pieds* équivaut à trois mille quatre cent trente-six *mètres carrés* six cent dix-huit *millimètres.*

La *perche carrée* de dix-huit *pieds* équivaut à trente-quatre *mètres carrés* cent soixante-six *millimètres.*

L'*arpent de France* de cent *perches carrées*, la *perche linéaire* de vingt-deux *pieds*, équivaut à cinq mille cent trois *mètres carrés* huit cent trente-six *millimètres.*

La *perche carrée* de vingt-deux *pieds* équivaut à cinquante-un *mètres* trente-huit *millimètres.*

L'*aune de Paris* de trois *pieds* sept *pouces* dix *lignes* cinq *sixièmes*, équivaut à un *mètre* cent quatre-vingt-huit *millimètres.*

La *pinte de Paris* de quarante-huit *pouces cubes*, équivaut à neuf cent cinquante-un *centilitres.*

Le *boisseau de Paris* de six cents quarante *pouces cubes*, équivaut à deux cent soixante-huit *centilitres.*

La *livre poids de marc* équivaut à quarante-huit mille neuf cent quatorze *centigrammes.*

Le *marc* équivaut à vingt-quatre mille quatre cent cinquante-sept *centigrammes.*

L'*once* équivaut à trois mille cinquante-huit *centigrammes.*

Le *gros* équivaut à trois cent soixante-neuf *centigrammes.*

Le *demi gros* équivaut cent quatre-vingt-cinq *centigrammes.*

Le *grain* équivaut à cinq *centigrammes.*

Le nouveau système décimal des mesures et poids a été définitivement mis à exécution dans toute la république, le 1er. vendémiaire an X (22 septembre 1801), par suite de l'arrêté des Consuls du 13 brumaire an IX. Mais pour faciliter cette exécution, l'arrêté permet que les dénominations données aux *mesures* et aux *poids* soient, dans les actes publics comme dans les usages habituels, tra-

duits par les noms français ainsi qu'ils sont indiqués dans le tableau suivant :

NOMS systématiques DES MESUR. ET POIDS.	TRADUCTION.	VALEUR EN NOUVELLES MESURES.
	Mesures itinéraires.	
Myriamètre.	*Lieue.*	10,000 mètres.
Kilomètre.	*Mille.*	1,000 mètres.
	Mesures de longueur.	
Décamètre.	*Perche.*	10 mètres.
MÈTRE.	. . . .	*Unité fondamentale des poids et mesures;* la dix millionième partie du quart du méridien terrestre.
Décimètre.	*Palme* (*le*).	Dixième de mètre.
Centimètre.	*Doigt.*	Centième de mètre.
Millimètre.	*Trait.*	Millième de mètre.
	Mesures agraires.	
Hectare.	*Arpent.*	10,000 mètres carrés.
Are.	*Perche carrée.* . . .	100 mètres carrés.
Centiare.	*Mètre carrée.*	
	Mesures de capacité pour les liquides.	
Kilolitre.	*Muid.*	Un mètre cube, ou 1,000 décimètres cubes.
Décalitre.	*Velte.*	10 décimètres cubes
Litre.	*Pinte.*	Décimètre cube.
Décilitre.	*Verre.*	Dixième de décimètre.
	Mesures de capacité pour les matières sèches.	
Hectolitre.	*Setier.*	100 décimètres cubes.
Décalitre.	*Boisseau.*	10 décimètres cubes.
Litre.	. . . .	Décimètre cube.
	Mesures de Solidité.	
STÈRE.	. . . .	Mètre cube.
Décistère.	*Solive.*	Dixième du mètre cube.
	Poids.	
100 Myriagrammes.	*Millier.*	1,000 l. (*poids du tonn. de mer*).
10 Myriagrammes. .	*Quintal.*	100 livres.
Kilogramme.	*Livre.*	*Poids de l'eau sous le volume du décim. cube;* contient 10 onces.
Hectogramme. . . .	*Once.*	Dixième de la liv., cont. 10 gros
Décagramme	*Gros.*	Dixième de l'once, cont. 10 den.
Gramme.	*Denier.*	Dixième du gros, cont. 10 grains.
Décigramme.	*Grain.*	Dixième du denier.

TOPOGRAPHIE

Des 108 *départemens de la France.*

Avant que de commencer à décrire la France dans son état actuel, nous exposerons les différentes divisions anciennes et modernes qui ont subsisté dans ce pays.

ANCIENNES DIVISIONS.

La France, dès le cinquième siècle, avant la naissance de J.-C., était connue des Grecs et des Romains sous le nom de *Gaules*, *Gallia* ou *Galatia*. A cette époque les limites étaient, à peu de chose près, ce qu'elles sont aujourd'hui; c'est-à-dire, qu'elle était bornée depuis le nord jusqu'au. couchant par la mer, qu'à l'orient le Rhin lui servait de limites dans toute l'étendue de son cours, en remontant même jusqu'à ses sources, où la chaîne des Alpes succédait jusqu'à la Méditerranée, et que cette mer et les Pyrénées terminaient sa partie méridionale.

On distinguait en Gaules trois grandes nations, les *Celtes*, les *Belges* et les *Aquitains*. Ces peuples, différens par le langage comme par les coutumes, partageaient entre eux toute l'étendue des Gaules : mais d'une manière fort inégale: Les Celtes en occupaient plus de la moitié, depuis la Seine et la Marne, jusqu'à la Garonne, s'étendant au levant jusqu'au Rhin, vers la partie supérieure de son cours, et au midi jusqu'à la Méditerranée. Ils étaient les véritables Gaulois. Car les Belges, reculés vers le nord, et bordant la partie inférieure du Rhin, étaient mêlés de nations germaniques, et avaient sans doute la même origine et un langage peu différent. Les Aquitains, resserrés entre la Garonne et les Pyrénées, avaient quelqu'affinité avec les nations ibériennes ou espagnoles, voisines de ces montagnes. Quelques changemens que la suite des siècles et les révolutions politiques aient amenés, l'on remarque toujours quelques traces de cette ancienne division des habitans de la Gaule. Les Français du nord diffèrent encore de ceux du midi, par plusieurs traits de phisionomie et de caractère, traits que la civilisation efface chez les citadins, mais qui se conservent d'âge en âge parmi le peuple des campagnes.

La Gaule était divisée en un grand nombre d'Etats indépendans, souvent en guerre les uns avec les autres. La religion des Druisdes présentait un lieu trop faible pour réunir tant d'intérêts divers. On n'avait alors aucune idée sur les moyens de consolider un système fédératif. Aussi la Gaule devient une proie facile à des conquérans étrangers. Les Romains, sous prétexte de secourir la ville de Marseille, firent entrer par cette ville leurs armes dans la Gaule, cent vingt ans avant l'ère chrétienne. Cette première tentative mit Rome en possession d'une province qui, bordant la rive gauche du Rhône jusqu'à la mer, s'étendait de l'autre côté jusqu'aux Cevennes, et le long de la mer jusqu'aux Pyrénées. Elle ne fut d'abord distinguée que par le terme générique de *provincia*, si ce n'est que l'usage d'un vêtement qui habillait les cuisses la faisait aussi nommer *Braccata*, en même-tems que le nom de *Comata* était donné à la Celtique, parce que les peuples y portaient la chevelure dans toute sa longueur. Le reste des Gaules, beaucoup plus étendu, était une conquête réservée à César, soixante et quelques années après la précédente. Les limites entre les nations étaient alors celles que nous avons indiquées.

Mais *Auguste*, tenant les Etat de la Gaule, l'an 27 avant l'ère chrétienne, fit une nouvelle division, plus égale, eu égard à l'étendue du territoire et à la population. Il forma quatre provinces, sous le nom d'*Aquitaine*, de *Belgique*, de *Lyonnaise* et de *Narbonnaise*, ou simplement *provinces romaines*. Chacune de ces provinces en ayant par la suite formé plusieurs, leur nombre, après environ 400 ans, était multiplié jusqu'à dix-sept, et il est essentiel d'en prendre connaissance, quoique dans un âge postérieur aux tems qui font l'objet dominant dans l'ancienne géographie; parce que le gouvernement ecclésiastique ayant été conforme dans les Gaules au gouvernement civil, quant à la division du territoire, les provinces ecclésiastiques répondent à cette division des provinces dans l'état civil. Cette conformité s'étend même aux cantons particuliers dont chaque province était composée, parce qu'aux anciennes *Cités* répondent assez communément les anciens diocèses. Des lieux qui sont donnés sous le nom de *Fines* ou *Fins*, contribuent à montrer une corres-

pondance de limites. Quant à ce terme de Cités, *Civitates*, qu'on emploie ici, il faut être informé qu'il ne se renferme pas dans l'idée ordinaire que donne le terme de *Civitas*, pour désigner une ville, mais qu'il était spécialement employé pour désigner le district de chacun des peuples particuliers, dont le nombre était grand dans l'étendue des Gaules.

Ce rapport, que la France conserva jusqu'à l'époque de la révolution, d'un état ancien à quelque choses de subsistant, est un avantage dont on pourrait inférer, qu'elle a moins souffert d'altération dans sa constitution, par les révolutions qui ont suivi la chute de l'empire romain, que d'autres parties du même empire.

Province Narbonnaise, ou simplement *province romaine*. — Il semble naturel de commencer par celle des provinces qui fut la première formée dans les Gaules, et qui, s'étant façonnée plus particulièrement qu'une autre aux manières du peuple dominant, conserve encore dans l'idiome vulgaire plus de ressemblance à la langue romaine que les provinces reculées vers le Nord, ou cette langue pouvait être moins familière et moins pure dans son usage. Par la multiplication du nombre des provinces, nous en distinguerons jusqu'à cinq qui n'étaient que des sous-divisions de celle-ci. On voit au commencement du quatrième siècle une province sous le nom de *Viennoise*, séparément de la Narbonnaise et la Narbonnaise divisée en deux provinces, première et seconde. Les peuples cantonnés dans les Alpes, et dont la plupart n'avaient subi le joug que postérieurement au premier établissement de la domination romaine dans les Gaules, composèrent deux provinces, l'une sous le nom d'*Alpes Maritimes*, parce quelle touchait à la mer ; l'autre plus reculée dans les terres, et sur le penchant de l'Alpe Grecque et de l'Alpe Pennine, ce qui lui fit donner le nom d'*Alpes Grecques* et *Pennines*.

La province, distinguée par le nom de première Narbonnaise, et dont l'étendue se rapporte assez à ce qu'autrefois on nommait Languedoc, était, dans sa plus grande partie, occupée par deux peuples considérables, les *Volcæ Arecomici* vers le Rhône, les *Volcæ Tectosages* vers la Garonne. Une ville des plus distinguées de la Gaule, *Nimes*, était renfermée chez les premiers ; *Toulouse*, chez les se-

conds. *Narbonne*, avec le surnom de *Martius*, colonie fondée dès les premières années de la formation d'une province romaine dans les Gaules, et ville très-puissante, indépendamment de son rang dans cette province, tenait à la mer par un canal de la rivière d'Aude. Agde, marseillaise de fondation, Béziers, et plus avant dans les terres, Lodève et Carcassonne, sont des villes à nommer ici. Au nord des Arécomiques, les *Helvii* étaient appuyés sur la rive droite du Rhône, dans ce qui composait le diocèse de Viviers; et leur capitale, appelée *Alba Augusta*, conserve quelques vestiges dans un petit lieu nommé Alps. Un autre peuple, les *Sardones*, au pied des Pyrénées, occupaient le Roussillon, qui doit son nom à une ville principale de ce peuple, *Ruscino*, dont l'emplacement, près de Perpignan, est connu. *Illiberis*, qui avait été une ville considérable en ce canton, a pris le nom d'*Helena*, aujourd'hui Elne, dont le siége épiscopal a été transféré à Perpignan. On peut ajouter que les *Consoranni*, qui ont donné le nom au Couserans, pourraient avoir été compris dans la Narbonnaise, avant que d'entrer dans une des provinces Aquitaniques.

La Viennoise s'étendait sur la rive gauche du Rhône, depuis son issue du lac Léman, ou de Genève, jusqu'aux embouchures de ce fleuve dans la mer. *Vienne*, dont elle prenait le nom, était distinguée comme capitale d'un grand peuple, avant que de monter au rang de métropole dans une province. Les *Allobroges*, dont les plus qualifiés en quittant leurs bourgades, avaient formé la ville de Vienne, occupaient la partie principale de ce que les Dauphins de Vienois ont fait appeler le Dauphiné; et ils remontaient dans la Savoie jusqu'à la position de *Genava*, qui était une de leurs villes. *Cularo* prit le nom de l'empereur Gratien, en s'appelant *Gratianopolis*, et subsiste encore en celui de Grenoble, qui doit lui être attribuée plutôt qu'à un autre peuple. Les *Vocontii* étaient adjacens vers le Midi, ayant pour ville principale Vaison; et en s'étendant sur la Drôme, Die était de leur dépendance. Entre ce territoire et le Rhône, les *Segalauni* possédaient Valence; les *Tricastini*, une ville portant le nom d'*Augusta*, aujourd'hui Saint-Paul-Trois-Châteaux. Les *Cavares* occupaient jusqu'à la Durance cette partie de la

Provence, que l'usage était d'appeler le Comtat, où est Orange, Avignon, Carpentras, Cavaillon. Au Midi de la Durance, les *Salyes*, que nous aurons occasion de citer particulièrement en parlant de la seconde Narbonnaise, joignaient le bord du Rhône. Arles prévalait sur toute autre ville en ce canton, et l'empereur Honorius y transféra le siége de la préfecture du prétoire des Gaules, lorsque Trèves, saccagée par les barbares, ne fut plus en état de soutenir cette prérogative. C'est un peu au-dessus d'Arles que le Rhône se divise en deux bras, pour former deux embouchures principales, et ces embouchures étaient appelées *Gradus*, aujourd'hui les Graus du Rhône. Marius, dans la guerre contre les Cimbres, avait ouvert sur la gauche du plus considérable des deux bras du fleuve un canal aboutissant à la mer. On peut, avant que de parler de Marseille, faire mention de Martigues, à l'entrée d'un grand lac communiquant avec la mer. *Massilia*, fondée par des Grecs sortis de Phocée, ville maritime de l'Ionie, environ 600 ans avant l'ère chrétienne, avait conservé, dans une terre étrangère, la manière de vivre qu'elle tenait de son origine, et ne se distinguait pas moins par le goût de la littérature grecque que par son commerce, qui l'avait rendue assez puissante pour former des établissemens particuliers sur les côtes voisines. Jusques-là s'étend la Viennoise, selon l'état qui nous reste des provinces des Gaules.

Il n'est point mention de la *seconde Narbonnaise* avant le quatrième siècle bien avancé. Aix en fut la métropole. Elle devait sa fondation à Sextius Calvinus, qui dans les premières expéditions des Romains dans la Gaule, soumit les *Salyes* ou *Salluvii*, nation puissante, qui s'étendait au Midi de la Durance, depuis le Rhône jusqu'en approchant des Alpes, et avec laquelle les Marseillais eurent long-tems à combattre. Pour ne parler que des lieux principaux sur la côte, nous ne citerons que Toulon, aujourd'hui si recommandable par son port; Fréjus, colonie distinguée, et port creusé pour contenir une flotte romaine en station, près de l'embouchure de la petite rivière d'Argents; enfin, Antibes, fondée par les Marseillais. Au-devant de cette côte, trois îles rangées sur une même ligne, portaient, par cette raison, le nom grec de *Stœchades*, et sont aujourd'hui appelées îles d'Hières, du nom d'un



lieu situé sur le continent. Dans le fond des terres, les *Reii*, nommés autrement *Albiœci*, bordaient la rive gauche de la Durance, au Nord des Salyes, et la ville de Riez en conserve le nom. Il reste trois villes à citer dans la seconde Narbonnaise, Apt, Sisteron sur la Durance, et Gap, qui paraît avoit été detachée des limites d'une nation, dont la province d'*Alpes Maritmes* va nous donner occasion de parler.

Cette province, resserrée entre la precédente et la chaîne des Alpes, atteignait la mer à l'entrée du Var, et au pied de l'*Alpis*, appelée *Maritima*, qui au delà de ce fleuve portait un trophee élevé à Auguste, pour avoir soumis les peuples des Alpes entre les deux mers qui embrassent l'Italie. Car, quoique le Var soit cité comme séparant la Gaule d'avec l'Italie, la cime des montagnes d'où les eaux se répandent d'un côté comme de l'autre, constituait des limites naturelles; et la ville de Nice, de fondation Marseillaise, au delà du Var, et son comté, n'ont été postérieurement détachés de la Provence, que par un démembrement depuis moins de 400 ans. La métropole des Alpes Maritimes, Embrun, a conservé les droits de son siège en cette partie. Il faut dire que tout ce pays voisin de la mer, et en remontant dans les Alpes, était occupé par différens peuples d'une nation que nous verrons puissante dans l'étendue de l'Italie, celles des *Ligures*. Les Salyes dont il a été parlé, en tiraient leur origine, et dans les premiers tems, le rivage de la mer jusqu'à l'entréee de l'Ibérie, appartenait à cette nation. En montant dans les terres, on peut citer Digne, pour remarquer qu'avant le règne de Galba, cette ville n'était point encore comprise dans la province, dont le peuple le plus considérable était celui des *Caturiges* vers le haut de la Durance. C'est par l'altération de ce nom qu'un petit lieu situé entre Embrun et Gap, s'appelle aujourdhui *Chorges*. Un prince nommé *Cottius*, dont Suze, était résidence, et qui fut maintenu par Auguste dans la possession d'un petit état composé de plusieus peuples cantonnés dans les Alpes, avait communiqué son nom à l'*Alpis Cottiæ*, qui est le Mont Genèvre, où la Durance prend sa source, peu loin de Briançon. Pour parler maintenant des Alpes Grecques et Pennines, *Alpis Graia* est le petit Saint-Bernard, et le grand Saint-Bernard est *Alpis Pennina*, dont le nom dérivait d'un terme employé dans plusieurs langues,

et propre à désigner le sommet d'une montagne, comme il est appliqué à l'Appennin, qui se détache des Alpes pour traverser l'Italie. Ce qu'on appelle aujourd'hui le Vallais au pied de l'Alpe Pennine, et le long du Rhône, depuis sa source jusqu'au lac qui le reçoit, était appellé *Vallis Pennina*. Les *Nantuates* habitaient le Chabais et le bas de la vallée; les *Veragri* étaient au-dessus. La ville principale en cette vallée, Sitten selon les Allemands, autrement Sion, conserve le nom des *Seduni*. Un peuple plus considérable vers les limites des Allobroges de la Viennoise, les *Centrones* occupaient la Tarentaise, qui a tiré ce nom de celui de *Darantasia*, que la ville de Moustier, jouissant de la prérogative de métropole dans cette province des Alpes, portait primitivement.

Province Lyonaise. — Ce nom s'étend à une longue bande de pays, faisant le milieu de la Gaule depuis le Rhône, près de Lyon, jusqu'à la mer, et limitée d'un côté par l'Aquitaine, de l'autre par la Belgique. Dans la division qu'éprouvèrent les quatre Provinces primitives, la Lyonaise fut d'abord partagée en deux, première et seconde; et cette division n'en avait point souffert d'autres avant que le quatrième siècles fût écoulé, lorsqu'au lieu de deux Lyonaises, on en avoit quatre, par une division postérieure de chacune de ces deux provinces .quoique l'état de la Gaule, dans un nombre de provinces multiplié jusqu'à dix-sept, descende à des tems qui s'éloignent de l'âge principal où l'ancienne Géographie veut être considérée, cependant la notion qu'on peut prendre de ces provinces, ayant son utilité particulière, comme on l'a remarqué précédemment, on assujettira le détail dans lequel il convient d'entrer sur l'ancienne *Lyonaise*, à ce que chacune des quatre provinces Lyonaises comprenaît en particulier.

La ville de Lyon avait été fondée sur la rive droite de la Saône, dans le terrain d'un peuple Gaulois, *Ségusiani*. Mais c'était une ville Romaine, et ce peuple avait son chef-lieu appelé *Forum*, et celieu conserve le nom de Feurs, près de la rive droite de la Loire, et le *Pagus Forensis*, du moyen-âge, a donné le nom au Forez. Roanne, plus bas sur l'autre rive de la Loire, appartenait au même peuple. Ce peuple du tems de César était dans la dépendance de la nation des *Ædui*, une des plus puissantes qui fût dans la Gaule. La ville tenant

le rang de capitale chez cette nation, et appelée *Bribacte*, prit sous Auguste le nom d'*Augustodunum*, duquel s'est formé celui d'Autun. Elle tirait un lustre particulier de ce que la noblesse de la Gaule y etait instruite dans les lettres. L'*Arar*, dont le nom a postérieurement été *Sauconna*, la Saône, séparait le peuple Éduen d'avec les Séquanois, de manière que Châlons et Mâcon, sur la rive droite, appartenaient à cette grande cité Éduenne, qui d'un autre côté s'étendant jusqu'à la Loire, possédait sur cette rivière une ville, qui, sous le nom de *Nevers*, en a éte détachée. Dans ce qui dépendait du même peuple, n'oublions point *Alesia*, quoiqu'il ne reste de cette ville que le nom d'*Alise*, mais en rappelant un des plus grands exploits de César, et qui peut servir d'époque à l'affermissement de la Gaule au pouvoir de Rome. Les *Lingones* étaient limitrophes, ayant pour capitale *Andematunum*, à laquelle il est arrivé, ainsi qu'à beaucoup de villes du même rang dans la Gaule (comme on verra par la suite), de quitter avant la chute de l'Empire Romain, le nom primitif, pour s'approprier celui du peuple, en s'appelant *Lingones*, aujourd'hui Langres. Il faut dire que ce peuple faisait partie de la Belgique, avant que d'entrer dans la première Lyonaise, qui, sans cette accession, aurait été très-limitée par le démembrement d'une nouvelle Lyonaise, que son nom de quatrième Lyonaise désigne avoir été formée la dernière. Et parce qu'elle tient immédiatement à celle dont elle a été détachée, de manière à séparer entièrement la première Lyonaise d'avec la seconde et la troisième, elle les précédera dans notre description. Les *Senones* l'ont fait distinguer par le nom de *Senonia*, et leur capitale *Agedincum*, autrement *Senones*, par le changement de nom dont on vient de parler, aujourd'hui Sens, prit le rang de métropole. Un autre peuple considérable en cette province, les *Carnutes*, avaient pour capitale *Autricum*, et du nom du peuple, s'est formé celui de Chartres. Chez les Parisii, *Lutecia*, qu'une île de la Seine renfermait, et devenue depuis la reine des villes, conserve purement le nom du peuple. Les *Aureliani* sont un démembrement d'une cité plus ancienne: la ville qui conserve leur nom dans celui d'Orléans, située avantageusement au sommet du coude que décrit le cours de la Loire, appartenait aux Chartrains du tems de César, sous

le

le nom primitif de *Genabum*. Les *Meldi*, voisins des Parisiens, et les *Tricasses*, adjacens aux Senonais, ne paraissent point dans César. *Iatinum*, sur la Marne, chez les premiers, conserve leur nom, quoiqu'altéré dans celui de Meaux; *Augustobona* sur la Seine, dans celui de Troyes chez les seconds. Quant à quelques autres positions, il faut citer Auxerre, qui paraît avoir appartenu aux Senonais; Nevers, enlevé au peuple Eduen. Ajoutons Melun, dans le territoire Senonais, et dont il est fait mention dans César.

La seconde Lyonaise, après que la troisième en eut été détachée, se trouvait à-peu-près comprise dans ce qui fesait, avant la révolution, les limites de la Normandie. Rouen, métropole de cette province, appartenait à un peuple, dont le nom de *Veliocasses* est devenu, par altération, celui du Vexin, qui s'étend jusqu'à la rivière d'Oise, sur laquelle le nom Celtique de *Briva Isaræ* est traduit dans celui de Pont-Oise. Les *Caleti* étaient bornés par la mer; ils ont donne le nom au *Pagus Caleticus*, qui est le pays de Caux, et le nom de *Juliobona*, leur capitale, se conserve dans celui de Lilebone. Ces deux peuples occupant la rive septentrionale de la Seine, étaient ainsi réputés du corps des Belges, dans l'état primitif de la Gaule, avant que d'avoir été à la Lyonaise. Sur la rive gauche de la Seine étaient les *Aulerci Eburovices*, et les *Lexovii*. La capitale des premiers a quitté son nom primitif de *Mediolanum*, pour être appelée *Eburovices*, d'où est venu le nom d'Evreux; et *Noviomagus*, chez les *Lexovii*, ayant pris le nom du peuple, est Lisieux. Le nom anterieur à celui de *Viducasses*, pour la capitale d'un peuple situé sur la rivière d'*Olina*, qui est l'Orne passant par Caen, nous est inconnu. Celui de la ville des *Bajocasses*, qui étaient contigus, savoir *Arægenus* (propre à la petite rivière d'Aure comme à cette ville), a été remplacé par le nom du peuple, duquel est dérivé celui de Bayeux. Les *Unelli* ou *Ueneli*, reculés jusqu'à la côte occidentale, avaient pour capitale *Crociatonum*, dont la position convient à Valognes. Mais, une autre ville, *Constantia*, a prévalu en donnant le nom de Côtantin à ce canton de pays, borné au Midi par le territoire des *Abrincatui*, dont la capitale *Ingena* conserve le nom dans celui d'Avranches. On peut douter que le nom de *Saïi*, rapporté à la ville de Sées, soit de même antiquité que les

précédens. Des îles au-devant du Côtantin, sous les noms de *Sarmia*, *Cæsarea*, *Riduna*, répondent à celles de Jersey, Gernesey, Aurigny.

Pour en venir à la troisième Lyonaise, elle eut pour métropole Tours, qui nommée primitivement *Cæsarodunum*, avait pris le nom du peuple dont elle était la capitale. C'est pour avoir quitté le nom de *Juliomagus*, que celle du peuple Ades ou *Andecavi*, sur la Mayenne ou *Meduana*, se nomme aujourd'hui Angers. Les *Aulerci Cenomani* ont donné le nom à la ville du Mans, qui, avant de prendre celui de *Cenomani*, se nommait *Saindinum*. Ils avaient pour voisins les *Diablintes*, dont la ville nommée *Nœodunum* ayant pris le nom du peuple, a laissé le nom de Jublins à un lieu qui en tient la place. Les *Arvii*, compris également dans le Maine, se sont fait connaître par les vestiges de leur ville, dont le nom était *Vagoritum*, et ces vestiges subsistent dans un lieu qu'on appelle la Cité, près d'une petite rivière nommée *Erve*. On connaît assez les *Redones* dans le nom de Rennes, les *Nannetes* dans celui de Nantes : c'est que les villes de ce nom avaient quitté les noms primitfs, *Condate* et *Condivienum*. La dénomination de *Condate*, commune à bien des lieux dans la Gaule, en désigne la situation dans le coin de terre que forme le confluent de deux rivières. Le territoire des Nantais était borné par la Loire, dont la rive ultérieure appartenait aux *Pictavi* dans l'Aquitaine. Il est séparé des *Veneti* par la vilaine, que l'on trouve dans l'antiquité sous le nom de *Herius fluvius*. On voit dans César que les Venetes se distinguaient par leur puissance et leur habileté dans la marine. *Dorigorum*, nom de leur capitale, a été remplacé par leur nom de peuple, qui se conserve dans celui de Vannes. Entre plusieurs îles au-devant de la côte, *Vindilis* a précédé le nom que porte Belle-île. On a reconnu la situation des *Curiosolites*, comme limitrophes de la cité de Rennes. Le fond de la province à laquelle les Bretons insulaires ont communiqué le nom de Bretagne, était occupé par les *Osismii*, dont la capitale nommé *Vorganium* prend sa position à Carhaix. On trouve un peuple nommé *Corisopiti* aux environs de Quimper. Le *Brivates Portus* indique celui de Brest; et *Uxantis* et *Sena*, les îles d'Ouessant et de Sain; celle-ci, quoique très-petite, pouvant mériter d'être citée,

pour avoir servi de demeure à des prêtresses révérées dans l'antiquité gauloise. On sait que les peuples voisins de l'Océan étaient désignés par le nom d'*Armoricæ Civitates*, selon la signification propre du terme d'*ar-Mor*, dans la langue celtique. Cette désignation générale, mais appliquée particulièment à ce qui est contenu entre les embouchures de la Seine et de la Loire, s'est renfermée postérieurement dans la ci-devant Bretagne, quand il en est mention sous le nom d'Armorique.

Aquitaine. — Ce qui, dans la division des Gaules, par Auguste, n'était qu'une province, en forma trois: première Aquitaine, seconde Aquitaine et Novempopulanie. La capitale des *Bituriges*, qui après avoir porté le nom d'*Avaricum* prenait celui du peuple, dont le nom actuel de Bourges est dérivé, fut la métropole de la première Aquitaine. Ce peuple était le plus considérable des Gaules, et paraisait même y dominer sous le gouvernement d'un roi, lorsqu'une multitude de Gaulois passa les Alpes et le Rhin, pour s'établir en Italie et en Germanie, environ 600 ans avant l'ère chrétienne. Nous avons deux peuples de *Bituriges*, le principal qui est celui du Beri, distingué par le surnom de *Cubi*, l'autre par le surnom de *Vibisci* dans la seconde Aquitaine. Les *Arverni* jouissaient d'une grande puissance lorsque les Romains portèrent leurs armes dans les Gaules. On sait qu'une de leurs villes nommée *Gergovia*, résista aux efforts que fit César pour s'en rendre maître. La capitale de la nation, nommée *Augustonemetum*, dont les vestiges de la ville précédente sont peu éloignés, a pris le nom de Clermont, conservant le même rang dans la province d'Auvergne. Il faut parler immédiatement ensuite de deux peuples limitrophes, et dépendans même de cette province du tems de César, les *Gabali* et *Vellavi*, qui ont donné le nom au Gevaudan et au Vélay. La capitale des premiers, nommée *Anderitum*, ayant pris le nom du peuple, ce nom de *Gabali* est resté dans celui de Jovols à un lieu de peu de considération; et *Revessio*, capitale des autres, dont le nom s'y était également communiqué, a pris celui de Saint-Paulien Les *Ruteni* occupaient le Rouergue, et le nom de *Segodunum* leur capitale, ayant été changé en celui du peuple; de ce nom du peuple est dérivé celui de Rodez. Mais on

voit un tems où les *Ruteni* sont de la narbonaise comme de l'Aquitaine; et ceux qui dans César sont appelés *Provinciales*, comme étant de la province romaine ne peuvent par convenance avec le local, être placés que dans l'Albigeois, dont la ville principale *Albiga*, est une cité de la premiére Aquitaine dans un tems postérieur. Le Querci, adjacent au Rouergue, et Cahors sa capitale, doivent egalement leur nom à celui des *Cadurci*, et dans l'altération de ce nom, c'est une même diversité entre la ville et la province qu'à l'égard des *Rutcni* dans les noms de Rouergue et de Rodez; et comme on peut remarquer que du nom de *Bituriges* sont également sorties les dénominations diverses de Berri et de Bourges. Le nom primitif de la ville des *Cadurci* était *Divona*; et celui de la rivière qui y passe étant *Oltis*, doit être l'Olt, et non pas le Lot selon l'usage vulgaire. Le nom de *Tarnis*, d'une autre rivière qui se rend dans la Garonne, se conserve pur dans celui de Tarn. Il ne faut point oublier une place des *Cadurci*, assiégée par César, *Uxellodunum*, dont le nom et la situation se reconnaissent dans le Puech d'Issolu, peu loin de la Dordogne sur la frontière du Limousin. Les *Lemovices*, qui ont donné le nom à cette province, comme à la ville de Limoges, nommée primitivement *Augustoritum*, se sont ainsi rencontrés les derniers dans la route que nous avons suivie en parcourant ce qui a composé la première Aquitaine.

La seconde Aquitaine eut pour métropole *Burdigala* Bordeaux, chez les *Bituriges Vibisci*, qui n'étaient pas Aquitains d'origine. Les *Meduli* de ce territoire, entre la Gironde ou l'embouchure de la Garonne et la grande mer, ont donné le nom au Medoc. Le nom de *Petrocorii* a fait celui de Périgueux, comme du Périgord, quoique *Vesuna*, nom primitif de la capitale soit conservé à ce qu'on nomme la Visonne dans cette ville. L'Agenois a tiré son nom d'*Ainnum*, ce nom qui était propre à une ville ayant prévalu sur celui des *Nitiobriges*. Les *Santones*, adjacens à la mer, au nord de la Gironde, ont donné le nom a la Saintonge et à la ville de Saintes, dont le nom primitif était *Mediolanum*. Angoulême, n'ayant point de peuple particulier qui soit connu, convient mieux à celui qui occupait la Saintonge qu'à tout autre. *Carantonus* est le nom de la Charente, qui tra-

verse ce pays; et vis à-vis de son embouchure, le nom d'*Uliarus* est celui de l'île d'Oléron. Le territoire des *Pictones* ou *Pictavi* était vaste en s'étendant jusqu'à la Loire; leur nom a fait celui du Poitou et de Poitiers. *Limonum* était le nom antérieur de la capitale. Et dans cette extension des anciens *Pictavi* vers l'embouchure de la Loire, ils avaient une ville dont le nom de *Ratium* est resté au pays de Retz On peut ajouter qu'un peuple particulier, sous le nom d'*Agesinates*, était compris dans ce territoire, et le district d'un archidiaconé du nom d'Aisenai, dont l'évêché de Luçon, distrait de celui de Poitiers, nous indique cette portion des *Pictavi*.

Ce qui nous reste de l'Aquitaine entre la Garonne et les Pyrénées, répond d'une manière générale à ce qu'occupaient les *Aquitani* dans le partage national de la Gaule. Le nom de *Novempopulana*, que prit cette partie de la province d'Aquitaine, semble indiquer qu'elle était composée de neuf peuples, que nous ne chercherons point à distinguer dans le nombre de ceux qui y ont tenu quelque place. Les *Elusates* et *Ausci* y paraissent au premier rang. *Elusa*, Euse, était la métropole, avant que cette dignité eût été transférée à Auch, qui n'a porté le nom d'*Ausci* qu'après avoir été appelée *Augusta*, ayant même un autre nom dans l'idiôme du pays, savoir *Climberris*. Il faut parler des *Sotiates*, mentionnés dans César, et que l'on retrouve dans le lieu nommé Sos. Les *Vasates* ont donné le nom à Bazas, qui se nommait auparavant *Cossio*. Un petit peuple nommé *Boii* était celui des Buies du pays de Busch, près de la mer, et la résine que fournissent les landes de ce canton, les fait appeler *Piceos Boios* (1). Entre ce canton et les Pyrénées s'étendaient les *Tarbelli*, et *Aqaæ Augustæ*, aujourd'hui Ax, était leur capitale. *Lapurdum*, qui a laissé ce nom au Labourt en prenant celui de Baïonne, entrait dans ce territoire. Une ville dont il ne reste point de vestiges, *Beneharnum*, subsiste en quelque manière dans le nom de Béarn. *Iluro* est Oloron dans cette province. *Vicus Juli*, ou *Atures*, est Aire, sur l'*Aturus* ou l'Adour. Vers une des extrémités de la Novempopulanie, *Lactora* est Lectour. Enfin, au pied des Pyré-

(1) Dans une lettre de S. Paulin à Ausone.

nées, les *Bigerrones* ont donné le nom au Bigorre, et *Tarba* à la ville de Tarbes; les *Convenæ* au pays de Comminges, dont la capitale qui était nommée *Lugdunum*, est aujourd'hui Saint-Bertrand, de même que celle des *Consoranni*, ou de Couserans, a pris le nom de Saint-Lizier. C'est à ce pays des premiers Aquitains, que les Vascons ultramontains ou Espagnols, en s'y repandant, ont fait donner le nom de Gascogne, et celui d'Aquitaine s'est perpétué, en souffrant de l'altération dans ce qu'on nommait, avant la révolution, la Guyenne.

BELGIQUE. — De l'extrémité méridionale de l'Aquitaine, il faut revenir sur ses pas, et se porter vers le nord, pour terminer la Gaule dans sa partie la plus reculée. Par la multiplication des provinces, nous y distinguerons deux Belgiques, deux Germanies, et une cinquième province appelée *grande Séquanaise*. La capitale des *Treveri* qui après avoir porté le nom d'*Augusta*, avait pris le nom du peuple, fut métropole de la Belgique première. Ce peuple tirait vanité d'être Germanique d'origine; et leur ville devenue colonie romaine, servit de résidence à plusieurs empereurs, que le soin de veiller à la défence de cette frontière retint dans la Gaule. La Sare, que reçoit la Moselle, peu au-dessus de Trèves, est connue dans l'ancienne Géographie sous le nom de *Savus*. Les *Mediomatrici*, limitrophes des *Treveri*, avaient pour capitale *Divodurum*, qui a pris le nom de *Metis*, Metz. Les *Leuci* succèdent jusqu'au *Vogesus Mons*, et leur capitale conserve son ancien nom de *Tullum* dans celui de Toul. *Verodunum*, Verdun, se fait un territoire particulier dans cette Belgique.

La seconde des provinces de ce nom fournit un plus grand nombre de cités ou de peuples. Les *Remi* s'étaient distingués par leur inclination pour les Romains, sous le gouvernement de César, et *Durocortorum* leur capitale, prenant le nom du peuple qui subsiste dans celui de Reims, fut élevée au rang de métropole dans la seconde Belgique. Il n'est mention des *Catalauni* que depuis César, Châlons sur Marne conserve leur nom. La capitale des *Suessiones*, liés autrefois très-étroitement avec la cité de Reims, avait pris le nom d'*Augusta*, que celui du peuple a remplacé, comme la ville de Soissons le conserve. La rivière d'Aisne qui y passe, est *Axona* dans les monumens de l'âge romain.

Les *Veromandui* ont donné le nom au Vermandois, et leur capitale, à laquelle celui d'*Augusta* a été propre est Saint-Quentin. On connaît assez dans le nom de Beauvais les *Bellovaci*, qui jouissaient d'une grande réputation de bravoure entre les nations Belgiques. Leur capitale était appelée *Cæsaromagus* avant que de prendre le nom du peuple, et elle ne se confond point avec le *Bratuspantium* dont il est mention dans César. Les *Silvanectes*, dans des limites étroites contiguës au Beauvoisis, et qui ne sont cités que depuis César, ont changé dans leur chef-lieu le nom d'*Augustomagus* pour celui qui leur était propre, quoiqu'il puisse paraître méconnaissable dans la forme actuelle de Senlis. Les *Ambiani* avait donné à leur ville le nom de *Samarobriva*, parce que la Somme y traversait sous un pont, et le nom du peuple en ayant pris la place, subsiste dans celui d'Amiens. Ce canton de la Belgique, et la cité des Bellovaques spécialement, se distinguent dans César par le nom de *Belgium*. Les *Atrebates*, limitrophes de la cité d'Amiens, y paraissent compris. Leur capitale *Nemetacum*, autrement *Nemetocenna*, ayant adopté le nom du peuple, est Arras, que les Flamingans appellent *Atretc*. Cette cité ne remplit point l'Artois, quoique cette province lui doive son nom. Une partie appartenait aux *Morini*, qui reculés jusqu'au bord de la mer, tiraient leur nom de cette situation maritime. *Tarvenna*; Térouenne, était leur capitale. Ils avaient, en s'étendant dans la Flandre, une place appelé *Castellum*, qui conserve le nom de Cassel. Le territoire particulier, de *Bononia*, ou de Boulogne, qui se nommait primitivement *Cesoriacum*, était une annexe de celui des morins; et le port *Itius*, que l'embarquement de César pour passer dans l'île Britannique, a rendu célèbre, est celui de Wit-sand sur le même rivage. Une nation puissante, et qui voulait être germanique d'origine, les *Nervii* avaient pour capitale au centre du Hainaut, *Bagacum*, Bavai, qui paraît déchue de ce rang à la fin du quatrième siècle, lorsque *Camaracum*, Cambrai, et *Turnacum*, Tournai, ont prévalu dans le pays qu'occupaient les Nerviens. Il est mention de la Sambre dans ce pays, sous le nom de *Sabis*. Mais il faut ajouter, que les dépendances des Nerviens s'étendaient dans la Flandre jusqu'à la mer, dont le rivage a été appelé *Nervicanus Tractus*.

Les deux Germanies, dans la partie Belgique de la Gaule, sont de plus ancienne date qu'aucune subdivision qui ait été faite, d'après la division de la Gaule en quatre provinces, sous Auguste. On serait même autorisé à les estimer du même tems, et on les distingue sans équivoque sous Tibère. Cette frontière, exposée aux entreprises des nations guerrières au-delà du Rhin, demandait, pour sa sûreté, des précautions particulières de la part du gouvernement romain, et sous le commandement de Drusus. plus de cinquante places avaient été construites le long du fleuve. La province Séquanaise, appelée *Maxima Sequanorum*, prise de même sur la Belgique, ne remonte pas si haut que l'on sache; mais un ordre géographique de position, semble vouloir qu'elle précède ici les Germanies, qu'une pareille raison de situation entre elles fesait distinguer en supérieure et inférieure, indépendamment de l'usage du terme de première et de seconde. Les *Sequani* formaient une cité considérable entre la Saône et le Mont-Jura, qui en fesait la séparation d'avec la cité Helvétique; et ils occupaient encore plus d'étendue, en remontant du bord du Rhône peu au-dessous de Genève, jusqu'à la Vosge. Leurs dépendances du tems de César atteignaient même le bord du Rhin, En étendant leur nom à une province, il était naturel que *Vesontio*, ou Besançon, leur capitale, fût la métropole de cette province. César en décrit la position comme presque enveloppée par le fleuve *Dubis*, ainsi qu'aujourdhui par le Doubs. Les *Helvetii* s'étendaient en ligne oblique depuis le Rhône, près de Genève, jusque vers le lac qui prend le nom de la ville de Constance. Les quatre cantons entre lesquels cette nation distinguée par sa bravoure était partagée, ne se font point assez connaître sur le local actuel; et on est détrompé sur le rapport du *Tigurinus Pagus* à Zurich, depuis qu'on est instruit par une incription romaine, que le nom du lieu n'était point *Tigurum*, mais *Turicum*. La ville principale dans le pays Helvétique était *Aventicum*, dont l'emplacement conserve le nom d'Avenche. Une colonie sous le nom romain d'*Equestris*, autrement *Noiodunum*, garde sa dénomination celtique en celle de Nyon, sur le bord du Léman ou lac de Genève. *Vindonissa*, qui n'existe plus que dans le nom de Windisch, était une place qui a communiqué à Constance la dignité

épiscopale par translation. On peut faire mention de *Salodurum* comme étant Soleure. Pour terminer la Séquanaise, il faut parler des *Rauraci*. Ils bordaient la rive du Rhin aux environs du coude que forme le cours de ce fleuve près de Bâle, et au-dessous de cette ville comme au-dessus, depuis que cette partie qui donnait aux Séquanais un espace pour arriver jusqu'au Rhin, avait cessé de leur appartenir. Une colonie fondée chez les Rauraques, sous le nom d'*Augusta*, qui subsiste dans celui d'Augst, était placée un peu plus haut que Bâle, qui a profité de la décadence de cette ville pour devenir considérable.

La Germanie première ou supérieure, succédait immédiatement à ce territoire. Trois peuples Germaniques, *Triboci*, *Nemetes*, *Vangiones*, ayant passé le Rhin, s'étaient établis entre ce fleuve et la Vosge, dans des terres que l'on croit avoir fait partie de ce qui appartenait aux *Leuci* et aux *Mediomatrici*. *Argentoratum*, Strasbourg, était la résidence d'un commandant particulier sur cette frontière, quoiqu'une autre ville, *Brocomagus*, aujourd'hui Brumpt, soit citée comme capitale des Triboques. Chez les *Nemetes*, qui viennent ensuite, la ville principale est nommée, *Noviomagus*, avant qu'il en soit mention sous le nom du peuple, et une petite rivière qui se rend dans le Rhin, lui a fait prendre le nom de Spire. La capitale des *Vangiones*, à laquelle leur nom a été comuniqué de même, se nommait primitivement *Borbetomagus*, et son nom actuel est Worms. Mais, *Mogontiacum*, Mayence, était la métropole de la province, et la résidence d'un général, dont le département s'étendait le long du Rhin, depuis *Saletio*, Seltz, jusqu'à *Antunnacum*, Andernach. On peut citer au-dessous de Mayence, *Bingium*, Bingen, au confluent d'une rivière nommée *Nava*, aujourd'hui Nahe; et *Confluentes*, Coblentz, où le Rhin reçoit la moselle, et du territoire des *Treveri*. Dans la Germanie inférieur, la rive du Rhin fut occupée par les *Ubii* et les *Gugerni*, deux peuples germaniques, transportés, sous le règne d'Auguste, de la rive ultérieure du fleuve à la citérieure ou Belgique. *Colonia Agrippinna*, Cologne, fondée chez les Ubiens, sous le règne de Claude, fut la métropole de cette province. *Bonna*, Bonn, *Novesium*, Neuss, sont des lieux à citer

chez le même peuple; et chez les *Gugerni*, on citera un poste dont il est mention dans l'histoire sous le nom de *Vetera*, aujourd'hui Santen, et *Colonia Trajana*, réduite à un petit lieu nommé Koln, près de Clèves. Mais la Germanie seconde ne se bornait point à ce qui borde le Rhin, et la cité des *Tungri* lui donnait une grande extension jusqu'en deçà de la Meuse. Les *Euburones*, Germains d'origine, et qui paraissent avoir été anéantis par César, pour venger le sang d'une légion romaine répandu chez cette nation, occupaient le pays qu'on voit après eux tenu par les *Tungri*. Ceux-ci étaient également de race germanique, et leur poste principal, nommé primitivement *Atuatuca*, ayant pris le nom du peuple, ce nom subsiste dans celui de Tongres. C'est sur les confins de ce peuple et des *Treveri*, que s'étend une vaste forêt, que César dit être continue depuis les limites des Nerviens jusqu'au Rhin, sous le nom d'*Arduenna;* et un des cantons où elle s'étend, conserve dans le nom de Condros celui des *Condrusi*, dont il est mention dans César, comme dépendans des *Treveri*. La partie septentrionale de ce qu'on nomme aujourd'hui le Brabant, appartenait aux *Menapii*, en s'étendant même jusqu'au Rhin, et ils avaient une place près de la Meuse, dont le nom de *Castellum* subsiste dans Kessel; mais on trouve après eux les *Toxandri* établis dans ce qu'on nomme la Campine; et les bouches de l'Escaut ont limité la Belgique du coté de la Germanie inférieure. Les *Batavi* appartiennent incontestablement à la Gaule, et la terminent. Le terrain renfermé entre le bras détaché du Rhin sur la gauche, appelé *Vahalis*, le Wahal, et le bras qui coule sur la droite en gardant le nom de *Rhenus*, était appelé *Insula Batavorum*, dont une partie conserve le nom de Betaw. Drusus ayant tiré du Rhin, au-dessous de la séparation du Wahal, un canal qui fut appelé *Fossa Drusi;* ce canal, où les eaux du fleuve se portèrent en assez grande quantité pour former par le cours de l'Issel auquel il était joint, un grand lac appelé *Flevo*, fut une première cause d'affaiblissement dans ce bras du Rhin, que l'on voit actuellement ne pouvoir arriver jusqu'à la mer. On met au premier rang chez les Bataves, *Lugdunum*, qui garde son nom dans celui de Leyde. En remontant le Rhin, on reconnaît *Batavodurum* dans Durstede, et Nimègue est

une ville ancienne, dont le nom vient de *Noviomagus*. Si l'on se rappelle le grand nombre de peuples particuliers que contiennent les Gaules, et qui, par une égalité de rang, ont voulu les uns comme les autres tenir une place dans cette description, on sera persuadé qu'elle ne pouvait être plus abrégée sans souffrire d'altération.

On voit que ces provinces avaient chacune une capitale, dont dépendaient, pour ainsi dire, les autres parties du pays.

Après la conquête par les Francs, presque toute l'étendue au Nord de la Loire, depuis la Meuse jusqu'à la mer, à l'Ouest, prit le nom de *Neustrie*. On appela *Austrasie* toute la partie en-deçà du Rhin, depuis l'embouchure de ce fleuve, au Nord, jusqu'au Mont-Jura, au Sud.

La Neustrie fut subdivisée en provinces : la *Flandre*, la *Normandie*, la *Bretagne*.

L'Austrasie eut pour subdivisions: la *Lotharingie* (ou Lorraine) *inférieure*, au Nord de l'Escaut; la *Lotharingie*) ou Lorraine) *supérieure*, depuis les Ardennes jusqu'aux Vosges, et le pays des *Ripuaires*, ou Riverains, le long de la rive gauche du Rhin, depuis l'embouchure de la Moselle jusqu'à *Confluentia* ou *Coblentz*.

Une étendue considérable de pays, depuis les Vosges jusqu'à l'Isère, et de la *Loire* aux *Alpes*, portait le nom de *Burgundia ou Bourgogne*, et formait un royaume, au Sud duquel était la *Provence*.

Au Sud de la *Neustrie* était l'*Aquitaine*, qui avait à l'Est la *Bourgogne*.

Enfin, au Sud-Ouest, au pied des *Pyrénées*, était la *Vasconie* ou *Gascogne*, et au Sud, depuis la *Gascogne*, jusqu'à la *Provence*, la *Gothie* ou *Septimanie*.

La hiérarchie ecclésiastique, en divisant la France en diocèses, se conforma, à très-peu de choses près, aux divisions admises par les Romains. Les *métropoles* ou *capitales* furent les siéges des *archevêchés*, et les subdivisions en villes gauloises, devinrent des évêchés.

Cette subdivision donna lieu à la division de la France par provinces. L'administration de la justice introduisit une division qui embrassait l'étendue du pays formant le ressort d'une cour supérieure, d'un parlement.

La répartition et la levée des impôts donnèrent lieu à une autre division de la France en *Intendances*.

D'autres convenances firent ensuite diviser la France en gouvernemens militaires; et enfin, la révolution amena la division par départemens, qui est, je crois, la plus sage.

Mais avant d'en donner le développement, il m'a paru indispensable, pour ceux de nos lecteurs qui se livrent à l'étude de l'histoire, de présenter seulement les tableaux des anciennes divisions en *gouvernemens militaires* ou *provinces* et en *généralités* ou *intendances*, parce que ce sont celles qui sont le plus fréquemment en usage dans les auteurs qui ont écrit avant la révolution.

En 1789, la France était divisée en 32 gouvernemens militaires ou provinces; ainsi qu'il suit:

Tableau *de la Division de la France en trente-deux Gouvernemens, telle qu'elle existait en* 1789.

NOMS des GOUVERNEM.	NOMS des CAPITALES.	PAYS DÉPENDANS de CHAQUE GOUVERNEMENT.		NOMS des CHEFS-LIEUX.
1. Picardie.	Amiens.	La Haute-Picardie.	L'Amiénais.	Amiens.
			Le Santerre.	Péronne.
			Le Vermandois.	Saint-Quentin.
			La Thiérache.	Guise.
			Le Beauvaisis.	Beauvais.
			Le Soissonnais.	Soissons.
			Le Noyonnais.	Noyon.
			Le Laonnais.	Laon.
		La Basse-Picardie.	Le Calaisis, ou pays reconquis.	Calais.
			Le Boulonnais.	Boulogne.
			Le Ponthieu.	Abbeville.
			Le Vimeux.	Saint-Valery.
2. Artois.	Arras.			
3. Flandre.	Lille.	La Flandre-Maritime.		Cassel.
		La Flandre-Wallonne.		Lille.
		Le Cambraisis.		Cambray.
		Le Hainaut-Français.		Valenciennes.
4. Normandie.	Rouen.	La Haute-Normandie.	Le pays de Caux.	Dieppe.
			Le pays de Bray.	Neufchâtel.
			Le Vexin-Normand.	Gisors.
			Le Roumois.	Rouen.
			Le pays d'Ouche.	Evreux.
			Le Lieuvin.	Lisieux.
			Le pays d'Auge.	Livarot.
		La Basse-Normandie.	Les Marches.	Argentan.
			La campagne d'Alençon.	Alençon.
			La campagne de Caen.	Caen.
			Le Bessin.	Bayeux.
			Le Bocage.	Vire.
			Le pays d'Houlme.	Domfront.
			Le Cotentin.	Coutances.
			L'Avranchin.	Avranche.
5. Isle-de-France.	Paris.	Le Vexin-Français.		Pontoise.
		L'Isle-de-France propr. dite.	La Goelle ou Gouhelle.	Dammartin.
			La France.	Saint-Denis.
			Le Parisis.	Paris.
		Le Mantais.		Mantes.
		Le Hurepoix.		Dourdan.
		La Brie-Française.		Brie-Cte-Robert
		Le Gâtinais-Français.		Melun.

Suite du Tableau de l'ancienne Division de la France.

NOMS des GOUVERNEM.	NOMS des CAPITALES.	PAYS DÉPENDANS de CHAQUE GOUVERNEMENT.	NOMS des CHEFS-LIEUX.
6. Champagne.	Troyes.	Le Rethelais. { Le Porcien, partie du pays ou forêt d'Argonne.	Rethel.
		Principauté de Sédan.	Sédan.
		Le Rhémois.	Reims.
		La Brie Champenoise. { Haute-Brie.	Meaux.
		{ Brie-Pouilleuse ou pays de Galvesse,	Château-Thier.
		{ Basse-Brie.	Provins.
		La Champagne propre.	Troyes.
		Le Perthois.	Vitry-le-Franç.
		Le Vallage.	Joinville.
		Le Bassigny.	Langres.
		Le Sénonais.	Sens.
7. Lorraine.	Nancy.	Lorraine propre.	Nancy.
		Lorraine-Allemande.	Sarreguemines.
		Le pays des Vosges.	Saint-Dié.
		Le pays Messin.	Metz.
		Le Toulois.	Toul.
		Le Verdunois.	Verdun.
		Le Luxembourg-Français.	Thionville.
		Principauté de Bouillon.	Bouillon.
		Le Barrois.	Bar-le-Duc.
8. Alsace.	Strasbourg.	La Haute-Alsace.	Colmar.
		La Basse-Alsace.	Strasbourg.
		Le Sundtgaw.	Belfort.
9. Bretagne.	Rennes.	Haute-Bretagne (les diocèses de).	Rennes. Nantes. Saint-Malo. Dol. Saint-Brieux.
		Basse-Bretagne (les diocèses de).	Vannes. Quimper. S.-Pol-de-Léon. Tréguier.
10. Maine.	Le Mans.	Le Haut-Maine.	Mayenne.
		Le Bas-Maine.	Le Mans.
		Le Perche-Gouet, qui renferme les Baronnies de.	Auton. Brou. Bazoches. Montmirail. Alluye.

Suite du Tableau de l'Ancienne Division de la France.

NOMS des GOUVERNEM.	NOMS des CAPITALES.	PAYS DÉPENDANS de CHAQUE GOUVERNEMENT.	NOMS des CHEFS-LIEUX.
11. Anjou. .	Angers. . . .	Le Haut-Anjou.	Angers.
		Le Bas-Anjou.	Saumur (1).
12. Touraine. . .	Tours. . . .	La Haute-Touraine.	Tours.
		La Basse-Touraine.	Amboise.
13. Orléanais. .	Orléans. . .	La Beauce. . . Le pays Chartrain. . . .	Chartres.
		La Beauce. . . Le Dunois.	Châteaudun.
		La Beauce. . . Le Vendomois.	Vendôme.
		Le Gâtinais-Orléanais.	Montargis.
		L'Orléanais propre avec la Puyssaye. . .	Orléans.
		Le Blaisois et partie de la Sologne. . . .	Blois.
14. Berry. . . .	Bourges. . .	Le Haut-Berry.	Bourges.
		Le Bas-Berry.	Issoudun.
15. Nivernais. .	Nevers. . . .		
16. Bourgogne. .	Dijon. . . .	L'Auxerrois.	Auxerre.
		Le pays de la Montagne.	Châtillon-sur-S.
		L'Auxois.	Semur.
		Le Dijonnais.	Dijon.
		L'Autunais.	Autun.
		Le Châlonnais.	Châlons.
		Le Chârolais.	Charolles.
		Le Mâconnais.	Mâcon.
		Principauté de Dombes.	Trévoux.
		La Bresse.	Bourg.
		Le Bugey.	Belley.
		Les pays de Gex et Valromey.	Gex.
17. Franche-Comté. . . .	Besançon. . .	Le Bailliage d'Amont.	Vesoul.
		Le Bailliage de Besançon.	Besançon.
		Le Bailliage de Dôle.	Dôle.
		Le Bailliage d'Aval.	Salins.
18. Poitou. . . .	Poitiers. . .	Le Haut-Poitou.	Poitiers.
		Le Bas-Poitou.	Fontenay-le-Cte
19. Aunis. .	La Rochelle.		
20 La Marche	Gueret. . . .	La Haute-Marche.	Gueret.
		La Basse-Marche.	Dorat.
21. Bourbonnais	Moulins. . .	Le Haut-Bourbonnais.	Moulins.
		Le Bas-Bourbonnais.	Bourbon-l'Arch.
22. Saintonge et Angoumois.	Saintes. . . .	La Haute-Saintonge.	Saintes.
		La Basse-Saintonge.	S.Jean-d'Angely
		Le Brouageais.	Brouage.
		L'Angoumois.	Angoulême.

(1) Le Saumurois, ou territoire de Saumur comprend partie du Bas-Anjou, et partie de la Haute-Touraine.

Suite du Tableau de l'ancienne Division de la France.

NOMS des GOUVERNEM.	NOMS des CAPITALES.	PAYS DÉPENDANS de CHAQUE GOUVERNEMENT.		NOMS des CHEFS-LIEUX.
23. Limosin.	Limoges.	Le Haut-Limosin.		Limoges.
		Le Bas-Limosin.		Tulles.
24. Auvergne.	Clermont.	La Haute-Auvergne.		Saint-Flour.
		La Basse-Auvergne.	La Limagne, le pays de Dauphiné.	Clermont.
		Le pays de Combrailles.		Evaux.
25. Lyonnais.	Lyon.	Le Lyonnais prop. avec le Franc-Lyonn.		Lyon.
		Le Forez.		Montbrison.
		Le Baujolais.		Villefranche.
26. Dauphiné.	Grenoble.	Le Haut-Dauphiné.	Les Baronnies.	Le Buis.
			Le Gapençais.	Gap.
			L'Embrunais.	Embrun.
			Le Briançonnais.	Briançon.
			Le Gresivaudan.	Grenoble.
			Le Royanès.	Pont-de-Royan.
		Le Bas-Dauphiné.	Le Tricastin.	S. Paul-3-Chât.
			Le Valentinais.	Valence.
			Le Diois.	Die.
			Le Viennois.	Vienne.
27. Guienne et Gascogne.	Bordeaux et Auch. (Guienne.)	La Guienne propre, ou le Bordelais.	Le Bordelais propre.	Bordeaux.
			Landes de Bordeaux.	Bordeaux.
			Le pays de Busch.	Bordeaux.
			Le pays de Born.	Bordeaux.
			Le pays de Morentin.	Bordeaux.
			Le Benauges, le Cusagnès, le pays d'entre Deux-Mers.	Bordeaux.
			Le Vitrezay.	L'Espare.
			Le Médoc avec la petite Flandre de Médoc.	L'Espare.
			Le pays de Libourne.	Libourne.
			Le Fronsadois.	Fronsac.
			Le Bourgès.	Bourg.
			Le Blayois.	Blaye.
		Partie du Bazadois.		Bazas.
		Le Périgord.	Haut.	Périgueux.
			Bas.	Sarlat.
		L'Agenois.		Agen.
		Le Quercy.	Haut.	Cahors.
			Bas.	Montauban.
		Le Rouergue.	Comté de Rouergue.	Rodez.
			La Haute-Marche.	Milhaud.
			La Basse-Marche.	Villefranche.

Suite du Tableau de l'ancienne Division de la France.

NOMS des GOUVERNEM.	NOMS des CAPITALES.	PAYS DÉPENDANS de CHAQUE GOUVERNEMENT.		NOMS des CHEFS-LIEUX.
27. Guienne et Gascogne.	Bordeaux et Auch. (Gascogne.)	Les Landes.		Dax.
		Le pays des Basques.	Le Labour.	Baïonne.
			Le Vicomté de Soule.	Mauléon.
		La Chalosse.	La Chalosse propre.	Saint-Sever.
			Le Tursan.	Aire.
			Le Marsan.	Mont-de-Marsan.
		Le Condomois.		Condom.
		Le pays de Gabardan.		Gabaret.
		Le Haut-Armagnac.	Les Quatre-Vallées.	Castelnau-Magn.
			Le territoire d'Auch.	Auch.
			Le territ. de Lectoure.	Lectoure.
		Le Bas-Armagnac.	L'Armagnac propre.	Nogaro.
			Le Comté d'Astarac.	Mirande.
			Le Brullois.	Leyrac.
			L'Eausan.	Eause.
			Le Comté de Fézensac.	Fézensac.
			Le Comté de Fézenzaguet	Mauvesin.
			Le Comté de Gaure.	Fleurance.
			Le pays de Riv. Verdun.	Verdun.
			La Lomagne.	Vic de Lomagne.
			Le pays de Lussan.	Lus.
		Le Bigorre.	Les Montagnes. La Plaine. Le Rustan.	Tarbes.
		Le Comminge.	Le Haut-Comminge.	Saint-Bertrand.
			Le Bas-Comminge.	Lombez.
		Le Couserans.		Saint-Lizier.
28. Béarn.	Pau.	Le Béarn.		Pau.
		La Basse-Navarre.		S.-Jean-P.-de-P.
		Le pays de Mixte.		Saint-Palais.
29. Le Comté de Foix.	Foix.	Le Comté de Foix.		Foix.
		La Vallée d'Andorre.		Andorre.
		Le Donezan.		Quérigut.
		Le pays de Sault.		Pamiers.
30. Roussillon.	Perpignan.	Le Roussillon propre, ou la Viguerie de Perpignan avec le Valespir.		Perpignan.
		Le Comté ou la Viguerie de Conflans avec le Capsir.		Villefranche.
		La Cerdagne Française.		Puy-Cerda.

Suite et fin du Tableau de l'ancienne Division de la France.

NOMS des GOUVERNEM.	NOMS des CAPITALES.	PAYS DÉPENDANS de CHAQUE GOUVERNEMENT.		NOMS des CHEFS-LIEUX.
31. Languedoc..	Toulouse...	Haut-Languedoc (les diocèses du)...		Toulouse. Montauban. Alby. Castres. Lavaur. Saint-Papoul. Mirepoix. Rieux.
		Bas-Languedoc (les diocèses du)...		Aleth. Carcassonne. Saint-Pons. Narbonne. Béziers. Agde. Montpellier. Lodève. Alais. Uzès. Nîmes.
		Les Cévennes.	Le Gévaudan.......	Mende.
			Le Vélay.........	Le Puy.
			Le Vivarais........	Viviers.
32. Provence...	Aix.	Haute-Provence (les sénéchaussées de la).		Apt. Digne. Senez. Riez. Glandève.
		Basse-Provence (les sénéchaussées de la).		Arles. Aix. Marseille. Toulon. Fréjus. Grasse. Vence.

Outre ces trente-deux gouvernemens, que l'on nommait *grands gouvernemens*, on en comptait encore huit autres, mais de très-peu d'étendue, et ne renfermant, pour la plupart, qu'une ville. C'étaient, 1°. Paris et ses environs; 2°. le Boulonnais, en Picardie; 3°. le Hâvre-de-Grâce, en Normandie; 4°. Saumur, entre l'Anjou, la Touraine et le Poitou; 5°. Metz

et le pays Messin ; 6°. Verdun et le Verdunois ; 7°. Toul et le Toulois, tous trois enclavés dans la Lorraine, et désignés sous le nom des *Trois-Évêchés :* enfin, 8°. Sedan, entre la Lorraine et la Champagne, au nord.

Généralités et Intendances.

La France était encore divisée, pour la perception des tailles et autres droits, et pour tout ce qui concernait la finance, en *Généralités* et *Intendances.* Elles avaient aussi leurs subdivisions, pour la facilité des recettes particulières ; mais toutes n'étaient point subdivisées de la même manière.

Les unes étaient partagées en un certain nombre d'élections, et on les nommait *Généralités des pays d'élection :* les autres comprenaient des pays d'états, et étaient subdivisées en *bailliages* et *recettes ;* en *diocèses* et *recettes ;* en *vigueries* et *recettes ;* en *pays* et *villes abonnées ;* en *recettes* proprement dites ; en *gouvernemens ;* en *districts* de villes ; en *subdélégations* et en *gouvernances.* On nommait quelques-uns de ces départemens *Généralités des pays d'états ;* et les autres n'étaient, à bien dire, que des *intendances,* attendu qu'il y avait, au nombre de ces derniers districts, quelques provinces qui n'avaient qu'un intendant, sans bureau de finances ; et elles n'étaient regardées, comme je viens de le dire, que comme des départemens d'intendance.

TABLEAU *Des Généralités et Intendances.*

PAYS D'ÉLECTIONS.

CHEFS-LIEUX des GÉNÉRALITÉS.	NOMS des ÉLECTIONS.	PROVINCES.
Alençon.	Alençon.	Normandie.
	Argentan.	
	Bernay.	
	Conches.	
	Domfront.	
	Falaise.	
	Lisieux.	
	Verneuil.	
	Mortagne.	Perche.
Amiens.	Amiens.	Picardie.
	Abbeville.	
	Boulogne.	
	Doulens.	
	Montdidier.	
	Péronne.	
	Saint-Quentin.	
	Saint-Valery.	
	Calais.	
	Montreuil.	
Auch.	Auch.	Gascogne.
	Mirande.	
	Nogaro.	
	Lombez.	
	Verdun.	
	Vic-de-Lomagne.	
	Baïonne.	
	Mauléon.	
	Dax.	
	Mont-de-Marsan.	
	Tarbes.	
	Castelnau.	
	Saint-Gaudens.	
Bordeaux.	Bordeaux.	Guienne.
	Lesparre.	
	Libourne.	
	Fronsac.	
	Bourg.	
	Blaye.	
	Agen.	
	Condom.	
	Bazas.	
	Périgueux.	

Suite du Tableau des Généralités et Intendances.

PAYS D'ÉLECTIONS.

CHEFS-LIEUX des GÉNÉRALITÉS.	NOMS des ÉLECTIONS.	PROVINCES.
Bourges.	Bourges.	Berry et Bourbonnais.
	Le Blanc.	
	La Charité.	
	Châteauroux.	
	La Châtre.	
	Issoudun.	
	Saint-Amand.	
Caen.	Caen.	Basse-Normandie.
	Coutances.	
	Avranches.	
	Bayeux.	
	Vire.	
	Carentan.	
	Mortain.	
	Saint-Lô.	
	Valogne.	
Châlons.	Châlons.	Champagne.
	Bar-sur-Aube.	
	Chaumont.	
	Epernay.	
	Joinville.	
	Langres.	
	Reims.	
	Rethel.	
	Sezanne.	
	Sainte-Menehould.	
	Troyes.	
	Vitry-le-Français.	
Grenoble.	Grenoble.	Dauphiné.
	Vienne.	
	Valence.	
	Montelimart.	
	Gap.	
	Romans.	
Limoges.	Limoges.	Limosin.
	Tulle.	
	Brive.	
	Bourganeuf.	La Marche.
	Angoulême.	Angoumois.

Suite du Tableau des Généralités et Intendances.

PAYS D'ÉLECTIONS.

CHEFS-LIEUX des GÉNÉRALITÉS.	NOMS des ÉLECTIONS.	PROVINCES.
Lyon	Lyon	Lyonnais.
	Montbrison	Le Forez.
	Saint-Etienne	Le Forez.
	Roanne	Le Forez.
	Villefranche	Beaujolais.
Montauban	Montauban	Quercy.
	Cahors	Quercy.
	Figeac	Quercy.
	Villefranche	Rouergue.
	Rodez	Rouergue.
	Millau	Rouergue.
Moulins	Moulins	Bourbonnais.
	Gannat	Bourbonnais.
	Mont-Luçon	Bourbonnais.
	Nevers	Nivernais.
	Château-Chinon	Nivernais.
	Guéret	Marche.
	Evaux	Auvergne.
Orléans	Orléans	Orléanais.
	Beaugency	Orléanais.
	Blois	Orléanais.
	Chartres	Orléanais.
	Château-Dun	Orléanais.
	Clamecy	Orléanais.
	Dourdan	Orléanais.
	Gien	Orléanais.
	Montargis	Orléanais.
	Pithiviers	Orléanais.
	Romorentin	Orléanais.
	Vendôme	Orléanais.
	Vatan	Orléanais.
	Rambouillet	Orléanais.
	Janville	Orléanais.
	Cosne	Orléanais.
Paris	Paris	Isle-de-France.
	Beauvais	Haute-Picardie.
	Compiègne	Haute-Picardie.
	Senlis	Haute-Picardie.

Suite du Tableau des Généralités et Intendances.

PAYS D'ÉLECTIONS.

CHEFS-LIEUX des GÉNÉRALITÉS.	NOMS des ÉLECTIONS.	PROVINCES.
Paris.	Meaux. Provins. Montereau. Melun. Coulommiers.	Brie.
	Nogent-sur-Seine. Sens. Saint-Florentin. Tonnerre. Joigny.	Champagne.
	Nemours. Rozoy. Montfort-l'Amaury.	Gâtinais.
	Dreux. Etampes. Mantes.	Beauce.
	Pontoise.	Vexin-Français.
	Vezelay.	Nivernais.
Poitiers.	Poitiers. Niort. Fontenay. Saint-Maixent. Les Sables. Châtillon. Confolens. Châtellerault.	Poitou.
Riom.	Riom. Clermont. Issoire. Brioude. Saint-Flour. Aurillac. Mauriac.	Auvergne.
La Rochelle.	La Rochelle. Saintes. Saint-Jean-d'Angely. Rochefort. Brouage.	Saintonge et Aunis.

Suite du Tableau des Généralités et Intendances.

PAYS D'ÉLECTIONS.

CHEFS-LIEUX des GÉNÉRALITÉS.	NOMS des ÉLECTIONS.	PROVINCES.
Rouen.	Rouen.	Haute-Normandie.
	Pont-Audemer.	
	Pont-l'Evêque.	
	Pont-de-l'Arche.	
	Honfleur.	
	Caudebec.	
	Montivilliers.	
	Le Hâvre.	
	Andely.	
	Arques.	
	Evreux.	
	Gisors.	
	Vernon.	
	Neufchâtel.	
Soissons.	Soissons.	Haute-Picardie.
	Noyon.	
	Laon.	
	Château-Thierry.	
	Guise.	
Tours.	Tours.	Touraine.
	Amboise.	
	Loches.	
	Chinon.	
	Loudun.	Poitou.
	Richelieu.	
	La Flèche.	Anjou.
	Baugé.	
	Saumur.	
	Angers.	
	Laval.	
	Montreuil-Bellay.	
	Le Mans.	Le Maine.
	Mayenne.	
	Château-Gonthier.	
	Château-du-Loir.	

Suite du Tableau des Généralités et Intendances.

PAYS D'ÉTATS.

CHEFS-LIEUX des GÉNÉRALITÉS.	NOMS des Districts DE RECETTE.	PROVINCES.
Aix.	Aix.	Provence.
	Apt.	
	Arles.	
	Digne.	
	Fréjus.	
	Glandève.	
	Grasse.	
	Marseille.	
	Riez.	
	Senez.	
	Sisteron.	
	Toulon.	
	Vence.	
Dijon.	Auxerre.	Bourgogne.
	Châtillon.	
	Semur.	
	Dijon.	
	Autun.	
	Châlons.	
	Chârolles.	
	Mâcon.	
	Bourg.	
	Belley.	
	Gex.	
Montpellier.	Aleth.	Bas-Languedoc.
	Carcassonne.	
	Saint-Pons.	
	Narbonne.	
	Béziers.	
	Agde.	
	Montpellier.	
	Lodève.	
	Alais.	
	Uzès.	
	Nimes.	
	Mende.	
Rennes.	Rennes.	Bretagne.
	Nantes.	
	Saint-Malo.	
	Dol.	

Suite du Tableau des Généralités et Intendances.

PAYS D'ÉTATS.

CHEFS-LIEUX des GÉNÉRALITÉS.	NOMS des Districts DE RECETTE.	PROVINCES.
Rennes.	Saint-Brieuc. Vannes. Quimper. Saint-Pol-de-Léon. Tréguier.	Bretagne.
Toulouse.	Toulouse. Montauban. Alby. Castres. Lavaur. Saint-Papoul. Mirepoix. Rieux.	Haut-Languedoc.

INTENDANCES.

CHEFS-LIEUX des GÉNÉRALITÉS.	NOMS des Districts DE RECETTE.	PROVINCES.
Metz.	Metz. Toul. Verdun. Thionville. Vic. Sedan.	Pays Messsin.
Besançon.	Besançon. Dôle. Salins. Gray. Vezoul. Arbois. Pontarlier. Lons-le-Saunier. Saint-Claude. Orgelet. Luxeuil. Baume. Ornans. Arlay. Saint-Amour.	Franche-Comté.
Lille.	Lille. Bergues.	Flandre.

Suite du Tableau des Généralités et Intendances.

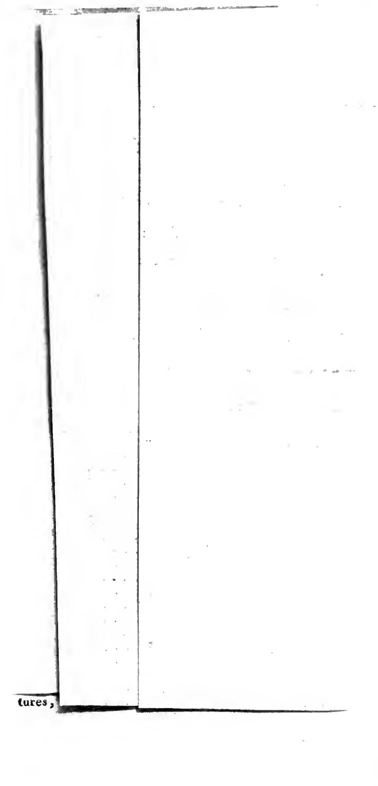
INTENDANCES.

CHEFS-LIEUX des INTENDANCES.	NOMS des Districts DE RECETTE.	PROVINCES.
	Cassel.	
	Douay.	
	Dunkerque.	
	Gravelines.	Flandre.
	Honschote.	
	Hazebrouck.	
Lille.	Bailleul	
	Arras.	
	Hesdin.	
	Saint-Pol.	Artois.
	Saint-Omer.	
	Aire.	
	Lens.	
	Avesnes.	
	Bavay.	
	Charlemont.	
	Landrecies.	
	Marienbourg.	Hainaut français.
	Maubeuge.	
Maubeuge	Philippeville.	
ou Valenciennes.	Le Quesnoy.	
	Valenciennes.	
	Bouchain.	
	Cambray.	
	Le Cateau.	Cambresis.
	Mortagne.	
	Saint-Amant.	
	Nancy.	
	Lunéville.	
	Vezelise.	
	Badonvillers.	
	Neufchâteau.	
	Rosières aux Salines.	
	Château-Salins.	
Nancy.	Nomeny.	Lorraine.
	Blamont	
	Sarreguemines.	
	Dieuze.	
	Boulay.	
	Bouzonville.	
	Bitche.	
	Lixheim.	

Suite du Tableau des Généralités et Intendances.

INTENDANCES.

CHEFS-LIEUX des INTENDANCES.	NOMS des Districts DE RECETTE.	PROVINCES.
Nancy.	Saralbe.	Lorraine.
	Fenestrange.	
	Boucquemon.	
	Saint-Diez.	
	Epinal.	
	Mirecourt.	
	Charmes.	
	Remiremont.	
	Bruyères.	
	Châté.	
	Sainte-Marie.	
	Bar.	Barrois.
	Ligny.	
	Lamarche.	
	Briey.	
	Étain.	
	Longuyon.	
	Pont-à-Mousson.	
	Saint-Mihiel.	
	Thiaucourt.	
	Commercy.	
Perpignan.	Perpignan.	Roussillon.
	Villefranche.	
	Puy-Cerda.	
	Foix.	Pays de Foix.
	Quérigut.	Donezan.
Strasbourg.	Strasbourg.	Alsace.
	Weissembourg.	
	Haguenau.	
	Saverne.	
	Barr.	
	Schlestat.	
	Colmar.	
	Insisheim.	
	Belfort.	
Trévoux.	Trévoux.	Principauté de Dombes.
	Toissey.	
	Mont-Merle.	
	Beauregard.	



tures,

42	4	36	755	5,905,657
65	5	48	69	4,376,459
61	3	27	540	2,199,713
75	4	25	605	1,886,833
65	4	3	728	2,005,226
55	4	2	416	1,757,343
84	3	23	276	906,632
06	4	32	420	1,148,533
44	2	25	261	4,391,838
56	3	26	327	2,745,417
08	5	40	660	1,523,760
39	3	28	368	1,207,597
35	6	48	580	5,853,053
10	5	47	642	3,171,642
33	4	41	440	3,235,544
95	5	43	589	3,198,635
08	4	38	469	3,807,413
45	5	30	700	2,663,310
80	3	26	501	893,637
93	3	20	337	955,404
54	3	17	249	1,010,520
63	5	42	691	4,554,341
98	4	31	436	2,843,809
53	4	35	356	2,693,820

Suite du Tableau des Généralités et Intendances.

INTENDANCES.

CHEFS-LIEUX des INTENDANCES.	NOMS des Districts DE RECETTE.	PROVINCES.
Trévoux.	Villeneuve. Ligneu. Amberieux. Saint-Trivier. Chalamont. Lens. Châtelart. Baucins.	Principauté de Dombes.

Ainsi, il y avait en France vingt-cinq généralités, dont vingt étaient *pays d'Elections;* cinq *pays d'Etats*, et huit *Intendances ;* ce qui fesait en tout trente-trois départemens de finance, pour lesquels il y avait trente-deux intendans, attendu qu'il n'y en avait qu'un pour les deux généralités du Languedoc.

Nouvelles Divisions. — L'assembléeconstituante changea, en 1790, toutes les anciennes divisions et leur en substitua une nouvelle (1) son but, en divisant la France en quatre-vingt-trois départemens, fut d'en réunir tous les habitans par de nouveaux liens ; de les rapprocher d'un centre communs par de nouveaux intérêts, et de substituer à des privilèges opposé, à des coutumes contraires, à la diversité des impôts, un égal affranchissement, des lois uniformes, les mêmes devoirs, les mêmes charges et les mêmes prérogatives.

Cette division a été conservée, à l'exception de quelques changemens intérieurs et des augmentations de territoire qui se sont successivement opérées. De sorte que la France est divisée aujourd'hui en 108 départemens, y compris l'île de Corse et le Piémont (2).

(1) *Voyez-en* le tableau comparatif ci-joint.

(2) *Voyez* le tableau de la division en préfectures et sous-préfectures, dans ce volume.

Mais avant de donner des détails sur chacun de ces départemens, il est nécessaire de parler de l'origine des noms qu'ils ont reçus.

Le nom de chaque département, ainsi que l'ont judicieusement remarqué les auteurs de l'atlas des commençans, toujours pris dans la nature, a eté tiré de celui des *eaux*, des *terres* ou des *bois* que ce département renferme, ou qui se trouvent à sa proximité; j'ajouterai de plus, des *batailles célèbres* qui y ont été données, et où les armés françaises ont remporté la victoire.

Les noms *tirées des eaux* viennent de la mer (1) ou d'un lac (2) qui touche au département; d'une fontaine (3) que l'on y remarque; des rivières qui y naissent (4), de celles qui le traversent (5), qui y ont tout leur cours (6) ou qui s'y perdent (7).

Les noms *tirés des terres* sont pris de la Situation (8) du département; des montagnes (9) ou rochers (10) qu'il renferme, ou même de la nature du sol (11) du département.

Les noms *tirées des bois* indiquent les forêts (12) qu'offrent le département, et qui couvrent une grande partie de son territoire.

Enfin, les noms *tirés des batailles célèbres* sont empruntés des communes (13) dans lesquelles ou près desquelles les glorieuses victoires, dont elles retracent le souvenir, ont eut lieu.

J'ai pensé qu'il serait utile de réunir ces noms en un

---

(1) Manche, Pas-de-Calais.

(2) Léman.

(3) Vaucluse.

(4) Haute-Saône, Hante-Loire, Haute-Marne, etc.

(5) Seine, Rhin, Rhône, Loire, etc.

(6) Loiret.

(7) Bouches-du-Rhône, Loire-Inférieure, Seine-Inférieure.

(8) Nord, Finistère, Côtes-du-Nord.

(9) Alpes (Hautes, Basses, Maritimes); Pyrénées (Hautes, Basses, Orientales); Cantal, Côtes-d'Or.

(10) Calvados.

(11) Landes.

(12) Forêts.

(13) Jemmappes, Marengo.

tableau dressé dans l'ordre de ces divisions, et qu'il ferait plaisir à nos lecteurs, qui y trouveront les moyens de se rappeller plus facilement alors la position de chaque département par le nom qui lui a été donné.

TABLEAU *indicatif de l'origine des noms des* 108 *Départemens.*

Des Eaux.	Mers ou Golfes.	Manche, Morbihan, Pas-de-Calais. . .	3	85
	Lac.	Léman.	1	
	Fontaine. .	Vaucluse.	1	
	Fleuves. . .	Bouches-du-Rhône, Escaut, Garonne (Haute), Gironde, Loire, Loire Haute, Loire-Inférieure, Pô, Rhin (Bas), Rhin (Haut), Rhin-et-Moselle, Rhône, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise.	16	
	Rivières. . .	Ain, Aisne, Allier, Ardèche, Arriège, Aube, Aude, Aveyron, Charente, Charente-Inférieure, Cher, Corrèze, Creuse, Loire, Dordogne, Doubs, Drôme, Dyle, Eure, Eure-et-Loir, Gard, Gers, Golo, Hérault, Ille-et-Vilaine, Indre, Indre-et-Loire, Isère, Liamone, Loir-et-Cher, Loiret, Lot, Lot-et-Garonne, Lys, Mayenne, Mayenne-et-Loire, Marne, Marne (Haute), Meurthe, Meuse, Meuse-Inférieure, Moselle, Nèthes (Deux), Nièvre, Oise, Orne, Ourthe, Roër, Sambre-et-Meuse, Saône (Haute), Saône-et-Loire, Sarre, Sarthe, Sesia, Sèvres (Deux), Somme, Sture, Tanaro, Tarn, Var, Vendée, Vienne, Vienne (Haute), Yonne.	64	
Des Terres.	Situation. .	Côtes-du-Nord, Finistère, Nord. . .	3	19
	Montagnes ou Rochers.	Alpes (Basses), Alpes (Hautes), Alpes Maritimes, Calvados, Cantal, Côtes-d'Or, Jura, Lozère, Mont-Blanc, Mont-Tonnerre, Puy-de-Dôme, Pyrénées (Basses), Pyrénées (Hautes), Pyrénées-Orientales, Vosges.	15	
	Sol.	Landes.	1	
Des Bois.	. . . .	Ardennes, Forest.	»	2
Des Batailles célèbres.	. . . .	Jemmappes, Marengo.	»	2
			TOTAL.	108

D'où l'on voit que 85 départemens tirent leur noms *des eaux*, 19 *des terres*, 2 *des bois*, *et* 2 des batailles célèbres.

Les anciennes divisions, les nouvelles et les noms des départemens étant connus, je passe aux détails topographiques de chacun deux, en suivant l'ordre d'après lequel est dressé le tableau comparatif des *provinces et départemens*.

DIVISION TOPOGRAPHIQUE DE LA FRANCE.

Tous les auteurs qui ont écrit, depuis quelques années, sur la géographie de la France, ont beaucoup varié sur la méthode à suivre dans sa division topographique. Les uns, sans égard pour la nouvelle division politique en *départemens*, se sont contentés de donner des détails sur l'ancienne division en *provinces*; les autres, par un oubli contraire, ont donné seulement la description des departemens, sans faire aucune mention des anciennes provinces. L'une et l'autre méthode m'a paru également mauvaise, et m'a engagé à en adopter une nouvelle, qui, en évitant les défauts que l'on trouve dans celles ci-dessus indiquées, présente cependant les avantages qu'elles offrent réciproquement. En effet, pour l'intelligence des nombreux ouvrages politiques et historiques qui intéressent ce grand Etat, il est nécessaire de connaître et l'ancienne division en province, et le rapport de ces provinces avec les départemens de la nouvelle division. Telle est la méthode que je vais suivre, et que mes lecteurs apprécierons sans doute.

Mais ce premier pas fait vers le mieux, il en reste un autre non moins important à franchir. Je veux parler de la manière dont l'une et l'autre divisions doivent être décrites. La moins géographique est sans contredit de les présenter par ordre alphabétique de provinces ou de départemens. Cette méthode a l'inconvénient de ne laisser que des noms dans la mémoire sans fixer aucunement, dans l'imagination, la position des uns et des autres. Aussi est-ce avec raison que nous j'en préfère une autre, en quelque sorte consacrée par l'usage (1) et indépendante de toutes les sortes de di-

(1) Robert de Hesseln; les auteurs de l'Atlas national, le bureau du Cadastre, l'auteur de la Statistique de la France.

visions

visions que la politique et l'administration pourraient réclamer comme utiles, sans cependant préjuger qu'elle soit la meilleur.

Je suppose la carte de France jointe à cet ouvrage, divisée en trois parties principales qui ont la forme de bandes ou de zônes, et subdivisée en neuf autres parties composées chacune d'un nombre à-peu-près égal de provinces et de départemens. Je donne aux trois parties principales le nom de *zônes*, et je conserve aux neuf autres parties la dénomination de *régions* qu'on leur a donnée, en ajoutant à chacune de ces circonscriptions nouvelles des noms élémentaires empruntés de la géographie même.

Ces deux méthodes m'ont paru faciliter davantage la mémoire, offrir à l'esprit de plus grands moyens de combinaisons et de rapprochemens, et sur-tout de favoriser l'instruction, qui n'arrive pas chez tous les hommes et chez tous les enfans aussi facilement et de la même manière.

Chacune des *trois zônes* comprend *trois* des neuf *régions*.

Les trois régions comprises dans la zône du *Nord*, sont: la région du *Nord-Ouest*; la région du *Nord* et la région du *Nord-Est*.

Les trois régions que contient la zône du *Centre*, sont: la région de l'*Ouest*; la région du *Centre*, et la région de l'*Est*.

Les trois régions de la zône du *Midi*, sont: la région du *Sud-Ouest*; la région du *Sud*, et la région du *Sud-Est*.

Il résulte de cette division que la première zône, dite du *Nord*, comprend trois régions, renfermant dix-huit provinces et trente-six départemens, ci 18 prov. 36 départ.

La deuxième zône, dite du *Centre*, comprend trois régions, où sont dix-neuf provinces et trente-sept départemens, ci.	19	37
La troisième zône, dite du *Sud*, comprend trois régions, qui renferment onze provinces et trente-cinq départemens, ci.	11	35
Total égal au nombre de provinces et de départemens.	48	108

Après avoir ainsi divisé d'abord la France en trois parties

principales, et ensuite en neuf régions, j'ai pensé qu'il était utile de suivre une marche uniforme dans la description des provinces et départemens formant chaque région, et de passer toujours d'une province ou d'un département de cette région, à une autre province ou département qui se touche, dans la même région. Je commence donc, autant que possible, dans chaque région, par la province et le département le plus septentrional, et je tourne, en forme de spirale, sur la droite, pour arriver au centre. Cette manière de décrire la situation topographique des lieux m'a paru mériter la préférence sur toute autre, en ce que toutes les fois que la position des provinces ou des départemens se trouvera vers la fin de la description, c'est qu'ils seront plus au centre, et qu'il n'est plus besoin alors d'avoir la carte sous les yeux pour juger du plus ou moins de leur centralité dans la région à laquelle ils appartiennent.

DÉVELOPPEMENT DES ZONES.

PREMIÈRE ZÔNE, DITE DU NORD.

Cette zône, ainsi que je l'ai annoncé plus haut, comprend trois régions; savoir : la région du Nord-Ouest, la région du Nord, et la région du Nord-Est.

Je vais m'occuper de chacune de ces régions, et donner des détails sur les provinces et les départemens dont chacune d'elles est formée.

Première Région, dite du Nord-Ouest.

Cette région contient cinq provinces et treize départemens, savoir: 1° la NORMANDIE, qui renferme cinq départemens; la *Manche*, l'*Orne*, l'*Eure*, la *Seine-Inférieure* et le *Calvados*; 2° l'ARTOIS, qui en contient un, le *Pas-de-Calais*; 3° la FLANDRE FRANCAISE, qui en forme un, le *Nord*; 4° la PICARDIE, qui en renferme un, la *Somme*; et l'ILE-DE-FRANCE, qui en contient cinq, l'*Oise*, l'*Aisne*, *Seine-et-Marne*, *Seine-et-Oise* et la *Seine*.

NORMANDIE. — C'était une grande, belle, et des plus importantes provinces de France. Elle avait le titre de duché et était un des grands gouvernemens généraux. Elle était située entre le 50me. et le 48me. degré de latitude, et le

15me. et le 19me. dégré de longitude. Elle était bornée au Nord et à l'Ouest par la Manche ; au Sud-Ouest par la Bretagne ; au Sud par le Maine et le Perche ; à l'Est par l'Ile-de-France ; et au Nord-Est par la Picardie.

Les *principales rivières* qui arrosaient cette province sont : la *Seine*, qui la traversait de l'est sud-est à l'ouest nord-ouest, et la divisait en deux parties. L'*Eure*, qui prend sa source dans le Grand-Perche passe à Courville, Chartres, Maintenon, où elle commence à porter bâteau ; continue son cours par Nogent, Yvry, Passy, Louviers, et se jette dans la Seine à quelques distances du Pont-de-l'Arche, après avoir grossi ses eaux de celles de l'*Aure* et de l'*Iton*. L'*Andelle*, qui a sa source près de Forges, passe à Châtillon, Sygy, Montagny, Notteval, Morville, Vacueil, Periers, Fleury, Radeport, Pont-St.-Pierre, et se perd enfin dans la Seine à cinq kilomètres (une lieue) du Pont-de-l'Arche, après un cours de 40 à 45 kilomètres (8 à 9 lieues), dans lequel elle reçoit quantité de ruisseaux et de petites rivières. Elle sert au flottage des bois que l'on coupe dans la forêt de Lions. La *Rille* prend sa source à St.-Wandrille, passe à l'Aigle, Rugles, Pont-Audemer, et se jette dans la Seine près de la Roque, dix kilomètres (2 lieues) audessous de Quillebeuf. Elle est navigable dans un espace de 15 kilomètres (3 lieues). La *Dive* qui prend naissance à Courmenil passe à Chambrois, Trun, Crocy, St.-Pierre-sur-Dive et reçoit, 10 kilomètres (2 lieues) plus bas, la *Vie*, dont les eaux la rendent assez forte pour porter de petites barques jusqu'au port de Dives, où elle s'embouche dans la Manche. Le *Lesson*, qui à sa source à Champfaut, passe à Gassey, Pontchardon, Fervaques et Lisieux, où il reçoit l'*Orbiquet*, qui le rend navigable, et lui fait changer son nom en celui de *Touques*, continue son cours par Pont-l'Evêque Roncheville, Touques et se jette enfin dans la Manche au gué de Trouville. La *Carentone*, qui a sa source à St.-Ecroul, passe à la Trinité, Chambrois, Ferrieres, Bernay, Serquigni et se joint à la Rille à Nassandre, après avoir reçu le *Cernant*. L'*Ante*, qui prend sa source à cinq kilomètres (une lieue) à l'ouest de Falaise, où elle passe et se jette dans la Dive. L'*Orne*, qui prend naissance à Aunon, passe par Séez, Argentan, Ecouché, Clissy, Coudray, Clinchamp, Caen, et se perd dans la mer au pont d'Estrehan, après s'être grossi des

eaux du *Noireau*, de la *Guigne*, du *Laize*, et de l'*Oudon*. Cette rivière est navigable depuis Caen jusqu'à son embouchure, mais on a proposé plusieurs fois de lui faire porter bâteau jusqu'à Argentan. L'*Aure*, qui se forme de deux ruisseaux, dont l'un vient de *Longueray* et l'autre du *Pont-Mulo*; elle arrose Bayeux, et se jette, à 5 kilomètres (une lieue) de-là, dans la *Drôme*; ou plutôt l'une et l'autre se perdent partie dans de petits gouffres très-étroits, partie dans une espèce de grand bassin appellé la Fosse-du-Soucy; et à 4 kilomètres (trois quarts de lieue) plus loin, on les voit reparaître par deux ouvertures différentes, et former deux nouvelles rivières; l'une dans les sables du port en Bessin, qui se jette ensuite dans la mer; l'autre vers Estrehan, qui se perd dans la baie d'Isigny, et porte le nom d'Aure, et quelquefois celui de Drôme. La *Bresle*, qui a sa source à 10 kilomètres (deux lieues) au sud d'Aumale, arrose le pays de Bray, sépare le pays de Caux du Vimeux, et forme, à son embouchure dans la Manche, le Tréport, un peu au-dessus d'Eu. L'*Epte*, qui prend sa source dans le voisinage de Forges, passe à St.-Clair, Gournay, Neuf-Marché, Gisors, Dangû, Gasny, se jette dans la Seine au-dessus de Vernon.

Cette province pouvait avoir 400 kilomètres (80 lieues) de côtes sur l'Océan, depuis Tréport au-dessous de la ville d'Eu, jusqu'à Pontorson au-dessous du Mont-St.-Michel. Les principaux ports sont: *Tréport*, *Dieppe*, *St.-Valery*, *Fécamp*, le *Hâvre*, *Honfleur*, *Harfleur*, *Granville*, *Isigny*, la *Hogue*, *Cherbourg* et *Portbail*. Outre ces ports on distingue encore ceux de *Rouen*, *Caudebec* et *Quillebeuf*, qui sont des ports de marée sur la Seine. Dans ces ports, et notamment dans ceux de Dieppe, de Fécamp, du Hâvre, d'Honfleur, de Granville, de Cherbourg, il se fait des armemens considérables pour la pêche de la baleine, de la sardine, du hareng, du maquereau et de la morue, ainsi que pour nos colonies, les ports de France et l'étranger.

Le *Climat* de la province de Normandie était en général assez tempéré, mais plus froid que chaud, et beaucoup plus humide que sec, sur-tout le long des côtes, où l'air est fort épais dans plusieurs cantons.

Le *Sol* y produisait en général toutes sortes de grains, du lin, du chanvre, du bois et des plantes propres à la teinture,

telles que la garance, le pastel et la gaude. Les pâturages y étaient très-abondans et excellens et l'on y élèvait une grande quantité de bestiaux de toute espèce, et sur-tout des chevaux, etc. Cependant quelque fertile que fut en général la province de Normandie, il ne s'ensuit pas que tous les cantons présentent également un fonds de bonne qualité, plusieurs sont au contraire assez stériles, et sur-tout vers Condé-sur-Noireau, Tinchebray, Mortain, Vire, Domfront, Briouze, la Ferté-Macé, etc. Dans ces cantons, les terres labourables ne produisent ordinairement que du seigle, de l'orge, de l'avoine et des blés noirs. Il y a même peu de prés, et les paturages ne s'y trouvent que dans les landes et les bruyères.

Il y a des forêts considérables et abondantes en gibier. On nourrit presque par-tout beaucoup de volailles domestiques; les rivières ainsi que les côtes fournissent une grande quantité de poisson de très-bon goût et de différentes espèces. On ne trouve de vignobles que dans quelques cantons, près des confins de l'Ile-de-France, et le vin en est même d'une très-faible qualité; mais en revanche on y recueille presque par-tout une très-grande quantité de cidre, qui sert de boisson ordinaire aux habitans, et que produisent les pommiers et poiriers dont le pays est presque couvert. Dailleurs le voisinage de la mer et des pays vignobles donnent les plus grandes facilités pour se procurer tous les vins que l'on peut desirer. Il se fait beaucoup de sel blanc dans la ci-devant province de Normandie. On y trouve des mines de fer à Montan, dans le territoire de Bayeux; à Montpinçon, près de Vire; à St.-Evront, à Caronge, à Basleroi, etc. Du produit de ces mines on fait des canons, des bombes, des boulets, des pots, des marmites et toutes sortes d'ouvrages de ferrures et de clouterie. Il y a aussi quelques mines de cuivres dans la forêt de Briquebec, à Carolles, prés d'Avranches, etc. A Basleroi, à 15 kilomètres (3 lieues) sud-ouest de Bayeux on a découvert des mines de charbon de terre d'assez bonne qualité près la rivière de Vire. Il y a une carrière de marbre rouge à Chauvigny, ainsi qu'entre Vieux et Ste.-Catherine-de-Tourlaville. On trouve aussi des carrières d'ardoise entre Basleroi et l'étang de Baron, ainsi qu'auprès de Vire, et plus près encore de Neuville, de même qu'entre Barbery et Thury.

De toutes les provinces de France, la Normandie était une

de celles qui avait le plus d'industrie par le grand nombre de fabriques qui s'y étoient élevées depuis le commencement du dernier siècle, tant dans les villes que dans les campagnes. Pour faire connaître l'étendue des manufactures qui y étaient établies, il suffit de dire qu'elles employaient presque la moitié de tous les cotons qui nous arrivent d'Amérique et du Levant. De-là seul on peut juger combien de personnes y étaient employées, tant à la filature qu'aux travaux par lesquels on parvient à manufacturer les matières premières, tant de coton que de fil, puisqu'il se fabriquait des toiles tout fil de lin, depuis 1 fr. 50 cent. le mètre (l'aune) jusqu'à 15 fr. Il s'y fabriquait aussi des toiles de chanvre, des toiles de fil et coton, qu'on nomme siamoise, et que l'on a variées à l'infini dans les dessins en toutes couleurs, en rayures à careaux et à fleurs, etc.

On peut en général ranger sous trois classes les fabriques et manufactures de la ci-devant province de Normandie, savoir; 1°. celles qui emploient les matières végétales; 2°. celles qui emploient les matières animales; et 3° celles qui emploient les matières minérales, où dans lesquelles une de ces trois matières domine principalement. On peut placer dans la première espèce les toiles fines, médiocres et grossières de lin et de chanvre; les dentelles et points, les rubans de fil, les broderies en blanc, les toiles de coton, les mousselines, les basins, les futaines, les bas et bonnets de fil et de coton, les papeteries et cartes à jouer.— Les draps, les serges, les flanelles, les couvertures de laine, les bonnets et bas de laine, les tapisseries façon de haute lisse, sur toile et laine, les parchemins, etc., doivent être rangés dans la seconde classe, ainsi que toutes sortes d'ouvrages d'ivoire, d'écailles de tortue et de corne, des peignes de buis et corne, des brosses etc.—Les fabriques de faïence, de poterie de terre, de briques et tuiles, de bouteilles de toutes espèces, de fonderies de canons, de forces à tondres, d'aiguilles, d'épingles, d'horlogerie, de poudre à canon, etc.

D'après l'énumération que je viens de faire des manufactures qui existent dans la ci-devant Normandie, on doit conclure que le commerce de cette province était très-étendu et très-considérable. Il consistait principalement en grains, en beurre en fromages, en bestiaux, en chevaux, en cidre, en poisson frais et salé, en volaille, etc. et dans le produit des nombreuses manufactures qui y étaient établies.

L'*Étendue* de cette province était évaluée à 1635 lieue carrées, équivalant à-peu-près à 32,700 kilomètres carrés, ce qui donne 3 millions 270 mille hectares, ou 6 millions 406 mille 800 arpens.

La *Population* était de 2 millions 465 mille 507 individus, ce qui fesait 1507 habitans par lieue carrée.

La Normandie se divisait en haute et basse. La haute avait pour capitale *Rouen*, et comprenait trois diocèses, *Rouen*, *Lisieux* et *Evreux*, qui renfermaient sept petits pays. Le diocèse de Rouen comprenait les pays de *Caux*, de *Bray*, de *Vexin Normand* et le *Roumois*; celui de Lisieux, le pays d'*Auge* et le *Lieuvain*; celui d'Evreux renfermait le pays d'*Ouche*. La Basse-Normandie avait pour capitale *Caen*, et comprenait quatre diocèses, *Sées*, *Bayeux*, *Avranches* et *Coutances*, qui renfermaient aussi sept petits pays. Le diocèse de Sées comprenait le pays des *Marches* et la campagne d'*Alençon*; celui de Bayeux, le *Bessin*, proprement dit, la campagne de *Caen* et le *Boccage*; celui d'Avranches, l'*Avranchin*; et celui de Coutances le *Côtentin*. Il y avait une huitième contrée dans la Basse-Normandie, c'était le pays d'Houlme, qui était du diocèse du Mans.

Aujourd'hui la Normandie forme cinq départemens, savoir: 1°. la *Manche*; 2°. l'*Orne*; 3°. l'*Eure*; 4°. la *Seine-Inférieure* et 5°. le *Calvados*.

Sous les empereurs Romains la Normandie fesait partie de la *Gaule Celtique* ou *Lyonnaise*; et sous les francs elle dépendait du royaume de Neustrie. La Normandie tire son nom des peuples du nord qui s'y sont établis en 912. En allemand *Nordmann* signifie *homme du nord*. Ces peuples, sortis du fond de la Norwège et du Danemarck, après avoir fait des ravages incroyables en France, dans le neuvième et le dixième siècle, se fixèrent dans la Normandie, que Charles-le-Simple céda à *Rollon*, leur chef, à titre de duché relevant de la couronne, en l'engageant à se faire chrétien, et lui donnant sa fille Giselle en mariage. Les descendans de Rollon possédèrent ce duché. Guillaume-le-Conquérant, l'un d'eux, devint roi d'Angleterre en 2066. Depuis lui, la Normandie fut plusieurs fois possédée par des princes qui était en même tems rois d'Angleterre et ducs de Normandie. Mais en 1204 Philippe-Auguste se rendit maître de cette province, en con-

séquence de la sentence des pairs qui avait condamné Jean Sans-Terre à perdre tout ce qu'il possédait en France, pour le punir d'avoir assassiné Artus son neveu.

MANCHE. — Ce département est formé des anciens diocèses de *Coutances* et d'*Avranches*, dépendans de la ci-devant Basse-Normandie. La *Manche* qui lui donne son nom, est cette partie de l'Océan située entre les côtes de l'ancienne Bretagne et celles de l'ancienne Normandie, au sud; et celles d'Angleterre au nord. Ce département maritime est borné à l'ouest et au nord par cette longue suite de côtes, dont le point le plus avancé est le cap de la Hogue; à l'est, par les départemens du Calvados et de l'Orne; et au sud, par ceux de la Mayenne et de l'Ille-et-Vilaine.

Le sol de ce département, comme celui de ceux voisins de la mer, est sabloneux, marécageux, plus remplit de pâturages que de terres labourables. On y récolte cependant des grains et des légumes; on y élève des chevaux, on y engraisse des bœufs, des moutons, des porcs, de la volaille, on y fait beaucoup de beurre; on y fabrique de la cire et de la soude avec des plantes marines, et sur-tout avec le Varec, dont on se sert dans la fabrication du verre. Le commerce consiste principalement en bestiaux, garance, laine, parchemin, dentelles, etc.

L'étendue territoriale du département de la Manche est de 1,323,932 arpens (675,713 hectares) ou de 318 lieues carrées (6,890 kilomètres carrés). La population est évaluée à 528,912 individus, ce qui donne 1,663 habitans par lieues carrée. Les contributions, pour l'an XI, se montent à la somme de 5,314,741 francs, ce qui fait dix francs pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en cinq sous-préfectures, quarante huit cantons et six cent soixante-neuf communes. Le chef-lieu est à Saint-Lô.

Les villes principales du département de la Manche sont:

SAINT-LO, chef lieu de préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une ville considérable située sur la Dive, à 330 kilomètres (66 lieues) ouest de Paris (1). Son

(1) Quant à la population des villes, bourgs et cantons, *voyez*, à la fin du septième volume, le tableau, par ordre alphabétique, de la population de tous les chefs-lieux de cantons.

territoire abonde en toutes sortes de choses nécessaires à la vie; il renferme beaucoup de pâturages, où l'on élève des bestiaux et des chevaux, dont on fait un grand commerce, ainsi que de beurre salé, volailles, cidre; il y a des fabriques d'étoffes de laine, de rubans, et des tanneries.

Canisy est un bourg situé à cinq kilomètres (une lieue) de Saint-Lô. Il y a des fabriques de coutils, connues dans le commerce sous le nom de *coutils de Coutances*, de toiles et de droguets; ainsi que dans les communes de *Dangy*, *Guilbon*, *Cametour*, *Carantilly*, etc. On trouve à *Menil-Amey* une papeterie.

Carentan est une petite ville située près de la Taute, dans un territoire environné de marais, ce qui est cause que l'air y est mal sain. Elle a un petit port, où les barques remontent avec la marée. Le sol abonde en pâturages d'une excellente qualité, où l'on élève des bestiaux et des chevaux, dont on fait un grand commerce, ainsi qu'en grains, en cidre, en beurrre, poissons de mer, etc. On y fabrique des toiles de coton, et il y a des filatures de coton et de laine.

Coutances, chef-lieu d'une sous-préfecture, siège d'un évêché, du tribunal criminel du département, d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville ancienne et considérable, située près la rivière de Sioule, partie sur une hauteur et partie dans une plaine. La cathédrale est un des plus beaux morceaux d'architecture gothique qui existent en Europe: son portail et son dôme méritent sur-tout d'être vus. Le commerce de cette ville consiste principalement en grains, en beurre, en bestiaux et excellens chevaux. Il y a des fabriques de coutils et une filature de coton.

Périers est un bourg où l'on fabrique toutes sortes de toiles de coton, et principalement en écru.

Cérisy-la-Salle est un bourg situé dans un territoire très-fertile en lin. On y manufacture beaucoup de toiles et de coutils.

Gavray est un bourg situé sur la rivière de Sienne, qu'on y passe sur un pont. Il y a beaucoup de fabriques de chaudronnerie et de toiles de crin.

Valognes, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une jolie petite ville

située sur un ruisseau à 15 kilomètres (3 lieues) de la mer, dans la presqu'île de la Hogue. Il y a des tanneries et des manufactures de toiles, dont on commerce, ainsi qu'en fils et en beurre salé.

Cherbourg, siège d'un tribunal de commerce, est une ville forte et maritime, située dans une plaine, à l'embouchure des rivières de Dive et de Trotebec, au fond d'une grande baie en forme de croissant, entre le cap de la Hogue et celui de Barfleur. Le port, depuis les travaux qu'on y a fait, est le seul sur la Manche qui puisse recevoir des vaisseaux de guerre. Le commerce consiste en bœuf et porcs, lards et jambons salés, soude de Varec et excellent beurre. On y fabrique des draps et des droguets, de belles glaces, et il y a une verrerie à bouteilles.

Tourlaville est un bourg remarquable par la belle manufacture de glaces soufflées qui y est établie, et qui reçoivent le poli à Paris.

Barfleur est un bourg situé à la pointe orientale de la presqu'île du Cotentin; il a un petit port de mer. La côte fournit de bons poissons, et les habitans s'occupent de la pêche du maquereau et de la morue. Le commerce consiste en poissons frais et salés.

Avranches, chef-lieu d'une sous-préfecture, et le siège d'un tribunal de première instance, est une ville située sur une montagne, au pied de la quelle passe la rivière de Sée, qui se jette dans la Manche à 3 kilomètres (une demi-lieue) de là. Le sol est très-fertile en toutes sortes de grains, en fruits et en chanvres: les pâturages y sont rares et il y a peu de bois. Le commerce consiste en grains, en cidre, en sel, qui se fait sur la côte.

Granville, siège d'un tribunal de commerce, est une petite ville maritime située sur un rocher escarpé, et formant une presqu'île, qui ne tient à la terre ferme que du côté de l'est. Elle a un bon port, capable de contenir près de 60 bâtimens marchands. Il y a des carrières de granit dans les environs.

Pontorson est une petite ville située sur la rivière de Couesnon, près de son embouchure dans la Manche. On y fait un bon commerce de toiles.

Ville-Dieu est une petite ville située dans un fond, à peu de distance de la rivière de Sienne. Il y a de nombreuses fabri-

ques de chaudronnerie, quincaillerie et poêlerie, dont on fait un commerce assez considérable.

Mortain, chef-lieu d'une sous-préfecture, et le siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la rivière de Lances, presqu'environnée de rochers escarpés. Il y a dans les environs une manufacture de poterie de grès, où l'on fait toutes sortes d'ustenciles pour le ménage, et sur-tout beaucoup de pots à beurre.

ORNE. — Ce département est formé des petits pays des *Marches* de la campagne d'Alençon et du pays de *Houlmes*, dépendants de la ci-devant Basse-Normandie, et de la partie de la province du Perche. L'*Orne*, qui le traverse, et qui lui donne son nom, est une petite rivière, mais dont les eaux passent pour être excellentes pour la préparation des cuirs.

Ce département est borné au nord par celui du Calvados; à l'est, par ceux de l'Eure et d'Eure-et-Loir; au midi, par ceux de la Sarthe et de la Mayenne; et à l'ouest, par celui de la Manche.

Le sol de ce département, bas et humide, est propre aux pâturages; aussi y élève-t-on beaucoup de bestiaux, et sur-tout des chevaux. On y recueille cependant aussi du bled et d'autres grains, et quantité de pommes, dont on fait du cidre. Il y a des bois assez considérables; on y trouve des mines de fer d'un bon revenu; une sorte de cristal de roche que l'on taille pour divers usages; on en employait beaucoup autrefois pour les lustres et girandoles. On trouve aussi, à quelque distance d'*Alençon*, la mine de la Herte, où, parmi des pierres à batir, se rencontrent des espèces de pierres brillantes, qu'on nomment *cailloux d'Alençon*, qui imitent le diamant, dont on faisait autrefois quelques cas, et dont on ne fait guère usage aujourd'hui; la mine est d'ailleurs presque épuisée. Le commerce consiste en grains, en cidre, en bestiaux, en chevaux, en chanvre, en serge, en draps, dentelles et toiles, dont il y a des fabriques.

L'Etendue territoriale du département de l'Orne est de 1,265,079 arpens (645,676 hectares) ou de 310 lieues carrées (6,375 kilomètres carrés). La population est évaluée à 397,931 individus, ce qui donne 1,284 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 3,666,903 francs, ce qui fait 9 francs 21 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Le département de l'Orne est divisé en quatre sous-préfectures, trente-cinq cantons et six cents vingt-sept communes. Le chef-lieu est à Alençon.

Les villes principales de ce département sont :

ALENÇON, chef-lieu de préfecture, et siège du tribunal criminel du département, d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ancienne, grande et belle ville située sur la Sarthe, au confluent de la Brillante. La campagne d'Alençon est fertile en toutes sortes de grains, en fruits, en chanvres, en pâturages, en bois ; on y trouve des mines de fer. Il y a des fabriques de toiles de chanvres fort estimée, de dentelles faites à l'aiguille, et connues sous le nom de *points d'Alençon*; de coutils façon de Bruxelles, et de bougrans, dont les produits forment le principal commerce, avec les grains, les fruits de toutes espèces, des bois de constructions et de charpente.

Sées est une ville située sur la rivière d'Orne. La ci-devant cathédrale est fort belle. Il y a une fabrique considérable de bas tricotés.

ARGENTAN, chef-lieu d'une sous-préfecture, et le siège d'un tribunal de première instance, est une ville située sur la rivière d'Orne, sur une hauteur au milieu d'une plaine très-fertile. Il y a des manufactures de belles toiles, de dentelles, d'étamines, de siamoises, des filatures de coton, des forges, et des tanneries.

MORTAGNE, chef-lieu d'une sous-préfecture, et le siège d'un tribunal de première instance, est une ville située sur une montagne à quelques distances des sources de la rivière de l'Huisne. Le sol des environs est inégal ; les vallons et les plaines sont fertiles en toutes sortes de grains, en chanvres, et en fruits, sur-tout en pommes, dont on fait du cidre. Les montagnes sont couvertes de pâturages, où l'on élève des bestiaux. Il y a des mines de fer, qui ont donné lieu à l'établissement de forges considérables. Il y a des fabriques de toiles, de serviettes, de basane; et l'on y fait un grand commerce de chevaux.

L'*Aigle*, siège d'un tribunal de commerce, est une ville située sur la Rille. Le commerce consiste en grains, quincailleries, et sur-tout en épingle et aiguilles.

Bellesme est une petite ville où l'on fabrique des toiles pour serviettes, et des cannevas. Il y a des eaux minérales dans les environs.

Moulins-la-Marche est un bourg où il y a une fabrique d'épingles et une filature de coton.

Domfront, chef-lieu d'une sous-préfecture, et le siège d'un tribunal de première instance, est une ville située sur un rocher escarpé, et coupé jusqu'à sa base par une large et profonde ouverture, au travers de laquelle coule la petite rivière de Varenne.

Tinchebray est un bourg où l'on fabrique des outils de toute espèce pour la menuiserie, la charpente et la serrurerie; des ustenciles en fer pour la cuisine, et des boiseries de toutes qualités.

EURE. — Ce département est formé d'une petite partie de l'ancien diocèse de *Lisieux* et de celui d'*Evreux*, dépendans de la ci-devant Haute-Normandie. Il tire son nom de la rivière d'*Eure* qui y passe, et qui a sa source dans le pays Chartrain, dans le département d'Eure-et-Loir, d'où, après avoir arrosé Louviers, elle va se jetter dans la Seine au Pont-de-l'Arche. Ce département est borné au nord par celui de la Seine-Inférieure; à l'est, par ceux de l'Oise et de Seine-et-Marne; au sud, par celui d'Eure-et-Loire; et à l'ouest, par ceux de l'Orne et du Calvados.

Le sol du département de l'Eure est fertile en grains, en fruits, en lins, et en chanvre. Il y a des pâturages, où l'on nourrit beaucoup de bétail; le bois y est assez abondant, et on y trouve des mines de fer et des forges. Il y a des fabriques de draps, de flanelle, de toiles de coton, de fil, de rubans, de siamoise, de nankin, de mousselinettes, de coutils, de bonneterie, des filatures de coton, des teintureries, des tanneries considérables, des papeteries, des acieries, des verreries, etc. qui, avec les productions territoriales, forment les principales branches du commerce des habitans.

L'étendue en superficie du département de l'Eure est de 1,221,206 arpens (623,283 hectares) ou de 307 lieues (6,182 kilomètres ½ carrés). La population est évaluée à 415,574 individus, ce qui donne 1,354 habitans par lieue carrée. Les contributions de ce département, pour l'an XI, se montent à la somme de 5,374,123 francs; ce qui fait 12 francs 94 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Le département de l'Eure est divisé en cinq sous-pré-

fectures, trente-six cantons et huit cent quarante-trois communes. Le chef-lieu est à *Evreux.*

Les villes principales de ce département sont:

EVREUX, chef-lieu de préfecture, et siège d'un évêché, du tribunal criminel du département et d'un autre de première instance, est une ville ancienne située sur l'Iton, à 125 kilomètres (25 lieues) de Paris. Il y a des fabriques de draps, de ratines, d'Espagnolettes, de cotonade, de coutils façon de Bruxelles, de bonneterie, des papeteries, des tanneries, des forges et usines. A 3 kilomètres (une demi-lieue) sud-ouest de cette ville, on trouve le magnifique *château de Navarre*, qui appartenait au duc de Bouillon.

Verneuil est une petite ville où l'on fabrique des étoffes grossières de laine, des ouvrages de bonneterie; il y a des tanneries où l'on prépare des peaux de veau et de basane pour la reliure des livres; et l'on trouve dans les environs des épingleries, clouteries, de grosses forges et des fourneaux. Le fer qui en sort est très-doux et d'une bonne qualité; on l'emploie a différens ouvrages de quincailleries, tels qu'éperons, étriers, étrilles, gourmettes à l'anglaise, anneaux, marteaux, boucles, poëles, tuyaux, plaques, fourneaux, marmites, etc.

Breteuil est une petite ville située sur l'Iton. Il y a beaucoup de forges.

Rugles est un gros bourg où l'on trouve des forges, des fabriques d'épingles et de clous, de fil à coudre, de rubans de fil, et une papeterie.

Louviers, chef-lieu d'une sous-préfecture, et le siège d'un tribunal de première instance, est une ville située dans une plaine fertile, sur la rivière d'Eure, à 5 kilomètres (une lieue) de la rive gauche de la Seine. Il y a des fabriques de nankin, de mousselinettes, de siamoise, des blanchisseries de toiles, des teintureries, des filatures de coton, papeteries, fonderie, briqueterie, et on y fabrique de l'huile de navette. Mais c'est principalement par ses manufactures de draps fins, que Louviers s'est acquis une grande réputation dans le commerce: la laine de Ségovie entre pour une très-grande partie dans la fabrication de ces draps, qui sont recherchés pour leur finesse, leur moelleux et leur beauté. On compte qu'il en sort, année commune, trois à quatre mille pièces des manufactures

de Louviers, dont les deux tiers se débitent à Paris et en France, et le reste chez l'étranger.

Pont-de-l'Arche est une petite ville située sur la Seine, sur laquelle on remarque un pont qui a vingt-deux arches, et dont probablement elle tire son nom. On y fabrique des draps.

Romilly-sur-Andelle est un village situé près le Pont-de-l'Arche. Il y a une fonderie considérable de cuivre, des moulins à foulon pour les draps, une filature de coton à la main et une fabrique de bas au métiers.

Pont-Audemer, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville située sur la rive gauche de la Rille. Son territoire est fertile en grains et en fruits, et on y trouve de gras pâturages, où l'on élève beaucoup de moutons et autre bestiaux. On y fabrique des toiles; et le commerce consiste en cidre et bestiaux. Dans les environs il y a des fabriques de toiles de coton, d'imprimerie de toiles de coton, des tanneries considérables, papeteries, acieries, etc.

Quillebeuf est une petite ville située sur la rive gauche de la Seine, à peu de distance de son embouchure. Elle a un bon port, où mouillent tous les vaisseaux qui remontent jusqu'à Rouen, et où se déchargent les plus gros, qui ne peuvent arriver, à cause des bancs de sables mouvans. On y fabrique de la dentelle; et les hommes s'y adonnent au pilotage et à la pêche.

Corneille est un bourg situé entre les rivière de Touques et de Rille, où il y a beaucoup de fabriques de serges et de saccatis.

Les Andelys, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une ville située dans un vallon sur le ruisseau de Gambon, et séparée par une chaussée en deux petites villes, sous le nom de grand et de petit *Andelys*. Il y a des fabriques de très-beaux draps, de toiles, de bas au métier, teintureries de toiles, une filature de coton, des tanneries, papeteries. On y fait des pipes et des sabots. Cette ville est la patrie du célèbre peintre *Nicolas le Poussin*, le Raphaël de la France.

Gisors est une ville située sur la rive gauche de l'Epte. On

y fabrique des draps fins, des blondes, des rubans de fil : il y a une verrerie.

Bernay. — Chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville très-commerçante, située sur la petite rivière de Carenton. Son terroir est fertile en blés, en lins, en pâturages et en bois. Il y a des fabriques d'étoffes de laine, de toiles très-belles et très-fines, qui portent son nom, de fils, de bougie, des tanneries, des forges, etc., dont les produits, avec les grains, le cidre et le bétail, forment les principales branches de commerce.

Beaumont-le-Roger est un bourg situé sur la Rille. Il y a une verrerie.

SEINE-INFÉRIEUR. — Ce département est formé d'une partie du diocèse de *Rouen*, il comprend le *Vexin Normand* et les pays de *Caux* et de *Bray*, dépendans de la ci-devant Haute-Normandie. Il tire son nom de la rivière de *Seine*, qui y termine son cours, et s'embouche dans le canal de la Manche entre le Hâvre et Honfleur. Il est borné au nord et à l'ouest par la Manche ; à l'est par les départemens de la Somme et de l'Oise ; au midi, par celui de l'Eure.

Le département de la Seine-Inférieur est fertile en blés, en lin, en colza, en rabettes, plantes avec la graine desquelles on fait de l'huile ; en poires, en pommes, dont on fait du cidre. Il y a des pâturages excellens, dans lesquels on élève du gros bétail ; et tout le monde connait les fromages et les beurres de ce pays. Outre le commerce en grains, en cidre, en chevaux, en bestiaux, en beurre, en fromages, etc., les habitans en font encore un considérable dans le produit des manufactures et fabriques qui y sont établies, telles que toiles et toileries, siamoise, draps, velours, corde, plomb laminé, huile de vitriol, etc. ; ainsi que les armemens qu'ils font dans les ports pour nos colonies. Je rendrai un compte particulier de ce dernier aux articles *Rouen* et *Hâvre*.

L'Etendue en superficie du département de la Seine-Inférieure est de 1,163,457 arpens (593,810 hectares) ou de 357 lieues carrées (6,372 kilomètres ½ carrés). La population est évaluée à 642,773 individus, ce qui donne 1,800 habitans par lieue carrée. Les contributions de ce département se montent

montent à la somme de 9 millions, 104 mille 417 francs, ce qui fait 14 francs 16 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Le département de la Seine-Inférieur est divisé en cinq sous-préfectures, en cinquante cantons et neuf cent quatre-vingt-sept communes. Le chef-lieu est à *Rouen*, capitale de la ci-devant province de Normandie.

Les principales villes de ce département sont :

ROUEN, chef-lieu d'une préfecture, et siège d'un archevêché, d'un tribunal d'appel, du tribunal criminel du département, d'un de première instance et d'un autre de commerce, est une ville des plus grandes, des plus peuplées et des plus commerçantes de France. Elle est située sur la rive droite de la Seine à 150 kilomètres (30 lieues) nord-ouest de Paris. Elle a un pont de bâteaux qui monte et descend avec les marées, et s'ouvre pour donner passage aux bâtimens qui remontent la Seine. La cathédrale est très-belle; on y remarquait une des plus grosses cloches du monde, qui portait le nom de *Georges d'Amboise*. Elle est la patrie des deux *Corneille*, de *Fontenelle* et du père *Daniel*.

Le commerce intérieur de la ville de Rouen est immense. Il y a des fabriques considérables de droguets, ratines, espagnolettes et couvertures; petites étoffes de soie et coton, soie et fil, et soie et laine, siamoise, velours et draps de coton, flanelles fleuries et imprimées, toiles cirées, cotonnades de différentes espèces, toiles en fil, en coton, et en fil et coton; indiennes, mousselinettes, basins, tapisseries, brocatelles et bergames; de bas de coton et de fil, de chapeaux; des rafineries de sucre, des manufactures de faïence, papiers, plomb laminé, fabriques de confitures et liqueurs, de cardes à carder, d'huile de vitriol, d'eau-forte et d'esprit de sel, etc. Toutes ces manufactures et fabriques occupent un très-grand nombres d'ouvriers, tant dans la ville que dans les campagnes, à plusieurs kilomètres à la ronde.

Mais outre ce commerce intérieur, la ville de Rouen en fait encore un autre à l'extérieur, qui est également considérable; et que lui facilite sa situation avantageuse sur la Seine. En effet, la marée la mettant à même de recevoir dans son port des bâtimens marchands, la place au rang de nos villes maritimes; et lui procure l'avantage d'offrir au com-

merce les mêmes moyens, et de lui présenter, pour beaucoup d'objets, des ressources plus réelles, parcequ'elles est très-riche de son propre fond. La Seine lui ouvrant des communications faciles, d'un côté avec le Hâvre, de l'autre avec Paris et les plus riches départemens, les négocians peuvent se livrer aux spéculations les plus étendues dans tous les genres. Rouen prend beaucoup de part aux armemens qui se font au Hâvre, et pour se former une idée de son commerce extérieur, je renvoie à l'article de cette dernière ville.

Elbeuf est une petite ville située sur la rive gauche de la Seine. Il y a des manufactures de draps très-estimés qui portent son nom, et forme le principal commerce des habitans.

Dernetal est un gros bourg à 5 kilomètres (1 lieue) de Rouen. On y fabrique des draps, des étoffes de laine qui jouissent d'une assez bonne réputation.

Boudeville est un village situé près de Rouen. Il y a une manufacture de papier, et des moulins à bois pour la teinture.

LE HAVRE, chef-lieu d'une préfecture maritime, d'une sous-préfecture administrative, et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville forte et maritime située à l'embouchure de la Seine, dans un terrain marécageux, à 225 kilomètres (45 lieues) nord-ouest de Paris. Le territoire des environs du Hâvre est fertile en blés, en avoine, en lin, en fruits, en légumes. Il y a des fabriques de tabac, de cordages, de faïence, de dentelle, de taillandrie, briqueterie, tuilerie, d'amidon, de papier, de carton, des rafineries de sucre, d'huile de toutes espèces, tant pour la peinture que pour brûler, etc.

Le commerce du Hâvre est très-actif, il consiste en importation et exportation des productions territoriales et industrielles tant de cette ville que des différens départemens de France, et des productions de l'Angleterre, du Nord, du Levant et des Colonies. Ce commerce procure beaucoup d'avantages, tant aux négocians de cette ville qu'à ceux de toutes les nations qui fréquentent son port, aussi y arrive-t-il chaque jour des navires de toutes les parties du monde, pour y faire des chargemens en remplacement de ceux qu'ils y déposent. Je dois observer que les nations avec lesquelles le Hâvre fait

des affaires suivies étant absolument les mêmes que celles dont je parlerai à l'article *Dunkerque*, je me dispenserai d'en donner le détail, et je renvoie à cette article pour avoir une donnée sur les objets qu'elles y apportent. On peut calculer, qu'année commune, il part du Hâvre 120 à 130 bâtimens pour nos Colonies, et principalement pour Saint-Domingue et la Martinique, et environ 35 à 40 pour la côte de Guinée, où se fait la traite des nègres : qu'il y entre plus de 600 vaisseaux chargés, tant français qu'étrangers, qui s'en retournent avec d'autres marchandises.

C'est dans la ville du Hâvre que se font les chargemens et les retours pour le compte de la compagnie privilégiée d'Afrique.

Les chargemens pour *nos Colonies* se font en bœuf, beurre, saumons, lard et chandelles d'Irlande, farines de Pontoise, vins de Champagne et de Bourgogne, morues sèches, harengs blancs et saurés, huiles, fromage et autres provisions de bouche ; en faïence, cristaux, draps, chapaux, bas, souliers, coutils, toiles de chanvre et de lin de toutes qualités, mousselines, soiries, bijouteries, argenterie, merceries et quincailleries, ferrureries, clouteries, harnois de chevaux, savons, plomb et poudre à tirer. Les retours se font en sucre, café, coton, indigo, gingembre, cacao et en toutes sortes de bois pour la teinture et la marqueterie.

Les cargaisons pour le *Sénégal* et les côtes de *Guinée*, consistent en eaux-de-vie, fèves, chapeaux, toiles fines, merceries, quincailleries, fer, marmites, couteaux, fusils, pistolets, poudre et plomb : et les échanges se font en nègres, gommes, cuirs, dents d'éléphant, cire jaune et autres productions du pays. Les nègres sont conduits dans nos Colonies, et le produit de la vente est employé en sucre, café, coton, indigo et autres productions de ces contrées.

Dans le siècle dernier le commerce de la morue verte, sur le banc de *Terre-Neuve*, était considérable au Hâvre : il y avait plus de cent navires employés à cette pêche, qui produisait aux habitans de très-grande sommes ; aujourd'hui il est bien diminué, parce que les négocians et armateurs de cette ville ont dirigé leurs spéculations vers les Colonies françaises, et principalement vers les îles de l'Amérique. C'est ordinairement pour le compte des marchands de Paris que la morue

est achetée. On la fait passer par la Seine, à Rouen, ensuite à Paris, et de-là dans les autres départemens et principales villes de France. Il vient aussi au Hâvre, par terre, des voituriers des départemens formés des ci-devant provinces de Champagne et de Bourgogne, qui y apportent des vins de leur crû, et qui font leur retours chargés de morue.

Sans entrer dans de plus grands détails sur le commerce du Hâvre, j'observerai seulement que sa situation est une des plus avantageuse de l'Europe, et la plus commode pour en faire un entrepôt, étant située à l'embouchure d'une rivière également sûre et profonde. A la faveur de cette rivière et des marées qui la montent et la baissent, le port du Hâvre tient son plein plus qu'aucune autre port de marée. Il y a peu de ports aussi accessible que celui de cette ville, les vaisseaux pouvant y entrer presque de tous vents. D'ailleurs la sûreté de ce port, sa proximité de Paris, et l'avantage que la Seine lui procure de communiquer avec un grand nombre de départemens de l'intérieur, rendent cette place une des plus commerçante de la République.

Fécamp, siège d'un tribunal de commerce, est une ville maritime, située sur la Manche, où elle a un bon port. Le commerce consiste en draperies, serges, dentelles, toiles, fils, cuirs, soude et huile.

Bolbec est un gros bourg situé à 10 kilomètres (2 lieues) de la rive droite de la Seine. Son terroir produit des grains, des avoines, du chanvre: il y a de bons pâturages, où l'on élève des bestiaux, et sur-tout des chevaux. On y fabrique des draps, velours de coton, des coutils, couvertures, des toiles de lin, des indiennes, siamoises, mouchoirs de fil, des dentelles, etc., dont le commerce, ainsi que celui des avoines, du chanvre, des laines, des chevaux et de la soude, est assez considérable.

Montivilliers est une ville située sur la Lézarde, à 5 kilomètres (1 lieue) de la rive droite de la Seine. Le principal commerce consiste en toiles, cuirs et dentelles.

Saint-Romain est un bourg situé près du Hâvre. On y fabrique des pesons ou romaines à cadrans.

Yvetot, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une ville située sur la route de Rouen à Fécamp. Le sol produit toutes sortes de grains,

du chanvre, du lin: les pâturages sont excellens; le gibier et le poisson très-communs; la volaille d'un goût parfait, et les fruits y abondent au point que presque tous les villages et même les fermes sont entourés d'autant de forets de pommiers et de poiriers qui les dérobent à la vue, et d'où l'on tire le cidre et le poiré, qui servent de boisson aux habitans. Le commerce consiste en grains, toiles, siamoise et velours de coton.

Saint-Valery-en-Caux, siège d'un tribunal de commerce, est une petite ville maritime située sur la Manche, entre Dieppe et le Hâvre, où elle a un port. Les habitans s'occupent particulièrement de la pêche, et envoient plusieurs bâtimens à celle de la morue, au banc de Terre-Neuve.

Caudebec est une petite ville, située sur la rive droite de la Seine, au pied d'une montagne couverte de bois. Il y a des manufactures de toiles, de chapeaux, des tanneries, mégisseries, vinaigreries, amidonneries, blanchisseries. Le commerce consiste en grains, bestiaux, volailles, planche, fer, charbon de terre, ardoises.

Cany est un bourg situé sur la petite rivière de Dardan. Le sol de son terroir produit du lin, du colza et des rabettes. On y fabrique des huiles de lin et de rabettes, dont il se fait un commerce considérable; il y a dans les environs beaucoup de moulins à eau occupés sans cesse à fabriquer ces huilles. Celles de lin servent à la peinture et celles de rabettes à brûler: on les emploie aussi dans les manufactures d'étoffes grossières; presque toutes ces huiles passent à Rouen et au Hâvre, d'ou on les débite dans l'intérieur et chez l'étranger.

Dieppe, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville maritime assez considérable et belle, située dans un fonds sur la Manche, à l'embouchure de la petite rivière de Béthune. Le commerce consiste dans la pêche et la salaison du hareng, du maquereau, de la morue. On y fait des ouvrages d'ivoire, d'os, de corne et des dentelles.

Eu, siège d'un tribunal de commerce, est une ville située sur la rive gauche de la Bresle, dans une contrée fertile en grains, et où il y a des bois et des verreries. On y trouve des fabriques de dentelles et de serges, de toiles de lin, de

toiles à voile, savon verd, cordes, et toutes sortes d'ouvrages de serrureries.

Tréport est un bourg situé à l'embouchure de la Bresle à 8 kilomètres (1 lieue et ½) de la ville d'Eu. Elle a un port où on fait des armemens pour la pêche de la morue, du hareng, du maquereau, et du poisson frais.

NEUFCHATEL, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située agréablement sur la rivière d'Arques. Le sol est très-montagneux et peu propre au labourage, mais riche en fruits et en gras pâturages; les vallées sont la plupart marécageuses. Neufchatel est renommée pour ses bons fromages et son cidre. Il y a des fabriques de siamoises connues sous le nom d'Alexandrine; et des tanneries où l'on prépare des peaux de veaux et de basanes.

Aumale est un bourg situé sur le penchant d'une colline, bornée par une prairie qu'arrose la Bresle. On y fabrique des serges qui sont renommées; il y a des tanneries.

Blangis est un bourg situé sur la rivière de Bresle. Le terroir produit des blés, du cidre; les pâturages y sont bons, et on y élève des bestiaux, et sur-tout des chevaux. On y fabrique des toiles: il y a des blanchisseries et des tanneries.

Forges-les-Eaux est un bourg situé dans un valon. Il y a dans les environs des sources d'eaux minérales très-renommées, elles sont ferrugineuses.

Gournay est une petite ville située sur la rive droite de l'Epte, et renommée par ses beurres, ses fromages et ses œufs.

CALVADOS. — Ce département est formé des anciens évêchés de Bayeux et de Lisieux, dépendans de la ci-devant Basse-Normandie. Il tire son nom d'un *rocher* qui borde la mer au nord de Bayeux, près l'embouchure de l'Orne, dans une étendue de 20 à 25 kilomètres (4 à 5 lieues). Il est borné au nord par la Manche; à l'est, par le département de l'Eure; au midi, par celui de l'Orne; et à l'ouest, par celui de la Manche.

Le sol du département du Calvados n'est pas le même par-tout. Dans la partie qui avoisine Pont-l'Evêque, et qui renferme le petit pays d'Auge, les terres y sont trop fortes pour produire beaucoup de blés, mais elles sont abondantes en

chanvres, en fruits, prairies et pâturages, où l'on élève quantité de bétail, sur-tout des chevaux renommés par leur force et leur vigueur. L'on y fait beaucoup de beurre et de fromages. On tire aussi beaucoup de sel blanc des salines établies le long des côtes. La campagne de Caen produit quantité de grains et de fruits, et les pâturages y sont excellens. La partie ou Bayeux est située, et qui renferme une portion du petit pays de Bessin, est fertile en grains, en fruits, sur-tout en pommes, dont on fait du cidre excellent. Le gibier, le poisson et la volaille y abondent. Les environs de Vire, qui contiennent le pays de Bocage, sont peu fertiles. Les terres n'y produisent guère que du seigle, de l'avoine et du sarazin. On y trouve des bois, des mines, des forges, etc.

Il y a des fabriques de draps fins, ratines, serges, futaines à poils, toiles, basins, coutils, dentelles, toiles peintes, de bonneterie, chapellerie, papeteries, faïencerie, porcelaine, etc. Le commerce consiste en grains de toute espèce, en cidre, en bestiaux, en chevaux, en beurre, en fromages, en fourrages, en bois de construction et dans le produit des manufactures qui y sont établies.

L'étendue territoriale du département du Calvados est de 1,117,643 arpens (570,427 hectares), ou de 288 lieues carrées (5,640 kilomètres carrés). La population est évaluée à 480,317 individus, ce qui donne 288 habitans par lieues carrées. Les contributions de ce département, pour l'an XI, se montent à la somme de 6,348,465 francs, ce qui fait 13 francs 22 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Le département du Calvados est divisé en six sous-préfectures, en trente-sept cantons et en huit cent quatre-vingt seize communes. Le chef-lieu est à *Caen*.

Les villes principales de ce département sont :

CAEN, chef-lieu d'une préfecture, et siège d'un tribunal d'appel, du tribunal criminel du département, d'un de première instance et d'un autre de commerce, est une ville considérable située dans un vallon, entre deux grandes et belles prairies, au confluent de l'Orne et de l'Odon, à 15 kilomètres (3 lieues) de la mer, et à 265 kilomètres (52 lieues) à l'ouest de Paris. Il y a des fabriques de draps fins et autres étoffes de laine, de toiles, de toiles peintes, de

basins, coutils, de dentelles, de bonneteries, et de chapeaux; des faïenceries, manufacture de porcelaine, etc.

Creuilly est un bourg situé sur la petite rivière de Seuille, dans un terroire abondant en grains, en fruits et en pâturages, où l'on nourrit beaucoup de bestiaux.

Courselle est un village situé près de Caen. On y fabrique beaucoup de dentelles noires, qui se débitent en grande partie à Paris.

BAYEUX, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un évêché, d'un tribunal de première instance et d'un autre de commercé, est une ville ancienne située sur la rivière d'Aure. Le terroire y est fertile en grains, en fruits, et principalement en pommes dont, on fait d'excellent cidre. Les pâturages y sont abondans et de bonne qualité. On y élève beaucoup de bestiaux. Il y a des fabriques de draps et de velours de coton, de serge, de bonneterie en laine, de dentelles de soie noire et blanche, et de fil en tout genre, de toiles, etc. Le commerce, outre le produit des manufactures, consiste en bœufs, moutons, volailles, beurre, chanvre; soude de Varec, cidre, etc.

Jsigny, siège d'un tribunal de commerce, est un gros bourg situé près de la Manche, au fond d'un golfe, entre la rivière d'Aure à l'est, et celle de Vire, qui y a son embouchure à l'ouest. La situation d'Isigny est tout à fait agréable, et ce bourg est renommé pour son beurre excellent, et dont on fait un grand commerce, ainsi que de bestiaux, de cire jaune et de cidre.

Balleroi est un gros bourg situé à 15 kilomètres (3 lieues) de Bayeux. On trouve des mines de fer dans les environs, qui sont exploitées; et il y a des forges.

PONT-L'EVÊQUE, chef-lieu de sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la rivière de Touques qui la traverse. Le terroir est peu fertile en blé, mais il abonde en chanvre et fruits, et les pâturages y sont étendus et de bonne qualité; on y élève une grande quantité de bétail, sur-tout des chevaux, forts et vigoureux. Le commerce consiste en fromages, en beurre et en chevaux.

Honfleur, siège d'un tribunal de commerce, est une ville maritime située sur la rive gauche de la Seine, près de son

embouchure dans la Manche, où elle a un bon port. Le commerce consiste principalement dans la vente des productions de son territoire et dans les produits de la pêche. Celui des productions se fait en grains, cidre et bois de constrution. Il y a aussi à Honfleur une manufacture de couperose et d'huile de vitriol, une filature de coton, une fabrique de dentelle de fil et une boulangerie pour le biscuit de mer, renommé pour sa bonne qualité. Les marchands et armateurs de Honfleur embrassent toutes les branches de commerce qui peuvent se faire par mer. Outre celui de la pêche de la morue, sur le grand banc de Terre-Neuve, à laquelle il s'adonnent, et pour laquelle il se fait beaucoup d'armemens, ils font aussi le commerce des denrées de l'Amérique; mais en général celui de cette place est peu étendu, et cependant il est susceptible d'un grand accroissement.

Lisieux, chef-lieu de sous-préfecture, et siège d'un trinal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville située sur la rivière de Touques, partie sur une côte, partie dans une vallée, à 25 kilomètres (5 lieues) de la mer. Le sol y est fertile en blés, en lins, en chanvre, en fruits, surtout en pommes, dont on fait du cidre. Les pâturages y sont bons et abondans, et on y nourrit beaucoup de bestiaux. Il y a des forêts qui fournissent des bois de construction et de chauffage. On y trouve des mines de fer et des forges. Il y a des fabriques d'étoffes de laine et de toiles. Tous ces objets, tant du produit territorial qu'industriel, se transportent par eau à Honfleur et au Hâvre.

Orbec est une petite ville située sur le ruisseau d'Orbiquet, où l'on fabrique de gros draps.

Falaise, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siége d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une belle ville assez considérable, bien peuplée et fort commerçante, située sur un rocher près la petite rivière d'Ante. Le terroir est fertile en grains et en fruits. Il y a d'excellens pâturages, où l'on élève beaucoup de bestiaux. Le commerce consiste en toiles et fils. Chaque année, à la fin du mois de thermidor, il se tient à *Guibray*, l'un de ses faubourgs, une foire très-considérable, et la plus célèbre de France après celle de Beaucaire.

Vire, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siége d'un

tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville située sur la rivière de même nom. Le sol n'y produit guère que du seigle, de l'avoine et du sarrazin. On y trouve cependant quelques pâturages assez bons, des bois, des mines de fer et des forges. Il y a des fabriques de serges, de cardes à carder. Le commerce consiste en draperies, toiles fines, coîfes à perruques, bourses, réseaux, merceries et papeteries. On trouve un grand nombre de papeteries répandues dans les environs de Vire, à 15 à 20 kilomètres (3 à 4 lieues) à la ronde.

Condé-sur-Noireau, siége d'un tribunal de commerce, est une petite ville située dans une vallée fertile et agréable sur la rivière de Noireau. Le commerce des habitans consiste en draps et coutellerie.

ARTOIS, ci-devant gouvernement général, avec titre de comté, autrefois l'une des dix-sept provinces des Pays-Bas. C'etait un pays fort plat, qui s'abaissait du côté de la Flandre, et où commençait ce qu'on appelait aussi *Pays-Bas*. La Flandre-Française le bornait au nord, la Picardie à l'ouest et au sud, et le Hainault-Français et le Cambrésis à l'orient.

Les principales rivières qui y coulaient sont la *Scarpe*, la *Lys*. En 1775 le gouvernement avait approuvé le projet de redressement et du curement de la Lys, depuis Aire jusqu'à Saint-Venant. Il avait accordé des fonds pour ce travail, et le reste de la dépense devait être réparti entre l'Artois et les provinces voisines; mais les Etats n'ayant pu donner qu'une modique somme à-compte sur celle à laquelle ils avaient été taxés, les travaux ont été suspendus. Les autres rivières sont la *Laquette*, la *Cange*; on avait proposé de rendre la Cange navigable, et d'en faire un canal qui ouvrit à l'Artois l'entrée de l'Océan. Je me bornerai à dire que ce canal serait d'un grand avantage pour le commerce; que son exécution est possible, et qu'elle ne serait pas très-dispendieuse; l'*Aa*, la *Deule*, la *Biette*, la *Houlet*, la *Lave* et la *Melde*, deux seulement portent bateaux. Il y a aussi quelques canaux qui conduisent aux ports de Dunkerque, de Gravelines, de Calais, et qui lui ouvraient une communication avec les ci devant Pays-Bas.

Le climat de cette province était plutôt froid que tempéré, il était d'ailleurs très-humide pendant la plus grande

partie de l'année. Cependant, quoiqu'on s'y ressentit déjà du climat des pays septentrionaux par la longueur des froids et par les fréquentes humidités qu'on y éprouvait, le sol n'en est pas moins fertile en toutes sortes de grains; mais on ne peut pas en dire autant des foins, qui y étaient rares, quoiqu'il y ait des pâturages suffisans pour la nourriture des bestiaux. On y récoltait beaucoup de lin et de laines de très-bonne qualité. On remarque qu'il y avait moins d'arbres fruitiers dans l'ancienne Artois que dans aucune autre province de France, et que les fruits n'y étaient ni bons ni communs. On n'y trouvait également que quelques bouquets de bois, et point de forêts considérables, ce qui rendait le bois d'une cherté extraordinaire, et oblige encore les citoyens peu aisés à lui substituer les tourbes et la houille, chauffage qui produit une odeur désagréable pour les personnes qui n'y sont point habituées. Il y avait des mines de charbon de terre et de salpêtre, des tourbierres, des carrières de pierres à moulins et à aiguiser les outils, de marne, de pierres blanches, de pierres à chaux, de grès propre à bâtir et à paver, etc. Les principales manufactures qui existaient dans l'ancienne province d'Artois sont celles de droguets, de pinchinats, de serges drapées et non drapées, de petites étoffes de laines, de couvertures de laine, etc. Mais il faut observer que ces établissemens sont fort peu considérables, et que quant à l'industrie, cette province a beaucoup dégénérée de ce quelle était autrefois. Le commerce n'avait pour objet que les grains, qui en étaient la principale branche; les lins, les chanvres, les houblons; les bestiaux, notamment les chevaux, les moutons et les porcs; la volaille, les œufs, les laines, les filets de lin, ceux de laine, que l'on appelle *sayette*; les huiles de lin, de colza, de navette, de pavot; le suif pour les chandelles, les toiles unies, celles ouvrées pour le linge de table; les batistes, les linons, les dentelles, notamment les communes; les serges, les cuirs tannés, les briques, les tuiles, etc.

Cette province pouvait avoir environ 110 kilomètres (22 lieues) de longueur, sur 55 kilomètres (11 lieues) de largeur, ce qui fesait 4,800 kilomètres carrés (240 lieues carrées). La population, en 1789, était évaluée à 319,200 individus; ce qui donnait 1,330 habitans par lieue carrée.

La ci-devant province d'Artois était divisée en neuf districts

ou bailliages, et renfermait onze villes, dont deux étaient épiscopales (Arras et Saint-Omer); sept places, six bourgs, et à-peu-près huit cents villages. Elle forme aujourd'hui, avec les pays de Guines, d'Oye et le Boulonnais, dépendans de la ci-devant province de Picardie, le departement du *Pas-de-Calais*.

Cette ancienne province tirait le nom d'*Artois* des fameux *Atrebates*, qui l'habitaient du tems de Jules-César. De la domination des Romains ce pays passa sous celle des rois français, qui le possédèrent jusqu'en 863, que Charles-le-Chauve le donna en dot à Judith, sa fille, qu'il maria à Baudouin Ier., *Bras-de-Fer*, comte de Flandre, dont les successeurs le conservèrent jusqu'en 1180, que le comte Philippe d'Alsace le démembra de ses Etats pour le donner en présent de noces à Isabelle de Hainault, sa nièce, qui épousa le roi Philippe-Auguste. En 1237 Louis IX l'érigea en comté-pairie, sous le titre de *Comté d'Artois*, et le donna à son frère Robert Ier., dont les descendans s'y succédèrent pendant très-long-tems. Marguerite III de Flandre, l'une d'entre eux, le porta en mariage à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, qu'elle épousa en 1369, et ses héritiers mâles en jouirent, sans interruption, jusqu'au duc Charles, qui mourut en 1477, laissant une seule fille, nommée *Marie*, au préjudice de laquelle Louis XI s'empara de ce comté, malgré toutes les oppositions qu'elle put faire alors. Mais cette princesse ayant épousé *Maximilien* d'Autriche, fils de l'empereur Frédéric III, le roi Charles VIII, fils et successeur de Louis XI, fut obligé, en 1493, par le traité de Senlis, de lui rendre l'Artois, en s'en réservant la suzeraineté. Les maisons d'Autriche et d'Espagne l'ont ensuite possédé successivement; mais en 1640 Louis XIII ayant pris Arras sur Philippe IV, roi d'Espagne, tous l'Artois fut de nouveau soumis à la France, à l'exception de Saint-Omer et d'Aire; et ces villes ne lui furent cédées que par le traité de Nimègue de 1678, confirmé par celui d'Utrecht de 1713.

Cette province avait le privilége de tenir des *Etats*, dont l'objet était de régler ce qui était nécessaire par rapport aux subventions que l'Artois accordait au roi, attendu que cette province n'était pas sujette aux impositions qui avaient

lieu dans le reste de la France. Cet usage était si ancien, qu'on n'en trouve point le commencement : on peut néanmoins l'attribuer à la composition de 14,000 livres que firent les habitans d'Artois avec le roi Charles V, le premier décembre 1368, pour leur part de la contribution annuelle des frais de la guerre. Cette somme de 14,000 liv., qui a toujours été nommée l'*ancienne aide* ou *composition d'Artois*, était réglée par les élus d'Artois, Boulonnais, Saint-Pol, ressorts et relevemens, selon la *Caroline* ou chartre du roi Charles VI, du 31 octobre 1409.

La convocation des Etats se fesait par lettres-patentes, en forme de commission, adressées aux commissaires du roi, et par les lettres-de-cachet particulières adressées à ceux que le roi y appelait. Ils étaient composés, pour le clergé, des évêques d'Arras et de Saint-Omer, d'un grand nombre d'abbés, et des députés de chaque chapitre; pour la noblesse, d'environ soixante-dix gentilshommes; et pour le tiers-état, des échevins d'Arras et des députés des huit principales villes de la province.

La tenue de ces Etats n'avait jamais été interrompue, si ce n'est depuis la prise d'Arras en 1640, jusqu'à la paix des Pyrénées, après laquelle le roi rétablit le pays dans ses anciens priviléges. Sa première assemblée se tint dans la ville de Saint-Pol, mais depuis on les tenait toujours à Arras.

PAS-DE-CALAIS. — Ce département est formé, ainsi que je l'ai déjà dit, de l'ancienne province d'Artois, du Boulonnais et d'une partie de la ci-devant Basse-Picardie. Il tire son nom du détroit qui sépare la France de l'Angleterre, lequel n'ayant que 7 lieues (35 kilomètres) de traversée, est un pas en comparaison de son étendue ordinaire. Il est borné à l'ouest et au nord-ouest par la Manche, au nord-est et à l'est par le département du Nord, et au sud par celui de la Somme.

Le département du Pas-de-Calais produit, ainsi que je l'ai observé à l'article de l'Artois, assez de blé, mais en moindre proportion que du chanvre, du lin, du colza, du tabac, etc. Je renvoie à l'article précité pour plus de détails, ainsi que pour ce qui concerne l'industrie et le commerce.

L'étendue territoriale du département du Pas-de-Calais

est de 1,331,719 arpens (679,688 hectares), ou de 328 lieues carrées (7,042 kilomètres ½ carrés). La population est évaluée à 566,061 individus, ce qui donne 1,726 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI s'élèvent à la somme de 4,558,519 francs, ce qui fait 8 francs 5 cent. pour la quotité contributive de chaque individu.

Le département du Pas-de-Calais est divisé en 6 sous-préfectures, en 43 cantons et 953 communes; le chef-lieu est à *Arras*.

Les villes principales sont:

ARRAS, chef-lieu d'une préfecture et siége d'un évêché, d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville forte et considérable, bien peuplée et assez bien bâtie, située sur la Scarpe. Ses fortifications sont, en grande partie, l'ouvrage du maréchal de Vauban; la citadelle est très-belle, quoique trop basse. En 1654 le Grand-Condé, après avoir été forcé dans ses lignes, fut obligé d'en lever le siége, qu'il avait entrepris pour les Espagnols. On fait à Arras des huiles qui servent pour la peinture, les fabriques de savon et à brûler. On y fabrique des dentelles, des batistes, des fils de mulquinerie, des bas en fil, laine et coton; des camelots, des calmandes et des savons noirs. Il y a des manufactures de faïence et de porcelaine, des raffineries de sucre, etc. On y fait aussi un commerce assez considérable de blé et de graines grasses.

Bapaume, petite et forte ville, située dans une contrée très-sèche, où l'on ne trouve ni rivière ni fontaine, mais où le génie a trouvé le moyen de conduire de bonnes sources; de sorte que les eaux qui environnent Bapaume contribuent beaucoup à la défense de cette place. Son territoire produit des blés, des seigles, des avoines, colzas, lins, etc. Il y a beaucoup de fabriques de fils, de toiles, de batistes et de linons.

SAINT-OMER, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège du tribunal criminel du département, d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une grande et forte ville, située sur la rivière d'Aa, en partie sur une hauteur et en partie dans des marais d'un abord très difficile. Le sol des environs produit des grains, lins, chanvres, colza, etc. Il y a des pâturages où l'on élève des bêtes à laine et des

chevaux. Saint-Omer a des manufactures de draps, de toiles de coton et de fil à carreaux, de pannes en laine et en poil de chèvre. Quoique cette ville ne soit pas très-éloignée de la mer, elle n'en retire cependant d'autre avantage que celui de la pêche. Le commerce y est peu étendu, il consiste en grains, laines, chevaux, huile de colza, et dans les produits des manufactures.

Aire est une jolie et forte ville, située sur la Lys, qui la divise en deux parties inégales, et d'où l'on a tiré un canal de communication avec Saint-Omer, Dunkerque, etc. La maison commune et les cazernes, rebâties depuis peu; sont de beaux édifices. Aire a des fabriques d'huile à brûler, de savon noir, de faïence, d'étoffes de laine et de fil, de mouchoirs de coton, de toiles à matelas, des blanchisseries, etc. On y fait des ouvrages d'osier. Le commerce, outre les produits des fabriques, consiste en vins, tabacs et planches.

Boulogne-sur-Mer, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville maritime située à l'embouchure de l'Iane dans la Manche. Le sol des environs est assez fertile. Il y a d'excellens pâturages, où l'on élève des bestiaux, et surtout des chevaux. On y trouve des mines de charbon de terre et des carrières de pierres très-belles, et dont on fait des devans et des dessus de cheminées. Boulogne a des manufactures de bonneterie et de tricot, de faïence, des raffineries de sucre et de sel, des fabriques de savon noir, etc. Le commerce consiste en beurre, en chevaux, en vins de Bordeaux, eau-de-vie et genièvre, thé, et dans le produit des diverses manufactures. La pêche est aussi une branche très-considérable de commerce pour les habitans de Boulogne. Elle consiste principalement en poisson frais et salés, et surtout en harengs et maquereaux.

Calais, siège d'un tribunal de commerce, est une ville forte et maritime, située sur la Manche, dans le détroit qu'elle forme entre la France et l'Angleterre, et auquel cette ville a donné son nom. Le port de Calais est le plus voisin de l'Angleterre, aussi, en tems de paix, il y a journellement un mouvement de paquebots entre ce port et celui de Douvres, en Angleterre. Calais a des fabriques de savon noir et blanc et d'amidon. La pêche des harengs et des maquereaux forme

une branche considérable de commerce pour les habitans. Les pâturages des environs sont excellens, et on y élève beaucoup de chevaux et de moutons, connus sous le nom de *pré salé*, dont on fait un grand commerce. Le sol serait bon et même égal à celui de Flandre, sur-tout dans la basse partie, si le défaut de cultivateurs et les fréquentes inondations ne s'y opposaient.

Desvres est une petite ville où il y a plusieurs manufactures d'étoffes de laine grossières, servant à l'habillement des gens de la campagne et des marins; une autre de faïence et une de poterie commune.

La Capelle est un village à 2 lieues (10 kilomètres) de Boulogne, où MM. *Delporte* entretiennent et élèvent, à la manière anglaise, sur un terrein que le gouvernement leur a cédé à cet effet, un troupeau de moutons de race et d'origine Anglaise, dont la laine sayée en baracan, en tricot, sur métier, etc., a soutenu à leur avantage, d'après les expériences scrupuleuses qui ont été faites à plusieurs reprises, par ordre de l'administration, toute espèce de comparaison avec la plus belle laine d'Angleterre. Cet établissement, le premier de ce genre en France qui ait eu du succès, ne laisse rien a désirer quant à la qualité des laines qu'il fournit aujourd'hui aux fabricans du pays, et quant à la manière d'administrer et de soigner ce troupeau intéressant.

Bethune, chef lieu de sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une ville assez mal fortifiée, située sur un roc au pied duquel coule la rivière de Biette. Les pâturages des environs sont excellens, et on y élève des bestiaux; on estime les fromages qui s'y font. Il y a des fabriques de toiles dont on fait commerce.

Lens est une petite ville située dans une belle plaine sur la rivière de Souchet. Elle n'est remarquable que par la victoire que le prince de Condé, alors duc d'Enghien, y remporta, en 1648, sur les Espagnols, commandés par l'archiduc Léopold.

Saint-Pol, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville qui n'est connue que par ses eaux minérales.

Montreuil-sur-Mer, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville forte

forte située sur une colline à 3 lieues (15 kilomètres de la mer, sur la rive gauche de la Canche.

Etaples est une petite ville et port de mer à l'embouchure de la Canche, où il se fait un grand commerce de poissons frais et salés.

. FLANDRE. — C'était une des provinces de France des plus fertiles, des plus riches et des plus peuplées. Elle renfermait ce qu'on appellait communément les *Pays-Bas Français*, c'est-à-dire, une partie du comté de *Flandre*, le *Cambraisis* et une partie du comté de *Hainault*. Elle était bornée dans toute ses parties, du nord et de l'est, par la Manche et les Pays-Bas Autrichiens et du sud à l'ouest par les provinces d'Artois et de Picardie.

Les rivières principales qui arrosaient la province de Flandre sont ; l'*Yper*, qui coule entre Bergues et Cassel, et sert à la communication de plusieurs canaux ; l'*Aa*, qui se divise en deux bras, dont l'un arrose les frontières occidentales de la ci-devant Flandre, et se jette dans la Manche un peu au-dessous de Gravelines, où elle forme un petit port : l'autre reçoit le nom de Colme, après sa séparation à environ 3 lieues (15 kilomètres) au-dessous de Saint-Omer, et dirige son cours vers Linck et Bergues, en traversant la Flandre du couchant au levant. La *Deule*, la *Marque*, la *Lys*, la *Scarpe*, l'*Escaut*, la *Sambre*, etc. Outre ces rivières, cette province était coupée par plusieurs canaux, qui y ont été pratiqués pour dessécher le terrein et pour établir des communications d'une ville à l'autre.

Le climat de la Flandre était généralement plus froid que tempéré, et l'hiver y durait près de la moitié de l'année. L'on y passait du froid aux chaleurs, le printems y étant presqu'insensible. L'été y était pluvieux, mais l'automne ordinairement agréable,

Le sol de cette province était peut-être le plus riche et le plus fertile de l'Europe, et il était cultivé à un très-haut degré de perfection. On n'y connaissait point les jachères, et toutes les terres donnaient annuellement de grands produits. On y récoltait du blé, de l'orge, du seigle, de l'avoine, des légumes, du houblon, de la garance, du colza, du tabac, du lin, du chanvre, etc. Les paturages y étaient abondans et d'une excellente qualité ; aussi y engraissait-on des bestiaux de toutes

les espèces. Une production que la Flandre tirait particulièrement de son sol, était la tourbe, si utile dans les cantons où le bois pour le chauffage est rare. On s'en sert aussi dans quelques endroits pour l'engrais des terres, et plusieurs lui doivent la fertilité de leur territoire. Les mines de charbon de terre étaient considérables dans cette province; celle située près de Valenciennes était la meilleure et la mieux exploitée des Pays-Bas. Quant aux mines de fer, on en trouvait dans la partie de la Flandre qui joint l'*entre Sambre et Meuse*; c'était la richesse de ce canton. Le fer qu'on en retirait était d'une bonne qualité.

Les principaux objets d'industrie étaient les fabriques de toiles, de batiste, de linons, de fils à dentelle et à coudre, de dentelles, de gazes, de draps de serges, de ratines, étamines, calmandes, camelots, coutils, nankin, nankinets, couvertures de lit; les tanneries, huileries, papeteries, verreries, faïenceries, porcelaines, clouteries, forges, fonderies, etc.

La grande fertilité de la Flandre, la facilité dans les communications, soit par les chemins de terres soit par la navigation et les débouchés certains des productions territoriales et industrielles, étaient autant de moyens qui concouraient à faire fleurir le commerce dans cette province. Les villes de Dunkerque et de Lille étaient celles qui mettaient toutes les autres en mouvement, parce que leurs habitans étaient assez riches pour former de grandes spéculations. L'huile de colza était d'un grand débit en Flandre, quand celle de la baleine manquait: on s'en servait pour brûler et pour faire du savon. Le commerce de cette province peut être considéré sous le rapport des denrées du crû du pays, et qui en étaient exportées, et sous celui de celles qu'on y importait des pays étrangers, pour suppléer à ce qui manquait naturellement à ses habitans. Dans le commerce d'exportation étaient compris les grains, les légumes, les fruits, les toiles, les dentelles et autres objets dont j'ai parlé plus haut. La Flandre tirait des autres provinces de France, des vins, des eaux-de-vie, des confitures, des fruits secs, des huiles à manger, des étoffes de soie, des galons, des rubans, des armes, du soufre, du salpètre. Elle recevait de Hollande, du poisson salé, des baleines, des épiceries, des drogues, des teintures, des couleurs, des

cendres, du bois, de l'alun, des cuirs, du goudron, de la corne, du cuivre, de l'ivoire, des curiosités des Indes, des caractères d'imprimeries, des livres, du miel, du coton. Elle recevait des ci-devans Pays-Bas Autrichiens, du pays de Liège et de l'Allemagne, des laines, des soies, des bestiaux, de la volaille, des foins, du charbon de terre, du fer, du plomb, des fils d'archal et de laiton, etc. L'espagne et le Portugal lui fournissait de l'or et de l'argent, des laines, des vins, des huiles, des olives. Elle tirait, en tems de paix, d'Angleterre et d'Irlande, des draps, des beurres, des chairs salees, des suifs, des cuirs, des pelleteries, des chapeaux, et enfin à proportion des autres parties de l'Europe, selon ce qu'elles produisent.

On donnait à la Flandre près de 40 lieues (200 kilomètres) dans sa plus grande longueur, sur 6 et 8 lieues (30 à 50 kilomètres) de largeur, excepté dans la partie à la quelle était réunis le Cambraisis, ou elle pouvait avoir 10 à 12 lieues (50 à 60 kilomètres) de largeur, ce qui lui donnait 278 lieues carrées (6,672 kilomètres carrés). La population était évaluée à 686,800 individus, ce qui fesait 2,470 habitans par lieue carrée.

La province de Flandre était divisée en Flandre maritime et en Flandre wallonne, subdivisées en sept châtellenies, savoir: quatre comprises dans la Flandre maritime, et qui étaient celles de *Cassel*, de *Bourbourg*, de *Bergues* et de *Bailleul*: et trois dans la Flandre wallonne, qui était celles de *Lille*, d'*Orchies* et de *Douay*. Le Hainault français et le Cambraisis formaient quinze recettes particulières, dont dix comprises dans le Hainault, étaient, *Avesne*, *Bavay*, *Charlemont Landrecies*, *Mariembourg*, *Maubeuge*, *Philippeville*, *Prevôté le Comte*, le *Quesnoy* et *Valenciennes*; et cinq dans le Cambresis, savoir: *Bouchain*, *Cambray*, le *Cateau*, *Mortagne* et *Saint-Amand*.

Aujourd'hui cette province forme le département du *Nord*.

Avant que *Jules-César* se rendit maître des Gaules, on donnait le nom de *Flandre* non seulement à la province dont je viens de donner la description, mais encore au comté d'Artois et à tout le pays compris entre la mer et l'Escaut depuis sa jonction à la Scarpe jusqu'à son embouchure. Cette contrée était alors bien différente de ce qu'elle était de nos jours, toute couverte d'épaisse forêts et remplie de marais, il

était très-difficile d'y pénétrer. Cependant César vint à bout de se frayer des routes à travers ces pays inaccessibles, par les grands abattis de bois qu'il fit faire. Les *Morini* et les *Nervii* habitaient pour lors cette contrée, et ils avaient plusieurs autres peuples pour alliés ou pour sujets. César les subjugua tous, et ils restèrent sous la domination des Romains jusqu'aux tems des irruptions que firent les Francs de la seconde Belgique. Ils s'emparèrent d'abord de Tournay et de Cambray vers l'an 440, mais en 449 les français en devinrent totalement les maîtres.

Sous la première et seconde race des rois de France, la Flandre fut gouvernée par des comtes, comme la plupart des autres provinces; mais comme elle était encore alors un pays de bois, on donnait le nom de *comtes forestiers* aux gouverneurs et juges de cette partie de la Flandre. En 863 Charles-le-Chauve érigea la Flandre en comté relevant de la couronne de France, en faveur de Baudouin I, surnommé *Bras-de-Fer*. Vers la fin du onzième siècle, Robert I, le *Frison*, père de Baudouin VI, usurpa le comté de Flandre et l'Artois; mais après la mort de Gui-de-Bourbon-Dampierre, les villes et chatellenies de Lille et de Douay furent cedées à Philippe-le-Bel, roi de France. Ses successeurs en demeurèrent en possession jusqu'en 1363, que le roi Jean céda ces deux provinces à Philippe-le-Hardi, duc de Bourgogne, son quatrieme fils, à charge de reversion à la couronne, si ce prince décédait sans enfans mâles. Quoique le cas fût arrivé, les rois de France ne purent se faire rendre ce pays, qui leur appartenait. Mais en 1667 Louis XIV s'en mit en possesion par les armes.

NORD. — Ce département est formé, ainsi que je l'ai dit plus haut, de l'ancienne Flandre française. Il prend son nom de sa situation topographique relativement aux autres départemens, parce qu'il était, avant la réunion de la Belgique, le plus septentrional de la France. Il est borné au nord-ouest par la Manche; au nord par le département de la Lys; au nord-est, par celui de Jemmape; au sud et à l'ouest par ceux de l'Aisne et du Pas-de-Calais.

Le sol du département du Nord est sans contredit un des meilleurs de la France; la culture y est bien entendue, on y recueille du blé, du lin, du chanvre, du colza, du tabac; on y élève beaucoup de gros bétail et l'on y fait du beurre excel-

lent. Je renvoie pour plus de détails, ainsi que pour ce qui a rapport à l'industrie et au commerce, à ce que j'ai dit ci-dessus à l'article *Flandre.*

L'Étendue territoriale du département du Nord est de 1,133,333 arpens (578,485 hectares) ou 278 lieues carrées (6,030 kilomètres carrés). La population est de 774,450 individus, ce qui donne 2,786 habitans par lieue carrée. Les contributions, pour l'an XI, se montent à la somme de 6,736,621 fr., ce qui fait 8 fr. 70 centimes pour la quotité contributive de chaque individu. Le département du Nord est divisé en six sous-préfectures, en soixante cantons et six-cent-soixante-onze communes. Le chef-lieu du département est à *Douay.*

Les villes principales sont :

DOUAY, chef-lieu de préfecture, et siège du tribunal criminel du département et d'un tribunal d'appel, est une grande et forte ville située sur la Scarpe, qui la divise en deux parties: elle a des communications faciles avec Arras, Valenciennes, Nord-Libre, ci-devant Condé, Dunkerque, la Belgique et la république Batave par la Scarpe, qui y est navigable, et se jette dans l'Escaut, et par un canal qui communique avec la Deule. Les productions que l'on recueille dans les environs de cette ville consistent en grains, graines grasse, lins, et houblon. Il y a des manufactures de camelots, molletons, couvertures de laine et de coton, tapisseries de haute lice; des fabriques de toiles, de fils pour dentelles et à coudre, de dentelles et de gazes; d'huile à brûler et de savon; des manufactures de grès, façon d'Angleterre, des verreries à bouteilles, des raffineries de sucre et de sel: on y fabrique aussi des ouvrages en fer-blanc qui sont assez recherchés. Douay était autrefois le siège d'un parlement pour les Pays-Bas français. Il y avait une université, fondée en 1562 par le pape Paul IV et par Philippe II, roi d'Espagne. Les français s'en rendirent maîtres en 1667; les alliés s'en emparèrent en 1710; mais deux ans après, en 1712, les français la reprirent, à la suite de la bataille de Denain, et elle leur est restée par le traité d'Utrecht. Elle est la patrie de Jean de Boulogne, sculpteur fameux, à qui Florence doit un grand nombre de chef-d'œuvres de son art, et Paris la statue équestre d'Henri IV.

Valenciennes, siège d'un tribunal de première instance et

d'un autre de commerce, est une ville forte et très-considérable située sur l'Escaut, qui la divise en deux parties. La citadelle et les fortifications ont été construites en partie par le maréchal de Vauban. Les environs produisent toutes sortes de grains, colza, tabac, lin, légumes secs, houblon, houille et charbon de terre. La mine de ce dernier combustible est la meilleure et la mieux exploitée de tous les ci-devant Pays Bas: elle occupait journellement plus de deux mille ouvriers. Le charbon qu'on en tire est propre à tous les usages; il s'exporte dans les départemens environnans. Il y a des manufactures de petites étoffes de laine, des fabriques de toiles, de batiste, de linons, de gazes, de dentelles, connues sous le nom de valenciennes, et de fil retors, de porcelaines et des clouteries. L'Escaut ouvrant à Valenciennes des communications avec un grand nombre de villes, le commerce de ces productions territoriales et industrielles s'y fait avec beaucoup de facilité. Mais j'observerai que si malgré cet avantage que lui procure sa situation sur un grand fleuve, cette ville ne peut être mise au rang des premières places de France pour le commerce, elle est aumoins très-recommandable du côté de l'industrie. Les fabriques qui y sont etablies sont à un haut degré de perfection, et renommées dans toute l'Europe. Les Français la prirent en 1677, et la possession leur en fut assurée, l'année suivante, par le traité de Nimègue. Elle fut assiégée, en 1793, par les armées autrichienne et anglaise combinées, et elle se rendit le 27 juillet au prince de Cobourg et au duc d'Yorck; mais l'armée française la reprit le 27 août 1794. Deux hommes célèbres y ont pris naissance : Jean Froissard, historien du quatorzième siècle, et Antoine Wateau, peintre, qui a excellé dans les scènes villageoises.

Saint-Amand est une petite ville située sur la Scarpe, connues par ses eaux minérales et ses boues, et dont le commerce consiste en fils, bonneterie et dentelles.

Orchies est une ancienne et petite ville, où il y a des fabriques d'étoffes de laine. On prétend que cette ville était autrefois aussi considérable que celle de Lille.

Marchiennes est une petite ville située sur la Scarpe, dans un terrain marécageux, où il y avait une riche et célèbre abbaye de Bénédictins.

Nord-Libre, ci-devant *Condé*, est une petite ville très-

forte, située au confluent des rivières de la Haine et de l'Escaut.

Bergues, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siége d'un tribunal de première instance, est une petite ville forte, située sur la Colme, au pied d'une montagne, dans un pays marécageux, et à la jonction de plusieurs canaux.

Dunkerque, siége d'un tribunal de commerce, et chef-lieu de la première préfecture maritime, est une belle et grande ville maritime située sur la côte maritime de la mer d'Allemagne, sur un terrein un peu élevé et fort sablonneux. La ville de Dunkerque, soit qu'on la considère sous la domination des Espagnols, soit pendant le tems qu'elle est entrée en dépôt entre les mains des Anglais, soit enfin qu'on la regarde depuis qu'elle a été réunie à la France, par l'acquisition qu'en fit Louis XIV, s'est toujours distinguée par son grand commerce, et par les succès de ses entreprises maritimes. L'industrie des Dunkerquois consiste principalement dans la pêche de la morue, du hareng et du poisson frais; les fabriques de tabac, les raffineries de sucre, amidoneries, corderies, genièvreries et verreries; et le produit de ces diverses sources de commerce en fait aujourd'hui l'aliment. Le commerce de Dunkerque avec la France se fait en vins, eaux-de-vie, sel, vinaigre, anchois, huiles, figues, raisins, amendes, anis, riz, prunes, miel, sirop, résine, en toiles et autres objets des manufactures du département du Nord, et en particulier de Lille et de Cambray. L'Angleterre importe à Dunkerque des charbons de terre, du plomb, de la couperose, de l'alun, de l'étain, du beurre, des cuirs en poils, salés ou secs, des peaux de veaux non-aprêtées et du tabac à fumer de Virginie; l'Irlande, du beurre, des viandes salées, du suif, des cuirs salés en grand nombre, des cuirs secs et du saumon salé en baril; l'Ecosse, du charbon-de-terre et du saumon salé. La proximité de Dunkerque des côtes de l'Angleterre procure à son commerce avec cette nation une grande activité. Cette ville tire de l'Espagne des vins de liqueur, du bois de campêche, des raisins de Corinthe et plusieurs marchandises des Indes occidentales; du Portugal, des fruits, des huiles, du tabac de Brésil, beaucoup de sucre et des vins. Elle leur fournit en échange des étoffes de laine, de soie, de poil de chèvre ou de chameau,

des toiles de plusieurs espèces, et sur-tout des batistes. Dunkerque envoie en Hollande des cafés, une grande quantité de tabacs fabriqués, destinés pour l'Allemagne: elle reçoit de cette république du beurre salé, des fromages et des épiceries. Elle expédie à Hambourg des sucres, des cafés, indigos et du tabac fabriqué; les retours consistent en toiles d'Allemagne, cires, fer-blanc, cuivres et autres marchandises, suivant les besoins de nos départemens; la Norwège lui fournit des planches de sapin et du goudron; Riga, des chanvres, des mâts, du fer, de l'acier, du goudron, de la cire, des cordages, des fils de carret, du bourdillon, des douves pour pipes et barriques, des planches de Prusse, de la potasse, de la filasse, du froment, du seigle, et quantité de graine de lin; la Suède, du fer, du cuivre, du goudron et du brai; Dantzick, des blés, de la potasse, de l'acier, des laines, des cuirs, etc.

Le commerce de Dunkerque avec l'Amérique est considérable. Les cargaisons des bâtimens destinés à ce commerce sont composées de toutes sortes d'objets des manufactures de Lille et des environs, indépendamment de celles de nos départemens de l'intérieur. Voici les principaux articles: briques, carreaux, charbon de terre, fer en barres de toutes sortes, faïence, verrerie, bierre en bouteilles et en barriques, toutes espèces d'ustenciles de ménages, chaises de toutes façons, cabrouets pour le transport des sucres, chaises roulantes, roues de rechange, bandages et essieux de fer, cloux, taillandries de toute espèce, quincailleries, toiles blanches et écrues, toiles à carreaux, rayées pour matelats et chemises de nègre, bureaux, commodes de bois d'acajou et de chêne, armoires et autres meubles, souliers, bottes, bas et toutes sortes de bonneterie, fil à coudre, camelots, coutils et autres marchandises de Lille, papiers, chandelles, cire, bougies, suif, farines, jambons, petit salé, beurre, fromage, chemises garnies et non garnies pour hommes et pour femmes, linges de tables ouvrés, batistes en blanc et écrues, toiles peintes, toutes sortes de broderies, galons d'or et d'argent, généralement toutes sortes de modes de Paris, cotonnades de Rouen, étamines du Mans, draperies, baracans, soieries et étoffes mêlées d'or et d'argent, eau-de-vie, liqueurs, vins de toutes espèces, savon, huile

d'olive, de lin, de colza, de navette et de poisson; morue salée ou sèche, harengs blancs et sorets, saumons, planches du Nord, goudron, brai, cordages, cuirs de Russie, toiles à voile, pipes, fer-blanc, plomb, cuivre, thé, épiceries, et quantité d'autres articles des manufactures de France, qui seraient trop longs à détailler. Les retours consistent en sucre brut et terré, indigo, coton, café, cacao, cuirs secs en poil, tafia, bois d'acajou et de campêche.

Cette ville fut prise par les français en 1648, puis reprise par les Espagnols en 1652. Le maréchal de Turrenne la reprit en 1658, après la bataille des Dunes, et elle fut remise aux Anglais, dont la flotte avait soutenue le siège; mais Louis XIV la racheta en 1660 pour cinq millions. Il y fit construire des fortifications très-considérables, qui la rendirent presqu'imprenable. Par suite du traité d'Utrecht, tous ces beaux ouvrages furent démolis et le port comblé. Tout fut rétabli et devait être détruit de nouveau, mais par le traité de 1783, les stipulations de celui d'Utrecht y relatives furent abrogées. Cette ville est la patrie du fameux *Jean Bart*, si célèbre dans les annales de notre marine militaire.

Gravelines, chef-lieu de canton est une ville très-forte, avec un port, située dans une contrée marécageuse, sur la rivière d'Aa, à une demi lieue (3 kilomètres) de la mer, entre Dunkerque et Calais.

Hondtshoote, chef-lieu de canton, est une petite ville célèbre par la victoire que les Français y remportèrent sur les Anglais en 1793.

HAZEBROUCH, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la rive gauche de la Lys. On y fait un bon commerce de toiles et de fils.

Cassel, chef-lieu de canton, est une petite ville autrefois très-forte, située sur une montagne, d'où l'on découvre la mer et la plus grande partie de la ci-devant Flandre. Elle est célèbre par deux batailles où les Français furent victorieux; l'une en 1328, par Philippe de Valois, contre les Flamands; l'autre en 1677, sous Louis XIV, contre les Hollandais.

Bailleul, chef-lieu de canton est une petite ville située sur la rivière de Bellebeck. On recueille beaucoup de lin dans les environs. Il y a des manufactures de petites étoffes de



laine, et des fabriques de fils, de dentelles, de toiles, de rubans et de faïences.

Merville est une petite ville située sur la rive gauche de la Lys. Il y a une fabrique considérable de linge de table.

Lille, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, autrefois capitale de la ci-devant Flandre française, est une grande, belle, riche, bien peuplée et très-forte ville, avec une citadelle construite par le maréchal de Vauban, et l'une des plus belles de l'Europe, située sur la Deule, qui la traverse et y est navigable. Les productions territoriales des environs consistent en graines grasse de toutes espèces, bois, bestiaux, beurre, lin, tabac et garance. Quant à l'industrie, depuis long-tems les fabriques de cette ville jouissent de la plus grande réputation, elles consistent en draps, pinchinats, serges, ratines, étamines et autres étoffes de laine, couvertures de lit, camelots larges et étroits de toutes espèce, velours façon d'Utrecht, fils, toiles de ménage de toute qualité, toiles unies, ouvrées de tous dessins et de toutes couleurs, propre à faire des meubles et des robes, coutils damassés à fleurs et unis, linge de table de toute espèce, huilles, papiers pour l'écriture et l'impression, toute sorte de verrerie et de faïence, raffineries de sucre, savons, amidons, dentelles dans le genre de celles de Malines et de Valenciennes; etc. Quoique Lille ne soit point une ville maritime, ses habitans se livrent avec autant d'activité, que s'ils jouissaient de l'avantage d'un bon port, aux spéculations qu'offrent les mers à ceux qui habitent sur ses bords; plusieurs négocians sont armateurs, ou prennent part aux armemens qui se font dans les ports de Dunkerque, de Calais et d'Ostende; ainsi le commerce de Lille s'étend presque dans tous les États de l'Europe. Louis XIV conquit cette ville sur les Espagnols en 1667; les alliés, sous le commandement du prince Eugène, s'en rendirent maîtres en 1703, après un siège aussi meurtrier qu'opiniâtre; mais en 1753 elle fut rendue et cédée à la France par le traité d'Utrecht. En 1792 les habitans de Lille se couvrirent de gloire, en soutenant avec constance un bombardement terrible de la part des Autrichiens, depuis le 29 septembre jusqu'au 6 octobre; mais les ennemis n'osèrent en former le siège en règle, et furent contraints de se retirer.

Armentières, chef-lieu de canton, est une petite ville située sur la Lys. Elle a des fabriques renommées de toiles, de siamoises, de laine drapée, de filet à l'aiguille, de dentelles, etc.

Roubaix, chef-lieu de canton, est un gros bourg où l'on fabrique des calmandes, prunelles, satins turcs, turquoises, camelots, serges, molletons, fil et coton, basins, et quelque petites étoffes de fil et coton avec dorures, pour vestes.

Turcoing, chef-lieu de canton, est aussi un gros bourg où il y a des fabriques d'étoffes de laine mêlées de soie, de nankins et de nankinets.

Cambray, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un evêché d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une grande et très-forte ville, défendue par une citadelle, et située près la source de l'Escaut, qui la partage en deux parties. Le sol des environs est uni, quoique mêlé de quelques collines: les terres, quoiqu'assez généralement sèches, y produisent néanmoins toutes sortes de grains et du lin, dont on fait du fil extrêmement fin; c'est ce même fil qui a donné lieu à l'établissement des belles toiles dites de *Cambray* ou de *Batiste*. Les paturages y sont par tout excellens, et particulièrement pour les chevaux et les moutons: la laine de ces derniers animaux est tres-estimée. Quoiqu'on n'y trouve pas de forêts de grande étendue, le bois n'y manque cependant pas. On n'y recueille point de vin: la bière est la boisson ordinaire des habitans du pays. Les seuls manufactures qui soient établies à Cambray, sont celles de toiles, de batistes, de linons, de draps, de fils retors, de savons, de cuirs; il y a des blanchisseries et une manufacture de tapisseries de haute lisse, façon d'Aubusson. Le principal commerce consiste en grains, en moutons, en laine, en dentelles, en toiles; mais depuis qu'il s'est établi des manufactures de toiles à Valenciennes et à Saint-Quentin, celles de Cambray ont beaucoup perdu de leur activité. Cette ville était autrefois ville impériale, les archevêques prenaient le titre de prince du Saint-Empire. Il en est un, dont la mémoire sera toujours chère aux gens de bien, c'est l'auteur de Télémaque, l'illustre Fénélon. Les Français s'emparèrent de Cambray en 1677 et d'après le traité de Nimègue de 1678 cette ville leur est restée.

Avesnes, chef-lieu d'une sous-préfecture et siége d'un tribunal de première instance, est une petite ville forte située sur la rivière d'Hepre. On trouve dans les environs beaucoup de pierres blanches ornées de sculptures.

Maubeuge, chef-lieu de canton, est une ville forte située sur la Sambre, qui la traverse et commence à y porter bateaux. Il y a une belle manufacture d'armes et des fabriques de cloux et de fer battu et coulé. On trouve dans les environs des mines de charbon de terre et des carrières de marbre et d'ardoises.

Landrecies, chef-lieu de canton, est une petite ville forte, située sur la Sambre. Elle est célèbre par les siéges qu'elle a soutenu : Louis XIV la prit en 1665, et les autrichiens en 1793.

Le Quesnoy, chef-lieu de canton, est une petite ville située dans une vaste plaine. Les environs produisent de très-beaux lins. Les autrichiens s'en emparèrent en 1793.

Solré-Libre, ci-devant *Solré-le-Château*, chef-lieu de canton, est un bourg où il y a des fabriques de dentelles et des tanneries. Le commerce principal des habitans consiste en bois, laines et lin.

Barbançon est un village où il y a des fabriques de dentelles et des forges. On y trouve des carrières de marbre.

Villers-sur-Nicole est un village où il y a des usines, telles que platineries et forges, etc.

Coursobre est un autre village où l'on trouve une forge et deux fonderies.

PICARDIE. — C'était une des grandes provinces de France, située sous le 19e. deg. 49 min. 30 secondes de longitude et sous 49 deg. 53 min. 38 secon. de latitude septentrionale. Elle était bornée au nord par le Pas-de-Calais, l'Artois et le Hainault; à l'est, par la Champagne; au sud, par l'Ile-de-France, et à l'ouest par la Normandie et la Manche.

Les principales rivières qui arrosent la Picardie sont la *Somme* qui prend sa source dans la Thiérache, à peu de distance de Saint-Quentin, par où elle passe, coule à Ham, Péronne, Bray, Corbin, Amiens, Abbeville et Saint-Vallery, et se jette dans la Manche au-dessous de Crotoi. Cette rivière est très-profonde, et n'a de gué qu'entre Abbeville et St.-Valery. Elle reçoit les petites rivières d'*Ancre*, d'*Else* et d'*Auregne*.

L'*Oise*, qui a sa source à Fourneau-de-Sologne, sur les frontières du Hainault, passe à Hirson, Guise, Ribemont, la Fère, où elle commence à être navigable, Noyon, Pontoise, et se jette dans la Seine à Conflans-Saint-Honorine, au-dessous de Pontoise. Elle reçoit les petites rivières de *Verre*, de *Delette*, d'*Aisne*, de *Thérin*, d'*Alonde*, etc. Les autres rivières de la ci-devant Picardie sont la *Canche*, l'*Authie*, la *Lys*, l'*Aa*, la *Scarpe* et la *Deule*.—On travaille, d'après les plans de l'ingénieur Devic, à la construction d'un canal qui doit joindre l'Escaut avec la Somme, et réunir d'un côté la navigation de la Hollande, du ci-devant Brabant, de la Flandre, du Hainault et de l'Artois jusqu'à Dunkerque ; et de l'autre, celle de l'intérieur de la France par l'Oise, la Seine, la Marne et l'Yonne. La différence des niveaux des deux fleuves principaux et le manque de vallées assez profondes pour conduire les eaux, a nécessité de construire un canal souterrain ; et ce canal, qui avait déja reçu une partie de son exécution, sera enfin terminé, d'après les ordres que le *premier Consul Bonaparte* a donnés, après s'être rendu sur les lieux, afin d'examiner, sur le terrain même, les plans qui lui avaient été soumis par M. *Chaptal*, ministre de l'intérieur.

La Picardie était un pays assez uni, presque sans montagnes, et où les collines mêmes étaient assez rares. Les productions consistaient principalement en grains de toute espèces, foin, fromage, lin chanvre, bestiaux, laines, cuirs, houille ou charbon de terre. Les côtes de la mer fournissaient abondamment de très-bons poissons frais de toutes espèces. L'industrie y a donné naissance aux fabriques de toiles de lin et de chanvre blanches et écrues, de toiles rayées et à quadrilles, de toiles à matelats, de toiles à voiles, coutils, treillis, gazes, linons, batiste, mouchoirs, linge de table, de velours de coton piqués, basins fil et coton, toiles de coton, mousselines, filatures de coton, de draps fins et de grosses draperies, ratines, camelots, bouracans, pannes, peluches, pinchinats, velours d'Utrecht, tapis de pieds, moquettes, prunelles, et d'autres étoffes mélangées de laine, de coton, de fil, de soie; des fabriques d'huiles de lin et de chanvre, savoneries, amidoneries, papeteries, tanneries, cables, cordages, ficelles, quincailleries, serrureries, raffineries de sel. Il y a dans la forêt de la Fère plusieurs verreries où l'on fabrique toutes

sortes d'ouvrages de verre, que l'on transporte à Paris et ailleurs ; mais la manufacture des glaces est bien plus considérable ; elle est située au milieu de la forêt, dans le château de Saint-Gobain. Le volume des glaces que l'on y coule n'est borné que par le poli, car il est impossible qu'un ouvrier puisse polir des glaces qui auraient plus de 60 pouces (un mètre 60 centimètres) de large, Le commerce de la Picardie comprenait les grains de toutes espèces, qui en étaient la principale branche ; les lins qui en formaient une autre très-considérable, la graine en fesait aussi partie ; les poulains, qui, achetés par les habitans de la ci-devant Basse-Normandie, étaient ensuite revendus sous le nom de *chevaux normands*, et les produits de toutes les manufactures et fabriques qui y étaient établies.

L'étendue territoriale de cette province était évaluée a 548 lieues carrées (10,960 kilomètres carres). La population était estimée être de 616,500 individus, ce qui fesait 1,125 habitans par lieue carrée. La province de Picardie était divisée en haute et basse. La haute comprenait l'*Amiénois*, le *Santerre*, le *Vermandois*, et la *Thiérache* : la basse, le *Calaisis* ou *Pays reconquis*, le *Boulonnais*, le *Ponthieu* et le *Vimeux*. Elle forme aujourd'hui le département de la Somme et une partie de ceux du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de l'Oise.

L'étymologie du nom de Picardie est encore incertaine, quoiqu'elle ait déjà fourni matière a plusieurs discussions. Sans entrer dans des détails aussi ennuyeux qu'inutiles, j'observerai seulement que quelques auteurs le font venir de ce que les habitans de ce pays inventèrent ou se servirent plus particulièrement des *piques*, tandis que d'autres le font dériver du naturel vif et du génie prompt de ces peuples, et assurent que *Picard*, en vieux français, signifie *querelleur et pétulant*. — Du tems de César la Picardie était habitée par les *Ambiari*, les *Veromandui*, les *Morini* et les *Britauni*; et sous Honorius elle fesait partie de la seconde Belgique. De la domination des Romains, cette province passa sous celle des Francs, et ce fut une des premières parties des Gaules où ils s'établirent, On prétend même que Clodion avait fait d'Amiens sa résidence, et que son exemple a été suivi par ses successeurs, Mérovée et Childéric I. Vers l'an 818, Louis-

le-Débonnaire y institua des comtes, qui, dans la suite, ne reconnurent plus l'autorité des rois de France, et en usurpèrent la souveraineté. Philippe d'Alsace, comte de Flandre, devint possesseur du comté d'Amiens, par son mariage avec Elisabeth, fille aînée de Raoul I, surnommé le Vaillant, comte de Vermandois et d'Amiens. Cette princesse étant morte sans enfans en 1182, Philippe refusa de rendre sa dot à Eléonor de Vermandois, comtesse de St.-Quentin, sœur cadette d'Elisabeth, ce qui fut cause que Philippe-Auguste, roi de France, lui déclara la guerre. Par le traité fait en 1185 entre ces deux princes, il fut statué que le comté d'Amiens serait possédé successivement par Philippe d'Alsace et par Eleonor, et qu'après leur mort il serait réuni à la France. Charles VII, en 1435, engagea au duc de Bourgogne plusieurs des villes situées sur la Somme, pour le prix de quatre cent mille écus, mais Louis XI les retira en 1463; et depuis cette époque cette province a constamment fait partie de la France.

SOMME. — Ce département est formé de la partie la plus considérable de la province de Picardie. Il tire son nom de la rivière de *Somme*, qui y coule de l'est à l'ouest. Elle commence à être navigable à Bray, et se divise en douze petits canaux, qui coulent dans la ville d'Amiens, et se réunissent dans un bassin où abordent les grands bâteaux appellés *gibannes*, qui remontent de Saint-Valery et d'Abbeville. Ce département est borné au nord par celui du Pas-de-Calais; à l'est, par celui de l'Aisne, au midi par celui de l'Oise; au sud-ouest par celui de la Seine-Intérieur; et à l'ouest, par la Manche. Les principales productions qu'on y recueille sont du blé en assez grande quantité, beaucoup de lin et de chanvre, des légumes, des haricots, du colza et autres graines grasses. On y élève de la volaille, on y fait du bon beurre et l'on retire beaucoup de laine assez belle des troupeaux qu'on y nourrit. Quoiqu'il y ait de belles forêts on y brûle de la tourbe dans beaucoup d'endroits. Il y a des fabriques d'étoffes de laine de différentes espèces, de bonneteries, de toiles, de bois moulu pour la teinture, de savon, d'huiles de grains, de papiers, etc. Le commerce consiste dans les productions territoriales et les produits de l'industrie.

L'étendue territoriale est de 1,184,318 arp. (604,456 hect.)

ou de 312 lieues carrées (6,512 kilomètres carés). La population est évaluée à 465,034 individus, ce qui donne 1,490 habitans par lieue carrée. Les contributions, pour l'an XI, se montent à la somme de 5,650,660 francs, ce qui fait 12 francs 15 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Le département de la somme est divisé en cinq sous-préfectures, quarante-un cantons et huit-cent-quarante huit communes. Amiens en est le chef lieu.

Les villes principales, sont:

AMIENS, chef-lieu d'une préfecture, et siège d'un évêché, d'un tribunal d'appel, du tribunal criminel du département, d'un autre de première instance et d'un quatrième de commerce, est une ancienne grande et belle ville située sur la Somme. Les environs de cette ville et sur-tout les terrains bas des bords de la Somme fournissent à la consommation des habitans, et même à quelques exportations, une grande quantité de légumes. On recueille beaucoup de blé, de chanvre, de lin, et il y a de bons pâturages, où l'on nourrit des bestiaux. La fabrique des étoffes d'Amiens est une des plus étendues et des plus actives de la France. Celles que l'on y fabrique le plus communément, à l'imitation des manufactures anglaises, sont des pannes unies, ciselées et en laine de toutes espèces, des peluches, des draps, camelots, velours d'Utrecht, serges, étamines, prunelles, toiles pour diverses usages; de bonneteries, de bois moulu pour les teintures, de savon, de papiers, d'huile de grains, de tanneries, etc. Tout le monde connaît la célébrité des pâtés d'Amiens; qui non-seulement sont un objet de consommation pour cette ville, mais qui s'exportent encore dans les autres villes de France et des États voisins. J'observerai qu'Amiens n'est pas seulement une ville de commerce et de manufactures, mais qu'elle est encore une ville d'entrepôt, à l'instar de Rouen. Elle reçoit tout ce que fournit le commerce de Marseille, en teintures, épiceries et drogueries; tout ce qu'offrent les ports de Bordeaux, de la Rochelle, de Nantes et du Hâvre; et tous les objets que l'Espagne, le Portugal, l'Angleterre, la Hollande et les Etats du Nord, fournissent à la France. Amiens a encore l'avantage de pourvoir à l'aprovisionement de Paris, particulièrement en hiver, parce que la Seine gelant beaucoup

coup plus aisément que la Somme, les marchands de Paris en tirent les denrées qui ont coutume de venir par la Seine. La navigation de cette rivière favorise beaucoup le commerce de la ville d'Amiens qu'elle traverse. On distingue dans cette ville la cathédrale, dont la nef passe, à juste titre, pour un chef-d'œuvre d'architecture gothique, et la promenade dite l'*Autoy*, qui est fort grande et orné de superbes allées. Amiens est la patrie de Vincent Voiture, si connu par la beauté et la facilité de son esprit; de Jacques Rahault, philosophe célèbre, et de Charles du Canges, auteur de plusieurs ouvrages remplis d'érudition.

Moliens-Vidame est un gros village où il y a des fabriques de bas de laine.

Abbeville, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville assez considérable, située sur la Somme, qui en y entrant se divise en plusieurs bras dans un vallon, également agréable, fertile et propre à la rendre une des plus fortes places, aussi est-elle appelé la pucelle, parcequ'elle n'a jamais été prise. L'air y est sain, les eaux bonnes, et les vents de mer qui y regnent empêchent les maladies contagieuses d'y faire des progrès. La mer n'en est éloignée que de quatre lieues (20 kilomètres) et le flux y remonte d'environ 6 pieds (2 mètres), ce qui est d'une grande utilité pour le commerce. Abbeville est, après Amiens, la ville la plus commerçante du département de la Somme. On recueille dans les environs des grains de toutes espèces, des graines grasses, dont ont fait des huiles; des lins, des chanvres et des laines. Il y a des fabriques considérables, celle de draps fins, que M. Van-Robais y établit en 1665, jouit encore d'une grande réputation; les autres fournissent des ratines, serges, moquettes, tapis de pied, velours d'Utrecht, damas de fil et coton, baracans, basins, toiles de différentes espèces, cordages, ficelles, bas au métier, galons, savon noir, amidon, salpêtre, colle façon de Flandre, cuirs tannés, ouvrages de serrurreries et biscuits excellens. Le commerce qui se fait à Abbeville est très-considérable. Il consiste principalement en blés, avoines, chenevis et autres grains; en huiles, lins, chanvres, cordelles, laines torses, fils de caret, et dans le produit des manufactures qui y sont établies.

Saint-Valery-sur-Somme, siège d'un tribunal de commerce, est une petite ville maritime située à l'embouchure de la Somme. Le commerce consiste principalement en toiles à voiles, toiles d'emballage et cordage, qu'on expédie pour la Rochelle et Bordeaux, d'où l'on tire en échange des eaux-de-vie, des vins, et des denrées coloniales : on importe en Normandie des lins non filés de la Picardie, et l'on prend en retour des beurres, du cidre, des cendres de Varech pour les verreries de bouteille et de verre à vitres établies dans les environs, et dont on fait un grand débit en Hollande, qui envoie en échange des fromages, de la laine, de l'huile de poisson, des bois de teinture, etc. Les négocians de Saint-Valery expédient beaucoup d'étoffes des fabriques d'Amiens, de Beauvais, de Reims, de Sedan, etc. pour l'Espagne. Le port de cette ville peut-être regardé comme un de ceux de la Manche où il se fait le plus d'expéditions de ce genre. On y importe des laines d'Espagne, qui sont employées par les fabricans de Reims, de Sedan, et la manufacture de Van-Robais, d'Abbeville.

Ault est un petit bourg situé sur la Manche. Les habitans s'adonnent à la pêche, et fournissent à Paris une partie du poisson frais qui s'y consomme.

Creci est un petit bourg, célèbre par la bataille qui se donna, en 1346, dans les environs, où Philippe-de-Valois fut battu par Edouard III, roi d'Angleterre. Il s'y fait un assez bon commerce de bestiaux, laines, chanvres, fils, etc.

Rue est un petit bourg situé dans des marais, sur le ruisseau de Maye. Le commerce qui s'y fait consiste en poissons, laine, chevaux, moutons et autre bétail.

Ayraine est un village, dont les environs produisent des blés et des graines grasses. On y fabrique des huiles de lin, de chanvre, de colza, de camomille, et de navette.

Doullens, chef-lieu d'une sous-préfecture et siége d'un tribunal de première instance, est une petite ville forte située sur l'Authie, avec deux citadelles.

Péronne, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la rive droite de la Somme, entre des marais qui, avec les fortifications, la rendent susceptible d'une longue défense. On lui a donné l'épithète de *Pucelle*, sans pouvoir bien la justifier,

puisqu'il est prouvé le contraire par d'anciennes chroniques en 898. On a découvert dans le dernier siècle, aux environs de cette ville, une source d'eau minerale, dont la qualité, les vertus et les propriétés sont les mêmes que celles de la Cardinale de forges, et qui en outre a l'avantage de prendre la teinture minerale en hyver comme en été, dans un tems sec, humide et pluvieux.

Albert est un bourg situé sur la rivière d'Encre. Il y a des fabriques d'étoffes de fil et de laine, des blanchisseries et des papeteries,

Ham est une petite ville située sur la rive gauche de la Somme, dans une plaine, au milieu d'un marais, sur le quel elle domine, et qui pourrait contribuer à la rendre une place très-forte. Il y a un château fort, dans lequel on voit une tour ronde de 100 pieds (32 mètres) de diamètre et de hauteur, et dont les murs ont 36 pieds (11 mètres ½) d'épaisseur. C'était une prison d'Etat, qui a même servi à pareil usage depuis la révolution.

Mont-didier, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une petite et ancienne ville située sur une montagne, au pied de la quelle coule la rivière de Don. Les environs produisent des grains de toutes espèces. Il y a des fabriques de bonneterie, de tricot en laine, de chapeaux. Il s'y fait des pâtés excellens.

Plessier-Rosainvillier est un village où il y a une belle manufacture de bas, connu sous le nom *de bas d'estame.*

ILE-DE-FRANCE. — C'était une des principales provinces de France, ainsi appellée de l'*Ile-de-France* proprement dite qui en fesait partie. Elle était située sous le 20me. degré de longitude et le 49me. degré de latitude. Elle était bornée au nord par la Picardie; à l'est, par la Champagne; au midi; par l'Orléanais; et à l'ouest, par la Normandie Les principales rivières sont la *Seine*, qui a sa source à Sainte-Seine, dans le département de la Côte-d'Or, arrose les villes de Châtillon, Mussy, Bar, Troyes, Méry, Melun et Corbeil; elle reçoit la Marne à Charenton, avant de traverser Paris, passe à St.-Cloud, St.-Germain, reçoit l'Oise au-dessous de Pontoise, passe à Meulan, à Mantes, Pont-de-l'Arche,

Elbœuf, Rouen, Caudebec, Quillebœuf, Honfleur, et se rend dans la Manche vis-à-vis le Hâvre : la *Marne*, qui prend sa source près de Langres, dans le département de la Haute-Marne; passe à Chaumont, Joinville, Saint-Dizier Vitri-le-Français, Châlons, Epernay, Dormans, Château-Thierry, la Ferté, Meaux, Lagny, et se jette, ainsi que nous l'avons dit, dans la Seine un peu au-dessous de Charenton, près Paris; le lit de cette rivière est étroit et profond dans tout son cours : l'*Oise*, l'*Aisne*, qui a deux sources dans le département de la Meuse; l'une à Beaulieu et l'autre auprès de Clermont; ces deux sources se joignent à Mouzon, d'où se dirigeant au nord; l'Aisne passe à Sainte-Menehould, à Autry, Vouziers, Atigny, Rethel, Château-Porcien, Neufchatel, Vailly, Soissons, et se jette dans l'Oise près compiègne. Les autres rivières moins considérables qui arrosent l'Ile-de-France, sont : l'*Escole*, la *Juine*, l'*Essone*; l'*Orge*, l'*Ivette*, la *Drèche*, la *Nonette*, le *Loing*, l'*Yetre*, l'*Eure*, la *Vègre*, la *Vêle*, la *Vielle-Mer*, le *Crould* et l'*Epte*. Il faut y ajouter environ autant de ruisseaux, dont les uns ont une dénomination, et les autres ne sont connus sous aucun nom.

L'air de l'Ile-de-France était saint, et le climat assez tempéré, mais plus froid que chaud. Il y avait de très-belles plaines, quantité de collines, et peu de montagnes. La qualité du sol n'était pas à beaucoup près également bonne par-tout. Il produisait des grains de toutes les espèces, des foins, du savon, du lin, du chanvre et toutes sortes de fruits. On y recuillait aussi du vin, mais de médiocre qualité. Il y avait de bons pâturages, où l'on élèvait beaucoup de chevaux, et quantité de menu bétail, particulièrement des moutons. Il se fesait de tres-bons fromages dans les cantons du levant, et on tirait de très-bons beurres de ceux du sud et de l'ouest. Les plaines étaient autrefois remplies de gibier, sur-tout dans le voisinage de Paris, mais il était devenu un peu rare depuis quelques années. Le poisson y était abondant. Il y avait de belles forêts. On trouvait des fossiles de toutes espèces dans la plupart des lieux de cette ci-devant province, et sur-tout dans les environs de Paris et dans Paris même; des eaux minérales dans les environs, quantité de tourbières dans la vallée où roule la rivière d'Essone, près de Villeroi. On y avait aussi découvert plusieurs indices de mines de charbon de terre. Les carrières de pierres

et de plâtre situées, pour ainsi dire, aux portes de Paris, doivent être mise au nombre des richesses souterraines de cette ancienne province.

Aucune partie du monde ne renfermait un aussi grand nombre de différentes manufactures, et toutes portées au plus haut degré de perfection. On y fabriquait des draps fins, ratines fines, espagnolettes, grosses étoffes de laine, molletons, serges, tirretaines, pinchinats, flanelle, tricot, couvertures de lit; des toiles de lin et de chanvre en blanc et écrues de toutes qualités; toiles cirées, treillis, toiles de coton, mousselines, indiennes, basins, mouchoirs; des taffetas et autres étoffes de soie, des rubans de soie et de fil, des dentelles, des gazes, des galons d'or, d'argent, de soie, boutons de soie et de métal, broderies, etc. Les modes seules étaient un objet immense de commerce; Paris en fournissait à toute la France et à toutes les nations. Je crois inutile de faire connaître ici le commerce de cette grande ville, me réservant d'en parler à son article.

L'étendue territoriale de cette ancienne province était évaluée à 1,548 lieues carrées (30,960 kilom. carr.). La population était estimée de 2,322,000 individus, ce qui faisait 1,500 habitans par lieu carrée. L'Ile-de-France était divisée en onze petits pays, *l'Ile-de-France propre, la Brie-Française, le Hurepoix, le Mantais, le Thimerois, le Vexin-Français, le Gatinais-Français, le Beauvaisis, le Valois, le Soissonnais et le Laonnais.* Comme la ville de Paris formait à elle seule un gouvernement général, distingué de celui de l'Ile-de-France, Soissons était le chef lieu du reste de cette ci-devant province. Elle forme aujourd'hui les départemens de l'Oise, de l'Aisne, de Seine-et-Marne, Seine-et-Oise et de la Seine.

OISE. — Ce département est formé du Beauvaisis et du Valois, petits pays dépendans de l'ancienne province de l'Ile-de-France. Il tire son nom de la rivière d'Oise, qui prend sa source à Fourneau-de-Sologne, dans le département des Ardennes, passe à Hirson, Guise, Ribemont, la Fère, Chauny, Noyon, Compiègne, Pont-Sainte-Maxence, Beaumont, l'Ile-Adam, Pontoise, et se jette dans la Seine à Conflans-Sainte-Honorine, au-dessous de Pontoise; cette rivière est navigable depuis la Fère. Le département de l'Oise est borné au nord par celui de la Somme; à l'est, par

celui de l'Aisne ; au sud, par ceux de Seine-et-Marne et de Seine-et-Oise ; et à l'ouest par ceux de l'Eure et de la Seine-Inferieure.

Le sol de ce département est assez inégal, il est entrecoupé de plaines et de collines. En général il est très-bon et fertile. Il produit tout ce que l'on peut attendre de la culture, si on en excepte la vigne. Le blé, le chanvre, le lin, les legumes y sont abondans. On y recueille des pommes, dont on fait de bon cidre, ainsi que de la navette, dont on fait de bonne huile a brûler et pour les arts. Il y a de belles forêts et d'excellens pâturages, où l'on élève des bestiauxet des moutons. Ces derniers sont très-délicats, et peuvent être comparés, pour le goût, aux meilleurs qu'on puisse manger en France. Leur laine est très-fine, et s'emploie utilement dans les fabriques ; mais si l'éducation de ces animaux était perfectionnée, on ne serait pas obligé de tirer d'Espagne une grande partie des laines qui alimentent les fabriques du premier rang. On y engraisse de la volaille ; on y fait du beurre et des fromages.

Sous le rapport de l'industrie manufacturière, ce département est très-intérressant. Il y a des fabriques de petites draperies, telles que ratines, molletons, espagnolette, flanelles, tiretaines, etc. ; de toiles connues sous le nom de *demi-hollande* ; des manufactures de tapisseries de haute et basse lisses, aussi renommées par la beauté du coloris que par la correction du dessin ; d'indienne et toiles peintes, façon de jouy ; de galons et boutons d'or et d'argent, à l'usage des meubles et des habillemens et ornemens d'église ; de couperose, aussi estimée que celle d'Angleterre ; des blanchisseries qui jouissent d'une grande réputation ; des teintureries très-renommées. Il faut observer que les eaux de la rivière du Thérain contribuent beaucoup à la beauté de la teinture, qui ne le cède à aucune autre. La couleur qui y réussit le mieux est le rouge de garance et l'écarlatte. Le principale commerce consiste en grains, en bétail, particulièrement de moutons, pour la consommation de Paris ; en épiceries et dans les produits des manufactures et fabriques qui y sont établies.

L'étendue territoriale du département de l'Oise est de 1,139,190 arpens (581,424 hectares) 298 lieues carrés

(6,082 kilomètres carrés). La population est évaluée à 369,086 individus ; ce qui donne 1,238 habitans par lieue carrée. Les contributions de ce departement, pour l'an XI, se montent à la somme de 4,714,895 francs; ce qui fait 12 francs 77 centimes pour la quotité contributive de chaque individu. Le département de l'Oise est divisé en quatre sous-préfectures, en 35 cantons et 738 communes. Beauvais est le chef-lieu du département.

Les principales villes, sont:

BEAUVAIS, chef-lieu d'une préfecture et siège du tribunal criminel du département, d'un de première instance et d'un autre de commerce, est une ville ancienne située sur la rivière de Thérain. Les environs produisent du blé, du chanvre, du cidre; il y a des pâturages excellens, où l'on élève des bestiaux ; mais c'est principalement par son industrie que Beauvais intéresse le commerce. Il y a des fabriques de petites etoffes de laines, telles que ratines, molletons, espagnolettes, tiretaines, flanelle, etc, des manufactures de tapisseries, d'indiennes, de galons et de couperose; les teintures qu'on y fait sont très-estimées. Il y a aussi d'excellentes blanchisseries. On regrette que l'église cathédrale de cette ville n'ait pas été terminée ; mais ce qui en existe, principalement dans le chœur, passe pour un chef-d'œuvre. Beauvais est célèbre par le siège qu'elle soutint en 1742 contre le duc de Bourgogne, qui commandait une armée de 80,000 hommes, et qu'il fut contraint de lever, par le courage que montrèrent en cette occasion les femmes de la ville, sous la conduite de *Jeanne Hachette*.

Grandvillier est un bourg considérable où il y a des fabriques d'étoffes de laine, de bonneteries et de savon verd et rouge.

Formery est un bourg où il y a des fabriques de bas de laine et une filature par mecanique.

Savigny est un village près Beauvais où il y a une fabrique considérable de poterie de grès, connue sous le nom de *grès de Picardie*. Les principaux ouvrages qu'on y fait sont des cruches, des terrines, des godets, des tuyaux pour les conduits d'eaux, des bouteilles très-recherchées, des fontaines disposées à être sables, etc.

Sarcus est un village également près de Beauvais où

l'on fabrique des ratines et des serges qui ont de la réputation.

Hanvoile est un autre village où il y a une fabrique considérable de serges qui portent son nom.

Clermont, chef lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur une hauteur, près de la rivière de Bresche, qui se jette dans l'Oise. Il y a dans les environs une manufacture de toiles peintes assez considérable, et des fabriques de toiles. Le commerce des productions territoriales consiste en grains et en lins.

Crévecœur est un bourg considérable. Les environs produisent des grains, on y trouve d'excellens pâturages, où l'on nourrit des chevaux et des moutons, dont on fait commerce, ainsi que des graines de luzerne et de treffles. Il y a des fabriques d'étoffes de laine, telles que serges et saccatis, très-estimées.

Compiègne, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville ancienne située sur l'Oise. Cette ville possède un très-beau château bâtie à la moderne, et où l'ancienne cour allait résider quelque tems chaque année. La forêt qui est peu éloignée est très-belle, elle a plus de 28 mille arpens (14.291 hectares), elle est bien percée et propre pour la chasse. En 1430 la Pucelle d'Orléans fut prise à Compiègne par les Anglais. On y conclut, en 1624, un traité d'alliance avec les Hollandais. Cette ville est la patrie du célèbre Pierre d'Ailli, chancelier de l'université de Paris. Le principal commerce consiste en blés, en bois et en laine.

Noyon est une ville ancienne située sur la petite rivière de Vorse, qui, à un quart de lieue de-là (un kilomètre), se jette dans l'Oise. Les environs sont très-fertiles. Le commerce consiste en grains de toute espèce et en cendre. Il y a une manufacture de toiles de coton, des fabriques de toiles de lin et de chanvre; des bonneteries et des tanneries considérables. Noyon est la patrie du fameux Jean Calvin; Charlemagne y fut couronné, et Hugues Capet élu roi de France.

Verberie est une petite ville, dans les environs de laquelle on trouve des eaux minérales.

Barni et *Gollancourt* sont des villages près Noyon, remarquables par les mines de matières bitumineuses qui y sont exploitées On prétend qu'elles ont plus de 20 lieues (100 kilomètres) de surface sans interruption. Ces matières rassemblées et mises en tas se réduisent en cendres à l'aide de l'humidité. On les répand sur les terres, et principalement sur les prairies, et elles procurent des récoltes abondantes. Elles forment une branche considérable de commerce; la ci-devant Flandre sur-tout en tire beaucoup.

Senlis, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une ville ancienne située sur une hauteur sur la petite rivière de Nonette. Elle est presqu'entouré d'une grande forêt. Il y a de belles blanchisseries de toiles.

Chantilly est un bourg où il y avait un magnifique château et un très-beau parc, qui appartenait à la maison de Condé. La Nonette qui y passe contribuait beaucoup à l'agrément de ce lieu, par l'abondance et la clarté de ses eaux. Les princes propriétaires de ce château s'étaient plû à l'embéllir, et en avaient fait une des plus belles maisons de plaisance de l'Europe. Un canal immense, de larges et profonds fossés, peuplés de cignes et de carpes privées, des ruisseaux, des cascades, de riches points de vues, une ménagerie, une laiterie charmante, des salons décorés avec autant de goût que de richesses, tout s'y trouvait réunit: aussi aucun étranger ne venait en France sans aller voir ces lieux enchanteur. On y admirait, entre autres beautés un corps d'écurie d'une superbe architecture, et distribué pour 240 chevaux. Chantilly a une manufacture de porcelaine et des fabriques de blondes très-recherchées pour leur qualité et la beauté de leurs dessins.

Pont-Sainte-Maxence est une petite ville située sur l'Oise, sur laquelle elle a un pont. Elle commerce en grains.

Crespy ancienne capitale du duché de Valois, est une petite ville, autrefois plusconsidérable qu'elle ne l'est aujourd'hui. Cependant le commerce en bois et en grains qui s'y fait est encore assez important.

Neuilly-en-Thel est un village où il y a une fabrique de de poils de chèvre.

Ercuis est un bourg où l'on fabrique beaucoup de poils

de chèvre pour boutonnières et boutons, et des lisières de laine, connues sous le nom de *promenettes*.

Avilly est un village où il y a une blanchisserie.

Coye est aussi un village où il y a une papeterie.

AISNE. — Ce département, formé du Vermandois et de la Thierrache, faisait partie de la province de Picardie, du Laonais, du Soissonnais, dépendans de l'Ile-de-France et d'une petite partie de la Brie-Pouilleuse et de la Champagne. Il tire son nom de la rivière d'*Aisne*, qui a deux sources dans le département de la Meuse, l'une à Beaulieu, et l'autre près de Clermont: elles se rejoignent à Mouzon, d'où se dirigeant au nord, l'Aisne passe à Ste.-Menehould, à Autri, Vonziers, Attigny, Rethel, Château-Porcien, Neufchatel, Vailly, Soissons, et se jette dans l'Oise près de Compiègne; cette rivière est navigable depuis Château-Porcien. Il y a un projet de communication de l'Aisne à la Meuse par la rivière de Bar, qui entre dans la Meuse entre Sedan et Mézières. Le département de l'Aisne est borné au nord par celui du Nord; à l'est, par ceux des Ardennes et de la Marne; au midi, par celui de Seine-et Marne; et à l'ouest par ceux de l'Oise et de la Somme. Le sol de ce département offre des différences dans la nature des terres, mais en général elles produisent des blés, des haricots, des pois, des noix, des chanvres et principalement d'excellens lins, qui servent à alimenter les fabriques de St.-Quentin. Il y a quelques forêts et plusieurs petits bois, et cependant il s'y vend assez cher, parce qu'on en exporte beaucoup pour la consommation de Paris. Ce département étant arrosé par plusieurs petites rivières, il y a d'assez bonnes prairies, où l'on élève des bestiaux et du menu bétail. On y recueille aussi une assez grande quantité de vins, qui sont d'une qualité assez bonne. Il y a des fabriques de grosses toiles, treillis, bas au métier, serges, ratines, tiretaine, filature de laine, corderies, tanneries, mégisseries, brasseries, blanchisseries de toiles, etc. Mais les plus considérables sont celles de batiste, de linons, de gazes, de mignonettes pour manchette d'hommes, de basins, etc. Le commerce consiste en grains, haricots, lins, chanvre, noix, laines, plumes d'oies, vins d'une qualité médiocre, bois de construction et de chauffage, et dans les produits des différentes manufactures et fabriques qui y sont établies.

L'étendue territoriale du département de l'Aisne, est de 1,467,881 arpens (749,183 hectares) ou de 379 lieues carrées (7,422 kilomètres à carr.). La population est évaluée à 430,628 individus, ce qui donne 1,136 habitans par lieue carrée. Les contributions, pour l'an XI, se montent à la somme de 4,651,498 francs, ce qui fait 10 francs 80 centimes pour la quotité contributive de chaque individu. Ce département est divisé en 5 sous préfectures, 37 cantons et 853 communes. *Laon* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

LAON, chef lieu d'une préfecture et siége du tribunal criminel du département et d'un autre de première instance, est une ville située dans une belle plaine, sur une montagne au pied de laquelle le ruisseau d'Ardon prend sa source. Le sol y est d'une médiocre qualité. Il produit en général du froment, du seigle, du chanvre, du lin et du vin peu estimé. Les artichauds que l'on cultive dans les environs, sont très-recherchés. Il y a d'assez bonnes prairies, où l'on élève des bestiaux et des moutons. On ramasse dans les environs du sable et des cailloux cristalisés, dont on se sert pour la fabrique des glaces à Saint-Gobin. On remarque que les pierres dont la ville de Laon est bâtie sont pleines d'huitres et de petites pierres lenticulaires. On y fabrique des toiles, baracans, des bas, des chapeaux et des cloux. Le commerce consiste en blé et en vin.

Chauny est une petite ville située sur l'Oise, qui y est navigable, et où l'on embarque les belles glaces de Saint-Gobin pour les transporter à Paris.

Coucy-le-Château est une petite ville très-ancienne, dont le nom fut porté par une famille célèbre dans l'histoire.

La Fère est une petite ville située dans un terrain marécageux, au confluent de la Serre et de l'Oise. Il y a un arsenal, une école d'artillerie, un moulin à poudre et à scier les planches.

Saint-Gobin est un village situé au milieu d'une forêt. Il y a une manufacture de glaces la plus considérable de l'Europe, elle a pris naissance en 1691. On y fabrique des glaces dont nulle autre n'approche pour la beauté, la netteté et la solidité du verre, et sur-tout pour la grandeur, quelques unes ayant jusqu'à 10 pieds 2 pouces (3 mètres 304 millim.) de

hauteur. L'Empereur de la Chine a les plus larges qui soient sorties de cette manufacture. On les transporte à Chauny et de-là à Paris, où elle reçoivent le dernier poli.

Folembray est un village près Saint-Gobin, où il y a une verrerie à bouteilles, dont la consommation se fait à Paris et à Reims.

Sinceny est aussi un autre village également situé près de Saint-Gobin, où il y a une manufacture de faïence.

Chateau-Thierry, chef-lieu d'une sous-préfecture et siége d'un tribunal de première instance, est une ville située sur la rive droite de la Marne, qu'on y passe sur un très-beau pont de pierre. Il y a des fabriques de toiles et de faïence; et les environs produisent du blé et du vin, dont on fait commerce. Château-Thierry est la patrie du célèbre *Lafontaine.*

La Ferté-Millon est une petite ville sur la rivière d'Ourques. Elle a vu naître le grand *Racine*, célèbre poëte tragique.

Bliancourt est un bourg, dont les environs produisent des blés, seigles, chanvres, etc. On y trouve aussi d'excellens pâturages, où l'on élève des chevaux et des bestiaux. Il y a une fabrique de toiles de coton.

Soissons, chef-lieu d'une sous-préfecture et siége d'un évêché, d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville située sur la rivière d'Aisne, dans un vallon agréable et fertile. Le sol des environs produit des blés, chanvres, lins, bois de construction et de chauffage, des vins d'une qualité médiocre, des pois, des haricots excellens, et dont la réputation est établie depuis long-tems. Ils forment, avec les autres productions, une branche assez considérable de commerce. Il y a de bons pâturages, où l'on élève des bestiaux. L'industrie consiste en fabriques de grosse toiles, treillis, bas, ratines, serges, et en corderies, tanneries, brasseries, blanchisseries de toiles et filatures de laine et de soie. l'Aisne étant navigable et communiquant à l'Oise, ouvre des débouchés avantageux au commerce de Soissons. Il serait à souhaiter pour cette ville que le canal de communication projetté entre la Meuse et l'Aisne fut exécuté, elle se trouverait alors située de façon à devenir l'entrepôt d'un commerce de passage considérable, qui augmenterait beaucoup celui des grains que l'on y a déjà formé, et que l'on transporte par les rivières d'Oise, d'Aisne et de

Seine, tant en nature qu'en farines, à Beaumont, Pontoise, Paris, Rouen et le Hâvre. Clovis gagna, en 486, près de Soissons, une bataille contre Siagrius, et en 922, Charles-le-Chauve y fut battu, quoiqu'il eût tué de sa main, Robert-de-Paris, son compétiteur.

Villers-Coterêts est une petite ville située au bord d'une grande forêt, où les ducs de Valois ont fait bâtir un superbe château. Il s'y fait un commerce de bois et de charbon.

SAINT-QUENTIN, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville ancienne, célèbre et forte, située sur une hauteur au bord de la Somme. Elle communique par un canal avec l'Oise, de cette rivière, avec la Seine, et de la Seine, par le canal de Briare, avec la Loire. Ce canal, ainsi que nous l'avons déja dit, doit être continué, et communiquer avec la ci-devant Belgique et la mer du nord. Le premier Consul *Bonaparte* a visité cette ville, pour examiner sur le terrain même les plans qui lui avaient été soumis pour l'exécution des travaux à faire. Le sol des environs produit des grains, des fruits, d'excellens lins. Les pâturages y sont bons et servent à l'entretien d'un nombreux bétail. Mais c'est sur-tout sous le rapport des produits de l'industrie que Saint-Quentin est célèbre. Cette ville a des fabriques considérables de batiste, de linons, de gazes, de basin, de savon noir, des blanchisseries, etc.

VERVINS, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une petite ville située sur une hauteur sur la Serre, célèbre par le traité de paix qui y fut conclu en 1598, entre Henry IV et Philippe II, roi d'Espagne. Il s'y fait un grand commerce de toiles et de blés; et il y a des fabriques de linons et de bastiste.

Guise est une petite ville située sur l'Oise, défendue par un châteaufort; elle est célèbre par la branche des princes de la maison de Lorraine, qui en ont porté le nom. Les environs sont fertiles en blés, et on y trouve de bonnes prairies.

SEINE-ET-MARNE. — Ce département, formé de la haute et basse Brie et du Gatinais français, tire son nom des rivières de Seine et de marne qui y coulent, la première de

l'est au sud-ouest, et l'autre de l'est au nord-ouest. Il est borné au nord par les départemens de l'Oise et de l'Aisne; à l'est, par ceux de la Marne et de l'Aube; au sud, par ceux de l'Yonne et du Loiret; et à l'ouest par celui de Seine-et-Oise. Le sol de ce département est très-fertile en blés. Les pâturages y sont excellens, on y élève beaucoup de bestiaux, et le beurre et les fromages que l'on y fait, et qui sont connus sous le nom de *fromage de Brie*, sont très estimés. Il y a des vignes en abondance et beaucoup de noyers. Les belles forêts qui y sont situées y entretiennent toutes sortes de gibiers: les étangs et les rivières y fournissent de bons poissons. Les grès à paver les grands chemins et les bois propres à bâtir sont transportés à Paris par le canal de Briare et la rivière de Loing, qui se jette dans la Seine. Il y a peu de fabriques dans ce département, on n'y trouve guères que quelques tanneries, chamoiseries, chapelleries et papeteries. Le commerce consiste principalement en grains, en fruits et sur-tout en beaux raisins dit chasselas, en bois, en charbon, en beurre, en fromages, en meules de moulins, en papiers, cuirs, peaux, etc.

L'étendue territoriale du département de Seine-et-Marne est de 1,167,710 arpens (595,980 hectares) ou de 300 lieues carrées (6,127 kilomètres ¼ carrés). La population est évaluée à 298,815 individus, ce qui donne 995 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI, se montent à la somme de 5,126,616 francs, ce qui fait 17 francs 15 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en cinq sous-préfectures, en 29 cantons et 561 communes. *Melun* en est le chef-lieu.

Les principales villes sont:

MELUN, chef-lieu de préfecture et siége du tribunal criminel du département et d'un autre de première instance, est une ville ancienne située sur les deux rives de la Seine, qui y forme une île. Le commerce consiste en grains, farine, vin, fromages, etc. qui se consomment à Paris. Il y a à Melun une manufacture de toiles peintes. Cette ville fut assiégée et prise plusieurs fois par les Anglais et le duc de Bourgogne. C'est la patrie de Jacques Amiot, grand-aumonier

sous Charles IX et Henri III, et traducteur des œuvres de Plutarque.

Bonelle est un village près Melun, où il y a une manufacture de porcelaine.

Coulommiers, chef-lieu d'une sous-préfecture et siége d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur le Morin, dans un terrain fertile. Il y a des tanneries renommées. Le commerce consiste en fromages et en melons très-estimés.

Courtalin, près Faremoutier, est célèbre par la belle manufacture de papier qui y est établie, c'est à MM. Delagarde, qui en sont directeurs, que la France est redevable de l'invention du papier vélin, dont on fabrique toujours de superbes qualités, ainsi que d'autres papiers fins de toutes espèces.

Meaux, chef-lieu d'une sous-préfecture et siége d'un évêché, d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville ancienne située sur la Marne, qui la divise en deux parties. Les principaux objets du commerce de Meaux consistent en grains, vins, légumes, laine et fromages excellens, connus sous le nom de *fromages de Brie*. Le chœur de la cathédrale passe pour un chef-d'œuvre d'architecture gothique.

La Ferté-sous-Jouarre est une petite ville située sur la Marne, où elle a un bon port. Elle fait un grand commerce de grains, de bois, de charbon, de meules de moulins, qui sont réputées les meilleures de la France et de toute l'Europe. On y construit aussi beaucoup de bâteaux.

Fontainebleau, chef-lieu d'une sous-préfecture et siége d'un tribunal de première instance, est un bourg considérable. Il y a un château, où la cour faisait une résidence chaque année, pour y prendre le plaisir de la chasse dans une forêt dont il est entouré, à laquelle il donne son nom, et qui a plus de 25 mille arpens (12,760 hectares). Les rois de France y ont séjourné dès le douzième siècle. Le château actuel a été bâti par François Primatice, célèbre peintre et architecte que François I fit venir d'Italie. Il y a de vastes jardins. Les environs produisent de beaux raisins, connus sous le nom de chasselas, qui sont la richesse du pays, et dont il se fait un grand commerce à Paris.

Montereau-fault-Yonne, siège d'un tribunal de commerce, est une petite ville située au confluent de la Seine et de l'Yonne. Elle est connue dans l'histoire par l'assassinat du duc de Bourgogne; il se commit sur son pont en 1419, en présence de Charles VII, alors encore Dauphin. Cette ville fait un commerce d'entrepôt des marchandises qui sont transportées par la Seine et l'Yonne, pour la consommation de Paris.

Nemours est une petite ville située sur la rivière de Loing, qui sert à établir la communication de la Loire avec la Seine par le canal de Briare. Le commerce des habitans consiste en blés, vins et fromages. Il y a des fabriques de pelleterie, chappellerie et de talons de bois.

Provins, chef-lieu d'une sous-préfecture et siége d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce est une jolie ville fort ancienne, située sur la petite rivière de Vougie. On y fait d'excellentes conserves de roses. Le commerce consiste en blés, qu'on transporte à Paris.

SEINE-ET-OISE.—Ce département est formé du Vexin-Français, du Mantais, du Hurepoix et d'une petite partie de la Brie-Française, dépendans de l'ancienne province de l'Ile-de-France. Il tire son nom des rivières de Seine et d'Oise qui y coulent, la première de l'est à l'ouest, et l'autre au nord, en venant se jetter dans la Seine à Conflant-Sainte-Honorine, au sud de Pontoise. Le département de Seine-et-Oise entoure celui de la Seine, quoiqu'il s'étende fort peu à l'est de celui-ci. Il est borné au nord par le département de l'Oise; à l'est, par celui de Seine-et-Marne; au sud, par celui du Loiret; et à l'ouest, par ceux d'Eure-et-Loire et de l'Eure. Le sol du département de Seine-et-Oise est très fertile en grains, en légumes, en fruits et en bois. Il y a quelques vignobles, mais où l'on recueille du vin d'une très-médiocre qualité. On y trouve des pâturages excellens, où l'on élève des bestiaux. Les habitans de ce département s'adonnent principalement au commerce des objets de consommation propres à l'approvisionnement de Paris. On y trouve cependant de très-belles manufactures; celles d'armes et d'horlogerie établies à Versailles sont dignes de fixer l'admiration, par la beauté et le fini des ouvrages qu'on y fait; celle de Porcelaine de Sèvres est au-dessus de tous éloges; celle des toiles peintes de Jouy est

est très-renommée, etc. Il y a aussi beaucoup de tanneries considérables, dont les cuirs sont très-recherchés.

L'étendue territoriale du département de Seine-et-Oise est de 1,126,687 arpens (575,042 hectares) ou de 286 lieues carrées (5,750 kilomètres carrés). La population est évaluée à 429,523 individus; ce qui donne 1,502 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 7,373,685 francs, ce qui fait 17 francs 17 centimes pour la quotité contributive de chaque individu. Ce département est divisé en 5 sous-préfectures, en 36 cantons et 696 communes. *Versailles* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

VERSAILLES, chef-lieu d'une préfecture et siége d'un évêché, du tribunal criminel du département, d'un autre de première instance et d'un troisième de commerce, est une grande et belle ville. Elle n'était, vers le milieu du dix-septième siècle qu'un village où il y avait un rendéz-vous de chasse. Elle doit son origine à Louis XIV, qui, ambititieux de surmonter les obstacles que lui opposait la nature, et de créer des merveilles, y a fait bâtir un magnifique château, où la cour a fait sa résidence jusqu'à la fin de la monarchie. Il est située sur le lieu le plus élévé. Son ensemble offre la perspective d'un magnifique théatre, à cause de l'élévation douce du terrain, et de la diminution de la largeur des cours, de la hauteur et de la grandeur des bâtimens, qui sont plus petits et plus resserrés, à mesure qu'ils s'éloignent de l'entrée. La face et les ailes qui le composent sont construites de pierres de taille et de briques, ornées de bustes antiques sur des consoles, avec une balustrade surmontée de 18 statues de grandeur colossale. La façade du milieu est surmontée d'un balcon soutenue par huit colonnes d'ordre dorique de marbre d'un rouge jaspé de blanc et de bleu, avec les bases et les châpiteaux de marbre blanc, et le fronton orné des statues d'Hercule et de Mars. Les convertures sont enrichies de dorures et d'ornemens qui donnent au tout un air de grandeur et de magnificence que l'on ne peut rendre. Il faudrait un volume pour décrire toutes les richesses et les beautés répandues tant à l'extérieur du château que dans ses vastes appartemens et dans les jardins immenses qui l'accompagnent. On reconnaît dans l'architecture du château et des bâtimens

qui en dépendent, les grands dessins du célèbre *Mansard*; dans leurs peintures toutes les graces des pinceaux de *Lebrun* et de *Coypel*; dans la distribution des jardins, du parc et des bosquets, l'ingénieuse fécondité de *Lenôtre*; dans les statues qui les décorent; toute la force du ciseau de *Girardon*, de *Tuby* et de *Coysevox*. En un mot tous les arts se sont réunis pour embellir Versailles de tout ce que l'architecture, la peinture, la sculpture et le crayon du jardinier pouvaient enfanter de plus beau; bosquets, parterres, perrons, cascades, jets d'eau sous mille formes diverses, décorations de verdure ou de marbre, canal de 800 toises (1,560 mètres) de long et de 32 toises (62 mètres) de large; orangerie magnifique, à laquelle on descend par deux rampes en escaliers de plus de 60 marches; et d'une largeur extraordinaire: telles sont en analyse les beautés du parc. La construction de la ville répond en grande partie à la grandeur du château: elle a de vastes places et des rues très-larges, tirées au cordeau et ornées de beaux hôtels. Mais sous la monarchie même, Versailles paraissait désert lorsque la cour était absente. Toutes les avenues des environs, la plupart plantées, depuis près de cent ans, chacune de quatre rangs d'arbres, ont un caractère de majesté très-remarquable; attenant le parc sont les jardins des grand et petit *Trianon*, ce dernier dessiné dans un goût moderne, et tous deux offrant des agrémens infinis, sans avoir autant de magnificence. Versailles, autrefois riche par les dépenses de la cour, est sans autre commerce aujourd'hui que celui d'une faible consommation. On y a cependant établi, depuis quelques années, deux manufactures distinguées, une d'armes et une d'horlogerie.

Marly-la-Machine est un bourg situé près de la Seine. Le château, bâti par Louis XIV, est l'ouvrage du célèbre Mansard. Il consiste en un gros pavillon carré qui domine une vaste esplanade enrichie de terrasse, cascades, bosquets, pièces d'eaux, fontes et marbres, et bordée de chaque côté par six pavillons, enchassés, pour ainsi dire, dans des berceaux de verdure. C'était un séjour délicieux, où les rois venaient, dans l'été, se délasser pendant quelques jours de la pompe et de la somptuosité de Versailles. Mais on en a retiré, depuis peu d'années, les statues, les chevaux de marbre,

pour la décoration des Tuileries, des Champs-Elysées et des autres édifices de Paris. Les eaux de Marly, ainsi que celles de Versailles, sont fournies par la machine dite *Machine de Marly*, construite sur la Seine à une demi lieue (3 kilomètres) de Marly. C'est un ouvrage de genie; mais d'un volume considérable et d'un entretien très-couteux: 14 roues de plus de 30 pieds (près de 10 mètres) de diamètre, mues par l'eau de la Seine, font agir une multitude de manivelles, de balanciers, d'équipages de pompes, tellement que la rivière se trouvant à une hauteur convenable, la machine peut donner en 24 heures plus de 27 mille muids d'eau. Malgre tous ces avantages, comme cette machine est très-compliquée, et que l'entretien en est fort dispendieux, on va en substituer une autre, qui procurera la même quantité d'eau et même plus, et a bien moins de frais.

Saint-Germain-en-Laye est une ville située sur une hauteur en très-bon air, au pied de laquelle la Seine passe. On y admire une terrasse de près d'une demi lieue (2 kilomètres) de long, et de plus de 15 toises (29 mètres) de large, dont la vue donne sur la Seine et sur des coteaux et des plaines jusqu'à 5 ou 6 lieues (25 à 30 kilomètres). Il y avait deux châteaux, où plusieurs rois ont fait leur séjour: l'un qui subsiste encore, est un très-gros pavillon élevé de 5 ou 6 etages, bâtie depuis plusieurs siècles, et augmenté sous différens règnes, notamment par Louis XIV, qui l'a fait flanquer de cinq pavillons; il est entouré de fossés profonds. L'autre château bâtie par Henri IV, est en grande partie abattu, il avait plusieurs terrasses sur la pente du côteau qui descend vers la rivière. Attenant à la ville est une belle forêt de 5 ou 6 lieues (25 à 30 kilomètres) de tour, percée d'un très-grand nombre de routes, et où les rois prenaient, dans l'hiver, le plaisir de la chasse au cerf et au sanglier. Ce dernier château a servi de demeure au roi Jacques II, après sa fuite d'Angleterre, et il y a terminé ses jours, ainsi que sa femme et sa fille. St.-Germain a des tanneries et plusieurs fabriques de bas.

Sèvres est un bourg situé sur la Seine, que l'on y passe sur un pont de bois. Il est fameux par la magnifique manufacture de porcelaine qui y est établie, et dont les bâtimens ont plus l'air d'un palais que d'un atelier de travail. Il y a aussi une verrerie où l'on fabrique des bouteilles de toute

grandeur, des cloches pour les jardins; des mollettes à broyer, mortiers, pilons, bocaux de toutes sortes. Quant aux porcelaines, elles sont les plus belles du monde, et sont très-recherchées. On les distingue en dures et tendres: on fabrique ordinairement en porcelaine dure toutes les pièces que le service expose à subir l'alternative du chaud et du froid: et en porcelaine tendre celles qui ne sont que d'ornement et de décoration, tel que vases, statues, etc.; en général presque toutes les pièces destinées a recevoir les riches dessins et les superbes tableaux qui attestent le goût et la fécondité des dessinateurs et peintres de cet établissement. Les nouvelles porcelaines de Sèvres, absolument de même nature que celles de Saxe, surpassent les anciennes porcelaines de la Chine et du Japon; mais si quelques personnes, trop prévenues en faveur de tout ce qui est étranger, leur contestaient l'égalité de dureté et de finesse, on ne peut nier du moins qu'elles ne soient supérieures à toutes celles de l'Orient, quant à la noblesse et à l'élégance des formes, ainsi qu'à la variété, à la grace, à la richesse et à la pureté des dessins.

Saint-Cloud est un village situé sur une hauteur au bord de la Seine. Il y a un magnifique château, dans la plus riante exposition, et un grand parc planté par *Lenôtre*: de beaux bosquets, de longues allées, des cascades et des jets d'eau font de ce lieu une des plus dilicieuses promenades des environs de Paris. Ce château et ses dépendances, acheté par Louis XIV à Gondi, premier archevêque de Paris, a été long-tems possédé par la maison d'Orléans, et a reçu de ses différens possesseurs de très-grands embélissemens. En 1784 il fut acheté pour la dernière reine. Henri III y fut assassiné en 1689, par le moine *Jacques-Clément*. Saint-Cloud est célèbre par la révolution du 18 brumaire an 8, qui changea la forme du gouvernement. Le premier Consul Bonaparte y fait actuellement presque sa résidence habituelle.

Meudon est un village avec un château bâti, sous le règne de Henri II, sur un rocher, aux flancs duquel on a pratiqué une des plus belles terrasses de l'Europe, et d'où l'on découvre tout Paris ainsi que la campagne qu'arrose le cours sinueux de la Seine. Il y a un grand parc fort dégradé, et des bois assez étendus. Rabelais a été curé de ce village.

Poissy est une petite ville située fort avantageusement sur la rive gauche de la Seine, que l'on y passe sur un grand et beau pont de pierre, à l'extrémité de la forêt de Saint-Germain. Il y a toutes les semaines un marché considérable de bestiaux. Elle est fameuse par l'assemblée qui s'y tint en 1561, et qu'on nomme le colloque de Poissy.

Le Pecq est un bourg situé au bas de la montagne, et tout près de la ville de Saint-Germain, sur la Seine, où il a un port commode et fréquenté. Il y a une manufacture de savon, deux de cuirs de Hongrie et plusieurs tanneries considérables: il s'y fait en outre un très-bon commerce, tant en salines qu'en toutes sortes d'épiceries, dont le Pecq est en quelque sorte l'entrepôt entre la Normandie, la Bougogne et les autres provinces orientales de la France.

Rambouillet est une petite ville, où le gouvernement fait faire des expériences en grand, sur les différentes branches de l'agriculture. On y élève sur-tout des moutons d'Espagne de race pure, dont il se fait un commerce considérable.

Meulan est une petite ville située sur la Seine, où il y a des carrières à plâtre très-considérables. On y a établi des fabriques de bas au métier de toutes espèces et des tanneries. Il s'y fait un grand commerce de cuirs.

Montfort-l'Amaury est une petite ville située sur une colline. Elle commerce en grains, cidre et bétail.

Argenteuil est un bourg situé sur la Seine. Il y a des vignes, où l'on recueille du vin qui passe pour un des meilleurs des environs de Paris. On trouve tout près de-là des carrières à plâtre.

Jouy est un village près Versailles, qui est devenu célèbre par la superbe manufacture de toiles peintes qui y est établie, et connue dans le commerce sous le nom de *toiles de Jouy.*

Mantes, chef-lieu d'une sous-préfecture et siége d'un tribunal de première instance, est une ville située sur la Seine, qu'on y passe sur un beau pont de pierre de 36 arches. Il y a des tanneries considérables, dont les cuirs sont très-estimés.

Magny est une petite ville située dans un terrain fertile en blés, dont on fait un bon commerce.

Pontoise, chef-lieu d'une sous-préfecture et siége d'un tribunal de première instance, est une petite ville ainsi nommée de sa situation sur l'Oise et du pont de pierre sous lequel passe cette rivière, au pied de la colline où elle est bâtie. Il y a beaucoup de tanneries. Il s'y fait un commerce considérable de grains et de farines, ainsi que de veaux, qui sont très-estimés.

Emile, ci-devant *Montmorency*, est une petite ville qui a donné son nom à la superbe vallée sur laquelle elle domine. Les cerises qu'on y cueille sont sur-tout très-renommées. On trouve près de l'étang de Montmorency, au millieu de la vallée, une fontaine d'eau sulfureuse, dont M. Fourcroy a donné l'analyse. J. J. Rouseau a composé ses principaux ouvrages, soit à l'hermitage près Montmorency, soit à Montmorency même : il a habité ce pays depuis 1755 jusqu'en 1762.

Beaumont-sur-Oise est une petite ville située sur la pente d'une montagne, où il y a une verrerie. On y commerce en grains et en farines.

Gonesse est un bourg situé sur le Crould; il était autrefois fameux par la bonté du pain qu'on y faisait Il s'y fait actuellement un grand commerce de blé.

Marines est aussi un gros bourg où l'on fait un commerce considérable en grains qu'on achète pour Paris.

Corbeil, chef-lieu d'une sous-préfecture et siége d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la Seine au confluent de la rivière d'Essone. Il y a des tanneries considérables et une fabrique de colle forte. Il s'y fait un grand commerce de grains et de farines.

Arpajon est une petite ville située sur la rivière d'Orge. Il y a une manufacture à l'instar de celles d'Angleterre. On y file du coton et l'on y fabrique des mousselines et différentes étoffes en coton.

Vert-le-Petit est un village près Arpajon, où il y a une belle manufacture de cuivre brut. On y fabrique toutes sortes de batterie de cuisine, planches propres à graver, chaudières, baignoires, etc.

Villeneuve-Saint-Georges est un bourg où il y a une raffinerie de sucre.

Draviel est un village où il y a une manufacture de sel ammoniac.

Etampes, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la Loet, dans un pays fertile : on y pêche beaucoup d'écrevisses. Le commerce consiste en grains et farines. C'est la patrie du célèbre naturaliste *Guettard*.

Dourdan est une petite ville située sur la rivière d'Orge. Le sol des environs produit des blés et des laines. Il y a des fabriques de bas de soie et de laine au métier et au tricot. *La Bruyère* est né dans les environs.

SEINE. — Ce département le premier de la France par son importance, et le plus petit par son étendue, est formé de l'Ile-de-France proprement dite. Il tire son nom de la rivière de Seine qui coule de l'est à l'ouest. Cette rivière, une des plus grandes de France, prend sa source à Sainte-Seine, dans le département de la Côte d'or, arrose les villes de Châtillon, Mussy, Bar, Mery, où elle commence à être navigable; Pont-sur-Seine, où elle reçoit l'Aube; Nogent, Bray, Melun et Corbeil; elle reçoit la Marne à Charenton, au-dessus de Paris, qu'elle traverse; passe à Saint-Cloud, Saint-Germain; reçoit l'Oise au-dessous de Pontoise, arrose Meulan, Mantes, Pont-de-l'Arche, Elbœuf, Rouen, Caudebec, Quillebœuf, Honfleur et s'embouche dans l'Océan, vis-à-vis le Hâvre. La Seine reçoit vingt-cinq autres rivières, et fait beaucoup de sinuosités dans son cours, ce qui empêche d'en apprécier au juste l'étendue. Cependant on peut l'évaluer à 160 lieues (800 kilométres). Elle est une des rivières sur laquelle on a construit le plus de ponts. On remarque sur-tout celui de batteaux à Rouen. Les débordemens de la Seine ne sont pas fréquens, et causent rarement des dommages. Cette rivière est très-importante, en ce qu'elle arrose la capitale de la France, qu'elle partage en deux parties à-peu-près égales, et dans laquelle elle forme plusieurs îles. Elle facilite beaucoup le transport de ses approvisionemens, et ses eaux, qui servent à abreuver les hommes et les animaux, sont très-pures, bienfesantes et même purgatives, sur-tout pour les personnes qui commencent à en boire. Leur qualité est quelque fois altérée par les eaux blanches et bourbeuses de la Marne, qui se joignent, ainsi que je l'ai dit,

à celles de la Seine près de Charenton, un peu au-dessus de Paris. Le département de la Seine est entouré de tous côtés par celui de Seine-et-Oise.

L'air que l'on respire dans le département de la Seine est assez généralement sain. Le climat y est tempéré, mais plus froid que chaud. Il y a de belles plaines et quantité de collines. La qualité du sol n'est pas également bonne par-tout. On y recueille cependant de bons blés, une assez grande quantité de vin, mais d'une médiocre qualité. On doit remarquer que le principal produit des villages les plus voisins de Paris consiste en fruits et légumes. On évalue que les habitans de Montreuil seul, village au nord et à une lieue (5 kilom.) de Paris, vendent par an pour plus de *trois cent mille francs* de pêches et de petits pois. On trouve des fossiles de toutes espèces dans les environs de Paris et dans Paris même; des eaux minérales à *Passy*; plusieurs congélations et stalactites, formées par les eaux qui suintent des rochers dans différens souterrains, et principalement dans celui de l'observatoire; des carrières considérables de pierres et de plâtre, etc. Quant aux produits de l'industrie, aucune partie du monde ne renferme un aussi grand nombre de manufactures, et toutes portées au plus haut degré de perfection. (Je ferai connaître les plus considérables à l'article *Paris*). Les modes seules sont un objet immense de commerce. Le français étant en général le premier des peuples pour les ouvrages de goût, il en fournit à toutes les nations,

L'étendue territoriale du département de la Seine est de 98,902 arpens (50,478 hectares) ou de 24 lieues carrées (504 kilomètres ½ carrés). La population est évaluée à 629,,763 individus; ce qui donne 26,165 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 22,499,486 francs; ce qui fait 35 francs 72 centimes pour la quotité contributive de chaque individu. Ce département est divisé en trois sous-préfectures en 20 cantons et 79 communes. *PARIS*, capitale de la république, en est le chef-lieu..

Les villes principales sont:

PARIS, une des plus grandes, des plus peuplées, des plus commerçantes et des plus riches villes du monde, est située sur les bords de la Seine à environ 45 lieues. (225

kilomètres) de son embouchure, au 48e degré 50 minutes 10 secondes de latitude et à o de longitude. La Seine la coupe de l'est à l'ouest, et la partage en deux parties à-peu-près égales; l'une au nord, connue autrefois sous le nom de *la Ville*; l'autre au midi, sous celui de l'*Université*. Cette rivière y forme en outre deux grandes îles, dont la principale, nommée *la Cité*, a eté pour ainsi dire le noyau de cette grande ville, et était connue, dès le tems de César, sous le nom de *Lutèce* (*Lutêtia*).

Paris peut avoir deux lieues communes (10 kilomètres) de diamètre dans sa plus grande longeur, et six lieues (30 kilomètres) de circonférence, en y comprenant les faubourgs. Les approches de cette grande ville sont charmans à quelques distances; plusieurs de ses entrées sont magnifiques, et annoncent une capitale véritablement digne de la curiosité de l'étranger; mais lorsque l'on entre dans quelques-uns des faubourgs, il semble que l'on aborde dans le plus affreux village, tant a cause de la malpropreté et de l'étranglement des rues, que des maisons mal bâties qui les forment, et du peuple qui les habite.

Paris, considéré comme CAPITALE de la République, est le centre du Gouvernement. Toutes les grandes autorités y font leur résidence habituelle. Ainsi les *Consuls*, le *Conseil d'Etat*, le *Sénat Conservateur*, le *Corps Lesgislatif*, le *Tribunat*, le *Tribunal de Cassation*, les *Ministres*, le *Conseil des Prises*, les *Administrations générales* des *Forêts nationales*, des *Postes*, des *Douanes*, de la *Loterie*, des *Poudres et Salpêtres*, de la *Comptabilité nationale*, de la *Liquidation générale*, du *Conseil général du commerce*, des *Monnaies et Marques d'or et d'argent*, de la *Régie générale de l'enregistrement et des domaines nationaux*, de celles *des Salines*, de la *Banque de France*, de la *Caisse d'amortissement*, de *l'Agence des Receveurs généraux des départements*, de *l'Institut National*, etc., y habitent tous des palais ou des hotels magnifiques.

Paris, considére comme Chef-lieu du département de la Seine, est la résidence d'un préfet pour la partie administrative et d'un autre pour celle de la police, le siège d'un archevêché, d'un tribunal d'appel, du tribunal criminel du département, d'un autre de première instance et d'un quatrième de commerce; de douze justices de paix, de six ma-

gistrats de sureté, de douze municipalités, du quartier general de la première division militaire, d'un general de division commandant d'armes, etc.

Paris à 546,856 habitans.

Paris renferme un très-grand nombre d'édifices admirables, soit d'utilité, soit de simple agrement. Je ne peux en faire une énumération détaillée sans m'écarter du plan que je me suis tracé ; et je suis forcé de me borner à un coup-d'œil rapide. On y compte *six palais*, dont le principal est celui des *Tuilleries*, occupé par le Gouvernement. Il a été pendant deux siècles la résidence de plusieurs rois ; il est accompagné d'un vaste et magnifique jardin, qui a été enrichi d'un grand nombre de superbes statues, dont une partie y a été transporté d'Italie. Le palais du *Louvre*, actuellement des *Sciences et des Arts*, ne semble faire qu'un même édifice avec celui des Tuileries, auquel il communique par une galerie fort longue, construite le long de la Seine. C'est dans cette galerie qu'est établie le *Muséum*, collection la plus riche du monde en tableaux, sculptures et autres objets d'arts. J'en parlerai ci-après plus en détail. La façade du Louvre, autrement dite la *Colonnade*, est regardée, à juste titre, comme l'un des plus parfaits morceaux d'architecture que l'on connaisse. L'Institut national tient ses séances au Louvre. Le palais du *Corps Législatif*, autrefois le palais *Bourbon*, est situé dans une superbe exposition, sur la rive gauche de la Seine. Le palais du *Sénat Conservateur*, ci-devant du *Luxembourg*, est grand et majestueux, et le Senat y a fait et continu d'y faire des embellissemens considérables, qui rendront la promenade du jardin une des plus agréables de Paris. Le palais du *Tribunal*, connu autrefois sous le nom de *Palais-Royal* ou *Egalité*, est une magnifique foire, où le luxe des boutiques et des marchandises répond à la régularité du bâtiment. La partie du palais particulièrement consacrée au commerce est formée de trois grandes galeries ou bâtimens élevés de plusieurs étages, et qui composent plus de 150 arcades. Le jardin, qui vient d'être nouvellement replanté, dans un goût simple et élégant, est le rendez-vous de tous les étrangers et nationaux qui arrivent à Paris. Le *Palais-de-Justice*, qui a été, pendant plusieurs siècles, la résidence des rois de France, est, depuis long-tems, occupé par le tribunal de cassa-

tion et par ceux du département de la Seine. La quantité des marchands qui y avaient autrefois leurs boutiques, et qui, pendant long-tems en ont fait le centre du commerce de détail, l'a fait connaître sous le nom de *Palais-Marchand*.

On remarque dans PARIS plusieurs temples anciens et modernes. La *Cathédrale* est un bâtiment gothique très-vaste et très-élevé, accompagné de deux tours d'une hauteur et d'une masse imposante. L'*Eglise de Saint-Eustache* est tout-à-la-fois un modèle de hardiesse gothique et de légéreté. Celles de *St.-Roch* et de *St.-Sulpice*, construites vers le milieu du 18e. siècle, sont grandes, et d'un goût noble. Le *Panthéon*, nommé primitivement *nouvelle Eglise de Sainte-Geneviève*, a été construit par M. *Soufflot*, architecte, sur la fin du même siècle; il est consacré à la mémoire des grands-hommes dont s'honore et s'honorera la France, l'architecture en est superbe, et très-riche en sculptures. On doit compter, parmi les monumens qui embellissent PARIS, l'*Hôtel des Monnaies*, l'*Hôtel-des-Invalides*, l'*Ecole de Chirurgie*, la ci-devant *Ecole-Militaire*, les *Colonnades* de la place de la Concorde, connues sous le nom de *Garde-Meuble*; la *Porte Saint-Denis*, etc., et un grand nombre de très-beaux hôtels particuliers.

Neuf ponts de pierre très-beaux, outre quelques autres moins considérables, et trois que l'on construit, facilitent les communications entre les deux parties et les deux îles qui composent cette ville immense. Le *Pont-Neuf*, bâti par Henri IV, est le plus long, établi à l'extrémité occidentale de l'île de la Cité, et traversant ainsi les deux bras de la Seine immédiatement au-dessus de leur jonction. Le pont de la *Révolution*, vis-à-vis le palais du Corps Législatif, n'a été achevé qu'en 1792. Il est sur-tout remarquable par la hardiesse de ses arches, par la vaste étendue de la place à laquelle il communique, et par les superbes bâtimens qu'il a en perspective.

PARIS a plusieurs grandes places, dont quelques-unes, régulières et entourées de bâtimens uniformes, étaient décorées de statues de bronze. On doit y ériger à leur place d'autres monumens dignes de la puissance et de la grandeur du nom Français, et qui rappelleront les plus célèbres victoires de nos armées. La plus grande de ces places est celle de la *Concorde*, appelée autrefois place de *Louis XV*, entre les deux magnifiques

promenades des Tuileries et des Champs-Elysées, et qui est bornée d'un côté par deux grands et majestueux bâtimens en arcades et colonnades, séparés par une rue fort large et très-régulière.

On compte à PARIS plusieurs hôpitaux considérables, tels que l'*Hôtel-Dieu*, aujourd'hui l'*Hospice-d'Humanité*, qui existe depuis plusieurs siècles, et qui peut recevoir plus de 8,000 malades; l'*Hôtel-des-Invalides*, érigé par Louis XIV pour loger et nourrir les honorables victimes de la guerre; le *Val-de-Grâce*, qui était un couvent de filles fondé par Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, et qui, depuis la suppression des couvens, est devenu un hospice militaire; la *Salpêtrière*, où l'on entretient des orphelins, des fous et un grand nombre de femmes que l'âge, les infirmités et la misère y attirent, et qui y reçoivent les secours que le gouvernement accorde pour le soutien de cet établissement. PARIS a encore un grand nombre d'hôpitaux moins considérables.

On trouve dans PARIS de belles et nombreuses promenades qui servent à son embellissement et à l'agrément des habitans et des étrangers. La principale est le *Jardin des Tuileries*, qui a été dessinée et plantée par *Lenôtre*. Il a un très-grand parterre agréablement et noblement coupé; des massifs de grands arbres bien percés; des terrasses, dont l'une jouit d'une riche vue sur la Seine; des bassins et un grand nombre de chef-d'œuvres de sculpture, groupes et statues, tant en marbre qu'en bronze; le *Jardin-des-Plantes*, qui a été considérablement augmenté depuis 20 ans, et qui serait sans doute plus fréquenté s'il se trouvait dans un quartier moins éloigné. Je parlerai plus au long de ce jardin à l'article des sciences et des beaux-arts. Les *Champs-Elysées*, qui forment une vaste et belle promenade, bordés d'un côté par un large quai et la Seine; de l'autre, par de grands jardins et de superbes hôtels, et traversés dans leur longueur par une large allée qui, avec le commencement d'une des routes de Rouen, forme une avenue droite de près de deux lieues. (8 kilomètres) de long. Cette promenade est composée de belles plantations d'ormes et de très-beaux carrés de gazon, et parsemée de guinguettes et de cafés. Le *Jardin du Luxembourg*, aujourd'hui du *Sénat*, dont une grande partie avait été abattue, et le terrain vendu pour y bâtir, s'agrandit d'un autre côté, et reçoit, ainsi

que je l'ai dit plus haut, de grands embellissemens, qui en fera une des promenades les plus délicieuses de Paris. Les *Boulevards*, situés entre les fauxbourgs de cette grande ville, forment aussi une promenade agréable, et qui est très-fréquentée. Ils sont, dans la plus grande partie, bordés d'hôtels, de jardins et de maisons de commerce. D'autres boulevards, faits et plantés depuis 30 ans, entourent à-la-fois la ville et les fauxbourgs; mais c'est une promenade solitaire. Outre ces jardins et boulevards, les habitans de Paris ont, d'une part, à 3 quarts de lieue (4 kilomètres), de l'autre, à une lieue et demie (7 kilomètres), les bois de *Boulogne* et de *Vincennes;* et, un peu plus loin, les parcs de *Saint-Cloud*, de *Sceaux*, et, dans l'intérieur de la ville, plusieurs beaux et grands jardins, que des entrepreneurs de fêtes consacrent aux plaisirs du public.

Indépendamment de toutes ces promenades, les habitans et les étrangers trouvent chaque jour des rendez-vous de plaisirs ouverts dans plusieurs salles de spectacles. Le principal et le plus séduisant est celui de l'*Opéra*, renommé dans toute l'Europe, et qui n'a point d'égal.

Paris est principalement le séjour des sciences et des beaux-arts; et l'on peut dire qu'ils y ont des temples toujours ouverts. De ce nombre sont, pour les sciences et les lettres, les *bibliothèques*, les *galeries d'histoire-naturelle*, etc.; et, pour les beaux-arts, les *Musées*, les *Théâtres*, etc. Je vais passer en revue tous ces établissemens, que l'on pourrait appeler *conservateurs de la science;* et je renvoye le lecteur, pour les *Sociétés savantes et littéraires*, à l'article de l'instruction publique.

Il y a quatre grandes bibliothèques publiques à Paris:

Celle de l'*Arsenal*, qui a été considérablement augmentée par les soins de son bibliothécaire, possède, entr'autres richesses, une immense collection de romans et de poètes, sur-tout de poètes latins.

La bibliothèque du *Panthéon* (autrefois de *Sainte-Geneviève*) est toujours renommée par sa collection de livres sur les antiquités.

Celle des *Quatre-Nations* possède des éditions très-rares, et des manuscrits très-précieux, ainsi qu'un superbe globe terrestre.

Mais aucune bibliothèque en Europe ne peut être comparée à la *Bibliothèque nationale.* Avant la révolution elle contenait déjà plus de livres rares que les bibliothèques si renommées d'Angleterre et d'Allemagne. Les conquêtes de nos armées dans les Pays-Bas, et sur-tout en Italie, lui ont procuré tout ce que la bibliographie indiquait de plus rare. Les manuscrits seuls remplissent plusieurs vastes salles, chacune aussi grande qu'une grande bibliothèque ordinaire. Les manuscrits orientaux sont sur-tout très-nombreux, et, chaque jour on en acquiert de nouveaux. La dernière expédition en *Egypte* en a procuré de très-précieux. L'Institut national publie de tems en tems des volumes de notices sur les manuscrits de la bibliothèque. Le *Cabinet d'Antiques*, formé principalement par les soins du comte de *Caylus*, renferme un trésor de médailles, de gemmes, de camées, de vases antiques; on y voit les armures et les vêtemens de plusieurs nations sauvages, une momie egyptienne, beaucoup d'idoles, etc., etc. La *Collection d'Estampes* est immense, surtout depuis qu'elle a été enrichie des dépouilles de plusieurs bibliothèques particulières. L'édifice qui contient cette collection, unique au monde, n'est point à l'abri du feu; et, quoiqu'il ne soit pas très-ancien, puisqu'il a été construit par Louis XIV, il tombe en ruines de toutes parts: aussi la translation de la Bibliothèque au Louvre a-t-elle été ordonnée par un arrêté du gouvernement. Ce sera vraiment alors dans ce palais que l'on pourra développer toutes les richesses qu'elle renferme, et en jouir sans crainte.

Le *Jardin-des-Plantes* et le *Musée d'Histoire naturelle* est le plus bel établissement de ce genre, le mieux organisé peut-être qui existe en Europe. Seul il fournit tous les jardins botaniques des départemens de plantes rares et curieuses, et les cabinets d'histoire naturelle, d'objets très-intéressans. On ne peut voir qu'avec admiration ce musée de Paris. Rien n'égale la fraîcheur et la propreté des galeries où sont réunis, sous des glaces conservatrices, d'innombrables échantillons de toutes les productions de la nature. Il n'est pas de mon objet d'examiner les systèmes que l'on a suivis pour leur classification, ni de décrire même les articles les plus rares: il faudrait pour cela entreprendre un très-long et difficile ouvrage. Il me suffira de dire qu'en se promenant avec mé-

thode dans ce vaste dépôt de la nature, on peut aller, par des degrés insensibles, du fossile le plus imparfait, à l'être qui commence à laisser apercevoir quelqu'organisation; de l'être organisé, à celui qui jouit de la faculté de se mouvoir à volonté; de celui de l'homme. Pour remonter jusques-là, il a fallu parcourir une immense échelle, dont quelques degrés se trouvent très-rapprochés, et dont quelques autres semblent manquer entièrement.

La *Ménagerie*, sans être la partie la plus importante du jardin, est cependant très-utile à nos peintres, qui vont y faire de fidèles portraits du lion, du tigre; étudier leurs poses, leur allure. Auparavant, ils ne pouvaient nous donner, de la plupart des animaux sauvages, que des caricatures grossieres et trompeuses. On va donner d'autres asyles à tous les animaux, qui sont en effet très-mal logés dans des cases étroites à l'un des bouts du jardin (1). Les animaux de mœurs paisibles se promeneront en liberté, dans un parc assez grand, entouré d'une légère palissade, qui n'empêchera point de les observer. Les animaux indociles seront enfermés dans des loges plus vastes et mieux aérées.

Les serres, les pépinières, le jardin consacré à l'étude, et où toutes les plantes sont rangées suivant la méthode de *Jussieu*, offrent un intérêt toujours croissant. C'est à ce superbe établissement que l'on est redevable de la plupart des arbres exotiques qui parent aujourd'hui le sol de la France, qui en ont, pour ainsi dire, changé la physionomie, et dont la plupart sont si bien naturalisés, qu'on a peine à croire à leur origine étrangère. Tels sont le *maronnier*, l'*acacia*, diverses espèces de *pins*, d'*érables*, etc., etc. Presque tous les ans on distribue de 10 à 12,000 paquets de graines de plantes rares ou utiles, et de 5 à 6,000 boutures, greffes ou jeunes plants, des arbres dont la multiplication a paru avantageuse. C'est aussi-là, ainsi que je l'ai observé, que l'on a formé des collections complètes d'échantillons d'histoire naturelle pour les cabinets de tous les chefs-lieux des départemens; de sorte que ce grand Musée est comme un dépôt central, dans lequel toute la France vient puiser pour les

(1) Beaucoup de ces animaux habitent déjà la nouvelle demeure qu'on prépare pour eux tous.

besoins de l'agriculture, ou pour les progrès des sciences naturelles.

L'*Observatoire* de Paris a été institué en l'an III, à-peu-près sur le modèle de celui de Londres. Il est supérieur à tous les autres établis dans les différens départemens, tant par le choix, le nombre et la perfection des instrumens qui servent aux observations, que par la grandeur et la beauté de l'édifice ; ouvrage de l'architecte *Perrault*. On y admire un quart de cercle, d'une grandeur et d'une justesse frappantes ; et dans ce moment on travaille à un télescope qui sera plus grand qu'aucun de ceux qu'*Herschell* a exécuté jusqu'à présent.

Le *Musée central des Beaux-Arts* est un des plus beaux monumens élevés aux arts. Ce que l'Europe possédait de plus précieux en peinture et en sculpture a servi à le former. Sa description demanderait des volumes, et il serait impossible de l'entreprendre ici : mais on peut se faire une idée de ce qu'est, par exemple, la *Galerie des Tableaux*, lorsqu'on sait que, sur près de 1,000 tableaux exposés, il n'y en a pas un qui, dans la collection d'un particulier, ne fût réputé un chef-d'œuvre. Cette galerie est divisée par *écoles*. Les tableaux de l'école française s'offrent les premiers aux regards. Le sage *Lesueur*, le fougueux *Lebrun*, et le premier peut-être de tous les peintres, *Poussin*, y reçoivent tour-à-tour l'hommage qu'ils ont si bien mérité. — Dans l'école italienne, la Transfiguration de *Raphaël;* la Communion du *Dominiquain;* la Sainte-Pétronille de *Guerchin;* enfin les délicieuses productions du *Guide*, du *Corrège*; les immenses et prodigieuses Machines de *Paul Véronèse*, etc.—Dans l'école flamande, les vigoureuses productions de *Jordaens*; les précieux tableaux de chevalet de *Breughel*, de *Teniers*; les Animaux de *Paul Poter;* mais sur-tout les conceptions dramatiques et animées de *Rubbens;* tant de miracles de l'art laissent à peine à l'âme la faculté d'admirer, de se rendre compte du sentiment qu'elle éprouve. C'est de l'enthousiasme, toujours de l'enthousiasme.

Mais le *Musée des Antiques* a bien un autre charme encore. Les objets qu'il renferme, s'allient à de si grands souvenirs!....Tout ce que Rome antique possédait de plus parfait en sculpture est venu orner et enrichir le Musée de Paris; car, il n'en

n'en faut pas douter, c'est bien-là le *Laocoon* décrit par Pline: cet *Apollon* est bien celui qui était déjà regardé comme un chef-d'œuvre au tems des Césars; et cette *Vénus* du Capitole, cet *Antinoüs*, cette *Cléopâtre*, etc., etc. Quels superbes trophées de nos conquêtes!.... Il doit être permis au soldat français, auprès de ces monumens, de sentir dans son ame des mouvemens de fierté, et de parler avec orgueil des *campagnes d'Italie*.... Bientôt ce musée sera encore enrichi de nouveaux chef-d'œuvres antiques. Un grand nombre de statues, entr'autres, le *Nil*, le *Tibre*, etc., que l'on n'avait pu transporter de Rome à Paris pendant la guerre, vont arriver incessamment, et prendre leur place dans cet admirable établissement. On y joindra la fameuse *Vénus*, dite de *Médicis*; et une statue antique, nouvellement découverte, dont la perfection égale celle de l'*Apollon du Belvedère*: c'est une *Pallas*, trouvée à Veletri, dans la vigne d'un particulier.

Si les projets du gouvernement s'exécutent tels qu'ils ont été conçus, le musée des arts s'étendra dans le Louvre, et occupera tout le rez-de-chaussée de ce superbe édifice, dont les appartemens supérieurs seront pleins de nos richesses littéraires. C'est ainsi que le même lieu réunira tous les chef-d'œuvres dans les sciences, les lettres et les arts.

L'entrée principale de ce superbe musée vient, par ordre du Consul *Cambacérès*, d'être décorée d'un nom que déjà la reconnaissance publique y avait attaché. Il s'appellera *Musée Napoléon*.

On doit regarder comme un accessoire de ce vaste musée, le précieux établissement, connu sous le nom de *Musée des Monumens français*. Ce n'était d'abord qu'un dépôt, où l'on avait rassemblé pêle-mêle, pendant la révolution, les tombeaux, statues et décorations des églises, des châteaux, de tous les édifices, qu'un nouvel ordre de choses semblait, à cette époque, condamner à la destruction; mais bientôt on a senti la nécessité de ranger méthodiquement, de classer par époques ou siècles, tous ces monumens de l'histoire ou de l'art. Placés chronologiquement, ils sont devenus comme autant de jalons plantés dans les siècles antérieurs, pour nous instruire du goût, des mœurs, des usages, des costumes de ces siècles. Là on peut étudier les Français, depuis le moment où, soumis aux Romains, ils sacrifiaient à des dieux

étrangers, dont ils ne savaient pas même orthographier les nom (*voyez* l'autel élevé à Jupiter par les matelots parisiens: *Nautæ parisienses*), jusqu'au jour où, par faste bien plus que par piété, un cardinal-roi (*Richelieu*) fesait placer sa statue dans un des beaux temples de la capitale.

La galerie de tableaux au Luxembourg, palais du Sénat Conservateur, mérite d'être vue; on y admire le *Poème de Rubens*, ou suite de 24 tableaux qui representent l'histoire allégorique de Marie de Médicis, qui a fait bâtir le Luxembourg en 1516. On trouve encore dans cette galerie *les Ports de mer de France*, par *Vernet*; et une intéressante collection des tableaux de *Lesueur*.

Les *théâtres* se sont singulièrement multipliés en France, et Paris en compte dix-neuf ou vingt, qui sont dans une continuelle activité : autrefois cette ville immense en avait cinq ou six au plus. Mais dans ces vingt théâtres il n'y en a guère que cinq qui méritent de fixer l'attention de l'homme de goût.

Le *Théâtre des Arts*, ou *Opéra*, est incontestablement le premier spectacle de l'univers, aussi excite-t-il de la manière la plus vive la curiosité des étrangers. Leurs yeux y sont séduits par la beauté des décorations et par la perfection de la danse; et leurs oreilles sont charmées par la parfaite exécution de tous nos chef-d'œuvres de musique. L'Opéra n'est à la portée que du grand public; il n'est pas permis à tous les amateurs d'en apprécier les beautés. Le Gouvernement est obligé de sacrifier, pour le soutenir, au moins 600,000 fr. par an. Les recettes qui sont, année commune, de 500,000 fr., paient à peine la moitié de la dépense.

Le *Théâtre Français* est vraiment le *Théâtre national.* Là sont réunis les acteurs les plus parfaits; là, on ne joue que des pièces appropriées au goût de la partie instruite et polie de la nation. C'est le spectacle où l'on néglige le moins tous ce qui doit produire l'illusion. Vérité dans le lieu de la scène, vérité dans les costumes, voilà d'abord ce qui s'y fait remarquer: la déclamation presque toujours juste, noble, sentie, complète l'erreur des sens. On se croit à Athènes, à Thèbes, à Rome, à la Chine, etc. etc.

Le *Théâtre de Louvois* n'est pas sans utilité: sans être un second théâtre Français, dont il est séparé par un trop grand interval, il offre cependant un asile aux acteurs et aux pièces

qui ne pourraient se montrer avec honneur sur le premier théâtre de la nation.

Le *Théâtre de l'Opéra comique* n'est plus aussi fréquenté qu'il l'était il y a quelques années, et la preuve que je puis en fournir, c'est que deux théâtres de ce genre n'ont pu se soutenir à-la-fois dans une même ville qui compte vingt théâtres; et celui qui existe aujourd'hui ne peut attirer le public qu'en lui donnant fréquemment des nouveautés. Cependant les principaux acteurs sont des hommes à talens, et qui méritent d'être distingués, tant par leur voix agréable que pour leur jeu.

Le *Théâtre du Vaudeville* peut être regardé, avec assez de raison, comme un *théâtre local.* Le genre des pièces qui s'y représentent est, pour ainsi dire, d'invention française. Ces pièces, entre-mêlées de couplets qui devraient tous être malins, amusent un instant, font sourire; mais elles ne peuvent intéresser. Elles ont presque toujours pour objet de rire de la mode ou du ridicule du jour, et ne peuvent avoir qu'un très-faible succès hors de Paris, parce qu'ailleurs les pointes, les traits, les jeux de mots ne sont pas toujours saisis, ou paraissent frapper à faux.

Je ne parlerai pas du théâtre de la *Montansier* et de ceux des *Boulevards.* Cependant il est bon d'observer que les *pantomimes* (et on en joue sur plusieurs théâtres des boulevards) ne sont pas un genre de spectacle que l'on doive proscrire entièrement. Composées avec art, et sur-tout de manière à être très-facilement intelligibles; elles peuvent intéresser assez vivement: ne fussent elles bonnes qu'à meubler l'imagination du peintre de tableaux, de situations, elles seraient toujours utiles.

Au nombre des théâtres de Paris il faut joindre aujourd'hui le théâtre de l'*Opéra Buffa.* Il paraît décidé qu'il y aura désormais dans cette ville, un *théâtre Italien.* Les deux nations pourront y gagner; les Français apprendront des Italiens à chanter avec plus de naturel, de simplicité, de véritable expression; les Italiens apprendront peut-être à jouer avec plus de vérité, d'attention, avec moins de charge, et sur-tout à composer des pièces plus raisonnables; car, de toutes celles qui, depuis plus de cinquante ans, se jouent sur les théâtres d'Italie, il n'y en a peut-être pas

T 2

une qui ne ressemble au rêve d'un enfant malade: *Ægri somnia.*

MANUFACTURES, FABRIQUES ET COMMERCE.

Après être entré dans quelques détails qui me paraissent suffisans pour donner une idée de Paris, il me reste à parler des principales *manufactures et fabriques* qui y sont établies, sans cependant entrer dans le développement des nombreuses classes d'artisans de toutes espèces qui se rencontrent dans cette ville, qui ne peut être comparée qu'à elle-même, en observant que ces détails peu instructifs sont d'ailleurs disproportionnés à l'étendue de cet article. Les manufactures qui méritent le plus d'être citées, sont celles où l'on fait ces superbes tapisseries, connues sous le nom de *tapisseries des Gobelins;* ces magnifiques tapis, connus sous le nom de *tapis de la Savonerie;* ces belles glaces que toute l'Europe admire, et ces beaux draps d'écarlate, dits de *Julienne*, si estimés dans le commerce.

La manufacture des *Gobelins* est très-intéressante à connaître; les superbes tapisseries de haute et basse-lisses qu'on y fabrique, où se trouvent réunis la beauté des sujets et des dessins, la vivacité et le naturel des couleurs, et la perfection de la tissure, jettent tous ceux qui les voient dans l'étonnement. On a de la peine à concevoir comment on a pu parvenir à lui donner cette teinte brillante, ce jeu dans les nuances, ce coloris frais, cette magie enfin qui leur donne le ton vrai et décidé qui frappe et qu'on admire dans les tableaux des meilleurs maîtres.

La *manufacture de la Savonnerie* est, après celle des Gobelins, l'établissement de France qui annonce le plus la dignité de la nation. On y fabrique ces riches et magnifiques tapis de pieds, en soie et en laine, qui égalent, pour la beauté des couleurs et la solidité du travail, les tapis de Turquie et de Perse, et qui les surpassent de beaucoup pour l'élégance et la correction du dessin. Tous les ouvrages qui sortent de cette manufacture sont admirables et paraissent portés au dernier degré de perfection.

Ce n'est guère que depuis cinquante à soixante ans que la *Manufacture des Glaces* a acquis la perfection qui l'a rendue célèbre en France et dans toute l'Europe. Les glaces coulées

à St.-Gobin et soufflées à Tour-la-Ville, reçoivent à Paris le poli qui leur est nécessaire pour entrer dans le commerce. La quantité de glaces qui en sort est très-considérable ; il en passe dans tous les Etats de l'Europe. On les distingue en glaces de volume réglé et en glaces de numéro. On comprend sous le nom de glaces de volume celles qui ont 14 pouces (378 millim.) sur 12 pouces (324 millim.) et au-dessus. On en fait qui ont jusqu'à 100 pouces (2 mètres 700 millim.) sur 60 pouces (1 mètre 620 millim.). Les glaces de numéro sont celles qui ont moins de 14 pouces (378 millim.) sur 12 pouces (324 millimètres).

La *Manufacture des Draps d'Ecarlate*, dits *de Julienne*, et des *Ratines*, est depuis long-tems en grande réputation. La beauté du lainage, l'éclat et la solidité des couleurs rendent précieuses les étoffes qu'on y fabrique.

Les autres manufactures les plus importantes sont l'orfévrerie, la jouaillerie, la bijouterie et l'horlogerie ; celles de galons d'or, d'argent, de soie et de laine ; de gazes, de rubans, de fleurs artificielles, de perles et d'agrémens : viennent ensuite celles de chapeaux, de bas, de gants et d'ouvrages de modes ; les fabriques d'ébenisterie et de meubles de toutes espèces ; celles des liqueurs et des syrops, de confitures et de fruits confits. Il y a encore d'autres manufactures qui répandent une grande quantité d'ouvrages dans le commerce, telles que celles de porcelaine, de faïence, de couvertures de laine, de papiers peints, de plomb laminé ou coulé ; les fabriques d'instrumens pour les arts et la musique, la coutellerie, tabletterie, gravures, estampes, cartes géographiques, fonderies, caractères d'imprimerie, et sur-tout en livres, le nombre des presses étant considérable dans Paris ; les fabriques d'encre à écrire, de cire à cacheter, de crayons, de bleu de Prusse, les épiceries, les grains, etc. etc.

Le commerce de Paris est de deux sortes : le plus grand, le plus considérable consiste dans ses approvisionnemens ; c'est-à-dire, le commerce des denrées de toutes les espèces qui servent à la consommation de ses habitans ; le second a pour objet l'envoi qui se fait, soit à l'étranger, soit aux départemens, des divers articles de modes ou d'arts qui se fabriquent dans son enceinte. Ces deux espèces de commerce exigent de grands détails de manutention, d'administration,

de trafic, de confection et de personnes employées à la vente, à la fabrique ou au perfectionnement des différens objets de consommation ou manufacturés. Cependant, d'après cet exposé, on peut mettre en question si Paris doit être considéré comme une ville de commerce. Quatre rivières, *la Seine*, *l'Yonne*, *la Marne et l'Oise* lui apportent, à la vérité, les productions des plus riches départemens de la France, et lui procurent celles des quatre parties du monde, par leur communication directe ou indirecte avec la mer; mais il faut observer qu'à peine elles peuvent fournir aux besoins sans cesse renaissans de cette capitale; ensorte que le commerce qui résulte de sa très-grande consommation est passif pour elle, et ne peut se comparer à celui qui soutient plusieurs de nos villes, telles que Marseille, Bordeaux, ect. Considéré comme ville de fabriques, Paris ne peut encore entrer en comparaison avec Lyon, Rouen, et plusieurs autres; la cherté de la main-d'œuvre s'oppose à ce qu'il s'y établisse des manufactures, hors celles dont les matières premières sont précieuses, ou dont la fabrication demande beaucoup de perfection et le concours immédiat des arts. Mais, considéré sous le rapport de l'industrie, Paris est une des villes du monde qui fournit les objets les plus précieux au commerce; c'est le rendez-vous des artistes de tous genres; et dans tout ce qui concerne les arts, le parisien, ou réputé tel, est le français par excellence. D'un autre côté, Paris fait un commerce de banque comparable à celui d'Amsterdam et des premières villes de l'Europe, et reçoit une grande activité de la réunion des capitalistes qui se trouvent ou affluent dans cette ville. Ainsi, sous ce double rapport, on ne peut se dispenser de placer Paris dans le rang des places les plus commerçantes de l'Europe.

REMARQUES HISTORIQUES.

Il n'est pas hors de propos d'ajouter à cet article quelques détails relatifs à l'histoire de la ville célèbre qui en fait l'objet. Du tems des Romains, et avant l'ère chrétienne, PARIS n'était qu'un bourg peu connu, et qui n'a excité la curiosité de tous les étrangers que par divers accroissemens successifs, dont on compte plusieurs époques. On fixe la première au tems où *Jules-César* la préféra aux autres villes des

Gaules, à cause des avantages de sa situation. Alors son enceinte ne s'étendait pas encore au-delà de la *Cité*, et elle était enfermée, ainsi que je l'ai dit plus haut, entre les deux bras de la Seine. Ses maisons bâties de bois et de terre, étaient basses, rondes et mal construites. Le conquérant des Gaules l'embellit en en faisant construire de nouvelles plus solides et plus commodes. Pour faciliter la communication de la partie du nord avec celle du sud, il fit jeter deux ponts de bois dans les endroits où sont aujourd'hui le *Petit-Pont* et le *Pont-au-Change*, il renferma ces nouvelles augmentations dans la muraille qu'il fit élever pour entourer la ville naissante, et il la fortifia de deux tours, placées où étaient encore il y a peu d'année le *Grand et le Petit-Châtelet*. Devenue le siége des gouverneurs des Gaules, la ville de Paris s'embellit sous les règnes de *Valentinien*, de *Gratien*, de *Constantin* et de *Constance*, qui y firent leur séjour. Son principal accroissement est rapporté au règne du célèbre *Julien*, surnommé l'*Apostat*, qui y passa plusieurs hivers. On bâtit alors, hors de la Cité, vers le midi, un palais et des bains pour cet empereur, et l'on en voit encore quelques vestiges dans une maison située rue de la Harpe, et que l'on nomme les *Thermes*.

Dans la suite les nations étrangères, barbares et autres, s'étant répandues dans les Gaules, comme dans les autres parties de l'empire Romain, la situation de Paris mettant cette ville à couvert de leurs surprises, y attira quantité de peuples du voisinage, qui, tous ensemble, commencèrent à y respirer sous la domination des Francs, sous lesquels elle s'aggrandit de plus en plus.

Depuis l'établissement de la monarchie française, chaque règne, pour ainsi dire, apporta quelques accroissemens à cette ville. Clovis, Childebert, et plusieurs des princes qui régnèrent ensuite, firent construire hors de ses murs des abbayes qui, devenues considérables, furent bientôt environnées de maisons, et formèrent insensiblement de petits bourgs. Tels furent le *Bourg St.-Marcel*, le *Nouveau bourg*, auprès de St.-Germain l'Auxerrois; le *bourg l'Abbé*, ainsi nommé parce qu'il était dans la censive de l'abbaye de Saint-Martin-des-Champs; le *beau-bourg*, auprès du temple, etc. Les princes de la seconde race, apparemment éblouis par

la grande étendue de leur domination, abandonnèrent cette ville, qui devint le patrimoine des ancêtres de *Hugues-Capet*. Comme elle s'était déjà accrue considérablement, on la divisa, vers l'an 954, sous le règne de Lothaire, en quatre quartiers, savoir : l'ancien Paris, ou le quartier de la *cité*, celui de *Ste.-Opportune*, celui de la *Verrerie* et celui de la *Grève*.

Hugues Capet, propriétaire de Paris, où il demeurait, étant monté sur le trône, continua d'y faire son séjour ordinaire, dans l'endroit où depuis on a bâti le *Palais*; et les rois ses successeurs y résidèrent aussi constamment depuis 987. Leur séjour y attira une grande quantité de peuples et même de gens de cour, qui ornèrent de belles maisons une partie des bourgades qui se trouvaient aux environs de Paris, et qui furent unis à la ville sous les règnes de Louis VII et de Philippe Auguste, de sorte qu'on ajouta aux quatre premiers quartiers, ceux de *St. Germain-l'Auxerrois*, de *Saint-Jacques-de-la-Boucherie*, de *St.-André-des-Arcs* et de la *Place Maubert*.

Philippe Auguste fit paver Paris, et commença une nouvelle enceinte de murailles, qui ne fut achevée qu'en 1211. Il y renferma plusieurs terres labourables, des vignobles et des marais, qui, peu-à-peu, furent garnis de maisons. Alors cette ville se trouva divisée en trois parties considérables, la *Cité*, la *Ville* et l'*Université*.

Sous les règnes de Charles V et de Charles VI, l'affluence du peuple obligea de faire une nouvelle enceinte de murailles, et d'ajouter huit nouveaux quartiers au huit anciens. Ce furent les quartiers de *St.-Antoine*, de *St.-Gervais*, de *Ste.-Avoye*, de *St.-Martin*, de *St.-Denis*, des *Halles*, de *St.-Esutache* et de *St.-Honoré*. Cette nouvelle distribution en 16 quartiers se fit en 1422.

En 1572, le 24 août, jour de la *St. Barthelemy*, Paris fut souillé du sang de plusieurs milliers de ses habitans lâchement assassinés, parce qu'ils étaient *huguenots*. Le signal de cet affreux massacre fut donné par le son de la cloche placée à la tour du Palais Marchand.

Charles IX enferma depuis, dans l'enceinte des nouvelles murailles, le palais des Tuileries, que Catherine de Médicis avait fait élever. Ce prince mit la première pierre aux fon-

demens de la *porte neuve*, appelée la porte de la Conférence sous le règne d'Henri IV, et qui depuis a été abattue.

En 1589 et 1590 Paris résista aux efforts redoublés que les rois Henri III et Henri IV firent pour s'en rendre maîtres. Cette ville ouvrit volontairement les portes au dernier en 1594, après son couronnement. C'est sous le règne de ce roi bienfesant que l'on fit les changemens qui donnent tant de lustre au quartier Saint-Antoine. Il fit achever le *Pont-Neuf*, et avait un projet d'embellissement pour le *Marais*, en y construisant une place, et en donnant à chacune des rues de ce quartier le nom de plusieurs provinces de France. Ce projet fut exécuté en partie sous le règne de Louis XIII; mais c'est sous le règne de Louis XIV, à la protection que *Colbert* accordait aux manufactures, au commerce, aux arts et aux sciences, que Paris s'accrût d'un tiers, par la grande quantité de peuple que ce sage ministre y attira, tant des provinces de l'intérieur que de l'étranger. En 1672 on ordonna que de nouvelles bornes seraient plantées à l'extrémité des faubourgs; et, pour en fixer les limites, il fut défendu de bâtir au-delà. Une nouvelle ville parut alors s'élever sur les ruines de l'ancienne: la clôture de l'Université fut démolie; on joignit la ville aux faubourgs; le pont au Change, celui de la Tournelle et le pont Rouge (aujourd'hui le pont National), qui n'étaient que de bois, furent construits en pierre. Au lieu des petites portes Saint-Denis et Saint-Martin, on y érigea de magnifiques arcs-de-triomphes. L'Hôtel-des-Invalides, l'Observatoire, le bâtiment du Louvre, des pompes, des quais bordés de maisons, des places, et plusieurs autres édifices publics et particuliers, embellirent cette capitale. En 1762 on établit un nouveau boulevard au couchant et au midi, pour la plus grande magnificence de la ville et la commodité du public. Depuis on construisit le pont de la Concorde, les bâtimens du Garde-Meuble, etc. On augmenta encore l'étendue de Paris, en reculant ses anciennes barrières, pour comprendre dans la ville des parties de faubourgs ou villages. L'intervalle de ces barrières aux autres fut fermé de grandes murailles, en dehors desquelles on a planté de nouveaux boulevards. De nos jours, le gouvernement fait percer de nouvelles rues, construire trois ponts, deux quais, creuser un canal qui doit fournir de l'eau, tant pour la con-

sommation des habitans que pour entretenir la propreté dans les rues, et servir à l'arrosement des places, jardins et promenades publiques, etc. Je n'entrerai pas dans le détail de tous les embellissemens qu'il ne cesse de faire, et qui doivent rendre Paris la plus belle, la plus grande, comme la plus salubre ville du monde.

Suite de la Topographie du DÉPARTEMENT DE LA SEINE.

SAINT-DENIS, chef-lieu d'une sous-préfecture, est une petite ville, à 2 lieues (10 kilomètres) de Paris, située dans une plaine fertile et agréable, près de la Seine. Il y a des manufactures de toiles peintes. Saint-Denis doit son origine à la célèbre abbaye de Bénédictins qui y avait été fondée. L'église, achevée en 1181, est un vaisseau gothique de la plus grande légéreté. Elle a servi, pendant plusieurs siècles, à la sépulture des rois de France; et Louis XIV y avait décerné une place et un monument au maréchal de *Turenne*. Ce tombeau a été transféré au musée des monumens français, et depuis dans la superbe église des Invalides, appelée aujourd'hui *Temple-de-Mars*.

Neuilly est un bourg à une lieue et demie (7 kilomètres) de Paris, situé sur la Seine. On y admire un pont de cinq grandes arches surbaissées, qui, de loin, paraissent à peine voûtées, au moyen de l'échancrement des angles. Ce pont est de niveau d'un bout à l'autre, dans l'alignement de la grande allée des Tuileries. Parmi les belles et excellentes pierres qui forment les parapets, on en remarque une de 34 pieds (11 mètres) de long. Il a été construit sur les dessins de l'ingénieur *Perronet*.

Passy est un village situé sur un côteau délicieux qui borde la Seine, il tient à Paris d'un côté; et de l'autre au bois de Boulogne, qui est une des plus belles promenades des environs de Paris. On y trouve plusieurs sources d'eau minérales, toutes ferrugineuses, et très-fréquentées en été. On les distingue en anciennes et nouvelles. Ces dernières sont les plus renommées.

Belleville est un village, situé sur une hauteur, au-dessus de la Courtille, et rempli de petites maisons de campagnes, occupées par les habitans de Paris, qui y sont attirés par la beauté de la vue qui domine la capitale, la pureté de l'air

qu'on y respire, et le voisinage des *prés Saint-Gervais*, canton rempli de vergers délicieux, où l'utile et l'agréable se trouvent réunis par l'excellence des productions de la terre, et le mélange pittoresque de tous les genre de culture.

Sceaux, chef-lieu d'une sous-préfecture, est un bourg situé à 2 lieues (10 kilomètres) au midi de Paris. Il y avait un très-beau château, avec un grand et superbe parc, orné de cascades et jets d'eau, d'un canal de 400 toises (780 mètres) de long, de statues, d'une orangerie, etc. Ce château, bâti par le ministre Colbert, était devenu célèbre par la résidence de la duchesse du Maine, qui y rassemblait les gens de lettres et les beaux-esprits de son siècle. Les jardins de Sceaux étaient, ainsi que ceux de Saint-Cloud, très-fréquentés dans la belle saison par les habitans de Paris. Il se tient à Sceaux ainsi qu'à Poissy, des marchés de bestiaux pour l'approvisionnement de la capitale. Il y a une belle manufacture de faïence et de porcelaine, qui a été établie en 1751. On y fabrique toutes sortes de faïences blanches, peintes en fleurs naturelles; camaïeux de toutes couleurs, enfans, paysages, animaux, chiffres et autres décorations, dorées et non dorées; toutes sortes de vases, garnitures de cheminées, pots-pourris, cassolettes; figures en biscuits, seules et groupées, pour les surtouts; sujets d'histoire, médaillons peints ou en reliefs blancs, sur des fonds de diverses couleurs, et généralement tout ce que le goût peut imaginer. On y copie avec exactitude les modèles en peintures, des pièces étrangères qui sont dans le cas d'être rapportées. Les ouvrages qui sortent de cette manufacture sont connus, et se répandent à l'étranger, et particulièrement en Amérique, comme dans l'intérieur de la France.

Ce bel établissement, l'un des premiers de la République, a porté avec un grand succès l'éclat des couleurs naturelles sur un émail blanc, brillant et solide qui résiste au plus long usage, et qui n'a point le défaut de se gercer à la chaleur; défaut commun à l'émail de beaucoup d'autres faïences, et très-incommode, en ce que, laissant introduire dans les pores de la terre toutes les graisses échauffées, les alimens que l'on met dans les pièces ainsi gercées, contractent nécessairement un mauvais goût lorsqu'elles sont représentées au feu.

Bourg-Egalité (ci-devant *Bourg-la-Reine*) est un bourg

situé à 2 lieues (10 kilomètres) de Paris, tout près de Sceaux. Il est célèbre par une manufacture de porcelaine et de faïence, qui est connue dans le commerce sous le nom de *Sceaux*.

Charenton est un bourg situé à 2 petites lieues (8 kilomètres) de Paris, sur la Seine. Il sert d'entrepôt aux vins qui descendent à Paris par la Marne et la Seine ; ce qui le rend très-commerçant. Il y a une célèbre Ecole vétérinaire.

Montreuil, situé près de Vincennes, est un village très-renommé par la beauté et l'excellence des fruits qu'on y cultive, et qu'on transporte à Paris.

Bicêtre est un château situé à une lieue (5 kilomètres) de Paris. Il a été bâti, en 1290, par Jean, évêque de Winchester en Angleterre. Il a été rebâti depuis, et donné par Louis XIV à l'Hôpital-Général. Il sert, depuis long-tems, d'hospice pour les indigens, et de maison de force pour les fous et les vagabonds. On y voit un puits de 16 pieds (5 mètres) de diamètre, et de 171 pieds (55 metres) de profondeur, où deux sceaux énormes puisent alternativement en s'emplissant par leurs fonds, au moyen de 4 soupapes.

Deuxième Région dite du Nord.

Cette region comprend, 1°. neuf provinces, formant les *Pays-Bas autrichiens*, connues sous le nom général de BELGIQUE, c'est-à-dire, le *Comté de Flandre*, le *Marquisat d'Anvers*, la *Seigneurie de Malines*, le *Duché de Brabant*, le *Duché de Limbourg*, la *Gueldre méridionale*, le *Comté de Namur*, le *Comté de Hainault*, le *Duché de Luxembourg*, qui appartenaient à l'empereur, sous le nom de *Pays-Bas autrichiens*, et qui ont été cédés à la France, en 1797, par le traité de *Campo-Formio*, et par celui de Lunéville, du 20 pluviôse an IX ; 2°. les démembremens de la *Flandre*, du *Duché de Limbourg* et de la *Gueldre méridionale*, qui appartenaient aux Provinces-Unies, sous le nom de *Pays-de-la-Généralité*, et qui ont été cédés à la France en 1795 ; 3°. l'*Evêché de Liége*, qui appartenait à son évêque, et fesait partie de l'Allemagne, et que la France a acquis dans la même année ; et 4°. une partie du *Duché de Clèves*, tout le *Duché de Juliers*, une grande partie des *électorats de Cologne*, de *Trèves*, tout le *Duché de Simmern*, celui des *Deux-Ponts*,

une partie de l'*électorat de Mayence*, une partie du *Palatinat*, et une partie des *Evêchés* de *Worms* et de *Spire*, que la France a acquis au *congrès de Rastadt*, tenu en 1798, et par le *traité de Lunéville* de 1801, et qui forment tout le territoire de l'Allemagne qui se trouve situé sur la *rive gauche du Rhin*.

Tous ces différens pays forment treize départemens; savoir, le *Comté de Flandre*, qui comprend ceux de la *Lys* et de l'*Escaut*; le *Marquisat d'Anvers*, la *Seigneurie de Malines* et le *Duché de Brabant*, ceux des *Deux-Nèthes* et de la *Dyle*; la *Gueldre méridionale*, le *Duché de Limbourg* et l'*Evêché de Liége*, ceux de la *Meuse-Inférieure* et de l'*Ourthe*; le *Duché de Clèves*. le *Duché de Juliers*, l'*Electorat de Cologne*, celui de la *Roër*; l'*Electorat de Trèves* et le *Duché de Simmern*, ceux de *Rhin-et-Moselle* et de la *Sarre*; l'*Electorat de Mayence*, le *Palatinat*, les *Evêchés de Worms* et de *Spire*, et le *Duché des Deux-Ponts*, celui du *Mont-Tonnerre*; le *Duché de Luxembourg*, celui des *Forêts*; et enfin le *Comté de Namur* et celui du *Hainault*, ceux de *Sambre-et-Meuse* et de *Jemmappes*.

Flandre Autrichienne. — Cette partie de la Flandre était située le long des côtes de la mer du Nord. Elle était bornée au nord par la Hollande; à l'est par le duché de Brabant et le Hainault autrichien; au sud par la Flandre française, et à l'ouest par la mer du Nord. Les principales rivières qui l'arrosent sont la Lys, la Livre, la Mauden, l'Yperlée, l'Escaut, la Durenn, la Dender, etc. Elle était en outre coupée par plusieurs canaux, dont l'objet était de servir au commerce, ou aux défrichemens des terres marécageuses, ou à l'irragation des campagnes. Le climat de cette ancienne province est assez agréable et tempéré; mais il est mal-sain et marécageux dans plusieurs cantons, sur-tout ceux de Furnes, Nieuport, l'Ecluse, Sas-de-Gand, etc. Le sol est assez généralement aride et sablonneux : on peut dire qu'il a été en partie conquis sur le rivage de la mer. Il est recouvert d'une légère partie de terre végétale, provenant des cédimens qu'y laissent les eaux : aussi trouve-t-on presque par-tout des corps marins mêlés avec des débris de végétaux. Cependant il est très-propre à la culture. Le long de la mer et vers le midi, la fertilité est sur-tout extraordinaire : les campagnes

présentent de tous côtés l'aspect de la fécondité. L'agriculture y a fait, et continue d'y faire de très-grands progrès. Il y a peu ou point de jachères. Lorsque la terre paraît épuisée par un graminé, un légume ou un autre végétal, on alterne les productions ; et c'est ainsi que l'on voit les diverses espèces de navets ou de patates et le grand treffle, succéder aux différentes récoltes. On y recueille des grains, des lins, du chanvre, du houblon, de l'orge, des fruits, des laines, du tabac, du colzat, etc. L'écorce de chêne ou tan est encore une production qui, dans les cantons d'Ypres et de Courtrai, fait un objet de commerce assez important. Il y a des manufactures de toiles, les plus belles qui se fabriquent en Europe, de toutes sortes de draps, des filatures de lin, de chanvre et de coton, des fabriques de coutils, de basins, de toiles à carreaux, des blanchisseries de toiles, de fils et de cire, des faïenceries, des verreries, des papeteries, des raffineries de sucre, des salines, des fabriques de bleu de Prusse, de rubans, de dentelles, de cartes à jouer. Le commerce consiste dans les productions du sol et de l'industrie, et dans la pêche du poisson d'eau douce, du hareng et de la morue, qu'on y prépare à la manière hollandaise, et qui forme une branche importante de l'industrie du commerce de cette province.

La *Flandre autrichienne* forme aujourd'hui les départemens de la *Lys* et de l'*Escaut*.

LYS. — Ce département est formé de la partie occidentale de l'ancien comté de Flandre. Il tire son nom de la rivière de *Lys*, qui a sa source à Lisbourg, dans le département du Pas-de-Calais ; entre à Menin dans celui dont il est question, et en sort pour se jeter dans l'Escaut à Gand. Le département de la Lys est borné à l'occident et au nord par la mer ; à l'est par le département de l'Escaut, et au sud par celui du Nord. Le sol est en général fertile et très-propre à l'agriculture, qui y est portée à un très-haut degré de perfection. Il produit toutes sortes de grains et de légumes. La culture du tabac et du sarrasin y est très-répandue ; le houblon y croît avec succès, et sert à faire d'excellente bierre ; le colza y fournit une huile abondante ; mais le lin est sur-tout la principale richesse des habitans. Les pâturages y sont très-bons, et l'on y élève une grande quantité de bestiaux. Il y a des manufactures de

toiles, réputées les plus belles de l'Europe; quelques-unes de laine, des fabriques de basins, de coutils, de toiles à carreaux, de dentelles, des raffineries de sucre, des blanchisseries de toiles, teintures en bleu, etc. Le commerce consiste principalement dans les productions du sol, tels que les grains, le tabac, le houblon, les bestiaux, le beurre, et les objets que fournissent les différentes manufactures et fabriques qui y sont établies. La pêche du hareng et de la morue, que l'on y prépare à la façon hollandaise, est encore une branche très-importante de commerce.

Le département de la Lys a 718,892 arpens (366,911 hectares), ou 207 lieues carrées (3,669 kilomètres carrés) d'étendue territoriale. La population est évaluée à 470,707 individus; ce qui donne 2,274 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 4 millions 915,261 francs; ce qui fait 10 francs 44 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en quatre sous-préfectures, en 26 cantons et 250 communes. *Bruges* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont:

BRUGES, chef-lieu d'une préfecture et siège du tribunal criminel du département, et d'un autre de première instance, est une grande ville, située dans une belle plaine; mais qui n'est arrosée par aucune rivière. Cependant il y a un canal magnifique qui communique à la mer par Ostende, et à Dunkerque par Nieuport et Furnes. Il porte des bâtimens de 400 tonneaux, qui peuvent arriver de la mer à Bruges par le moyen des écluses qu'on a construites à Licke et à Passendael. L'avantage de cette navigation procure à Bruges un commerce supérieur à celui des autres villes de la Flandre. Les marchandises importées sur ce canal sont envoyées de-là à Gand par un autre canal, et de Gand on les transporte sur d'autres canaux dans différentes villes. Le port de Bruges est au bout du canal qui vient d'Ostende, et le bassin où il aboutit est si vaste, qu'il peut contenir jusqu'à 100 navires marchands. Bruges était autrefois une ville aussi commerçante que celles d'Amsterdam et de Roterdam. On y avait établi un des quatre comptoirs des villes anséatiques. Dès le 14e. siècle, elle fesait un commerce très-considérable avec l'Angleterre: elle devint même le plus grand marché de l'Eu-

rope; elle avait des magasins entre les ports de la Baltique et de la Méditerranée; son commerce maritime était immense. En 1441 elle fut déclarée, par un traité, le seul marché des villes anséatiques dans les Pays-Bas : mais la grandeur de Bruges commença à diminuer peu-à-peu, pour faire place à Amsterdam et quelques autres villes des Pays-Bas. En 1482 les Flamands eurent une guerre avec leur prince, l'empereur Maximilien : les habitans d'Anvers et d'Amsterdam fournirent des secours à ce prince, et prirent de-là occasion d'attirer à eux une grande partie du commerce de Bruges. Les principaux négocians de cette ville se retirèrent à Anvers, qui dès-lors commença à paraître avec éclat dans le commerce des Pays-Bas. On voit encore des vestiges du grand commerce que Bruges fesait autrefois; ce sont de vastes magasins bâtis en pierres et en briques. Il y a encore dans cette ville et dans les environs des manufactures de belles toiles, qui passent dans le commerce sous le nom de *toiles de Courtrai* et de toiles de *Hollande*; de quelques étoffes de laine, de coutils, de camelots, de siamoises, de dentelles, de toiles à carreaux, etc. Le commerce consiste en grains, en huile de colza, et dans le produit des manufactures et fabriques. Mais la situation avantageuse de Bruges et ses communications intérieures et extérieures, doivent la rendre une des villes les plus commerçantes de la République. Tout y rappelle l'industrie ; et le gouvernemement doit l'y encourager.

Ostende, siège d'un tribunal de commerce, est une jolie ville, située sur la mer, où elle a un bon port. L'empereur Charles VI ayant établie une Compagnie des Indes, choisit Ostende pour son lieu d'entrepôt; ce qui fit donner à cette compagnie le nom de *Compagnie d'Ostende*. Mais les puissances voisines, particulièrement l'Angleterre et la Hollande, s'étant opposés à cet établissement, il fut réglé, par le traité de Vienne, en 1731, auquel la Hollande accéda l'année suivante, que la Compagnie d'Ostende ne ferait plus le commerce des Indes orientales ; ce qui réduisit la ville à l'état où elle est aujourd'hui. Son principal commerce consiste dans la pêche et dans la préparation du hareng et de la morue, qui s'y fait à la manière hollandaise. En 1601 les Espagnols assiègèrent Ostende ; ils ne purent s'en rendre maîtres qu'après un siège de trois ans. Les assiégés y perdirent 50,000 hommes, et les assiégeans

assiégeans plus de 80,000. Les Anglais, après avoir bombardé Ostende en floréal an 6, firent une descente de 4,000 hommes, entre Blankemberg et cette ville; mais ils furent repoussés par les Français, qui leur firent 2,000 prisonniers.

Furnes, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur un canal qui communique avec Dunkerque, Nieuport, Bruges et autres lieux. Il s'y fait un bon commerce de houblon, de beurre et de fromages.

Nieuport est une ville forte et maritime. Elle a un port et des écluses, au moyen desquelles on peut inonder, en peu de tems, tous les environs. Les habitans s'y adonnent à la pêche du hareng et de la morue.

Dixmude est une petite ville située sur l'Yperlée. Les pâturages sont abondans et excellens. On y élève beaucoup de bestiaux; et le commerce consiste en beurre et fromages qui sont très-estimés.

Ypres, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une ville forte, située dans une plaine fertile, sur l'Yperlée. Le territoire produit des grains, du lin, du chanvre, dont il se fait un grand commerce, ainsi qu'en bestiaux. Il y a à Ypres une manufacture d'étoffes de laine, mais peu considérable.

Courtrai, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une ville située sur la Lys. Le sol des environs est très-fertile, et la nature lui a donné la supériorité à l'égard de la matière première des toiles (le lin), et l'industrie des habitans a su profiter de ce présent, pour porter cette fabrique à un degré de perfection qu'on n'a pas pu encore imiter ailleurs. Outre les grains, le tabac et le colza, on recueille le plus beau lin, si connu dans le commerce, et dont il se fait des enlèvemens très-considérables pour diverses fabriques de France. Il y a des manufactures de toiles, de linge de table, de siamoises, de dentelles, de très-belles blanchisseries, des amidonneries, des raffineries de sucre et de sel, des savonneries, des brasseries, une faïencerie à l'instar de celles d'Angleterre, etc., dont les produits forment le principal commerce de Courtrai.

Menin est une petite ville située sur la Lys. Le commerce des productions territoriales consiste en grains, tabac, lin et

colza en abondance; bêtes à cornes et à laine; chevaux très-estimés. Les objets de son industrie sont des fabriques de toiles et de linge de table, de dentelles, d'huile de lin et de colza, de savon noir et de tabac; filatures de laine, tanneries et blanchisseries, d'après les procédés chimiques de M. *Chaptal*. Les toiles et le linge de table forment le principal et le plus avantageux commerce de Menin. Les femmes et les enfans de la ville et des environs s'occupent tous aux différentes opérations qui sont nécessaires à la préparation des lins qui doivent être employés à la fabrication des toiles. Tous les hommes y sont tisserands; il n'y a aucune maison ni chaumière où il n'y ait un ou plusieurs métiers toujours battans. Les fabricans de la campagne viennent à Menin vendre leurs toiles; et ce qu'ils y portent, joints à ce qui se fabrique dans l'intérieur de la ville, produit une quantité immense de toiles et de beau linge de table plein et damassé.

ESCAUT. — Ce département est formé d'une partie du comté de Flandre. Il tire son nom de l'*Escaut*, fleuve qui a sa source dans la commune de Beaurevoir, dans le département de la Somme, traverse celui du Nord, sépare ceux de Jemmappes et de la Lys, arrose du sud au nord celui auquel il donne son nom, le sépare de ceux des Deux-Nèthes et de la Dyle, et se divise au-dessous du fort Lilo en deux branches, dont l'une, passant par Berg-op-Zoom, se nomme *Escaut oriental;* et l'autre, dirigeant son cours vers Flessingue, où elle s'embouche dans la mer du Nord, reçoit le nom d'*Escaut occidental*. Ce fleuve est navigable depuis Nord-Libre (Condé).

Le département de l'Escaut est borné au nord par la République Batave; à l'est par l'Escaut, qui le sépare des départemens des Deux-Nèthes et de la Dyle; au sud par celui de Jemmappes, et à l'ouest par celui de la Lys. Le sol de ce département est en général fertile, et propre à la culture. Il y a des contrées montueuses, d'autres où le terrain est gras, et d'autres où il est marécageux et sablonneux. Il produit toutes sortes de grains et de légumes. On y cultive beaucoup de lin, de chanvre, de colza et de houblon. On y recueille en abondance des fruits de toutes espèces: on y élève de la volaille; et le gibier, ainsi que le poisson d'eau douce, y sont abondans. Il y a des manufactures de draps de diffé-

rentes qualités; des fabriques de toiles, de rubans, de dentelles; des filatures de lin, de chanvre et coton; des blanchisseries de toiles, de fil et de cire; des fabriques de cobalt et de bleu de Prusse; des raffineries de sucre, des papeteriers, des verreries, faïenceries, etc. Le commerce roule sur les productions territoriales et les divers produits des manufactures et fabriques qui y sont établies.

L'étendue du département de l'Escaut est de 565,986 arpens (288,870 hectares), ou de 159 lieues carrées (2,888 kilomètres). La population est évaluee à 595 258 individus; ce qui donne 3,865 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 6,364,176 fr., ce qui fait 10 francs 69 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en quatre sous-préfectures, en 41 cantons et en 338 communes. *Gand* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont:

GAND, chef-lieu d'une préfecture et siège d'un évêché, du tribunal criminel du département, d'un tribunal de première instance, et d'un autre de commerce, est une grande et belle ville, située au confluent de l'Escaut, de la *Lys*, de la Livre et de la Moers, qui, avec les différens canaux, la coupent en un grand nombre d'îles. Les productions dont on fait commerce, sont les grains, les lins, les chanvres, le colza pour faire de l'huile, et les vins que l'on tire des départemens de l'intérieur. Il y a des fabriques de toiles de toute espèce, ainsi que de toutes sortes de fils de lin, qui surpassent en qualité ceux des fabriques étrangères. La cathédrale de Gand est fort belle; on y voit une chaire en marbre blanc, dont le travail est parfait, et, des deux côtés de l'autel, deux magnifiques mausolées. Il y a une citadelle qui a été bâtie par Charles-Quint. On y compte 13 places, dont la principale est ornée de la statue de ce même empereur, qui est né dans cette ville. Elle est célèbre par le traité appelé la *pacification de Gand*. Elle est la patrie de *Daniel Heinsius*, savant du 17e. siècle. Les rivières et les canaux dont cette ville est environnée, rendent sa position très-avantageuse pour le commerce.

OUDENARDE, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville, située

dans une vallée sur l'Escaut, qui la traverse en partie. Elle a une manufacture de tapisseries de haute lisse. On trouve dans les environs des fabriques de toiles et de draps.

Termonde, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une ville forte, située au confluent de l'Escaut et de la Dender qui la traverse. Elle est entourée de prairies qui offrent de bons pâturages, où l'on élève de fort beaux chevaux; et ces prairies ont l'avantage de pouvoir être inondées en lâchant des écluses. Le sol est fertile, il produit toutes sortes de bleds, du chanvre et du lin.

Le Sas-de-Gand, chef-lieu d'une sous-préfecture et le siège d'un tribunal de première instance, est une ville forte, entourée de marais. Elle communique avec Gand par un canal, et avec la mer par un autre. Le sol y est extrêmement bas et marécageux, et l'air mal-sain.

Axel est une ville forte située sur le bras de l'Escaut.

Hulst est une petite ville qui communique par un canal à l'Escaut occidental. Autrefois elle fesait un commerce assez considérable; mais il est entièrement tombé. Le peu qui lui en reste, consiste en bleds, dont les environs produisent une assez grande quantité.

L'*Ecluse* est une petite ville forte située près de la mer, avec laquelle elle communique par un canal. Elle a un port. Au nord de cette ville, on trouve l'île de *Cadsan*, qui abonde en pâturages, et où l'on fait des fromages excellens.

Nous devons observer que toute cette sous-préfecture n'est considérable que par les forteresses qu'elle renferme, et qui, de ce côté, servent de barrières à la France pour arrêter les invasions que l'on tenterait d'y faire.

BRABANT. — Cette province était bornée au nord par la Meuse, qui la séparrait du comté de Hollande, et ensuite du duché de Gueldre; à l'orient, par le même duché et l'évêché de Liège; au midi, par les comtés de Namur et de Hainault, et à l'occident, par la Flandre et la Zélande. Son étendue, du midi au nord, était d'environ 22 lieues (110 kilomètres), et sa plus grande largeur, de l'est à l'ouest, de 20 lieues (100 kilomètres). Le Brabant était arrosé par plusieurs rivières dont les principales sont: la Meuse, l'Escaut, la Dyle, le Demer, les deux Nethes,

l'Aa, etc. La rivière de Demer parcourt une partie de cette province, et reçoit les eaux de la Ghete, de la Dyle, de la Senne et des Deux-Nethes : après cette réunion elle prend le nom de Rupel, et se perd dans l'Escaut, qui, à l'est, limite le Brabant. On a creusé, près de Bruxelles, un canal depuis la Senne jusqu'au village de Willebrœck, près duquel il communique au Rupel, et cette dernière rivière se jette un peu au-dessus dans l'Escaut, de manière qu'on peut naviguer depuis Bruxelles jusques dans la mer du Nord. Ce canal fut commencé en 1550, et achevé en 1561. On a commencé en 1753 à ouvrir un nouveau canal depuis Louvain jusqu'au Rupel, lequel divise en deux parties égales la digue entre Louvain et Malines. Ce canal est présentement achevé.

L'air du Brabant est bon et le sol fertile, excepté dans la partie septentrionale. Toutes les terres de la Campine sont très-légères et très-sabloneuses ; elles produisent du beau seigle, de l'orge, du sucrion, de l'avoine, du sarrazin, du trèfle, des pommes de terre, des carottes, des navets, et une plante appellée dans le pays *speurie* ou *sporée*, dont la culture n'est pas connue ailleurs, si ce n'est dans la Gueldre et dans le pays de Clèves, où l'on coupe cette herbe, que l'on fait sécher sur de grands échalats, et dont on fait le meilleur foin qu'on puisse donner aux bestiaux. On cultive très-mal dans toute l'étendue de la Campine, parce que les denrées n'ayant point de débouchés, les habitans bornent leur culture aux seules productions nécessaires à leur subsistance. Les bois de charpente y sont à bon marché.

Les manufactures de draps sont fort anciennes dans le Brabant. On voit que dès 1337, le duc de Brabant obtint du roi d'Angleterre, Edouard III, pour ses villes de Louvain, Malines, Bruxelles, la permission d'aller en Angleterre pour y acheter de la laine, à condition que chaque ville n'en acheterait pas plus à la fois qu'elle ne pourrait en mettre en œuvre dans six mois, ce qui serait attesté par des lettres du duc, et par le serment de deux bourgeois de la ville qui enverrait acheter de la laine, et à condition enfin que ladite laine ne serait mise en œuvre nulle autrepart que dans le Brabant. En 1317 ils avaient déja obtenu d'Edouard II la permission de commercer librement en Angleterre avec leurs vaisseaux et marchandises, et d'y jouir des privilèges

ordinaires. Autant la France était dans un état déplorable, au commencement du 15e. siècle, dit Anderson, autant la Flandre et le Brabant se trouvaient dans un état florissant sous *Philippe le-Bon*, duc de Bourgogne. La Flandre avait alors ses beaux draps d'Ypres et de Courtray en toutes couleurs, et beaucoup de manufactures de futaine et de toile. Le Brabant avait des foires fameuses où se rendaient des marchands de toutes les nations. Les Anglais y vendaient plus que chez tous les autres peuples ensemble. Ils y apportaient beaucoup de draps et en rapportaient des épiceries, quincailleries, etc. Les Irlandais y faisaient le commerce de peaux. Le Brabant et la Hollande avaient alors peu de marchandises qui fussent les leurs propres, si on en excepte la garance et le pastel pour la teinture, l'ail, l'oignon et le poisson salé. Les riches marchandises que les Anglais achetaient à ces foires y venaient par terre de la Bourgogne, de Cologne, etc.

Vers la fin du 15e. siècle, les Pays-Bas, et sur-tout la Flandre et le Brabant, parvinrent à leur plus haut point de prospérité. Leurs grandes manufactures de draps et de toiles eurent le plus grand succès : car, quoique les manufactures anglaises, de laine, eussent privé, par leurs progrès, ces provinces des importations d'étoffes de laine qu'elles faisaient en Angleterre, elles en furent bien dédommagées en étendant leur commerce de draps et de toiles dans les autres parties de l'Europe; et si ce n'eût été les taxes mises par Charles-le-Hardi, duc de Bourgogne, pour soutenir les guerres avec la France et la Suisse, taxes qui furent augmentées par ses successeurs, ce pays serait resté long-tems le plus riche de l'Europe.

La flotte que le duc de Bourgogne mit en mer en 1469, était si considérable, et inspirait tellement la terreur, que nul vaisseau de guerre d'une autre puissance n'osait tenir la mer. La marine des Pays Bas était plus forte que celle de la France et du comté de Warwick jointes ensemble; et le duc de Bourgogne prit plusieurs gros vaisseaux à l'Espagne, au Portugal, aux Génois, et divers bâtimens à l'Allemagne. Anvers était devenu le grand magasin des nations du Nord, et il y avait à Gand cinq mille ouvriers employés aux manufactures de laine.

On fabrique dans le Brabant de bons draps, des bas et autres étoffes de laine, d'excellens camelots, des tapis, des dentelles, etc. Cependant toutes les manufactures et le commerce en général, ne sont plus dans ce pays dans l'état florissant où ils ont été autrefois.

Le *Brabant*, y compris le *marquisat d'Anvers* et la *seigneurie de Malines*, qui y sont enclavés, forment aujourd'hui les départemens des *Deux-Nèthes* et de la *Dyle*.

DEUX-NÈTHES. — Ce département est formé du marquisat d'Anvers et de la seigneurie de Malines, enclavés dans le duché de Brabant et de la partie septentrionale du même duché. Il tire son nom de la grande et petite *Nèthes*, dont les eaux se réunissent à Lierre, et se jettent un peu au-dessous dans la Dyle. La grande Nèthe prend sa source dans le département de la Meuse-Inférieure, et passe à Westerloo : la petite Nèthe a sa source près de Postel, dans la Campine, elle passe à Herenthals et Grobbendouck. Ces deux rivières se réunissent, ainsi que je l'ai dit, à Lierre, où, prenant le nom de *Ruppel*, elles passent par Waelhem, Rumpst, Willebrœck et Boom; et grossies par les eaux de la Senne et de la Dyle, ainsi que par celles de l'Escaut, qu'elles reçoivent à chaque marée, elles peuvent alors être remontées jusqu'à Lierre par des barques pontées. — Le département des Deux-Nèthes est borné au nord, par la République Batave; à l'est, par cette même République et le département de la Meuse-Inférieure; au sud, par celui de la Dyle, et à l'ouest, par l'Escaut, qui le sépare du département de ce nom.

Le sol de ce département est très-sabloneux, et parconséquent peu fertile. La culture y est peu soignée, à l'exception des environs de Malines, parce que, comme je l'ai observé, les denrées n'ayant point de débouchés, les habitans bornent leurs récoltes aux seules productions nécessaires à leur subsistance et à leurs besoins. On y recueille du seigle, de l'orge, de l'avoine, du sarrazin, beaucoup de lin, des pommes de terre, des légumes et de la *sporée*. Le commerce, dont Amsterdam a enlevé une grande partie depuis le traité de *Munster*, ne consiste plus qu'en tapis et dentelles qui sont très-renommés; en chapeaux, en bierre, etc. Mais tout porte à croire que, par suite de la libre navigation de

l'Escaut, il reprendra son ancienne importance, et que surtout la ville d'Anvers redeviendra une des plus commerçantes et des plus riches villes du monde.

L'étendue territoriale du département des Deux-Nèthes est de 559,013 arpens (285,311 hectares), ou de 143 lieues carrées (2,853 kilomètres carrés). La population est évaluée à 249,376 individus, ce qui donne 1,743 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 2,667,815 francs, ce qui fait 10 francs 70 cent. pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en trois sous-préfectures, en 21 cantons et en 141 communes. *Anvers* en est le chef lieu.

Les villes principales sont :

ANVERS, chef-lieu d'une préfecture et siège du tribunal criminel du département, d'un tribunal de première instance, et d'un autre de commerce, est une grande et belle ville située sur l'Escaut, dans une grande plaine, à la droite des Deux-Nèthes. On peut dire, avec quelque raison, que l'Escaut est en quelque sorte la propriété particulière de la ville d'Anvers, par les grands avantages qu'il lui procure. Ce fleuve a, devant les murs de cette ville, 360 toises (701 mètres) de large, et 30 pieds (10 mètres) de profondeur à mer basse, la marée montant de 15 pieds (5 mètres). Le port d'Anvers est vaste et commode, et les plus grands navires peuvent y remonter, vu la largeur et la profondeur de l'Escaut. Il y a huit canaux principaux par où les vaisseaux peuvent entrer dans la ville. Elle communique avec Bruxelles par un canal qui aboutit à la rivière de Ruppel, qui se jette dans l'Escaut. Les fortifications sont tombées en ruine, mais la ville est défendue par une citadelle bien fortifiée. Il n'est pas étonnant, qu'avec une situation semblable, Anvers soit devenue l'une des villes du monde la plus riche et la plus commerçante ; mais quoique son commerce soit encore assez considérable, il est cependant trop certain qu'il n'est à peine que l'ombre de celui qui y florissait autrefois. Ce qui contribua sur-tout à la décadence d'Anvers, ce fut d'un côté l'article du traité de *Munster*, conclu en 1648, par lequel il fut stipulé qu'aucun gros navire ne pourrait à l'avenir aborder à Anvers, mais qu'il déchargerait sa cargaison en Hollande ; qui de-là serait transportée à Anvers sur de petits bâtimens ;

et d'un autre côté, l'émigration tant volontaire que forcée, qu'occasionna une révolte suscitée en 1659, et enfin une maladie contagieuse qui enleva beaucoup de monde en 1678.

Il ne reste plus à cette ville que quelques manufactures de tapisseries de haute lisse, de tapis, de dentelles, connues sous le nom de *dentelles de Malines*; de toiles de coton imprimées ou peintes, d'étoffes de laine et de soie, des blanchisseries de toiles et de cire très-estimées, etc. Les édifices publics sont très-nombreux à Anvers, et tous d'une grande beauté; la cathédrale est un ouvrage achevé; les églises sont ornées de superbes statues; la maison de ville est regardée comme une des plus belle de l'Europe; la bourse est un bâtiment superbe, il a servi de modèle pour celles de Londres et d'Amsterdam; la fameuse et magnifique maison des *Osterlins* ou *Osterlingues*, est encore une preuve de l'étendue de son ancien commerce; les vastes magasins qu'on y voit, peuvent-être les plus grands qu'il y ait au monde, où chaque nation mettait en dépôt ses marchandises, et qui servent encore à cet usage, seront un témoignage éternel de la grandeur d'un négoce, qui, partagé entre Amsterdam, Roterdam et les autres villes les plus commerçantes de la République Batave, suffit encore pour les enrichir toutes, et leur donner la réputation de faire le plus grand commerce de l'Europe. Ce bâtiment est composé de quatre grands corps de logis avec une cour dans le milieu, et d'une haute tour sur la porte d'entrée, qui servait autrefois de comptoir aux villes anséatiques, du tems qu'elles en avaient dans les principales villes de commerce de l'Europe. C'était dans cette espèce de palais que résidait le Directeur ou Consul de cette célèbre société de marchands, et qu'étaient d'immenses magasins de toutes sortes de marchandises, non-seulement du nord, mais encore de toutes les parties du monde alors connues, où ces villes fameuses portaient leur négoce. Les rues d'Anvers sont larges et régulières. Cette ville fut prise par les Français en 1746, et elle fut reprise de nouveau en 1792 et les années suivantes. Elle est célèbre par le traité des barrières conclu entre les Hollandais et les Autrichiens; elle est la patrie de plusieurs hommes qui se sont illustrés par les sciences et les arts, et entr'autres d'*Abraham Ottelius*, de *Grammave*, des *Baccarelles*, de *Rubens*, d'*Edelinck*, *Vandick* et *Tenières*.

Turnhout, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située dans la Campine. Le sol est mauvais, couvert de landes sablonneuses qui ne produisent, qu'après un très-pénible labour, du seigle, de l'orge, de l'avoine, etc. On y fabrique beaucoup de briques, ce qui forme, à proprement parler, le seul commerce des habitans.

Malines, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un archevêche et d'un tribunal de première instance, est une ville assez considérable, située sur la Dyle qui la traverse. Elle communique avec Louvain par un canal, et une très-belle chaussée tirée au cordeau, les vaisseaux chargés peuvent aussi y aborder par l'Escaut, lors du flux. Le sol y est fertile en grains, chanvres, lin et houblon; l'agriculture y est soignée et bien étendue. Malines est renommée par sa fabrique de dentelles; ce sont les plus belles après celles de Bruxelles, et elles ont un peu plus de durée. Elles diffèrent en ce qu'on les fabriquent tout d'une pièce au fuseau; mais on y emploie, comme aux dentelles de Bruxelles, différens fonds, suivant le goût du dessin, pour faire sortir les fleurs et leurs donner la nuance et l'éclat qui les font rechercher. On y fabrique aussi des chapeaux et d'excellente bierre. Il s'y fait un grand commerce de grains et de dentelles. Les Français s'en rendirent maîtres en 1746 et 1792. C'est la patrie de *Jean Bole* et de *Michel Coxis*, peintres célèbres.

DYLE. — Ce département est formé d'une partie du duché de Brabant; il tire son nom de la rivière de *Dyle* qui y prend sa source, et le traverse du sud au nord elle passe par Louvain et Malines, pour se jetter à peu de distance dans l'Escaut. Ce département est borné au nord, par celui des Deux-Nèthes; à l'est, par ceux de la Meuse-Inférieure et de l'Ourthe; au sud, par ceux de Sambre-et-Meuse et de Jemmapes, et à l'ouest, par celui de l'Escaut. Le sol est fertile en grains, en légumes et en fruit. Le houblon y remplace en quelque sorte le raisin, puisqu'il sert à faire la bierre, qui est la boison du pays. Il y a des fabriques de toiles, de dentelles, de camelots, de tapisseries, etc.; de bas de soie, d'ouvrages de modes, de fer battu et blanchi, etc. Le commerce consiste dans les productions territoriales et de l'industrie.

Le département de la Dyle a 671,746 arpens (342,848 hectares) d'étendue, ou 184 lieues carrées (3,428 kilomètres carrés). La population est évaluée à 363,956 individus, ce qui donne 1,978 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 4,019,217 francs, ce qui fait 11 francs pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en 3 sous-préfectures, en 30 cantons et en 388 communes; *Bruxelles* en est le chef lieu.

Les villes principales sont:

BRUXELLES, chef-lieu d'une préfecture et siège du tribunal criminel du département, d'un tribunal d'appel, d'un de première instance et d'un autre de commerce, et autrefois capitale du Brabant et de tous les Pays-Bas autrichiens, est une grande, belle et riche ville sur la Senne, bâtie en partie sur une éminence, et en partie dans une plaine fertile en grains et en pâturages. Le commerce qui s'y fait des productions du sol, étant uniquement borné à la consommation intérieure, je ne m'en occuperai pas, et je passerai de suite aux productions de l'industrie et aux manufactures de cette ville. Les principales sont celles de tabac, de calmande, baracan, camelots, bas, chapeaux, cartes à jouer, galons d'or et d'argent, chamoiseries, fer batu et blanchi, ouvrages de modes, voitures, etc.; mais la plus considérable est celle de dentelles, qui sont très-renommées. On regarde assez généralement le point de Bruxelles comme ce qu'il y a de plus beau en ce genre, soit pour la richesse de l'invention, soit pour le goût et la perfection du travail. L'Angleterre a réussi, non à faire l'acquisition de la fabrique de Bruxelles, mais à persuader à toute l'Europe qu'elle l'avait faite. Elle est parvenue à imiter très-imparfaitement la dentelle de Bruxelles. On n'y travaille point à l'aiguille, on y fait de la dentelle au fuseau, dans le goût de celle de Bruxelles pour le dessin; mais on ne peut y donner de la solidité au cordon ou bordure de fleurs, qui se détachent très-promptement des fonds qui ne sont pas plus solides; on sent assez l'imperfection et le grand éloignement de cette imitation, et sur-tout combien elle est informe. C'est cependant cette dentelle, qui ne peut être que fort chère dans

un pays où la main-d'œuvre est sans prix, que les Anglais ont intitulé *point d'Angletterre*; et pour soutenir ce titre avantageux, ils ont vendu, pendant un grand nombre d'années, à toute l'Europe, les dentelles de Bruxelles comme faites en Angleterre, et toujours sous le nom de *point d'Angleterre*. C'est ainsi qu'ils sont parvenus à faire recevoir de la seconde main, pendant long-tems, les dentelles de Bruxelles, et à faire oublier cette dernière ville.

Bruxelles a un arsenal rempli d'anciennes armures des souverains du Brabant; il y a de belles maisons, des hôtels magnifiques, des places superbes et de belles fontaines publiques. L'hôtel-de-ville est remarquable par l'elégance de son clocher; on voit aussi dans cette ville un superbe cours qui règne le long d'un canal; les environs sont charmans et ornés de belles maisons de plaisance et de campagne. Les Français la prirent en 1746, et s'en rendirent maîtres de nouveau en 1792. Cette ville est la patrie de ***François Aiguillon***, de ***Philippe Champaigne***, de ***Duquesnoy***, de ***Wandermeulen***, d'***André Jesal*** et d'***Aubert Lemire***.

Louvain, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville assez considérable située sur la Dyle; elle a été long-tems une des villes les plus riches du Brabant, et avait un grand commerce, qui consistait principalement en étoffe de laine qui y étaient fabriqués. Au commencement du 14me. siècle, ce commerce était très-florissant, on y comptait environ 4 mille fabricans de draps, et un plus grand nombre de tisserands; mais en 1380, ces ouvriers se révoltèrent contre le duc de Brabant et dévastèrent le pays. Ayant été obligés et forcés de se rendre à discrétion, la plupart furent bannis, et se retirèrent en Angleterre, où ils furent bien reçus. Dès lors les fabriques et le commerce tombèrent à Louvain.

Il y a aujourd'hui quelques raffineries de sucre, plusieurs fabriques d'huile de navette et de colza, dont il se fait un bon commerce. Celui d'épicerie y est aussi assez considérable, mais il n'approche point de celui de commission pour la réexpédition des marchandises que les départemens de l'Ourthe, de Sambre-et-Meuse et des Forêts reçoivent, par mer

ou par les canaux, de France, d'Espagne, d'Angleterre, de la Hollande et du Nord. C'est à Louvain que les villes de ces départemens réexportent sur leurs propres bateaux, qui vont et reviennent jusqu'à Dort pour la Hollande et le Nord, et jusqu'à Ostende pour les autres pays.

NIVELLE, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une fort jolie petite ville située sur la Thienne, dans un canton très-agréable. *Jean de Nivelle*, si connu du peuple, est un homme de fer placé au haut d'une tour près de l'horloge, et qui frappe les heures avec un marteau.

Judoigne est une petite ville sur la Ghette, près de-là est le village de Ramillies, où s'est donnée, en 1706, une fameuse bataille.

GUELDRE MÉRIDIONALE, LIMBOURG et LIÈGE. La Gueldre méridionale était bornée au nord par la République Batave; à l'est, par le duché de Clèves; au sud, par le Limbourg; et à l'ouest, par le duché de Brabant. Le Limbourg était situé au nord du duché de Luxembourg, et au sud de la Gueldre méridionale. L'évêché de Liége était situé au sud de la Gueldre méridionale; à l'ouest, du duché de Juliers; au nord du comté de Namur, et à l'est du Brabant. Les principales rivières qui arrosaient ces différens pays, étaient la Meuse, l'Ourthe, le Jaar, la Demer, la Hack, le Worm, le Gulen, la Geele, la Vesdre, la Mehaigne, le Hoyoux. Le sol y était en partie couvert de bruyères, de landes sabloneuses, de terrains gras et fertiles, de bons pâturages et de forêts. On y recueillait des grains de bonne qualité, du seigle, du sarrazin, des légumes, des fruits. On y élevait des bestiaux et on y fesait d'excellent beurre et des fromages très-renommés; on y trouvait des mines de fer qui étaient d'un grand rapport; des mines de charbon de terre, et même des mines de cuivre, des tourbières, des carrières de pierres à chaux et à bâtir; des sources d'eaux minérales très-fréquentés, et dont la réputation est faite depuis long-tems. Il y avait des fabriques de draps très-estimés, de dentelles, de toiles; mais celles qui employaient le fer étaient très-considérables et en grand nombre, outre celles de tabac, de garance, de savon, les tanneries, les papeteries, les raffineries de sucre et de sel, les distilleries d'eau-de-vie de

grains, les brasseries, etc. qui y étaient établies; le Limbourg, avec la majeure partie de l'évêché de Liège, forme le département de l'Ourthe, et la Gueldre méridionale, avec l'autre partie de l'évêché de Liège, forme celui de la Meuse-Inférieure.

MEUSE-INFÉRIEURE. — Ce département est formé, ainsi que je viens de le dire, de la Gueldre méridionale et d'une petite partie de l'évêché de Liège. Il tire son nom du cours inférieur de la Meuse, qui le traverse du sud au nord. Cette rivière prend sa source dans les montagnes des Vosges, et traverse les départemens des Vosges, de la Meurthe, de la Meuse, des Ardennes, de Sambre-et-Meuse, de l'Ourthe et de la Meuse-Inférieure. Elle coupe ce dernier dans la direction du sud au nord, en passant par Maëstricht, Maseyck, Ruremonde et Venloo, et entre ensuite dans la République batave, où elle se perd avec le Rhin dans la mer du Nord. Le département de la Meuse-Inférieure est borné au nord par la République batave; à l'est par le département de la Roër; au midi par celui de l'Ourthe, et à l'ouest par celui de la Dyle.

Le sol de ce département offre beaucoup de variétés dans ses qualités. Le vallon où coule la Meuse est le seul canton que l'on puisse regarder comme fertile: les hauteurs qui couvrent presque les trois quarts de l'étendue de ce département sont d'un modique rapport, et le surplus ne présente que des bruyères peu productives. On y plante avec succès des sapins. On recueille en général des grains d'assez bonne qualité, sur-tout des seigles et du sarrazin, des légumes, des fruits, etc. On trouve le long de la Meuse d'excellens et abondans pâturages, où l'on élève et engraisse beaucoup de bestiaux. Mais si ce département est mal partagé sous les rapports de la fertilité du sol, les terres labourables y sont remplacées par des tourbières, des mines de charbon de terre et même de cuivre ou de fer; des carrières de pierres à chaux et à bâtir. On y remarque sur-tout la montagne nommée *Saint-Petersberg*, située à peu de distance de Maëstricht; et sur laquelle on a bâti un fort qui commande cette ville. Elle contient une excellente carrière horisontale de pierres à bâtir, qui a plus de 3 lieues (15 kilomètres) d'étendue. On y entre du côté de la Meuse; le chemin est assez large pour y conduire aisément des chariots, qui, à leur retour, déchargent les pierres au

bord du fleuve, pour être transportées plus loin par bateaux. Les conduits souterrains de cette carrière sont longs, et soutenus par une infinité de piliers. Il y a des réservoirs d'eau, et on y a pratiqué des évents et des ouvertures pour y laisser entrer le jour. La vaste étendue de cette carrière, la quantité considérable des exploitations dont elle est l'objet, nécessitent l'emploi d'un grand nombre de travailleurs et de voitures. On trouve, dans les bancs de pierres dont elle est composée, beaucoup de pétrifications, qui appellent l'attention des naturalistes et des amateurs.

Il y a peu de manufactures et fabriques dans le département de la Meuse-Inférieure, parce que les travaux de la culture qu'exige l'aridité de son sol, ne laissent pas assez de tems aux habitans pour se livrer à ceux de l'industrie. Il y a cependant quelques fabriques de draps, de dentelles, de toiles de chanvre, d'aiguilles, d'épingles, de savon, de tabac, de garance; des tanneries, des papeteries, des raffineries de sel, des distilleries d'eau-de-vie de grains, etc.

L'étendue territoriale de ce département est de 741,859 arpens (378,633 hectares), ou de 190 lieues carrées (3,786 kilomètres carrés). La population est évaluée à 232,662 individus; ce qui donne 1,225 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 1,600,995 francs; ce qui fait 6 francs 88 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Le département de la Meuse-Inférieure est divisé en 3 préfectures, en 23 cantons, en 310 communes. *Maëstricht* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

MAESTRICHT, chef-lieu d'une préfecture et siège du tribunal criminel du département, et d'un autre de première instance, est une très-belle et forte ville située sur la rive gauche de la Meuse, que l'on passe sur un très-beau pont de pierre. Les environs sont fertiles en grains, etc. Il y a des fabriques de savon, de garance, de tabac, d'amidon, d'eau-de-vie de grains, de chicorée, etc., dont les produits forment le principal commerce des habitans. Maëstricht a un bel arsenal, et la maison-de-ville et les autres édifices publics sont généralement assez beaux. Cette ville fut prise par les Fran-

çais le 14 brumaire an 3, quinze jours après l'ouverture de la tranchée.

Hasselt, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une jolie petite ville située sur la Demer. La partie du sol située au sud de cette ville est fertile, et susceptible d'un grand produit; mais celle située au nord n'offre qu'une vaste bruyère, où sont éparses quelques campagnes cultivées. Il y a des fabriques de dentelles et de toiles de chanvre. Le commerce consiste dans les productions du sol, qui tout ingrat et sablonneux qu'il est, en donne cependant de considérables, eu égard à son étendue, et qui sont la juste récompense des travaux constans et de l'activité des cultivateurs.

Ruremonde, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, autrefois capitale de la Gueldre méridionale, est une ville située sur la Meuse, près de son confluent avec la Roër. Toute la partie du sol arrosée par la Meuse est très-fertile; mais le reste est couvert de bruyères.

Venloo est une ville forte. Sa position sur la Meuse, sur les frontières de la France et de la République batave, la met à portée de faire un commerce d'entrepôt très-considérable.

Fauquemont et *Stéphansvert* sont deux petites villes fortes qui appartenaient autrefois à la Hollande.

OURTHE. — Ce département est formé d'une partie de l'évêché de Liége et du duché de Limbourg. Il tire son nom de la rivière d'*Ourthe*, qui le traverse du sud au nord jusqu'à Liége, où elle se jette dans la Meuse. Cette rivière prend sa source à l'extrémité la plus méridionale du département auquel elle donne son nom; en sort de suite pour y rentrer, après un long circuit, et s'être grossie de l'Emblêve et de la Vesdre, et avoir mis en mouvement une multitude d'usines, vient se jeter, ainsi que je l'ai déjà dit, dans la Meuse à Liége. L'Ourthe est navigable dans toute la partie qui traverse ce département, et offre au commerce de Liége un moyen facile de transport à travers un pays où le roulage est impraticable. Elle conduit aux usines où doivent être travaillés les fers du département des Forêts; les ramène ensuite dans les fabriques et manufactures de Liége, où, étant convertis en armes et en clous, ils deviennent l'objet d'un commerce très-

très-étendu. Le département de l'Ourthe est borné au nord par celui de la Meuse-Inférieure ; à l'est par ceux de la Roër et de la Sarre ; au midi par ceux des Forêts et de Sambre-et-Meuse, et à l'ouest par celui de la Dyle.

Le sol de ce département n'est pas également fertile. La partie située au nord de la Demer, est couverte de bruyères et de landes marécageuses, où l'on trouve cependant d'abondans pâturages, qui servent à l'entretien d'un nombreux bétail. L'autre partie, située au sud de la même rivière, et qui avoisine le département de Sambre-et-Meuse, est fertile en bled et en vin, tandis que la portion limitrophe au département des Forêts n'offre qu'un pays couvert de montagnes et de broussailles. Il y a des forêts considérables, des mines de cuivre et de plomb, de fer, de charbon de terre ; des carrières de marbre, de pierres, et des sources d'eau minérales très-renommées.

Les habitans du département de l'Ourthe sont très-actifs et très-industrieux. On y trouve des fabriques de presque toutes les espèces, mais les plus considérables sont celles qui ont pour objet le travail du fer. Les plus importantes de ce genre sont la manufacture d'armes à feu, celle de clous, la plus considérable peut-être qui existe en Europe. La tôle, la poterie de fer, la clincaillerie, sont aussi des objets de fabrique. La manufacture de draps est une des plus considérables de France. La tannerie forme une branche très-importante de commerce, et jouit d'une grande réputation. On y trouve encore des fabriques d'acide, d'alun, de sel d'Epsum et ammoniac, d'horlogerie, de faïence, de verre blanc et noir, de chapeaux de paille, de toiles imprimées, de dentelles, de colle, de tabac, de savon, de cartons à presser les draps ; des papeteries ; des distilleries d'eau-de vie de grains ; des brasseries, etc. Le principal commerce consiste en armes, clous, draps, serges, cuirs, bierre, marbres, pierres bleues, grès à paver, pierres à meules et à bâtir, chaux, charbon de terre, etc.

L'étendue territoriale de ce département est de 857,696 arpens (437,754 hectares), ou de 213 lieues carrées (4,377 kilomètres carrés). La population est evaluée à 313,876 individus ; ce qui donne 1,474 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme

de 2, 424,974 francs ; ce qui fait 7 francs 72 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Le département de l'Ourthe est divisé en 3 sous-préfectures, en 30 cantons et en 383 communes. *Liége* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

LIÉGE, chef-lieu d'une préfecture et siège d'un évêché, d'un tribunal d'appel, du tribunal criminel du département, d'un autre de première instance et d'un quatrième de commerce, autrefois capitale de l'évêché du même nom, est une grande et riche ville située sur la Meuse. Elle a des manufactures de fer et d'acier, d'ouvrages en fer et en laiton, de lainages et de mégisseries ; des fabriques d'horlogerie, de clouterie, de gros draps, de papiers, de faïence, de gazes, de coutellerie, d'eau-forte, de savon noir, de couperose, de calamine et de vert-de-gris. Liége a beaucoup souffert dans la dernière guerre, les Autrichiens ayant brûlé une partie de ses faubourgs.

Malmédi, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville très-commerçante. Il y a des fabriques de draps, de dentelles noires, de savonneries ; des tanneries, corroyeries ; des manufactures de papiers et de cartons. La fabrique de draps est considérable. Il s'en fait de différentes qualités, qui se débitent principalement en Allemagne.

Stavelo, autrefois capitale de la principauté de ce nom, est une ville remarquable par les tanneries considérables qui y sont établies, et qui forment la principale branche de son commerce. On y fabrique aussi des draps ordinaires, d'un excellent usage ; une étoffe croisée, nommée *finette*, en noir et aux trois couleurs. Il y a encore une fabrique de colle forte.

Limbourg, autrefois capitale du Duché de même nom, est une petite ville située près de la Vese. Il y a des manufactures de draps très-estimés.

Verviers est une petite ville située sur la Vese. Il y a des manufactures de draps très-avantageusement connus dans le commerce ; des fabriques de savon noir, et des tanneries.

Theux est un bourg où il y avait une manufacture considérable de batterie de cuisine ; mais qui est bien déchue de-

puis qu'il s'en est établi de pareilles à Sedan et aux environs. On y trouve des forges et fourneaux, dont le fer est assez doux et propre aux fabriques d'armes.

Ensival est un bourg situé sur la rivière de la Vese. Il y a des manufactures de draps qui l'emportent sur toutes celles de ce département, pour la finesse du lainage, la beauté de l'apprêt, l'éclat et la solidité des couleurs. La majeure partie des laines qu'on y emploie se tire d'Espagne, et les draps qui s'y fabriquent se débitent dans les ci-devant Pays-Bas, l'Allemagne, l'Italie et le Levant.

Hodimont est un bourg assez considérable situé près Verviers, dont il n'est séparé que par la rivière de Vese. Il y a des manufactures de draps très-renommés, des fabriques de savon et des tanneries.

Dison est un bourg où il y a des manufactures de draps communs, de bonne qualité, qui se débitent principalement aux foires de Francfort.

HUY, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une ville avantageusement située sur la Meuse, qu'on y passe sur un beau pont. On trouve près de la ville une fontaine d'eau minérale.

Landen est un bourg situé sur le ruisseau de Becke, célèbre par la bataille que le maréchal de Luxembourg y donna le 29 Juillet 1693, à l'armée des alliés, commandée par le prince d'Orange, roi d'Angleterre, et par l'électeur de Bavière. Les Français y achetèrent la victoire par un très-grand carnage: on appelle aussi cette journée *la Bataille de Nervinde.*

Spa est une petite ville très-renommée pour ses eaux minérales. On y fait toutes sortes de beaux ouvrages en bois et en fer-blanc peints. On y fabrique sur-tout des toilettes carrées, très-recherchées par les dames, et qui renferment tout ce dont elles peuvent avoir besoin. On y fait aussi des étuis et de très-beaux ouvrages au tour en ivoire.

JULIERS, CLÈVES ET COLOGNE. LE DUCHÉ DE CLÈVES avait pour limites, à l'est, l'évêché de Munster et le comté de Rechlingshausen; au sud, l'abbaye d'Essen, le duché de Berg, la principauté de Meurs, une partie détachée de l'électorat de Cologne et la Gueldre prussienne; à l'ouest, le Brabant et la Gueldre; et au nord, la même Gueldre et l'évêché de Munster. Sa longueur était de 16 lieues (80 kilo-

mètres), et sa largeur de 4 à 5 lieues (20 à 25 kilomètres). Les principales rivières qui l'arrosaient sont le Rhin, qui y coulait à l'est, et reçoit dans son cours la Roër, l'Emser et la Lippe; la Meuse, qui touchant aussi à l'extrémité occidentale de ce duché, y est grossie des eaux de la Niers, etc.; toutes ces rivières sont assez poissonneuses. Le climat était sain et assez tempéré; le sol était couvert de hauts ou de bas fonds, qui offraient des terres labourables, des bois, des bocages et des allées d'arbres. On y recueillait du blé, des fruits, du tabac et diverses autres productions. On y rencontrait de très-gras pâturages, où l'on élevait du bétail et des chevaux; le gibier y était abondant. En général, la terre y était bien cultivée, et offrait des contrées agréables. La situation du pays, le long du Rhin et de la Meuse, était très-favorable au commerce, et le sol donnait facilement les productions nécessaires aux manufactures de laine et de toile, etc. Le duché de Clèves appartenait au roi de Prusse, qui n'en conserve plus qu'une partie.

L'Électorat de Cologne était borné au nord par la Gueldre et le duché de Clèves; à l'est, par le Rhin, qui le séparait de l'Allemagne; au sud, par l'électorat de Trèves; et à l'ouest, par le duché de Juliers. Le sol du pays de Cologne est d'une nature fort inégale; ici sont des montagnes presque continues et des forêts; là, des terres sablonneuses; ailleurs, un terrain très-fertile. La partie qu'arrose le Rhin, donne d'assez bons vins; du reste, il y a du gibier, et l'on y pêche d'excellens poissons. On y trouve différentes espèces de métaux, etc. Ce pays appartenait à l'électeur de Cologne.

Le duché de Juliers était borné au nord par la Gueldre; à l'est, par l'électorat de Cologne; au sud, par le même électorat et les seigneuries de Schleiden et de Blankenheim; et à l'ouest, par la Gueldre, l'évêché de Liège, le pays de Limbourg et le territoire d'Aix-la-Chapelle. L'agriculture de ce duché était fort étendue. On y cultivait toutes sortes de grains. Le vin que l'on y recueillait formait un article de peu d'importance; mais les prairies donnaient la facilité d'élever beaucoup de bêtes à laine et des chevaux. On y trouvait des mines de fer, de plomb, de calamine, de charbon de terre; il y avait aussi beaucoup de manufactures de draps, de toiles, etc. Ce duché appartenait à l'électeur palatin.

Aujourd'hui la partie du duché de Clèves, située à la gauche

du Rhin, jointe à une partie de la Gueldre méridionale, le duché de Juliers, la plus grande partie de l'électorat de Cologne et le territoire d'Aix-la-Chapelle, forment le département de la *Roër*.

ROER. Ce département tire son nom de la rivière de Roër, qui prend sa source au sud, près de Montjoie, arrose Duren, Juliers, Linnich, et se jette dans la Meuse à Ruremonde. Il est borné au nord par la République batave; à l'est, par le Rhin, qui le sépare de la Westphalie; au sud, par le département de Rhin-et-Moselle; et à l'ouest, par ceux de l'Ourthe et de Sambre-et-Meuse. Ce que j'ai dit des différens pays dont le territoire forme le département de la Roër, suffit pour donner une idée de son climat et de la nature du sol. J'ajouterai seulement qu'il est extrêmement fertile en grains, et produit en abondance tout ce qui est nécessaire à la vie, quoiqu'on y trouve cependant quelques cantons qui n'offrent guères que des bruyères, et d'autres couverts de montagnes arides ou de marais, le département de la Roër possède des mines de fer, de cuivre, de plomb, de calamine et de charbon de terre; des sources d'eaux minérales chaudes et froides. Les usines y sont en grand nombre, sur-tout les forges et les fonderies. Il y a des manufactures d'étoffes de soie, de draps de différentes qualités, des filatures de coton, des fabriques de toile, de bazins, de rubans, de mouchoirs, de savon, de tabac, de chaudronnerie, d'aiguilles, d'épingles, de dés à coudre, de fil de fer et de laiton, des papeteries, tanneries, verreries, faïenceries, etc.

L'étendue territoriale du département de la Roër est de 1,022,731 arpens (521,985 hectares), ou de 259 lieues carrées (5,219 kilomètres carrés). La population est évaluée à 516287 individus; ce qui donne 1993 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 4,564,150 francs; ce qui fait 8 francs 84 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en 4 sous-préfectures, en 40 cantons et 993 communes. *Aix-la-Chapelle* en est le chef-lieu.

Les principales villes sont :

AIX-LA-CHAPELLE, chef-lieu d'une préfecture et siège d'un évêché, du tribunal criminel du département, et d'un autre de première instance, autrefois ville libre-impé-

riale, est située dans un vallon agréable, entouré de montagnes qui offrent de tous côtés des points de vue aussi charmans que pittoresques. Il y a des manufactures de draps très-estimés, et d'autres étoffes de laine, de dentelles, d'ouvrages en cuivre et en laiton, des fabriques d'aiguilles, de chaudronneries, de teintureries, de broderies, etc. Aix-la-Chapelle est sur-tout renummée pour ses eaux minérales, qui y attirent beaucoup d'étrangers. C'est dans cette ville qu'on couronnait autrefois les empereurs d'Allemagne.

Montjoie est une petite ville située sur la Roër. Il y a beaucoup de manufactures de draps et autres étoffes de laine, très estimées.

Duren est une ville ancienne située sur la Roër. Il y a des fabriques de quincailleries, de clous, de des, etc.

Stolberg est un bourg considérable. On trouve dans les environs des mines de cuivre, de fer, de plomb, de calamine et de charbon de terre. Il y a des manufactures de draps et de toiles cirées, de savon, de cuivre jaune, de laiton, des raffineries de cuivre et de plomb, des tréfileries de fil de laiton et de fer, etc. Le commerce que font les industrieux habitans de ce bourg est très-considérable.

Cologne, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un consistoire général pour les églises de la confession d'Ausbourg des départemens de la Roër et de Rhin-et-Moselle, d'un tribunal de première instance, et d'un autre de commerce, autrefois capitale de l'électorat de ce nom, est une grande ville située dans une plaine agréable, sur la rive gauche du Rhin. Il y a des manufactures de draps, des fabriques de rubans de fleuret, connus sous le nom de *cordons de Cologne*, et de rubans de fil de lin; des filatures de soie à coudre et de poil de chèvre, etc. Cette ville peut être regardée comme l'entrepôt général du commerce que le département de la Roër fait avec l'Allemagne. Du tems des Romains, Cologne était connue sous le nom de *Colonia Agrippina*.

Juliers, autrefois capitale du duché de ce nom, est une ville forte située sur la Roër. Elle n'a rien de remarquable.

Crevelt, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville riche et commerçante, bâtie dans le goût le plus moderne. Il y a des ma-

nufactures de draps, de serges et autres étoffes de laine; des fabriques considérables de toiles de toutes qualités, de linge de table, de bazins, de diverses étoffes de soie, telles que velours, satins, damas, pékins, etc., de rubans, de mouchoirs de toute espèce, de soie à coudre, de tabac, de savon, de vinaigre, etc. Cette ville était autrefois peu considérable, et n'est devenue importante que par suite de l'intolérance religieuse des états voisins, en donnant asyle aux persécutés, qui, pour prix de la liberté de penser qu'on leur refusait ailleurs, y apportèrent non-seulement leurs biens, mais ce qui est plus précieux encore, une grande industrie, source intarissable de richesses.

Mœurs, autrefois capitale d'une principauté du même nom, est une petite ville située près du Rhin. Il y a des manufactures de draps, de velours et de rubans de soie.

Clèves, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, autrefois capitale du duché du même nom, est une ville située sur des collines agréables, entre la Meuse et la rive gauche du Rhin; elle communique avec ce fleuve par un canal. Il y a des manufactures de draps et autres étoffes de laine, des fabriques de toiles, de rubans de velours, des tanneries, etc.

Gueldre est une ville forte, entourée de marais, située sur le Niers; elle n'a rien de remarquable.

TRÈVES et SIMMERN. — L'Electorat de Trèves était borné au nord, par celui de Cologne; à l'est, par le Rhin; au sud, par la Loraine, et à l'ouest, par le duché de Luxembourg. La Moselle et la Sarre sont, après le Rhin, les principales rivières qui l'arrosaient. En général ce pays était assez montueux, et offrait beaucoup de bois ainsi que de beaux pâturages et des terres fertiles, qui fournissaient assez de blé pour que les habitans pussent, non-seulement se passer d'en importer, mais au contraire, en exporter. Il y avait beaucoup de vignobles le long de la Moselle, dont les vins étaient renommés. Les forêts étaient remplies de gibier de toutes espèces; on y trouvait des mines de fer, de cuivre, de plomb, de calamine, de charbon de terre, et quelques sources d'eaux-minérales dont on fait cas. Il y avait des fabriques de toiles de lin et de chanvre, de draps, de savon, de por-

celaine, de faïence, d'ouvrages en fer et en acier, des forges, des tuileries, des briquèteries, etc.

Le duché de Simmern, compris dans l'électorat de Trèves, a très-peu d'étendue; il appartenait à l'électeur Palatin.

Aujourd'hui la partie de l'électorat de Trèves, située sur la rive gauche du Rhin, jointe à une partie de celui de Cologne et des duchés de Simmern et des Deux-Ponts, forme les départemens de *Rhin-et-Moselle* et de la *Sarre*.

RHIN-ET-MOSELLE. — Ce département tire son nom du *Rhin*, qui y coule à l'est, et de la *Moselle*, qui le coupe par le milieu, du sud au nord, depuis Trarbach jusqu'à Coblentz, où elle se jette dans le Rhin. Il est borné au nord par le département de la Roër; à l'est, par le Rhin; au sud-est, par le département du Mont-Tonnerre; et au sud-ouest et à l'ouest, par celui de la Sarre. Le sol de ce département, couvert en général de montagnes où sont situées de belles forêts, est froid et humide. Il produit cependant, non-seulement ce qui est nécessaire à la subsistance de ses habitans, mais il fournit encore des productions considérables au commerce; on y recueille sur-tout du blé en grande abondance, du seigle, de l'orge, de l'épeautre, de l'avoine, du vin, du chanvre, du lin, des pois, des lentilles, des légumes de toutes espèces et de bons fruits en grande quantité. Il y a beaucoup de prairies, où l'on entretient de gros et menu bétail; on y trouve des mines de fer, de charbon de terre, des eaux-minérales, des carrières de pierre, de pierre de tuf, d'ardoises, de marbres, etc.; il y a des forges, des tanneries, des salines, etc. Le commerce principal consiste en blé, vin, huile de navette, sel, pierre de tuf, etc.; mais le plus considérable et le plus important est celui que l'on peut appeller de transit; les bords du Rhin et de la Moselle étant, pour ainsi dire, l'entrepôt du commerce réciproque de la France, de l'Helvétie, de l'Allemagne et de la Hollande.

L'étendue territoriale du département de Rhin-et-Moselle est de 1,152,896 arpens (588,419 hectares), ou de 290 lieues carrées (5,884 kilomètres carrés). La population est évaluée à 203,290 individus, ce qui donne 700 habitans par lieue carrées. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme

de 1,717,463 francs ce qui fait 8 francs 45 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en 3 sous-préfectures, en 30 cantons et en 675 communes; *Coblentz* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

COBLENTZ, chef-lieu d'une préfecture et siège du tribunal criminel du département, et d'un autre de première instance, est une ville forte située au confluent de la Moselle et du Rhin. Il y a des manufactures d'étoffes de laine; des fabriques de toiles, des blanchisseries et des tanneries.

Bonn, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une belle ville située sur le Rhin, dans une plaine agréable. L'électeur de Cologne y avait un très-beau palais, et y faisait sa résidence habituelle.

Simmern, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, autrefois capitale du duché du même nom, est une petite ville située sur la Simmer.

Bacharach est une petite ville située sur le Rhin; elle est renommée pour les excellens vins que l'on récolte dans les vignobles qui embellissent ses environs.

Creutznach est une petite ville située sur la Nahe; on trouve des sources salées dans les environs, et il y a des salines importantes et d'un produit considérable.

Coppelsdorf est un bourg où il y a des fabriques de draps, de faïence et de savon.

Stromberg est une petite ville où l'on trouve des fabriques d'étoffes de laine et de toiles.

SARRE. — Ce département, ainsi que je l'ai dit plus haut, est formé d'une partie de l'électorat de Trèves et du duché des Deux-Ponts. Il tire son nom de la rivière de Sarre, qui, lui servant de limite, y coule du sud à l'ouest. Cette rivière prend sa source dans le département des Vosges, passe à Fenestrange, Sawerden, Saar-Union, Sarguemines, où elle reçoit la Blise; coule à Saralbe, où elle commence à devenir navigable; arrose Sarrelibre, Sarrebruck, Sierberg, où elle reçoit la Nied; continue son cours passe à Mertzich, et se jette dans la Moselle à Consarbruck, à cinq quarts de lieue (6 kilomètres) au-dessus de Trèves. — Ce département est borné au nord, par celui de Rhin-et-Moselle; à l'est, par celui du Mont-Tonnerre; au sud, par

celui de la Moselle, et à l'est, par celui des Forêts. — Le sol, quoiqu'assez montueux et couvert de bois, produit cependant du blé et autres grains en quantité suffisante pour que les habitans puissent se passer d'en importer. Il y a beaucoup de vignes le long de la Moselle, dont les vins sont renommés. On y trouve de beaux pâturages où l'on élève des bestiaux de toutes les espèces. Les forêts y sont considérables, mais ont été bien dévastées pendant la dernière guerre; le gibier y est commun. Il y a des mines de cuivre, de fer, de plomb, de charbon de terre, de calamine, de mercure; des sources d'eaux minérales et salées, des améthyses et des agathes. Il y a des fabriques de toiles de lin et de chanvre, de belles indiennes, d'alun de couleur rouge, de sel ammoniac, de bleu de Prusse, d'ouvrages en fer et en acier, des forges, des manufactures de porcelaine, des verreries et poteries de grès.

L'étendue territoriale du département de la Sarre est de 996,945 arpens (493,513 hectares), ou de 244 lieues carrées (4,935 kilomètres carrés). La population est évaluée à 219,049 individus, ce qui donne 906 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 1,718,283 francs, ce qui fait 7 francs 84 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en 4 sous-préfectures, en 34 cantons et 1,082 communes. *Trèves* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

TRÈVES, chef-lieu d'une préfecture et siège d'un évêché, d'un tribunal d'appel, du tribunal criminel du département, et d'un autre de première instance, autrefois capitale de l'électorat de ce nom, est une ville très-ancienne située entre deux montagnes sur la Moselle. Il y a des fabriques de toiles de lin et de chanvre, de toiles à voiles et d'indiennes. On trouve dans les environs des mines de cuivre d'un grand rapport, et dont le produit forme la principale branche de commerce des habitans.

SARREBRUCK, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, auparavant capitale d'un petit comté du même nom, et qui appartennait à la maison de Nassau, est une petite ville située sur la Sarre. Il y a des fabriques d'ouvrages en fer et en acier, tels que scies, faulx,

limes et autres outils de taillanderie, des platines, etc.; de fer blanc, de fil de fer, d'alun, de bleu de Prusse et de sel amoniac, des verreries, des poteries, une manufacture de porcelaine. On trouve beaucoup de mines de fer et de charbon de terre dans les environs, et le commerce consiste en bois de construction, en charbon de terre, en fers, chaux, laines, navettes, etc., et dans les produits des manufactures et fabriques qui y sont établies.

Prum, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la rivière du même nom; les environs sont fertiles en grains, en vins et en bois. Il y a d'excellens paturages, où l'on élève beaucoup de bêtes à laine et d'excellens chevaux, qui font la principale branche de commerce des habitans.

Birkenfeld, chef-lieu d'une sous-préfecture, est une petite ville située près de la Nahe; on trouve dans les environs des mines de fer, de charbon de terre, de cuivre et de mercure, dont les produits forment le principal commerce des habitans.

Cousel, siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située dans une contrée assez fertile. Elle a été brulée dans la denière guèrre.

MAYENCE, PALATINAT, DEUX-PONTS, WORMS et SPIRE. L'Electorat de Mayence était situé au sud de celui de Trève et à l'est, du duché de Deux-Ponts. Il était divisé par le Rhin, qui le traversait de l'est au nord-ouest. Les principales rivières qui l'arrosaient était: la Nahe, le Mein, la Yant et la Lahuc. Le sol y produisait du blé, de bons légumes et des vins en abondauce; il y avait d'excellens pâturages, où l'on nourrissait beaucoup de bétail. On y cultivait aussi du lin et du tabac; on y trouvait des salines et des mines de fer. Les manufactures n'y était pas très-multipliées, les principales étaient celles d'étoffes de laine, de cotonnades, etc.

Le Palatinat était situé au sud de l'électorat de Mayence; à l'est du duché de Deux-Pont; au nord de la France, et à l'ouest de l'Allemagne. Le climat y était doux et tempéré; le sol y était généralement bon et d'une fertilité si prodigieuse, qu'on le nommait communément autrefois, la *Lombardie de l'Allemagne*. L'agriculture y etait très-florissante; les grains de toute espèce et les vins étaient les principales productions.

Les habitans ne consommaient pas la moitié des grains qu'ils récoltaient ; on y fesait une grande quantité d'huile de navette et de noix. Le tabac était une des productions les plus abondantes et des plus riches ; le lin, le chanvre et les laines s'y recueillaient aussi en abondance, et étaient de bonne qualité. Les pâturages y étaient excellens, et on y élevait beaucoup de bestiaux, sur-tout des chevaux. Les bois étaient également une des grandes richesses du Palatinat ; les forêts abondaient en chênes et en sapin. On y trouvait des salines et des mines de mercure, ainsi que de l'or, dans les sables sur le bord du Rhin. Le Palatinat avait des manufactures considérables et en grand nombre ; les principales étaient celles d'étoffe de laine, de bonneterie, de toiles, de chapeaux. Il y avait aussi des tanneries, de très-belles blanchisseries, des papeteries, des forges, des verreries, des fabriques de salpêtre, de savon, de tabac, de mégisserie, de porcelaine, etc.

Le duché de Deux-Ponts était situé dans les montagnes des Vosges, entre le Palatinat du Rhin, qui le bornait à l'est ; la Lorraine et l'électorat de Trèves, qui lui servaient de limites à l'ouest. Le sol était très-montagneux, et de beaucoup inférieur à celui du Palatinat, auquel il confinait ; cependant il nourrissait ses habitans. On y récoltait beaucoup de pommes de terre et de la garance. Il y avait des pâturages et des bois en abondance ; le gibier y était commun. Les vignes y réussissaient assez bien le long de la rivière de Glane. On y trouvait des mines de cuivre, de fer et de charbon de terre, etc.

Les Évêchés de Worms et de Spire étaient enclavés dans le Palatinat, et divisés par le Rhin, qui les traversait du sud au nord. Le sol et les productions étaient les mêmes que ceux du Palatinat.

La partie de l'électorat de Mayence, du Palatinat et des évêchés de Worms et de Spire, située sur la rive gauche du Rhin, , jointe à une autre partie du duché des Deux-Ponts, forment aujourd'hui le département du *Mont-Tonnerre.*

MONT-TONNERRE. — Ce département tire son nom d'une montagne remarquable située à-peu-près au centre de son territoire, et à laquelle on a donné le nom de *Mont-Tonnerre*. Il est borné au nord et à l'est par le Rhin, qui le sépare de l'Allemagne ; au sud par les départemens du Bas-Rhin et de la Moselle, et à l'ouest par celui de la Sarre. Le

sol de ce département, quoiqu'assez généralement couvert de montagnes, est cependant de la plus grande fertilité. Il produit en abondance toutes sortes de grains, dont les habitans ne consomment pas la moitié; des légumes et des fruits, surtout des châtaignes et des noix. Le chanvre et le lin y sont aussi très-abondans et très-bons. Le miel et la cire que l'on y recueille sont également de fort bonne qualité. Les pâturages y sont excellens, et couverts de bêtes à cornes et de moutons, renommés pour l'excellence de leur chair; mais dont la laine est peu propre à être mise en œuvre dans les manufactures. Les vignobles situés le long du Rhin produisent beaucoup de vins très-estimés. On y fait une grande quantité d'huile de navette et de noix. Le tabac y est de même une des productions les plus abondantes et les plus riches. Les mûriers y ont réussi comme dans nos départemens du midi. On y trouve de belles forêts qui fournissent du bois en abondance, sur-tout des chênes. On y exploite des mines de cuivre, de fer, de mercure, qui sont d'un grand rapport, ainsi que les salines qui y sont établies. Il y a des fabriques de bonneterie, de toiles, de chapeaux, de salpêtre, de savon, de tabac, des blanchisseries; des tanneries, mégisseries, des papeteries, des usines, des forges, des verreries; une manufacture de porcelaine, etc. Le commerce consiste principalement en grains, en vins et autres productions du sol; mais la situation de ce département doit le rendre très-étendu. En effet, sa position est des plus heureuses pour le commerce: le Rhin lui ouvre des communications faciles depuis Bâle jusqu'à Roterdam et Amsterdam; et le Neckre, qui se jette dans le Rhin à Manheim; la Moselle qui s'y embouche à Coblentz, et le Mein à Mayence, étendent encore sa navigation à la droite et à la gauche du Rhin; mais plus avantageusement à la droite de ce fleuve, dans deux pays immenses, tels que la Souabe, la Bavière, la Franconie, la Hesse, etc.

L'étendue territoriale du département du Mont-Tonnerre est de 1,097,111 arpens (559,948 hectares), ou de 277 lieues carrées (5,599 kilomètres carrés). La population est évaluée à 342,316 individus, ce qui donne 1,239 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 3,468,473 francs ce qui fait 10 fr. 13 cent. pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en 4 sous-préfectures, en 37 cantons et en 685 communes. *Mayence* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

MAYENCE, chef-lieu d'une préfecture et siège d'un évêché, d'un consistoire général pour les églises de la confession d'Augsbourg des départemens du Mont-Tonnerre et de la Sarre, du tribunal criminel du département, d'un autre de première instance, et d'un troisième de commerce, auparavant capitale de l'électorat de ce nom, est une grande et très-forte ville située en partie sur une hauteur, le long de la rive gauche, vis-à-vis l'embouchure du Rhin. Les environs produisent du bled ; de bons légumes et des vins estimés. Il y a des pâturages, où l'on élève beaucoup de bétail, et on y trouve des bois. Les manufactures principales qui y sont établies, consistent en étoffes de laine et de coton. Le commerce, qui se fait principalement en expéditions, comprend aussi les grains, vins, bois et autres productions territoriales. Les jambons y sont aussi très-renommés, et forment une branche considérable de commerce. Mayence fut pris par les Français le 21 août 1792. Ils y soutinrent un siège mémorable en 1793, que la famine les força de capituler et de remettre la place aux prussiens. Les français en formèrent de nouveau le blocus, et la reprirent en l'an IV.

Oppenheim est une petite ville, située sur la rive gauche du Rhin. Les vins que l'on recueille dans les environs sont très-estimés.

Spire, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, auparavant ville impériale, est située près de la rive gauche du Rhin, et non loin de l'embouchure de la rivière de Spirbach. Les environs sont très-fertiles, et produisent des grains, des vins et des fourrages, et on y trouve de belles forêts.

Worms, autrefois ville impériale, est située sur la rive gauche du Rhin. Cette ville est très-ancienne, et on recueille beaucoup de vins dans les environs, où il y a également de belles forêts.

Franckenthal est une petite ville assez considérable, et principalement renommée pour sa manufacture de porcelaine et celles d'étoffes de laine, de soie, de papiers peints pour tenture, de tabac, etc.

Kaiserslautern, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la Lauter, au revers des montagnes. Les environs sont peu fertiles, à cause des montagnes dont ils sont hérissés, qui offrent des pâturages et des bois, où l'on trouve beaucoup de gibier. Il y a des mines d'antimoine, de cobalt, de soufre, de mercure, de charbon de terre, etc.

Deux-Ponts, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, autrefois capitale du duché du même nom, est une jolie petite ville située sur la rivière d'Erlbach. Les environs produisent beaucoup de pommes de terre et de garance, mais peu de grains. Il y a des pâturages et des bois en abondance. On y trouve des mines de fer, de cuivre et de charbon de terre. Il y a des forges et une manufacture d'acier.

LUXEMBOURG.—Le duché de Luxembourg, l'une des 17 provinces des Pays-Bas, était situé entre l'evêché de Liége, l'électorat de Trèves, la Lorraine et la Champagne. Il était borné au nord par le pays de Limbourg et de Liége; à l'est par l'électorat de Trèves; au sud par la Lorraine et la Champagne, et à l'ouest par le comté de Namur. Les principales rivières qui y coulaient, étaient la Moselle, la Semoy, la Soure, l'Else, etc. La forêt des Ardennes le couvrait en grande partie, ce qui fesait qu'en général l'étendue du territoire était peu considérable pour les travaux de la culture, et ne pouvait suffire à la consommation d'une grande population. Aussi le duché de Luxembourg était-il peu peuplé; et cette population aurait été encore bien moindre, sans les usines qui y étaient établies pour la fabrication des fers, et qui formaient la principale ressource des habitans. Ce duché appartenait en partie à la maison d'Autriche, et en partie à la France, par le traité des Pyrénées. Il forme aujourd'hui le département des Forêts.

FORÊTS.—Ce département, formé de la partie du duché de *Luxembourg*, qui appartenait à l'Autriche, et de celui de *Bouillon*, tire son nom de la grande quantité de forêts dont il est couvert. Il est borné au nord par le département de l'Ourthe; à l'est par celui de la Sarre; au sud par ceux de la Moselle, de la Meuse et des Ardennes, et à l'ouest par celui de Sambre-et-Meuse. Le sol de ce département est hérissé de montagnes, et, comme je l'ai dit, couvert

de bois immense, abondant en mines de toute espèce ; on y trouve peu de plaines et de côteaux réservés aux travaux de la culture ; aussi est-il peu fertile en productions territoriales ; mais les habitans en sont dédommagés par les ressources que leur procurent les bestiaux qu'ils élèvent. Il y a quelques manufactures de draps ; des tanneries, des faïenceries ; et, outre le commerce de bois propre à différens usages, les forges et les usnies, établies pour la fabrique des fers, forment la plus grande richesse et la principale branche des relations commerciales des habitans de ce département.

L'étendue territoriale du département des Forêts est de 1,358,544 arpens (691,035 hectares), ou de 340 lieues carrées (6,910 kilomètres carrés). La population est évaluée à 225,549 individus, ce qui donne 663 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 1,340,663 francs ; ce qui fait 5 francs 94 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en 4 sous-préfectures, en 28 cantons, et en 383 communes. *Luxembourg* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

LUXEMBOURG, chef-lieu d'une préfecture et siège du tribunal criminel du département, d'un tribunal de première instance, et d'un autre de commerce, autrefois capitale du duché de ce nom, est une considérable et très-forte ville située sur la rivière d'Else, qui la divise en haute et basse. Les Français la prirent en 1684, et en augmentèrent tellement les fortifications, qu'elle est devenue une des plus fortes places de l'Europe. Elle fut cédée à l'Espagne par le traité d'Utrecht.

Neuf-Chateau, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville.

Bittbourg, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville. Les habitans des environs font un grand commerce de bled.

Dieckirch, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la Sarre. Il y a des fabriques de draps et beaucoup de tanneries.

NAMUR. — Le comté de *Namur*, situé au sud du Brabant et à l'est du Hainault, était un pays montueux, et couvert de

de forêts. Les principales rivières qui l'arrosaient, était la Meuse, la Sambre, l'Ourthe, la Lesse, la Lomme, etc. Il y avait aussi quantité de ruisseaux servant au flottage des bois, aux fourneaux, forges, tanneries et autres usines. Le sol etait peu fertile : cependant les contrées unies produisaient toutes sortes de grains. Mais la principale richesse du pays consistait dans l'exploitation et la fabrication des mines de fer, de plomb, de cuivre. On y trouvait aussi du charbon de terre, beaucoup de carrières de marbre et de pierres utiles, etc. Ce comté forme aujourd'hui une partie du département de *Sambre-et-Meuse.*

SAMBRE-ET-MEUSE. — Ce département est formé du comté de Namur, d'une partie des duchés de Brabant et de Luxembourg. Il tire son nom des rivières de Meuse et de Sambre, qui lui sont d'un grand avantage. La première le traverse du sud au nord ; la seconde prend sa source au-dessus du village de Nouvion, dans le département de l'Aisne ; traverse ceux du Nord et de Jemmapes, ainsi que celui auquel elle donne son nom, et se jette dans la Meuse à Namur. Ce département est borné au nord par ceux de la Dyle et de l'Ourthe ; à l'est par celui des Forêts ; au sud par ceux de la Meuse, des Ardennes et de l'Aisne, et à l'ouest par ceux du Nord et de Jemmappes. Le sol est hérissé de montagnes en partie cultivées, en partie couvertes de bruyères, et offrant en général peu de ressources à l'agriculture. On y trouve peu de plaines d'une grande étendue ; mais presque par-tout des masses et des bouquets de bois. On y récolte cependant du froment, du seigle, de l'épeautre, de l'orge, de l'avoine, de la navette, du colza, des pommes de terre, et, depuis quelques années, de la racine de chicorée, qui, brûlée et réduite en poudre, remplace le café, devenu, pour les habitans de ce département et ceux de la ci-devant Belgique, de la rive gauche du Rhin et du nord de la France, d'un usage habituel. Il y a de gras pâturages le long de la Sambre, où l'on élève du gros et du menu bétail. Mais c'est sur tout sous le rapport de la minéralogie et de la géologie que le département de Sambre-et-Meuse offre un grand intérêt. Les mines de fer y sont très-multipliées, ainsi que celles de charbon de terre. On y trouve plusieurs espèces de fossiles, de la calamine, des sables propres

aux verreries ; des terres employées dans les tuileries, poteries, faïenceries; des carrières de pierres à chaux, de pierres de taille et de marbre, etc. Il y a quelques fabriques de grosses étoffes de laine; des tanneries, de chapellerie, de savon, de papiers, de toiles, de basins; des brasseries, des distilleries de grains, etc., outre les forges, les usines et les fabriques qui travaillent sur les produits des mines de cuivre et de fer, et les coutelleries, qui, avec les marbres, le bois, les laines, le charbon de terre, le tabac, les chevaux, les bœufs, les moutons, etc., forment les différentes branches du commerce de ce département.

L'étendue territoriale est de 897,211 arpens (457,922 hectares), ou de 229 lieues carrées (4,579 kilomètres carrés). La population est évaluée à 165,192 individus, ce qui donne 721 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 1,333,152 francs, ce qui fait 8 francs 7 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Le département de Sambre-et-Meuse est divisé en quatre sous-préfectures, en 21 cantons et en 488 communes. *Namur* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont:

NAMUR, chef-lieu d'une préfecture et siège d'un évêché, du tribunal criminel du département, d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, autrefois capitale du comté de ce nom, est une ville considérable et riche par son commerce, située au confluent de la Meuse et de la Sambre. Il y a des fabriques d'armes et de coutelleries très-renommées, de batteries de cuisine en cuivre, des tanneries, etc. On trouve beaucoup de forges dans les environs, d'où il sort une grande quantité de fers; mais le principal commerce consiste en cuivre, plomb, marbre dit de *Namur*, chaux et charbon de terre.

DINANT, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une ville située le long de la rive droite de la Meuse, entre cette rivière et un rocher escarpé, ce qui la rend étroite. Elle est devenue riche et célèbre par la grande quantité d'ouvrages de chaudronnerie qui s'y fabriquent; les tanneries qui y sont établies ont aussi beaucoup de réputation. On trouve dans les environs des mines de

fer et des carrières abondantes de marbres blanc, rouge et noir. Il y a des fonderies de cuivre, des forges, des tanneries, des brasseries, etc.

Marche, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville. On trouve dans les environs des prairies très-fertiles, où l'on nourrit beaucoup de gros et menu bétail, qui forme la principale branche de commerce des habitans.

Saint-Hubert, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située dans la forêt des Ardennes, très-renommée par les pélerinages qu'y faisaient autrefois les personnes attaquées de la rage. Les environs sont peu fertiles, et fournissent à peine à la subsistance des habitans. Le commerce consiste en fer battu, en laine, en moutons et en bois.

HAINAULT. Cette province était située au sud-ouest du Brabant et au sud-est de la Flandre. Les principales rivières qui y coulaient étaient l'Escaut, la Sambre, la Haine, la Trouille, la Dender, etc., qui sont toutes plus ou moins navigables : on y rencontrait encore un grand nombre de ruisseaux qui mettaient en activité beaucoup d'usines. Peu de provinces présentaient, dans une circonscription aussi étroite, une aussi grande variété dans le sol; mais en général on peut dire qu'il était des plus fertile par-tout où il permait la culture, et que là même où il s'y refusait, il abondait en diverses productions : aussi remarque-t-on avec justice que l'agriculture y était portée à un plus haut degré de perfection qu'en Angleterre. On y récoltait des grains de toute espèce, du lin, du houblon, du colza, du chanvre, du tabac, des fruits, des légumes; il y avait des pâturages excellens, où l'on élèvait des bestiaux, qui fournissaient de bons beurres et des fromages estimés. Les forêts donnaient diverses espèces de bois de charpente et de chauffage, et des écorces propres pour le tan. On y trouvait beaucoup de mines de charbon de terre et de fer, dont les produits entretenaient un grand nombre de forges, de fourneaux et de fonderies. Il y avait des carrières de marbre, de pierres à bâtir, etc. Les manufactures et fabriques consistent en quelques étoffes de laine et de tapisseries, en bonneterie, en toiles, en dentelles, en verrerie, faïencerie, poterie de terre, etc. Le commerce était considérable, il comprenait les grains, les bestiaux, les bois,

le charbon de terre, les fers, les marbres, etc. Cette province était divisée en *Hainault français*, dont la capitale était *Valenciennes*, et *Hainault autrichien*, dont la capitale était *Mons*. Aujourd'hui le *Hainault français* forme une partie du département du *Nord*, et le *Hainault autrichien* la plus grande partie de celui de *Jemmapes*.

JEMMAPES. — Ce département est formé du Hainault autrichien et du Tournaisis, dépendant de la ci-devant province de Flandre. Il tire son nom du village de *Jemmapes*, devenu célèbre dans la dernière guerre, par la victoire importante que les Français y remportèrent le 6 novembre 1792. Il est borné au nord, par les départemens de l'Escaut et de la Dyle; à l'est, par celui de Sambre-et-Meuse; au sud, par ceux des Ardennes et du Nord; et à l'ouest, par celui de la Lys. Le sol de ce département est en général très-fertile, quoiqu'il présente à l'œil observateur une grande variation. Les productions végétales sont le blé, dont la récolte est très-abondante, et surpasse de beaucoup les besoins des habitans; le seigle, l'orge, l'avoine, le sarrasin, le tabac, le colza, le chanvre, les fruits et les légumes, le houblon, etc.; les pâturages y sont abondans, et on y élève du gros et menu bétail, principalement des vaches et des moutons. Les forêts sont peuplées de diverses espèces de bois, et en produisent pour la charpente, le chauffage et le tan. Il y a des mines de charbon de terre, de fer, des carrières de marbre, de pierres à bâtir, de pierres à chaux; il y a des forges, des usines, des clouteries, verreries, faïenceries, etc. Le commerce consiste dans les diverses productions des trois règnes et de l'industrie.

L'étendue territoriale du département de Jemmapes est de 737,990 arpens (376,658 hectares), ou de 220 lieues carrées (3,766 kilomètres carrés). La population est évaluée à 412,129 individus, ce qui donne 872 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 3,158,038 francs, ce qui fait 7 francs 66 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en trois sous-préfectures, en 32 cantons et en 423 communes. *Mons* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont:

MONS, chef-lieu d'une préfecture et siège du tribunal

criminel du département, d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, autrefois capitale du Hainault autrichien, est une ancienne et forte ville située sur un terrain inégal et marécageux, au bord de la Trouille. Les environs sont remplis de mines de charbon de terre, en exploitation, dont il se fait un commerce considérable; il s'exporte en grande partie par la rivière de Haine, qui se jette dans l'Escaut à Nord-Libre (ci-devant Condé). Il y a des fabriques de dentelles dans le goût de celles de Valenciennes.

Tournay, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un évêché, d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une grande et forte ville située sur l'Escaut, qui la divise en plusieurs parties jointes par deux ponts. L'église cathédrale est magnifique. Il y a des manufactures de tapisseries et de tapis, de bonneterie, de callemande, molletons, de porcelaine, etc. On trouve beaucoup de carrières de pierres à chaux dans les environs, et dont l'exploitation forme une bonne branche de commerce.

Ath est une petite ville située sur la Dendre, où il se fabrique beaucoup de toiles.

Lessines est une jolie petite ville située également sur la Dendre. Il y a des manufactures de toiles et de fils, dont elle fait un grand commerce.

Charleroy, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une ville forte située sur la Sambre: elle fut prise par les Français en 1792 et 1793.

Chimay est une petite ville, où il y a des fabriques de dentelles, connues sous le nom de *figures de Chimay*, renommées par leur beauté et leur solidité, et des manufactures de faïence et de chapellerie. On trouve dans les environs des mines de fer très-abondantes, propres à faire des mobiles de guerre: il y a beaucoup de forges et de fourneaux. Les habitans font aussi un grand commerce de bois de construction et de planches, etc.

Fleurus est un gros bourg, remarquable par trois batailles gagnées par les Français, l'une sur les Espagnols, en 1622; la seconde sur les alliés, en 1690; et la troisième le 26 juin 1794, sur l'armée des puissances coalisées.

Troisième Région, dite du Nord-Est.

Cette région contient trois provinces, formant dix départemens; savoir: 1°. la CHAMPAGNE, qui en renferme quatre, les ARDENNES, la MARNE, l'AUBE et la HAUTE-MARNE; 2°. la LORRAINE qui en contient également quatre, la MEUSE, la MOSELLE, la MEURTHE et les VOSGES; 3°. et l'ALSACE qui, avec une partie de l'ÉVÊCHÉ DE BALE, la PRINCIPAUTÉ DE MONTBÉLIARD et la petite RÉPUBLIQUE DE MULHAUSEN, renferment les deux départemens du BAS et du HAUT-RHIN.

CHAMPAGNE. Cette province, un des ci-devant grands gouvernemens généraux militaires de France, était bornée, au nord, par le Hainault et une partie de l'évêché de Liége; à l'est, par le duché de Luxembourg et la Lorraine; au sud, par la Franche-Comté et la Bourgogne; et à l'ouest, par le Gatinois, l'Ile-de-France et la Picardie. La Champagne était arrosée par la Seine, la Marne, la Meuse, l'Aube, l'Aisne, la Tourbe, la Vallie, la Retourne, la Suippe, la Vesle, etc., et un grand nombre d'autres rivières moins considérables. La plupart sont en partie navigables, et toutes fort poissonneuses. Le sol de cette province était uni; et c'était à cause des campagnes et des plaines immenses qui en occupaient la plus grande partie, qu'on lui avait donné le nom de *Champagne.* Il y avait cependant quelques montagnes, mais elles étaient peu considérables. En général la Champagne était très-fertile en grains, sur-tout en blé et avoine; les pâturages y étaient bons, et on y élevait une grande quantité de bestiaux, et sur-tout des moutons. On y trouvait aussi de belles forêts, qui fournissaient des bois de construction, de chauffage et de charpente; mais les vins rouges et blancs que l'on y récoltait étaient la production la plus considérable de cette province, et l'objet d'un commerce très-important: ils sont très-estimés, et si excellens, qu'une infinité de personnes balancent entre leur choix et ceux de Bourgogne. En effet, les vins blancs, si recherchés, ont quelque chose qui excite et qui inspire une gaieté qu'on ne trouve dans aucun autre vin. Les meilleurs vins blancs sont ceux de *Hautvilliers*, *Ay*, *Pierry*, *Avenay*, *Sillery*, ceux des environs d'*Epernay* et ceux des côteaux qui environnent la ville de Reims. Les vins rouges soutiennent parfaitement la navigation, se gardent très-long-tems, et s'améliorent en vieillis-

sant; les plus recherchés sont ceux de *Verzenay*, *Verzy*, *Thezy*, *Bouzy*, *Mailly*; viennent ensuite ceux de *Rilly*, *Chigny*, *Sadu*, *Viller*, *Allcraud*, *Moubré*, etc. On trouvait beaucoup de mines de fer dans cette province, dont les produits alimentaient un grand nombre d'usines, de forges, de fourneaux, de fonderies, etc. Les ardoises de Champagne sont renommées, et on les compare même à celles d'Anjou. Il y en a plusieurs carrières entre Charleville et Rocroy; la veine en est très-abondante; mais il y a quelque différence pour la qualité. Les meilleures ardoises, et incontestablement les plus estimées, sont celles de St.-Barnabé et de St.-Louis, sur les bords de la Meuse, et à une distance à-peu-près égale de Rocroy et de Charleville. Cette province était une de celles qui avait le plus de verreries et de poteries de terre. On y trouvait aussi des manufactures de draps et autres étoffes de laine; de soie, de toiles, de bazins, de chapeaux, de papiers, des tanneries, etc. La Champagne fut long-tems le centre du commerce de la France et de l'Europe, par le grand nombre de marchands regnicoles et étrangers que la célébrité de ses foires y attirait. Aujourd'hui le commerce de cette ancienne province consiste principalement en vins, en grains, en fers, en bois, en foins et dans les produits de diverses manufactures et fabriques qui y sont établies.

La province de Champagne pouvait avoir environ 60 lieues (300 kilomètres) dans sa plus grande longueur, du nord au sud, sur 40 lieues (200 kilomètres) de l'est à l'ouest, ce qui fesait à-peu-près 1,247 lieues carrées (environ 30 mille kilomètres carrés). La population était évaluée à 1,197,120 individus, ce qui donnait 960 habitans par lieue carrée. La Champagne était divisée en huit petites contrées, dans quelques-unes desquelles étaient confondus d'autres petits pays. Ces contrées étaient: 1°. le Rethelois, avec lequel se trouvaient réunis le pays de *Portien* et la plus grande partie du pays et forêt d'*Argonne*, la principauté de *Sedan* et le duché de *Bouillon*; 2°. le Remois; 3°. la Brie-Champenoise; 4°. la Champagne proprement dite; 5°. le Pertois; 6°. le Vallage; 7°. le Bassigny; et 8°. le Senonais. Aujourd'hui cette province forme les départemens des *Ardennes*, de la *Marne*, de l'*Aube*, de la *Haute-Marne* et une partie de ceux de l'*Aisne*, de *Seine-et-Marne* et de l'*Yonne*.

Du temps de Jules César, la Champagne était habitée par les *Tricasses*, les *Remi*, les *Catalanni*, les *Senones*, les *Lingones* et une partie des *Meldœ*. Sous Honorius, elle était comprise en partie dans la seconde Belgique, et en partie dans la Lyonnaise; il n'y avait que le *Bassigny* qui dépendait de la première Lyonnaise. De la domination des Romains cette province passa sous celle des Francs. Mérovée, vers l'an 456, se rendit maître de Reims et de Châlons, et Clovis acheva de subjuguer le reste, après la défaite de Siagrius, dernier commandant des Romains dans les Gaules. Lors du partage de la France entre le fils de Clovis, la plus grande partie de la province de Champagne fut comprise dans le royaume d'Austrasie, dont *Metz* était la capitale. Les limites des divers Etats qu'avaient formés ces princes ayant éprouvé plusieurs fois des changemens, la Champagne fit partie tantôt du royaume d'Austrasie, tantôt de celui de Neustrie, et tantôt de ceux d'Orléans et de Bourgogne. Sous les rois de la seconde race elle appartint à des comtes particuliers, qui la possédèrent jusqu'à la fin du 13e. siècle, qu'elle a été réunie à la couronne, par une alliance que fit Jeanne, dernière comtesse de Champagne et de Brie, reine de Navarre, avec le prince Philippe, fils de Philippe-le-Hardi, qui étant monté sur le trône, après la mort de son père, transmit, par héritage, les deux comtés à son fils Louis X, surnommé le Hutin. Ce prince ayant aussi succédé à la couronne de France, après la mort de Philippe-le-Bel, son père, y réunit, en 1316, les comtés de Champagne et de Brie. Ils lui appartenaient par sa mère Jeanne de Navarre, qui en était restée dernière héritière.

ARDENNES.—Ce département est formé du *Rethelois* et de la principauté de *Sedan*, dépendans de la province de Champagne. Il tire son nom d'une forêt située dans la partie septentrionale, et que l'on appelle la *forêt des Ardennes*. Ce département est borné, au nord, par ceux de Jemmapes et de Sambre-et-Meuse; à l'est, par ceux des Forêts et de la Meuse; au sud, par celui de la Marne; et à l'ouest, par celui de l'Aisne. Le sol présente plusieurs variétés dans sa nature, qui n'est pas la même dans tous les cantons. En général, toute la partie septentrionale est couverte de bois, parmi lesquels on trouve beaucoup de terres incultes et froides, que les ha-

bitáns sont obligés de brûler pour les rendre fécondes. On recueille dans les cantons de l'ouest différens grains et du chanvre en assez grande quantité; dans ceux du centre on trouve des vignes et des arbres fruitiers, etc. On peut dire, d'après ce que je viens d'exposer, que le département des Ardennes ne produit guère que du seigle dans quelques contrées; que quelques autres sont abondantes en tout ce qui est nécessaire à la vie, mais c'est la moindre partie; et que d'autres offrent de bons pâturages. En général, ce département a peu de forêts d'une grande étendue; depuis celle de Mazarin on n'en rencontre que quelques petites qui se continuent jusqu'à celles du département de l'Aisne. Cependant quoique les bois n'y soient pas très-abondans, il y a beaucoup de forges. On y trouve des mines de fer, de charbon de terre, des ardoisières et des carrières de pierres et de marbre. Il y a des manufactures d'armes à feu, des fabriques de clous, de poëllerie et bâtterie de cuisine, de fer-blanc et menue quincaillerie, et sur-tout des forces à tondre les draps, qui sont très-estimées. La manufacture des draps jouit d'une très-grande réputation dans toute l'Europe, On y trouve des tanneries, des brasseries, etc. Le commerce consiste principalement en draps, en armes, en quincaillerie, en fer, en ardoise, en marbre, etc.

L'étendue territoriale du département des Ardennes est de 1,029,189 arpens (525,281 hectares), ou de 278 lieues carrées (5,252 kilomètres carrés). La population est évaluée à 264,036 individus, ce qui donne 953 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 2,591,272 francs, ce qui fait 9 francs 81 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en cinq sous-préfectures, en 34 cantons et en 599 communes. *Mézières* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

MÉZIERES, chef-lieu d'une préfecture, est une ville située sur la Meuse : elle est assez bien fortifiée, et a une citadelle. On y fabrique quelques étoffes de laine; mais le plus fort commerce consiste en cuirs forts qu'on y tanne. Elle fut assiégée, en 1521, par les troupes de Charles-Quint; mais le fameux *chevalier Bayard*, qui en avait le commandement, les força d'en lever le siège.

Charleville, siège du tribunal criminel du département et

d'un autre de première instance, est une belle ville située à un kilomètre de Mézières, dont elle n'est séparée que par un pont sur la Meuse. Les rues sont tirées au cordeau; les maisons sont bâties de hauteur égale, et couvertes d'ardoises: il y a quatre portes formant l'entrée des quatre principales rues, où aboutissent toutes les autres, et qui conduisent à une place magnifique, au milieu de laquelle se trouve une très-belle fontaine. Charleville a une belle manufacture d'armes à feu, des fabriques de clous, des tanneries, des brasseries; on y fait divers ouvrages en marbre ainsi qu'en corne. On trouve dans les environs des mines de fer, des carrières d'ardoises et de marbre, etc., et à *Monthermé* une verrerie considérable, dont le dépôt est dans cette ville.

Signy-le-Grand est un bourg remarquable par les forges considérables qui y sont établies.

Rocroy, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une ville forte située dans une plaine environnée de forêts, et célèbre par la victoire que le prince de Condé, alors duc d'Enghien, y remporta sur les Espagnols en 1643.

Givet est une jolie petite ville forte et régulière, divisée par la Meuse en deux parties. Les fortifications sont du maréchal de Vauban. On y trouve de beaux bâtimens, sur-tout les cazernes, et une très-belle place.

Charlemont est une place forte, située en face de Givet, sur un rocher escarpé et presque inaccessible, au pied duquel coule la Meuse. Cette ville tire son nom de Charles-Quint, son fondateur, et de sa situation sur une montagne.

Philippeville est une petite, mais jolie, et très-forte ville, située sur une hauteur, auprès des ruisseaux de Jamagne et de Bridou.

Sedan, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, et d'un autre de commerce, est une ville forte située sur la rive droite de la Meuse. Cette ville a beaucoup contribuée à établir la haute réputation dont jouit l'industrie française dans toute l'Europe. Les manufactures les plus importantes sont celles des draps fins, qui sont tellement recherchés des étrangers, que la France n'en emploie tout au plus que le tiers; mais ce sont sur-tout les draps noirs qui ont étendu et affermi la réputation de ces manufac-

tures chez toutes les nations; on ne les met dans le commerce que lorsque la solidité de la teinture en a été scrupuleusement constatée. Les fabricans tirent d'Espagne toutes les laines qu'ils emploient dans la fabrication des draps. On trouve dans cette ville d'autres fabriques moins importantes, et qui contribuent à sa richesse et à celle des environs, savoir: quelques fabriques d'étoffes communes de laine, de bonneterie, de jarretières, poëllerie et batterie de cuisine, fer-blanc et menue quincaillerie; mais principalement des forces à tondre les draps, lesquelles sont en réputation dans toutes les manufactures françaises, tant à cause de la bonté de leur trempe, que par la manière dont elles sont montées: on y fait aussi d'excellens fusils de chasse. Sédan était autrefois une principauté souveraine, appartenant à la maison de la Tour-d'Auvergne. Le duc de Bouillon la céda à Louis XIV en 1642. Cette ville, avant l'agrandissement du territoire français de ce côté, était regardée comme une des clefs les plus importantes de la France : aussi les fortifications furent-elles augmentées d'un château à quatre grands bastions, avec un arsenal. Le célèbre *Turenne* y prit naissance en 1611.

Mouzon est une petite ville, dont les environs sont très-fertiles en grains, et offrent de bons pâturages. On y fait beaucoup de serges, façon de Berry.

Bouillon, autrefois capitale du duché de ce nom, est une très-jolie petite ville située sur la rive gauche du Semois.

Carignan est une petite ville située sur le Chiers. Il y a une manufacture peu considérable d'étoffes de laine.

Rethel, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une ancienne ville située sur la rivière d'Aisne. Il y a des fabriques considérables d'étamines et autres étoffes de laine, de toiles de coton écrues de première qualité. Il s'y fait un grand commerce de grains de toutes espèces.

Vouziers, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la rivière d'Aisne. Le principal commerce des habitans consiste en blé.

Grand-Pré est une petite ville située sur la rivière d'Aire : elle est entourée de belles et grandes prairies, dont ell tire

son nom. Grand-Pré est devenu célèbre par la victoire que les Français y remportèrent, en 1793, sur les Prussiens.

MARNE. — Ce département, formé du *Rémois*, d'une partie du *Pertois*, de la *Champagne-Propre* et de la *Basse-Brie*, dépendans de l'ancien gouvernement de *Champagne*, tire son nom de la rivière de Marne, qui prend sa source près de Langres, dans le département de la Haute-Marne, passe à Chaumont, Joinville, St.-Dizier, Vitry-le-Français, Châlons, Epernay, Dormans, Château-Thierry, la Ferté-sous-Jouarre, Meaux, Lagny, et se jette dans la Seine un peu au-dessous de Charenton, près Paris. Elle reçoit les rivières de Vanori, de St.-Gersme, la Mouche, la Soupe, le grand et le petit Morin. Le lit de la Marne est étroit et profond dans tout son cours, et elle est navigable depuis Vitry.

Le département de la Marne est borné, au nord, par celui des Ardennes; à l'est, par celui de la Meuse; au sud, par celui de l'Aube; et à l'ouest, par ceux de Seine-et-Marne et de l'Aisne.

Le sol de ce département est crayeux, caillouteux, et paraît moins propre à donner du bon blé que de bon vin. Cependant on y recueille des graines en abondance, des légumes et des fruits; les pâturages y sont très-bons, et on y élève beaucoup de bêtes à laine; mais c'est sur-tout en excellens vins que ce pays abonde; il est pour lui le plus beau présent dont la nature ait pu le favoriser, et il forme une branche de commerce très-lucrative. Les plus estimés sont, pour les blancs, ceux d'Ay, de Marneil-sous-Ay, d'Hautvilliers, de Pierry, de Crament; pour les rouges, ceux de Verzieto, Versenay, Bouzy, Taizy, Cumières, etc. Ce sont principalement ces vignobles qui produisent ces fameux vins blancs qui font, au dessert, le charme et les délices des meilleurs tables; et ces vins rouges délicieux dont la réputation s'accroît encore tous les jours. Les vins qu'on récolte dans les autres cantons, sans égaler les premiers, les suivent de très-près. Ce sont ceux dont on fait le plus habituellement usage en France, et lorsqu'ils sont bien choisis, ils forment un très-bon ordinaire. Le département de la Marne n'est pas seulement recommandable par les excellens vins qu'il produit, mais encore par les manufactures importantes d'étoffes de laine qui y sont établies, dont les principales sont: les draps

de silésie, les casimirs, les espagnolettes, les serges, les serges drapées, les étamines, etc.; bonneteries, sangles, tanneries, papeteries; on y fait aussi du vinaigre, de la moutarde fine, d'excellent pain d'épices, des poires de rousselet tapés, etc. Le commerce principal consiste en blés, bestiaux, chanvre, laine, vins rouges et blancs, en pièces et en bouteilles, et dans le produit des diverses fabriques qui y sont établies.

L'étendue territoriale de ce département est de 1,607,169 arpens (820,273 hectares), ou de 405 lieues carrées (8,202 kilomètres ½ carrés). La population est évaluée à 310,493 individus; ce qui donne 766 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 4,151,188 francs, ce qui fait 13 francs 37 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en 5 sous-préfectures, en 32 cantons et en 669 communes. *Châlons-sur-Marne* en est le chef-lieu. Les villes principales sont :

CHALONS-SUR-MARNE, chef-lieu d'une préfecture et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une belle et grande ville située sur la Marne, entre deux belles prairies arrosées par les petites rivières de Mau et de Nau. Les environs produisent des grains de toutes espèces, du chanvre, du lin, du vin, des fruits et des légumes; les melons, sur-tout, y sont très-estimés. Il y a des fabriques de serges drapées, d'étamines, d'espagnolettes, de toiles de lin et de chanvre, de sangles et bordures pour les tentes, de vinaigre, de moutarde fine, etc. Châlons faisait autrefois un commerce assez considérable de blé et de vin; mais depuis la construction du canal de Briare il est bien diminué : il consiste cependant encore en blé et avoines, en chanvres, en vins rouges et blancs, en pièces et en bouteilles, et dans les produits des diverses fabriques qui y sont établies. L'ancienne église cathédrale est remarquable à cause de son jubé et de ses deux clochers de pierre de taille, qui passent pour des chefs-d'œuvres d'architecture. La promenade que l'on trouve à la porte de la ville est très-belle : c'est une grande prairie, presqu'entourée de tous côtés par les rivières de Mau et de Nau, et plantée régulièrement d'un grand nombre d'allées d'ormes et

de tilleuls. Il s'était formé à Châlons, en 1750, une académie des sciences et belles lettres, ayant pour principal objet de faire des recherches sur l'histoire naturelle, ecclésiastique, civile, politique et littéraire de la Champagne. Cette ville est la patrie de *Perrot d'Ablancourt*, traducteur de plusieurs ouvrages grecs et latins.

Suippes est une petite ville située sur la rivière de ce nom : le terroir produit des grains, des vins, du chanvre; on y élève des bestiaux et sur-tout des bêtes à laine. Il y a quelques fabriques de serges, de bonneteries, de jarretières, des tanneries, etc.

Ecury-sur-Cool est un petit village situé sur la rivière de Coole; il y a des manufactures de papiers.

Reims, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège du tribunal criminel du département, d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une grande et très-ancienne ville située sur la rivière de Vesle, dans une plaine fertile en grains, et entourée de petites montagnes, où l'on récolte un vin délicieux, et parmi lesquelles on distingue les côteaux de Versenay, de Bouzy, de Taisy, de Sillery, de Verzy, de Mailly, etc., qui forment ce qu'on appelle le vignoble de Reims. L'industrie des habitans de cette ville consiste en fabriques d'étoffes de laine de différentes espèces, en crêpes, couvertures de laine, en toiles, en cotonades, en bas au métier, en chapeaux, en pains d'épices, en poires de rousselet tapées. Outre le commerce que les habitans font des produits de leurs fabriques, il comprend encore les productions territoriales, telles que grains, sarrazins, fourrages, laine; mais les vins forment sur-tout la branche la plus considérable. Reims est une des plus anciennes et des plus célèbres villes de France; on y voit encore plusieurs arcs de triomphes, ouvrages des Romains. L'ancienne église cathédrale, construite au 12e. siècle, est un édifice d'une architecture gothique, mais des plus belles et des mieux exécutées qu'il y ait en France et peut-être en Europe. C'était dans cette église que se faisait le sacre des rois de France.

Ay est une petite ville située à quelque distance de la rive droite de la Marne. Les vignobles des environs sont très-renommés par l'excellence des vins de première qualité qu'on y récolte.

Ste-Ménéhould, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une ville ancienne située dans un marais, entre deux rochers, sur la rivière d'Aisne. Les environs sont couverts de bois, et c'est ce qu'on appelle la *forêt d'Argonne*, dans laquelle il y à des vides où l'on a bâtie des villes et des villages. Les terres défrichées sont cultivées avec le plus grand soin ; mais outre que la qualité du terrain n'est pas bien bonne, les bêtes fauves, dont toute la contrée est remplie, privent ordinairement les habitans du fruit de leurs travaux. Leur principal commerce consiste dans les bestiaux qu'ils nourrissent, et en bois propres à différens usages. Ste-Ménéhould a soutenu plusieurs sièges; toutes les fortifications en ont été démolies en 1653, et un incendie arrivé en 1719 y fit de grands ravages. En 1792 l'armée prussienne, qui s'était avancée jusques dans ses environs, fut forcée de battre en retraite et d'évacuer entièrement le territoire de la France qu'elle avait envahi.

Vitry-sur-Marne, autrefois *Vitry-le-Français*, chef-lieu d'une sous-préfecture et d'un tribunal de première instance, est une ville régulière et assez bien bâtie, quoique les maisons ne soient qu'en bois. Le sol des environs est très-fertile, sur-tout en bled, on y récolte aussi du vin, et les pâturages sont également bons et abondans. Les habitans font un assez grand commerce de grains.

Epernay, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une ville ancienne située sur la Marne, qui la divise en deux parties égales. Le vin que l'on récolte dans les vignobles des environs est de la première qualité de Champagne. Le commerce principal des habitans consiste en vins blancs et rouges, tant de celui que produit le terroir de cette ville que ceux d'Ay, d'Hautvillers, de Pierry et Cumières.

Sézanne est une petite ville fort ancienne, qui existait du tems de César, elle fut prise et saccagée en 1423 par les Anglais, et presque totalement incendiée en 1692.

Dormans est une petite ville située sur la Marne; les environs produisent des grains, les pâturages y sont bons et abondans, et on y élève des bestiaux, et sur-tout des bêtes à laine; on y trouve des bois.

Montmirail est une petite ville située sur une hauteur, à

quelque distance de la rivière de Morin; les environs produisent des grains, et sur-tout des blés, que l'on transporte à la Ferté-sous-Jouarre et delà à Paris. On fabrique à Montmirail des tirebouchons et autres objets de coutellerie.

Vertus est une petite ville située au pied d'une montagne assez étendue, toute couverte de vignes, où l'on récolte du vin très-estimé.

AUBE. — Ce département est formé d'une partie de la Champagne, proprement dite, et d'une partie du Vallage; il tire son nom de la rivière d'Aube, qui y coule de l'est à l'ouest. L'Aube a deux sources; l'une à Praslay, près de Châtillon-sur-Seine, dans le département de la Côte-d'Or, et l'autre à une demi-lieue (3 kilomètres) plus à l'est. Ces sources forment deux ruisseaux qui se réunissent bientôt, et avant d'arriver à Auberive, quatre lieues (20 kilomètres) vers l'ouest de Langres. L'Aube passe à la Ferté, à Bar, à Arcis, à Anglure, et se jette dans la Seine à Marcilly, à six lieues (30 kilomètres) à l'ouest de Troyes. Cette rivière reçoit l'Aujon, la Bierne, le Landion, la Dampierre, la Voire, le Ravet, l'Huistre, l'Erbisse, l'Auge, etc. L'Aube porte des trains de bois et même de légers bâteaux depuis Arcis.

Ce département est borné au nord, par celui de la Marne; à l'est, par celui de la Haute-Marne; au sud, par ceux de la Côte-d'Or et de l'Yonne; et à l'ouest, également par celui de l'Yonne et celui de Seine-et-Marne.

Le département de l'Aube renferme la partie de la Champagne que l'on nomme communément *Champagne pouilleuse*, qui s'étend depuis Nogent jusqu'à Piney; elle est peu peuplée, on y rencontre peu de villages, et encore ont-ils un aspect qui dénote que les habitans ne sont pas aisés. Toute la contrée manque presque généralement de bois, mais l'on y trouve d'ailleurs ce qui est nécessaire à la vie. On récolte dans les autres parties des grains, des vins et des fruits en abondance. Il y a d'excellens pâturages, où l'on nourrit quantité de gros et menu bétail. On y trouve aussi beaucoup d'étangs qui fournissent du poisson. Ce département est depuis long-tems distingué par l'industrie de ces habitans; on y fabrique des toiles de coton, des futaines, de basins, des draps de coton, des piqués, des coutils, des toiles peintes, des toiles

toiles fines, des toiles de ménage, de la bonneterie, des parchemins, de l'amidon, du blanc d'Espagne, des pierres bleues, du verd de Russie, du stil de grain, des peignes, des écritoires, et autres divers ouvrages de corne, etc.; il y a aussi des tanneries considérables et des papeteries. Outre tous ces différens produits des manufactures et fabriques, les habitans font encore un grand commerce de grains, de très-bons vins, de chanvre, de laine, de foin, etc.

L'étendue territoriale du département est de 1,196,370 arpens (610,608 hectares), ou de 305 lieues carrées (6,106 kilomètres carrés). La population est évaluée à 240,661 individus, ce qui donne 789 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 2,508,574 francs, ce qui fait 10 francs 42 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Le département de l'Aube est divisé en cinq sous-préfecture, en vingt-six cantons et en quatre cent cinquante-trois communes. *Troyes* en est le chef-lieu.

Les villes principales, sont:

TROYES, chef-lieu d'une préfecture et siège d'un évêché, du tribunal criminel du département, d'un tribunal de première instance, et d'un autre de commerce, était autrefois reconnue pour la capitale de la Champagne, quoique Châlons et Reims lui disputassent cet honneur, est une ancienne et grande ville située sur la Seine, environnée de grandes et belles prairies qui contribuent à en rendre la situation agréable. Les maisons y sont construites en bois, parce que la pierre est non-seulement rare dans les environs, mais aussi de mauvaise qualité. L'église cathédrale passe pour un des plus beaux vaisseaux gothiques qui existent. Cette ville est entrecoupée de canaux nombreux que la Seine remplit de ses eaux, et qui sont d'une très-grande utilité pour les différentes fabrications; mais elle manque de bonne eau potable, et les citoyens aisés se font apporter, pour leur usage, de l'eau de la Seine. Celle des puits, qui remplace et tient lieu des fontaines, y est singulièrement propre à dégorger les étoffes, ainsi qu'à la teinture des laines, soies, fils, et pour tanner les cuirs, et même les passer en façon de cuirs de Hongrie. Le sol des environs produit des grains de toutes espèces, des vins, des fruits en abondance, et toutes les choses

nécessaires à la vie. C'est sur-tout à l'industrie de ses habitans que Troyes doit le rang distingué qu'elle tient dans le commerce, plutôt qu'aux productions de son terroir, qui sont à peine connues. Ses manufactures et fabriques fixent depuis long-tems l'attention des commerçans : parmi les plus importantes on distingue celles de toiles de coton, de futaines, de drap de coton, de modes, de piqués, de coutils, de serges, de frocs, de ratines, de beiges, d'espagnolettes, de bonneterie, etc. Entre ces manufactures et fabriques on en remarque sur-tout deux de toiles peintes façon d'orange, et trois papeteries. On y trouve encore des fabriques du second ordre qui méritent aussi d'être connues, telles sont celles de parchemins, d'amidon, de blanc d'Espagne, de pierres bleues, de verd de vessie, de stil de grain, de différens ouvrages en corne façon d'écaille, des tanneries, pelleteries, etc. Le commerce que les habitans de la ville de Troyes font des objets qui sortent de leurs manufactures et fabriques, quoique fort étendu, n'est pas le seul auquel il se bornent; ils en font encore un en toiles fines, toiles de ménage, et petites étoffes de laine, connues sous le nom d'*Anversines*, en chanvre et en laine. On y fait aussi de fort bonne charcuterie, qui est renommée, et dont il se fait des envois considérables de hures, de fromages de cochon, et de langues de porcs et de moutons.

La ville de Troyes était autrefois très-célèbre par son commerce et par ses foires ; elle est la patrie de plusieurs hommes qui se sont distingués dans les sciences et dans les arts ; tels qu'*Urbain IV*, qui, de fils de cordonnier, s'éleva à la papauté ; *François Girardon*, au ciseau du quel on doit le mausolée du cardinal de Richelieu ; *Pierre Mignard*, peintre; *Pierre et François Pithon*, jurisconsultes. Le 15 août 1787, à l'aurore de la révolution, le parlement de Paris fut transféré à Troyes.

Ervy est une petite ville dans laquelle on fabrique beaucoup de toiles communes et de coutils.

Auxon est un bourg où il y a une filature de coton et une manufacture de différens ouvrages de bonneterie au métier.

Rigny-le-Feron est un autre bourg dont les environs produisent des vins blancs et rouges, qui sont d'assez bonne qualités, les blancs sur-tout.

Arcis-sur-Aube, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite et très-ancienne ville située sur un côteau à la rive gauhe de l'Aube. Il y a des fabriques de bonneterie et de savon gras; le principal commerce des habitans consiste en grains.

Nogent-sur-Seine, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville entourée de belles prairies; on y trouve des fabriques de bonneterie.

Bar-sur-Aube, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite et ancienne ville située au pied d'une montagne. Les environs sont très-fertiles, on y recueille des grains de toutes espèces, de très-bons vins, des chanvres, etc. Les pâturages y sont excellens, et on y élève beaucoup de bétail, sur-tout des bêtes à laine. On voit sur la montagne voisine les restes d'un château qu'on dit avoir été ruiné par les Vandales.

Boyet est un petit village situé près de Bar-sur-Aube, et où il y a une verrerie.

Bar-sur-Seine, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, autrefois capitale du comté de ce nom, située sur une montagne fort élevée au confluent de la Seine, de l'Ource, de l'Arce et de la Leigne. Le sol des environs est rempli de montagnes, la plupart couvertes de vignes, mais il n'y a que peu de terres labourables et de pâturages. Il y a des fabriques de coutellerie et des papeteries. Le principal commerce consiste en vins. Bar-sur-Aube était autrefois beaucoup plus grand qu'il ne l'est aujourd'hui; mais les incendies et les sièges qu'il a essuyés en différens tems, l'ont réduit à l'étendue qu'il a maintenant.

Riceys (*les*) sont trois bourgs contigus, très-renommés par les bons vins que l'on récolte sur leur territoire.

MARNE (HAUTE). — Ce département est formé d'une partie du Pertois, du Vallage et du Bassigny, dépendans de l'ancienne province de Champagne; il tire son nom de de la rivière de Marne, qui y prend sa source près de Langres. Il est borné au nord par le département de la Marne; à l'est, par ceux de la Meuse et des Vosges; au sud, par ceux de la Haute-Saône et de la Côte-d'Or, et à

l'ouest, par celui de l'Aube. — Le climat de ce département est sain et tempéré; le sol y est fertile, et on y recueille toute sorte de grains, d'assez bons vins et des fruits. On y trouve beaucoup de belles vallées, abondantes en excellens pâturages, dans lesquelles on nourrit quantité de bestiaux. Il y a beaucoup de bois, des mines de fer, des eaux-minérales, etc.; le gibier, le poisson et la volaille y sont bons et abondans. Ce departement a des fabriques de droguets, de serges, de toiles de coton, des filatures de coton, de gants, de bonneterie, des teintureries en laine, des tanneries, des blanchisseries pour la cire, des papeteries, des faïenceries, des forges, des coutelleries, des fabriques de chandelles, de cordes, etc. Le principal commerce consiste en bois et en fer, et dans le produit des différens objets qu'on y fabrique.

L'étendu territoriale du département de la Haute-Marne est de 1,240,280 arpens (633,172 hectares), ou de 315 lieues carrées (6,331 kilomètres carrés). La population est évaluée à 225,350 individus, ce qui donne 715 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 2,315,762 francs, ce qui fait 10 francs 27 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en trois sous-préfectures, en vingt-huit cantons et en cinq cent cinquante-deux communes. *Chaumont* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

CHAUMONT, chef-lieu d'une préfecture et siège du tribunal criminel du département, d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, autrefois connue sous le nom de *Chaumont-en-Bassigny*, est une ville située sur une montagne baignée par la Marne. Il y a des fabriques de droguets, de gants, de bonneterie, de coutellerie, de chandelles, des tanneries et des blanchisseries de cire. On trouve des mines de fer et des forges dans les environs. Chaumont est la patrie d'*Edme Bouchardon* célèbre sculpteur.

Nogent-Haute-Marne, autrefois *Nogent-le-Roi*, est une petite ville où il y a des fabriques de bonneterie, de coutellerie et d'aiguilles.

Arc-en-Barrois est une petite ville située sur la rivière d'Aujon; elle était autre-fois assez bien fortifiée. Il y a une manufacture de toiles peintes de coton, des fabriques de

bonneterie à l'aiguille, des forges et des fourneaux. Il s'y fait un assez grand commerce de bois de Merrain et de fer.

Guy-sur Aujon est un village où il y a une manufacture de toiles peintes de coton, dites *garats.*

Wassy, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une ancienne et petite ville située sur la rivière de Blaise. Il y a quelques fabriques de droguets. Cette ville est célèbre dans l'Histoire par le massacre qui s'y fit, en 1562, des protestans, et qui donna naissance aux guerres civiles et religionnaires qui depuis ont désolé la France.

Saint-Dizier, siège d'un tribunal de commerce, est une ville assez considérable située sur la Marne, qui, commençant à y porter bateau, rend son commerce très-animé, et je dois observer que la Blaise, petite rivière qui se jette dans la Marne, et sur laquelle il y a quantité de forges et une manufacture de toiles peintes, ajoute encore aux avantages de sa position. Il y a des fabriques de clous, broches de toute espèce, ouvrages concernant l'état de maréchal et de serrurier, grilles et portes de fer, tonneaux, seaux et bateaux. Les forêts qui environnent celle ville renferment de très-beaux bois de construction pour la marine: on y trouve aussi des bois de charpente de toute qualité, grosseur et longueur, et des planches de tous échantillons, propres à la menuiserie et à tous autres usages. Le principal commerce consiste en bois et en fer.

Joinville est une ville ancienne et assez considérable située sur la rive gauche de la Marne, au pied d'une haute montagne, sur laquelle il y a un vaste et magnifique château. On y voit le tombeau du naïf historien le *sire de Joinville.* Elle est la patrie du fameux cardinal de Lorraine.

Bayard est un village situé près St.-Dizier, dans lequel il y a des forges, dont le travail est relatif aux taillandiers et aux maréchaux.

Marnaval est aussi un village où il y a des forges, dont le fer qui en sort est également très-etimé des taillandiers et des maréchaux.

Dammartin-le-Franc, *Bienville*, *Couzances*, *Chamoilley*, *Eurville*, *Clos-Mortier*, *Pont-sur-Saulx*, etc., et plusieurs

autres, sont des villages où il y a des forges, dont les fers sont employés à différens usages.

Langres, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville ancienne et assez considérable, située sur une hauteur à peu de distance de la rive gauche de la Marne. Langres est le point de la France le plus élevé, et elle voit en quelque sorte naître au tour de la montagne où elle est bâtie, trois rivières, la *Meuse*, la *Marne* et la *Vingeanne*, (petite rivière qui se jette dans la *Saône*), dont les eaux se rendent dans trois différentes mers. On fabrique à Langres, des droguets et serges, toiles de coton, et de la coutellerie fort estimée ; cependant il faut observer que le débit de ce dernier article est moins - considérable qu'autrefois. On y trouve aussi des filatures de coton, des teintureries en laine, des manufactures de faïence, des papeteries, des forges, des fabriques de cordes et d'huile de navette. Le principal commerce consiste dans le produit des différentes manufactures et fabriques qui y sont établies, et en outre dans les productions territoriales que l'on récolte dans les environs, telles que blés et avoines, vins, chanvre, navette, pois, laines, fromages, meules et meulets pour la coutellerie, etc. — Cette ville fut prise et brûlée lors du passage d'Attila ; elle se rétablit, et éprouva de nouveau le même sort de la part des Vandales en l'an 407. Elle changea souvent de souverains, et devint la propriété de ses évêques, qui obtinrent le droit d'y battre monnoie. Vers la fin du 17me. siècle, en travaillant aux fortifications, on trouva diverses antiquités romaines relatives aux sacrifices et aux tombeaux ; et l'on a fait depuis de semblables découvertes, sur-tout en 1770. Langres est la patrie du célèbre *Diderot*.

Bourbonne-les-Bains est une petite ville célèbre par ses eaux chaudes minérales, dont les Romains ont eu connaissances.

LORRAINE. — Cette province, y compris le duché de Bar et les Trois-Evêchés, était bornée au nord par l'électorat de Trèves et le duché de Luxembourg ; à l'est, par le duché de Deux-Ponts, le Palatinat du Rhin et l'Alsace ; au sud, par la Franche-Comté, et à l'ouest, par la Champagne. — Les principales rivières qui l'arrosaient ou y prennaient leurs sources sont : la Meuse, la Saône, la Moselle, la Meurthe,

la Sarre, l'Ornain, la Vologne, la Mortagne, etc. On y trouvait aussi beaucoup d'étangs, qui, ainsi que les rivières, sont très-poissonneux, sur-tout ceux de *Lindre* et de *Stock*.

Le climat de la Lorraine était presque par-tout plus froid que chaud, et toujours en proportion de la distance des montagnes des *Vosges*, couvertes de neige une grande partie de l'année. L'air y était généralement un peu épais, quoique cependant bon et sain. Le sol de cette province n'offrait point un pays uni et ouvert, on y rencontrait par-tout des côteaux et des montagnes, dont les principales sont celles des Vosges, qui s'étendent depuis la ci-devant Alsace jusqu'aux confins de l'ancienne Champagne, et occupent une partie considérable de cette contrée. Ces montagnes, couvertes, ainsi que je l'ai déjà dit, de neige la plus grande partie de l'année, portent leur influence dans tout le pays, qui est plus ou moins froid et humide, à proportion de sa proximité ou de son éloignement de ces montagnes, d'où naît en partie la différence dans les productions du sol. Il faut observer que quand on dit généralement que la Lorraine était un pays abondant en grains, en vins, en fruits et en bois; on attribue au tout ce qui ne peut s'appliquer qu'à certaines parties prises séparément. Telle jouissait de ces avantages, qui était privée des autres. Le bois, par exemple, qui était une des productions les plus générales de cette province, y est beaucoup moins commun qu'autrefois. Les causes principales de cette diminution sont la prodigieuse consommation qui s'en fait dans les salines, les forges, les verreries, les fonderies, etc., ainsi que le grand nombre de defrichemens fait avant, pendant et depuis la révolution. Cependant la ci-devant Lorraine était un bon pays, fertile en toutes sortes de choses nécessaires à la vie: les productions principales étaient les grains, les vins, les fourrages de toute espèce, les chanvres, les lins, les bois, etc. On y trouvait des pâturages abondans et excellens, où l'on nourrissait quantité de bestiaux, qui, en général, sans en excepter les chevaux, sont de la plus petite espèce. Les laboureurs sont obligés d'en employer un grand nombre à la culture des terres, assez difficile dans cette ancienne province. Quelques-uns les accouplent avec des bœufs, même avec des vaches et des ânes, et l'on voit souvent de toutes ces espèces dans l'attelage d'une même voiture. Dans les montagnes des Vosges on ne se sert presqu'ordinairement que de bœufs pour

la culture et pour le transport des denrées et autres marchandises. Je dois encore ajouter que toute cette province était bien peuplée de gibier, et que les rivières, ainsi que les étangs, abondaient en poissons.

On trouvait des mines de fer dans les montagnes des Vosges et en plusieurs endroits du plat pays; elles étaient abondantes, et entretenait un grand nombre de forges. Il y avait aussi des sources d'eau salée considérables, soit par le nombre, soit par le produit en sel, qui serait encore plus grand si la fabrique en était établie dans toutes celles que l'on trouve; des sources d'eaux minérales, des carrières de pierres à bâtir, de marbre, de granit, etc. Quant à l'industrie, outre les fabriques des eaux-de-vie, vinaigres, vins, bierres, huile de lin, de chanvre, de navette, etc., dont il se fesait une grande quantité; elle consistait encore en manufactures de différentes étoffes de laine, en toiles, chapellerie, bonneterie, tannerie, papeterie, faïencerie, porcelaine, fer-blanc, tôle, coutellerie, fer en barres, dentelles de fil, connues sous le nom de *filets*, verrerie, etc.

La Lorraine n'ayant point de rivieres navigables, ne pouvait avoir un grand commerce avec l'étranger : aussi se bornait-il presqu'entièrement à l'intérieur de la province et aux environs. Les montagnes des Vosges fournissaient des bestiaux, du beurre, des fromages, des pelleteries, et quantité de bois de chauffage et de charpente. On tirait des autres lieux des toiles de ménage, des toiles d'étoupes, des treillis, des bas et des bonnets de laine au tricot, des chapeaux, des clous et du papier; mais le plus important consistait dans le produit des salines, des mines de fer, d'alun, de salpêtre; en bois, en laines, en huile de navette, en cire, en miel, en vins de Bar et d'autres cantons, en eaux-de-vie, en verre, etc.

On donnait autrefois à cette province une étendue territoriale de 1,424 lieues carrées, et une population d'un million 139,200 individus; ce qui donnait à-peu-près 800 habitans par lieue carrée. Elle était divisée en *Lorraine* proprement dite; en *Lorraine allemande*, en *Pays des Vosges*, *Pays* ou *Duché de Bar*, et en gouvernement des *Trois-Évêchés*, ainsi nommé, parce qu'il comprenait les évêchés de *Metz*, *Toul* et *Verdun*, qui formaient un gouvernement séparé. Aujourd'hui tous ces différens pays forment 4 dépar-

temens, savoir: la *Meuse*, la *Moselle*, la *Meurthe* et les *Vosges:*

La province de *Lorraine*, telle qu'elle existait avant la révolution, n'était plus qu'une très-petite partie de l'ancien royaume de ce nom, lequel comprenait toutes les contrées situées entre la *Saône*, la *Meuse*, l'*Escaut* et le *Rhin*, ou ce qu'on nommait alors la *Germanie première* ou *supérieure;* la *Germanie seconde* ou *inférieure*; la *Belgique première*, et une partie de la *Belgique seconde*. Depuis la décadence de l'Empire romain jusqu'à l'établissement de la monarchie française, ce pays souffrit beaucoup des courses des barbares, qui, la plupart, y dirigeaient leur route pour se rendre dans les provinces méridionales. Ce ne fut que vers le milieu du 5e. siècle que les *Leuci*, les *Mediomatries* et les *Veroduni*, qui l'habitaient, commencèrent à respirer un peu sous la domination des Français; et ils firent depuis la plus belle partie du royaume d'Austrasie, formée en 511, après la mort de Clovis, jusqu'en 679, époque de sa réunion à la Neustrie. En 855 cette contrée fut donnée à *Lothaire* II, petit-fils de *Louis-le-Débonnaire*, et il en forma un royaume, qu'on appela depuis de son nom *Lorraine*, *Loter-Reich;* en tudesque *Lotharingia*, ou *Lotharii Regnum*. A la mort de ce prince, qui ne laissait point d'enfans, ce royaume devait appartenir de droit à l'empereur *Louis II* son frère: mais *Louis-de-Germanie* et *Charles-le-Chauve*, ses oncles, s'en emparèrent. *Charles* eut pour sa part les districts de *Vienne* en Dauphiné, de *Lyon*, de *Besançon*, et tout ce qui était situé à la gauche du *Mont-Jura*, des *Vosges*, de la *Moselle* et de l'*Ourthe*. L'autre partie, située à la droite de ces limites, échut à *Louis-de-Germanie*, nommément les villes de *Metz*, de *Trèves*, de *Cologne* et des *Pays-Bas*. Après la mort de *Louis-le-Bègue*, fils de *Charles-le-Chauve*, la portion de la Lorraine qu'il avait héritée de son père fut réunie au royaume d'Allemagne, par la cession que ses fils, *Louis* et *Carloman*, furent forcés d'en faire à *Louis III*, fils de *Louis-de-Germanie*. Mais *Arnoul*, fils naturel de *Carloman*, ayant été fait roi de Germanie, en 888, et empereur l'année suivante, donna la Lorraine, en 895, à titre de royaume, à *Zwentebold*, son fils naturel, lequel fut asassiné, en 900, par ses sujets, qui se soumirent à *Louis-l'Enfant*, fils d'Arnoul, et son successeur au trône

d'Allemagne et à l'Empire. A la mort de ce prince, qui n'avait point été marié, une partie des Lorrains reconnut *Charles-le-Simple*, roi de France, pour légitime souverain; et l'autre partie, à l'imitation des Allemands, obéit à *Conrad Ier*, comte de Franconie, élu roi de Germanie et empereur en 912. Cette espèce de partage devint la source des disputes qui s'élevèrent après entre ces deux couronnes, qui y firent administrer, pendant un certain tems, leurs portions respectives par des gouverneurs amovibles.

Enfin cet Etat, déchiré par des guerres civiles, au milieu des troubles excités en France par la révolte de *Robert*, comte de Paris, et par l'emprisonnement de *Charles-le-Simple*, se soumit, en 924, à l'empereur *Henri l'Oiseleur*, qui en laissa le duché à *Gigelbert*, puissant seigneur du pays, auquel il donna sa fille *Gerberge* en mariage. Quatre ans après, *Charles-le-Simple* renonça à tous ses droits sur la Lorraine, en reconnaissance des démarches que l'empereur avait faites pour lui procurer la liberté. Mais à peine *Henri II* s'en fut-il mis en possession, qu'elle fut dévastée par les *Hongrois*, qui y mirent tout à feu et à sang. En 963, *Brunon* de Saxe, archevêque de Cologne, et frère de l'empereur *Othon Ier*, en obtint le gouvernement suprême, sous le titre d'*archiduc*. Il la partagea en deux parties, l'une appelée la *Basse-Lorraine* ou *Lothier*, et l'autre, la *Haute-Lorraine* ou *Lorraine-Mosellanne*, qui est celle dont il s'agit. A la mort de *Brunon*, l'empereur *Othon Ier* n'y nomma plus de duc; mais *Othon II* forma de ce pays deux fiefs particuliers, mouvant de l'Allemagne, et indépendans l'un de l'autre. En 1033 ces deux fiefs furent réunis en faveur de *Gothelon*. Mais à sa mort, arrivée en 1044, ils furent séparés de nouveau, et pour toujours. En 1046 la Haute-Lorraine fut donnée au duc *Albert*, issu de la maison d'*Egesheim* en Alsace, et descendant du duc d'Alsace *Étichon Ier*, souche commune des maisons d'Autriche et de Lorraine. Mais *Albert* ayant été tué, peu de tems après, par *Godefroi*, frère de *Gothelon*, son duché fut donné à *Gerard d'Alsace*, son neveu, tige de la maison de Lorraine, qui le transmit à sa postérité. Elle en jouit jusqu'en 1430, époque à laquelle mourut *Charles II*, dit l'*Audacieux*, et où commence une période nouvelle et très-remarquable dans l'histoire de Lorraine. Ce prince ne laissa qu'une fille sous le

nom d'*Isabelle*, qui hérita de ses Etats, et les porta en dot à *René d'Anjou*, roi titulaire de *Naples et de Sicile*, qu'elle épousa en 1431, et qui réunit à la Lorraine le *Duché de Bar*, qu'elle avait acquis l'année précédente par cession de *Louis II*, son oncle, qui avait embrassé l'état ecclésiastique. Après la mort de son fils *Jean*, duc de Calabre, et celle de son petit-fils *Nicolas*, duc de Lorraine, *René Ier* désigna pour son successeur *René II*, fils de sa fille *Jolande* et de *Ferry*, comte de Vaudemont, fameux par les guerres qu'il eut à soutenir contre *Charles-le-Téméraire*, duc de Bourgogne, qui voulait lui enlever la Lorraine, et qu'il vainquit en 1477. Il transmit ses Etats, en 1508, à son fils *Antoine*, et celui-ci à *François*, son aîné, en 1544. L'année suivante *Charles II*, fils de François, fut duc de Lorraine; et, en 1558, il épousa *Claude*, fille de *Henri II*, roi de France. En 1608, *Henri-le-Bon*, l'aîné de ses fils, lui succéda, et mourut en 1624, laissant ses Etats à sa fille *Nicole* et à *Charles IV* son neveu, qui l'avait épousée. Ayant pris parti pour la maison d'Autriche, dans la guerre de 30 ans, les Français l'en punirent, et le privèrent de ses Etats. Il y rentra neanmoins en 1659, mais sous des conditions fort dures. En 1662 il fit un traité avec *Louis XIV*, qui portait qu'après sa mort la *Lorraine* appartiendrait à la France, à condition que tous les princes de sa maison seraient mis au rang des princes du sang. Mais, peu fidèle à ses engagemens, il se brouilla encore avec la France, et fut obligé, en 1670, de quitter de nouveau ses Etats, qui furent dévastés et démembrés. Il mourut en Allemagne au service de l'empereur, en 1675; et son neveu, fils de *Nicolas-François*, son frère, hérita de lui la seule qualité de duc de Lorraine, sous le nom de *Charles V*. *Léopold*, son fils aîné, lui succéda au titre de duc en 1690; et, ensuite du traité de Ryswick, conclu en 1697, il entra enfin en possession réelle de l'héritage de ses pères, que les Français possédaient depuis 27 ans. Son fils, *François-Etienne*, lui succéda en 1729: mais, appelé à de plus hautes destinées, il ne fit que se montrer dans ses Etats, et en laissa la régence à *Elisabeth-Charlotte d'Orléans*, duchesse douairière, sa mère. En 1733 la France fit entrer des troupes en Lorraine; et, par les préliminaires de paix signés à Vienne le 30 octobre 1735, il fut arrêté que les duchés de Lorraine et de Bar seraient cédés

au roi *Stanislas*, beau-père de *Louis XV*, en conservant les titres et honneurs de roi de Pologne et de grand-duc de Lithuanie; et, qu'après sa mort, lesdits duchés seraient réunis à perpétuité et en toute souveraineté à la couronne de France. Ce traité ayant été confirmé l'année suivante, *Stanislas*, de concert avec la France, prit possession de ses nouveaux Etats en 1737, qu'il gouverna jusqu'en 1766, qu'il mourut à Lunéville, et que la Lorraine fut ainsi réunie à la France.

MEUSE. — Ce département est formé de l'ancien duché de Bar, du Verdunois et d'une partie du Toulois, dépendans des Trois-Evêchés. Il tire son nom de la Meuse, qui le traverse du sud au nord. Ce fleuve prend sa source dans le département de la Haute-Marne, passe à Neuf-Château, Vaucouleurs, Commercy, Saint-Mihel, Verdun, Stenay, Mouzon, Sedan, Donchery, Mezières, Charleville, Fumay, Givet, Namur, Liége, Maëstricht, Ruremonde, Venloo, où il entre dans la République batave à Nimègue. Il s'unit, à deux reprises différentes, avec le Waal ou le Rhin; l'un, à la redoute Saint-André, et l'autre près de Lœvinstein, au-dessus de Workum. Il prend, à cette dernière jonction, le nom de *Merwe*, et il se divise en deux bras. Celui de la droite va arroser Roterdam, et est appelé tantôt *Meuse*, tantôt *Merwe*: l'autre, au contraire, conserve constamment le nom de *Meuse*. Ils se rejoignent ensuite vis-à-vis de Werdingen, et ne formant plus qu'un seul volume d'eau; ils s'embouchent dans la mer du Nord sous leur première dénomination. La Meuse est navigable depuis Saint-Thibault. M. de Vauban avait eu le projet d'établir une communication de la Meuse à la Moselle, par le moyen d'un canal qui devait aboutir dans les ruisseaux qui tombent dans la Moselle à Toul, et à un autre qui se rend dans la Meuse au-dessus de Pagny. Il paraît que ce projet, qui serait d'une très-grande utilité pour le commerce des départemens formés de l'ancienne province de Lorraine, est d'une facile exécution. Le département de la Meuse est borné au nord par celui des Forêts; à l'est par ceux de la Moselle et de la Meurthe; au sud par ceux des Vosges et de la Haute-Marne, et à l'ouest par ceux de la Marne et des Ardennes.

Le sol de ce département est mêlé de montagnes, de collines et de plaines. L'air y est froid et épais, mais cependant

bon. On y recueille des grains de toutes les espèces, des fruits, sur-tout des groseilles, des chanvres, des lins, des vins très-estimés, etc. Les pâturages y sont bons, et servent à nourrir quantité de gros et menu bétail, dont les habitans font un assez bon commerce. Le gibier, la volaille et le poisson, sur-tout les truites, y abondent également. Il y a aussi beaucoup de bois et des mines de fer et d'autres métaux dans plusieurs cantons; des carrières de belles pierres de taille, des eaux minérales, etc. Le vignoble de ce département et le commerce des confitures de groseilles forment le revenu le plus considérable des habitans. Il y a des fabriques de quelques grosses étoffes de laine, de toiles, de bonneteries, de dentelles, de blondes, filatures de coton, papeteries, forges, etc., et sur-tout des fabriques de confitures fort renommées, et de dragées et de liqueurs très-estimées. Le commerce consiste en grains de toutes espèces, en vins, en bois, en chanvre, en bœufs, en eau-de-vie, en huile de navette et de faine, et dans le produit des manufactures qui y sont établies.

L'étendue du territoire du département de la Meuse est de 1,184,283 arpens (604,439 hectares), ou de 318 lieues carrées (6,044 kilomètres carrés). La population est évaluée à 275,898 individus, ce qui donne 867 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 2,424,922 francs, ce qui fait 8 francs 78 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en quatre sous-préfectures, en 28 cantons et en 591 communes. *Bar-sur-Ornain* en est le chef lieu.

Les villes principales sont :

BAR-SUR-ORNAIN (autrefois *Bar-le-Duc*), chef-lieu d'une préfecture, et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, ci-devant capitale du duché de Bar, est une ville assez considérable située sur le penchant d'une colline, et divisée en haute et basse : cette dernière est dans un beau vallon arrosé par la rivière d'Ornain, où l'on pêche d'excellentes truites. Cette rivière traverse la ville du levant au couchant, et la réunit par trois ponts de pierres. On a tiré un canal de l'Ornain à la distance d'un quart de lieue (1 kilomètre) : il a son cours près de la rivière, au pied de la

ville haute, et sert aux tanneries et aux moulins. Le sol des environs est sur-tout fertile en chanvres, en bois et en vins très-estimés, qui ne le cèdent pas à ceux de Champagne pour la délicatesse. Bar a des manufactures de toiles, de bonneterie, de dentelles, de blondes, une filature de coton, des tanneries ; et les confitures de groseilles, de framboises, etc., que l'on y fait sont très-renommées. Le commerce principal consiste en vins et en confitures.

Commercy, chef-lieu d'une sous-préfecture, est une jolie petite ville située sur la rive gauche de la *Meuse*. Le sol des environs produit des grains de toutes espèces, des chanvres, des vins, des bois ; les pâturages y sont bons et abondans, et l'on y élève beaucoup de bestiaux. Il y a des forges, des fabriques de violons et de boucles. Le commerce consiste principalement dans les productions territoriales.

Saint-Mihel, siège du tribunal criminel du département, et d'un autre de première instance, est une ville assez considérable située sur la rive droite de la Meuse, dans un vallon environné de montagnes. Les environs produisent des blés et des vins. Il y a des papeteries, des fabriques de dentelles, d'eau-de-vie, d'huiles de navette et de faine.

Vaucouleurs est une petite ville très-agréablement située, sur le penchant d'une colline, au pied de laquelle est une prairie à perte de vûe, arrosée par la Meuse. Elle est la patrie de *Guillaume-de-l'Isle*, célèbre géographe, et de l'abbé *l'Avocat*, auteur du dictionnaire des Grands-Hommes. C'est dans les environs de cette ville qu'est née la fameuse *Jeanne d'Arc*, si connue sous le nom de *Pucelle d'Orléans*.

Rouvroy-sur-Othain est un gros bourg où l'on fabrique des étoffes de laine et des jarretières.

Boncourt est un village où il y a des forges.

Montmédy, chef-lieu d'une sous-préfecture, est une petite ville forte, divisée en haute et basse, et située sur le Chiers; les Français la prirent en 1657, et elle leur fut cédée en 1659. Il y a quelques fabriques de bonneterie et de chapeaux.

Stenay, siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la rive droite de la Meuse.

Verdun, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville ancienne et forte située sur la Meuse, qui la divise

en deux parties. Le principal commerce de cette ville consiste en dragées, confitures et liqueurs, dont il y a des fabriques; les dragées sur-tout sont d'une excellente qualité, et se distinguent par une blancheur, un parfum et une finesse qu'on ne trouve point dans celles que l'on fabrique ailleurs. Au mois de septembre 1792, les Prussiens s'emparèrent de cette ville, mais les armées françaises les contraignirent de l'évacuer le 14 octobre suivant.

Etain est une ancienne petite ville située dans une plaine un peu marécageuse, à gauche de la rivière d'Orne. Le sol des environs est fertile en grains, froment, seigle, orge et avoine très-estimés; il y a des forêts, mais très-peu de vignes, le terroir n'y étant pas favorable; les autres productions sont la navette et les fruits. Il y a des fabriques de grosses étoffes de laine, de toile, des tanneries et chapellerie. Le commerce principal consiste en grains.

MOSELLE. — Ce département est formé du pays Messin, dépendant des Trois-Evêchés : il tire son nom de la Moselle, qui le traverse du sud au nord. Cette rivière prend ses sources dans les montagnes des Vosges, dans le département de ce nom : la première au-dessus de Bussan, la seconde et la troisième au-dessus de la Bresse, où ces deux dernières se joignent, et se réunissent ensuite à la première au-dessus de Remiremont : de-là la Moselle passe à Remiremont, Epinal, Châté, Charmes, Bayon; Pont-St.-Vincent, Toul, Frouard, Pont-à-Mousson, Metz, Thionville, Trèves, et se rend dans le Rhin à Coblentz. Elle est navigable depuis Pont-à-Mousson.

Ce département est borné au nord par ceux des Forêts et de la Sarre; à l'est, par celui du Bas-Rhin; au sud, par celui de la Meurthe; et à l'ouest, par celui de la Meuse.

Le sol du département de la Moselle est médiocrement fertile; on y récolte cependant du froment, des seigles, de l'orge, des chanvres, des lins, des vins, des fruits et toutes sortes de légumes. Il y a des pâturages aussi abondans que de bonne qualité, où l'on nourrit du gros et menu bétail. On y trouve des bois, des mines de fer, de charbon de terre, des carrières de pierres à bâtir, etc. Il y a des fabriques de petites étoffes de laine, de gazes, de fleurs artificielles, de passementeries, de meubles garnis, de toiles unies et linge de

table, de papiers peints pour tentures et cartons, de poudre et amidon, de liqueurs, confitures et pains d'épices, des brasseries, des tanneries, pépinières, ébénisterie et marqueterie, ouvrages au tour, tels que chaises, cannes, instrumens à vents, etc.; des distilleries d'eau-de-vie et des fabriques de vinaigre; des forges, des fonderies, des manufactures d'acier, de fer blanc et noir, d'ouvrages de taillanderie, de fil de fer et de noir de fumée. Le commerce consiste principalement en grains; en eaux-de-vie, vinaigres, fourrages, confitures de fruits secs, liqueurs, et dans les produits des diverses fabriques qui y sont établies.

L'étendue territoriale de ce département est de 1,236,012 arpens (630,840 hectares), ou de 328 lieues carrées (6,308 kilomètres carrés). La population est évaluée à 353,788 individus, ce qui donne 1,079 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 3,018,085 fr., ce qui fait 8 francs 53 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Le département de la Moselle est divisé en 4 sous-préfectures, en 30 cantons et en 934 communes. *Metz* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont:

METZ, chef-lieu d'une préfecture et siège d'un évêché, d'un tribunal d'appel, du tribunal criminel du département, d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ancienne, grande et très-forte ville, située au confluent de la Moselle et la Seille. Les environs produisent du froment, de l'orge, du chanvre, du lin, des fruits, du vin et des graines grasses, avec lesquelles on fait de l'huile. Il y a des fabriques de petites draperies, de gazes, de toiles, de papiers peints, de fleurs artificielles, de cuirs, d'ouvrages de marqueteries, d'ameublemens, de liqueurs, de confitures, de pains d'épices, d'eau-de-vie, de vinaigre, de brasseries, etc. Le commerce, outre les productions du territoire et de l'industrie, s'étend encore sur les épiceries, les drogues, draperies, soieries, bijouteries, quincailleries, porcelaines, faïence, verroteries, cristaux de Bohême, etc.

La ville était déjà considérable sous l'empire romain, et c'est une des premières des Gaules qui se soit policée; mais après avoir été florissante, elle fut ruinée par les Huns, lors

de

de leur invasion dans les Gaules, sous la conduite d'Attila. Elle fut la capitale des rois d'Autrasie. Du tems de Charles-Quint, elle était ville impériale; mais en 1552, Henri II, roi de France, s'en empara. Bientôt après Charles-Quint en fit le siège, que la vigoureuse défense du duc de Guise le força de lever. Dans le troisième siècle, cette ville était trois fois plus grande qu'aujourd'hui. Elle est la patrie de *Sébastien-Leclerc*, qui s'est rendu très-célèbre par ses gravures en petit; et d'*Abraham Fabert*, maréchal de France. C'est dans cette ville que vient d'être établie l'école réunie d'artillerie et du génie.

Briey, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une ville située dans une gorge, sur le penchant de plusieurs côteaux. Le sol des environs est assez fertile en blé, seigle, orge et avoine, en chanvre et gros légumes: il y a aussi quelques vignobles; mais les vins qu'on y récolte sont durs. On y trouve des fabriques de gros draps et de molletons, de toiles, des tanneries, etc.

Longuyon est une petite ville située au confluent de la Chiers et de la Crune. Le sol des environs est assez fertile en grains et en vins; mais il abonde en mines de fer. Il y a des forges considérables, et une belle manufacture de canons de fusil.

Longwy est une petite ville forte, située sur la rivière de Chiers: elle est divisée en ville haute ou nouvelle et en ville basse ou vieille. On y fabrique des chapeaux, de la bonneterie et quelques étoffes croisées en laine. En 1792 elle fut prise par les Prussiens.

Thionville, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville très-forte, avantageusement située sur la rive droite de la Moselle. L'argent que la garnison y répand contribue plus à la subsistance des habitans que leur commerce et leurs fabriques, qui ne consistent qu'en quelques ouvrages de bonneterie et de chapellerie. Les Français prirent cette ville aux Espagnols, en 1358; mais elle leur fut rendue par le traité de Câteau-Cambresis. Le Grand-Condé la reprit en 1643, après la célèbre victoire de Rocroi, et elle est restée à la France, par le traité des Pyrénées, en 1659. Les Prussiens l'assiégèrent sans succès au mois de septembre 1792.

Sarre-Libre, ci-devant *Sarre-Louis*, est une ville forte si-

tuée dans l'isthme d'une presqu'île que forme la Sarre, et qu'on peut inonder en cas de siège. Elle fut rebâtie par Louis XIV, et fortifiée par Vauban, après qu'elle eut été cédée à la France par le traité de Riswick. On trouve dans les environs des mines de fer et de houille, et plusieurs manufactures d'acier et de fer blanc et noir, d'ouvrages de taillanderie, de fil de fer et de noir de fumée.

Hayange est un village où il y a des forges très-considérables, des fourneaux, des platineries et des fonderies.

Sarreguemines, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une ville située sur la rive gauche de la Sarre, au confluent de cette rivière avec celle de Blise. Le sol des environs produit des grains et des bois, et on y trouve aussi quelques vignobles.

St.-Avold est une petite ville située au milieu des montagnes, sur la petite rivière de Rosselle. On a decouvert dans les environs une mine de plomb excellent.

Bitche est une ville ancienne et fortifiée, située au pied d'un rocher, près d'un étang où la rivière de Horn prend sa source. Les fortifications de cette ville, qui avaient été détruites en exécution du traité de Riswick, ont été rétablies depuis la réunion de la Lorraine à la France.

MEURTHE.—Ce département est formé de la partie méridionale de la Lorraine et du Toulois : il tire son nom de la rivière de Meurthe qui y coule dû sud-est au nord-ouest. Elle a ses sources dans les montagnes des Vosges, dans le département de ce nom, près de St.-Dié qu'elle arrose ; elle se dirige ensuite par Raon-l'Etape, Baccarat, Lunéville, où un peu au-dessous elle grossit ses eaux de celles de la Vezouze et de la Mortagne, passe à Rosières-aux-Salines, coule à Dombale et St.-Nicolas, où elle reçoit le Sanon ; et laissant Nancy à gauche, va se jeter dans la Moselle au-dessous de Frouard. La Meurthe peut être rendue navigable depuis Lunéville jusqu'à son confluent avec la Moselle.

Ce département est borné, au nord, par celui de la Moselle; à l'est, par celui du Bas-Rhin; au sud, par celui des Vosges; et à l'ouest, par celui de la Meuse.

Le sol du département de la Meurthe est assez généralement fertile en toutes sortes de grains; les plaines produisent sur-tout du blé, du lin, du chanvre, de la navette, des lé-

gumes et des fruits ; on y récolte aussi du vin en abondance, mais de médiocre qualité, et qui ne peut supporter le transport. Les montagnes et côteaux sont couverts d'excellens pâturages, où l'on elève des chevaux et du gros et menu bétail. Il y a de belles forêts, des mines de fer, des eaux minérales très-célèbres, et des sources d'eaux salées qui sont d'un grand produit. Il y a plusieurs carrières de marbre, de pierres précieuses, et d'autres propres à la bâtisse ; le gibier et le poisson y sont abondans, à raison des grandes forêts qu'il renferme, et des petites rivières, étangs et ruisseaux qui l'arrosent. On pêche des perles dans les ruisseaux de la Vologne et de Neuné. Sous le rapport de l'industrie, on trouve dans ce département des manufactures de draps, molletons, serges, ratines ; des fabriques de toiles de lin et de chanvre, de linge de table damassé, de chapellerie, de bonneterie à l'éguille et au métier ; des papeteries ; des verreries, des faïenceries, des forges, des fonderies, où l'on fabrique tout ce qui tient à la grosse taillanderie ; des fabriques de fer-blanc, de tôle, d'acier, d'alun, de sel ammoniac, d'eau-forte, d'eau-de vie, de vinaigre, de bierre, d'huiles de lin, de chanvre, de navette, etc. Quant au commerce, c'est principalement en blés, vins, sel, planches de sapin, bois de charpente et de chauffage, bestiaux, etc., qu'il consiste, ainsi que dans les divers produits des différentes manufactures et fabriques qui y sont établies.

L'étendue territoriale de ce département est de 1,232,409 arpens (629,002 hectares), ou de 310 lieues carrées (6290 kilomètres carrés). La population est évaluée à 342,187 individus, ce qui donne 1,103 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 2,681,581 francs, ce qui fait 7 francs 83 centimes deux tiers pour la quotité contributive de chaque individu.

Le département de la Meurthe est divisé en cinq sous-préfectures, en 29 cantons et 718 communes. *Nancy* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

NANCY, chef-lieu d'une préfecture, et siège d'un évêché, d'un tribunal d'appel, du tribunal criminel du département, d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une grande et une des plus belles villes de France : elle est située au pied d'une montagne, dans une plaine agréable, à

un kilomètre (un quart de lieue) de la rive gauche de la Meurthe, et 336 kilomètres (84 lieues) de Paris. Elle est divisée en deux villes, désignées sous les noms de vieille et de neuve. Les rues de la dernière sont tirées au cordeau; les maisons y sont belles; les places grandes et ornées de superbes bâtimens et de fontaines; il y a des promenades publiques, etc. Le sol des environs est très-fertile, il produit des blés, de l'orge, de l'avoine, du seigle, des légumes, des fruits, du vin; les pâturages y sont bons. On y trouve une carrière de marbre rouge et blanc, des carrières de pierres, des sources d'eaux minérales ferrugineuses. L'industrie des habitans consiste en manufactures de draps, d'étoffes de laine et de tapisseries; en fabrique de bas de soie et de laine, de petites étoffes de soie, de dentelles, de chapeaux; des ouvrages en fer, en tôle, en cuivre; de belles chandelles, qui sont renommées, etc. Le commerce consiste en grains, en vins, en bois et dans les divers produits des manufactures et fabriques.

Nancy fut prise, en 1475, par le dernier duc de Bourgogne, Charles; le duc René la reprit en 1476, après la bataille de Morat. Charles l'assiégea de nouveau, mais il y fut tué, et son armée défaite, le 5 janvier 1477. Louis XIII et le cardinal de Richelieu en personnes mirent le siège devant cette ville, en 1633, et y entrèrent le 15 septembre de la même année. Louis XIV ne la rendit qu'en 1661, et les fortifications, qui passaient pour les plus belles de l'Europe, furent démolies, à l'exception des portes qui furent conservées. Par le traité de Vienne, conclu en 1736, Nancy, ainsi que toute la Lorraine, furent cédés à Stanislas I, roi de Pologne, pour après sa mort être réunis à la France.

Parmi les personnes illustres et les grands hommes dont Nancy est la patrie, on distingue principalement *Nicolas de Lescut*, le président *Thiery-Alix Canon*, *François Guinet*, tous jurisconsultes; *Antoine le Pois*, médecin et célèbre antiquaire; *Nicolas* et *Charles le Pois*, *Jean Mouzin*, fameux médecins; le P. *Levrechon*, jésuite, mathematicien; le P. *Louis Maimbourg*, jésuite, historien; D. *Royer*, D. *Romain*, savans bénédictins et célèbres prédicateurs; *Jacques Callot*, dessinateur et graveur célèbre, etc., etc.

Pont-à-Mousson est une ville assez considérable, située dans un vallon large et agréable, environné de côteaux assez

fertiles. La Moselle, après avoir reçu un peu au-dessus le ruisseau d'Asche, et formé plusieurs îles, passe dans la ville qu'elle partage en deux parties. Celle située sur la rive gauche est la plus grande et la mieux bâtie; la place principale est vaste et entourée d'arcades. Les environs produisent principalement du vin, du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des foins et des fruits. On y trouve plusieurs sources d'eaux minérales. Il y a quelques fabriques de chapellerie, de tannerie et corroyerie. Pont-à-Mousson est la patrie de *Jean Barclay*, auteur de plusieurs ouvrages; de *Charles-Antoine Pillement*, de *François Rouet*, de *François-Xavier Breyé*, tous très-habiles jurisconsultes, etc.

St.-Nicolas est un gros bourg situé sur la rive gauche de la Meurthe, qu'on y passe sur un beau pont de pierre. Il y a des fabriques de draps et autres étoffes de laine, de toiles de coton, de lin et de chanvre, de filets, etc. Ce bourg n'était autrefois qu'un petit village appelé *Port*, qui ne doit son accroissement qu'à une relique de St.-Nicolas, qu'on y apporta de la ville de Bari, dans la Pouille. La dévotion des habitans de la ci-devant Lorraine était, avant la révolution, très-grande pour cette relique; le grand nombre de pélerins qui y arrivaient de toutes parts a contribué plus que toutes autres causes à l'agrandissement de ce lieu. Le commerce y était très-florissant dans le 16ᵉ. siècle. St.-Nicolas est la patrie du poëte *Didier Oriet*, vivant dans le 16ᵉ. siècle; de *Claude Petit Didier*, bénédictin et évêque de Macra; et de *Jean-Joseph Petit Didier*, frère du précédent, savant jésuite.

Nomeny est un bourg situé sur la rive droite de la Seille, que l'on y passe sur un beau pont de pierre. Les productions sont les grains, les vins, les bois, etc.

Toul, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une ville assez considérable, située sur la rive droite de la Moselle, dans une plaine fertile, environnée, pour la plus grande partie, de côteaux qui produisent beaucoup de vins. Le sol des environs produit des grains de toutes espèces, des légumes, des fruits, etc.; il y a aussi beaucoup de bois. L'industrie des habitans consiste en quelques fabriques de chapeaux, de bonneterie, de toiles et tanneries. On trouve, à un kilomètre de Toul, une superbe manufacture de faïence, dont les ouvrages sont sur-tout recher-

sur la Sarre. Les productions du sol consistent en grains et en bois. Il y a des fabriques de scies, de faulx, de limes, de fer-blanc, d'acier, de fil de fer, d'alun, de sel ammoniac, d'eau-forte, de noir de fumée, de couleur rouge et de bleu de Prusse. On y trouve des verreries, des manufactures de faïence, de poteries de grès, des papeteries, etc.

Phalsbourg est une ville forte, située sur une hauteur, qui est une continuation des Vosges. On y fabrique des liqueurs fines, dont la réputation est à juste titre très-bien établie : elles sont connues sous le nom de *liqueurs de Phalsbourg*.

Fenestrange est une petite ville située sur la rive gauche de la Sarre. On trouve dans les environs l'étang de Stock, qui est très-poissonneux, et dont l'étendue est de dix kilomètres (deux lieues). Le sol est fertile, et l'agriculture bonne et bien entendue; les pâturages abondans, et la pêche d'un très grand rapport.

Nidervillers est un village où il y a une superbe manufacture de faïence et de porcelaine; on y fabrique tout ce qu'on peut desirer en faïence et en porcelaine, soit quant à la forme des vases, et à la beauté des peintures, et à la régularité des dessins; il en sort sur-tout des groupes et figures en biscuit d'une très-belle pâte, des ouvrages de terre de pipe blanche et peinte, et de terre anglaise, qui, par la diversité des formes, la couleur et la solidité, est égale à celle même d'Angleterre.

Saint-Quirin est un autre village très-renommé par sa verrerie; cet établissement, avant la destruction d'une partie des bâtimens qui ont été la proie du feu, était l'un des plus considérables qu'il y eût en ce genre en France; il réunissait toutes les fabrications en verres, et sur-tout en glaces soufflées qui y étaient de la plus grande beauté.

LUNÉVILLE, chef lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une ville assez considérable située dans une plaine agréable sur la rive droite de la Meurthe et à gauche de la Vezouze, qui font leur jonction un peu au-dessous. Cette ville est jolie, mais moins peuplée et moins marchande qu'autrefois. La plupart de ses rues et de ses places publiques sont généralement belles et spacieuses, et les maisons en sont proprement bâties. Il y a un château magnifique, où les ci-devant ducs de Lorraine te-

naient leur cour; il est accompagné de beaux jardins et de bosquets ornés de statues. Lunéville a reçu son principal accroissement sous le duc de Léopold, et elle doit au roi Stanislas une grande partie de ses établissemens.

Le sol des environs produit en abondance des grains, du vin, de la navette, du chanvre, du lin, de la garance, du bois, etc. Il y a des fabriques de bonneterie, de petites étoffes de laine, de dentelles, de toiles connues sous le nom de siamoises, de mousselines, de gants, une filature de coton et de laine, et une manufacture de faïence et de terre de pipe.

Lunéville est la patrie de l'*empereur Léopold*; de *Claude Meuil de la Tour*, de *J.n - B.e Girardet* et *J.n - Joseph Chamond*, tous trois peintres fameux. Cette ville est devenue célèbre par le dernier traité de paix qui y a été signé entre la République française et l'Autriche, le 20 pluviose an 9 (9 février 1801).

Baccarat est un bourg situé sur la Meurthe, où il y a une verrerie considérable, connue sous le nom de *Ste.-Anne*; on y souffle des verres de toutes espèces. Le sol des environs produit en abondance toutes sortes de grains. On y trouve de belles forêts, où l'on coupe des bois de construction, de charronage et de merrain, et où l'on débite des planches de chêne, de hêtre et de sapin. On y fait aussi beaucoup de charbon.

VOSGES. — Ce département est formé de la partie méridionale de la ci-devant province de Lorraine. Il tire son nom des montagnes qui le couvrent dans presque toute son étendue, et sur-tout au sud. Ces montagnes, nommées *Vosges*, ne sont à proprement parler que le prolongement de celles des Alpes et du Jura; elles prennent naissance dans le département de la Haute-Marne, aux environs de la ville de Langres, s'étendent de l'ouest à l'est jusque vers Befort, et s'inclinent, en tournant au nord, vers les départemens des Forêts et des Ardennes, où elles finissent. Leur longueur s'étend du sud au nord, et leur largeur varie beaucoup de l'est à l'ouest. La montée de Saverne est le lieu où elles se rétrécissent davantage. Le sommet le plus élevé de ces montagnes est le *ballon*, qui a 720 toises (1403 mètres) de hauteur.

Un grand nombre de rivières et de ruisseaux prennent leurs sources dans les Vosges, et se perdent, les uns dans

la méditerranée et les autres dans l'océan; elles sont couvertes de gras pâturages, où on élève toutes sortes de gros et menu bétail; on y trouve des simples excellentes, et les sapins, dont les forêts sont presque toutes peuplées, produisent de bonne thérébentine. Elles renferment des mines d'argent, d'azur, de cuivre, du plomb, de fer, des carrières de marbre de diverses couleurs, de granit, etc.; des sources d'eaux minérales.

Le département des Vosges est borné au nord par celui de la Meurthe; à l'est, par celui du Haut-Rhin; au sud, par celui de la Haute-Saône, et à l'ouest par celui de la Haute-Marne.

Le sol de ce département doit être envisagé sous deux rapports différens, celui des *montagnes* et celui de la *plaine*. Le sol des montagnes est ingrat et rocailleux, ne produisant qu'à force de travaux et de soins. Aussi n'y cultive-t-on que très-peu de froment, peu de méteil, de seigle, de sarrazin, d'orge, d'avoine, de chanvre et de lin; mais des pommes de terre en grande quantité. Les pâturages forment la principale richesse de cette partie du sol, on y élève un grand nombre de bestiaux, dont le lait sert à faire du beurre et des fromages anisés, connus sous le nom de *fromage de Gerardmer*. D'immenses forêts de sapin couvrent ces montagnes, qui renferment en outre des mines de différentes espèces et des sources d'eaux-minérales. Les premières ont donné naissance à de nombreuses usines et à quelques fabriques.

Le sol de la partie de la plaine est assez généralement fertile. On y recueille beaucoup de grains de toutes espèces, de la navette, du colza, du chanvre, des fruits et du vin en petite quantité. On y trouve également de bons pâturages, de belles forêts, des mines de fer, des eaux thermales, des verreries, des usines, des forges et des manufactures, qui utilisent les productions du sol.

On cultive, dans l'une et l'autre partie du département, un grand nombre de merisiers, dont le fruit fermenté produit, par distillation, une liqueur connue sous le nom de *kirchen-wasser*, eau de cerises.

Le commerce du département des Vosges consiste principalement en bois, en fers, en bestiaux, en cuirs, en faïencerie, verrerie, ouvrages en granit, en dentelles, en

toiles de fil et coton, en siamoises, en kirchen-waser, en violons, en serinettes, etc.

L'étendue territoriale de ce département est de 1,151,986 arpens (587,955 hectares), ou de 329 lieues carrées (5,879 kilomètres carrés). La population est évaluée à 308 mille 52 individus, ce qui donne à-peu-près 1,044 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 1,839,235 francs, ce qui fait 5 francs 97 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Le département des Vosges est divisé en cinq sous-préfectures, en trente cantons et en cinq cent cinquante communes. *Épinal* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

EPINAL, chef-lieu d'une préfecture, et siège du tribunal criminel du département et d'un autre de première instance, est la ville la plus peuplée, la plus belle, la plus considérable et la plus marchande des Vosges. Elle est située sur la Moselle, qui la traverse et la partage en deux parties inégales. Le sol des environs produit principalement du froment, du seigle, de l'avoine, du sarrazin, du lin, du chanvre, etc. Il y a des fabriques de fils et toiles de coton, de faïence, de papiers qui jouissent d'une bonne réputation, d'huiles, etc. Le commerce consiste en grains de toutes espèces, en chanvre, lin, navette, graines de lin et chenevis, en bestiaux, et dans les produits des fabriques qui y sont établis. Une partie des bois que l'on y coupe est débitée en planches et en merrains, ainsi qu'en divers ouvrages de boiseries qui s'exportent dans les départemens voisins.

Cette ville a donné naissance à *Jean Viriot*, célèbre professeur de rhétorique à Milan, en 1588 ; à *Nicolas-Joseph Lefebvre*, savant jurisconsulte ; à *Edme-Joseph Furon*, peintre fameux, et à *Moul*, directeur des monnoies en Toscanne, savant distingué dans l'art métallique.

Remberviller est une petite ville située sur la rive droite de la rivière de Mortagne, qu'on y passe sur un beau pont de pierre. Les environs produisent des grains, bois, chanvres et lins, etc. On y trouve des carrières de pierre. Il y a des fabriques de gros draps, de bonneterie, taillanderie ; une manufacture de faïence, des forges et martinets, des papeteries, des tanneries, des brasseries, etc.

Neuf-Chateau, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une belle petite ville située sur une hauteur, à la rive droite de la Meuse, et à son confluent avec le Mouzon. On recueille, dans les environs, des grains, du vin, des bois, etc. Il y a des fabriques de grosses draperies, une manufacture de tabac, des forges; et le commerce principal consiste en vins et grains, en tabacs, en bois et fers.

Mirecourt, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la rive gauche du Madon, qu'on y passe sur un pont. Le sol produit du froment et de l'avoine en abondance, peu de seigle et d'orge, beaucoup de navettes, du bois et des vignes d'un rapport peu considérable. Les pâturages y sont bons, et les moutons qu'on y nourrit sont excellens. Il y a une manufacture de fer-blanc, des tanneries, des fabriques de dentelles et de toutes espèces d'instrumens de musique. Le commerce consiste en grains, en vins et eaux-de-vie, en cuirs, en fer-blanc, en dentelles, en violons, en serinettes, etc. On trouve dans les environs, *à Bains*, des eaux thermales qui sont très-renommées.

Saint-Dié, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la Meurthe, qui la traverse, dans un beau vallon entre des montagnes très-hautes, qui n'offraient autrefois qu'un désert affreux. On trouve peu de plaines dans les environs, mais beaucoup de montagnes couvertes de forêts de sapins. On y récolte du seigle, de l'avoine, du sarrazin, des pommes de terre, de beau lin, etc. Les pâturages sont bons et abondans, on y nourrit beaucoup de bestiaux. Il y a, dans les environs, des mines de fer, de cuivre, de plomb et d'argent, et une carrière de marbre de diverses couleurs. Le commerce principal consiste en bétail, en fers, en bois de chauffage et de charpente, et dans les différens produits des fabriques qui y sont établies, telles que forges, tréfilerie, de toile, de fil et coton, de siamoise et mouchoirs, d'étoffes de laine et de coton, de bonneterie, de ruban de fil et de toutes sortes de bijouterie et de quincaillerie.

Remiremont, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur

la rive gauche de la Moselle, autrefois célèbre par un chapitre de chanoinesses nobles, dont l'abbesse avoit, outre le titre de princesse du St.-Empire, seule haute, moyenne et base justice sur plusieurs terres considérables, où elle pouvoit imposer taille à sa volonté, et étoit encore pour moitié dans la justice de la ville et faubourg de Remiremont. Le régime de cette abbaye offrait un mélange très-bizarre de dignité religieuse et de pompe mondaine. Le sol des environs produit du seigle, de l'avoine, du millet, du sarrazin, très-peu de froment, beaucoup de bois et de pâturages; on recueille encore dans les montagnes de la glu très-recherchée, de la poix, que l'on expédie pour les différens ports de France, des simples, des racines, des graines pour la médecine, et dont il se fait beaucoup d'envois. Il y a des mines de fer et de cuivre, des usines, des forges, des manufactures de papiers veloutés pour tenture, d'étoffes de coton, d'ouvrages en granit, granitelles et autres matières de ce genre; et une manufacture en fer, acier et coutellerie à *Bellefontaine.*

Remiremont peut être considéré comme le centre du commerce de toutes les montagnes voisines, dont les habitans descendent en cette ville pour y vendre leurs denrées, et s'approvisionner de ce qui leur est nécessaire.

Plombières est une petite ville située entre deux montagnes escarpées, et traversée par la rivière d'Eaugrogne. Cette ville est très-renommée pour ses eaux thermales et ses bains. Ces eaux sont généralement connues par leur vertu douce, savonneuse, calmante, apéritive, tout-à-fait salutaire pour un grand nombre de maladies, et sur-tout pour les ulcères, coliques, fièvres invétérées, rhumatismes, inflammations, etc. On remarque que l'eau est assez chaude pour y cuire un œuf de poule en quelques minutes, et que cependant, mise au feu, elle ne bout pas plus promptement que l'eau commune. La boue ou terre grasse des eaux minérales se moule parfaitement; les vases qu'on en forme étant secs, puis mouillés de nouveau avant d'être cuits, deviennent transparens. Cette terre se vitrifie même avec la plus grande facilité.

On trouve encore des eaux minérales à *Bussang;* elles sont froides, aigres, alkalines et dissolvantes.

ALSACE. — C'était une des provinces considérables, et l'un des gouvernemens-généraux militaires de France, avec titre de landgraviat ou comté. Elle était située sur la rive gauche du Rhin, depuis Bâle jusqu'à Lauterbourg, entre le 24me. degré 29 minutes et le 29me. degré 50 minutes de longitude, et entre le 47me. degré 29 minutes 30 secondes et le 49me. degré 9 minutes 30 secondes de latitude. Elle était bornée au nord par le Palatinat du Rhin et l'évêché de Spire; à l'est par le Rhin; au midi par le canton de Bâle; au sud-ouest par les ci-devant principautés de Montbéliard et de Porentruy, et à l'ouest par l'ancienne province de Lorraine.

Parmi les rivières qui arrosaient la province d'Alsace, on remarquait le *Rhin*, dont le cours est décrit ci-après au département du Bas-Rhin. Ce fleuve servait de boulevard à cette province du côté de l'Allemagne; mais il y fesait de grands ravages presque toutes les années, en hiver, et au milieu même de l'été, lorsque les neiges des Alpes commencent à fondre. Ses inondations couvraient les campagnes d'un sable qui les frappait de stérilité; ils causaient aussi diverses altérations à son rivage et à la situation des nombreuses îles que ce fleuve forme dans son cours. — L'*Ill*, qui prend sa source dans le bourg de Vinkel, dans le département du Haut-Rhin, passe par Mulhausen, Ensisheim, Colmar, Schelestatt, où elle commence à porter bateau; Strasbourg, qu'elle traverse; se joint à la Brusche, après avoir reçu dans son cours les ruisseaux de Larg, Tolder, Thur, Lauch, Fecht, Cembs, Cher, Andlau et d'Ergers, et se jette enfin dans le Rhin au-dessous de Vantzenau. — La *Brusche*, qui a sa source dans les montagnes des Vosges, d'où, descendant par les vallées du Ban-de-la-Roche et de Schirmeck, elle se rend dans la plaine, grossie par plusieurs ruisseaux, et passe à Molsheim, après s'être partagée en deux branches au-dessus de Gresweiller. Celle de la droite se dirige par Dachstein et Strasbourg, où elle prend le nom d'*Ill*. Celle de la gauche forme un beau canal de 24 pieds (7 mètres 8 décimètres) de largeur, sur 8 pieds (2 mètres 6 décimètres) de profondeur, et dont la pente est de 84 pieds (27 mètres 3 décimètres dans l'espace de 4 lieues (20 kilomètres). On y a pratiqué des écluses aux endroits convenables pour soutenir les

eaux, et la navigation y est aujourd'hui fort commode. La Brusche reçoit dans son cours les rivières de Mossig, la Suval, l'Hasel, etc.—La *Sorr* prend sa source près de l'ancien château de Dagsbourg ; passe à Saverne, et se jette dans le Rhin. — La *Queiche* a sa source au-dessus d'Anweiller, et s'embouche dans le Rhin près de Germersheim. Avant son entrée dans la plaine, on en a séparé une partie par un canal qui rend à Landau le même service que celui de la Brusche à Strasbourg ; et les eaux de cette rivière, jointes à celles de quelques ruisseaux, ont facilité les moyens de construire un rempart important, formé de fossés et de retranchemens, connus sous le nom de *lignes de la Queiche*, qui, depuis Landau, s'avancent vers le bourg de Herte jusqu'au Rhin, où elles aboutissent. — Les autres rivières sont la *Lierre*, la *Motter*, *Zinsel*, *Sauer*, *Selze*, *Lauter*, etc. Outre la quantité prodigieuse de manufactures et d'usines que ces rivières font mouvoir, elles sont encore très-abondantes en poisson, et, sous ce rapport, d'un grand produit.

L'air de cette ci-devant province est fort sain, et le climat assez tempéré. Cependant les hivers y sont un peu longs et froids, à cause de la proximité des montagnes qui l'entourent de plusieurs côtés. Le printems y est court ; et les neiges, dont les montagnes sont couvertes, ne fondent qu'au mois de floréal. On passe tout-à-coup aux chaleurs de l'été ; et cette saison est assez inconstante, à cause des pluies fréquentes qui tombent jusques dans les commencemens de vendémiaire. L'automne y est toujours agréable, et y procure, par sa chaleur douce et tempérée, une parfaite maturité de tous les fruits. Les montagnes qui séparaient l'Alsace de la Lorraine sont fort élevées ; elles sont, la plupart, couvertes de bois de sapin, de hêtres, de chênes et de charmes. Celles qui bornaient l'Alsace du côté de la Suisse sont moins hautes ; elles fournissent toutes sortes de bois, tant de chauffage que de charpente. Le pays qui se trouve renfermer ces montagnes, est varié par d'agréables côteaux et par des plaines fertiles.

Le sol de l'ancienne province d'Alsace est en général un des plus fertiles de la France. Il produit quantité de grains de toutes espèces ; il abonde encore en pâturages, en bois, lins, chanvres, safran, tabac, légumes, fruits, etc. Cependant le pays qui s'étend entre la rivière d'Ill, la Hart et le Rhin

jusqu'à Strasbourg, est étroit et médiocrement fertile. Il n'y a point de vignes; les bonnes terres y sont rares, à cause des fréquens débordemens du Rhin, ainsi que je l'ai observé plus haut. On ne recueille dans le centre que du seigle, de l'orge et de l'avoine. L'étendue qui est entre les montagnes et l'Ill, depuis Sultz jusqu'à la Sorr, qui coule du couchant au levant, 2 lieues (10 kilométres) au-dessus de Haguenau, est très-abondante en toutes sortes de grains, en vins, en pâturages. Ce qui est au-dessus de Sultz et de Befort, en suivant la montagne, et dans une étendue de 12 lieues (60 kilomètres) de longueur, sur 4 lieues (20 kilomètres de largeur, est beaucoup moins fertile, à cause de la grande quantité de bois dont le pays est couvert. D'ailleurs, le peu de terres labourables qu'il y a dans cette contrée ne saurait y produire l'abondance, ces terres étant spongieuses et difficiles à travailler. Au reste, les pâturages y étant bons et en grande quantité, donnent aux habitans le moyen de s'occuper à la nourriture des bestiaux, dont ils font un grand commerce. La partie qui s'étend vers la Suisse est plus fertile, sur-tout du côté d'Altkirch, d'Huningue et de Mulhausen.

Le territoire d'Haguenau, appelé la *plaine de Mariendal*, ne consiste qu'en bruyères sablonneuses, qui ne produisent que du maïs ou bled de Turquie. Il n'y croît point de vin, à cause de la proximité de la forêt et des bois qui sont aux environs. Depuis la montagne de Saverne jusqu'au Rhin, c'est-à-dire, l'étendue de pays situé entre ce fleuve, la Soor et la Brusche, est la contrée la plus fertile de cette ci-devant province, sur-tout dans la plaine de Strasbourg: les grains de toutes espèces, le tabac, les légumes, le safran, le chanvre, etc., y viennent en abondance, et le sol y est également beau, fertile, agréable, délicieux. La partie située entre les montagnes et le Rhin, et qui s'étend depuis Haguenau jusqu'à Landau, Germersheim, est couverte de bois et de terres incultes; on n'y récolte que des foins. Cependant il faut en excepter la plaine de Landau, qui est abondante en grains, en légumes et en fruits. Cette belle plaine a environ 3 lieues (15 kilomètres) de longueur, sur une lieue (5 kilomètres) de largeur, à peu-près pareille. Le pied des montagnes, depuis Landau jusqu'à Weissembourg, est couvert de vignes, dont le produit est ordinairement fort considérable. En géné-

ral, tous les vins de cette ancienne province sont très-bons; mais les rouges y sont rares.

On trouve dans la ci-devant Alsace des forêts considérables : les plus remarquables sont celles de la Hart, de Haguenau, de Bienwald. La forêt de la Hart est située entre l'Ill et le Rhin, entre Neuf-Brisach, Lutzen, Mulhausen, Huningue, etc. Elle contient environ 30,000 arpens) quinze mille trois cent douze hectares), et fait partie des forêts nationales. La moitié de celle de Haguenau appartenait à la ville de ce nom, et l'autre moitié au domaine : elle contient 31,000 arpens (15,822 hectares) en bois pleins. Quant à la forêt de Bienwald, située entre le Rhin, Weissembourg et Lauterbourg, elle est à-peu-près aussi étendue que celle de Haguenau.

L'ancienne province d'Alsace abondait en mines de différens métaux, de fer, de plomb, de cuivre et d'argent. On ne peut les distinguer par les métaux qu'elles fournissent, car presque toutes en donnent de plusieurs sortes à-la-fois. On y trouvait également des sources d'eaux minérales à Sultzbach, Sultz et Niederbronn. Les eaux de la premières sont sur-tout en réputation, à cause de leur qualité propre à guérir la paralysie, la gravelle et la faiblesse des nerfs; mais les deux autres sont moins estimées.

L'industrie des habitans consistait en manufactures de draps, de tiretaine, de tapisseries de bergame, de couvertures, de toiles, de toiles peintes, de toiles à voiles, de cordages; de cuirs et peaux tannés, d'ouvrages d'orfèvrerie et sur-tout de vermeil; de passementerie, de broderie, de chapellerie, de bonnetterie, de porcelaine et faïence, de savon, de tabac, de garance, des forges, des usines, etc. Le commerce comprenait les bleds et autres grains, les vins, eaux-de-vie et vinaigre, les chanvres, les treillis, des cannevas; le safran, la térébenthine, le tartre, le suif, les graines d'oignons, de pavots, d'anis et de fénouil; les chevaux, les bœufs et vaches; les bois de construction, de charpente, de chauffage; les tabacs, en feuilles et en poudre, la poudre à tirer, et les produits de toutes les manufactures et fabriques qui y sont établies.

L'étendue de l'ancienne province d'Alsace était évaluée à 541 lieues carrées, équivalent à-peu-près à 10,820 kilomètres

tres carrés ; ce qui donnait 1 million 82 mille hectares, ou 2 millions 164 mille arpens.

La population était de 554,525 individus ; ce qui fesait 1,025 habitans par lieue carrée.

Cette ci-devant province était divisée en Haute et Basse-Alsace, et le pays de Suntgaw. La Haute était séparée de la Basse par un fossé pratiqué depuis les montagnes jusqu'à la rivière d'Ill. Le Suntgaw était situé au midi de la Haute-Alsace. Strasbourg était la capitale de tout le gouvernement, et en particulier de la Basse-Alsace ; Colmar, du conseil-souverain de la ci-devant province, et la capitale de la Haute-Alsace, et Befort était la capitale du Suntgaw.

Aujourd'hui l'ancienne Alsace, avec les principautés de Porentruy et de Montbéliard et la république de Mulhausen, forment deux départemens ; savoir, celui du Bas-Rhin et celui du Haut-Rhin.

Le nom d'*Alsace* paraît, pour la première fois, dans l'*Histoire de France* sous les rois de la première race. Il est allemand, et dérive avec le plus de probabilité de la rivière d'Ill, qui fit d'abord nommer ceux qui en habitaient les bords *Elsassen*, c'est-à-dire, voisins de l'Ill ; et cette dénomination, s'étendant peu-à-peu, se communiqua enfin à tout le pays, qui fut appelé *Elsass* en allemand *Elisatia*, *Alisatia*, *Alsatia*, etc., en latin. Les anciens auteurs français le nomment *Aulsass*, *Aussay* ; d'où Guillaume de Nangiac a formé le mot latin *Alsacium*.

L'Alsace passa de la domination des Celtes, sous celle des Romains, du tems desquels elle était habitée par les Sequaniens, les Rauraques, les Triboques et les Médiomatrices ; ensuite les Germains s'en emparèrent, et les Francs la leur enlevèrent après la bataille de Zulp ou Zulpich, qu'on appellait alors *Tolbiac*, gagnée par Clovis en 496. Elle fut depuis incorporée au royaume d'Austrasie, et possédée, sans interruption, par les descendans de ce prince, qui la firent gouverner d'abord conjointement avec l'Allemagne, et ensuite séparément par des ducs, dont le plus célèbre fut *Ethon*, que d'autres nomment *Athalric*, *Adelric*, et par contraction *Athic*, qui mourut vers l'an 690. Son fils aîné *Adelbert* lui succéda, et laissa un fils nommé *Luitfrid*, après la mort duquel les ducs furent abolis en 730, et la province admi-

nistrée par des comtes, sans perdre néanmoins le titre de duché. En 752 elle passa, comme le reste de la monarchie, sous les lois de Pepin-le-Bref et de ses successeurs. Au décès de Louis-le-Débonnaire, en 840, Lothaire, son fils aîné, s'en empara, et la joignit, après la paix de Verdun, conclue entre lui et ses frères en 843, à cette grande portion de l'empire Français qui lui échut, et qu'on appella le *royaume de Loraine.* En 869, après la mort de son fils aîné, Lothaire II, cette province fut réunie à l'empire d'Allemagne, auquel elle demeura constamment soumise, et *Louis-l'Enfant,* fut le dernier des princes Carlovingiens qui y domina. Elle fut annexée jusqu'en 916, à la Lorraine Allemande, gouvernée par des officiers appellés *Cameræ-Nuntii :* on l'en détacha ensuite pour la joindre au duché de Suabe, nouvellement établi, et en dépendit jusqu'à la révolution qu'y occasionna la mort de *Conradin*, son dernier chef, décapité à Naples en 1268, et releva alors immédiatement de l'empire, à l'exception des terres considérables que la maison d'Autriche se soumit peu-à-peu dans la Haute-Alsace.

Environ un siècle avant l'extinction des ducs, les deux comtes provinciaux qui gouvernaient sous eux en Alsace, prirent le titre de Landgraves, et les districts auxquels ils présidaient furent appelés *Landgraviats*, l'un *superieur* et l'autre *inférieur.* Le gouvernement politique était distribué de manière que le duc avait soin de tout ce qui avait rapport, tant à la milice qu'à la paix et au repos de l'état, et les Landgraves présidaient les tribunaux : il n'y avaient que les domaines et les droits régaliens des Empereurs, les villes épiscopales et autres, qui étaient exempts de leur jurisdiction, et administrés par un préfet et des conseillers municipaux; mais dès qu'il n'y eut plus de ducs, les Landgraves étendirent peu-à-peu leur pouvoir, obtinrent les droits régaliens, et gouvernèrent enfin en maîtres les pays où ils n'avaient été d'abord regardés que comme magistrats. Le Landgraviat-inférieur comprenait toute la base Alsace, ou le *Nordgau ;* nom sous lequel elle a été désignée jusqu'au milieu du 12me. siècle, et qu'on trouve inséré dans les titres des comtes de Metz, et après eux dans ceux des comtes de *Werth* ou *Wœrd*, qui en furent les maîtres jusqu'en 1358. Le dernier d'entr'eux fut Jean II, dont la sœur Adelaïde

épousa Fréderic, comte d'Oetfingue, qui hérita du Landgraviat de Basse-Alsace, et en fut investie en 1340, conjointement avec Louis son frère, par l'Empereur Louis de Bavière. Mais étant mort en 1357, Louis le jeune son fils, et Louis son frère, l'aliénèrent l'année suivante, de manière que la majeure partie en passa à l'évêché de Strasbourg avec le titre de Langdrave; une autre partie à la seigneurie de Lichtemberg, et le reste à la famille de Fleckenstein. Le Landgraviat-supérieur renfermait tout ce qu'on appellait la Haute-Alsace et le Sundgaw. Otton II, de Habsbourg, l'acquit par succession, et le transmit à sa famille. Albert III, son petit fils, fut le premier qui, dans un document de l'année 1186, prit la qualité de *Landgrave-d'Alsace*: titre que la maison de Habsbourg, et après elle celle d'Autriche, ont constamment porté depuis. En 1521 Ferdinand Ier. joignit à ce Landgraviat celui de Brisgau et le Brisgau Autrichien, et les soumit à une régence commune qui siégeait à Ensisheim. La forme de l'administration publique qu'il y établit subsista sans altération jusqu'en 1648.

Par le traité de Munster, conclu à cette époque, l'Empereur renonça, tant en son nom qu'en celui de la maison d'Autriche et de l'Empire, à tous leurs droits sur le Landgraviat de Haute et Basse-Alsace, le Sundgaw et la préfecture d'Haguenau ou les dix villes impériales et unies de cette province, et en fit cession à la France, pour en jouir à perpétuité et en toute souveraineté. A son tour Louis XIV promit bien de ne pas déroger aux immunités des états de la province qui avait joui de l'immédiateté de l'empire, et de se contenter des droits que la maison d'Autriche avait exercés sur eux; mais dans la guerre suivante il se crut obligé de prendre possession des dix villes impériales, et leur reddition n'ayant point été expressément déterminée par le traité de Nimègue, il les soumit entièrement à sa domination. Il ne restait plus que la ville de Strasbourg qui, ne pouvant faire mieux, se soumit au roi en 1681, et que l'empereur et l'Empire cédèrent également en toute souveraineté à la France, par le traité de Ryswick, en 1697, avec tout ce qui leur appartenait sur la rive gauche du Rhin.

La langue du pays est l'Allemand; il n'y a que quelques cantons où l'on parle un dialecte romain, que les

Français puristes appellent *patois*. Au reste, la langue Française s'est introduite, non-seulement dans les villes, mais encore dans les villages, et il n'est pas dans cette ci-devant province aucune personne dans la classe aisée qui ne la parle assez bien pour se faire comprendre.

BAS-RHIN. — Ce département, formé de la ci-devant Basse-Alsace et de diverses communes de l'ancien pays de Nassau-Saarbruck, du duché de Deux-Ponts et du Palatinat, tire son nom du cours physique du Rhin, relativement à cette partie de l'ancienne France. Ce fleuve, un des plus considérable de l'Europe, a ses sources dans le pays des Grisons, au Mont-Saint-Gothard : l'une se nomme *Rhin-inférieur*; l'autre, *Rhin-supérieur*, et la troisième, *Rhin-du-milieu*, jusqu'à leur jonction à quelques kilomètres au-dessus de Coire. Depuis ses sources jusqu'au lac de Constance, qu'il traverse, le Rhin coule de l'ouest à l'est de ce lac jusqu'à Bâle, il fait beaucoup de sinuosités et se dirige de l'est à l'ouest : de Bâle, coulant du sud au nord, ce fleuve côtoie les deux départemens auxquels il donne son nom, les sépare du Sundgaw et de la Souabe, traverse les ci-devans électorats de Mayence, de Trèves et de Cologne, les Palatinats des Haut et Bas-Rhin; a son entrée dans la Hollande le Rhin se divise en deux bras, dont l'un conservant le nom de Rhin, va se perdre dans les sables de l'océan, à quelque distance au-dessus de Leyde, et l'autre bras, le plus considérable, prenant le nom de Leck, se perd aussi à dix kilomètres ouest de Dordrecht dans la mer du Nord. Ce fleuve est favorable à la navigation : il est extremêment poissonneux, et l'on y pêche sur-tout de très-grosses carpes, de beaux brochets et des écrevisses renommés par leur grosseur; il charrie des paillettes d'or, que les torrens, en se précipitant du haut des montagnes de la Suisse, y entraînent avec eux. On y trouve aussi beaucoup de cristaux en forme de cailloux de la grosseur d'une noix, qui, par leur dureté, reçoivent le poli comme les diamans. On en fait un assez grand commerce sous le nom de *cailloux du Rhin*.

Le département du Bas-Rhin est borné au nord par celui du Mont-Tonnerre; à l'est, par le Rhin, qui sépare la France de l'Allemagne; au sud, par le département du Haut-Rhin; et à l'ouest, par ceux des Vosges et de la Meurthe.

Le sol de ce département est fertile, il produit des grains de toutes espèces, du millet, du maïs ou blé de Turquie, de la navette, du chanvre, du lin, du tabac, de la garance, des pavots, des pommes de terre, des châtaignes, de la graine de moutarde, des vins, des pâturages excellens, des bois en abondance, etc. Le Bas-Rhin est un des départemens de la France où l'agriculture est poussée à un haut degré de perfection. Les habitans en général, laborieux et industrieux, sont disposés à essayer les moyens d'amélioration qu'ils voyent réussir chez leurs voisins. Aussi les prairies artificielles y sont-elles multipliées dans un grand nombre de cantons. On n'y connaît point le funeste système des Jachères, et l'observateur voit avec joie une seconde récolte de navets succéder à celle des grains qui vient de rentrer. Année commune les récoltes en grains du département du Bas-Rhin excèdent d'un cinquième les besoins de la consommation des habitans. L'avoine n'y est pas généralement cultivée; on n'en trouve guère que dans les cantons du nord et de la montagne, où l'on cultive aussi beaucoup l'épeautre, tandis que dans ceux du sud le maïs les remplace. On récolte du vin au-delà de la consommation; le sixième est rouge et le surplus blanc; les habitans préfèrent ce dernier pour leur boisson ordinaire. La culture des pommes de terre y est très-étendue, et ce département est une des premières contrées de la France où elle ait pris faveur. Le choux est aussi une culture considérable, et donne lieu au commerce de *sauer-kraut*, *choux-croute*, qui se fait à Strasbourg. Quelques-uns des choux que l'on y recueille pèsent jusqu'à 80 livres (39 kilogrammes).

Après les grains, les vins, les pommes de terre et les choux, les principaux objets de culture sont le tabac, dont les récoltes sont très-abondantes; la garance y est très-cultivée, sur-tout dans les terrains sablonneux; le chanvre et le lin; les récoltes du premier sont considérables, celles du second le sont moins, parce qu'il n'est guère cultivé que dans les montagnes; la culture des plantes à graines huileuses, telles que le pavot, la navette, la cameline y est très-étendue.

On élève dans le département du Bas-Rhin de beaux chevaux, beaucoup de bêtes à cornes et de porcs; mais l'édu-

cation des bêtes à laines y est un peu négligée, ainsi que celle des abeilles.

On y trouve des mines de fer, de charbon de terre, d'asphalte; de belles carrières de pierres de construction et de plâtre; une exploitation de vitriol de mars et de poix; une saline et des eaux minérales.

L'industrie consiste principalement en manufactures de moquettes, de futaines, de tapisseries de Bergame, de couvertures; d'acier, d'armes blanches, de fonte; en tanneries, en faïencerie, en orfèvrerie, etc.

Le commerce est très considérable: il comprend les blés et le tabac, qui en sont les deux principales branches; les vins, eaux-de-vie et vinaigre, le chanvre, safran, garance, chevaux, bœufs, suif, bois de construction, de charpente, de chauffage, etc., et dans les divers produits des différentes manufactures qui y sont établies.

L'étendue territoriale du département du Bas-Rhin est de 970,986 arpens (495,575 hectares) ou de 268 lieues carrées (4,955 kilomètres et demi carrés). La population est évaluée à 444,858 individus, ce qui donne 1660 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 3,609,442 francs, ce qui fait 8 francs 11 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en quatre sous-préfectures, en trente-sept cantons et en six cent seize communes. *Strasbourg* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont:

STRASBOURG, chef-lieu d'une préfecture et siège d'un évêché, d'un consistoire général de la confession d'Ausbourg, du tribunal criminel du département, d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ancienne, grande, belle et très-forte ville, située à un kilomètre (moins d'un quart de lieue) du Rhin, sur les rivières réunies de l'Ill et de la Brusche, que l'on y passe sur plusieurs ponts de bois. Elle est éloignée de 120 lieues (480 kilomètres) de Paris. La cathédrale est un des plus beaux édifices, le clocher est un chef-d'œuvre d'architecture gothique, et l'un des plus beaux monumens de ce genre qui existent dans le monde. La tour, dont la construction a duré 162 ans, et qui fut terminée dans le 15me. siècle, est une pyramide de 436 pieds

(140 mètres) de hauteur. On y monte par un escalier de 665 marches, et elle est généralement reconnue pour la plus haute de l'Europe. Toute la flèche est travaillée à jour avec tant de délicatesse, qu'il est difficile de concevoir comment elle a pu résister pendant trois siècles et demi aux ravages du tems. L'horloge qui est dans l'église fixe avec raison l'attention des curieux par son étonnante complication de mécanique, d'horlogerie et d'astronomie. La religion luthérienne est aussi professée dans cette ville, et c'est dans un des temples Luthériens (celui de St.-Thomas), que se voit le superbe mausolé du maréchal de Saxe. L'extérieur des maisons de Strasbourg n'est pas brillant : on trouve cependant dans cette ville de très-beaux édifices, tels que le palais de l'évêché, l'hôtel-de-ville, le palais de la préfecture, autrefois de l'intendant, l'hôtel de Darmstatt, de Bellomba, etc. On y remarque encore le monument élevé en l'honneur du brave général Desaix, le pont national du Rhin, le télégraphe, le lycée, le muséum de peinture, l'observatoire, et une riche bibliothèque, dans laquelle il y a un cabinet d'antiquités.

Le sol de la plaine de Strasbourg est le plus fertile de tout le département, il produit en abondance des grains, du tabac, des légumes, du safran, du chanvre, etc. Les environs de cette ville sont beaux, agréables et fertiles ; ils offrent pour la plupart des jardins potagers, où l'on cultive des légumes et des fruits de toutes espèces. On trouve dans l'immense plaine des Bouchers des prairies naturelles et artificielles en paquis, de grands terrains sablonneux plantés d'arbres de différentes espèces, et d'autres destinés aux promenades et aux manœuvres des troupes.

Sous le rapport de l'industrie, la ville de Strasbourg ne le cède à aucune autre de la république ; elle renferme un grand nombre de manufactures de draps et autres étoffes de laine, de tapisseries de Bergame, des filatures de fil et de coton, des blanchisseries, de corderies, de toiles à voiles, de tabac, de garance, d'amidon, de fleurs d'Italie, d'orfèvrerie et sur-tout de vermeil, dont les ouvrages sont très-recherchés ; des tanneries, faïenceries, etc. Il y a une fonderie de canon.

Strasbourg, placé près du Rhin et sur deux rivières navigables dans la plus grande partie de leurs cours, est une ville

commerçante par sa situation, et devient l'entrepôt nécessaire des marchandises d'échange de la France, de l'Allemagne, de la Suisse, de l'Italie et de la Hollande ; outre le commerce qui lui est propre, et qui comprend les grains, les vins, le tabac, les chanvres, la garance, le safran, les bois de construction et de chauffage, le suif, les pelleteries, etc., et les divers produits des nombreuses manufactures et fabriques qui y sont établis. Il faut encore observer qu'indépendamment de tous les articles ci-dessus mentionnés, Strasbourg a encore pour objet de commerce, les bas de laines, la buffleterie; les plumes, le parchemin, les chapeaux, les bougies et flambeaux, la colle-forte, des langues fourées et des pâtés de fois d'oie, dont on fait des envois jusqu'à Paris ; les écailles d'ablettes, employées à la fabrication des fausses perles ; les liqueurs spiritueuses, les graines potagères, les arbres fruitiers, les chataignes, le tartre, la résine blanche, la belle térébenthine, le goudron, les racines d'aristoloche fibacée, de gentiane, de calamus, le fer travaillé, les marbres de Schirmeck, le verre, les glaces, la porcelaine, les meubles de toutes espèces, tous les objets de passementerie et boutonnerie en or, argent, et en soie et poil de chèvre, les instrumens de musique, de chirurgie, de mathématiques et de physique ; les ouvrages faits au tour, etc.

L'origine de Strasbourg est antérieure à l'ère chrétienne ; mais cette ville ne devint considérable que vers la fin du 4me. siècle ; c'était alors la seule ville des Gaules où l'on fabriquât toutes sortes d'armes. Cette ville, après avoir éprouvée différentes révolutions, parvint à un rang distingué parmi les villes libres et immédiates de l'Empire. Elle se soumit, ainsi que je l'ai dit plus haut, à la France en 1681, et cette acquisition fut confirmé par le traité de Ryswick en 1697.

Strasbourg est la patrie de *Jean-Gaspard Eisenschmid*, habile médecin et grand mathématicien ; d'*Ulric Obrecht*, grand jurisconsulte, et de *Jean-Guillaume Bauv*, excellent peintre.

Haguenau est une ville située sur la Motter, qui la partage en deux parties, dans une contrée sabloneuse et au milieu de la forêt de ce nom. Les productions des environs sont variées et abondantes, quoique le sol offre dans la

plaine dite de *Mariendal*, des bruyères sabloneuses, dans lesquelles on ne cultive guère que du maïs. Cependant on recueille dans le territoire d'Haguenau du froment, du seigle, de l'orge, du maïs, des pommes de terre, des légumes, des fruits, du vin, et sur-tout beaucoup de garance, des fourrages, chenevis, navette, pavots, etc. Il y a des prairies artificielles. On trouve dans cette ville des garancières ou étuves, et des moulins pour sécher et pulvériser cette plante. Le principal commerce consiste en garance et en bois.

Wasselonne est un gros bourg situé au pied des montagnes des Vosges. Le sol des environs produit des grains qui suffisent à-peu-près à la consommation des habitans ; on y récolte aussi des fèves de marais, des pommes de terre, des légumes secs, des fourrages, quelque peu d'avoine, du vin, du chanvre, de la navette, des pavots. Il y a beaucoup de prairies artificielles. On y trouve la fameuse carrière dite *Kronthal*, dans la vallée pittoresque de ce nom, dont on a tiré les pierres qui ont servi à la construction de la cathédrale de Strasbourg ; elle fournit encore aujourd'hui aux constructions de cette commune. On y a découvert aussi des indices de charbon de terre. Il y a une manufacture de toiles peintes, la seule qui existe dans le département, et une blanchisserie de toiles ; des fabriques de papier blanc fin, mi-fin, bulle et gris, de cartons pour les appréteurs de draps, et de papiers peints pour tenture.

Bischwiler est un gros bourg peu éloigné de la rive gauche du Rhin. Les produits du sol en grains ne suffisent pas à la consommation des habitans ; ils consistent en froment, seigle, orge, maïs, millet, avoine, légumes secs, pommes de terre, fourrages, tabacs, chanvres, navettes et garances. Il y a à *Mittelhardt*, dans les environs, une mine de fer qui alimente les forges du Bas-Rhin. On trouve à Bischwiler des fabriques de gros draps propres à l'habillement des troupes, une manufacture considérable de chanvre et de garance, des fabriques de gants de laine, de toiles, de coutils, de maroquins et de corderie, etc.

Oberhausbergen est un village situé dans la plaine, à peu de distance de Strasbourg. Le sol y est très-fertile et les produits surpassent de près de moitié les besoins des habitans. Ils consistent en froment, seigle, orge, quelque peu d'avoine,

pommes de terre, vesse, féves de marais, vin, chanvre, tabac, pavots, colza. On y cultive aussi la garance, la moutarde et le fenu-grec.

Molsheim est une petite ville située sur la Brusch, au pied des montagnes des Vosges. Le sol y produit du froment, méteil, seigle, orge, avoine, légumes secs; on y récolte beaucoup de vins, entr'autres le fameux vin dit de la *Chartreuse*, qui passe pour le meilleur des départemens du Rhin. On y cultive aussi le tabac, le chanvre, la navette, et on y récolte beaucoup de fourages. Il y a des eaux minérales, une superbe carrière de pierres de construction et une mine de fer.

Weissembourg, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une ville forte située sur la Lauter, au pied des montagnes. Le sol des environs n'est pas généralement très-fertile. On y récolte cependant quelques grains, tels que froment, seigle, orge, avoine, légumes secs, fourrages, vins, pommes de terre, chataignes, fruits, chanvre, colza, navettes. Il y a sur-tout beaucoup de prairies artificielles. On trouve à Weissembourg, des fabriques de siamoises, de bas de fil et coton, de différens ouvrages de taillanderie, des tanneries, etc.

Landau est une ancienne, belle et très-forte ville située sur la Queiche, entre le Rhin et les montagnes. Landau est regardée comme une place très-importante, à cause de sa position. Les fortifications, dont M. de Vauban fut le premier auteur, forment un octogone alongé, composé de huit tours bastionnées et de huit courtines qui les joignent: le tout est défendu par un bon fort, un cornichon et de grandes flaques presqu'impraticables. On peut inonder le tour de la ville au moyen de deux grandes écluses. Le sol des environs est un pays marécageux environné de montagnes, où l'air n'est pas sain, à cause de l'exhalaison des marais qui y sont en grand nombre. On y cultive des grains de toutes espèces, des légumes excellens, et principalement des choux, des pommes de terre, de la navette, etc. Il y a beaucoup de prairies artificielles. Le commerce de cette ville se réduit à-peu-près à la consommation intérieure des habitans et de la garnison. — Landau fut assiégée et prise quatre fois depuis 1702 jusqu'en 1713. l'Empereur Joseph la prit, n'étant

encore que roi des Romains, en 1702; les Français la reprirent en 1703, et les Impériaux en 1704. Mais par le traité de Bade la possession en fut assurée à la France, qui l'avait reprise en 1713. Elle fut bombardée par les Prussiens en 1793.

Lauterbourg est une petite ville forte située sur la rive droite de la Lauter, à une petite distance de son confluent avec le Rhin. C'est à cette ville que se termine les fameuses *lignes* dites de *Lauterbourg*, garnies de redoutes et d'un fossé, et qui commencent près de Weissembourg, au pied des montagnes des Vosges. Le sol des environs produit du froment, du seigle, de l'orge, du sarrazin, de l'avoine, des pommes de terre, du chanvre, de la navette, des fourrages, et on y trouve beaucoup de prairies artificielles. Il y a des tanneries.

Fort-Vauban, autrefois *Fort-Louis*, est une petite ville et forteresse construite en 1689, sous la direction du maréchal de Vauban. Elle est située dans une île du Rhin, et forme un carré long régulier, composé de quatre grands bastions et d'autant de demi-lunes, le tout environné d'un fossé et d'un chemin couvert. Je dois observer qu'une partie des fortifications ont été détruites par les ennemis, qui les ont faites sauter en l'évacuant en l'an II. Les rues y sont toutes tirées au cordeau, et les maisons régulières et d'une belle symétrie. Le sol des environs produit des grains de toutes espèces, des légumes secs, des pommes de terre, des fourrages, et on y trouve beaucoup de pâturages.

Bergzabern est un bourg situé au pied des montagnes des Vosges. Les principales productions du sol sont les vins : la récolte des grains n'est pas suffisante à la consommation des habitans. On y récolte des légumes secs, des pommes de terre, du chanvre, de la navette, etc. Il y a beaucoup de prairies artificielles. On y trouve une mine de fer et des forges, quelques fabriques de bas de coton et de fil.

Niederbronn est un bourg situé au pied des montagnes des Vosges. Le sol produit des grains, du vin, des légumes, des pommes de terre, des châtaignes, des fruits à cidre, du chanvre, du lin, du colza, de la navette, etc. Il y a beaucoup de prairies artificielles. On y trouve des eaux minérales,

des pyrites sulfureuses, des mines de fer, des forges, faïencerie, verrerie, papeteries, etc.

Soultz-sous-Forêts est un bourg situé dans une plaine. Les environs produisent du froment, du seigle, de l'orge, de l'épeautre, de l'avoine, des légumes, des pommes de terre, des fourrages. Les prairies artificielles y sont très-multipliées. On y fait du vin; on y récolte des fruits à cidre, des châtaignes et du chanvre. Il y a une source d'eau salée, des mines d'asphalte et de charbon de terre.

Seltz est un bourg renommé pour ses eaux minérales stomachiques et apéritives.

Saverne, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la Sorr, à l'ouest d'une montagne fort escarpée, couverte de bois, et fesant partie des Vosges. On y a pratiqué un chemin qui, s'élevant en spirale insensible, rend la montée et la descente également facile et agréable. Le sol des environs est très-fertile, il produit des grains, du lin, des légumes, des fruits, etc. Il y a des prairies naturelles et artificielles, où l'on élève des bestiaux et des bêtes à laine. On y trouve des carrières de plâtre, servant d'engrais pour les terres. L'industrie consiste en fabriques de grosses étoffes de laine, de siamoises, en fil et coton, des tanneries, manufactures de faïence et verrerie. Les anciens évêques de Strasbourg y avaient un très-beau palais, qui fut incendié en 1780. Il était orné de jardins aussi vastes qu'élégans, et bien décorés.

Saar-Union, ci-devant *Bouquenom*, est une petite ville située sur la Sarre. Le sol des environs produit du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, des pommes de terre, des légumes, des fourrages, etc. Il y a des fabriques de draps et de siamoises.

La Petite-Pierre est une petite ville située sur une montagne au milieu des Vosges. Elle a un château fort, à qui elle doit son nom et son origine. Le sol montueux des environs produit peu de grains, des pommes de terre, beaucoup de fourrages. On y trouve des eaux minérales. Il y a une faïencerie et une verrerie.

Marmoutier est une petite ville située dans les montagnes. Le sol y est peu fertile en grains, mais on y récolte du vin, du chanvre des pavots, de la navette et beaucoup de four-

rages. On y a découvert des indices de charbon de terre. Il y avait une fameuse abbaye qui lui a donné son nom.

Bouxviller est une petite ville située au pied des Vosges. Le sol des environs produit des grains, des pommes de terre, des légumes, des graines grasses et des fourrages. Il y a des fabriques de siamoises et de futaines. On y trouve un château d'une architecture gothique, mais orné de jardins et de promenades très-agréables. Cette ville était autrefois le siège du consistoire luthérien.

Barr, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située au pied des montagnes des Vosges. Le sol des environs est bon : il produit des grains, des légumes, des pommes de terre, du tabac, des fourrages, etc.

Benfelden est un bourg situé sur la rivière d'Ill. Le sol est très-fertile, et produit des grains en abondance. Il y a beaucoup de prairies. On y cultive aussi des pommes de terre, des choux, du chanvre, de la navette, et sur-tout beaucoup de tabac, dont les habitans font leur principal commerce, ainsi que dans le produit des tanneries qui y sont établies.

Schelestatt est une ville forte située sur la rivière d'Ill, confinant au département du Haut-Rhin. Le sol est peu fertile en grains, mais on y récolte beaucoup de vin, de chanvre, de lin et de navette. On y trouve un grand nombre de prairies artificielles et une source d'eaux minérales. Il y a des papeteries et tanneries.

Obernai est une petite ville située au pied des Vosges. Le sol y produit peu de grains, mais beaucoup de vin ; et on y trouve des prairies artificielles. Il y a des mines de fer, des forges, etc. On trouve à *Klingenthal* une mine d'acier et de charbon de terre qui sont d'un grand produit, et qui ont donné lieu à l'établissement de la manufacture d'armes blanches dont nous avons parlé plus haut.

Merckolsheim est un bourg considérable situé sur la grande route de Strasbourg à Bâle. Le sol des environs produit des grains, des pommes de terre, du chanvre, du lin, de la navette, du tabac, des légumes. Il y a beaucoup de prairies artificielles. Le commerce consiste en grains et en tabac.

HAUT-RHIN.—Ce département est formé de la ci-devant Haute-Alsace, du Suntgaw, des principautés de Montbé-

liard et de Porentruy, et d'une partie de l'ancien évêché de Bâle. Il tire son nom du cours physique du Rhin, qui l'arrose à l'est du sud au nord, et lui sert de limite naturelle du côté de l'Allemagne. Le département du Haut-Rhin est borné au nord par celui du Bas-Rhin ; à l'est et au sud-est par le Rhin et la République Helvétique ; au sud par le département du Doubs, et à l'ouest par ceux de la Haute-Saône et des Vosges.

Le sol de ce département offre beaucoup de variétés à l'œil de l'observateur. L'étendue située au-dessous de Sultz et de Béfort, en suivant les montagnes à l'ouest, est peu fertile, à cause de la grande quantité de bois dont elle est couverte. Le peu de terres labourables qui y existent étant spongieuses, et par conséquent difficiles à cultiver, ne peuvent y répandre l'abondance. L'étendue située entre les montagnes et la rivière d'Ill, depuis la Sorr jusqu'à Sultz, est très-abondante en toutes sortes de grains, de vins et de pâturages. Celle comprise entre la rivière d'Ill, la Hart et le Rhin, est étroite et médiocrement fertile. Les bonnes terres y sont rares, à cause des débordemens du Rhin. On n'y recueille guère que du seigle, de l'orge et de l'avoine, et on y trouve peu de vignes. En général les productions du département du Haut-Rhin sont le froment, le maïs, le seigle, l'orge, l'avoine, la navette, le colza, le chanvre, la garance, le vin, les fruits, les légumes, les plantes potagères. Les pâturages y sont abondans, et on y élève beaucoup de bestiaux. Il y a de belles forêts, parmi lesquelles on distingue celle de la Hart. On y trouve des mines d'argent, de cuivre, de plomb, de fer, de charbon de terre, des tourbières et des eaux minérales. Il y a des fabriques de draps et autres étoffes de laine, des bonneteries, des toiles de fil et de coton, d'indiennes, de rubans de fil, des filatures de coton, des garancières, des papeteries, des scieries, des forges, acieries, ferblanteries, fourneaux, tireries de fil de fer, des moulins à poudre, une manufacture de montres, etc. Le commerce consiste en vins, en bois de construction, de charpente et de chauffage, en fer, en cuivre, en laines, en bestiaux, et dans les divers produits des manufactures qui y sont etablies.

L'étendue territoriale de ce département est d'un million 076,850 arpens (549,607 hectares), ou de 280 lieues car-

rées (,5,496 kilomètres carrés). La population y est évaluée à 382,285 individus ; ce qui donne 1,344 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 2 millions 837,963 francs ; ce qui fait 7 francs 42 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Le département du Haut-Rhin est divisé en 5 sous-préfectures, en 39 cantons et en 703 communes. *Colmar* en est le chef lieu.

Les villes principales sont :

COLMAR, chef-lieu d'une préfecture, et siège d'un tribunal d'appel, du tribunal criminel du département, d'un de première instance et d'un autre de commerce, est une grande et belle ville située dans une contrée agréable, fertile, et arrosée par les petites rivières de Fecht et de la Lauch, qui, s'y réunissant à la Thur, vont augmenter de leurs eaux la rivière d'Ill, et facilitent beaucoup les communications avec Strasbourg. Le sol des environs produit des grains, des vins excellens, de la garance, des pommes de terre, des légumes, des fruits. Il y a de bons pâturages. On y trouve une manufacture considérable d'indiennes fines, un moulin à poudre, et plusieurs usines et fabriques le long du canal de la Fecht. Colmar, sous les rois Francs, n'était qu'un village ou ferme royale. Elle fut érigée en ville sous les allemands, vers l'an 1220, et devint ensuite ville impériale, et la seconde en rang parmi celles de la préfecture d'Haguenau. On la fortifia dans le milieu du 17e. siècle ; mais Louis XIV, s'en étant emparé en 1673, en fit raser les ouvrages.

Neuf-Brisack est une forteresse importante et régulière située sur la rive gauche, et à 2 kilomètres (une demi-lieue) du Rhin. Elle fut construite en 1699, sous la direction du maréchal de Vauban, pour la défense de la ci-devant province d'Alsace et du Rhin. Les rues en sont nivelées, les maisons d'une architecture égale ; et la place-d'armes, au centre de la ville, forme un carré immense, planté d'arbres dans tout son pourtour.

Sainte-Marie-aux-Mines est une petite ville située sur la rivière de Lièvre, qui la divise en deux parties. On trouve dans les environs des mines d'argent, de cuivre-rosette, de plomb, d'antimoine, d'arsenic et de cristal à facettes extrêmement transparentes. Il y a des fabriques de toiles de lin,

de coton, de grosses étoffes de laine, de bas de fil, de coton et filoselle.

Ensisheim est une ancienne petite ville située au milieu d'une belle plaine, sur le canal Quatelbach, que la rivière d'Ill remplit de ses eaux. Cette ville était autrefois le chef-lieu de l'Alsace autrichienne, et le siège de la résidence archiducale, établie pour la Haute-Alsace, le Brisgaw, la Forêt-Noire et les villes forestières. Depuis sa réunion à la France elle a été la résidence du conseil-souverain d'Alsace jusqu'en 1674.

Guebwiller est une petite ville, située sur la Lauch, au pied des montagnes des Vosges, à l'entrée de la vallée de Florival, ainsi nommée à cause de sa beauté et de sa fertilité. Les vins que l'on récolte sur les côteaux qui environnent cette ville jouissent, à juste titre, d'une bonne réputation.

Munster est une ancienne petite ville qui doit son origine et son nom à la fameuse abbaye de l'ordre de St.-Benoît, de la congrégation de St.-Vannes, qui y était établie, et qui avait été fondée dans le 7me. siècle par les rois Merovingiens. Cette ville était autrefois ville Impériale ; elle est située dans une belle vallée, abondante en gras pâturages, où l'on élève beaucoup de bestiaux. On y cultive aussi la vigne, le lin, le chanvre, des fruits, etc. Les forêts y nourrissent toutes sortes de gibier ; elle est arrosée par de petites rivières qui, ainsi que les étangs, sont très-abondantes en poissons ; les truites que l'on y pêche sont excellentes, et sur-tout très-renommées. Le principal commerce des habitans consiste en beurre, en fromages, en kirchen-wasser, eau-de-merises, en planches et racines de gentiane.

Ribauvillé est une petite ville située au pied d'une montagne, et divisée en haute et basse ville. Il y a une manufacture de toiles de coton et indiennes mi-fines et communes.

Altkirch, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur une hauteur, au pied de laquelle coule la rivière d'Ill. Le sol des environs est peu fertile, mais très-couvert de bois, on y remarque sur-tout la belle forêt de la Hart.

Huningue est une ville forte située sur la rive gauche du Rhin. On en commença la construction en 1679 et elle ne fut terminée qu'en 1682. Le fortifications sont du maréchal de

de Vauban. Cette ville peut avoir sept cents toises (1,365 mètres) de circonférence, et elle forme un pentagone irrégulier. Les rues sont droites, assez propres, mais mal pavées. Il y a une assez belle place entourée de bâtimens civils et militaires et plantée d'arbres. Le sol des environs est sablonneux du côté du Rhin, mais plus il s'éloigne de ce fleuve et plus il devient gras; il est en général fertile et abondant en vins et en grains, sur-tout du côté du *Grand-Huningue*, qu'on appelle aujourd'hui *Neudorf*, village neuf, et qui étant autrefois situé dans l'emplacement qui occupe la ville, fut, lors de sa construction, obligé de se retirer à une petite demi-lieue (2 kilomètres) dans les terres : le terroir de ce village est propre au jardinage, les champs sont autant de potagers, et produisent toutes sortes de légumes et de fruits.

Mulhausen est une ville située dans une île formée par la rivière d'Ill, au milieu d'une belle campagne fertile en grains, en vins et en fruits. Il y a des manufactures de grosses étoffes de laine, de couvertures de laine, de bas de laine drapés au tricot, de bas de soie au métier; des fabriques considérables de toiles de coton et d'indiennes, des teintureries, des tanneries; on y fabrique aussi de beaux maroquins et des papiers peints. Mulhausen était autrefois une petite république, alliée des Suisses, elle était enclavée dans la ci-devant Haute-Alsace. Elle a été réunie à la France, et fait partie du département du Haut-Rhin, depuis l'année 1798 (l'an VI de la République).

Délémont, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite et jolie ville située sur la rivière de Byrse partie sur une hauteur. Les rues en sont larges, droites, ornées de fontaines et arrosées par des courans d'eaux vives qui y entretiennent la fraîcheur et la propreté. Le sol des environs est très-montagneux, et produit à peine ce qui est nécessaire à la subsistance des habitans.

Bienne est une petite ville située sur le lac de même nom. Il y a des fabriques de rubans, de divers ouvrages de fleuret; il y a de belles tanneries. On y fait un commerce assez considérable de bois de charpente et de planches de sapin.

Porentruy, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur

la rivière de Hall. Il y a un château où les évêques de Bâle faisaient autrefois leur résidence. Le sol des environs, quoique montagneux, produit beaucoup de grains. Les pâturages y sont excellens, et on y élève beaucoup de bestiaux. On y trouve beaucoup de fabriques de bas et de gants de laine drapés au tricot, et des manufactures de poterie.

Le territoire de l'arrondissement de Porentruy et celui de Délémont faisaient autrefois partie de l'Allemagne, et appartenaient à l'ancien évêque de Bâle. Depuis 1793 ils ont été réunis à la France. Ils ont d'abord formé un département sous le nom de *Mont-Terrible*, pris d'une des montagnes qui y est située, mais il a été réuni au département du Haut-Rhin par la loi du 28 pluviose an VIII.

Montbéliard est une petite ville située près la rivière du Doubs : elle a un château fortifié sur un rocher. Il y a des fabriques de toiles blanches et rayées, de bonneterie, des tanneries et coutelleries.

Montbéliard était autrefois une principauté située entre la ci-devant Franche-Comté et l'évêché de Bâle. Elle faisait partie de l'Allemagne et appartenait au duc de Wirtemberg. Elle a été réunie à la France en 1796 (l'an IV de la République) et comprise partie dans le département du Haut-Rhin et partie dans celui de la Haute-Saône.

Befort, chef lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une ville forte située sur la rivière de Saverneuse, au pied d'une montagne. Le sol des environs n'est pas très-fertile en grains, mais on y trouve des prairies, des bois, un grand nombre d'étangs poissonneux et beaucoup de mines de fer. Il y a des forges, des fourneaux, des tireries de fil de fer, des ferblanteries, des papeteries, des moulins à poudre.

Cernay est une petite ville située sur la rivière de Thur. Il y a des fabriques de toiles de coton et d'indiennes communes, ainsi que des papeteries.

Giromagny est un bourg, devenu célèbre par les mines d'argent qui sont situées dans les environs.

Masvaux est une petite ville située dans une vallée au couchant d'une montagne, et arrosée par la rivière de Hambach. Il y a des mines de fer dans les environs, et le commerce des

habitans consiste en bois, en fer et en fil, qui est recherché pour sa bonne préparation.

Thann est une petite ville située sur la rivière de Thur, au pied d'une montagne, dans un pays abondant en vins, et à l'entrée d'une vallée agréable. Il y a une manufacture considérable d'indiennes fines et communes, et des fabriques de toiles de coton.

St.-Amarin est une petite ville située presqu'au milieu d'une vallée agréable et belle, arrosée par la rivière de Thur, et abondante en prairies, en pâturages et en mines de fer.

DEUXIÈME ZONE, DITE DU CENTRE.

Cette zône, ainsi que je l'ai annoncé plus haut, comprend dix-neuf provinces et trente-sept départemens, formant trois régions, savoir : la région de l'*ouest*, la région du *centre* et la région de l'*est*.

Quatrième Région, dite de l'Ouest.

Cette région renferme sept provinces et quatorze départemens ; savoir : 1°. la Bretagne, qui comprend cinq départemens, le *Finistère*, les *Côtes-du-Nord*, l'*Ille-et-Vilaine*, la *Loire-Inférieure* et le *Morbihan* ; 2°. le Maine-et-Perche qui en contient deux, la *Mayenne* et la *Sarthe* ; 3°. l'Anjou qui en comprend un, *Mayenne-et-Loire* ; 4°. la Tourraine qui en renferme également un, *Indre-et-Loire* ; 5°. le Poitou qui en contient trois, la *Vendée*, les *Deux-Sèvres* et la *Vienne* ; 6°. la Saintonge et l'Aunis qui en renferme un, la *Charente-Inférieure* ; et 7°. l'Angoumois qui en comprend de même un, la *Charente*.

BRETAGNE. — Cette province était autrefois une des plus considérables de France, tant par son étendue, que par ses villes florissantes, le nombre de ses habitans et par sa richesse. Elle avait le titre de duché, et était l'un des grands gouvernemens généraux militaires. Elle était située entre le 12e. degré 47 minutes et le 16e. degré 46 minutes de longitude, et entre le 46e. degré 57 minutes et le 48e. degrés 52 minutes de latitude. Elle était bornée à l'ouest et au nord par l'Océan ; à l'est, par les ci-devant provinces du Maine et de l'Anjou ; et au sud, par l'ancien Poitou et l'Océan. Elle était

la province la plus occidentale de la France, et qui avait la plus grande étendue de côtes, attendu qu'elle formait une espèce de *presqu'île.*

Les principales rivières de l'ancienne province de Bretagne sont : la Loire, la Vilaine, l'Ille, l'Edre, le Men, le Bonneau, la Cloy, l'Ardenne, la Rance, le Fémur, l'Arguenon, le Couesnon, l'Oust, le Blavet, l'Aou, le Benaudet, l'Oder, l'Ellai, l'Isotte et le Len. De toutes ces rivières il n'y a que celle de la Loire qui soit navigable dans toute la longueur de son cours dans la ci-devant Bretagne; la plupart des autres qui ont leur source dans cette ancienne province, et leur embouchure dans l'Océan, sont à la vérité navigables dans l'espace où remonte la marée; mais cela ne s'étend pas bien loin; d'ailleurs presque toutes portent bâteaux. Outre les rivières que je viens de nommer, et un grand nombre d'autres moins considérables, on y trouve un grand lac appellé le lac de *Grandlieu.* Il est facile de juger d'après ce que je viens d'exposer, que la navigation intérieure de cette ci-devant province est extrêmement circonscrite, et qu'elle aurait besoin qu'on y creusât divers canaux. Depuis plus d'un siècle il en a été question, mais tout s'est borné à quelques projets. On distingue parmi le grand nombre de ceux qui ont été présenté aux anciens états de la ci-devant Bretagne, celui qui a pour objet d'établir une communication entre la Rance et la Vilaine; un second qui opérerait la jonction des rivières d'Oust et du Blavet; et un troisième entre la Loire et la Vilaine, établissant une communication sûre et continuelle de Rennes à Nantes et de toute la Bretagne avec Paris. On travaille maintenant à rendre le Couesnon navigable, en redressant son lit, et en portant ses eaux à l'est du Mont-St.-Michel, et en les encaissant entre deux digues insurmontables aux crues, depuis Pontorson jusqu'à la mer. Quant à la navigation maritime, elle est très-étendue, eu égard au grand nombre de baies et de ports qui découpent pour ainsi dire les côtes de cette ancienne province, et qui mettent les habitans à portée de faire le commerce avec nos départemens maritimes et les nations étrangères, et de participer ainsi aux richesses des autres contrées.

Le climat de la ci-devant Bretagne est tempéré, et l'air y est assez pur, si l'on en excepte les lieux voisins de la mer, où l'atmosphère est plus épais et plus chargé de vapeurs.

Le sol est en général coupé de montagnes peu élevées : celles d'Arré, dans la ci-devant Basse-Bretagne, sont les plus connues. Le terroir est fertile, gras et cultivé dans presque toutes les contrées. Cependant on y trouve des landes, des bruyères et des terres incultes plus qu'en aucune autre ancienne province de France. Les objets de culture les plus répandus sont les grains de toute espèce, froment, orge, avoine, etc., le lin, le chanvre et le vin. Les terres cultivées sont très-fertiles en bled : la récolte est beaucoup plus que suffisante pour la consommation des habitans, et il s'en exporte une très-grande quantité en Espagne et en Portugal, On y recueille aussi beaucoup de lin et de chanvre. Le ci-devant pays Nantais et celui de Rhuys sont les seules contrées où l'on récolte du vin, ailleurs le cidre est la boisson ordinaire des habitans. Comme en général les vins de la ci-devant Bretagne sont de très-petite qualité, ils se consomment dans le pays ; mais, lorsque la récolte est abondante, on convertit une grande quantité de ces vins en eaux-de-vie, que les étrangers estiment beaucoup, parce qu'elles conservent leur qualité sur mer.

Indépendamment des productions dont je viens de parler, cette ancienne province abonde encore en excellens pâturages, où l'on nourrit quantité de bétail de toute espèce, même des chevaux, et sur-tout un grand nombre de vaches, qui donnent d'excellent beurre qui est très-estimé, et dont on fait un bon commerce. Celui connu sous le nom de *beurre de la Prévalay*, est le meilleur ; il s'envoie en petits pots. On ne fait que peu de fromages dans cette contrée;ony consomme celui de Hollande. Il y a un grand nombre de belles forêts,presque toutes composées de hêtres, de chênes, de châtaigniers et de bois blancs. On y trouve des mines de plomb très-abondantes, des mines de fer et d'antimoine, d'argent, de charbon de terre, des eaux minérales, des carrières de marbre et quantité de fossiles. Les marais salans qui y sont situés, produisent une grande quantité de sel. Cette ancienne province jouissait de plusieurs espèces de pêches, telles que celles du congre, de la sardine, du saumon, du maquereau et surtout celles du hareng et de la morue, qui occupaient un nombre considérable de matelots, et formaient un des meilleurs produits de la Basse-Bretagne.

On fabriquait, dans la ci-devant Bretagne, une quantité prodigieuse de toiles, soit de chanvre, soit de lin, depuis les plus fines jusqu'aux plus grossières; mais sur-tout des Blanchards, espèce de toiles de lin d'un fil à demi-blanchi, ni grosses ni fines, et dont le commerce s'en fesait dans les pays chauds. Il y avait aussi des manufactures de toiles à voiles et de cordages pour la marine, outre un grand nombre de fabriques de petites étoffes de laine, comme étamines, droguets, serges, moletons, crépons, et petits draps de laine du pays; des bonneteries, des chapelleries, des papeteries, des forges, etc.

Le commerce de cette ancienne province, sur-tout celui qui se fesait par mer, était considérable. Les Anglais, Hollandais et Hambourgeois y apportaient quantité de marchandises, telles que planches, mâts, chanvre, goudron, fromages, épiceries, plomb, étaim, couperose, noix-de-galle, huile et fanon de baleine, harengs, etc. Mais je dois observer que presque tous ces objets se consommaient dans la province, et que le commerce qui s'en fesait au-dehors était peu de chose. On tirait également du Nord les graines du lin que l'on y cultivait.

Les retours du commerce que la ci-devant Bretagne fesait dans les îles françaises de l'Amérique, consistaient principalement en sucres bruts, en syrops de sucre et en sucres blancs. C'était pareillement des îles que lui venaient par ses vaisseaux l'indigo, le gingembre, le rocou, le caret ou écaille de tortue, les cuirs et les divers bois pour la teinture, soit pour la tabletterie et marquetterie : mais de ces diverses drogues et marchandises, il ne s'en répandait guère en France; la plus grande partie passait en Suède, dans la ci-devant Pologne et dans tout le Nord, sur les vaisseaux de Hollande, de Danemark et de Hambourg.

L'étendue de cette ancienne province était évaluée à 65 lieues (325 kilomètres) dans sa plus grande longueur d'orient en occident, et 44 lieues (220 kilomètres) du nord au sud; ce qui fesait 1,801 lieues carrées, équivalant à peu-près à 36,020 kilomètres carrés; ce qui donne 3 millions 602,000 hectares, ou 7 millions 204,000 arpens.

La population était d'un million 822,612 individus; ce qui fesait 1,012 habitans par lieue carrée.

La ci-devant Bretagne se partageait en deux parties, savoir; la *Haute* et la *Basse*, divisées chacune en plusieurs diocèses. La Haute comprenait les diocèses de *Rennes*, *Nantes*, *Saint-Malo*, *Dol* et *Saint-Brieuc*. La Basse renfermait ceux de *Vannes*, de *Quimper*, de *Saint-Pol-de Léon* et de *Tréguier*. Aujourd'hui cette ancienne province forme 5 départemens, qui sont, le *Finistère*, les *Côtes-du-Nord*, l'*Ille-et-Vilaine*, la *Loire-Inférieure* et le *Morbihan*.

Le mot de *Bretagne* est formé, suivant l'opinion la plus généralement répandue, du celtique *Brit*, *peint*; et de *tan* ou *stan*, *pays*. Cette étymologie revient très-bien au nom de *Picti*, donné par les Latins à une partie des habitans du nord de la *Grande-Bretagne*, parce qu'ils avaient coutume de se peindre le visage de différentes couleurs : elle rappelle en même-tems l'origine commune des peuples de cette île et de ceux de la province dont il est question.

Cette partie de la Gaule, lors de l'arrivée de Jules-César, renfermait plusieurs peuples célèbres, tels que les *Veneti*, habitans du pays de Vannes; les *Nannetes*, Nantais; les *Rhedones*, Rennois; les *Curiosolites*, leurs voisins, en tirant du côté du ci-devant Anjou; les *Diablintes*, qui occupaient les environs de Mayenne jusqu'à la mer, du côté de Dôle; les *Ambiliantes*, du diocèse de Saint-Brieuc, et, dans l'intérieur, les *Osismii* et les *Corisopiti*, etc. Tous ces peuples, dont chacun avait ses lois et ses usages particuliers, formaient ensemble une *république aristocratique*, et connue sous les noms d'*Armorique* ou de *cités armoricaines*, par lesquels on désignait primitivement toutes les provinces voisines de l'Océan, depuis les Pyrénées jusqu'aux embouchures du Rhin. Cette ligue, dont le but était de réunir les forces de ces divers peuples pour repousser l'ennemi commun, fut impuissante contre les efforts de Jules-César.

L'Armorique fut soumise comme le reste de la Gaule, et comprise dans la troisième Lyonnaise, dans la délimitation que fit l'empereur Honorius des provinces gauloises. Ainsi, les liens de la fédération armoricaine furent rompus par la conquête et par le peu de besoin que les peuples eurent de les secouer sous la domination romaine : mais, ce qui acheva de détruire l'ancien esprit de patriotisme des habitans, fut l'arrivée et la répartition des Bretons que le tyran Maxime

y fit transporter en 383 de l'île de Bretagne, en récompense des services militaires qu'ils lui avaient rendus. Maxime employa tous ces Bretons, ou du moins la meilleure partie, pour l'exécution des desseins qu'il forma sur l'Italie. Il y périt; et toute son armée, rentrant dans le devoir, se soumit à Théodose, qui venait de remporter sur ce tyran une victoire décidée. Aucun de ceux qui avaient combattu pour Maxime ne fut réduit en esclavage, ni même châtié légèrement; tous furent renvoyés dans leur pays. Les Bretons jouirent, comme les autres, de cette amnistie générale, et retournèrent, non dans l'île de Bretagne, mais dans l'Armorique, à laquelle ils donnèrent enfin le nom de *Petite-Bretagne*. Ils y fondèrent, sur les débris de l'Etat républicain, un royaume. *Conan*, surnommé *Mériadec*, en fut le premier souverain, et possédait toute la presqu'île, excepté Vannes et très-peu d'autres villes. Sa postérité acquit un nouveau degré de puissance, par l'arrivée d'un second essaim d'insulaires, qui, victimes de la mauvaise-foi des Anglo-Saxons, et fuyant devant eux, vinrent chercher un asyle sur le continent, auprès des premiers Bretons armoricains. Ils devinrent alors assez formidables pour que les Francs recherchassent leur amitié; mais cette alliance, bien loin d'affermir la puissance des Bretons, leur devint bientôt funeste. Leurs rois, souvent inquiétés, affaiblis par des démembremens forcés, furent enfin contraints de renoncer à-la-fois à leur titre et à leur indépendance. Ainsi, en 690, *Grallon*, dépouillé d'une partie de ses Etats, fut obligé de partager le reste avec ses cousins; et il n'y eut plus dès lors que des comtes de Rennes, de Vannes, de Nantes, de Cornouailles, etc., qui tous payaient tribut aux rois de France. Ce tribut varia, selon que ceux-ci étaient plus ou moins en état de faire respecter leur autorité. Pepin-le-Bref le fixa, en 753, à 50 livres d'argent, après avoir châtié les Bretons d'une révolte. De nouvelles séditions y appelèrent de nouveau, en 786, et, en 799, les armes de Charlemagne. Battus en plusieurs rencontres, poursuivis jusques dans leurs marais, les Bretons furent entièrement soumis, perdirent leurs privilèges, et n'eurent plus que des gouverneurs nommés par le roi de France. Charlemagne, pour prévenir de nouveaux mouvemens, entretint dans leurs parages une flotte, qui servait en même-tems à préserver les côtes des incursions

des Normands. A la mort de cet empereur les Bretons essayèrent de se relever, et élurent successivement trois rois. Louis-le-Débonnaire les fit rentrer aisément dans le devoir; et chercha cependant à les consoler, en leur donnant pour gouverneur ou *duc* un de leurs compatriotes.

Ce fut *Nominai* ou *Nominoé*, de la partie appelée la *Haute-Bretagne*, dont les habitans étaient Gaulois d'origine. Il fut fidèle tant que vécut Louis; mais il refusa de reconnaître la souveraineté de Charles-le-Chauve, et prit le titre de roi. Son fils *Érispoé* consentit à avouer la suzeraineté de Charles, en se contentant du titre de comte de Nantes, à condition que le roi reconnaîtrait l'hérédité de son gouvernement, et souffrirait qu'il portât en public les marques de la dignité royale. *Salomon* son cousin lui succéda sur le même pied; mais il fut massacré en 874. *Pasquitien* son gendre, et *Gurvaud*, gendre d'Érispoé, ses meurtriers, se partagèrent ses dépouilles. Le premier prit le titre de comte de Vannes; l'autre, celui de comte de Rennes. Ainsi on vit encore la Bretagne partagée entre plusieurs souverains, tantôt indépendans les uns des autres, tantôt obéissant à celui d'entr'eux qui était le plus puissant.

Charles-le-Simple, en cédant, en 911, la Neustrie aux Normands, y attacha la mouvance directe et immédiate de la Bretagne. Cette disposition devint une source de contestation et de guerre qu'on ne put terminer qu'en 1181, par le mariage de *Constance*, fille unique et héritière de *Conan-le-Petit*, duc de Bretagne, avec Geofroi, troisième fils de Henri II, roi d'Angleterre, duc de Normandie et comte d'Anjou et du Maine. Geofroi mourut en 1186, laissant sa femme enceinte d'un fils qui fut nommé *Arthur*, et ne fut reconnu que dix ans après dans une assemblée des états de la province. Richard Ier, roi d'Angleterre et oncle d'Arthur, piqué contre les Bretons, de ce qu'ils s'étaient assemblés sans son aveu, et préméditant sans doute d'envahir l'héritage de son neveu, passa en Bretagne avec des troupes; mit tout à feu et à sang, et fit Constance prisonnière. Mais Arthur lui étant échappé, ce jeune prince se retira près de Philippe-Auguste, et traita avec son oncle pour la liberté de sa mère. Richard ne survécut pas long-tems après son expédition, et mourut sans enfans. C'était Arthur qui devait naturellement lui succéder, comme re-

présentant le troisième fils de Henri II, mais *Jean*, depuis surnommé *Sans-Terre*, qui était le quatrième, prétendit que tout l'héritage lui appartenait, et se mit en possession de la plus grande partie. Arthur leva des troupes pour s'opposer à ses prétentions, mais Jean le surprit devant Mirebeau, et l'emmena prisonnier à Rouen, où il l'égorgea de sa propre main le 3 avril 1203. Philippe-Auguste vengea cet acte de barbarie et de cruauté, par la confiscation des biens de Jean en deça de la mer, sans toucher à la Bretagne.

Constance s'était remariée à Gui de Thouars, et en avait eu deux filles. Alix l'aînée donna, en 1213, cette province en dot à *Pierre de Dreux*, surnommé *Mauclerc*, arrière petit-fils de Louis-Legros, que Philippe agréa, à condition qu'il lui ferait l'hommage lige. Pierre a été la tige des derniers ducs de Bretagne. *Jean II*, son petit fils, obtint de Philippe-Lebel, en 1297, l'érection de ce duché en *Pairie*. La mort de *Jean III*, dit le *Bon*, arrivée en 1341, laissa cette province en proie à de grands troubles. *Jean de Monfort* et *Charles de Blois* se portèrent chacun pour héritier de la totalité de la succession, et commencèrent une guerre cruelle, que leurs femmes et leurs enfans soutinrent plus de vingt ans. La mort de Charles de Blois, tué à la bataille d'Aurai, en 1364, mit fin à la querelle, et donna lieu au traité de Guérande, par lequel Jean de Montfort, fils de celui dont je viens de parler, fut reconnu duc de Bretagne. Le dernier mâle de sa postérité masculine a été François II, qui mourut en 1488, laissant deux filles, dont l'aînée Anne fut aussitôt reconnue duchesse par les états de la province.

Anne, après avoir d'abord promis sa main à l'archiduc *Maximilien*, fils de *Fréderic IV*, et avoir épousé ce prince par procureur, renonça à son alliance pour épouser *Charles VIII*, roi de France. En vertu de son contrat de mariage, elle ne devait épouser en seconde nôces que l'héritier du trône, où à défaut de possibilité, le plus proche prince du sang; Louis XII, successeur de Charles VIII, quoique marié depuis long tems à *Jeanne*, seconde fille de Louis XI, fit casser ce premier mariage pour épouser la reine Douairière. De cette nouvelle union n'acquirent deux filles, dont l'aînée *Claude* épousa *François*, comte d'Angoulême, depuis *François Ier*, et lui abandonna toute la propriété de la Bretagne, pour en

jouir à titre d'héritage perpétuel et irrévocable. Cette clause ne devait avoir lieu qué dans le cas où il survivrait à la princesse, sans en avoir eu d'enfant. Cependant, dès que Claude fut morte, et quoiqu'elle laissa un fils et deux filles, François Ier envoya des commissaires en Bretagne, pour exiger en son nom le serment et les hommages de la province, qui les fit sans difficulté; et en 1532 la réunion irrévocable de la couronne fut demandée par les états et consentie par le Roi. Depuis ce tems le duché de Bretagne n'a plus servi que de titre à des fils de France.

Les Bretons, en passant sous le pouvoir immédiat des rois de France, obtinrent la conservation de leurs privilèges, en vertu desquels les états de la province s'assemblaient tous les ans avant 1630 et depuis tous les deux ans. L'assemblée se tenait où le roi en indiquait la convocation : depuis quelques tems c'était à Rennes. Le clergé, composé de neuf évêques de la province, des députés de leurs chapitres et de 42 abbés, tenait le premier rang; le corps de la noblesse venait ensuite, et était composé de dix barons de la province et de tous les gentilshommes qui avaient les qualités requises, et enfin des députés des 41 communautés de la province, qui formaient le tiers état, et n'avaient tous ensemble qu'une voix. C'était cette assemblée qui réglait le don gratuit accordé au roi, toutes les dépenses de la province et la répartition des impôts.

Ces impôts étaient la *ferme des devoirs* et le *fouage* : sous la première dénomination on comprenait les droits sur les boissons, comme les aides dans les autres provinces, et ils étaient très-considérables. Sous le nom de *fouage* on entendait la taille, qui était fort modique; mais on ne connaissait en Bretagne ni les droits de gabelle, ni ceux d'hypothèque, ni ceux sur la marque des fers, et les vingtièmes étaient abandonnés.

FINISTÈRE. — Ce département est formé des anciens diocèses de St.-Pol-de-Léon et de Quimper, que l'on surnomma quelquefois *Corentin*. Il termine à l'ouest la presqu'île qui comprenait la ci-devant province de Bretagne. Il tire son nom de sa position la plus étendue et la plus avancée en mer sur ce point de la France. C'est ainsi que les anciens appellaient le cap situé au nord-ouest de l'Espagne, parce qu'il parut à

leurs premiers navigateurs la fin de la terre, *finis terræ*, de ce côté de l'Europe.

Le département du Finistère est borné au nord par la Manche; à l'est, par les départemens des Côtes-du-Nord et du Morbihan ; et au sud et à l'ouest, par l'Océan.

Le sol de ce département est assez fertile. On y récolte des grains, du lin, du chanvre, des fruits, etc.; il y a de bons pâturages, où l'on élève des chevaux, beaucoup de bestiaux et de bêtes à laine. On y trouve des mines de fer, de plomb et beaucoup d'ardoisières. L'industrie consiste en manufactures de toiles à voiles, de cordages, de toiles de chanvre et de lin, de tabac, bonneterie, tanneries, papeteries, faïenceries, etc. Le commerce comprend les grains, lin, chanvre, fils, toiles ordinaires et à voiles, miel, cire, eaux-de-vie, poissons frais et salés, bestiaux, chevaux, cuirs, suif, et les différens produits des manufactures et fabriques qui y sont établies.

L'étendue territoriale du département du Finistère est de 1,358,554 arpens (693,384 hectares), ou de 343 lieues carrées (6,933 kilomètres et demi carrés). La population est évaluée à 474,349 individus; ce qui donne 1,383 habitans par lieue carrée. Le contributions pour l'an XI se montent à la somme de 2,458,757 francs, ce qui fait 5 fr. 18 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en cinq sous-préfectures, en quarante-trois cantons et en deux cents quatre-vingt-sept communes; *Quimper* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont:

QUIMPER, chef lieu d'une préfecture et siège d'un évêché, du tribunal criminel du département, d'un de première instance et d'un autre de commerce., est une ville située au confluent de l'Odet et du Benaud. Le sol des environs est très-abondant en grains et en pâturages, où l'on nourrit beaucoup de bestiaux. Il y a des manufactures de faïence et de poterie. Le commerce est peu considérable, et ne consiste qu'en bestiaux. Quimper est la patrie du *P. Hardouin*, Jésuite, célèbre par sa vaste érudition, et de *Fréron*, fameux critique. Il est à remarquer que l'un et l'autre ont plus acquis de renommée par la bizarrerie de leurs opinions sur les ouvrages littéraires, le premier relativement à ceux qui nous restent

des anciens, et le second relativement à ceux de ses contemporains, et sur-tout de *Voltaire*, que par leurs propres écrits.

Concarneau est une petite ville forte et très-ancienne avec un port. Son commerce consiste en sardines, dont les habitans font la pêche.

Douarnenèz est une petite ville avec un port, située sur la baie du même nom, laquelle a environ 4 lieues et demi (22 kilomètres) de profondeur, sur 3 lieues (15 kiliomètres) de largeur, et une lieue deux tiers (8 kilomètres) à son entrée. L'on y pêche beaucoup de sardines.

Brest, chef-lieu d'une préfecture maritime et d'une sous-préfecture administrative, siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville forte et maritime, située sur l'Océan. Le port de Brest est un des plus beaux et des plus sûrs de l'Europe, et un des meilleurs de France : il est magnifique, et l'on travaille encore à l'embellir. On y admire les deux beaux quais dont il est revêtu, et qui sont entourés de magasins pourvus de tout ce qui est nécessaire pour les armemens. Le port est défendu par un château fort, construit sur un rocher escarpé, avec une tour à l'opposite, muni de gros canons et de plusieurs batteries à barbette. La rade est très-belle, et peut contenir cinq cents vaisseaux de guerre : mais des rochers cachés sous l'eau en rendent l'entrée étroite et difficile. Cette entrée se nomme le *Goulet*. La ville de Brest proprement dite, n'est composée que d'un petit nombre de rues étroites, mal percées et en pente, à cause de la colline sur laquelle elle est bâtie, et qui ne lui permet pas de s'étendre du côté de la mer. Le faubourg de *Recouvrance*, au contraire, séparé de la ville par un bras de mer, a beaucoup d'apparence : les rues y sont belles, et la plupart des maisons bien construites. Au surplus, c'est dans cette ville que ce font les armemens les plus considérables; les magasins et l'arsenal sont ce qu'on peut voir de plus admirable en ce genre. On a construit dans l'arsenal de la Marine, depuis la suppression des galères de France, un grand bâtiment nommé *Bagne*, destiné au logement des condamnés aux fers. Brest peut être considéré comme le premier département de la marine de France. On remarque dans les environs de cette ville le fort Berthaume, situé sur la

côte de St.-Mathieu, près l'entrée du *goulet* de la rade, où l'on n'arrive que sur un pont volant, suspendu par deux poulies à un cable. Ce pont est une caisse dans laquelle on tient au plus six personnes, et que l'on attire au-dessus de la mer, de la côte au fort, ou du fort à la côte, au moyen d'une corde mise en jeu par un cylindre; les Anglais tentèrent envain de s'emparer du port, de la ville de Brest, en 1794.

La ville de Brest, située à l'extrémité de la presqu'île que formait la ci-devant province de Bretagne, éloignée de canaux et de rivières navigables qui pourraient lui faciliter le transport des productions et marchandises indigènes et coloniales que l'on y entreposerait, étant d'ailleurs, ainsi que je l'ai observé, le principal département de la marine de l'Etat, présente peu de ressources pour le commerce, surtout en tems de paix; mais en tems de guerre, les choses prennent une toute autre face; les spéculateurs y trouvent alors les occasions les plus avantageuses pour s'y livrer à des opérations de tous genres.

Le sol des environs est peu fertile en grains, mais il produit du lin, du chanvre, d'excellens pâturages, où l'on élève beaucoup de bestiaux. Il y a des manufactures de toiles à voiles et d'étoffes grossières pour l'usage des forcats. Ces établissemens appartiennent au Gouvernement. Le commerce ordinaire consiste principalement en sardines, dont la pêche se fait dans la baie de Brest et autres des environs, en poissons frais et salés, en bestiaux, etc. On y fait aussi quelques armemens pour la pêche de la morue.

Landerneau est une petite ville maritime située sur la rivière d'Elhorne, qui se perd un peu plus bas dans la baie de Brest. Son port est sûr, et peut contenir de gros vaisseaux marchands. Le sol des environs est très-fertile et agréable. Il y a des fabriques de toiles blanches et rousses, de cuirs forts, d'empeignes et de cuirs en croûte, de poudre à canon et de papiers. Le commerce consiste en grains, chanvre, lin, miel, cire, et dans les produits des fabriques qui y sont établies.

Le Conquet est une jolie petite ville maritime, avec un bon port et une rade assez sûre.

Morlaix, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un

tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville maritime située à une lieue et demie (8 kilomètres) de la Manche, entre deux petites rivières qui se réunissent à la tête du port, où elles prennent le nom de Morlaix, jusqu'à l'endroit où elles se jettent dans la rade qui est grande et commode, et, en tout tems, d'un abri sûr et d'un bon mouillage. Elle peut recevoir les plus gros vaisseaux marchands, et même des frégates, puisqu'il y a toujours près de 36 pieds (11 mètres 7 décimètres) d'eau. Il est facile de juger que cette situation rend Morlaix le centre du commerce du département du Finistère. Le sol des environs est peu fertile en grains, mais il produit du lin, du chanvre, des pois, des féves, etc. Les pâturages que l'on y trouve sont excellens, et l'on y élève des bestiaux et sur-tout des chevaux. Il y a des mines de plomb, des carrières d'ardoises et de pierres. L'industrie consiste en fabriques de belles toiles de toute grandeur, connues sous le nom de *toiles de Morlaix*; blanchisseries de fils, papeteries, huileries, tanneries et manufacture de tabac. Le commerce comprend les chevaux, bestiaux, lin, chanvre, légumes secs, beurre, suif, graisse, miel, cire, ardoises, plomb, et les produits des manufactures et fabriques qui y sont établies. Il s'étend, en outre, sur les productions et sur les marchandises des autres départemens de la France, des différens Etats de l'Europe et des colonies, qu'on y importe.

Saint-Pol-de-Léon est une petite ville maritime avec un petit port de mer. Le sol produit à peine assez de grains pour la subsistance de ses habitans, mais on y recueille beaucoup de lin. Les pâturages y sont abondans et d'une bonne qualité; on y élève des bestiaux et sur-tout des chevaux. Il y a des fabriques de toiles et de papier. Le commerce consiste en chanvre, lin, en chevaux, cuirs, suifs, miel, fils, toiles, papiers, eaux-de-vie, etc.

Poulaouen est un village remarquable par une mine de plomb très-considérable.

Chateaulin, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la rivière d'Auluc, qui la divise en deux parties, réunies par un pont. Elle a un petit port, appelé le *port Launay*. Le sol des environs est fertile en grains et en

pâturages, où l'on élève beaucoup de bestiaux. On y trouve des mines de fer, de plomb et des ardoisières. On y pêche beaucoup de saumon, dont on fait un commerce considérable, ainsi qu'en sardines, en ardoises, en fer et plomb.

Carhaix est une petite ville située sur la rivière d'Yer, dans un pays abondant en gras pâturages, où l'on élève beaucoup de bestiaux, dont les habitans font un grand commerce, ainsi qu'en gibier et sur-tout en perdrix excellentes.

Quimperlé, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située au confluent de l'Isotte et de la Laita. Le sol des environs est fertile en grains, et l'on y trouve des pâturages excellens, où l'on élève des bestiaux. Il y des tanneries. Le commerce consiste en bestiaux, en cuirs, en grains, et en bois de construction.

L'île d'Ouessant dépend de ce département: elle est située vis-à-vis le Conquet, à 4 lieues (20 kilomètres du continent. Elle est si escarpéee, que du côté de l'est deux hommes peuvent à peine y monter de front, tandis que son rivage est uni du côté opposé; mais plusieurs chaînes de rochers y rendent l'abord très-dangereux et la descente impossible. Aussi se fie-t-on à sa situation, même pour sa défense, et l'on n'y voit d'autres ouvrages qu'un château et un phare pour servir de reconnaissance aux vaisseaux qui veulent entrer dans le port de Brest. Elle est peu considérable, et forme plusieurs pointes qui lui donnent presque la forme d'une étoile. Son étendue est de deux lieues carrées (22 kilomètres $\frac{1}{7}$ carrés). La population y est évaluée à 1,645 individus. Le sol est assez fertile. On y trouve de bonnes eaux, quelques prairies, où l'on élève des bestiaux, sur-tout des moutons et des chevaux. Les habitans s'y adonnent à la pêche des sardines et autres poissons, dont ils font un assez bon commerce. Le 27 juillet 1778, les Français remportèrent, à la hauteur de cette île, une victoire navale sur les Anglais.

L'île-des-Saints dépend aussi de ce département: elle est très-basse et presque submergée. Elle est située vis-à-vis la baie de Douarnenez, dont elle n'est séparée que par le *Passage-du-Ras* seulement. Les rochers et les écueils qui l'environnent la font redouter des navigateurs. Les habitans,

tans, au nombre d'environ 350, s'occupent uniquement à la pêche. Cette île est célèbre, pour avoir servi de demeure aux anciennes prêtresses gauloises.

COTES-DU-NORD. — Ce département est formé des ci-devant évêchés de Tréguier et de Saint-Brieuc, dépendans de la ci-devant Haute-Bretagne. Il tire son nom des *côtes* qui le bordent dans sa longueur septentrionale sur le canal de la Manche. Il est borné au nord par la Manche; à l'est par le département d'Ille-et-Vilaine; au sud par celui du Morbihan, et à l'ouest par celui du Finistère. Le sol est en partie couvert de landes et de bruyères incultes. On y trouve cependant quelques terres cultivées, et qui produisent beaucoup de bled, du maïs, du lin, du chanvre, des fruits dont on fait du cidre. Il y a aussi des pâturages d'une bonne qualité, où l'on élève une grande quantité de bestiaux, et sur-tout des chevaux, qui sont très-forts et très-estimés. On y trouve aussi des mines de plomb et de fer. L'industrie consiste en fabriques de toiles ordinaires et à voiles, de batistes, de tamis, de fil, de porcelaine, de papiers, et en tanneries. Le commerce comprend les grains, le chanvre, le lin, le beurre salé, le suif, les bestiaux, les chevaux, le miel, les cuirs et les divers produits des fabriques ci-dessus dénommées.

L'étendue territoriale du département des Côtes-du-Nord est d'un million 443,463 arpens (736,720 hectares), ou de 353 lieues carrées (7,367 kilomètres carrés). La population est évaluée à 499,927 individus; ce qui donne 1,416 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 2 millions 549,791 francs; ce qui fait 5 francs 10 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en 5 sous-préfectures, en 47 cantons et en 376 communes. *Saint-Brieuc* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont:

SAINT-BRIEUC, chef-lieu d'une préfecture, et siège d'un évêché, du tribunal criminel du département, d'un de première instance, et d'un autre de commerce, est une ville située sur la petite rivière de Gouet, à l'embouchure de laquelle elle a un port, dans l'enfoncement d'un golfe, à une demi-lieue (2 kilomètres) de la mer, dont elle est séparée par des montagnes. Cette ville est dans une position fort avantageuse pour le commerce: placée au centre de plusieurs petites villes, son

port doit naturellement en être l'entrepôt ; ses barques peuvent, en moins de six heures, se rendre à Saint-Malo, sur les côtes de la Manche et aux îles de Jersey et Guernesey. Le sol des environs est très-fertile en bled, fruits et légumes. On évalue chaque année à 300,000 francs, la quantité de choux et autres légumes qui s'exportent jusqu'à Rennes, Lorient, etc., pour les approvisionnemens des vaisseaux. Il y a de bons pâturages, où l'on élève du gros et du menu bétail. On y trouve des mines de fer qui sont d'un bon rapport. Saint-Brienc a des fabriques de toiles, d'étoffes de laine, dites *serges* ou *berlingues;* des papeteries, où l'on fait de très-beau papier; brasseries, tanneries, etc. Le commerce consiste en grains, lin, chanvre, légumes, beurre, suif, miel, ect., bestiaux, et dans les produits des fabriques qui y sont établies. Cependant, malgré les avantages de sa position, cette ville aurait peu de relations commerciales bien importantes si elle ne profitait des petits ports des environs, et notamment de ceux du *Légué* et de *Binis*, dont elle est fort peu éloignée. Les négocians envoient à la pêche de la morue sur la côte de Terre-Neuve et sur le grand-banc, et plusieurs navires font communément leurs retours à Marseille ou à Saint-Malo. Dans les mois de floréal et prairial on fait la pêche du maquereau dans la baie de Saint-Brieuc; on le transporte frais à Saint-Malo, où il est salé, et ensuite exporté à Dieppe ou autres ports des côtes de la ci-devant Normandie. Cette ville est la patrie de *François Donareu*, célèbre jurisconsulte, qui y est mort en 1559.

Lamballe est une petite ville située sur une rivière à deux lieues (10 kilomètres) de l'Océan. Le sol des environs est très-fertile en grains, et les pâturages y sont très-abondans et couverts d'un nombreux bétail. Il y a des manufactures de toiles, de fils, des tanneries, parchemineries et teintureries. Le commerce consiste sur-tout en bestiaux et en toiles.

Paimpol est une petite ville maritime avec un port. On y fait des armemens pour la pêche de la morue, et les habitans font le petit cabotage le long des côtes de France.

Quintin est une petite ville située dans un vallon, sur la rivière de Goy, près d'une grande forêt de ce nom. Le territoire des environs est fertile, et produit sur-tout de beaux lins et chanvres. Il y a des fabriques considérables de toiles qui emploient presque tout le lin et le chanvre que l'on

recueille dans le département des Côtes-du-Nord. Ces toiles sont connues sous le nom de *Bretagnes*. Elles sont d'une très-bonne qualité, et jouissent d'une grande réputation dans le commerce. Il y en a de très-fines pour manchettes et coëffes; d'autres plus grosses pour chemises et mouchoirs. Il s'y fabrique aussi beaucoup de toiles à tamis, de lin bleuâtre dont on fait des envois considérables à St.-Malo, Nantes, Morlaix, d'où elles passent ensuite dans nos colonies, à Cadix, aux Indes et au Japon. Le reste se répand dans le midi de la France, et très-peu à Paris. On estime que ces manufactures produisaient, année commune, environ sept mille balles de toiles, qu'on peut évaluer à sept millions de francs. Cette ville est aussi connue sous le nom de *Lorges*, qui lui a été substitué à celui de Quintin, par lettres patentes, en 1706, en faveur de Gui de Durfort, maréchal de Lorges.

Montcontour est une petite ville où il se fait un assez bon commerce de fil.

Lannion, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située à mi-côte, sur la rivière du Gouet, qui s'embouche dans l'Océan à une lieu (5 kilomètres) plus bas. Le sol des environs est fertile en grains, lins et chanvres. Les pâturages y sont bons, et on y élève des bestiaux. Il y a des eaux minérales ferrugineuses. Le commerce consiste principalement en chanvres et en vins de bordeaux.

Tréguier est une ancienne ville maritime avec un petit port; elle est située près d'une baie, dans une presqu'île, autrefois appellée *Trécor*. Le port est sûr, et capable de recevoir les plus gros vaisseaux marchands. En tems de guerre il pourrait devenir très-utile et commode pour des corvettes d'observation, qui, en moins de 24 heures, pourraient aller reconnaître les rades de Plymouth et de Sainte-Hélène. Il est susceptible de fortifications et d'embélissemens, et sa possition est très-avantageuse pour le commerce. Le sol des environs est très-fertile en grains, et sur-tout en lins et chanvres, qui servent à alimenter en très grande partie les manufactures de toiles du département, et mêmes celles de ceux formés de la ci-devant Bretagne. Il y a des papeteries. Le commerce consiste en grains, lin, chanvre, fil blanc, papiers et en chevaux très-estimés pour leur force. Cette ville

fut bâtie vers l'an 836 ; dans le tems de la ligue elle resta fidèle au roi, et fut brûlée le 17 août 1592 par les Espagnols, qui tenaient le parti du duc de Mercœur. Tréguier n'a pu se rétablir depuis au point où elle était, ses plus riches négocians et habitans s'étant retirés ailleurs.

Dinan, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une ville forte, peu considérable, située sur une montagne et sur la petite rivière de Rance. Le sol des environs est fertile en grains et en lins; il y a une fontaine d'eau-minérale; on y fabrique des flanelles blanches et rayées, des toiles de diverses espèces, du fil de lin et de chanvre. Le principal commerce consiste en toiles. Dinan est la patrie de *Duclos* l'académicien.

Jugon est une petite ville située sur la rivière d'Arquenon. Le territoire produit du blé, des lins et chanvres en abondance. Il y a des fabriques de toiles.

Loudéac, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville. Le sol des environs produit des blés, du lin, du chanvre, des fruits; les paturâges y sont bons, et l'on y élève des bestiaux. On y trouve des mines de fer. Il y a des fabriques de toiles, des forges et martinets, dont les produits forment le principal commerce des habitans.

Uzel est une petite ville où il y a des fabriques de toiles; le sol est fertile en grains et en gras pâturages, où l'on nourrit des bestiaux. Le commerce consiste en blé, bestiaux, beurre salé et toiles.

Guingamp, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la rivière de Rieux, au milieu de grandes et belles prairies. Le terroir produit des grains, du lin et du chanvre. On y trouve des terres bolaires et sigillées, très-propres à faire de la poterie. Il y des fabriques de toiles, et le commerce consiste en grains, fils, toiles et bestiaux.

Belle-Ile-en-Terre est une petite ville située sur la rive gauche du Loquet. On trouve des mines de fer dans son territoire.

Rostrenen est un bourg situé près la source du Blavet. Le sol des environs est sur-tout très-abondant en pâturages, où l'on élève une grande quantité de bestiaux dont on fait

un commerce considérable, principalement avec l'ancienne province de Normandie.

ILLE-ET-VILAINE. — Ce département est formé des anciens évêchés de Rennes et de St.-Malo, dépendans de la ci-devant Haute-Bretagne. Il tire son nom des rivières d'Ille-et-Vilaine qui y coulent, la première, du nord au sud, et la seconde, de l'est au midi. La Vilaine prend sa source à l'est, près de Juvigné, dans le département de la Mayenne, passe à Vitré, Châteaubourg, Rennes, Redon et s'embouche dans l'Océan au-dessus de la Roche-Bernard, dans le département du Morbihan, vis-à-vis l'île de Belle-Ile. Cette rivière est navigable depuis la mer jusqu'à Redon par la marée, et depuis Redon jusqu'au-dessus de Rennes, par des deversoirs et des digues plus ou moins rapprochées. L'Ille a sa source au nord, et se jette dans la Vilaine à Rennes.

Le département d'Ille-et-Vilaine est borné au nord par le canal et le département de la Manche ; à l'est, par celui de la Mayenne ; au sud, par celui de la Loire-Inférieure, et à l'ouest, par ceux du Morbihan et des Côtes-du-Nord.

Le sol de ce département, entrecoupé de collines et côteaux, n'est pas d'une très-bonne qualité, et parconséquent peu fertile, les récoltes ne suffisent pas à la consommation des habitans. Il faut cependant en excepter les marais de Dol, qui, pour leur fertilité, sont le *Delta* de ce département. On y récolte du froment, du seigle, de l'orge, de l'avoine, beaucoup de sarrazin, des pommes de terre, des fruits, sur-tout des pommes, dont on fait de fort bon cidre ; du lin, du chanvre, etc. Les pâturages y sont excellens et abondans le long des rivières ; mais dans les autres cantons ils sont maigres et de peu de rapport. On y nourrit beaucoup de bestiaux, principalement des vaches, dont le lait donne du beurre très-estimé, sur-tout celui connu sous le nom de *beurre de la Prévalaye*. On y trouve de belles forêts, des mines de fer, de plomb, des carrières de pierre, de grès et à chaux. Il y a des fabriques de grosses étoffes de laine pour l'habillement des habitans de la campagne ; des manufactures de toiles ordinaires, à voiles et d'emballage, une fabrique de chapeaux, une faïencerie, des blanchisseries de cire, des teintureries, des papeteries, des tanneries, des forges. Le commerce consiste principalement en chanvres, lins, fils, toiles à voiles, bonneterie, bas

de fil et de laine, flanelles, serges, grains, cidres, bestiaux, beurre, cuirs, miel, cire, bois de construction, fers, etc.

L'étendue territoriale de ce département est de 1,336,205 arpens (681,977 hectares), ou de 347 lieues carrées (6,819 kilomètres ½ carr.). La population est évaluée à 488,605 individus, ce qui donne 1,408 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 3,014,223 fr.; ce qui fait 6 francs 16 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Le département d'Ille-et-Vilaine est divisé en six sous-préfectures, en quarante-trois cantons et en trois cents cinquante-deux communes. *Rennes* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont:

RENNES, chef-lieu d'une préfecture et siège d'un évêché, d'un tribunal d'appel, du tribunal criminel du département, d'un autre de première instance et d'un quatrième de commerce, autrefois capitale de la ci-devant Bretagne, est une ville ancienne, grande et bien peuplee, située en partie sur une hauteur et dans une plaine au confluent de l'Ille et de la rivière de Vilaine. Cette dernière la divise en deux parties, réunies par plusieurs ponts. Celle située sur la rive gauche de la Vilaine est bâtie sur un sol plat et de niveau avec la rivière, qui s'y déborde souvent, et remplit les caves des habitans; on la nomme la *ville basse*. L'autre, située sur la hauteur, à la droite de la Vilaine, est appellée la *haute ville*: c'est la plus belle et la plus considérable. Elle a beaucoup souffert en 1720, d'un incendie qui dura sept à huit jours, et consuma plus de huit cents maisons. Elle a été rebâtie avec beaucoup d'élégance et de symétrie; la place du palais serait une des plus belles de France si elle était achevée. Le climat est doux et l'air y est sain, mais toujours humide et chargé de vapeurs, parce que le pays est bas et plat, aquatique et fort couvert de bois. Les orages y sont rares, et il y tonne rarement avec force, mais les pluies y sont fréquentes. Le sol des environs est fertile, et abonde en gras pâturages. On y recueille du froment, du seigle, de l'avoine, du sarrazin: il y a quelques vignobles où l'on récolte des vins blancs de très-médiocre qualité. Les légumes y sont abondants et d'une grosseur extraodinaire. On y élève beaucoup de bêtes à corne et des porcs: les chevaux sont de moyenne taille, et ne servent

guère qu'à la culture des terres : on y nourrit fort peu de moutons. Les forêts fournissent des bois de construction. On y trouve des mines de plomb et de fer. Il y a des fabriques de fils, de toiles ordinaires et à voiles, de couvertures de laine, de chapeaux, de faïence, de cuirs; etc. Le commerce, sans y être très-florissant, ne manque cependant pas d'activité, et en acquérera davantage lorsque les travaux commencés pour faciliter la navigation intérieure du pays seront achevés: il consiste en grains de toutes espèces, bois, plomb, cire, lin, chanvre, bestiaux, beurre excellent, cire jaune; en toiles à voiles, chapeaux, couvertures de laine, faïence, fils, bas et gants en tricot, etc. Je dois faire observer que la fabrique de fil est une des plus fortes branches du commerce de Rennes : on en fait des envois considérables dans les differentes parties de la France, dans plusieurs Etats de l'Europe et en Amérique. Rennes est la patrie du père *Tournemine*, jésuite, qui y naquit en 1661.

Prévalaye est un village situé sur la rive gauche de la Vilaine, et renommé par l'excellent beurre qu'on y fait, et dont on fait des envois jusqu'à Paris.

Noyal est un village situé sur la rive gauche de la Vilaine, il est sur-tout remarquable par une manufacture considérable de toiles écrues et à voiles, connues sous le nom de *toiles de Noyal*, et dont le débit était immense avant que les Anglais et les Hollandais eussent établi des fabriques de ce genre.

St.-Malo, chef-lieu d'une sous-préfecture et siége d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville riche, forte, bien peuplée et très-commerçante, située sur la côte septentrionale de la ci-devant Bretagne, sur un rocher au milieu de la mer, dans la petite île d'Aaron, qu'on a jointe à la terre-ferme par une chaussée. Elle est hérissée de rochers du côté du nord, à la faveur desquels les fortifications rendent cette partie de son front inaccessible à l'ennemi. La ville forme une espèce d'amphithéâtre du côté du sud et de l'est; son enceinte a été reconstruite, en grande partie, depuis le commencement du dernier siècle. Le port de St.-Malo, quoique très-fréquenté, est d'un accès difficile à cause des rochers qui l'environnent. Cette ville a le désavantage de ne point communiquer avec

l'intérieur du département par aucune rivière navigable, et cependant l'activité et l'industrie de ses habitans y entretiennent un très-grand commerce. Les productions du sol des environs consistent principalement en grains, qu'on y recueille en abondance. Il produit des légumes et des fruits. Les pâturages sont bons, et on y élève beaucoup de bestiaux. Tous les habitans des villages situés sur la côte de la mer, depuis la rivière de Couësnon jusqu'à celle de Logue, s'adonnent à la pêche du maquereau, à laquelle ils emploient au moins cent bâtimens, depuis 6 jusqu'à 20 tonneaux de port. Les négocians de Saint-Malo envoient chaque année 50 à 60 navires sur le banc de Terre-Neuve pour la pêche de la morue, quelques-uns aux îles St.-Pierre et Miquelon, et plus de 60 à l'île de Terre-Neuve. Ces navires font leurs retour, soit à la Martinique, Bordeaux, la Rochelle, Nantes, Marseille, et se chargent, en échange, des productions et des marchandises de l'endroit où ils font leur déchargement. Les négocians de St.-Malo envoient aussi plusieurs vaisseaux sur les côtes de Guinee pour faire la traite des nègres, et arment pour les Grandes-Indes et les colonies françaises de l'Amérique. Le commerce des toiles y est également très-considérable : il s'en expédie, chaque année, 8 à 10 bâtimens pour Cadix. Les vaisseaux Hollandais, Suédois, Danois et Prussiens qui abordent très-fréquemment, en tems de paix, à St.-Malo, y apportent les productions du Nord, telles que chanvres, mâtures, cordages, goudrons, planches de bois rouge et de sapin, fromages, graines de lin, etc. Ils remportent des sucres, du café, de l'indigo, des toiles de diverses qualités, du miel, etc. Les petits navires des îles de Jersey et de Guernesey y apportent du charbon de terre, du plomb, de l'étain, des laines, de la faïence et poterie de terre; de la mercerie, quincaillerie et autres objets; et ils se chargent, en retour, de sucre, café, fruits, toiles, cuirs et autres objets. Quand la guerre interrompt le commerce, les Malouins arment presque tous en course. Par ce moyen, ils se dédommagent amplement des profits qu'ils pourraient faire, et procurent, d'ailleurs, la subsistance à un grand nombre de matelots et autres gens de mer qui, sans ce secours, se trouveraient dans l'inaction.

C'est surt-tout dans le tems de ces armemens que les négocians de St.-Malo commercent le plus avec les Nantais, parce que les armateurs y conduisent la plus grande partie des prises qu'ils font sur l'ennemi. Les Anglais tentèrent plusieurs fois, en 1693, en 1695 et en 1758. de bombarder et de se rendre maître de St.-Malo; mais toutes leurs tentatives furent infructueuses. Cette ville s'est toujours distinguée par son commerce, particulièrement par celui de la mer du Sud, et a produit de grands hommes de mer et de bons négocians qui, au commencement du dernier siècle et à la fin du précédent, ont procuré, par leur industrie, des sommes considérables à la France. St.-Malo est le berceau de la Compagnie des Indes; et la découverte du Canada est due à un de ses habitans, *Jacques Quartier*. Cette ville a aussi l'avantage d'être la patrie du célèbre du *Gué Trouin*, de *Maupertuis*, si connu par son voyage dans le nord, et ses observations curieuses, et de *Serré*, traducteur de Pope.

St.-Servan est une petite ville toute nouvelle, bâtie au fond de la baie de St.-Malo, à qui elle sert comme de faubourg. Elle participe au commerce de cette place. — Près de ce port, et à une lieue (5 kilomètres) de St.-Malo, on trouve un bourg, appelé par les habitans *Quidaleth* ou *Guichalet*, où l'on voit les restes de l'ancienne ville épiscopale d'*Aleth*, dont le siége fût transféré, en 1149, à Saint-Malo. C'était une place forte du tems des Romains, et la résidence des commandans des soldats *Martiuses*.

Cancalle est une petite ville maritime avec un port de mer, située sur le bord de l'Océan. Le port, appelé la *Houlle*, est spacieux, sûr, et peut recevoir dans les eaux vives des bâtimens tirant 16 à 18 pieds (5 à 6 mètres et demi) d'eau. La pointe de Cancalle forme, avec celle de Granville, dans le département de la Manche, ce qu'on nomme la baie ou rade de Cancalle; elle est fort étendue, et d'un accès facile; le mouillage est sûr et la tenue excellente : aussi fait-elle la richesse et fournit-elle au commerce des habitans par son abondance en toutes espéces de poissons, sur-tout en soles et en huîtres de la meilleure qualité. Le poisson est porté par des chevaux dans les villes voisines, à plus de 40 lieues (200 kilomètres). Les huîtres s'y vendent au millier, et sont exportées par des bâtimens des différens ports de la ci-de-

vant Normandie, pour l'approvisionnement de Paris, Rouen, Caen, etc. Des bâtimens de Londres et autres ports d'Angleterre viennent aussi faire leurs chargemens de ce coquillage, qui, malgré l'immense consommation qu'on en fait, devient de jour en jour plus abondant. La quantité de celles que l'on ouvre chaque année est si considérable, que par la succession des tems il s'est formé des écailles, une chaussée très-longue, et large d'environ douze pas, qui augmente sensiblement l'étendue du cap.

Château-Neuf est un bourg situé en un pays fertile et abondant en grains et pâturages. Il y a aussi beaucoup de bois et de gibier.

Dol est une petite ville située sur un ruisseau, dans une contrée marécageuse et malsaine, à une petite lieue (4 kilomètres) de l'Océan. Le sol est très-fertile en grains, en chanvre et en fruits, sur-tout en pommes, dont on fait de fort bon cidre.

Fougères, chef-lieu d'une sous-préfecture et siége d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur le Couësnon. Le sol des environs produit du blé, du seigle, de l'avoine, des fruits, et de très-bons pâturages, où l'on élève des bestiaux. Il y a des fabriques de grosses toiles, des tanneries et des papeteries. Le commerce consiste en grains, en bestiaux, en cuirs, etc.

Antrain est une petite ville située sur la rive droite du Couësnon, au confluent d'un ruisseau. Les habitans commercent en grains et en bestiaux.

Saint-Aubin-du-Cormier est une petite ville située sur la rive gauche du Couësnon. Elle est célèbre par la bataille que les Français y gagnèrent, en 1488, sur les troupes du duc de Bretagne.

Vitré, chef-lieu d'une sous-préfecture et siége d'un tribunal de première instance, est une ville assez considérable, située sur la Vilaine. Le sol des environs est fertile en grains, en lin, en chanvre; les pâturages y sont bons, et on y nourrit beaucoup de bestiaux. Il y a des fabriques de toiles à voiles et d'emballage, de flanelle, de tiretaine, de bas, de chaussons et de gants de fil au tricot.

Redon, chef-lieu d'une sous-préfecture et siége d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la

rive droite de la Vilaine, à une demi-lieue (2 kilomètres) au-dessus de son confluent avec l'Oust. Elle a un port sur la Vilaine, qui sert d'entrepôt pour tout le commerce qui se fait à Rennes. La construction des navires y forme une bonne branche d'industrie, et y est à bon compte. Quant au commerce, il n'est pas fort étendu, quoique par sa position cette ville soit susceptible d'en faire un bien plus considérable. Les bâtimens de deux cents tonneaux peuvent y aborder à charge complette. L'exportation consiste en sels, grains de toutes espèces, bois de construction, merrain, feuillard, plomb, ardoises, toiles à voiles, toiles ordinaires, miels, cires brutes, cuirs en verts et tannés, laines, plumes, etc. L'importation comprend les fers étrangers, mâtures, planches de sapin, chanvres, lins, braie, résine, goudron, pierres à meules, de la Ferté-sous-Jouard, département de Seine-et-Marne; vins de Bordeaux, et tout ce qui concerne l'épicerie.

Montfort, chef-lieu d'une sous-préfecture et siége d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la rivière de Mene. Elle fut presque détruite en 1190, pendant les guerres qui existèrent entre la France et l'Angleterre. Le sol des environs produit des grains et des fruits. On y trouve de forts bons pâturages, où l'on élève beaucoup de bétail. Le commerce consiste principalement en grains et en bestiaux.

LOIRE-INFÉRIEURE. — Ce département est formé de l'ancien évêché de Nantes, dépendant de la ci-devant Haute-Bretagne. Il tire son nom du cours physique de la rivière de Loire, qui le coupe de l'est à l'ouest, et s'y embouche dans l'Océan. Ce département est borné au nord par celui d'Ille-et-Vilaine; à l'est, par celui de Mayenne-et-Loire; au sud, par celui de la Vendée; au sud-ouest, par l'Océan; et au nord-ouest, par le département du Morbihan.

Le sol du département de la Loire-Inférieure est assez fertile: on y récolte du froment, du seigle, du sarrazin, du lin, des fruits, des légumes et du vin. Les paturages y sont excellens, et on y élève beaucoup de bestiaux. Il y a des mines de fer, d'antimoine, de charbon de terre, des carrières de marbre. Les marais salans, situés le long des côtes, sont d'un grand rapport, par le sel que l'on y fait.

Dans la partie méridionale de ce département on trouve un grand lac, nommé le *Lac de Grand-Lieu;* il est très-abondant en poissons ; mais comme le produit n'est pas en proportion de l'espace immense qu'il couvre, on a tenté plusieurs fois de le dessécher.

L'industrie du département de la Loire-Inférieure consiste en fabriques d'indiennes, de cotonnades, de faïence, raffineries pour le sucre; blanchisseries pour la cire, verreries à bouteilles, etc. Le commerce y est très-étendu. On doit le considérer sous deux rapports : celui des productions du sol et des produits industriels, et celui des denrées et marchandises étrangères. Le premier est particulier à ce département, et comprend les draps, velours de coton, toiles de lin, plomb, fer, antimoine, charbon de terre, tourbe, sel, vin, eau-de-vie, bois de merrain, et les différens produits des manufactures et fabriques qui y sont établies. Mais quoique ce commerce soit considérable, il n'approche pas de celui que ce département fait avec les nations étrangères, et qui n'est, à proprement parler, qu'un commerce d'entrepôt. Il embrasse les productions de toutes les îles d'Amérique, et l'exportation de toutes les marchandises destinées pour la côte de Guinée, l'Espagne, le Portugal, les Etats du Nord, etc., qui y importent, en échange, les produits de leur sol et de leur industrie.

L'étendue territoriale du département de la Loire-Inférieure est de 1,383,831 arpens (706,285 hectares), ou de 352 lieues carrées (7,062 kilomètres ½ carrés). La population y est évaluée à 368,506 individus; ce qui donne 1,047 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 2,900,662 francs; ce qui fait 7 fr. 87 cent. pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en cinq sous-préfectures, en 45 cantons et en 209 communes. *Nantes* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont:

NANTES, chef-lieu de préfecture et siége d'un évêché, du tribunal criminel du département, d'un autre de première instance, et d'un troisième de commerce, est une ancienne, riche et très-considérable ville, située sur la rive

droite de la Loire, au confluent de la rivière d'Erdre. Cette ville renferme plusieurs édifices remarquables, des places superbes; les quais y sont magnifiques, et on y jouit d'une vue aussi agréable que variée, et que procure le cours majestueux de la Loire couverte de navires et de bateaux de toutes grandeurs; une vaste et riante campagne, des îles charmantes, et plusieurs promenades, parmi lesquelles on distingue celle que l'on nommait le cours des Etats. On y compte quatre faubourgs très-considérables et très-peuplés: celui de la Fosse, le plus étendu, est habité par les plus riches négocians.

On y trouve plusieurs établissemens propres à favoriser les progrès des sciences et des arts, tels que bibliothèque publique, société d'agriculture, de commerce et des arts; jardin botanique, école d'hydrographie, etc. J'ajouterai à ce que je viens de dire, que Nantes a toujours été regardée comme la première ville de l'ancienne province de Bretagne, tant à cause de sa nombreuse population et de la fertilité de son territoire, que par sa proximité de la mer sa situation sur un fleuve, l'industrie et le génie actif de ses habitans qui en ont toujours fait une des plus considérables villes de France, malgré la difficulté d'y faire remonter des bâtimens d'une certaine grandeur, à cause du peu de profondeur de la Loire dans cette partie de son cours. Si l'on joint encore à tous ces avantages ceux de la salubrité de l'air et d'un climat tempéré, la position de Nantes, au milieu d'un pays arrosé d'un grand nombre de canaux, entouré de prairies à perte de vue, de beaux paysages, de côteaux plantés de vignobles et de bois; l'abondance des vivres de toutes espèces, sur-tout du poisson, tant de mer que d'eau douce; en un mot, tout ce qui peut contribuer à la douceur et aux agrémens de la vie; on aura une idée exacte de cette grande et riche ville

L'industrie est très-active à Nantes; il y a une manufacture de cordages qui emploie environ 1,000 à 1,200 ouvriers; des manufactures d'indiennes, des fabriques de cotonnade, de basins à poil, de coutils, de serges, de couvertures, de toiles, de cuirs, de ferremens, de faïence, de liqueur, de raffineries pour le sucre, des blanchisseries pour la cire, une filature de coton et une verrerie à bouteille, etc.

Le commerce est très-étendu ; il consiste en charbon de terre, en grès, en bois de construction et de merrain, et dans les produits des diverses manufactures et fabriques qui y sont établies. Mais tous ces objets qui forment le commerce particulier de Nantes, quoiqu'il soit très-considérable, n'approche cependant pas de celui que procurent les objets étrangers, dont cette ville n'est en quelque sorte que l'entrepôt.

En effet, comme je l'ai observé plus haut, Nantes est très-heureusement située pour le commerce, n'étant éloignée de la mer que de 14 à 15 lieues (70 à 75 kilometres), et la Loire lui ouvrant des communications faciles avec les départemens les plus riches de la France. Cependant ce commerce n'est pas encore, à beaucoup près, aussi florissant qu'il pourrait l'être, à cause du peu de profondeur de la Loire. Pour y remédier on a fait construire, à grands frais, plusieurs digues au-dessus et au-dessous des ponts, mais qui n'ont encore produit que peu d'effet.

Les vaisseaux de cent tonneaux, et au-dessus, sont obligés à la vérité de décharger leurs marchandises à Paimbœuf, et de les faire transporter à Nantes, qui en est à 9 lieues (45 kilomètres); mais pour ce transport on se sert de bateaux légers, nommés *gabares*. Alors les vaisseaux, ainsi déchargés, remontent la rivière et se rendent devant un gros bourg appelé *Pellerin*, à 4 lieues (20 kilomètres) de Nantes. C'est-là qu'on les désarme entièrement, après qu'ils ont mouillés ou qu'ils se sont échoués dans cette rade qui est très-bonne: c'est-là aussi que se font les radoubs et les armemens; et quand les bâtimens sont en état de recevoir les marchandises qui leur sont destinées, on les fait descendre à Paimbœuf, où les gabares leur apportent leur cargaison. Quant aux navires au-dessous de 100 tonneaux, ils peuvent remonter la Loire et se rendre devant la ville de Nantes.

Ainsi, pour donner une idée plus exacte du commerce de cette ville, il faut le considérer sous deux points de vue, celui qui lui est particulier et dont j'ai parlé ci-dessus, et le second, qui comprend les objets dont elle n'est, ainsi que je l'ai remarqué, que l'entrepôt, et qui néanmoins forment son principal commerce.

Il y a ordinairement sur la Loire plus de 150 vaisseaux, du port de 50 à 400 tonneaux, employés par les négocians et armateurs de Nantes au commerce des côtes de Guinée, à celui de nos colonies d'Amérique, à celui qu'on peut faire avec les différentes nations qui avoisinent la France, et à la pêche de la morue. Ceux destinés pour les côtes de Guinée y portent des eaux-de-vie, des féves, des indiennes, et autres toiles fines; des chapeaux, des armes à feu, de la poudre, du plomb, des gingas, des platilles, des marmites, et toutes sortes de quincailleries; ils reçoivent en retour des Négres, de la gomme, des dents d'éléphant et de la cire jaune. Les cargaisons de ceux que l'on envoie aux îles françaises d'Amérique consistent en toutes sortes de choses nécessaires à la vie; en toiles, coutils, siamoises, quelques étoffes de soie, faïence, grès; ils en rapportent des sucres, du café, de l'indigo, du coton, du cacao, du rocou, des syrops de sucre, des confitures, du gingembre, de la casse, du bois de gayac, du carret, plus connu sous le nom d'*écaille de tortue*, du canefice, du bois médecinal, du bois d'acajou et autres, propres à la menuiserie, des noix d'acajou et autres productions des îles. Les bâtimens destinés à la pêche de la morue vont au banc de Terre-Neuve et au cap Breton; ils rapportent à Nantes le poisson et l'huile de leur pêche. Indépendamment de ce qu'ils y portent, il entre dans cette ville plus de neuf cent milliers (45 millions de myriagrames) de morue verte des pêches de plusieurs autres villes; une grande partie passe par la Loire dans différens départemens, et le surplus s'exporte hors de la France. Quand aux navires qui font le commerce avec les Etats voisins, ils portent dans le Nord des vins, des eaux-de-vie, du miel, du sucre, du café, du gingembre, de la casse, des draps et autres étoffes de laine et de soie des fabriques de France, et se chargent en retour de mâts, de planches, de merrain, de goudron, de chanvre, de cuivre, d'acier et de plomb: ils portent en Espagne et en Portugal, aux îles Canaries, à Salé et autres ports de Barbarie, de la morue, des papiers, des toiles, des étoffes de soie, des dentelles d'or et d'argent, du sucre, de la mercerie, de la quincaillerie; et en rapportent des vins de liqueurs, de l'or, de l'argent, des diamans, des laines, du coton, de l'huile, de la cochenille, de la canelle, de l'ipé-

cacuana, des parfums et du bois pour la teinture. Il vient tous les ans à Nantes plusieurs bâtimens de Bayonne chargés de laines d'Espagne, de résine, de goudron et de brai; ils se chargent, en retour, de toiles, de sucre, de cacao, de quincaillerie et d'autres objets propres à leur commerce avec l'Espagne. Les Hollandais portent à Nantes de la canelle, du poivre, du girofle, des muscades, de la colle-forte, de l'amidon, du plomb, du cuivre, de la céruse, de la mine de plomb, du tabac, des pipes à fumer, des poutres, des planches, des sapins, des mâts, du goudron, des cordages, des chanvres, du fil-de-fer et de laiton, des cuirs de roussi, des suifs, de l'huile, du fanon de baleine, et beaucoup de quincaillerie et de mercerie; ils prennent en échange des vins, des eaux-de-vie, du sucre, du café, du miel, des syrops, du gingembre, de la casse, du papier, des prunes et du sel. Les Anglais y portent du plomb, de l'étain, de la couperose et de la quincaillerie; ils prennent en retour des vins, des eaux-de-vie, de l'esprit de vin, du sel, des toiles, des étoffes de soie des fabriques de Lyon et de Tours, et de la rubanerie. Les Irlandais y portent du beurre et des chairs salées en barils, des suifs, des harengs, du saumon, des cuirs verts et tannés, et des laines; ils prennent à-peu-près les mêmes marchandises que les Anglais, et y ajoutent beaucoup de chapeaux, de galons et de dentelles d'or et d'argent. Hambourg, Lubek, Dantzick, la Suède et le Dannemark expédient aussi à Nantes plusieurs bâtimens; ils envoient les mêmes marchandises que les négocians de cette ville vont chercher chez eux, et donnent ordre de charger, en retour les objets qui sont propres à leur commerce.

Je dois observer qu'autrefois on voyait à Nantes un plus grand nombre de vaisseaux anglais, hollandais, suédois, danois, hambourgeois, et des autres pays du Nord, qui y venaient enlever les vins du pays Nantais et du ci-devant Anjou, des eaux-de-vie, du sel et des fruits de différentes sortes. Mais les longues guerres que la France a eues à soutenir avec la plupart de ces nations, et sur-tout depuis la révolution, jointes aux divers impôts qu'on a mis sur l'entrée des vaisseaux et sur la sortie des marchandises, ont forcé ces nations à aller prendre des vins et du sel en Espagne et en Portugal. Cependant il ne laisse pas que de venir

encore

encore tous les ans, à Nantes, au moins 50 bâtimens étrangers qui y apportent les marchandises dont j'ai donné ci-dessus l'énumération.

A l'exception des bâtimens de la Rochelle, de Bordeaux, et de ceux de la Méditerranée, la plupart des vaisseaux que l'on arme dans les autres ports de France, soit pour nos îles de l'Amérique ou pour la pêche de la morue, viennent décharger à Nantes les marchandises qu'ils rapportent des colonies. Ils donnent cette préférence à cette ville, parce que le débit de ces marchandises y est plus aisé et plus actif qu'ailleurs. Il vient également à Nantes de petits bâtimens des divers ports de la ci-devant province de Bretagne, et des autres ports de France, qui y apportent des grains et autres marchandises, et se chargent, en retour, des différens objets qui leur sont nécessaires; car il arrive rarement qu'aucun de ces navires ne s'en retourne à vide. Nantes fournit encore, par la Loire, à une grande partie des villes de France, et principalement à Orléans, les marchandises étrangères dont elles ont besoin.

Par ce détail, on voit aisément que Nantes est une des villes de France dont le commerce est le plus étendu, tant à l'extérieur que dans l'intérieur de la République.

C'est à Nantes que fût donné, par Henri IV, en 1598, en faveur des réformés, l'édit qui leur permettait le libre exercice de leur religion, et dont la révocation par Louis XIV, en 1685, porta un coup si funeste à notre commerce et a notre industrie manufacturière. A quatre lieues (20 kilomètres) de Nantes, au village de *Pallet*, naquit *Pierre Abeilard*, si connu par son génie, et par les malheurs et les persécutions que lui attirèrent ses œuvres et ses opinions théologiques, ainsi que son amour pour la célèbre *Héloïse*. Nantes a toujours fourni des négocians très-habiles et très-riches. De nos jours cette ville a compté jusqu'à douze ou quatorze millionnaires enrichis par le commerce.

Machecoul est un bourg bâti sur la petite rivière de Tenu. Il y a une filature de coton.

Clisson est un bourg situé sur la Sévre Nantaise, dans un pays abondant en grains et en pâturages. C'etait la terre du connétable *de Clisson*, si célèbre sous le règne de Charles VI, par sa valeur et par son habileté dans l'art de la guerre.

Savenay, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située dans une contrée peu fertile.

Le Croisic est une ville peu considérable, située au fond d'un petit golfe sur l'Océan, où elle a un bon port. Il y a dans les environs des marais salans, d'où l'on tire beaucoup de sel marin. On y trouve des fabriques de sel, de soude, qui passe pour être aussi bonne que celle d'Alicante; de serges, de basins, de bouquets de coquillages bien faits. Il s'y fait un commerce considérable de grains, de vins, d'eaux-de-vie, de sel, de miel, etc. On y arme pour la pêche de la sardine, du hareng et du maquereau. Les habitans s'adonnent aussi au cabotage, et envoient plusieurs petits bâtimens dans nos colonies d'Amérique. Le port du Croisic est très-fréquenté par les Hollandais, les Suédois et les Danois, qui y apportent leurs denrées, et se chargent en retour de celles du pays. Les Anglais y viennent chercher du sel pour leur pêche, et de l'eau-de-vie, qu'ils revendent en contrebande sur les côtes. Le Croisic est la patrie de *Pierre Bouguer*, auteur d'un *Essai d'Optique*, d'un *Traité de la Mâture*, *de la Navigation*, *de la Manœuvre des Vaisseaux*, et de plusieurs autres ouvrages très-utiles. Il était membre de l'académie des sciences de Pâris, et des sociétés royales de Londres et de Berlin.

Guérande est une petite ville située à une lieue (5 kilomètres de la mer), entre les embouchures de la Loire et de la Vilaine. On trouve des marais salans dans son territoire. Le sel qu'on en tire est le plus estimé de France. Les Anglais et les Hollandais en enlèvent une grande partie. Les habitans font aussi un commerce de sel blanc. Cette ville a soutenu divers sièges; et elle est célèbre par le traité qui y fut conclu en 1365, lequel termina les querelles des maisons de Blois et de Montfort, au sujet du duché de Bretagne.

Chateaubriant, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située dans un pays âpre et triste, et n'offrant presque qu'une forêt continue. Le sol produit cependant du froment, du seigle, du sarrazin, du lin et des fruits dont on fait du cidre. On y trouve des mines de fer. Il y a quelques fabriques de grosses étoffes de laine. Le commerce consiste en bois, charbon de bois et en fers.

Ancenis, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la rive droite de la Loire. Le sol est fertile en grains, en vins et en bois. Il y a des pâturages excellens, où l'on elève des bestiaux. On y trouve une mine de charbon de terre. Le commerce comprend les bois de construction, les vins, les foins et le charbon de terre.

Paimbœuf, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la rive gauche, et près de l'embouchure de la Loire. Cette ville n'était, au commencement du 18e. siècle, qu'un village qui s'est accrû successivement, parce qu'ainsi que je l'ai dit plus haut, les vaisseaux étant obligés de s'y arrêter et d'y décharger leurs cargaisons, ne pouvant remonter plus haut, à cause du peu de profondeur de la Loire, on les transporte de-là à Nantes sur des bâtimens légers, nommés *gabarres*. Beaucoup de matelots y trouvent de l'occupation, et y ont fixé leur demeure. Il y a des marais salans dans les environs, d'où l'on tire beaucoup de sel. Le commerce consiste en sel, et sur-tout dans le cabotage, la construction et le radoub des bâtimens destinés au commerce de Nantes.

Bourgneuf est un gros bourg, avec un port assez marchand, et une baie très-sûre, bordée de villages remplis de matelots. On trouve dans les environs des marais salans, d'où l'on tire une quantité considérable de sel. Il s'y fait un grand commerce de grains, de vins, d'eaux-de-vie et de sel.

Le Pélerin est un gros bourg située sur la rive gauche de la Loire, avec un port et une rade où remontent les vaisseaux de moindre port que ceux qui sont obligés de s'arrêter à Paimbœuf. Les habitans font le cabotage; et il y a des chantiers pour la construction et le radoub des bâtimens.

MORBIHAN. — Ce département est formé de l'ancien évêché de Vannes, dépendant de la ci-devant Basse-Bretagne. Il tire son nom d'un petit golfe que forment au midi les eaux de l'Océan, et que l'on nomme *Morbihan;* mot qui, en bas-breton, signifie la *mer*. Il est situé au-dessus de l'embouchure de la Loire, et est alimenté par l'Océan, lorsque la marée monte. Ce département est borné au nord par celui des Côtes-du-Nord; à l'est par celui d'Ille-et-Vilaine; au sud-est par celui de la Loire-Inferieure; au sud par l'Océan, et à l'ouest par le départe-

ment du Finistère. Le sol du département du Morbihan, quoique varié et inégal, est cependant assez fertile. Il produit des bleds, des seigles, du lin, du chanvre, des fruits. Il y a des pâturages excellens, où l'on élève beaucoup de bestiaux. Les habitans s'adonnent aussi à l'éducation des abeilles, dont le miel est recherché. On y trouve des mines de plomb et de charbon de terre. Le commerce consiste en bestiaux, beurre, miel, grains, fers, toiles, dont il y a quelques fabriques, et dans la pêche des sardines et des congres. Le grand nombre de baies et de ports situés sur les côtes de ce département mettent les habitans à portée de commercer avec les autres départemens maritimes de la France et avec les nations étrangères. Je parlerai de ce commerce à l'article de Lorient.

L'étendue territoriale du département du Morbihan est de 1,335,670 arpens (681,704 hectares), ou de 328 lieues carrées (6,817 kilomètres carrés). La population est évaluée à 425,485 individus; ce qui donne 1,297 habitans par lieue crrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 2,327,248 francs; ce qui fait 5 francs 47 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en 4 sous-préfectures, en 37 cantons et 231 communes. *Vannes* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

VANNES, chef-lieu d'une préfecture et siège d'un évêché, du tribunal criminel du département, d'un autre de première instance, et d'un troisième de commerce, est une ville très-ancienne, avantageusement située, à 2 lieues (10 kilomètres) de la mer, avec laquelle elle communique par le canal du Morbihan. Elle a un port vaste et sûr qui peut recevoir de gros vaisseaux. Le sol des environs est très-fertile en bleds, qui forment la principale branche du commerce des habitans : ils l'exportent en Espagne et en Portugal.

Pontivy, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la rivière de Blavet. Le sol des environs est fertile en grains, en lin, en chanvre et en fruits. Il y a de bons pâturages, où l'on élève des bestiaux. On y trouve quelques fabriques de toiles. Le commerce consiste en bleds.

Ploermel, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située au

confluent des rivières d'Oust et de Malestroit. Le sol produit des grains, qui forment le principal commerce des habitans.

Lorient, chef lieu d'une préfecture maritime et d'une sous-préfecture administrative, et siège d'un tribunal de première instance, et d'un autre de commerce, est une nouvelle ville située au fond d'une anse, à l'embouchure de la petite rivière de Scorff. Elle a de bonnes fortifications, et est très-commerçante, quoiqu'elle le soit moins aujourd'hui qu'autrefois. Il s'y fait de grands armemens pour Pondichéry, Chandernagor, la Chine et le Bengale, ainsi que pour les Iles-de-France et de la Réunion (ci-devant Bourbon). Les objets qu'on exporte sont des vins, des eaux-de-vie, des huiles, des liqueurs, des farines et autres provisions de bouche; du fer et du cuivre, ouvrés et non ouvrés; du plomb, des chapeaux, des draps londrins, des étoffes de laine, des camelots, des petites étoffes de soie et coton et fil et coton; des bas de fil et de soie, des souliers; toutes sortes de quincaillerie et bijouterie; des modes, des ouvrages d'horlogerie, de la faïence, des cordages, de la clouterie, des ustensiles de ménage, des instrumens aratoires, etc. Les retours se font en café, thés, confitures, aloès, bois d'ébène, bois rouge, d'Acajou, teck, de rose, du Brésil, de Fernambouc, de Campêche, de cannelle; en madriers de sassafras et autres; en sel ammoniac, séné, salsepareille, borax, touténague, noix vomiques, tamarin, coquillages, cachou, cardanum, ammoniac, musc, civette, essence de rose, sagou, myrrhe; casse, rhubarbe, gingembre, muscade, girofle, poivre, épipotte, cannelle, miel verd, salpêtre, soie torse, tani et écrue, camphre, encens, benjoin, gomme gutte, laque arabique, et toutes sortes d'épiceries et drogueries; nacres de perle, rotin, joncs, bouchons, ivoire, écaille, coton en laine et filé, cuirs en poils et tannés, magots, éventails, écrans, papiers peints, cuirs de la Chine, peintures, tableaux, vernis, glaces peintes, galenga, assafœtida, cimarouba, colle de peau d'âne, porcelaine de la Chine et du Japon, théières de terre rouge, broderies, toiles peintes, serges de coton, nankins blancs, jaunes et roses; lustrines, pékins, velours, satins, linès, lampas, gourgourans, damas, et toutes sortes de soieries; gazes peintes, mousselines de toutes espèces, mouchoirs de Masulipatam,

toiles de coton blanches, écrues, bleues, rouges. On y fait la traite des Nègres, etc.

Le port de Lorient, qui était ci-devant un port franc, et avait la liberté de recevoir les navires de toutes les nations, et d'exporter en franchises toutes espèces de productions, doit sa célébrité à l'ancienne compagnie des Indes, qui y avait établi ses comptoirs, et y fesait ses armemens et ses retours. Les riches cargaisons qui y arrivaient, et les ventes publiques qu'on y fesait des productions et des marchandises dont elles étaient composées, attirèrent bientôt sur ce port les regards de tous les négocians français, et peu-à-peu des nations étrangères, qui trouvèrent à y faire des spéculations avantageuses. La compagnie cessa alors de faire valoir ses privilèges par elle-même; mais Lorient resta toujours le seul entrepôt des marchandises des Indes, de la Chine et du Bengale. Les armateurs pouvaient bien, avec une permission de la compagnie, expédier pour ces différens pays leurs vaisseaux de tous les ports de France; mais ils étaient toujours astreints à faire leurs retours à Lorient. On continua à y faire des ventes publiques de toutes les productions et de toutes les marchandises qui arrivaient des Indes. Ces dispositions ont changé à l'époque de l'établissement d'une nouvelle compagnie créée en 1785. Les chargemens et les retours se sont toujours faits à Lorient, mais non plus par cette compagnie exclusive. Tous ces avantages, joints à ce que le port de cette ville est placé au centre des côtes de France, et qu'il est d'un accès facile, ont fait de Lorient une place importante. Les Anglais firent, en 1746, d'inutiles efforts pour s'en rendre maîtres.

Port-Liberté, ci-devant *Port-Louis*, est une ville située à l'embouchure du Blavet. Le port est bon, et les plus gros vaisseaux y abordent aisément, et passent jusqu'au fond de la baie pour se rendre à Lorient. Il se fait à Port-Louis un commerce considérable de sardines, d'anguilles et de congres, que les marchands de Saint-Malo débitent par toute l'Espagne et le long des côtes de la Méditerranée. Louis XIII fit bâtir cette ville des ruines de celle de Blavet, qui était un peu plus haut: il la fortifia, et lui donna son nom.

Auray est une petite ville, avec un port sûr et facile, située sur le golfe du Morbihan. Les habitans commercent en grains, sel, beurre salé, bestiaux, en miel, en fer, en sardines.

Auray est célèbre par la bataille qui s'y donna le 24 septembre 1364, où *Duguesclin* fut fait prisonnier, et où *Charles de Blois* périt, et laissa son compétiteur, Jean de Montfort, maître de la Bretagne.

Hennebon est une petite ville fort agréable et très-commerçante, située sur la rivière de Blavet, où remontent les vaisseaux de moyenne grandeur. Le commerce consiste en grains, en fer, en miel et en sardines.

Quiberon est un bourg situé dans la baie de ce nom, devenu célèbre dans la guerre de la révolution par la défaite et la prise d'un corps de dix mille émigrés français, que les Anglais y avaient débarqués le 5 thermidor an 3.

Les îles de *Belle-Isle*, d'*Houac*, *Hœdic* et *Grouays* dépendent du département du Morbihan.

Celle de *Belle-Isle* est la plus considérable. Elle a environ six lieues (30 kilomètres) de long, sur 2 lieues (10 kilomètes) de large, et 10 lieues (105 kilomètres) d'étendue. La population y est évaluée à 5,569 individus, et elle est éloignée de 6 lieues (30 kilomètres) des côtes du Morbihan. Le sol y est extrêmement fertile en froment et autres grains. Le climat y est si doux et si tempéré, qu'on n'y a jamais vu manquer aucune récolte, et qu'on y laisse paître les troupeaux toute l'année, même en hiver, sans les renfermer. Les habitans s'adonnent à la pêche de la sardine. Le commerce consiste en bleds, avoine, sardines et en sel que l'on y prépare. La capitale de l'île se nomme *Palais*, et on y trouve en outre 3 autres bourgs et 3 ports.

Les îles d'*Houac* et *Hœdic* sont de peu d'importance. On y recueille du froment. Les habitans s'occupent principalement de la pêche du congre, de la raie et de la sardine fraîche, dont ils font leur commerce. Il n'y a point de port dans ces îles ; ce qui oblige les pêcheurs d'échouer leurs chaloupes, et de les haler hors de la portée des flots.

L'île de *Grouays* est très-petite, et n'a qu'une lieue et demie (9 kilomètres) de longueur sur une demi-lieue (3 kilomètres) de large. Elle est située au sud-ouest de l'embouchure du Blavet, à une lieue (5 kilomètres) de la terre-ferme. L'unique commerce des habitans consiste dans la pêche du congre, d'où ils tirent leur principale subsistance.

MAINE.—Cette ci-devant province, réunie avec la plus

grande partie du Perche, formait un des grands gouvernemens-généraux militaires de la France. Elle était située entre le 16e. degré 31 minutes et le 18e. degré 37 minutes de longitude, et entre le 47e. degré 38 minutes et le 48e. degré 34 minutes de latitude. Elle était bornée au nord par la Normandie; au sud par l'Anjou et une partie de la Touraine; à l'est par l'Orléanais, et à l'ouest par la Bretagne.

Les principales rivières qui arrosaient cette ancienne province sont la *Mayenne*, qui a ses sources près des confins de la ci-devant Normandie; passe à Mayenne, à Laval, à Château-Gonthier, à Angers, et se jette dans la Loire, au-dessus du Pont-de-Cé, après avoir reçu plusieurs ruisseaux et la Sarthe, grossie des eaux du Loir. Elle est large, profonde et navigable depuis Château-Gonthier, tant par elle-même qu'au moyen des écluses qu'on y a construites. On en compte 22 depuis Laval jusqu'à Château-Gonthier; et l'on rendrait cette navigation bien plus intéressante si l'on en établissait d'autres depuis Mayenne jusqu'à Laval; l'*Huisne*, qui a sa source à Saint-Hilaire-de-Soizay, passe à Remallart, Nogent-le-Rotrou, à la Ferté-Bernard, et se rend dans la Sarthe au-dessous du Mans. Cette rivière a été rendue navigable depuis le pont de Gennes jusqu'au Mans; le *Loir*, qui sort des étangs de l'ancienne abbaye du Loir, passe à Illiers, à Châteaudun, à Cloye, à Vendôme, à Lavardin, à Montoire, au Vau-du-Loir, à Château-du-Loir, au Lude, à la Flèche, à Duretal, et se perd dans la Sarthe à Briole; la *Sarthe*, qui a sa source près de Mortagne, arrose Alençon, Fresnay, la Suze, Sablé, Château-Neuf, et se jette dans la Mayenne au-dessous d'Angers, grossie des eaux de l'Orne, de l'Huisne, de l'Enferme, du Loir, etc. Elle commence à porter bateaux au-dessus du Mans.

J'observerai que les seules rivières qu'on ait proposé de rendre navigables dans cette ci-devant province, sont la Mayenne, depuis la ville de ce nom jusqu'à Laval; et la Sarthe, depuis le Mans jusqu'à Malicorne. La possibilité de ces deux projets a été reconnue par les opérations faites en conséquence. On était généralement d'accord sur le bien qui en résulterait; mais le défaut de moyens, et sur-tout le peu d'attention de l'ancienne administration à cet égard, ont toujours été des obstacles à leur exécution. Il faut espérer que, sous le gouver-

nement actuel, la navigation intérieure des départemens formés du ci-devant Maine recevra toute l'extention dont elle est susceptible.

La nature du sol de cette province en général est extrêmement variée, ainsi que ses productions : l'un et l'autre y sont très-susceptibles d'amélioration et d'augmentation. On peut, quant aux productions, diviser son terroir en deux parties, par une ligne tirée du nord-est au sud-ouest, par la rivière de Sarthe, sur environ 40 lieues (200 kilomètres) de longueur dans sa plus grande étendue. La partie limitrophe de la Normandie, du Perche, du Vendômois, de la Touraine et de l'Anjou, forme le *Haut-Maine* : l'autre partie, qui avoisine l'Anjou, la Bretagne et la Normandie, forme le *Bas-Maine*, et est la plus considérable.

Le climat est, en général, plus tempéré dans le ci-devant Haut-Maine que dans le Bas. Le sol du Haut-Maine est entrecoupé de mauvaises et de bonnes terres, et de landes, dont quelques-unes sont d'une assez grande étendue. Ces terres vaines et vagues se trouvent principalement sur les bords des rivières d'Huisne, de Sarthe, jusqu'aux environs de celles du Loir et de la Braie, dont une grande partie ne présente qu'un fond de sable maigre, mouvant, assez vif et aride : plusieurs paraissent avoir été anciennement labourées. Les terres cultivées de ces mêmes cantons de sables, ne produisent communément que des seigles, du maïs, du sarrazin et des légumes secs. Plusieurs des côteaux, le long des rivières, assez bien exposés, sont plantés en vignes, de l'espèce de raisin blanc, et peu de rouge. En général le Haut-Maine renferme peu de plaines cultivées, si ce n'est dans le ci-devant Saumois. Le surplus du plat pays cultivé est coupé de montagnes, de vallons, très-couverts de plantations, chargé de bois et de forêts, en taillis et haute-futaie, et en pinades, dans les terrains les plus maigres et sablonneux. Les bords des rivières et ruisseaux y sont assez communément couverts de prairies et de pâturages de différentes natures, bonnes, médiocres et mauvaises, mais en général susceptibles d'amélioration. On y nourrit des bêtes à cornes, beaucoup de chèvres, des cochons, des moutons de la petite espèce, peu de chevaux. Les volailles y sont excellentes ; il s'en fait un commerce considérable, ainsi que d'œufs et de beurre pour la consommation

de Paris. On y élève des abeilles; mais pas en aussi grande quantité qu'il serait possible de le faire, parce que la cire que l'on recueille dans ces cantons est d'une qualité commune, médiocre, et ne convient point au blanc, sur-tout dans les endroits qui sont plantés de vignes qui n'y sont point analogues.

Les productions du Haut-Maîne sont également variées comme la nature du sol : elles consistent en froment, seigle, avoine, orge, sarrazin, maïs, pois, haricots et autres légumes de toutes espèces, en chanvre, et très-peu de lin. On y fait des vins de différentes qualités, du cidre; on y recueille des noix, des châtaignes, des marrons, des fruits à noyaux, des fruits secs, propres aux embarquemens. Cette partie présente, dans la plupart de ces cantons, des carrières de différentes espèces de pierres de taille, tendres et dures, des grès blancs et roux, des moëllons, des cailloux, des pierres à chaux, de marne et de glaise, et, dans quelques endroits, des mines de sable blanc, propres à faire les verres et les crystaux. On y cultive les mûriers, et on y élève des vers-à-soie dans quelques endroits; mais cela n'est pas un objet important.

Le ci-devant *Bas-Maîne*, au-delà de la Sarthe, a un climat plus rude, et le sol y est plus froid. Il renferme également de grands terrains incultes, mais de meilleure nature que les landes du Haut-Maine. Pour les mettre en état de produire, on y prolonge les jachères jusqu'à 4, 5 et 6 années, et plus; alors on pèle les gazons et les genêts, qu'on brûle avant que d'ensemencer les terres. Cette partie n'est plantée en vignes que dans les cantons limitrophes de l'Anjou. On y trouve peu de plaines cultivées, si ce n'est dans le canton que l'on nomme *Champagne*, qui est le plus fertile de tous : le reste est coupé de montagnes, très-couvert de plantations, et chargé, comme le Haut-Maine, de bois et de forêts en taillis et futaies. Les prairies naturelles y sont rares : cependant on nourrit dans le pays plus de bétail de toute espèce, par le secours des jachères, que dans la partie du Haut-Maine. On y élève des chevaux de petite race, des vaches qui fournissent beaucoup de beurre, des cochons, et une grande quantité de moutons dont les laines sont renommées, et s'emploient utilement dans les manufactures d'étamines qui sont établies dans

cette ci-devant province. On y élève aussi des abeilles, et la qualité de la cire qu'on en retire approche de celle de la ci-devant Bretagne. Les cantons du Bas-Maine qui produisent le plus de froment sont ceux qui avoisinent les rivières de Sarthe et de la Mayenne; les autres terrains produisent de beaux seigles, du sarrazin, des avoines, de l'orge, du chanvre, du lin et des pommes dont on fait du cidre. On y trouve des carrières d'ardoises, de pierres de taille de différentes qualités, plusieurs mines de fer, des marnes, des pierres calcaires, etc.

Les principales manufactures de l'ancienne province du Maine consistent en toileries de lin et de chanvre de toutes espèces et qualités, en étamines toutes laines, en serges, de différentes qualités. Ces deux articles forment la principale branche du commerce, qui est considérable et très-intéressante pour le pays, puisque les matières premières et la main-d'œuvre se prennent sur elle-même. Il y a des blanchisseries pour les toiles et pour les cires, très-renommées; quelques manufactures de toiles imprimées; plusieurs ateliers de teinture, en grand et petit teint; des fabriques de bougraineries, des tanneries, mégisseries, gaîneries; plusieurs papeteries; des faïenceries, des verreries et des manufactures de crystaux et de chaudronnerie; plusieurs forges de fer en fonte et fonderies. Le commerce est très-étendu, et comprend, outre les divers objets des différentes manufactures et fabriques qui y sont établies, les bois de construction pour la marine, le merrain et le chauffage, les ardoises, les vins, les cidres, les bestiaux de toutes espèces, chevaux, vaches, cochons, moutons, volailles et gibier très-renommés, et qui s'exportent et servent à la consommation de Paris.

L'étendue de l'ancienne province du Maine était évaluée à 28 à 30 lieues (140 à 150 kilomètres) dans sa longueur du levant au couchant, et 15 à 16 lieues (75 à 80 kilomètres) dans sa plus grande largeur; ce qui fesait 881 lieues carrées (équivalant à-peu-près à 17,620 kilomètres carrés); ce qui donne 1,762,000 hectares, ou 3,600,000 arpens.

La population était de 682,775 individus; ce qui fesait 775 habitans par lieue carrée.

Cette ancienne province était divisée, ainsi que je l'ai observé plus haut, en *Haut* et *Bas-Maine*. La ville du *Mans* en

était la capitale. Aujourd'hui elle forme deux départemens, qui sont la *Mayenne* et la *Sarthe*.

La ci-devant province du Maine était anciennement habitée par les *Cenomani*, dont elle a conservé le nom, ainsi que sa capitale. Dans la division des Gaules, sous Honorius, elle se trouva comprise dans la troisième Lyonnaise. De la domination des Romains elle passa sous celle des Français. Elle souffrit beaucoup des incursions des Normands. Vers le milieu du 10e. siècle elle tomba au pouvoir du comte Hugues, qui la laissa à sa postérité, et elle eut ainsi des comtes particuliers héréditaires : mais, placée entre les domaines de seigneurs également puissans, les ducs de Normandie et les comtes d'Anjou, elle fut souvent attaquée par eux, et obligée de reconnaître, au moins pour suzerains, tantôt les uns, tantôt les autres. Guillaume, duc de Normandie et roi d'Angleterre, s'en empara en 1072, et la transmit à ses successeurs. Philippe-Auguste la confisquat, en 1203, sur Jean-sans-Terre, fils de Henri II, roi d'Angleterre. Elle fit ensuite partie de l'apanage des deux maisons des comtes d'Anjou. Louis IX la donna, avec l'Anjou, à son frère Charles, qui fut depuis roi de Sicile et comte de Provence. Charles, le plus jeune des fils de Louis II, ayant fait son héritier universel Louis XI, roi de France, le Maine, ainsi que l'Anjou, fut réuni à la couronne en 1481. Henri II le donna à Henri de France, son troisième fils, roi depuis sous le nom de Henri III, qui le transféra à François, duc d'Alençon, son frère, mort sans postérité en 1584. Dès-lors le Maine fut joint au domaine, pour n'en être plus séparé. Il a été donné quelquefois en apanage aux enfans de France. Louis-Auguste de Bourbon, fils légitimé de Louis XIV, mort en 1756, portait le titre de *duc du Maine* de cette manière.

MAYENNE. — Ce département est formé de la partie du ci-devant *Bas-Maine*. Il tire son nom de la rivière de Mayenne, qui l'arrose du nord au sud, en passant par Mayenne, Laval, Château-Gonthier, Angers, et s'embouche dans la Loire au-dessus du Pont-de-Cé. Le département de la Mayenne est borné au nord par ceux de la Manche et de l'Orne ; à l'est par celui de la Sarthe ; au sud par celui de Mayenne-et-Loire ; à l'ouest par celui d'Ille-et-Vilaine.

Quant au climat, au sol, aux productions, à l'industrie et

au commerce, pour ne pas me répéter, je renvoie le lecteur à ce que j'ai dit ci-dessus de ces différens articles, en parlant du *Bas-Maine*.

L'étendue territoriale du département de la Mayenne est de 1,016,614 arpens (518,863 hectares), ou de 266 lieues carrées (5188 kilomètres carrés). La population est évaluée à 328,397 individus ; ce qui donne 1,234 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 3,111,618 francs ; ce qui fait 9 francs 47 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en 3 sous-préfectures, en 27 cantons et en 288 communes. *Laval* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

LAVAL, chef-lieu d'une préfecture, et siège du tribunal criminel du département, d'un de première instance et d'un autre de commerce, est une ville assez considérable, située sur la Mayenne, dans une vallée agréable. Le sol des environs est assez maigre ; on y recueille cependant des grains, du lin, du chanvre, des fruits, etc. Les pâturages y sont assez abondans, et l'on y élève beaucoup de bestiaux. Il y a très-peu de vignes, et le cidre est la boisson ordinaire des habitans. On y trouve des carrières de différentes espèces de marbre. L'industrie consiste principalement en fabriques de toiles fines, de toiles de coton, de flanelles, d'étamines, de serges trémières, de drognets, de mouchoirs, etc. ; blanchisseries pour les toiles et la cire. Si la ville de Laval tient aujourd'hui un rang assez considérable parmi les villes de France, elle en est redevable à son commerce, et sur-tout à la manufacture de ses toiles. C'est à *Guy de Laval*, un de ses seigneurs, qu'elle doit ses nombreuses fabriques de toiles, et la réputation dont elles jouissent. Lors de son mariage avec *Béatrix de Flandre*, dans le 13e. siècle, il y attira des ouvriers flamands, qui enseignèrent l'art de la tisserandrie aux habitans de Laval. On prétend qu'ils ont été aussi les premiers de la ci-devant province du Maine qui aient su mettre à profit les terres des environs de cette ville, qui sont très-propres à produire des lins d'excellente qualité. Ils ont établi plusieurs blanchisseries qui réussissent très-bien, et dont les apprêts se sont perfectionnés ; ce qui leur a épargné le transport auquel le commerce était autrefois assujetti, lors qu'ils étaient obligés

d'envoyer leurs toiles à Troyes, à Senlis, à Beauvais, etc. pour les faire blanchir : mais, depuis que les manufacturiers ont trouvé le moyen de s'affranchir de ces frais, la fabrication s'est successivement étendue dans tout le plat pays. On fabrique à Laval et aux environs huit sortes de toiles : les quatre premières ne sont distinguées des autres que par le nom de *laises ordinaires*; mais, comme il s'en fait depuis quarante portées de quarante fils chacune jusqu'à cent portées, on en distingue les différentes qualités par les noms *non-battus*, *Pontivis*, *royales* et *demi-Hollandes*; les autres espèces, qui ont chacune leur laise particulière, sont les *grands laisots*, les *petites laises*, les *toiles grises* et les *toiles fortes*. Une grande partie des toiles blanches sont expédiées à Bordeaux et à Baïonne, et passent en Espagne et en Portugal; le reste se consomme dans l'intérieur. Les *demi-Hollandes* se vendent à Paris sous le nom de *toiles de Hollande*. Les *Pontivis* se débitent dans les différens départemens, et la majeure partie est employée pour les troupes. Les négocians de Troyes, de Senlis et Beauvais tirent de Laval, en écru, une partie des *royales*, des *demi-Hollandes*, des *grands laisots* et des *petits laises*; le reste passe en Portugal et à Paris. Les toiles grises inférieures s'expédient pour Cadix et Lisbonne, et sont transportées de-là dans les possessions des Espagnols et des Portugais en Amérique : aussi les négocians de Laval ont-ils une part considérable dans les riches retours des gallions. Ce sont eux qui lui procurent la plus grande partie de l'argent qui circule dans le département de la Mayenne. Le reste des toiles grises se consomme en France : les toiles fortes servent à emballer celles qui passent à l'étranger. On évalue ce qui s'expédie, année commune, à 24,000 grandes pièces de toiles, de 120 à 160 aunes (142 à 190 mètres). Il s'exerce une inspection très-sévère pour garantir la bonne qualité et la juste largeur des toiles. On compte, dans la ville et aux environs, 12 à 15 blanchisseries, dont la moindre occupe 80 à 100 ouvriers par jour. Je dois observer qu'il ne faut point appliquer à l'état misérable où se trouve Laval aujourd'hui, ce que je viens de dire de l'industrie et du commerce de cette ville. Cet état est la suite de la longue guerre que nous avons eue à soutenir; et il ne faut que quelques années de paix pour rendre au commerce de Laval son ancienne activité,

sur-tout sous un gouvernement libéral et protecteur des arts et du commerce.

La ville de Laval a produit un nombre assez considérable de personnes célèbres dans les sciences. *Guillaume Bigot* y naquit au commencement du 16e. siècle : il était grand médecin pour son tems, et devint fameux par sa doctrine; *Ambroise Paré* fut le premier chirurgien de son siècle, et celui qui, à proprement parler, commença à jeter les fondemens de son art dans la France. Il était premier chirurgien d'Henri IV, et mourut sur la fin du 16e. siècle; *David Rivault*, célèbre par sa traduction des *OEuvres d'Archimède*; *François Pyrard*, fameux par ses voyages aux Indes-orientales et au Brésil; *Daniel Tauvri*, célèbre médecin. On a de lui plusieurs ouvrages estimés. Il était de l'académie des sciences de Paris, et mourut le 15 mars 1701.

MAYENNE, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une ville située sur la rive droite de la rivière de ce nom. Le sol des environs produit des grains, du vin, des fruits, du chanvre, du lin. Il y a d'excellens pâturages, où l'on nourrit du gros et du menu bétail; des mines de fer et des eaux minérales. On y trouve des fabriques de toiles de lin et de chanvre très-avantageusement connues; des toiles de coton, des siamoises et des mouchoirs. Le commerce consiste en bestiaux, en bois de merrain, en fer, en chanvre, en lin, en fils, et dans les produits des diverses manufactures et fabriques qui y sont établies. Les chanvres et les lins se consomment entièrement dans les fabriques de toiles du pays. Le merrain se répand dans les environs et dans quelques cantons des départemens voisins. Les toiles s'expédient, en blanc et en écru, pour les différentes villes de France et pour l'étranger, et principalement pour l'Espagne et nos colonies d'Amérique. La fabrication des fils est immenses, elle fournit celle de toutes les toiles du pays, et beaucoup pour celle de Laval. Il s'en exporte une grande quantité pour les chaînes des siamoises de Rouen, de Chartres, et pour celles des serges de nos départemens méridionaux. J'observerai à ce sujet que c'est une perte pour Mayenne, que les négocians de cette ville ne suivent pas assez cette branche de commerce, et la laissent faire à des étrangers qui, en achetant les fils non fabriqués pour les préparer

en chaînes chez eux, enlèvent par ce moyen une branche d'industrie precieuse aux habitans, et aux négocians, les bénefices certains qu'ils en retireraient.

La ville de Mayenne était autrefois très-importante sous le rapport de ses fortifications et de son château, bâti sur la croupe d'un roc, il était regardé comme imprenable. En 1424 elle se rendit par composition, après avoir soutenu quatre assauts, et s'être défendu, pendant trois mois, contre les Anglais. Aujourd'hui elle n'a plus de fortifications; mais son château subsiste encore. Elle fut érigée, en 1573, par Charles IX, en duché-pairie, en faveur de Charles de Lorraine, qui prit le titre de duc de Mayenne. Il n'est qne trop connu dans notre histoire par sa qualité de *chef de la ligue*. Mayenne est la patrie de *Michel Tronchay*, éditeur des ouvrages de *Tillemont*, et auteur de sa *Vie*.

Chateau-Gonthier, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la Mayenne. Le sol des environs produit des grains et des fruits; les pâturages y sont bons, et l'on y élève beaucoup de bestiaux. On y trouve des ardoisières. Il y a des fabriques de toiles, d'étamines, de serges drapées et autres; des blanchisseries de toiles et de cire. Le commerce consiste principalement en toiles connues sous le nom de *toiles de Laval*.

SARTHE. — Ce département est formé de la ci-devant Haute-Marne: il tire son nom de la rivière de Sarthe, qui y coule du nord-ouest au sud-ouest, en passant par Meslé, Alençon, Fresnay, Beaumont-le-Roger, le Mans, la Suze, Malicorne, Sablé, Château-Neuf, et se jette dans la Mayenne, 2 lieues (10 kilomètres) au-dessus d'Angers. Le département de la Sarthe est borné, au nord, par celui de l'Orne; à l'est, par celui d'Eure-et-Loir et de Loir-et-Cher; au sud par ceux de Mayenne-et-Loire et d'Indre-et-Loire; et à l'ouest, par celui de la Mayenne.

Quant au climat, au sol et aux productions, je renvoi à ce que j'ai dit ci-dessus, en parlant du Haut-Maine. Mais, quant à l'industrie, il y a dans ce département des fabriques d'étoffes de laine, telles que serges, flanelles, droguets, demi-draps, étamines et étamines à pavillon; de toiles de lin et de chanvre, de toiles peintes, de mouchoirs, de bonneterie, de

de blondes; des tanneries, des mégisseries; des blanchisseries de toiles et de cire; des fabriques de bougies, des forges, des verreries, des papeteries, des tuileries, des faïenceries, des brasseries, et une fabrique de savon noir. Le commerce consiste en cire et dans les divers produits des différentes manufactures et fabriques qui y sont établies. J'observerai que la situation du département de la Sarthe, entre le nord et le midi, l'est et l'ouest, entre Paris et Nantes, Rouen et Tours, etc., est le centre d'un roulage considérable pour les vins, les huiles, les épiceries, les cotons, les toiles, les fers, etc. qui circulent dans l'intérieur de la France, et qui forment une branche de commerce, qui pourrait s'activer davantage si la navigation des rivières, dont j'ai parlé à l'article de la province du Maine, recevait toute l'extension dont elle est susceptible, et que réclament les habitans de cette contrée.

L'étendue terrtoiriale du département de la Sarthe est de 1,252,539 arpens (639,276 hectares), ou de 306 lieues carrées (6,392 kilomètres ½ carrés). La population est évaluée à 387,166 individus; ce qui donne 1,265 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 3,986,579 francs; ce qui fait 10 francs 29 cent. pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en quatre sous-préfectures, en 23 cantons et en 413 communes. *Le Mans* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont:

LE MANS, chef-lieu d'une préfecture et siège d'une évêché, du tribunal criminel du département, d'un de première instance et d'un autre de commerce, est une ville située sur la Sarthe, à une lieue (5 kilomètres) de son confluent avec la rivière de l'Huisne. Le sol des environs est fertile en grains, maïs, pois, féves, haricots, châtaignes, marons, noix, gomme, graines de treffle et de luzerne, qu'on estime les meilleures de France; en vins, d'une qualité médiocre et peu susceptible de transport; en chanvre, lin, etc. Il y a des pâturages excellens, où l'on nourrit des bestiaux, porcs et moutons: on y trouve des mines de fer, des carrières de marbre, d'ardoises, de pierre excellente, dite de *Bernay*, et des sables propres à faire du cristal. On y élève beaucoup de volailles

et de mouches à miel. Il y a des fabriques de bougies très-recherchées pour la blancheur et la fermeté; d'étamines, de toiles, de bougrans; de papiers, d'ouvrages en cuir-bouilli, etc. Le commerce, outre les productions du sol et de l'industrie, comprend les oies, les poulardes, les chapons, les perdrix grises et rouges, qui, par l'excellence de leur chair, jouissent d'une grande réputation; en peaux de lapins, de lièvres, de martres de France, de chats et de loutres non apprêtées, et dont il se fait des envois considérables. Il ne manque à la ville du Mans qu'une rivière navigable pour étendre son commerce et celui du département, et il ne serait peut-être pas impossible de leur en procurer l'avantage. La Sarthe, dont j'ai parlé plus haut, ayant sa source peu éloignée de celles des rivières de l'Eure et de l'Yton, qui se jettent dans la Seine au Pont-de-l'Arche; ne serait-il pas possible de faire de l'une ou de l'autre de ces deux rivières un canal, qui, à l'aide des eaux de la Seine, ferait refluer celles de l'une desdites rivières dans la Sarthe, qu'il ne s'agirait que de mettre en état de contenir cette augmentation. Il est facile de juger les avantages considérables qui résulteraient de l'exécution de ce projet, non-seulement pour le département de la Sarthe, et celui de la Mayenne en particulier, qui, faute de débouchés, ne tirent pas tout le parti qu'il pourraient de leurs productions; mais encore, pour une grande partie de la France, puisque ce canal serait un moyen de communication entre les départemens formés des ci-devant provinces de l'Isle-de-France, de la Normandie, de l'Anjou, de la Touraine et même du Poitou, par la Loire, en la remontant l'espace de 13 ou 14 lieues (65 à 70 kilomètres), depuis l'endroit où la Sarthe s'y embouche, jusqu'à celui où la Vienne s'y jette, cette dernière étant navigable jusqu'à Châtellerault. J'observerai aussi que ce canal serait très-utile pour la marine, qui pourrait tirer des bois de construction des forêts dont il serait bordé.

La ville du Mans est ancienne; et sous le règne de Charlemagne elle était une des plus grandes et des plus riches de France. Elle est encore considérable aujourd'hui, quoiqu'elle ait souvent beaucoup souffert des incursions des Normands dans le 9e. siècle; des incendies et des sièges pendant les guerres des comtes d'Anjou et des ducs de Normandie dans

le 12e. siècle, et, encore en dernier lieu, durant la guerre civile de la Vendée. Les ligueurs la rendirent à Henri IV, par composition, le 2 décembre 1589. Le Mans est la patrie du père *Marin Mersenne*, savant mathématicien; du père *Bernard Lamy*, prêtre de l'Oratoire, auteur de plusieurs ouvrages savans; des jurisconsultes *Brodeau* et *Blondeau*; de *Nicolas Denisot*, peintre et poète; de *Martin-Cureau de la Chambre*, habile médecin; et de plusieurs autres personnages également célèbres dans les sciences et les arts.

Ballon est une petite ville située sur la rive gauche de l'Orne. Il y a des fabriques d'étamines, qui forment le commerce des habitans. Cette ville était autrefois une des plus fortes places de la ci-devant province du Maine.

Mamers, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la Dive. Le sol des environs est fertile en grains, en chanvres, en fruits, sur-tout en pommes et en noix. Les pâturages y sont abondans, et on y nourrit beaucoup de gros et menu bétail. Il y a des fabriques de toiles et d'étamines. Le commerce consiste sur-tout en bestiaux, en chanvres, en toiles, etc.

Beaumont-sur-Sarthe, ci-devant *Beaumont-le-Vicomte*, est une petite ville située sur la Sarthe. On y fabrique des étamines, qui forment le principal commerce des habitans.

Bonnétable est une petite ville, où il y a des fabriques d'étamines, connues dans le commerce sous le nom d'*étamines du Mans*.

La Fresnaye est une petite ville située sur la rive gauche de la Sarthe. Le sol des environs abonde en excellens pâturages, où l'on élève une grande quantité de bestiaux: il y a beaucoup de bois. Le commerce consiste en fourrages, en bestiaux et en bois.

La Ferté-Bernard est une petite ville située sur la rivière de l'Huisne. On y élève beaucoup de bestiaux dans les pâturages des environs. Il y a des fabriques d'étamines et de treillis, qui avec les bœufs et les fromages, forment le commerce principal des habitans. La Ferté-Bernard est la patrie du poète *Garnier*.

Montmirail est une petite ville située sur une montagne, à peu de distance de la rive gauche de la Braie. Il y

a une forêt qui est d'un bon rapport, et une verrerie considérable, où l'on fabrique de beaux verres. On y fait aussi différens ouvrages imitant le cristal taillé.

Douillet est un bourg situé près de Beaumont-sur-Sarthe, où il y a des forges considérables.

St.-Calais, chef-lieu d'une sous-préfecture et siége d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur l'Anille. Le sol des environs est ingrat et coupé de landes stériles et de forêts considérables: on y recueille cependant quelques grains et des fruits. Mais il abonde en gibier et en volaille, on y récolte quelques vins blancs et clairets. Il y a des fabriques de toiles, des papeteries. Le commerce consiste en vins, bois, bestiaux et volailles.

Bouloire est une petite ville renommée par ses fabriques de toiles, qui forment la principale branche de commerce des habitans.

La Chartre est un bourg situé sur la rivière du Loir. Le sol des environs est fertile en grains et en chanvres. Les pâturages y sont bons et abondans, et on y élève beaucoup de bestiaux. Il y a des fabriques de toiles. Le commerce consiste en grains, en chanvre, en bestiaux, en fils et en toiles.

Château-du-Loir est une petite ville située sur un côteau, près de la rive droite du Loir. Le sol produit du vin, des marons, des fruits, du chanvre, etc. On y engraisse des poulardes excellentes, réputées du Mans; le gibier est abondant. Il y a des fabriques de toiles et d'étamines. Cette petite ville est célèbre dans l'histoire, pour avoir soutenu un siège de sept ans, contre *Herbert*, comte du Mans.

La Flèche, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une ville agréablement située sur la rive droite du Loir, dans un vallon charmant, dont les côteaux sont couverts de vignes et de bois. Le sol des environs est fertile en grains et en fruits. On y trouve des mines de fer. Il y a des fabriques d'étamines. Le commerce consiste en vins, en grains, en fers, en bois, en poulardes et en chapons très estimés, en serges et étamines. Les jésuites avaient à la Flèche un magnifique collége, fondée par Henri IV en 1603. Il en est sorti plusieurs hommes illustres, au nombre desquels on compte *Réné Descartes*, et *Voisin*, chancelier de France. Les cœurs de Henri IV et de Marie

de Médicis étaient déposés dans l'église de ce collége. La Flèche est la patrie de l'abbé *Picard* et de Louis *Sauveur*, tous deux grands mathématiciens.

Sablé est une petite ville située sur la Sarthe. Il y a des fabriques de bonneteries qui ont beaucoup de réputation, et dont il se fait un commerce considérable. Sablé est la patrie de *Robert le Maçon*, chancelier de France, et d'*Urbain Grandier*, curé et chanoine de Loudun, brûlé vif en 1634, comme *sorcier*.

ANJOU.—Cette ci-devant province, l'une des plus belles et des plus fertiles de France, dont la plus grande partie formait le gouvernement militaire d'Anjou, et la plus petite entre la Touraine et le Poitou ; celui du Saumurois était situé entre le 16e. degré 22 minutes, et le 17e. degré 48 min. de longitude ; et entre le 47e. degré 1 min. et le 48e. degré de latitude. Elle était bornée au nord par le Maine ; à l'est par la Touraine ; au sud par le Poitou, et à l'ouest par la Bretagne. Elle était arrosée par une grande quantité de rivières, dont les principales sont : la Loire, la Mayenne, la Sarthe, la Vienne, le Loir, le Thouet, l'Authion, le Layon, etc.

Le climat de cette ancienne province est sain et tempéré ; le sol y est agréablement varié de côteaux et de plaines; il est cependant plus uni que montueux, si ce n'est près des bords de la Loire. La terre y est fertile en blés, seigles, orge, avoine, féves, pois, lins, chanvres, noix, pommes, et autres fruits excellens. Les pâturages y sont abondans et d'une bonne qualité, on y élève une très-grande quantité de bœufs, vaches et moutons. Le gibier, la volaille et le poisson y sont de même très-communs. Il y a beaucoup de forêts, la plupart plantées de chênes et de hêtres. Mais la production la plus considérable du pays est le vin. S'il n'a pas la légèreté qui fait rechercher ceux de Champagne ; la vigueur unie à la délicatesse, qui distinguent ceux de Bourgogne ; il est néanmoins très-bon, et l'on ne peut lui reprocher que trop de violence. Il a, en général, beaucoup de corps ; mais si on le garde long-tems, il acquière de la douceur sans rien perdre de sa qualité ; on peut même dire que la réputation qu'il a d'être violent ne vient que de ce qu'on le boit trop nouveau. On peut diviser les vins du ci devant Anjou en trois classes. Ceux qui forment la pre-

miére, se récoltent dans les villages de *Faye*, *St.-Lambert*, *Rablé*, *Maligny*, *Chavagne* et *Thouarcé*, dans lequel on trouve le cru de *Bonnezaux*. Tous ces endroits sont situés sur les côteaux et le long des rives du Layon. La deuxième classe comprend ceux qui se recueillent sur la rive droite de la Loire, dans la commune de *Piré*, où sont situées les coulées de *Séran* et de la *Roche-au-Moine*, dans celle de la *Venière*, où l'on trouve les crus de la *Poissonnière* et de *Laleu*. Ces vins sont connus sous le nom de *vins de la côte*. Cette classe comprend encore à la rive gauche de la Loire, le village de *St.-Aubin*, où est situé le cru des *quarts de chaume*; enfin, auprès d'Angers, celui de *St.-Barthélemy*, qui comprend le cru de *Pihardi*. Les vins qui forment la troisième clase, se récoltent dans la commune de *Meure*, où est situé le cru des *Brosses*, et dans celle de *Née*, où l'on trouve les crus des *Roches*, *Rochefort*, *Chalonne*, *Soulaine*, etc. La Hollande, l'Angleterre et le Nord tirent souvent des vins de la première et deuxième classes, dont s'approvisionnent également les anciennes provinces du Maine et du Poitou. La troisième classe s'exporte à Paris par la Loire, ces vins convenant beaucoup aux marchands de la capitale, par la propriété qu'ils ont de recevoir tout mélange. On distingue aussi une quatrième classe de vins, ceux que l'on nomment de la *Chatellenie*, mais que l'on convertit communément en eaux-de-vie. Enfin, le ci-devant Anjou produit encore un vin blanc, connu sous le nom de *St.-Denis* : ce vin, d'une assez bonne qualité, se consomme partie dans le pays et partie dans l'ancienne province du Maine.

On trouve dans le ci-devant Anjou des mines de fer dans les villages de Chenu, Marcilly, Broc, St.-Germain-d'Arcé, etc.; de charbon de terre, dans les communes de Saint-Georges, Châteloison, St.-Aubin-de-Luigné, etc., dont la qualité, quoiqu'inférieure à celle du charbon d'Angleterre, est cependant très-bonne. Ces mines, qui s'annoncent souvent à la superficie de la terre, sont réglées par filons, tous obliques; car malgré les travaux qu'on y a fait depuis très-longtems, on n'a pas encore rencontré le plateur comme en Angleterre, en Ecosse, en Flandre, en Saxe, etc. Ce qui a rendu l'exploitation plus difficile et plus dispendieuse. Les ardoisières sont, pour cette province, une plus grande richesse.

Elle en fournit une grande partie de la France, et en exporte beaucoup dans les pays étrangers. Les carrières d'ardoises les plus considérables sont celles des environs d'Angers; les autres sont moins en réputation, l'ardoise qu'on en tire n'étant pas de fort bonne qualité. Les ardoises les plus fines et les meilleures s'expédient pour Paris et Rouen; la grosse noire et celles de moindre qualité, se débitent ordinairement pour le ci-devant Maine, et depuis Saumur jusqu'à Orléans. Les poils noirs et poils gros noirs sont enlevés pour Nantes et les villes des autres lieux situés sur le cours inférieure de la Loire. Les envois se font plus communément pour les pays étrangers, en carrée fine et carrée forte, parce qu'étant d'un plus petit volume que les autres, elles s'embarquent et se chargent plus aisément sur les vaisseaux. On trouve aussi le long de la Loire des carrières de marbre et de pierre blanche.

Les principales manufactures de l'ancienne province d'Anjou sont celles de toiles; on y fabrique aussi de très-belles étamines de laine sur soie, des camelots fins, des raz, des serges, des droguets, des mouchoirs, des indiennes, des toiles à voiles, de la bonneterie, etc. Il y a des raffineries de sucre, de salpêtre; des blanchisseries de cire et de toiles, des papéteries, des verreries, des faïenceries, des tanneries, etc. Le commerce consiste en grains, vins, chanvres, lins, légumes, fruits, pruneaux, huile de noix, miel, confitures sèches, eaux-de-vie, vinaigre, bestiaux, bougies, chaux, salpêtres, ardoises, bois de construction, de merrain et de chauffage, etc., et dans les produits des diverses manufactures et fabriques qui y sont établies.

L'étendue du ci-devant Anjou était évaluée à 21 lieues (105 kilomètres) de longueur, sur 19 lieues (95 kilomètres) de largeur, ce qui fesait à-peu-près 708 lieues carr. (14,160 kilomètres carrés), équivalant à 1,416,000 hectares, ou 2,900,000 arpens. — La population était de 589,640 individus; ce qui fesait 830 habitans par lieue carrée.

Cette ancienne province était divisée en *Haute* et *Basse*; *Angers* en était la ville capitale. Elle forme aujourd'hui le département de *Mayenne-et-Loire*.

Du tems de César, l'Anjou était habité par les *Andes* ou *Andegavi*, dont il a conservé le nom; et sous Honorius, il

était compris dans la Troisième-Lyonnaise. De la domination des Romains il passa sous celle des Français, et Charles-le-Chauve le divisa en deux comtés ou gouvernemens, séparés par la rivière de Mayenne, et dont l'un, appelé d'*Outremer*, avait Châtau-Neuf pour chef-lieu, et l'autre Angers. Ils furent réunis, vers la fin du 9e. siècle, par *Foulques* (dit le *Roux*), comte d'Anjou, qui les transmit à ses successeurs. Philippe-Auguste les réunit à la couronne, lors de la confiscation qu'il fit des provinces que *Jean-Sans-Terre* possédait en France.

En 1246 Louis IX donna l'Anjou en appanage, avec le Maine, à son frère *Charles Ier.*, chef de la première maison d'Anjou, qui, depuis, fût roi de Sicile. *Charles II* le donna en dot, en 1290, à Marguerite sa fille aînée, femme de Charles-de-Valois, deuxième fils de Philippe-le-Hardi. De ce mariage naquit Philippe IV, qui étant devenu roi de France en 1328, rejoignit cette province à la couronne. Jean l'en détacha de nouveau, et l'érigea en duché pairie, en 1356, en faveur de son fils puis né Louis I, chef de la seconde maison d'Anjou. Mais Louis XI l'y réunit enfin pour toujours en 1481. Depuis, ce duché n'a plus été donné qu'en appanage à un fils de France. *Henri III*; *François* son frère, duc d'Alençon; *Philippe* de France, duc d'Orléans, frère unique de Louis XIV; deux des petits fils de ce monarque morts en bas-âge; son petit-fils *Philippe*, depuis roi d'Espagne, sous le nom de Philippe V; Louis XV, son deuxième fils, et le puis-né du Dauphin, ont porté le titre de *Ducs d'Anjou.*

MAYENNE-ET-LOIRE (1). — Ce département est for-

(1) Je préfere me servir de l'expression *Mayenne-et-Loire* à celle de *Maine-et-Loire*; d'abord pour éviter l'équivoque du mot *Maine*, qui est le nom d'une ancienne province; ensuite parce qu'on ne dit plus la rivière du *Maine*, mais la rivière de *Mayenne*, si ce n'est dans les campagnes où l'on le dit encore quelquefois, soit par négligence, soit pour abréger la phrase; et enfin, en troisième lieu, parce que je me rapproche davantage de l'intention des législateurs, qui a été de donner à chacun des départemens de la France des noms physiques, toujours pris, ainsi que je l'ai dit plus haut page 208, dans la nature et tirés des *eaux*, des *terres*, des *bois* ou des *batailles* célèbres dans la guerre de la révolution.

mé, ainsi que je l'ai déjà dit, de l'ancienne province d'Anjou. Il tire son nom des rivières de Loire et de Mayenne qui l'arrosent; la première, de l'est à l'ouest; et la seconde, du nord au sud. Le département de Mayenne-et-Loire est borné au nord par ceux de la Mayenne et de la Sarthe; à l'est, par celui d'Indre-et-Loire; au sud, par ceux de la Vendée, des Deux-Sèvres et de la Vienne; et à l'ouest, par celui de la Loire-Inférieure.

Pour ce qui concerne le climat, le sol, les productions, l'industrie et le commerce de ce département, je renvoie le lecteur à ce que j'en ai dit, en parlant de ces divers objets à l'article *Anjou*.

L'étendue territoriale du département de Mayenne-et-Loire est de 1,408,365 arpens (718,807 hectares), ou de 370 lieues carrées (7,188 kilomètres carrés). La population est évaluée à 316,033 individus; ce qui donne 1,016 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 4,182,024 francs; ce qui fait 11 francs 12 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en cinq sous-préfectures, en 34 cantons et en 385 communes. *Angers* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

ANGERS, chef-lieu d'une préfecture, et siége d'un évêché, d'un tribunal d'appel, du tribunal criminel du département, d'un autre de première instance, et d'un quatrième de commerce, est une ville ancienne, grande et assez belle, située un peu au-dessus du confluent de la Sarthe et de la Mayenne, à environ 2 lieues (10 kilomètres) de l'embouchure de cette dernière dans la Loire. La Mayenne la coupe en deux parties, dont l'une s'étend dans la plaine, et l'autre s'élève sur le penchant d'une colline. En général les maisons n'en sont pas très-bien bâties; mais leurs couvertures d'ardoises leur donnent de l'apparence. Le sol des environs est fertile en grains, vins, fruits, chanvres, lins, etc. Les pâturages y sont excellens, et l'on y nourrit une grande quantité de bestiaux. Il y a beaucoup de carrières d'ardoises qui sont d'un grand rapport, des mines de charbon de terre. Il y a des fabriques de toiles à voiles, de mouchoirs de fils et coton, d'indiennes, de bas de fil au métier, d'étamines, de serges, de toiles de ménage, de bougies, des blanchisseries de toiles et

de cire; raffineries de sucre, etc. Le commerce consiste en grains, vins et eaux-de-vie, chanvres et lins, ardoises et charbons de terre, bois de construction et de charpente, chevaux et bestiaux, cire et miel, fruits et confitures sèches, écailles de poissons pour les perles, etc., et dans les différens produits des diverses manufactures et fabriques qui y sont établies. La situation d'Angers, presqu'au confluent de trois rivières, la Mayenne, la Sarthe et le Loir, et à 2 lieues (10 kilomètres) d'un des grands fleuves de France (la Loire), met cette ville à même de faire un commerce très-étendu, et de devenir une ville d'entrepôt très-considérable.

Parmi les hommes illustres que la ville d'Angers a produit, et qui sont en grand nombre, on distingue *Gilles Ménage*, très-célèbre écrivain, mort en 1692; *Jean Bodin*, qui s'acquit beaucoup de considération par l'étendue de ses connaissances, et sur-tout par son livre intitulé : *la République*; *Pierre d'Airault*, auteur du traité de la Puissance paternelle; *François Bernier*, célèbre médecin; *François de Launay*, célèbre avocat.

Pont-de-Cé est une petite ville située sur la Loire, sur laquelle elle a un fort beau pont. Elle est célèbre par la défaite de l'armée de la reine Marie de Médicis, mère de Louis XIII, par le maréchal de Créqui, en 1620; et par une bataille sanglante qui s'y est livrée, pendant la guerre de la révolution, entre les Républicains et les Rebelles de la Vendée.

Ségré, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur l'Oudon. Le sol des environs est fertile en grains, en vins, en chanvres, en lins et en fruits. Les pâturages y sont abondans, et l'on y élève des bestiaux. On y trouve aussi beaucoup d'ardoisières. Il y a des fabriques de toiles et de fils. Le commerce consiste dans les productions du sol et de l'industrie.

Châteauneuf est une petite ville située sur la rive droite de la Sarthe, dans un pays abondant en grains, en vins et en pâturages. Il y a des ardoisières. On y file beaucoup de lin. Le commerce consiste en vins, lin et ardoises.

Châteauneuf était autrefois la capitale du comté d'Anjou *Outremer*.

Durtal est une petite ville située sur la rive droite du Loir. Le sol est fertile en grains et en vins. On y trouve des

carrières de pierres excellentes. On fabrique dans les environs une grande quantité de poteries de différentes espèces, des toiles, des briques, des blocs, etc.

Pouancé est une petite ville située sur un étang, d'où sort le ruisseau de la Versé, qui se perd dans l'Oudon. On trouve des forges dans les environs.

Baugé, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur le Couësnon. Le sol des environs produit des grains, des vins. Il y a d'excellens pâturages et de belles forêts. On y trouve des fabriques de serges, d'étamines, de peignes, et autres ouvrages de corne, de chapelleries, etc. Le commerce consiste en bestiaux et bois de charpente, ainsi que dans les produits des fabriques qui y sont établies. Baugé est célèbre par une bataille qui y fut livrée en 1421, entre les Français et les Anglais, et où ces derniers furent battus.

Beaufort est une petite ville située dans un vallon auquel elle donne son nom, à une petite distance de la rive droite de l'Authion. Le sol est fertile en blés, en chanvres, en féves et en fruits. Il y a des manufactures de toiles à voiles et des fabriques de toiles ordinaires. Le commerce consiste en grains, en chanvres, huiles de noix et de chenevis, en féves et pruneaux, ainsi qu'en toiles à voiles et de ménage.

Saumur, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une ville ancienne située sur la rive gauche de la Loire, un peu au-dessus de son confluent avec la Thône. Elle a deux beaux ponts de pierres, dont l'un sur la Loire, est un passage important, et un des premiers ponts qui aient été construit avec assez de hardiesse et de légèreté, pour servir de modèle à ceux de Tours et de Neuilly. Le sol y est fertile en grains et en vins, et sur-tout en fruits. Il y a des pâturages excellens et quantité de bois où le gibier abonde. Il y a des fabriques de toiles et de mouchoirs, de bonneterie en fil et coton, d'ouvrages en cuivre, tels que boucles de souliers, chandeliers, anneaux, etc.; des tanneries, des raffineries de poudre et salpêtre, etc. Le commerce consiste en vins, eaux-de-vie, vinaigre, chanvre, lin, bois, féves, haricots, prunes et pruneaux, et dans les produits des diverses fabriques qui y sont établies.

La ville de Saumur a eu souvent à souffrir des guerres civiles, tant durant la ligue que dans le cours de la révolution. *Duplessis Mornay*, qui en fut gouverneur pour Henri IV, y fit fleurir le calvinisme ; aussi perdit-elle beaucoup à la révocation de l'édit de Nantes. Cette ville est la patrie de madame *Dacier*, qui s'est fait un nom si célèbre dans la république des lettres, par ses belles traductions d'Homère.

Saumur était le chef-lieu d'un gouvernement militaire, composé de la partie du ci-devant Anjou, située au sud de la Loire et d'une partie du ci-devant Haut-Poitou. Il était borné au nord et au nord-ouest par l'ancien gouvernement d'Anjou ; à l'ouest, au sud et au sud-ouest, par celui de Poitou; et à l'est, par la ci-devant Touraine. Il avait 12 lieues (60 kilomètres) de longueur, sur 7 lieues (35 kilomètres) dans sa plus grande largeur. Ce gouvernement fut établi par Henri IV, lorsqu'il vint secourir Henri III, opprimé par les partisans de la ligue.

Doué est une petite ville située sur la rive droite de la Loire. Il y a une superbe fontaine, et l'une des plus belles de France, tant par son architecture que par la bonté et la qualité de ses eaux. On y voit aussi un vaste amphithéâtre, ouvrage des Romains. Il y a beaucoup de pâturages, où l'on élève une grande quantité de bétail, qui forme la principale branche de commerce des habitans. On a découvert depuis peu, dans les environs, une mine abondante de charbon de terre.

Beaupréau, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la rivière d'Evre. Le sol des environs est fertile en grains, en chanvres et en lins. Il y a des fabriques de toiles.

Cholet est une petite ville située sur la Mayenne. Il y a des fabriques de toiles de diverses sortes, et de mouchoirs de couleur et rayés, dont il se fait un grand commerce, sous le nom de *toiles de Cholet*. Mais les malheurs dont cette ville a été accablée pendant la guerre de la Vendée, dans laquelle elle a été en partie détruite et ruinée par le pillage et l'incendie, ne lui permettront pas de voir renaître de sitôt son industrie active et son ancien commerce, qui, avant la révolution était très-étendu. La consommation des toiles se fesait en France, et il en passait beaucoup dans nos colonies,

tant en blanc qu'en couleur; car on en imprimait une grande quantité, soit en forme de mouchoirs, soit en plein, pour faire des robes ou des meubles. On évaluait la vente d'une année moyenne à 1,467,950 francs.

St.-Florent est une petite ville située près la rive gauche de la Loire. Elle fait un grand commerce de grains et de vins.

TOURAINE. — Cette ancienne province, une des plus fertiles et des plus riches de la France, formait un des grands gouvernemens généraux-militaires. Elle était située entre le 18e. et le 19e. deg. de longitude, et sous le 27e. deg. 23 min. de latitude. Elle était bornée au nord par une partie du ci-devant Maine et de l'Orléanais; à l'est, par le ci-devant Berry et le Blaisois; au sud, par le Poitou; et à l'ouest, par l'Anjou. La ci-devant Touraine était arrosée par un grand nombre de rivières, dont les plus considérables sont: la Loire, le Cher, l'Indre, la Vienne, la Creuse, la Cise, la Goure, la Bransle, la Choisille, la Brenne, la Fare, l'Authion, l'Echaudron, l'Indrois, la Busse, etc; mais de toutes ces rivières, trois seulement sont navigables, la Loire, le Cher et la Vienne. La Loire, qui traverse cette province et celle d'Anjou dans plus de 45 lieues (225 kilomètres), est navigable une grande partie de l'année; c'est une des principales richesse de ces contrées, puisqu'elle communique avec la mer par Nantes. Il serait seulement à désirer qu'on pût en rendre la navigation plus aisée, car la quantité de sables qu'elle charrie, et leurs changemens continuels, y forment de grands obstacles. Le Cher a les mêmes inconvéniens que la Loire; d'ailleurs, il manque souvent d'eau. Il est cependant très-utile par la communication qu'il donne avec le ci-devant Berry, dont on tire beaucoup de denrées et quantité de fer. La navigation de la Vienne n'est pas difficile, mais elle est négligée comme celle des rivières précédentes. De toutes les autres rivières qui arrosent la ci-devant Touraine, il n'y a que celle de l'Indre qu'on s'est proposé de rendre navigable: on assure que la dépense de ce projet ne serait pas considérable, et qu'il mérite l'attention du ministère. Plus de cinquante ponts jetés à propos sur toutes les rivières dont j'ai donné ci-dessus la nomenclature, en réunissant les différentes parties de cette ancienne province que leurs eaux divisent, établissent une communication prompte et facile d'un

canton à un autre, outre les turcies et levées, qui resserrent les lits des grandes rivières et servent de chemins commodes aux voyageurs.

Le climat de la ci-devant Touraine est fort tempéré : il est si doux et si agréable, qu'il lui a fait donner le surnom de *Jardin de la France*. Mais quoique le sol de cette ancienne province soit en général très-fertile, et produise tout ce qui est nécessaire à la vie, il s'en faut de beaucoup qu'il le soit également par-tout. Aussi le divise-t-on en plusieurs cantons, relativement à sa qualité et aux productions. Celui des *Varennes*, situé le long de la Loire, offre des terres sabloneuses, toujours en labours et aisées à cultiver : elles produisent du seigle, de l'orge, des légumes : on y cultive de la gaude pour la teinture, et on y élève des mouches à miel. Le *Verron* est un terrain à-peu-près semblable, mais plus gras et dans une situation plus élevée : on y recueille des blés, des vins et de très-bons fruits; des noix, des amandes, et particulièrement des prunes, dont les habitans font un bon commerce. La *Champagne-Tourangelle* est un pays uni, dont le sol est gras et fertile, sur-tout en froment. La *Brenne* est un pays humide, marécageux et couvert d'étang. La *Gastine* est un pays sec, dont le sol est un peu ingrat et difficile à cultiver. Les côteaux de la Loire et du Cher sont chargés de vignes, où l'on récolte une grande quantité de vins, parmi lesquels ceux de Vouvray sont les plus recherchés. On trouve en plusieurs endroits de cette ci devant province des landes, dont quelques-unes servent de pâturages. Autrefois la Touraine était beaucoup plus couverte de bois qu'elle ne l'est aujourd'hui. Parmi les forêts qui y sont situées, on distingue celle d'Amboise, qui contient environ 16 mille arpens (8 mille hectares); celle de Loches, qui est en futaie, et qui contient au plus 5 mille arpens (2,500 hectares), et celle de Chinon, qui est d'environ 7 mille arpens (3,500 hectares). Il y a des mines de fer des carrières de pierre des eaux minérales; les côteaux de la Loire exposes au midi fournissent beaucoup de salpêtre; en plusieurs endroits on trouve des pierres de moulage, dont on fait commerce avec l'étranger. C'est aussi dans cette ancienne province, à peu de distance du Cher, que se trouve par blocs le silex, qui fournit les pierres à fusil, pour presque toute la consomma-

tion qui s'en fait en France. — Les manufactures de la ci-devant Touraine sont assez importantes et assez nombreuses. On y fabrique des toiles communes et de ménage ; des étoffes de laine, telles que pinchinats, étamines, serges, petites et grosses draperies ; des étoffes de soie, telles que damas façon de Gênes ; des moires, des gros de Tours, des raz de St.-Maur, des croisés de toutes couleurs, des raz de Saint-Cyr, des raz de Veuve, des rubans, des ceintures de soie, des draps de soie, des serges de Florence et autres étoffes de soie à fleurs, unies et brochées, etc. Le commerce consiste dans la vente des productions du sol et celle des divers produits des différentes manufactures et fabriques qui y sont établies. Les vins s'expédient pour Nantes, ou se brûlent pour l'eau-de-vie ; les fruits, ou secs, comme les pruneaux, les poires et les pommes ; ou confits, soit liquides ou autres, commes les gelées, les abricots, les prunes, les fleurs d'orange ; ou enfin, frais, comme les poires de bon chrétien et les prunes, sont tous transportés à Paris et dans les autres départemens de la France. Les prunes de Ste.-Catherine, que l'on nomme *pruneaux de Tours*, se recueillent à Lahaie, Ste.-Maure, dans les communes de Wellèche, Vaux, St.-Romain, Mandion, etc. On les prépare avec grand soin. Il y en a de qualités différentes. La première se met en paniers ou corbeilles d'ozier blanc, du poids de 6 à 10 livres (3 à 5 kilogrammes environs), fruits et corbeilles ; la seconde sorte en quarts, et la troisième en poinçons. L'emplette de ces fruits secs se fait ordinairement aux approches de la nouvelle année et du carême. La ville de Paris, les ports de mer et les étrangers en tirent beaucoup.

On donne à la ci-devant Touraine 24 lieues (120 kilomètres) dans sa plus grande longueur du nord au sud, depuis Villeporcher jusqu'à Tournon, et 21 lieues (105 kilomètres) dans sa plus grande largeur de l'est à l'ouest, depuis Bourri jusqu'à Candes. Mais il faut observer que cette largeur est fort indéterminée, sur-toût du côté de la Loire : elle est de 18 lieues (90 kilomètres) au plus à la gauche de cette rivière ; et à la droite, vers le nord, elle est à peine de 12 à 13 lieues (60 à 65 kilomètres). On évalue son étendue territoriale à 519 lieues carrées (10,380 kilomètres carrés, équivalant à 2,080,000 arpens, ou 1,038,000 hec-

tares. On estime que la population était de 519 mille individus ; ce qui fesait 1,000 habitans par lieue carrée.

La ci-devant Touraine était naturellement divisée en deux parties par la Loire, que l'on distingait en Haute et Basse. La Haute était située au midi de cette rivière, et la Basse au nord. *Tours* était la capitale de toute la province, et de la partie Haute en particulier. La Touraine forme aujourd'hui le département d'*Indre et-Loire*.

L'ancienne province de Touraine fut subjuguée par les Romains, l'an 122. Du tems de César elle était habitée par les *Turones* ou *Turonii*, dont elle a conservé le nom, ainsi que sa capitale; et sous Honorius elle se trouvait comprise dans la troisième Lyonnaise. De la domination des Romains, elle passa, en 480, sous celle des Wisigoths, qui possédaient alors le royaume d'Aquitaine. Les Français s'en étant emparés en 509, cette ci-devant province fut gouvernée par des comtes amovibles à la volonté des rois, jusqu'à ce que Hugues-Capet, devenu roi de France, en eût abandonné la propriété héréditaire à ces mêmes comtes, à condition néanmoins de sa réversibilité à la couronne, par défaut d'hoirs mâles, ou par félonie. Le sort de la guerre en rendit *Geoffroy Martel*, comte d'Anjou, maître en 1044, sous prétexte qu'elle avait fait partie du domaine de ses prédécesseurs, et cette province passa par succession sous la domination des rois d'Angleterre, qui la possédèrent assez long-tems, sous le titre de comté. Mais Philippe-Auguste en prit possession en 1202, comme des autres fiefs confisqués sur Jean-Sans-Terre; et en 1256, son fils, Henri III, renonça, par le traité qu'il fit avec Louis IX, aux droits qu'il pouvait avoir sur la Touraine et sur plusieurs autres provinces. Le roi Jean I[er]. l'érigea en duché-pairie en 1356, en faveur de Philippe son fils, depuis duc de Bourgogne. Cette province a été ensuite donnée plusieurs fois en apanage aux fils de France; mais après la mort de François, duc d'Alençon, et frère d'Henri III, elle a été réunie à la couronne, dont elle n'a plus été séparée.

INDRE-ET-LOIRE. — Ce département est formé, ainsi que je l'ai dit plus haut, de l'ancienne province de Touraine. Il tire son nom des rivières de Loire et de l'Indre qui y coulent; la première de l'est à l'ouest, et la seconde du sud-est

sud-est à l'ouest. Le département d'Indre-et-Loire est borné au nord est par celui de Loir-et-Cher; au sud-est, par celui de l'Indre; au sud-ouest, par celui de la Vienne; à l'ouest, par celui de Mayenne-et-Loire; et au nord-ouest, par celui de la Sarthe.

Pour ce qui concerne le climat, le sol, les productions, l'industrie et le commerce de ce département, voyez ce qui a été dit de ces divers objets à l'article *Touraine*.

L'étendue territoriale du département d'Indre-et-Loire est de 1,220,799 arpens (623,076 hectares), ou de 373 lieues carrées (6,230 kilomètres ½ carrés). La population est évaluée à 278,758 individus; ce qui donne 747 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 2,868,779 francs; ce qui fait 10 francs 29 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en trois sous-préfectures, en 24 cantons et en 311 communes. *Tours* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

TOURS, chef-lieu de préfecture et siège d'un archevêché, du tribunal criminel du département, d'un autre de première instance, et d'un troisième de commerce, est une ancienne, grande et belle ville située dans une plaine agréable et fertile, sur la rive gauche de la Loire, entre cette rivière, qu'on y passe sur un beau pont de pierre, et le Cher qui s'y jette un peu plus bas. Cette ville est assez bien bâtie, les maisons, construites d'une pierre blanche, et couvertes d'ardoises, ont une belle apparence. La cathédrale est un magnifique édifice gothique, et un des plus vastes de l'Europe. Il y avait une bibliothéque considérable qui renfermait quantité de manuscrits, dont quelques-uns avaient mille à douze cents ans d'antiquité. Le quai sur la Loire est fort spacieux, c'est un des endroits le plus beau et le plus agréable de la ville. Le mail, qui sert de promenade publique, est très-vaste : il a plus de mille pas de longueur, et il est orné de deux allées d'ormes de chaque côté. Le sol des environs est très-fertile et produit des grains, des légumes, des anis, des fruits excellens, et sur-tout des prunes de Ste.-Catherine, des marrons, des noix, etc. Les pâturages y sont bons et on y élève beaucoup de bestiaux. Les habitans s'adonnent aussi à l'éducation des abeilles et des vers à soie. La récolte de cette dernière

production est assez considérable et de bonne qualité. On y recueille aussi une grande quantité de vins rouges et blancs qui sont estimés. Les plus recherchés en rouge sont ceux des côtes de Joué, Ste.-Avertin, Ballan et St.-Cyr; et en blanc, ceux des côtes de Vouvray, Roche-Courbon et St.-Georges. Les vins de la première qualité passent chez l'étranger, et principalement en Hollande; ceux de la seconde s'expédient pour Paris et les ci-devant provinces de Flandre, de Bretagne, de Normandie et du Berri; les communs se brûlent et donnent de fort bonnes eaux-de-vie.

Tours est principalement considérée par rapport à son industrie manufacturière. Quoique bien déchue, elle est encore considérable, et l'on ne saurait douter que la paix ne lui rende en partie son ancienne activité. Cette ville est, avec Lyon et Nîmes, l'une des trois principales villes manufacturière de France pour les soiries. La manufacture de soie de Tours est avantageusement connue: elle doit son origine et son établissement à Louis XI, qui fit venir de Venise, de Florence, de Gênes et d'autres villes d'Italie, les plus habiles ouvriers en ce genre, et qu'il établit à Tours. On y fabrique toutes sortes d'étoffes de soie, damas, moires, gros de Tours, raz de St.-Maur, croisé de toutes couleurs, taffetas, draps de soie, serges de Florence, etc. Toutes ces étoffes sont envoyées dans les différens départemens, et même exportées en Allemagne, en Prusse, en Hollande; mais la plus grande partie se débite à Paris. Il y a aussi à Tours des fabriques de petites draperies, de rubans, des tanneries, faïenceries et poteries de terres. Le commerce est assez considérable, il consiste en grains, vins, haricots, fèves, anis, coriandre, sénegrain, millets, prunes de Ste.-Catherine, poires, pommes, pêches, fruits tapés, confits, pruneaux, marrons, miel, huile de noix et de chènevis, soie, etc., et dans les produits des diverses manufactures et fabriques qui y sont établies.

Tours est la patrie du père *Rapin*, jésuite, célèbre poëte latin; de *Destouches* et de *Grécourt*. Le parlement de Paris et autres Cours supérieures y furent transférées, en 1589, par Henri III, pendant les fureurs de la ligue: les états-généraux s'y sont tenus souvent, et notamment en 1470, 1484 et 1506. Louis XI fit bâtir aux portes de la ville une maison appellée

Plessis-les-Tours, où il mourut en 1483. Elle était située entre un grand parc et de très-beaux jardins.

Amboise est une petite ville située sur la rive gauche de la Loire, au confluent de la rivière de Masse. Elle avait un château, fort par son assiette, et dont l'escalier, sans degrés, permettait de monter en voiture jusque sur la terrasse. Les environs sont fertiles et produisent des grains de toute espèce, des vins rouges et blancs, et des fruits. Il y a des fabriques d'étoffes de laines et de petits draps, une manufacture de boutons, boucles, épées, etc., et une autre d'acier, établie depuis la révolution, où l'on fabrique toute espèce d'outils. Amboise est fameuse dans l'histoire par la conjuration que les Calvinistes, que l'on commença dès-lors à appeller *Huguenots*, y formèrent en 1560 contre les Guises. Elle fut comme le signal des guerres civiles qui commencèrent deux ans après par le masacre de Vassy.

St.-Christophe est un gros bourg situé sur la rivière d'Escotais : il y a une manufacture de faïence.

Neuvy-la-Loi est un bourg où l'on fabrique des étamines blanches.

Neuillé-Pont-de-Pierre est un bourg où l'on fabrique des droguets, des étamines et des couvertures.

Loches, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville agréablement située sur la rivière d'Indre, entourée d'un côté de collines plantées de vignes, au bas desquelles sont des vallées très-fertiles, et de l'autre d'une grande prairie traversée par un pont d'une longueur extraordinaire. C'est dans le chœur de l'église Notre-Dame de cette ville qu'était le tombeau d'*Agnès Sorel*, si connu par l'amour qu'elle inspira au roi Charles VII, et par l'influence de cet amour sur les destins de la France. On y voit les restes d'un château-fort situé sur une roche escarpée; il était autrefois très-important. Il avait trois étages de voûtes souterraines, le plus haut desquels servit, pendant dix ans, de prison à *Louis Sforce*, duc de Milan. Le donjon contient plusieurs cachots, entr'autres deux cages de chêne couvertes de fer, chacune de 6 pieds (près de 2 mètres) de large, sur 8 pieds (2 mètres 6 décimètres) de long, en forme de cabinets portatifs, dans l'une desquelles Louis XI fit enfermer le *Cardinal de la Balue*, évêque d'Angers. — Le sol des en-

virons de Loches est en général maigre et sabloneux : on y recueille cependant des grains, des légumes, du vin et des fruits. Les pâturages y sont abondans et de bonne qualité, et l'on y nourrit des bestiaux. On y trouve de belles forêts, et l'abondance des glands, dans les bonnes années, fait que l'on y élève beaucoup de cochons. Le commerce consiste en grains, vins, en bois et en bestiaux.

Lahaye est une petite ville située sur la rive droite de la Creuse. Elle est la patrie du célèbre *Réné Descartes.*

Preuilly est un bourg situé sur la rive droite de la Claise, au milieu des bois. Il y a des mines de fer dans les environs.

Ligueil est un bourg situé sur la petite rivière de Lestrigneuil. On trouve dans une plaine des environs une masse énorme de coquillages enfouis sans aucun mélange de matière étrangère, ni pierre, ni terre, ni sable. Les habitans l'appellent *fâlun*, et s'en servent en guise de Marne, pour fertiliser leurs terres.

Beaulieu est un bourg situé sur l'Indre, vis-à-vis de Loches, avec lequel il communique par un pont et une grande chaussée. Les environs sont fertiles en blés, en vins et en fruits. Il y a des fabriques de draps et des papeteries. Le commerce consiste principalement en bois de construction, de charpente et autres propres à la menuiserie et au chauffage.

Chinon, chef-lieu d'une sous-préfecture et siége d'un tribnal de première instance, est une ville agréablement située sur la rive droite de la Vienne. Il y a un beau château, où Charles VII fesait son séjour le plus ordinaire, tandis que la France était ravagée par les Anglais. Le sol des environs est très fertile en grains, en vins, en légumes et en fruits. On y trouve beaucoup de bois. Il y a des fabriques de serges et de droguets. Le commerce consiste en vins, en bois, et peaux de veaux corroyées, de chèvres et de basanes. Chinon est la patrie de *Mathurin Néré*, habile Mathématicien, et *François Rabelais* est né dans une ferme voisine dite la *Devinière.*

Ile-Bouchard est une petite ville située dans une île formée par la rivière de Vienne. Elle est la patrie d'*André Duchesne*, fameux historiographe de France.

Langeais est un bourg situe sur la Loire. Les environs produisent beaucoup de fruits, et il est sur-tout renommé pour ses bons melons.

Richelieu est une jolie petite ville située sur les rivières de Vende et d'Amable. Ce n'était qu'un village lorsque le cardinal de Richelieu entreprit, en 1637, d'en faire, à ses frais, une ville également belle et régulière de 350 toises (682 mètres) de long, sur 250 toises (487 mètres) de large; jouissant des mêmes privilèges que les capitales des ci-devant provinces. On y voit plusieurs belles places et quantité de belles maisons. Un de ses plus beaux coups-d'œil, c'est la grande rue, qui a 149 toises (290 mètres) de long, sur 6 toises (11 mètres 7 décimètres) de large; elle est bordée de 14 pavillons de chaque côté, tous élevés et décorés avec la même symétrie. Les environs produisent sur-tout beaucoup de vins blancs, dont on fait de très-bonne eau-de-vie. Cette ville a une fabrique d'étamine fine et commune et de serges, dont il se fait beaucoup d'envois.

POITOU. — Cette ancienne province formait un des grands gouvernemens généraux militaires de la France: elle était située entre le 15e. degré 28 minutes, et le 18e. degré 49 minutes de longitude, et entre le 45e. degré 45 minutes et le 47e. degré 9 minutes de latitude. Le ci-devant Poitou était borné au nord par les anciennes provinces de Bretagne, d'Anjou et de Touraine; à l'est, par celles du Berri et de la Marche; au sud-est, par celle du Limousin; au sud, par celle d'Angoumois et le ci-devant pays d'Aunis; et à l'ouest, par l'Océan. Les principales rivières qui l'arrosaient sont la Vienne, qui prend sa source sur la frontière du Limousin, devient navigable à quelques kilomètres au-dessus de Chatellerault, et se perd dans la Loire, après avoir reçu la Creuse, la Gartempe et le Clain, qui sort des confins de l'Angoumois. Les Deux-Sèvres, la Vendée, et le grand et le petit Lay, l'Alize, la Thone, etc. L'étendue des côtes du ci-devant Poitou est environ de 25 lieues (125 kilomètres), depuis l'île Bouin jusqu'à l'embouchure de la Sèvre-Niortaise. Elles offrent plusieurs ports, dont le plus considérable est celui des Sables-d'Olonne, qui cependant ne peut recevoir que des vaisseaux d'environ cent cinquante tonneaux. Les autres petits ports, où il n'entre que des barques, sont ceux de la Tranche, du Jard, de St.-Nicolas, de la Gachère, du Mont, de Beauvoir, de la Barre-du-Mont, de St.-Benoît, de Noirmoutier et de l'Ile-Dieu.

Le climat de cette ancienne province est inégal : tempéré dans le milieu, et froid dans la partie basse, comme sur les frontières du Limousin et de la Marche. Le sol y est également varié et mêlé de côteaux et de plaines, avec quelques montagnes et des marais près des côtes de l'Océan. Ces derniers ont été en partie desséchés, et ils produisent actuellement beaucoup de sel. Au surplus la terre y est généralement fertile en blés, en vins et en fruits. Il y a beaucoup de prairie dont l'herbe est excellente pour les pâturages ; elles servent aux habitans à élever et nourrir une grande quantité de gros et menu bétail ; des chevaux et des mulets, dont il se fait un commerce considérable. On y trouve beaucoup de bois dans certains cantons, tandis qu'il est rare dans d'autres. La volaille, le gibier et le poisson y sont très-abondans, ensorte que, eu égard à la population et aux moyens de subsistance, le Poitou peut être mis au nombre des bonnes provinces de France. Il y a des mines de fer, de charbon de terre, d'ochre ; des carrières de pierres de taille et de différentes sortes de marbres, des pétrifications, des coquillages de toute espèce, des fossiles, des cristaux, etc., et des amas d'huîtres si considérables, sur-tout près de la ci-devant abbaye de St.-Michel, en l'Herm, qu'ils forment des bancs de 30 pieds (58 mètres) de profondeur, sur plusieurs milles toises d'étendue, couverts seulement d'un peu de terre.

L'industrie du ci-devant Poitou consiste en fabriques de toiles communes, petites dentelles, étoffes de laines, telles que ratines, cadis, serges, étamines, molletons, tiretaines et grosses draperies ; draps de soie et quelques petites étoffes mélangées de soie et fil, de soie et laine ; pelleteries, chamoiseries, bonneteries, tanneries, coutelleries, etc. Le principal commerce consiste en blés, vins, eaux-de-vie, bœufs, moutons, chevaux, mulets, beurre, fromages, chanvres, lins, laines, sel, huile de noix, charbon de bois, fer, charbon de terre et dans les produits des diverses manufactures et fabriques qui y sont établies. Il faut y ajouter encore les vipères, dont on trouve une grande quantité dans le pays, et dont une partie est envoyée à Venise, pour la composition de la thériaque ; on y fait aussi un grand commerce de drogues.

On estimait que cette ancienne province pouvait avoir 45 à 50 lieues (225 à 250 kilomètres) dans sa plus grande lon-

geur, sur environ 25 lieues (125 kilomètres) de largeur; ce qui était évalué à 1554 lieues carrées (31,080 kilomètres carrés), équivalant à près de 6,300,000 arpens (3,108,000 hectares). La population était de 1,165,500 individus; ce qui fesait 750 habitans par lieue carrée.

Le ci-devant Poitou était divisé en haut et bas. La partie basse était située à l'ouest, entre la Bretagne, la mer et le pays d'Aunis : Fontenai en était le principal lieu. Le Haut-Poitou renfermait toute la partie orientale depuis Mauléon et Niort: Poitiers en était la capitale ainsi que de toute la province. Le Poitou forme aujourd'hui trois départemens, qui sont la *Vendée*, les *Deux-Sèvres* et la *Vienne*.

Du tems de César le Poitou était habité par les *Pictones* ou *Pictavii*, dont il a conservé le nom. Sous Honorius, il fesait partie de la seconde Aquitaine. Il fut conquis sur les Romains par les Wisigoths, dans le 5e. siècle. Ceux-ci en furent chassés à leur tour par Clovis, après la bataille de Voclade, où Alaric, leur roi, fut tué. Le Poitou a depuis fait partie du domaine des rois d'Austrasie, jusque vers la fin de la première race, qu'Eudes s'empara de l'Aquitaine, dont son fils fut chassé par Pepin-le-Bref. Ce pays a été gouverné depuis par des gouverneurs, sous les rois de la seconde race, jusqu'à Louis-d'Outremer, qui fut obligé d'abandonner le Poitou à *Guillaume-Tête-d'Etoupes*, qui le tenait déjà par droit de conquête, et auquel ce prince donna le titre de *comte de Poitiers*. En 1152, cette province se trouva réunie au duché de Normandie, avec les autres domaines des ducs de Guyenne, par le mariage d'*Éléonore*, unique héritière du dernier duc d'Aquitaine, et femme répudiée de Louis-le-Jeune, avec Henri, duc de Normandie, comte d'Anjou, qui devint, deux ans après, roi d'Angleterre. Philippe-Auguste confisqua, en 1204, ce comté et autres terres des rois d'Angleterre en France, en punition de la félonie de Jean-Sans-Terre et du meurtre d'Arthur; et Henri III, fils de Jean-Sans-Terre, abandonna à Louis IX, en 1259, ses prétentions sur le Poitou et l'Anjou, etc., mais non pas sur la Guyenne. Le Poitou devint alors l'apanage d'Alphonse, l'un des frères de Louis IX, qui le conserva jusqu'à sa mort, en 1271, que cette province revint à la couronne. Les Anglais s'en emparèrent de nouveau, après la bataille de Poitiers, en 1347.

Charles V le reconquit sur eux ; mais ils y firent encore de grands ravages sous Charles VI et Charles VII, et en furent tout à-fait chassés, après la bataille de Formigny, en 1459. Le Poitou, depuis cette époque, est toujours resté inséparablement uni au domaine de la couronne.

VENDÉE.—Ce département est formé du ci-devant Bas-Poitou. Il tire son nom de la rivière de Vendée, qui y coule presqu'en ligne directe du nord-est au sud-est. Elle prend sa source près de la Châtaigneraye ; passe à Vouvant, Fontenay ; traverse les marais de Pelluire, du Gué, de l'île d'Elle, et se jette dans la Sèvre-Niortaise, au-dessus de Marans. Le département de la Vendée est borné au nord par ceux de la Loire-Inférieure et de Mayenne-et-Loire ; à l'est, par ceux des Deux-Sèvres ; au sud, par celui de la Charente-Inférieure, et à l'ouest, par l'Océan.

Le sol de ce département, coupé par un grand nombre de ruisseaux et de rivières, dont quelques-uns s'embouchent directement dans la mer, est, en général, un des plus fertiles de la République. Il se divise naturellement, quant à sa nature et aux productions, en trois parties, connues sous les noms de *bocage*, de *marais* et de la *plaine*, auxquelles il faut encore ajouter les îles qui dépendent du département. Le terroir du *bocage*, ainsi nommé à cause de la grande quantité de bois dont il est couvert, n'est pas par-tout de même qualité. On y recueille plus de bled qu'il n'en faut pour la consommation des habitans, et du vin assez bon. Il y a des pâturages excellens, où l'on nourrit des bestiaux, et sur-tout des bœufs.—Le sol du *marais*, qui comprend toute la partie des côtes, autrefois couvert par l'Océan, qui ne l'abandonna que depuis quelques siècles, est encore imprégné des substances salines qu'il y a déposé. Cette contrée, qui désole ses habitans, où l'on ne trouve pas une source ; où aucun arbre fruitier ne peut être cultivé qu'il n'éprouve, dès sa jeunesse, la stérilité et tous les symptômes de la caducité, est cependant une des mieux cultivées et des plus fertiles de la France. Elle produit des bleds, des orges, de l'avoine, du seigle, des légumes en abondance, et qui parviennent à une grosseur extraordinaire, sur-tout les choux et les betteraves. On y recueille une grande quantité de chanvre de la plus belle qualité, peu de lin ; la grosse lentille et la féve, qui sont deux

objets d'exportation considérable pour les approvisionnemens de mer. Les pâturages y sont abondans, et couverts de bestiaux ; les bœufs qu'on y nourrit sont d'une grosseur monstrueuse ; les chevaux forts, bien pris et beaux ; les moutons nombreux et d'une taille énorme, et leur laine d'une qualité bien supérieure à celle des autres bêtes à laine. Il y a sur la côte, et principalement dans la partie occidentale, un grand nombre de marais salans, d'où l'on retire du sel en abondance. — La partie de la *plaine*, formée de la langue de terre comprise entre le bocage et la limite méridionale du département, est très-fertile, et se prête à tous les genres de culture. Elle produit en abondance du froment, de l'orge, du seigle, de l'avoine, du lin d'une très-belle qualité ; et le chanvre n'y réussit bien que dans les lieux bas et humides. On y récolte aussi du vin blanc d'une qualité médiocre. Les pâturages y sont rares, et suffisent à peine à la nourriture des bêtes de somme.

Ainsi, en résumant tout ce que je viens de dire de la nature du sol et des productions de la partie continentale du département de la Vendée (me réservant de parler ci-après des îles qui en dépendent), on peut conclure qu'il est généralement fertile en bleds, seigles, orge, sarrazin, avoine, lin, chanvre, légumes, vins, etc ; que les pâturages y sont abondans et excellens, et couverts d'une multitude de troupeaux de gros et menu bétail, et enfin qu'il y a un grand nombre de salines qui sont d'un grand rapport. J'ajouterai que l'on y trouve aussi des mines de cuivre et d'antimoine : mais cette contrée, si belle et si favorisée de la nature, se ressentira encore quelques années des ravages de la guerre civile qui l'a désolée, ainsi que plusieurs autres departemens voisins, et qui a été appelée *guerre de la Vendée*, parce qu'elle a pris naissance dans ce département. Cette guerre désastreuse, plusieurs fois renouvelée, a enfin été terminée, vers le milieu de l'an VIII, par le génie conciliant et pacificateur du héros qui est maintenant à la tête du gouvernement de la France.

L'industrie se borne à quelques fabriques de toiles de ménage, de grosses étoffes de laine, quelques papeteries, tanneries, etc. Le principal commerce consiste en grains, en chanvre, en bois, sel, bestiaux, sur-tout en chevaux et mulets, en laines, etc.

L'étendue territoriale du département de la Vendée est de 1,323,432 arpens (675,458 hectares), ou de 373 lieues carrées (6,754 kilomètres ½ carrés). La population est évaluée à 270,271 individus ; ce qui donne 725 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 2,438,463 francs ; ce qui fait 9 francs 2 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en 3 sous-préfectures, en 29 cantons et en 324 communes. *Fontenay-le-Peuple* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

FONTENAY-LE-PEUPLE, ci-devant *Fontenay-le-Comte*, chef-lieu d'une préfecture, et siège du tribunal criminel du département, et d'un autre de première instance, est une ville située au pied d'un côteau, dans un vallon arrosé par la rivière de la Vendée. Le sol des environs est fertile en toutes sortes de grains et de fruits. On y récolte du vin : les pâturages y sont excellens, et l'on y nourrit beaucoup de bestiaux, principalement des chevaux et des mulets. Il y a des fabriques de draps propres à l'habillement des troupes, des étamines et tiretaines. Le commerce consiste principalement en grains, chevaux et mulets. Fontenay est la patrie de *Nicolas Rapin*, de *François Vielle*, de *Barnabé Brisson* et d'*André Tiraqueau*, tous avantageusement connus dans la republique des lettres.

Chantonnay est un bourg, dans les environs duquel il y a une mine de cuivre.

Luçon est une ville située dans des marais, où l'on a creusé un canal de 2 lieues (10 kilomètres) de longueur, qui aboutit à la mer. L'air y est mal-sain. *Le cardinal de Richelieu avait été évêque de Luçon.*

Maillezais est un bourg situé dans une espèce d'île marécageuse, formée par les rivières d'Autize et de Sèvre. Les marais dont elle est environnée, en rendent l'air très-mal-sain.

Pouzauges-la-Ville est un village où il y a une mine d'antimoine.

LES SABLES-D'OLONNE, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, et d'un autre de commerce, est une petite ville maritime située sur le bord de l'Océan, où elle a un port dans lequel peuvent entrer des

bâtimens de 150 tonneaux. Le climat y est assez rude. Le sol des environs est uni, et les marais que l'on a défrichés produisent beaucoup de bleds et d'excellens fourrages. Le commerce consiste en grains de toute espèce, en bestiaux, chevaux et mulets, et en sel. Les habitans arment pour la pêche de la morue au grand banc de Terre-Neuve, et la plupart font leur retour à Bordeaux, la Rochelle et Nantes. On pêche des sardines sur les côtes; et il arrive aux Sables quelques petits navires de Baïonne et d'Angleterre qui y apportent du bray, de la résine et du charbon, qu'ils échangent contre du sel.

Beauvoir est une petite ville située près les côtes de l'Océan. Le sol y est fertile en grains. Il y a des pâturages, où l'on élève beaucoup de bestiaux : les marais salans qui y sont situés produisent du sel. On y trouve aussi des bois. Le commerce consiste en grains, bestiaux, bois de charpente et de chauffage, et en sel.

Montaigut, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville dont les environs sont fertiles en grains et en bons pâturages, où l'on élève beaucoup de gros et menu bétail. Le commerce consiste en grains et en bestiaux.

Mortagne est un petit bourg situé sur la Sèvre-Nantaise, où il y a des fabriques de toiles qui forment le principal commerce des habitans.

Les *îles* qui dépendent du département de la Vendée sont au nombre de trois : l'*île Bouin*, l'*île de Noirmoutier* et l'*Ile-Dieu*.

L'*île Bouin* a environ 3 lieues (15 kilomètres) de superficie; elle est située dans la baie de Bourgneuf, et était, il y a peu d'années, séparée du continent par un bras de mer, sur lequel des personnes encore existantes ont vu flotter des bâtimens de deux à trois cents tonneaux. Mais par la retraite successive des eaux de l'Océan, et plus particulièrement par les attérissemens formés par les courans et les remous, ce bras se trouve aujourd'hui resserré entre deux rives si voisines, que cette île ne tardera vraisemblablement pas à faire partie du continent. Il résulte de cet état de chose, que toutes les issues des canaux de dégorgement se trouvent obstruées. et que les eaux pluviales n'ayant plus d'écoulement, l'agri-

culture perd un terrain précieux, qu'elle n'avait conquis, et qu'on ne pourra lui rendre qu'à grands frais. Il en résulte encore que les marais salans, privés d'alimens, restent sans exploitation, et par conséquent sans produit.

L'Isle de Noirmoutiers, située à la pointe nord-ouest du département de la Vendée, ferme au sud la baie de Bourgneuf; elle a environ 3 lieues carrées (67 kilomètres carrés) de superficie. Cette île est peut-être le canton le plus fertile de toute la France, jamais le terrain n'y repose : les habitans trouvent dans les plantes marines, dont la côte est couverte, un engrais qui perpétue sa fécondité. On y recueille une grande quantité de grains de toute espèce. Il y a d'excellens pâturages, où l'on élève beaucoup de bestiaux. Les nombreuses salines de la côte et de l'intérieur produisent du sel en abondance. Noirmoutiers a un port qui peut recevoir des barques de 50 à 60 tonneaux.

L'Ile-Dieu est située au sud-ouest de la côte de St.-Jean-de-Mont. C'est un rocher de granit de près de 3 lieues carrées (65 kilomètres carrés) de superficie, dont le plateau est couvert d'une couche légère de terre végétale, qui produit à peine à la subsistance des habitans pendant trois ou quatre mois de l'année. Les hommes sont presque tous marins, et s'adonnent à la pêche de la Sardine ; les femmes travaillent à la terre, et à l'exception de quelques vaches et de quelques moutons, on n'y nourrit aucun bestiaux, faute de pâturages. Le port de cette île n'est ni commerçant, ni susceptible de le devenir.

DEUX-SÈVRES. — Ce département est formé d'une partie du ci-devant Bas-Poitou. Il tire son nom de deux rivières qui y coulent, l'une au sud, de l'est à l'onest ; et l'autre à l'ouest, du sud au nord, et que l'on distingue par les noms de *Sèvre-Niortaise* et de *Sèvre-Nantaise*, à raison des villes de Nantes et de Niort par où elles dirigent leurs cours. La Sèvre-Niortaise prend sa source à l'est, au sud de St.-Maixent, près la petite commune de *Sèvre*, passe par cette ville, Niort et se jette dans la mer à l'ouest de Marans. Elle est navigable depuis Niort. La Sèvre-Nantaise a sa source à l'ouest de Parthenay, passe à Mortagne et se jette dans la Loire près de Nantes. Le département des Deux-Sèvres est borné au nord par celui de Mayenne-et-Loire ; à l'est, par

celui de la Vienne ; au sud, par ceux de la Charente et de la Charente-Inférieure ; et à l'ouest par celui de la Vendée.

Le climat de ce département, sans être le même dans toute son étendue, est généralement sain, doux et agréable. Le sol, quoique très-varié dans ses sites, dans sa nature et dans ses productions, est généralement assez fertile. Il produit des grains, des légumes, des fruits et des vins : il y a d'excellens et abondans pâturages, où l'on nourrit du gros et menu bétail, et sur-tout des mulets. On y trouve de belles forêts qui fournissent des bois de construction, de charpente et de chauffage ; des mines de fer et d'antimoine ; des carrières de marbre et de pierres à bâtir. Il y a des manufactures d'étoffes de laine, de bonneterie, de chamoiseries, etc. Le commerce consiste en grains, en bœufs, mulets, bois, eaux-de-vie, etc.

L'étendue territoriale du département des Deux-Sèvres est de 1,184,353 arpens (604,474 hectares), ou de 305 lieues carrées (6,044 kilomètres ½ carrés). La population y est évaluée à 242,658 individus ; ce qui donne 795 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 2,556,115 francs ; ce qui fait 10 fr. 53 cent. pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en quatre sous-préfectures, en trente-un cantons et en trois cent soixante-trois communes. *Niort* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

NIORT, chef-lieu d'une préfecture et siège du tribunal criminel du département, d'un autre de première instance et d'un troisième de commerce, est une ville située sur la Sèvre-Niortaise, dans une belle plaine et sur le penchant de deux collines. Le sol des environs est fertile en grains. Les pâturages y sont excellens, et l'on y nourrit beaucoup de gros et menu bétail. Il y a des fabriques d'étoffes de laine et de chamoiseries, où l'on apprête des cuirs de bœufs en chanerie blanc et jaune, qu'on nomme vulgairement *buffle*, dont on se sert pour faire des ceinturons et des portes-gibernes ; et dans la préparation des peaux de chevreuils et de daims qui y sont importés de la Louisiane. On y confit aussi très-bien l'Angelique. La navigation de la rivière de Sèvre étant facile jusqu'à la mer, pour de grosses barques, ouvre des commu-

nications avantageuses au commerce de cette ville. Il consiste principalement en blés et farines, dont il se fait des chargemens pour Nantes et Bordeaux ; en laines, en chevaux, mulets et bestiaux, et dans les produits des manufactures et fabriques qui y sont établies. Niort fait aussi un assez grand commerce d'épiceries, de sel, de poissons et autres marchandises qui y viennent de la mer, par la rivière de Sèvre, et qui delà se débitent dans les départemens environnans. J'observerai que le commerce de cette ville pourrait devenir très-considérable si l'on exécutait le projet d'un canal qui porterait directement ses productions territoriales et industrielles à la Rochelle, sans passer par Marans, où, comme je l'ai dit ci-dessus, elles descendent par la Sèvre-Niortaise pour se répandre dans la Méditerranée, le Nord et les îles d'Amérique.— Mademoiselle d'Aubigné, devenue depuis madame de *Maintenon*, et qui a eu sur la France une influence si funeste, est née, en 1635, dans une prison de la ville de Niort.

St.-Maxent est une petite ville située sur le penchant d'un côteau près la rive droite de la Sèvre-Niortaise. Les environs sont très-fertiles en blés, dont on fait un grand commerce. Cette ville est la patrie d'*André Rivet*, fameux ministre Calviniste.

Thouars, chef-lieu d'une sous-préfecture, est une petite ville située sur une colline au bord de la rivière du Thouet. Le sol des environs est fertile en grains et en vins. Il y a d'excellens pâturages, où l'on nourrit beaucoup de gros et menu bétail. On y fabrique quelques étoffes de laine et des toiles. Le commerce consiste en grains, eaux-de-vie et bestiaux, sur-tout en chevaux et mulets.

Bressuire, siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur une colline, au bas de laquelle coule la rivière d'Argenton.

Châtillon-sur-Sèvre, ci-devant *Mauléon*, est une petite ville située sur la Sèvre-Nantaise. Il y a beaucoup de bons pâturages dans les environs, où l'on élève des bestiaux qui font le principal commerce des habitans. On y trouve aussi des tanneries.

Partenay, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située dans

un terrain assez inégal, sur la rivière du Thouet. Le sol des environs produit des grains. Les pâturages y sont abondans, et on y nourrit beaucoup de gros et menu bétail. Il y a des fabriques de draps, de droguets, de serges, de pinchinats, de calmoucks; une grande quantité de tanneries et corroiries. Le commerce consiste principalement en blés et en bestiaux et dans les produits des diverses fabriques qui y sont établies.

Airvault est une petite ville située sur la rive droite du Thouet; Il y a des fabriques d'étoffes de laine et de toiles qui forment, avec les grains, le principal commerce des habitans.

Melle, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située dans une plaine sur un ruisseau. Le sol des environs est très-fertile en grains et en fruits. Les pâturages y sont aussi excellens, et abondans et on y élève beaucoup de bestiaux. Il y a des mines de fer et des fabriques de serges. Le commerce consiste en grains, farines et bestiaux.

VIENNE.— Ce département est formé du ci-devant Haut-Poitou. Il tire son nom de la rivière de la Vienne qui l'arrose du sud au nord : elle prend sa source dans le département de la Haute-Vienne, passe à St.-Léonard, Limoges, St.-Jullien, Chabanais, Confolens, Availles, l'Ille-Jourdain, Chauvignan, Chatellerault, Chinon, et se jette dans la Loire à Candes, département d'Indre-et-Loire. Cette rivière n'est navigable qu'à quelques kilomètres au-dessus de Châtellerault. Le département de la Vienne est borné au nord est, par celui d'Indre-et-Loire; à l'est, par celui de l'Indre; au sud, par ceux de la Charente et de la Haute-Vienne; et à l'ouest, par celui des Deux-Sèvres.

Le climat de ce département est inégal, tempéré dans le milieu du pays, et froid dans la partie basse. Le sol est coupé de côteaux et de plaines; de quelques montagnes et de beaucoup de landes et de bruyères. Il est cependant généralement fertile en blé, seigle, orge, avoine, légumes, chanvres, lins, fruits, noix, châtaignes et en vins. Il y a de bons pâturages, où l'on élève des bestiaux et sur-tout des chevaux et des mulets. On y trouve de très-belles forêts, mais on remarque en général que les bois sont mal plantés, d'une mauvaise

venu et très-dévastés. Le gibier, le poisson et la volaille y sont très-abondans. Il y a des mines de fer, d'antimoine, de charbon de terre, des carrières de pierres de taille et de différentes sortes de marbres.

Les manufactures ne consistent que dans quelques fabriques de bonneterie, de toiles et de grosses étoffes de laine, de coutellerie, quelques tanneries; et deux papeteries en activité. On peut juger, d'après l'état actuel de ces fabriques, que le commerce est peu considérable; aussi se réduit-il à l'exportation de quelques-unes des productions du pays, telles que grains, vins, eaux-de-vie, bestiaux, pruneaux, anis, coriandre, miel, gomme, laine, chanvre, etc.

L'étendue territoriale du département de la Vienne est de 1,350,128 arpens (689,883 hectares), ou de 344 lieues carrées (6,890 kilomètres $\frac{1}{2}$ carrés). La population est évaluée à 250,807 individus; ce qui donne 729 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 1,979,952 francs; ce qui fait 7 francs 89 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Ce département est divisé en cinq sous-préfectures, en cinquante-un cantons et en trois cent quarante-quatre communes. *Poitiers* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont:

POITIERS, chef-lieu d'une préfecture et siège d'un évêché, d'un tribunal d'appel, du tribunal criminel du département, d'un autre de première instance, et d'un quatrième de commerce, est une ville ancienne, située sur une hauteur, au confluent des rivières de Boivre et de Clain: elle n'est pas peuplée en proportion de sa grandeur, parce qu'elle renferme dans son enceinte beaucoup de jardins et de terres labourables. On y voit encore les restes d'un amphitéâtre et d'un magnifique aquéduc, dont les Romains l'avaient décorée. Le sol des environs, sans être également fertile, produit des grains, des légumes, des fruits et des vins. Il y a des prairies qui donnent d'abondantes récoltes de foin, et beaucoup de bois remplis de gibier. L'industrie consiste en fabriques de ratines, de calmoucks, de serges, d'étamines, de bonneteries, de tanneries et chamoiseries. Le commerce comprend les blés, les vins et eaux-de-vie, et les produits des fabriques ci-dessus dénommés; mais je dois observer que les bas et les bonnets

à

à la gosse broche, qui sortent de ses manufactures, sont recherchés, ainsi que la chamoiserie.

Poitiers est célèbre dans notre histoire, par la bataille qui fut donnée, en 1356, dans ses environs; dans laquelle le roi Jean fut vaincu et fait prisonnier par Edouard, prince de Galles, et envoyé un an après en Angleterre. Charles VII, durant les guerres contre les Anglais, transféra dans cette ville le parlement de Paris, et y fit long-tems sa résidence. Il y fonda, en 1431, une Université de Droit, qui devint célèbre. Potiers a produit plusieurs hommes dignes d'être cités; l'un d'eux, *Jean de la Quintinie*, a créé en France l'art de la culture des jardins.

Loudun, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur une montagne, entre les rivières de Dives et de Creuse. Le sol des environs est, en général, assez fertile en grains : il y a des vignes, où l'on récolte du vin blanc de bonne qualité et très-spiritueux. On y trouve des fabriques de draps, de serges, d'étamines et de dentelles. Le commerce consiste en grains, vins blancs, eaux-de-vie, chanvres, lins, huiles de noix, chenevis, cire, miel, plumes et prunes de Ste.-Catherine. Loudon est devenu fameux par la prétendue possession des religieuses Urselines qui y étaient, et par la mort cruelle du malheureux *Urbain Grandier*, chanoine et curé de cette ville, qui y fût brûlé vif en 1634, ayant été accusé de les avoir ensorcelées par magie et par de prétendus maléfices; mais dont tout le crime était d'avoir déplu au cardinal de Richelieu, qui voulait s'en défaire.

Moncontour est une petite ville située sur la Dives, devenue fameuse par la victoire que les catholiques, commandés par le duc d'Anjou, depuis roi de France sous le nom de Henri III, y remportèrent, en 1569, sur l'amiral Coligny, chef de l'armée des Huguenots.

Chatellerault, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une ville située sur la Vienne, qui commence à y être navigable, et que l'on y passe sur un très-beau pont. Le sol des environs produit des grains, des fruits; on y recueille d'assez bon vin, et on y trouve quelques pâturages. Il y a des fabriques de serges, d'étamines, de sabots, des blanchisseries de cire, des tanne-

ries et coutelleries très-renommées. Le commerce consiste en grains, vins et eaux-de-vie, prunaux, anis, coriandre, miel, cire, laine, chanvres, pierres à meules de moulins; l'article de la coutellerie occupe près de 300 fabricans, dont les ouvrages se vendent principalement à Paris et dans les ports de mer.

Montmorillon, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la Gartempe, qui la divise en deux parties. Le sol des environs est d'une mauvaise qualité, et offre plus de landes et de bruyères que de terres labourables. Il produit cependant quelques grains et du vin. Il y a des pâturages, où l'on élève du gros et menu bétail. Le commerce consiste principalement en bestiaux et en laines. On y voit les restes d'un temple de Druides, qu'on croit avoir été consacré à la lune. De Montfaucon l'a fait graver dans ses antiquités.

Civray, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville, située sur la Charente. Le sol des environs produit des grains de toute espèce, du maïs, des châtaignes, etc. Il y a aussi de bonnes prairies le long de la Charente. Le commerce consiste en bestiaux et en laines.

SAINTONGE et AUNIS. Saintonge. — Cette ancienne province formait, avec l'*Angoumois*, un des grands gouvernemens généraux-militaire de la France. Elle était située entre le 45e. et le 46e. deg. de latitude, et sous le 17e. deg. de longitude. Elle était bornée au nord par le ci-devant pays d'Aunis et le Poitou; à l'est, par l'Angoumois; au sud, par la Guyenne et la Gironde; et à l'est, par l'Océan. Les principales rivières qui l'arrosaient sont: la Charente, qui a sa source près de Rochechouart, passe à Civray, Angoulême, Jarnac, Cognac, Saintes, Taillebourg, Tonnay-Charente, Rochefort, et se jette dans l'Océan vis-à-vis l'île d'Oleron: elle est presque par-tout navigable, et les plus gros vaisseaux de guerre peuvent la remonter jusqu'à Rochefort; le poisson y est abondant, et ses débordemens, bien loin d'endomager les terres, les fertilisent. La Boutonne, qui commence à être navigable à St.-Jean-d'Angely, passe à Tonnay-Boutonne, et se jette dans la Charente.

Le climat de la ci-devant Saintonge est tempéré: le sol est

fertile en grains, en vin et en fruits ; les pâturages y sont bons et abondans, et on y élève des bestiaux, et sur-tout des chevaux très-estimés. On y recueille plusieurs plantes utiles, telles que l'absinthe, le salicot, la criste-marine ou percepierre. On y trouve des forêts qui fournissent des bois de charpente et de chauffage. Il y a une quantité considérable de marais salans qui produisent le meilleur sel de l'Europe. L'industrie consiste dans la distillation des eaux-de-vie, la fabrique des toiles, cadis, molletons, étamines, grosses et petites draperies, de bonneterie, de faïence, de porcelaine, de creusets de grès; la tannerie y est assez considérable. Le commerce comprend les grains, les vins, les eaux-de-vie et les sels, qui forment la principale base du commerce intérieur et extérieure de cette ancienne province.

L'étendue territoriale de la ci-devant Saintonge était d'environ 25 lieues (125 kilomètres) de longueur, sur 12 lieues (60 kilomètres,) dans sa plus grande largeur. On lui donnait 273 lieues carr. (5,460 kilomètres carr.) équivalant à 1,092,000 arpens (546,000 hectares). La population était évaluée à 227,409 individus; ce qui fesait 833 habitans par lieue carrée.

Cette ancienne province était divisée en deux parties par la Charente, l'une septentrionale et l'autre méridionale; cette dernière était beaucoup plus considérable que la prenière : on la nommait la Haute-Saintonge; Saintes en était la capitale, ainsi que de toute la province; la Basse-Saintonge avait pour chef-lieu St.-Jean-d'Angely. La plus grande partie de la Saintonge forme aujourd'hui le département de la *Charente-Inférieure*.

Du tems de César la Saintonge était habitée par les *Santones*, dont elle a conservé le nom, et sous Honorius elle fesait partie de la seconde Aquitaine. De la domination des Romains elle passa sous celle des Goths, puis des Français, et fut dans la suite unie à la Guyenne, avec laquelle elle passa aux Anglais en 1152, par le mariage d'*Eléonore de Guyenne* avec Henri II, roi d'Angleterre. Philippe Auguste la leur enleva en 1204 et 1205, en punition de la félonie de *Jean Sans-Terre*; mais il la recouvrèrent par le traité de Bretigny ; et ce ne fut que sous le règne de Charles VII qu'elle fût reconquise et réunie définitivement à la France.

Aunis. — Ce pays, avec les îles de *Rhé* et d'*Oléron*, formait un gouvernement militaire : il avait été détaché de la

Saintonge et du Poitou, dont il avait fait précédemment partie. Il était borné au Nord et au sud-est par le Poitou; au sud-est et au sud, par la Saintonge; et à l'ouest, par l'Océan. Le pays d'Aunis était arrosé par la Sèvre-Niortaise, la Charente et la Vendée, Les fréquentes inondations auxquelles on est exposé dans ce pays, qui est en quelque sorte l'égoût des eaux du ci-devant Poitou, avaient fait concevoir le projet de creuser un canal, qui aurait porté la Sèvre-Niortaise à la Rochelle, ainsi que je l'ai dit plus haut, et aurait reçu dans son cours toutes les eaux, en quelque sorte vagues et errantes. On avait évalué que la construction de ce canal n'aurait pas coûté plus de douze à 15 cent mille francs. Les avantages qu'il aurait procuré eussent été, pour l'Aunis, la culture de 15 mille arpens (7 mille hectares) de terres fertiles; pour le Poitou, le débouché le plus favorable pour le commerce; pour la Rochelle, la netteté de son port et le rétablissement de son commerce. Des considérations aussi puissantes doivent engager l'administration actuelle à ne pas perdre de vue l'exécution de ce projet utile, à laquelle des vues particulières se sont opposées jusqu'aujourd'hui. Les côtes du ci-devant pays d'Aunis ont l'avantage d'avoir plusieurs ports, dont les plus importans sont ceux de Rochefort, la Rochelle, Brouage, la Tremblade et Tonnay-Charente.

Le climat du pays d'Aunis est fort tempéré, mais malsain le long des côtes, où il y a beaucoup de marais qui y occasionnent quantité de maladies, sur-tout pendant les mois de thermidor, fructidor et vendémiaire. Par-tout ailleurs le sol y est sec et fertile en blé, fruits, légumes; on y récolte beaucoup de vin; il y a des prairies dans les endroits marécageux, où l'on nourrit beaucoup de bétail, sur-tout des moutons et des chevaux, qui passent pour être fort bons. Le bois y est rare, à cause de la destruction des forêts, et par la grande consommation qui s'en fait pour la distillation des eaux-de-vie. On le tire à grands frais de la ci-devant Saintonge et du Poitou. Le gibier et le poisson y abondent. Il y a beaucoup de marais salans, d'où l'on retire une si grande quantité de sel, qu'elle suffit presque à toute la France, et qu'on en expédie même à l'étranger. Cette branche de commerce fait la plus grande richesse de cette ancienne province.

On estime que ce sel est le meilleur de l'Europe pour con-

server la viande et le poission; et l'on s'étonnera peut-être que l'on en exporte en Portugal, d'où les Anglais et les Hollandais en tirent une si grande quantité par St.-Ubez: mais cela vient de ce que les Portugais préfèrent, pour leur usage, le sel du pays d'Aunis au leur; et qu'aucontraire, celui de St.-Ubez est plus estimé dans une partie du Nord, où il y a long-tems que l'on s'en sert, que celui de l'Aunis et du pays Nantais. L'industrie consiste en rafineries de sucre et distilleries d'eaux-de-vie. Les ports excellens dont les côtes sont garnies, font que le commerce est très-étendu; il consiste en vins, eaux-de-vie, sel; en toiles, en bas de laine et en soie, en étoffes de soie, en biscuits, etc. La Rochelle fait un grand commerce avec les îles de l'Amérique, Cayenne, St.-Domingue, le Canada, les îles Açores, le Sénégal, Cadix, le Portugal, les Hollandais, les Anglais, et les autres Etats du Nord.

On donnait au ci-devant pays d'Aunis 9 lieues ½ (48 kilomètres) de longueur, sur environ autant de large; ce qui était évalué à 111 lieues carrées (2,220 kilomètres carrés), équivalant à 444 mille arpens (222 mille hectares). La population était portée à 150,960 individus, ce qui fesait 1,360 habitans par lieue carrée. La Rochelle en était la capitale.

L'ancien gouvernement militaire de l'Aunis forme, avec la plus grande partie de la ci-devant Saintonge, le département de la *Charente-Inférieure.*

Du tems de César le pays d'Aunis était habité par une partie des *Santones*; et sous Honorius, il fesait partie de la seconde Aquitaine. Il a presque toujours suivi le sort de l'ancienne province de Poitou. Après avoir successivement été sous la domination des Goths et des Français, il eût des seigneurs particuliers: il passa, par le mariage d'Eléonor de Guyenne avec Henri II, aux Anglais, que les Rochelois chassèrent enfin en 1371, pour se donner à Charles V, roi de France. Ce prince, en reconnaissance, leur accorda de si beaux priviléges, que leur ville sur-tout parut prendre dès-lors la forme d'une république. Mais ayant voulu, pendant les guerres de religion, se rendre absolument indépendans, Charles IX envoya des troupes contr'eux, et Louis XIII acheva de les soumettre.

CHARENTE-INFÉRIEURE. — Ce département est

formé, ainsi que je l'ai dit ci-dessus, des anciennes provinces de Saintonge et d'Aunis. Il tire son nom de sa position physique relativement au cours de la Charente, qui y coule de l'est à l'ouest, et s'embouche dans l'Océan au-dessous de Rochefort, vis-à-vis l'île d'Oleron. Le département de la Charente-Inférieure est borné au nord par celui de la Vendée; au nord-est, par celui des Deux-Sèvres; à l'est, par celui de la Charente; au sud-ouest, par celui de la Gironde; et à l'ouest par la mer océanne.

Quant au climat, au sol, aux productions, à l'industrie et au commerce, voyez ce qui a été dit plus haut sur ces différens objets aux articles *Saintonge* et *Aunis*.

L'étendue territoriale de ce département est de 1,404,460 arpens (716,814 hectares) ou de 355 lieues carrées (7,168 kilomètres carrés) La population est évaluée à 402,105 individus; ce qui donne 1133 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI montent à la somme de 4,105,914 francs; ce qui fait 10 francs 21 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Le département de la Charente-Inférieure est divisé en six sous-préfectures, en 37 cantons et en 506 communes. *Saintes* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont,

Saintes, chef-lieu d'une préfecture et siège du tribunal criminel du département, d'un autre de première instance, et d'un troisième de commerce, est une ville très-ancienne, située sur la Charente, qu'on y passe sur un pont. Cette ville, du tems d'*Ammien Marcellin*, était une des plus florissantes de l'Aquitaine; mais elle est bien déchue aujourd'hui : les rues en sont étroites et les maisons mal bâties. Cependant on y voit encore les vestiges de sa grandeur passée, dans les restes d'un amphithéâtre et dans un arc de triomphe en marbre blanc situé sur le pont de la Charente. Saintes existait autrefois sur le penchant d'une montagne; mais les Vendales et autres barbares l'ayant ruinée, lors de leur passage en Espagne, on l'a rebâtie dans une situation plus commode sur le bord de la rivière. Le sol des environs est fertile, on y recueille des blés en abondance, sur-tout du maïs : la majeure partie se consomme dans le département, et le surplus s'enlève pour Bordeaux. On récolte, année commune, 8,000 onneaux de vins rouge et 10,000 de blanc; les rouges pas-

sent à Rochefort, et les blancs sont convertis en eau-de-vie et esprit-de-vin d'une excellente qualité, et dont la majeure partie s'exporte en Angleterre, en Hollande et dans nos colonies. Les pâturages y sont bons, et l'on y élève beaucoup de bestiaux. Saintes a des fabriques d'étamines, de molletons, de cadis, de basins, de bonneterie, une manufacture de porcelaine, de creusets de grès, et autres ouvrages de même nature, et de faïence; des tanneries et mégisseries. Le commerce consiste en grains, en vins, eaux-de-vie, esprit-de-vin, laines, bestiaux, et dans les produits des diverses fabriques et manufactures qui y sont établies. Il faut observer que la fertilité du territoire de cette ville, sa proximité de plusieurs grandes villes, la facilité des communications par les rivières qui arrosent le département, et surtout par la Charente, qui est navigable depuis Angoulême, rendent la position de Saintes très-avantageuse pour le commerce.

Pons est une petite ville située sur la rivière de Seigne, sur laquelle elle a plusieurs ponts, d'où lui vient son nom. Cette ville est bâtie en partie sur la pente d'une montagne, ce qui la divise naturellement en haute et basse ville. Les productions du sol consistent en grains et en vins. On trouve dans les environs une source d'eau minérale. Le principal commerce des habitans comprend les blés et les eaux-de-vie.

La Rochelle, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un évêché, d'un tribunal de première instance, et d'un autre de commerce, est une grande, forte, riche et célèbre ville située sur l'Océan, où elle a un port sûr et commode. Elle est bien bâtie; les maisons belles et soutenues par des arcades et des portiques: elle a plusieurs places publiques, parmi lesquelles on distingue celle du château, une des plus belles que l'on puisse voir. L'air n'y est pas sain, à cause des marais salans qui sont situés dans les environs. Le sol produit des grains, des vins, des chanvres, du lin, etc. Il y a des raffineries de sucre, une manufacture de faïence, des verreries, etc. Le commerce consiste en blés, en vins, en eaux-de-vie, en sels, en chanvre, en graine de lin et de moutarde, etc. La commodité du port de la Rochelle donne aux habitans de cette ville la facilité de pouvoir com-

mercer directement avec les nations étrangères et nos colonies d'Amérique. Avant la perte du Canada, le principal commerce de la Rochelle consistait en pelleteries. Les expéditions qu'on fait pour les îles de l'Amérique se font ordinairement pour Saint-Domingue, la Martinique, la Guadeloupe et Cayenne; les bâtimens qu'on y envoie se chargent en retour de sucre, de café, d'indigo, de coton, de cuirs secs, de canefices, de syrops de mélasse et autres, de rocou, de gingembre, de cacao, de toutes sortes de bois pour la teinture et la marquetterie. Les bâtimens qu'on expédie pour les côtes de Guinée rapportent des gommes, des dents d'éléphant, de la cire jaune, et autres productions de ces contrées. Les divers départemens de la France et les nations d'Europe avec lesquelles la Rochelle est en correspondance, lui fournissent les productions et les objets qu'ils fabriquent, et dont elle a besoin pour son commerce des îles. Elle tire de la Vienne, des Deux-Sèvres et de la Vendée des grains de toutes espèces, des féves, des chanvres, des betiaux et de grosses étoffes de laine; de la Charente, du papier, des bestiaux et des grains; des départemens du midi, des olives, des huiles, du savon, des capres, des anchois, des fruits secs, tels que raisins, figues, brignoles, amandes, des noix de galle; du riz, du séné, de la manne, des pistaches, du maroquin et du liège; des départemens du Finistère, de la Loire-Inférieure, des Côtes-du-Nord, d'Ille et Vilaine et du Morbihan, de la morue, du poisson sec, des sardines, des bariques, du merrain, des toiles à voile, du fer en barre et en verges; de Baïonne, des fanons et huiles de baleine, des jambons, de la réglisse, des laines d'Espagne, du brai gras et sec; de la Hollande, des beurres, des fromages, des drogues, du poivre, de la canelle, du gérofle, des muscades, des chanvres, des lins en bottes, des fils, des planches, des mâts, du brai, du goudron, et toutes sortes de quincaillerie et de petite mercerie; des Etats du Nord, des chanvres, des lins, des fils, des planches, des sapins, du merrain, des mâts, des cordages, des poêles à frire, des fils d'archal et de carret, des pots de fer, du cuivre ouvré et en plaques, du fer et de l'acier; de l'Espagne, des vins de Chérès, d'Alicante, de Tinto, des raisins secs, des bois de campêche et des lâines; du Portugal, des huiles d'olive, de la cassonade, du tabac du

Brésil et de Marignan, des cuivres, des cuirs secs, du bois pour la teinture et les parfums, de l'ipécacuanha, des cocos propres à la tabletterie, du musc et de l'ambre gris; de l'Angleterre, du charbon de terre, de l'étain, du plomb, de l'alun, de la couperose, des cuirs secs et en poils, du tabac de Virginie et toutes sortes de quincaillerie; de l'Irlande, du beurre et des viandes salées, du saumon en baril, et du charbon de terre; de l'Ecosse, du saumon salé en baril et du charbon de terre, etc. On peut, d'après l'exposé ci-dessus, regarder le commerce de la Rochelle comme un des plus étendus et des plus considérables de la France, et le considérer sous deux points de vue; le premier, celui que les Rochellois vont faire dans les pays étrangers et les îles d'Amérique; et le second, celui que les nations étrangères viennent faire à la Rochelle.

Cette ville, si importante aujourd'hui, n'était anciennement qu'une bourgade, que Guillaume, dernier duc d'Aquitaine et comte du Poitou, usurpa sur les seigneurs de Mauléon. Eléonore de Guyenne apporta cette ville aux Anglais, dont les rois accordèrent de grands priviléges aux habitans. Louis VIII, après avoir retiré la Rochelle des mains des Anglais, lui confirma ses priviléges. Elle fut encore de nouveau cédée aux Anglais par le traité de Brétigny, en 1360; mais les habitans, naturellement plus attachés à la France qu'à l'Angleterre, se donnèrent, douze ans après, à Charles V, qui augmenta si considérablement leurs privilèges, qu'ils formèrent une espèce de république. Le calvinisme s'y introduisit en 1557; et s'étant joint à l'esprit d'indépendance qui y régnoit déjà, la Rochelle refusa de reconnoître l'autorité du roi, arma contre lui, soutint plusieurs batailles contre Louis XIII, sous la conduite du duc de Rohan et du prince Soubise, son frère; et fut ainsi long-tems une des principales places des protestans. Mais Richelieu ayant résolu de la faire rentrer sous l'autorité royale, et la flotte des Rochellois ayant été battue par l'amiral de Montmorency, Louis XIII fit construire à l'entrée du port le Fort-Louis, et la boucha encore par une digue de 747 toises (1456 mètres), pour empêcher que les Anglais ne portassent par mer du secours aux Rochellois. Ensuite il assiégea la ville en 1627, et s'en rendit maître le 28 octobre 1628, après treize mois d'un

siége mémorable, pendant lequel les habitans, sous la conduite de *Guilton*, leur maire, homme de beaucoup de valeur et d'expérience, souffrirent courageusement une des plus horribles famines dont l'histoire fasse mention. De quinze mille personnes qui se trouvèrent dans la Rochelle, quatre mille seulement survécurent à ce désastre. Louis XIII en fit démolir les fortifications, lui ôta tous ses priviléges, et y rétablit la religion catholique, qui en avoit été bannie. Louis XIV la fit fortifier de nouveau par le maréchal de Vauban.

Marans est une petite ville située dans un pays très-marécageux, sur la Sèvre-Niortaise. C'est un des lieux de France où il se fait le plus grand commerce de blés et de farines, et d'où l'on tire *le fin minot de Baynaux*, qu'on croit être la meilleure farine du monde, et que l'on transporte jusqu'aux Indes Orientales. On y vend aussi beaucoup de sel.

Brouage est une petite ville forte, située dans des marais salans qui en rendent l'accès difficile, pour ne pas dire impraticable : elle est bornée d'un côté par la mer, où il y a un port. L'air y est malsain et l'eau très-mauvaise. Le commerce consiste principalement en sel réputé le meilleur de la France.

Rochefort, chef-lieu d'une préfecture maritime et d'une sous-préfecture administrative, et siège d'un tribunal de première instance et d'un autre de commerce, est une belle et forte ville, située à cinq lieues (25 kilomètres) de l'embouchure de la Charente, où elle a un port très-commode défendu par plusieurs forts. Cette ville a été bâtie, en 1664, par Louis XIV, qui en avait fait un des départemens de la marine. Il y a un chantier de construction, de vastes magasins pour l'armement et l'équipement des vaisseaux de guerre, un arsénal et un magnifique hôpital. Outre le port militaire, il y a encore un port marchand : il est situé au-dessus de la ville, et les navires de 800 tonneaux peuvent y entrer et en sortir avec leurs cargaisons entières. Les armateurs de la Rochelle y envoyent leurs grands bâtimens, qui ne peuvent entrer dans le hâvre de cette dernière ville. Rochefort étant le chef-lieu d'un des grands arrondissemens de la marine française, doit être plutôt considéré comme une ville

de guerre que comme une place marchande. Cependant la Charente lui ouvrant des communications avec différens départemens, lui procure non-seulement l'avantage de contribuer à les approvisionner en productions de l'étranger; mais même celui de participer à l'exportation des divers articles qu'ils fournissent au commerce, tels que vins, eaux-de-vie, fruits, sel, etc. On y fait aussi des armemens pour la pêche de la morue au banc de Terre-Neuve et pour les îles de Saint-Pierre et Miquelon. Les fournitures en tout genre pour la marine, lui procurent encore une branche de commerce importante, sur-tout en tems de guerre. Il n'y a aucune espèce de manufacture ni fabrique à Rochefort, à cause de la cherté excessive de la main-d'œuvre.

Tonnay-Charente est une petite et ancienne ville située sur la rive droite de la Charente, avec un port: elle est en quelque sorte l'entrepôt des articles d'exportation que fournissent les départemens de la Charente et de la Charente-Inférieure, principalement en vins et eaux-de-vie.

Saint-Jean-d'Angely, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, et d'un autre de commerce, est une ville ancienne, située sur la Boutonne. Le sol des environs produit des grains, des fruits, des vins, et il y a d'excellens pâturages. On y trouve quelques fabriques d'étoffes de laine et des moulins à poudre. Le commerce consiste principalement en vins et eaux-de-vie très-estimés.

Taillebourg est un bourg situé sur la Charente, et devenu célèbre par la victoire que Louis IX y remporta contre les Anglais et le comte de la Marche réunis, et dans laquelle ce roi fit preuve du plus grand courage, en affrontant seul, sur le pont de ce bourg, pendant quelques momens, les efforts des ennemis.

Jonsac, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la rivière de Seigne. Le sol des environs est fertile en grains et en vins, qui, avec les eaux-de-vie, forment la principale branche de commerce des habitans.

Marennes, chef-lieu d'une sous-préfecture et siège d'un tribunal de première instance, et d'un autre de commerce,

est une petite ville située entre l'embouchure de la rivière de Seudre et le Havre de Brouage. Le sol est fertile en blés, en légumes, en vins, etc. Les marais salans, situés dans les environs, fournissent beaucoup de sel. Le commerce consiste principalement en légumes secs, tels que pois et féves, qui sont recherchés par leur excellente qualité, et en ce qu'ils cuisent facilement et se conservent long-tems; en vins rouges, en eau-de-vie, en sel et en huîtres vertes, qui sont très-estimées.

La Tremblade est un bourg situé près de la Seudre, où elle jouit de l'avantage d'avoir un bon port, qui peut recevoir des bâtimens de 600 tonnaux. Les productions du sol et le commerce consistent en vins, en eaux-de-vie et en sel. Il y a une verrerie à bouteilles.

St.-Palaye est un village situé près l'embouchure de la Gironde, dont les habitans, qui s'adonnent à la pêche de la sardine, en font un commerce considérable.

Les îles de Ré et d'Oleron font partie du département de la Charente-Inférieure.

L'Ile de Ré, ainsi nommée de ce qu'on y réleguait autrefois les criminels, est une petite île située sur l'Océan dans le golfe de Gascogne: elle est à 1,400 toises (2,730 mètres) de la terre ferme, et séparé de l'île d'Oleron par le détroit dit le *Pertuis d'Antioche*. On lui donne 4 lieues (20 kilomètres) de long, sur une lieue (5 kilomètres) de large. Son étendue est de 8 lieues carrées (167 kilomètres $\frac{1}{7}$ carrés). Elle a 17,186 individus de population. On y recueille beaucoup de sel et quantité de vin, dont on fait de l'eau-de-vie, et de la liqueur connue sous le nom d'*anisette;* mais il n'y croît ni blé ni foin, et il n'y a presque point d'arbres. Sa situation est très-avantageuse pour le commerce. Il y a deux arrondissemens de justice de paix et un tribunal de commerce. L'île de Ré est défendue par quatre forts, qui sont: la ville et la citadelle de *St.-Martin*, le fort de la *Prée*, le fort *Samblanceaux* et le fort *Matray*.

L'île d'Oleron. Cette île est également située sur l'Océan, vi-à-vis les embouchures de la Seudre et de la Charente, à environ 1,500 toises (2,925 mètres) de la terre ferme. Elle a 5 lieues (25 kilomètres) de long, sur 2 lieues (10 kilomètres) de large, 12 lieues (60 kilomètres) de circuit, et 11 lieues $\frac{1}{2}$ carrées (237 kilomètres) de superficie. Elle a une

population de 14,804 individus. Le climat de l'île d'Oleron est tempéré : le sol très-fertile ; il produit du blé, du vin, du bois ; l'on y fait beaucoup du sel et de l'eau-de-vie. L'île est divisée en deux cantons ou arrondissemens de justice de paix et il y a un tribunal de commerce. Elle est défendue par un château très-fort

Les habitans de l'île d'Oleron ont depuis long-tems passés pour excellens marins ; c'est d'eux que nous viennent les règlemens de police de mer appellés *jugemens* ou *rolles d'Oleron*, et qui ont servi de modèle aux premières ordonnances de la marine de France. Les Rochelais s'emparèrent de cette île du tems de la ligue ; mais Louis XIII la prit avec l'île de Ré en 1736. Les députés au Corps législatif qui, le 18 fructidor an V, furent condamnés à être déportés à la Guyanne, et qui s'étaient soustraits par la fuite aux poursuites faites contr'eux, ont depuis obtenu du Gouvernement la permission de se rendre dans cette île, et ils s'y sont presque tous rendus, pour éviter la confiscation de leurs biens.

ANGOUMOIS.— Cette ancienne province formait, avec la ci-devant Saintonge, un des grands Gouvernemens généraux militaires de France. Elle était située entre le 17e. degré 8 minutes, et le 18e. degré 36 minutes de longitude ; et entre le 45e. degré 7 minutes et le 46e. degré 7 minutes de latitude. Elle était bornée au nord par le Poitou ; à l'est, par le Périgord ; au sud et à l'ouest, par la Saintonge. Les principales rivières qui arrosaient le ci-devant Angoumois sont la Charente, dont j'ai parlé à l'article *Saintonge* ; la Touvre, qui n'a qu'une lieue et demi (7 kilomètres) de cours, et se jette dans la Charente un peu au-dessous d'Angoulême, au lieu nommé le *Gou*. La source de cette petite rivière est une fontaine, comparable pour l'abondance à celle de Vaucluse, et l'une des plus belles de France. Elle est située au pied d'un rocher : elle a plus de 12 brasses (19 mètres) de profondeur, et porte bâteau dès sa naissance, sans être néanmoins navigable à cause des rochers et autres obstacles qui s'y rencontrent. Ses eaux sont claires, froides en été, chaudes en hiver, et l'on y pêche d'excellentes truites ; la Tardoire, dont les débordemens sont fréquens, qui prend sa source dans le département de la Haute-Vienne, passe à la Rochefoucault, et se jette dans la Charente à Mansle : le Bandiat, la Lemps,

la Drôme, la Lissonne, la Tude, la Né, le Bon et plusieurs autres fort petites, et qui toutes ne sont remarquables qu'en ce que leurs eaux ont une propriété singulière pour faire de très-beaux et bons papiers.

Le climat du ci-devant Angoumois est sain, et quoiqu'un peu froid, il est en général plus tempéré que celui de Paris. Le sol est inégal et entrecoupé de collines, sans autre montagne considérable que celle sur laquelle la ville d'Angoulême est bâtie. Les terres y sont propres à toutes sortes de récoltes, et quoique généralement parlant elles ne produisent pas avec abondance, et que ce qui s'y recueille ne suffise que pour la consommation des habitans, c'est moins la stérilité du sol que le défaut de culture qu'on donne aux terres qui en est la cause. Les grains qui y croissent avec le plus d'abondance sont le froment, le seigle, l'orge, l'avoine, le maïs, etc., ainsi que toutes sortes de fruits, et sur-tout des noix; le safran est aussi un objet de culture, quoiqu'il soit moins considérable qu'autrefois.

Mais la principale richesse de cette ancienne province consiste dans la vente de ses vins et de ses eaux-de-vie. La nature de son sol est très-propre à la culture de la vigne, et sa situation favorise l'exportation des denrées qu'elle produit. Les meilleurs vignobles et ceux dont les vins sont les plus recherchés, et qui se vendent par préférence aux autres, sont Cognac et son arrondissement; ensuite ceux d'Angoulême; les autres cantons sont plus communs. Les vins blancs sont employés à faire de l'eau-de-vie; il se récolte année, commune, dans les environs de Cognac, deux cent mille barriques de vin propre à brûler, qui font environ quarante mille barriques d'eau-de-vie. Lorsque l'année est abondante, ce produit peut augmenter considérablement et même doubler cette quantité. Mais il y a des années où les vins sont faibles, et où il faut alors six barriques de vin pour en faire une d'eau-de-vie. Il est rare de faire une barrique d'eau-de-vie avec quatre de vin; si les vins sont passablement bons, neuf barrique de vin en font ordinairement deux d'eau de-vie. L'eau-de-vie de Cognac est très-estimée; lorsque les vignes des coteaux de la Loire manquent, il s'en voiture de grandes quantités à Châtellerault pour la route de Paris, et même pour l'ancienne Flandre, sur-tout dans les tems de guerre; mais

en paix, toutes les eaux-de-vie de Cognac destinées pour l'étranger se chargent par mer à Rochefort.

Les pâturages sont bons et abondans dans le ci-devant Angoumois, et on y engraisse beaucoup de bestiaux. Il y a des mines de fer qui sont très-abondantes, et dont la matière est fort douce. Celles de Lancogne et de Plancheminier sont les plus connues. L'industrie consiste en fabriques de grosses étoffes de laine, de poterie, des papeteries, des forges, etc. Les objets principaux du commerce sont : les vins, les eaux-de-vie, le safran, la graine de lin et de genièvre, les bois de construction, de charonnage, de merrain, les bestiaux, le sel, le fer, etc., et les produits des diverses manufactures qui y sont établies.

L'étendue de cette ancienne province était d'environ 24 lieues (120 kilomètres) de longueur, sur 19 lieues (95 kilomètres) de largeur, ce qui était évalué à 286 lieues carrées (5,720 kilomètres carrés), équivalant à 1,144,000 arpens (572,000 hect.). La population était estimée être de 212,498 individus; ce qui fesait 743 habitans par lieue carrée.

Le ci-devant Angoumois forme aujourd'hui le département de la Charente.

Du tems de César cette province était habitée par les *Agesinates*; et sous Honorius elle se trouvait comprise dans la seconde Aquitaine. Les Wisigoths, après l'avoir conquise sur les Romains, la possédèrent jusqu'en 507, que Clovis, après les avoir défaits à la bataille de Voclade, les chassa entièrement de ces contrées. L'Angoumois fut depuis gouverné par des comtes, qui bientôt se rendirent héréditaires, et s'y succédèrent jusqu'au règne de Philippe-le-Bel, qui le confisca sur *Guy* ou *Guyard*, le dernier d'entr'eux, pour cause de félonie. Il fut cédé, par le traité de Brétigny, en 1360, en toute souveraineté aux Anglais, qui en furent chassés en 1371 ou 1372 par les habitans, qui se donnèrent à Charles V. Dans la suite il fut donné en appanage à la seconde branche de Valois, dont était François Ier., qui, après être monté sur le trône, l'érigea, en 1515, en duché, en faveur de Louise de Savoie, sa mère. Depuis, l'Angoumois a été donné différentes fois encore en appanage à divers princes de la maison royale. Louis XIV l'ajouta, à titre de pairie, à l'appanage de son petit fils Charles, duc de Berry, lequel étant mort

sans postérité en 1714, cette province fut alors réunie à la couronne.

CHARENTE. — Ce département est formé de l'ancienne province d'Angoumois, d'une partie de la ci-devant Saintonge et du Limosin. Il tire son nom de la rivière de Charente qui y coule, presqu'en sortant de sa source, du sud au nord; puis en y rentrant, du nord au sud, et enfin, en tournant de l'est à l'ouest. Le département de la Charente est borné au nord par ceux des Deux-Sèvres et de la Vendée; à l'est, par ceux de la Dordogne et de la Haute-Vienne; au sud et à l'ouest, par celui de la Charente-Inférieure.

Pour le climat, le sol, les productions, l'industrie et le commerce, voyez ce que j'en ai dit plus haut à l'article *Angoumois*.

L'étendue territoriale de ce département est de 1,153,648 arpens (588,803 hectares) ou de 286 lieues carrées (5,888 kilomètres carrés). La population est évaluée à 321,477 individus, ce qui donne 1124 habitans par lieue carrée. Les contributions pour l'an XI se montent à la somme de 2,978,069 francs, ce qui fait 9 francs 26 centimes pour la quotité contributive de chaque individu.

Le département de la Charente est divisé en cinq sous-préfectures, en vingt-neuf cantons et en quatre cent cinquante-cinq communes. *Angoulême* en est le chef-lieu.

Les villes principales sont :

ANGOULEME, chef-lieu d'une préfecture et siège d'un évêché, du tribunal criminel du département, d'un autre de première instance, et d'un troisième de commerce, est une ville très-ancienne, située presqu'au milieu du département, sur le sommet d'une montagne, entourée de rochers, et au pied de laquelle coule la Charente. Le sol des environs est fertile en grains, en fruits, en vins, en safran, en graines de lin et de genièvre. Les pâturages y sont bons, et l'on y élève des bestiaux. On y trouve aussi des mines de fer. Il y a des fabriques de grosses draperies, d'étamines, de serges, de faïence; des blanchisseries de cire, des papeteries, mégisseries, forges, etc. Le commerce consiste principalement en vins, eaux-de-vie, sel, bétail, bois de construction, de merrain, de charronnage, en fer coulé et battu, et sur-tout en papiers très-estimés. Ceux destinés pour l'impression, passent

passent en grande partie à Bordeaux et en Hollande. Les papiers à écrire vont en Espagne et sur la côte de la Baltique. Angoulême est d'ailleurs l'entrepôt de toutes les denrées, telles qu'eaux-de-vie, sel, ainsi que des vins, bois, fers, douvelles, cercles, etc., transportés par la Charente pour Rochefort et les départemens environnans. La ville d'Angoulême est célèbre pour avoir donné naissance à plusieurs grands-hommes, parmi lesquels on distingue *Balzac*, *Melin de Saint-Gelais*, les *du Tillet* et *André Thevet.*

Ruffec, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur le ruisseau de Lien, un peu au-dessus de son confluent avec la Charente. Les huitres que l'on pêche dans ce ruisseau sont estimées les meilleures et les plus belles de France. Le sol des environs produit des grains, du vin et des fruits de toutes espèces. Le commerce consiste en vin, eaux-de-vie, en bois de construction et autres, en fers, etc.

Confolens, chef lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la Vienne. Le sol des environs est généralement mauvais, et couvert de landes stériles et incultes. Cependant la partie située sur les bords de la rivière de Vienne offre quelques terres cultivées en blés. Les pâturages y sont d'ailleurs abondans, et on y élève beaucoup de bestiaux, qui forment le principal commerce des habitans.

Barbézieux, chef-lieu d'une sous-préfecture, et siège d'un tribunal de première instance, est une petite ville, dans les environs de laquelle on trouve une source d'eau minérale, connue sous le nom de *Font-Rouilleuse.* Le sol est fertile en blés, seigle et avoine. On y recueille d'assez bons vins, dont la majeure partie se convertit en eaux-de-vie. Les pâturages y sont bons et abondans., et on y nourrit des bestiaux. Barbézieux a des fabriques de toiles. Le commerce consiste en vins, eaux-de-vie, en bestiaux et en toiles.

Cognac, chef-lieu d'une sous-préfecture, et chef-lieu d'un tribunal de première instance, est une petite ville située sur la Charente, dans un pays charmant, et d'une fertilité justement renommée. On y recueille des grains, de bons fruits et d'excellens vins. Le commerce consiste en vins blancs et rouges, en eaux-de-vie, connues sous le nom d'*eaux-de-vie*

de Cognac, et qui tiennent le premier rang parmi celles de France : elles sont très-recherchées des étrangers ; en esprit-de-vin, graines de lin et de genièvre. Il y a dans cette ville une manufacture de faïence. Cognac a donné naissance à *François Ier*, le restaurateur des lettres en France.

Châteauneuf est une petite ville située sur la rive gauche de la Charente. Le sol des environs est très-fertile en grains et avoines. Il y a des pâturages abondans, où l'on élève des bestiaux. Le commerce consiste en grains, vins et eaux-de-vie.

Jarnac est un bourg situé sur la rive droite de la Charente. Il est célèbre dans l'histoire par la bataille qui fut donnée sous ses murs en 1569, après laquelle le prince de Condé, oncle d'Henri IV, fut tué inhumainement, à la fleur de son âge, par Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, devenu roi sous le nom d'Henri III.

Fin de la quatrième Région.

(Pour la cinquième Région, dite du Centre, voyez le volume suivant, page première).

PRÉCIS SUR LE CLIMAT
DE DIVERSES PARTIES DE LA FRANCE,

Par MALTE-BRUN.

Le cours des fleuves indique l'inclinaison du terrain, et celle-ci est un des élémens les plus importans dans la théorie des climats, puisque c'est de la pente du terrain que dépendent et l'angle de dispersion des rayons solaires et l'action plus ou moins forte de vents dominans. On peut même assurer que les vents dominans, les températures et les saisons seraient déterminés d'une manière fixe pour chaque bassin de fleuve, si les gouvernemens fesaient pour ainsi dire *clore* chaque bassin par des forêts sacrées, inviolables, qui, selon les bienfesantes intentions de la nature, devraient couvrir à jamais les hauteurs d'où jaillissent les eaux courantes. Cette disposition naturelle, quoique effacée en partie par une extension imprudente de la culture, doit néanmoins, ce nous semble, être prise pour base lorsqu'on veut exposer d'une manière raisonnée le climat d'un pays. Ainsi nous considérerons la France comme un composé de cinq grands *pays*, que nous désignerons par les noms de cinq grands fleuves.

I. Le pays de la Seine (*Sequania*).

Ce pays est borné au nord par les hauteurs de terre qui s'étendent depuis le cap de Guines, par Saint-Pol et Bapaume, jusqu'au nord de Saint-Quentin, et de-là à Chimay; ces hauteurs, peu considérables, séparent les eaux qui coulent dans la Manche et la Seine de celles qui coulent dans la mer du Nord. Depuis Chimay jusques vers Langres, une chaîne de collines, parallèle au cours de la Meuse, détermine les limites orientales de notre région. En tirant une ligne de Langres vers Château-Chinon (dépt. de la Nièvre),

l'on marquerait à-peu-près la direction d'une chaîne de montagnes où la Marne, l'Aube, la Seine et l'Yonne prennent leurs sources; cette chaîne renferme donc les points les plus élevés de la région que nous décrivons, et dont elle marque la limite au sud-est. Depuis Château-Chinon, une chaîne de collines non interrompue sépare les eaux qui coulent dans la Seine de celles qui se jettent dans la Loire; ces hauteurs passent à l'est de Nevers, au sud-ouest d'Auxerre et de Montargis, au nord d'Orléans, au sud de Chartres, au nord de Nogent, Alençon et Domfront; ici elles se bifurquent; une branche passe à l'ouest de St.-Lô et de Cherbourg, où elle se termine par le cap de la Hogue; l'autre, en passant entre Rennes et St.-Malo, s'étend par le département des Côtes-du-Nord jusques vers Brest, où elle se termine par la pointe Roqueslin.

En examinant les positions sur la carte, on trouve que l'exposition ou l'inclinaison générale de ce pays est vers le *nord-ouest.* La direction des vallées latérales se rapproche beaucoup de celle de la vallée principale; la vallée de l'Oise est presque la seule qui ait une direction sud-ouest ou transversale à celle de la Seine.

A l'exception des montagnes où sont les sources principales, les hauteurs qui environnent ce pays ne sont ni élevées ni bien garnies de bois. Les vallées sont peu profondes et très-ouvertes; ainsi tous les vents, mais sur-tout celui de *nord-ouest*, connu sous le nom de *la bise*, parcourent librement l'atmosphère, en troublent souvent l'équilibre, et la chargent des vapeurs qui s'élèvent des mers voisines. Le vent de sud-est paraît devoir être le moins fréquent.

Le sol est généralement mélangé d'argile grasse, d'argile stérile, de craie, de sable, de tourbe, de pierre sableuse et coquillière, mais il n'y a ni beaucoup de marécages ni de lacs considérables. Il n'y a point de marais salans sur la côte; ainsi la nature du sol ne tend point à vicier l'air en aucune manière.

La latitude est depuis 47 degrés à près de 51. Ainsi le climat astronomique rend ce pays parallèle à l'Allemagne méridionale, à l'Ukraine, au pays des Tartares-Mantcheoux et au Canada.

En commençant par le centre, le climat de *Paris*

est un des plus tempérés et des plus agréables de la France. Si l'on en jugeait par la variété et la hâtiveté des productions qui croissent dans les jardins de cette grande cité, l'on attribuerait plus de douceur encore à la température de son atmosphère ; mais cette sorte de luxe dans la végétation est le fruit d'une laborieuse et intelligente activité. On n'y est pas exposé aux froids rigoureux qui se font sentir dans les contrées de la France, plus voisines des hautes chaînes de montagnes ; la neige et la grêle n'y sont ni fréquentes, ni abondantes ; et l'on n'y éprouve pas les chaleurs qui dessèchent les départemens méridionaux ; les vents n'y sont pas aussi violens que ceux que l'on éprouve dans le voisinage de la mer ; les orages s'y font rarement sentir ; il est même assez ordinaire, au moment où ils semblent prêts à fondre sur Paris, de les voir se diviser, et ne point suivre la direction qui les y amenait : les pluies y sont favorablement distribuées, et ne tombent pas en torrens, comme cela arrive dans le midi.

Le terme moyen d'une longue suite d'observations météorologiques faites à Paris, donne, pour la plus grande chaleur, 27. ⁰ degrés de la graduation de Réaumur ; pour la moindre chaleur — 7. ⁰ ; pour la chaleur moyenne, 9. ⁶. La plus grande élévation du baromètre a été, pendant le même espace de tems, de 28 pouces 5. 7 lignes ; la moindre, de 27 pouces 3. ³ lignes, et la moyenne de 28 pouces. Les jours de pluie sont au nombre de 165 jours, et les vents dominans ont souflés du sud-ouest et du nord-est. (1)

Les environs de Paris sont sensiblement plus froids, ce qui provient d'une plus grande élévation du sol et d'une circulation plus libre de l'air. Ainsi à *Versailles*, où le baromètre se tient à 27 pouces 8 lignes, le terme moyen de la plus grande chaleur est de 24. ⁵ degrés, celui du plus grand froid, de —7. ⁵, et celui de la température moyenne de 8. ¹ degrés. (2)

A *Laon*, situé sur une hauteur isolée, mais souvent obsédée de brouillards, la température moyenne a été

(1) *Cotte*, Mémoires sur la météorologie, t. II, p. 492.
(2) *Ibid.*, tome II, au mot *Versailles*.

trouvée de 7. 5 degrés, c'est-à-dire, égale à celle de Varsovie, et à-peu-près à celle de Copenhague. A *Meaux*, on a observé des chaleurs de 29. °, et des froids de — 15. °; la température moyenne de l'année a été conclue 7. 7. Mais ces observations paraissent se rapporter soit à la température particulièrement sinistre d'une seule année, soit à des causes purement locales. (1)

En remontant vers les sources de la Seine l'on éprouve des froids plus vifs, malgré la latitude meridionale d'un à deux degrés. Ainsi, à *Troyes*, bien que situé dans la plaine, le terme moyen des plus grands froids est de — 10. ², et celui de la plus grande chaleur de 27. ⁶, l'un et l'autre plus grands qu'à Paris; la température moyenne est plus froide, n'étant que de 9. ³ degrés. *Auxerre* a des chaleurs de 25 7, des froids de — 8. 9 degrés, et sa température moyenne ne peut guerre s'élever qu'à 8.

Langres est un des points les plus élevés du pays de la Seine (2); nous ne connaissons pas le degré précis des chaleurs et des froids qu'on y éprouve; mais voici quelques autres observations qui peuvent donner une idée de son climat.

« On jouit à Langres d'un superbe horizon, et l'on y » respire un air sec et pur. Cependant, en automne il y » règne souvent des brouillards très-épais, quoique dans » le voisinage on ne trouve ni marais ni étangs. Il tombe » ordinairement pendant l'hiver, qui est toujours long et » froid, assez de neige pour couvrir la surface de la terre » et favoriser la végétation. Le printems est tardif et in» constant. On essuye quelquefois, pendant les mois de » germinal et de floréal, des gelées blanches très-funestes » aux végétaux, sur-tout à la vigne. L'été est assez sec, » mais sujet à une température variable; une petite pluie » suffit alors pour refroidir l'atmosphère, de sorte qu'il

---

(1) *Cotte*, Mém. sur la météorol., tome II, aux mots *Laon* et *Meaux*.

(2) Nous ne connaissons pas précisément l'élévation du sol de Langres, mais *Chaumont*, qui est à 6 lieues au-dessous sur la Marne, est élevé de 1,116 pieds au-dessus de la mer. *Laloy*, conseiller de préfecture, *Mémoires de la Société d'agriculture, des sciences*, etc., *séante à Chaumont*, vol. I, l'an X, p. 48.

» n'est point rare de voir dans cette saison le froid succéder rapidement à la chaleur, et *vice versa*; il survient » communément, pendant les équinoxes, des pluies abon» dantes........ Les vents sont pour le moins aussi in» constant que les saisons....... Il paraît cependant que » ceux de l'ouest, de l'est et du nord sont les plus fré» quens........ Les aurores boréales sont assez rares; » les orages, le tonnerre, la grêle font peu de ravages. (1)

» Les maladies dominantes sont les pleurésies, les pé» ripneumonies, les esquinancies, les rhumatismes aigus, » les catharres, les ophtalmies, les érysipèles, les anthrax, » etc. . . . Les maladies épidémiques sont très-rares à » Langres, mais fort communes dans les environs, sur» tout dans les bas lieux sur la Marne. (2)

On semble voir dans ce climat local comme l'abrégé du climat général de tout le bassin de la Seine.

Il est remarquable que la culture de la vigne, après avoir été essayée dans tout le bassin de la Seine, est resté bornée à la partie la plus éloignée de la mer, c'est-à-dire aux ci-devant provinces de l'Ile-de-France et de la Champagne. Si l'on observe que le milieu de la Normandie est traversé par le 49e. parallèle, le même sous lequel les vignobles d'Épernay sont situés, on n'attribuera pas à la seule différence de latitude l'absence de cette plante précieuse. A *Rouen* (3), on a trouvé pour termes moyens de la plus grande chaleur $+ 25.^{8}$ de Réaumur; pour le plus grand froid, $\div 8.^{2}$; et pour la température moyenne, $+ 8.^{6}$; ainsi le climat y est pour le moins aussi doux que celui des environs de Paris; le ciel y est assez serein, puisqu'on ne compte que cent vingt-un jours de pluie, terme moyen. Il paraît donc prouvé que les variations brusques de la température et les brouillards humides sont ici, comme dans toute l'Europe septentrionale, les véritables causes de l'antipathie que la vigne montre pour le voisinage de la mer. La nature du sol y contribue sans doute en plusieurs contrées; mais il

---

(1) *Robert*, médecin des hôpitaux de Langres, *Journal de Médecine*, par *Corvisart*, *Leroux* et *Boyer*, vend. an XII, p. 40

(2) *Id. ibid.*, brumaire an XII, p. 155—162.

(3) *Cotte*, Mém. météorol., tome II, au mot *Rouen*.

faut des causes plus générales pour rendre raison de ce phénomène.

Les côtes, depuis le cap de la Hogue jusqu'à la pointe Roqueslin, ont l'exposition ouest et nord, elles peuvent être considérées comme une appendice du bassin de la Seine. La température y paraît humide et douce. A *St.-Malo* l'on observe 23.[5] d. pour le terme moyen des grandes chaleurs, — 3.0 pour les froids, et 10.[1] pour la chaleur moyenne de l'année.

L'espèce humaine dans tout ce pays, offre un certain caractère moyen, des statures médiocres, mais bien proportionnées, des traits plutôt agréables que beaux.

II. Le pays du Rhin. (*Rhenania*).

Nous comprenons dans cette région le bassin de *l'Escaut*, de la *Sambre*, de la *Meuse*, de la *Moselle*, et celui du *Rhin*, partie Française. On pourrait, à la rigueur, demander qu'on en séparât le bassin de l'Escaut, puisque ce fleuve ne s'écoule pas dans le Rhin, à parler strictement; cependant ce bassin s'unit par l'embouchure à celui de la Meuse, qui ne fait qu'un avec celui du Rhin.

Au sud et à l'ouest cette région est bornée par les hauteurs moyennes qui la séparent du pays. Une chaîne des Vosges en marque l'extrémité méridionale; c'est-là que sont la plupart des sources et les terrains les plus élevés. Le Rhin et la mer du nord en désignent les limites orientales et septentrionales.

Les latitudes extrêmes sont marquées par 47 d. 30 min., et 51 deg. 40 min. nord. L'exposition générale est nord, plus souvent nord-est et quelquefois nord-ouest.

On ne peut rien dire de général sur le climat de ce pays; de province en province la température diffère autant que la nature et l'élévation du sol, la position des montagnes et toutes les autres circonstances qui concourent à déterminer le climat. Les vastes plaines de la Belgique, la vallée inférieure de la Meuse, qui est presque ouverte de toutes parts, la vallée supérieure de cette même rivière, encaissée entre deux chaînes de hauteurs, le plateau froid et stérile des Ardennes, les riches et romantiques vallées où la Moselle dirige son cours tortueux, la région élevée des Vosges et du Hundsruck, enfin la magnifique plaine

qui, depuis Bâle jusqu'à Mayence borde le Rhin, voilà autant de *contrées* différentes par leur climat comme par leurs productions.

Au nord, à 50 deg. 50 min. 59 sec. de latitude, le chef-lieu du département de la Dyle, *Bruxelles* (1), dont le circuit est d'environ 2 lieues, se présente en amphithéâtre dans l'enfoncement d'un côteau, sur la rivière de Senne, qui, en la traversant, forme plusieurs îles dans la partie basse. Le côteau qui lui sert de base est coupé par un grand nombre de ravins, et une gorge large et profonde, dans laquelle se trouvent environ cinquante étangs de divers grandeurs. Il est naturel d'attribuer à ces amas d'eaux stagnantes les vapeurs froides, humides et mal saines qui se répandent quelquefois aux environs, en même tems que les plantes céréales et potagères, ainsi que les arbres fruitiers qui y croissent, attestent la fertilité du sol. En général le climat est fort agréable; il est pour le moins aussi doux que celui de Paris. Les trois mois d'été sont chauds et humides à Bruxelles, et les autres mois de l'année plus ou moins froids, avec la même humidité dans l'atmosphère, à laquelle il faut attribuer les maladies qui y règnent ordinairement. Les mois de pluviôse, ventôse, germinal et floréal sont ceux où il meurt le plus de monde; et les épidémies font plus de ravages dans la partie basse de la ville que dans la haute; l'on a observé que les maladies sont beaucoup plus rares lorsque les fruits sont abondans.

L'année moyenne de huit années d'observations a donné les résultats suivans: Plus grande chaleur, $25.^{5}$ degrés; moindre chaleur, $8.^{1}$; chaleur moyenne, $9.^{5}$: plus grande élévation du baromètre, 28 pouces $7.^{3}$ lignes; moindre élévation, 27 pouces $2.^{11}$ lignes; élévation moyenne, 27 pouces $11.^{11}$ lignes: vents dominans, sud-ouest ouest; jours de pluie, 151.

A *Dunkerque* (2), département du Nord, dont la latitude est de 51 degrés 2 min. 4 sec., la plus grande chaleur, année moyenne, est de 23.2 degrés; la moindre,

(1) M. de *Pæderle*, cité par *Cotte*, Mém. météorol., tome II, page 281 et suiv.

(2) *Cotte*, Mém. météorol., tome II, au mot *Dunkerque*.

de — 6.^{6}; la moyenne, de 8.7: la plus grande élévation du mercure dans le baromètre, de 28 pouces 8.^{5} lignes; la moindre, de 27 pouces 1.^{4} lignes; et la moyenne, de 28 pouces 1.^{1} lignes: il y a 126 jours de pluie; et le vent dominant est celui du sud-est. Ainsi, en s'approchant de la mer, l'on sent à-la-fois le froid et le chaud diminuer d'intensité.

Lille, située sur un sol plus élevé, éprouve une température assez froide et humide. Le maximum moyen de chaleur est + 21^{5}; celui de froid ÷ 4.^{3}; et la température moyenne, + 7.^{4}: les jours de pluie sont au nombre de 169.

En s'approchant des plaines marécageuses de la Hollande, le climat devient de plus en plus humide et brumeux; les variations sont fréquentes et subites; le vent parcourt tous les airs de la boussole; celui d'est souffle communément en décembre et janvier; ceux d'ouest et de sud-ouest amènent les pluies les plus fréquentes; le vent du nord est rarement pluvieux (1).

Les rapides alternatives du froid et du chaud que l'on éprouve dans ces pays, sur-tout en printems et en automne, sont regardées comme la cause générale des fièvres intermittentes qui y dominent (2).

Il nous manque des matériaux pour décrire le climat des contrées comprises entre la Lorraine, la Moselle et le Rhin. Le plateau des Ardennes est froid et humide, ce qui, en partie doit être attribué aux forêts et marécages dont il est couvert. La vallée de la Moselle, depuis Trêves jusqu'à Coblence, offre l'aspect le plus riant; la vigne y donne des produits pleins de feu et de vivacité. En général les chaleurs et les froids y sont plus extrêmes que dans la Belgique. A *Liége*, 50 deg. 39 min. 22 sec. latitude nord. Le docteur Demeste a conclu, des observations d'une seule année, les termes moyens que voici: pour le maximum de chaleur, + 30.°; pour le maximum de froid, ÷ 10.7; pour la chaleur moyenne

---

(1) Statistique des depart. des Deux-Nèthes, de Sambre-et-Meuse, p. 5.

(2) Comment. de reb. in Scient. nat. et Med. gest. vol, XII, p. 557.

de l'année, $3.^{4}$: jours de pluie, 171 ; vents dominans, sud, sud-ouest et nord (1).

Les hommes et les animaux offrent à-peu-près les mêmes traits sur les bords de la Meuse et sur ceux de l'Escaut. La stature carrée, la grosseur des muscles, l'embonpoint les caractérisent. Les cheveux blonds et châtains dominent. On nous assure que les habitans des Ardennes et des bords de la Moselle sont d'une constitution plus sèche et plus nerveuse.

La Lorraine est certainement en général plus froide que la Champagne et l'Isle-de-France, quoique sous les mêmes latitudes; mais les observations se rapportent, pour la plupart, aux parties basses, où la réflexion des montagnes concentre la chaleur. Ainsi les résultats moyens sont, à *Metz*, département de la Moselle, la plus grande chaleur, de $28._{7}$ degrés ; la moindre, de — $7.^{4}$; la moyenne, de $10.^{8}$: la moyenne élévation du baromètre, de 27 pouces $7.^{3}$ lignes ; il y tombe de la pluie pendant 144 jours ; et le vent de sud-ouest y est dominant. La plus grande chaleur à *Nancy*, département de la Meurthe, est, année moyenne, de 24.3 degrés ; la moindre, de $9.^{5}$; et la moyenne, de 8.9 : la moyenne élévation du mercure est de 27 pouces $4.^{2}$ lignes ; il y pleut pendant 145 jours, et les vents dominans sont ceux de nord-ouest et sud-ouest. Enfin, à *Saint-Die*, qui est plus considérablement élevé, puisque le mercure ne soutient qu'à $27.^{1}$ degrés; la température moyenne est de + $8.^{o}$ de Réaumur (2).

Quoiqu'en général les habitans de la Lorraine et du Barrois nous aient paru jouir d'une santé robuste et brillante, due à l'air vif qu'ils respirent, la pierre ou le calcul de la vessie y est plus commun que dans les autres provinces de la France ; ce qu'on attribue principalement aux eaux calcaires ou séléniteuses qui servent de boisson dans les parties septentrionales et occidentales de ce pays. Du côté des Vosges, où les eaux coulent sur un sol sablonneux ou rocailleux, les maladies calculeuses sont beaucoup plus rares (3).

(1) *Cotte*, ut sup., au mot *Liége*.

(2) *Cotte*, ut supra., aux mots *Metz*, *Nancy*, etc.

(3) Journal de Médecine, vol. LXXII, p. 49.

Le magnifique bassin qui s'étend de Bâle à Mayence, et dont la France possède la plus riche moitié, se trouve reserré de deux côtés par les montagnes de la Forêt-Noire, des Vosges et du Hundsruck; de fortes chaleurs, produites par la réverbération, y doivent succéder à des froids très-vifs, dûs tant à l'élévation considérable du sol qu'à l'action des vents, qui tous passent par de hautes montagnes ou arrivent des régions élevées, et par conséquent sont tous plus ou moins froids et violens. Il est très-remarquable, quoique absolument dans l'ordre naturel des choses, que le *vent d'ouest*, humide et très-insalubre sur les penchans occidentaux des Vosges, est très-pur et très-salubre à *Strasbourg*, où son action semble diminuer le nombre des maladies dans les hôpitaux. (1) C'est que ce vent, à l'ouest des Vosges, se charge de miasmes qu'exhalent les nombreux étangs situés aux pieds de ces montagnes, et de vapeurs nocturnes rassemblées dans ces vallées exposées à l'occident, et que les rayons du soleil levant n'atteignent que faiblement, et dans une direction oblique; en s'élevant et en passant par-dessus les montagnes, ce vent change de nature, et ne chasse plus devant lui qu'une colonne d'air froid et pur.

A *Muhlhause*, comme à *Strasbourg*, l'on éprouve des froids vifs, puisque le terme moyen des extrêmes, pour le premier endroit, est de — 9. 5, et pour le second de — 10. 0 de Réaumur. Ces deux villes sont cependant situées dans des plaines, et dans une latitude un peu plus méridionale que celle de Paris. Mais le sol de Muhlhause est élevé de 708 pieds au-dessus de la mer, et celui de Strasbourg, de 480 pieds.

A *Haguenau*, situé à-peu-près à moitié chemin entre Bâle et Mayence, sous la latitude de Paris, l'on a fait des observations suivies, qui donnent pour terme moyen des chaleurs extrêmes + 23. 3; pour celui des froids extrêmes, — 8. 8; et pour la température moyenne, + 9. 4. Mais

(1) *Mem. de la Soc. Royale de Médecine*, année 1776, part. II, p. 92, et année 1777—78, part. I, p. 114—116. Quant à Strasbourg, voyez *Recueil d'observ. des hop. militaires*, tom. I, p. 259 et suiv.

si le climat de la plaine alsacienne se rapproche de celui de Paris, il n'en est pas ainsi des hautes vallées. C'est dans ces régions froides que fourmille une jeunesse robuste et guerrière; c'est-là que le teint du beau sexe prend un éclat et une vivacité, qui, dans les climats semblables à celui de Paris, ne peuvent guères être produits ni conservés sans les secours de l'art.

III. Le pays de la Loire. (*Ligerica.*)

Si nous remontons jusques aux sources de la Loire et de l'Allier, nous voyons la chaîne des monts *Cévennes* se prolonger de sud au nord, sans interruption, et séparer ainsi les bassins de la Loire de celui du Rhône et de la Saône; aux environs d'Autun cette chaîne se joint à celle dite *la Côte-d'Or*, qui est liée avec les montagnes du Morvan, d'où découlent l'Yonne vers la Seine, et la Nièvre vers la Loire.

De ce point les hauteurs qui bornent la région de la Seine au midi, servent également de limite septentrionale à celle de la Loire; ainsi, il devient inutile d'en répèter la description donnée à l'article I.

En descendant des sources de la Loire et de l'Allier, dans une direction occidentale, nous voyons également une chaîne de montagnes, dont le *Mont-d'Or* fait partie, borner au midi et à l'ouest, les bassins de l'Allier, du Cher, de la Creuse, de la Vienne, qui toutes y prennent origine, et s'écoulent vers la Loire, tandis que sur les penchans opposés nous voyons jaillir les sources des rivières tributaires de la Garonne, telles que le Tarn, le Lot, la Dordogne, l'Ille.

Entre Limoges et Angoulême, la chaîne des montagnes se dirige, au nord-ouest, vers l'embouchure de la Loire. La Charente et la Sèvre-Niortaise coulent vers l'Océan du côté de la Garonne, tandis que la Sèvre-Nantaise s'écoule dans la Loire.

Ce vaste pays a bien une exposition générale vers l'occident et l'Océan, ce qui empêche à son climat de prendre le caractère de la stabilité. Mais ce trait de ressemblance est aussi le seul qu'on puisse donner comme applicable à toute l'étendue de cette division. Il faut y distinguer *trois*

Régions, celle des hautes vallées, depuis les Cevennes jusques vers Moulins et Limoges; celle du bassin central de Loire, où sont situés Orléans, Bourges, Tours, Angers, Poitou; enfin celle des côtes maritimes.

A. Les hautes vallées de l'Allier et de la Loire sont dirigées au nord sans divagation; des montagnes très-hautes les dominent du côté de l'est, du sud et de l'ouest; aussi les vents du sud-ouest, qui portent sur presque toute la France une température douce et humide, n'arrivent sur les bords de l'Allier que chargés de frimats, parce qu'ils ont passé par-dessus de hautes montagnes couvertes de neige; de-là ces gelées de printems qui nuisent tant aux produits de l'agriculture; à ces froids l'on voit souvent, à cause de l'éloignement des mers, succéder de longues sècheresses. (1)

Près les sources de l'Allier, au nord du département de Lozère, sous 44 deg. 30 min. latitude nord; l'hiver dure *six*, et quelquefois *neuf mois*. L'équinoxe y amène des pluies violentes. L'été est orageux. (2)

A *Clermont*, presque sous la latitude de Milan, la température moyenne de l'année ne s'élève qu'à + 9. ², c'est-à-dire, elle égale celle de Paris. Encore nous soupçonnons les observations d'être au-dessus de la vérité. (3)

Toute cette contrée, qui correspond en partie à l'ancienne Auvergne, est stérile et triste, à l'exception de la Limagne et des environs de Roanne. Une race d'hommes vigoureuse, agile, plutôt nerveuse que grande, habite ce pays. La phtisie inflammatoire y compte parmi les maladies dominantes. Les animaux sauvages y sont plus petits dans les hautes vallées que dans les plaines voisines. (4).

B. En descendant de Moulins vers Orléans, ou de Limoges vers Tours, quel heureux changement dans l'air, le sol, l'aspect, les productions! Ces fertiles plaines sont

(1) *Hugues*, préfet, tableau de la situation du départ. de l'Allier, p. 4.

(2) *Jerphanion*, préfet, statistique, p. 35—36.

(3) *Cotte*, mem. météor. t. II, au mot *Clermont*.

(4) *Mem. de la Soc. roy. de Médec.* Année 1782—83, part. II, p. 290, 291; et p. 316, 317.

abritées de toutes parts contre les vents de mer; les montagnes de la Bretagne, en projettant une branche au sud, entre Nantes et Angers, celles du Poitou en se rapprochant de la rive gauche de la Loire, semblent former exprès un boulevard pour ces régions intérieures, qui peuvent être regardées comme le cœur de l'empire français, et qui méritaient d'en posséder la capitale.

Cependant toutes les parties de cette contrée ne sont pas égales en température. L'élévation du sol et une exposition septentrionale rend le climat de *Limoges*, (département de la Haute-Vienne,) et de *Guéret*, (département de la Creuze,) assez froid et âpre. *Poitiers* (1), situé plus en avant des montagnes, jouit d'une température plus douce; le terme moyen des grandes chaleurs y est + 26. 3, celui des grands froids — 6. 0, et la température moyenne de l'année est de + 9. 4.

C'est le long de la Loire que règne la température la plus tempérée. *Orléans*, entouré de montagnes au nord, éprouve des chaleurs, dont le maximum moyen a été calculé à + 27. 2; celui des grands froids est — 6. 0. On compte 124 jours de pluie. La *Touraine*, ce jardin de la France, n'éprouve pas des chaleurs plus fortes; car, à *Chinon*, l'on a observé, pour le terme moyen des grandes chaleurs, + 26. 3; pour celui des froids, — 6. 5; et pour la température moyenne de l'année, + 9. 7. Ces observations ne sont pas en assez grand nombre pour en tirer des conclusions sûres. (2)

Le climat du département de la Mayenne, (ci-devant Bas-Maine), doit différer sensiblement de celui des bords de la Loire; quoique abritée contre les vents de mer, la vigne n'y réussit pas. L'Anjou, la Touraine, l'Orléanais, le Berry et la Basse-Auvergne produisent naturellement de bons vins, quoique la culture n'en est pas très-soignée. Les vignobles présentent ici beaucoup d'exceptions à la règle générale, selon laquelle l'exposition austro-orientale est la seule favorable; « Les meilleurs, de Beaugency et de » Blois, sont à la vérité tournés au levant; mais ceux

(1) *Cotte*, Mem. météorol., t. II, au mot *Poitiers*.
(2) *Ibid.* aux mots *Orléans*, *Chinon*, etc.

» du Cher sont indistinctement au nord et au midi; les » bons côteaux de Saumur sont au nord, et parmi les » meilleurs vins d'Angers, on en trouve à toutes les ex- » positions. (1)

La nature du sol montre, dans quelques contrés voisines de la Loire, l'influence la plus décisive sur le climat. La *Sologne* en offre l'exemple le plus frappant. Voisine des plus belles contrées de l'Orléanais, du Berry et de la Touraine, cette petite province a le sol si marécageux, que dans beaucoup d'endroits on exprime l'eau en pressant avec les pieds la surface de la terre. L'atmosphère y reste la plupart du tems couverte d'épais brouillards. Les habitans ont la figure pâle et jaunâtre, la voix faible, les yeux languissans, le ventre gros; ils sont sujets aux rhumatismes, aux hernies, aux fièvres intermitentes, aux obstructions, à l'hydropisie. Leur caractère moral porte également l'empreinte de ce triste climat; ils sont peu communatifs, ils fuyent le travail. On assure que les femmes de ce pays, quoiqu'elles ne soient réglées qu'à 18 ou 20 ans, donnent dès l'enfance des preuves d'un tempéramment lascif, et qu'elles sont très-fécondes; les médecins attribuent ce phénomène à l'usage fréquent du blé sarrazin, qui est ici l'aliment principal du peuple; mais l'on y doit soupçonner le concours des causes morales ou politiques. (2)

C. Les côtes maritimes du pays de la Loire offrent une température considérablement plus chaude, mais aussi plus humide que celle de l'intérieure. A *Nantes*, le terme moyen des plus grands froids ne s'élève qu'à — 2. 7, celui des plus grandes chaleurs monte à + 25. 3; c'est-à-dire, que la chaleur moyenne de l'année est de 10. 1, égale à celle de Milan; mais le ciel n'y a pas autant de pureté et de sérénité.

A l'extrémité occidentale de la France, *Brest*, dans le département du Finistère, et par les 48 deg. 22 min., 25 secondes de latitude, éprouve 24.° degrés de chaleur pour le plus haut terme, — 6.° pour le moindre, et 9.8 pour

(1) Observations de *Creuze-Latouche*, citées par son S. Exc. M. le ministre *Chaptal*, dans l'*Art de faire les vins*, p. 25.
(2) Mem. de la Soc. Roy. de Médec., année 1776, part. II, p. 51—72.

le

le moyen; l'élévation moyenne du baromètre y est d'environ 28 pouces trois lignes; il y pleut pendant 150 jours, et le vent qui domine est le nord-est.

La vigne, qui ne réussit que médiocrement auprès de Nantes, ne donne aucun produit valable dans le reste de la Bretagne.

IV. Le pays de la Garonne. (*Garumnia.*)

Il est facile de tracer sur la carte les limites de cette région physique. Les Pyrénées la bornent au midi; du côté de l'est une chaîne de hauteur, qui s'étend de Tarascon vers Carcasonne et Lodève, marque le partage des eaux entre l'Océan et la Méditerranée; plus loin les Cevennes et les montagnes de l'Auvergne séparent les bassins des rivières tributaires de la Loire de ceux des fleuves Aquitaniens, vassaux de la Garonne. Au nord, les hauteurs du Limousin et du Poitou encerclent les petits bassins de la *Charente* et de la *Sèvre-Niortaise*, que nous comprenons comme des annexes sous celui de la Garonne; nous fesons de même à l'égard de celui de l'*Adour*.

Ce grand pays, qui commence au-delà du quarante-troisième parallèle de latitude, et qui en atteint presque le quarante-septième, à l'exposition occidentale, et penche tout entier vers l'Océan. Les revers des Pyrénées offrent beaucoup d'expositions septentrionales. L'Adour, la Charente et le Tarn affectent, dans certaines parties de leur cours, la direction sud-ouest.

L'élévation du sol est très-lente du côté septentrional, et extrêmement rapide du côté opposé. En voici la preuve: la ville d'Agen, située sur les bords de la Garonne, et à 100 ou 120 toises au-dessus du niveau de la mer, se trouve également éloignée des montagnes du Limousin et des Pyrénées. Or, celles-là n'atteignent pas 700 toises d'élévation, tandis que celles-ci s'élèvent à 1,700. L'intérieur offre de vastes plaines couvertes de bruyères, et la côte est bordée de landes et de dunes.

Comme ce pays occupe la majeure partie d'un *isthme* qui sépare la Méditerranée de l'Océan, on peut, indépendamment de toute observation locale, conclure que les vents d'ouest et d'est doivent s'en disputer l'empire. Ce combat des

vents est très-sensible dans l'espèce de détroit qui sépare les Pyrénées des Cevennes (1). Les vents d'ouest, qui sont humides et peu salubres à Bordeaux, conservent ces qualités jusques aux pieds des montagnes de l'Auvergne (2).

Les parties voisines des Pyrénées et des Cevennes, éprouvent également de fortes chaleurs et des gelées d'autant plus incommodes qu'elles sont subites. On sait qu'il y a des glaciers dans les Pyrénées; dans les Cevennes, la neige reste souvent six à huit mois. A *Vabres*, près Sainte-Afrique, on assure avoir trouvé le terme moyen des chaleurs extrêmes + 30. °, et celui des froids — 10. °. On connaît plus positivement le climat de *Rhodez*, ville située dans une position centrale, à une distance presque égale du Mont-Cantal, des Cevennes et des montagnes de Sorèze. Le terme moyen pour les maximum de chaleurs y est + 23. 6; pour les froids, — 6. o; et pour la chaleur totale de l'année + 8. 1, ainsi moindre que celle des environs de Paris; quoique Rhodez soit à 5 degrés plus au midi, sous le parallèle de Gênes. Les vents de nord et d'ouest y dominent.

La progression de la chaleur est très-sensible depuis Toulouse à Bordeaux quoiqu'en allant toujours au N.-O. Le terme moyen des chaleurs extrêmes est, à *Castel-Sarrasin*, de + 19. 2; à *Tonneins*, de 27. 5; celui des froids extrêmes, dans l'un et l'autre endroit, de — 5 o. A *Bordeaux*, bâti sur la rive gauche de la Garonne, et élevé d'environ vingt toises au-dessus du niveau de l'Océan, on a trouvé les résultats moyens de plusieurs années d'observations que voici: plus grande chaleur, 26. 8 d.; moindre — 3. °, et moyenne de l'année 11. 1. Élevation moyenne du baromètre, 28 pouces 0. 10 lignes; quantité de pluie, 24 pouces 3. 7 lignes; nombre de jours pluvieux, 150; vents dominant, nord-ouest et ouest.

Dans le département de la Charente, du côté d'Angoulême le vent souffle du nord en hiver, du midi en été et du nord-ouest au printems; les invasions brusques de ce dernier vent entraînent quelquefois des passages subits du chaud au froid, très-funestes à la végétation.

---

(1) *Voyez* notre vol. IX, *description des Pyrénées*, p. 8.

(2) *Mém. de la Soc. Roy. de Médec.*, année 1776, part. I, p. 911, année 1782—83; part. II, p. 262.

Sables d'Olonnes a le climat plus froid que Nantes et Bordeaux, quoique situé entre ces deux villes. La température de l'année ne va qu'à 9, 8.

Le bassin de l'Adour renferme une grande variété d'expositions, d'élévations, de sol et de climats. Les plaines jouissent en général d'une température assez chaude, comme les observations le montrent (1).

	Plus gr. chaleur.	Plus gr. froid.	Temp. moy.
Oléron (en Béarn).	+ 25. 0.	— 3. 3.	+ 10. 5
Saint-Séver	+ 26. 0.	— 6. 0.	+ 9. 6
Dax	+ 26. 3.	— 2. 0.	+ 11. 0

Mais ces résultats sont très-inférieurs à ceux que nous offre la Provence sous la même latitude, effet naturel de la différence des expositions et des abris. Les vents du sud, qui règnent ici de décembre en mars, ne peuvent pénétrer dans le fond de plusieurs vallées; ceux de l'ouest, qui dominent depuis mars jusqu'en juin, refroidissent souvent la température du printems. Les vents du nord et du nord-est sont fréquens pendant l'été et l'automne; mais leur souffle est léger, de longs calmes interrompent leur cours; et des bouffées de vent du sud qui passent les Pyrénées, viennent souvent les chasser (2). Dans ces derniers tems, un habile agriculteur du département des Landes a cultivé en pleine terre le coton du Levant, le *coton herbacé* des botanistes (3).

V. Le pays du Rhône. (*Rhodania*).

En examinant sur la carte les limites que nous avons assignées aux quatre régions, dites du Rhin, de la Seine, de la Loire et de la Garonne, l'on s'aperçoit qu'une chaîne de montagnes ou de hauteurs d'une élévation et d'une nature qui varient, mais toujours sans interruption, partage toute la France en deux parties inégales, l'une inclinée vers la mer du Nord, la Manche et l'Océan Atlantique, l'autre penchée vers *la Méditerranée*. C'est cette partie de la France que je désigne sous le nom de *pays du Rhône*, parce qu'à-peu-près toutes les rivières de ces contrés portent le tribut de leurs

(1) *Cotte*, mém. météorol., t. II, aux mots *Oléron*, etc.
(2) *Serviez*, prefet, statistique des Basses-Pyrénées, p. 133.
(3) *Sonnini*, dans la statist. de France, par *Herbin*, t. I, p. 11.

eaux à ce fleuve dominateur, dont la course rapide et souvent précipitée indique combien la pente du terrain est brusque.

Tout ce pays est entouré des montagnes à l'ouest, au nord et à l'est; l'exposition générale est au midi; un sol souvent inégal et rocailleux y cause de fortes reverbérations; enfin la latitude descend de 48 degrés jusqu'à 42. Il est donc naturel de chercher ici les climats les plus chauds de la France; et en effet les contrées occidentales de la France sous la même latitude, présentent rarement une température aussi douce, et jamais un ciel aussi pur, aussi serein. Tandis que la Garonne ne voit souvent ses bords ornés que de saules et des pins, le Rhône coule sous l'ombrage d'oliviers, d'orangers et de myrtes; de tristes bruyères bordent le golfe de Gascogne; le rivage d'Hyères se pare de l'asphodèle de mer, l'aloès américain s'élève sur les rochers de Nice; le ciste à feuille de laurier, le micocoulier d'Afrique, le pistachier de Chio, se montrent ici sans crainte; tout le luxe de la végétation, et toute la pompe des fleurs rappellent le surnom de *seconde Italie*, donné par les Romains eux-mêmes à la Gaule-Narbonaise (1). Depuis les pieds des Vosges jusqu'à ceux des Pyrénées, un soleil plus puissant donne aux raisins de la vigne ce principe sucré et ce feu qui manque aux mêmes fruits dans la partie océanique de la France. Enfin, pour conclure ce parallèle par un exemple précis, observons que dans le département de la Haute-Saône, sous 47—48 degrés de latitude, la fenaison, la moisson et les vendanges se font présisément à la même époque que dans le département de Lot-et-Garonne, sous 44 degrés et demi (2).

Ce tableau général offre néanmoins des nuances très-distinctes, et qu'on peut rapporter à quatre subdivisions dont je vais tracer séparément le climat.

A. Entre les mont Jura, les Vosges, la Côte-d'Or, les montagnes du cid. Beaujolais, et le coude formé par le Rhône depuis Seyssel jusqu'à Lyon, s'étend une région composée de la Franche-Comté, de la majeure partie de la Bourgogne et de la Bresse. Plus voisines des montagnes septentrionales, et plus ouvertes que le Dauphiné et le Vivarais, ces contrées ne souffrent pas autant de la *bise*; plus éloignées des sommets

(1) *Pline*, lib. III, cap. 4.
(2) *Vergnes*, préfet, statistique de la Haute-Saone, p. 2.

glacés des Alpes, elles ne sont pas autant exposées à des changemens subits de température.

Dijon, à 47 degrés 20 minutes de latitude nord, était recherché par les étrangers opulens, comme un des climats les plus beaux de la France. Les observations y donnent les résultats suivans : terme moyen des grandes chaleurs +25, 6, des froids extrêmes — 7, 1, et de la température annuelle + 9, 2. Dijon est élevé de 666 pieds au-dessus du niveau de la mer; le baromètre s'y soutient à 27, 4,4, élévation moyenne. Les vents de nord et de sud dominent tour-à-tour ; ce sont des souffles légers et locaux qui longent la chaîne des montagnes dont la Côte-d'Or fait partie (1),

Besançon, moins abrité que Dijon, et située sur un sol plus élevé, offre à-peu-près les mêmes résultats que Nancy : 24, 5, degrés pour la plus grande chaleur, 7, 10, pour la moindre, 9, 0 pour la moyenne, et le vent d'ouest pour le vent dominant.

A *Pontarlier*, point élevé dans les monts Jura, la température moyenne est 8.0, précisément comme à Saint-Dié, dans les Vosges.

La température des environs de Lyon est beaucoup plus froide que celle qui semble indiquée par sa latitude. Les montagnes Sous-Alpines qui resserrent ici le bassin du Rhône, et forment une espèce de détroit, rendent l'air tellement variable, que l'on n'est assuré d'une végétation soutenue que bien avant dans le printems. On a vu la Saône glacée au milieu de mars, et les bourgeons de vigne gelés le 25 avril. Les vents d'ouest et de nord-ouest y amènent souvent des pluies abondantes et froides. Le vent du sud y est souvent très-violent, et il règne quelquefois plusieurs jours de suite sans amener de la pluie. Le vent d'est purifie l'atmosphère et modère les chaleurs ; mais il est rare (2). Les observations donnent les termes moyens suivans (3):

	Plus gr. chaleur.	Plus gr. froid.	Temp. moy.
Lyon.	+ 26. 6.	— 5. 7.	*inconnu.*
Villefranche. .	+ 26. 5.	— 7. 2.	9. 0

(1) *Cotte*, Mém. météorol. t. II, au mot *Dijon*.

(2) *Verninac*, préfet, Descript. du depart. du Rhône, p. 11.

(3) *Cotte*, ib. aux mots *Lyon*, etc. Lyon est à 421 pieds au-dessus du niveau de la mer.

B. Entre le lac Léman, le Rhône, le mont Ventoux et les Alpes, se trouvent le *Dauphiné* et la *Savoie*. Cette région est d'une élévation extrêmement inégale, depuis 14,700 pieds jusqu'à 300 pieds au-dessus du niveau de la Méditerranée. Les expositions et l'inclinaison du terrain varient également à l'infini depuis les profondes vallées Alpines, privées pendant des mois entiers de la lumière solaire, jusques à ces fameux vignobles qui portent si justement le nom de *Côte-Rotie*. Aux environs de Briançon, la neige reste jusquà sept ou huit mois dans plusieurs vallons; l'été même est sujet à des vents impétueux qui ramènent subitement un froid glacial; des ouragans, des grêles menacent constamment l'espoir des cultivateurs (1). A *la Grande-Chartreuse*, près Grenoble, l'on a trouvé les résultats moyens suivans: pour les grands froids, — 11. °; pour les extrêmes chaleurs + 18. °; pour la chaleur moyenne 5. °. Le baromètre se soutient à 24. 10.

A *Mont-Lion*, ci-devant Mont-Dauphin, situé dans le département des Hautes-Alpes, et par 45 degrés 20 minutes de latitude, le thermomètre indique le terme moyen de la plus grande chaleur à 27. ° degrés, du froid à 8. 7, et la température moyenne à 7. 9; le baromètre marque, à sa moyenne élévation, 24 pouces 8. 7 lignes.

Voilà les climats de la Suède :

Si nous descendons à *Grenoble*, nous passons des chaleurs de 26 à 30 degrés, aux froids de 6 à 9.5; ce dernier deg. a été observé comme *terme moyen* en 1784. A *Vienne* (2), sur les bords du Rhône les termes moyens sont pour les máximum de chaleur + 26. 2; pour celui du froid — 4. 6; et pour la température annuelle + 10. 1. Les bords du Rhône, sont exposés à toute la violence de la bise. (Voyez les articles *Dauphiné Isère*, *Montelimart*, dans le VIIeme. volume.)

C. La contrée située entre les Pyrénées, les Cevennes, le Rhône et la mer, se trouve exposée au sud-est, et abritée de tous les autres côtés; ainsi la température y serait constamment très-chaude si l'air n'était point refroidi par les

(1) *Bonnairen*, préfet, stastistique des Hautes-Alpes, p. 2.

(2) *Cotte*, ib. ut supra, aux mots *Grenoble*, *Vienne*, etc.

vents froids qui s'élèvent tantôt des Pyrénées, tantôt des Cevennes. La bise pénètre avec une extrême violence dans le Vivarais et même au-delà. Ces vents froids sont cependant utiles et nécessaires, en ce qu'ils chassent les *autans*, ou vents du sud humides, chauds et malsains. Les côtes sont rafraîchies pendant l'été par des brises de mer, qui ressemblent aux étésies des anciens. (1)

A *Montpellier*, le point central de cette région, les observations ont offertes pour résultats moyens : la plus grande chaleur à 28. 1 degrés; la moindre a — 3. 7 deg.; et la moyenne a 12. 2 deg. Élévation moyenne du baromètre à 28 pouces; la quantité de pluie, à 27 pouces 8. 0 lignes; les jours de pluie à 74; enfin, les vents dominans au nord et au nord-est.

Quelle que soit la douceur tant renommée de ce climat, il est prouvé que la phtisie inflammatoire est une maladie habituelle dans les quartiers de la ville qui sont exposés au nord (2).

A *Nismes*, le vent de nord nord-est apporte le froid le plus vif; les vicissitudes de température sont extrêmement grandes, et l'on a vu des Danois, des Suédois, des Russes supporter avec beaucoup de peine l'action de ces froids subits. Des ouragans et des sèchéresses désolent souvent les campagnes. La neige y tombe rarement, et disparait aussitôt, mais les gelées blanches sont fréquentes (3). L'eau qui coule lentement dans le lit du Vistre devient quelquefois infecte, et exale des miasmes dangereux; aussi les habitants des quartiers qui bordent les quais et les canaux sont plus sujets que les autres aux fièvres intermittentes. On pouvait y remédier en rétablissant l'aqueduc des Romains, ou en tirant un canal depuis le Rhône. (4)

A *Viviers* on a observé les termes moyens suivans : maximum de chaleur 26. 1, de froid — 6. 0, tem-

(1) Voyez pour de plus grands détails, t. VII, p. 183 et 184.

(2) *Recueil d'obs. des hop. milit.* t. I, p. 5 et 16.

(3) *Tables nosologiques dressées à l'Hôtel-Dieu de Nismes*, par le docteur *Rasoux*, p. 20—23.

(4) *Rasoux*, ib. p. 18, etc. *Mém. de l'Acad. Roy. des Sciences.* année 1753 p. 56.

pérature de l'année + 10. 3, La *bise* domine dans une grande partie du Vivarais, et l'on assure que dans les endroits exposés à ce vent, les habitans sont d'un tempérament plus violent et plus irritable. Les femmes sont nubiles dès la onzième ou treizième année, et conservent leur fécondité jusqu'à l'âge de 50 ans (1).

Dans le Roussillon, nous trouvons à *Perpignan* une température moyenne de + 12. 5, et le maximum de froid n'est que de — 1. 1, tandis qu'à *Mont-Libre* ou *Mont-Louis*, la température moyenne n'est que 5. 2, et les froids vont jusqu'au terme moyen de — 10. 0.

D. La *Provence*, abritée par les Alpes, mais aussi traversée par leurs diverses branches secondaires, offre trois climats bien différens, celui des côtes maritimes, celui de la vallée de la Durance, et celui des montagnes.

A *Marseille*, (2) la chaleur est très-grande, et se soutient long-tems; car, depuis le milieu de prairial jusqu'à la fin de fructidor, le thermomètre marque généralement plus de 24 degrés. Dans les lieux bas, tournés vers le midi, et que des montagnes mettent à l'abri du côté du nord, la chaleur est plus forte. Le froid s'y fait rarement sentir avec rigueur. Le 4 et le 5 janvier 1768, à 7 heures trois quart du matin, le thermomètre à mercure descendit à 9 degrés au-dessous de congélation; c'est le plus grand froid que l'on y ait ressenti de mémoire d'homme, puisqu'il n'est pas certain que celui de 1709 ait été aussi fort; mais il fut de courte durée. Dès le lendemain la gelée cessa dans la ville ; l'atmosphère se radoucit successivement, et tous les amandiers de la campagne étaient en fleurs avant la fin du mois : mais ces variations considérables de la température ne sont point ordinaires à Marseille, ainsi qu'on le verra par les résultats suivans de neuf années d'observations, pendant lesquelles la plus grande chaleur a été de 25. 5 degrés; la moindre, de — 3. 1, et la moyenne, de 11.8; la plus grande élévation du mercure, de 27 pouces 7. 2 lignes; la moindre, de 27 pouces

(1) *Mém. de la Soc. Roy. de Médec.* 1780—81, part. II, p. 91 et 130.

(2) *Cotte*, Mém. météorol., au mot *Marseille*.

3. 7 lignes; la moyenne, de 28 pouces 0. 8 lignes; la quantité de pluie, de 21 pouces 10. 2 lignes; le nombre de jours de pluie, de 57; et les vents dominans ont soufflé du sud-est et du nord-ouest. Les vents occidentaux sont ici secs et salubres. Le sol de Marseille est aussi sec, maigre et pierreux que celui de l'Attique; le climat est à-peu-près-le même; aussi les Marseillais et les Athéniens se ressemblent-ils beaucoup par la vivacité et la fécondité de leur imagination (1).

Toulon, situé dans une vallée très-abritée, jouit d'un climat plus chaud que celui de Marseille même; puisque le terme moyen des chaleurs y est + 26. 0; celui du froid — 0. 6, et la température moyenne de + 13. 4.

La ville d'Aix est élevée de 630 pieds au niveau de la mer, à Marseille; d'après un nivellement fait en 1776, le baromètre s'y soutient à 8. 6 lignes plus bas qu'à Marseille, la température moyenne n'y est que de 11. 0, degrés Le sol s'élève à mesure qu'il s'éloigne au nord-est; à *Barcelonnette*, bâti dans une plaine, il est à plus de 600 toises au-dessus du niveau de la mer. L'air si chaud, dans le reste de cette contrée, est ici très-froid; aussi y trouve-t-on plusieurs plantes de Laponie; mais dans quelques endroits de la vallée de la Durance, la chaleur reverbérée devient d'autant plus insupportable, qu'elle cède souvent la place à un froid subit. *Manosque* éprouve, s'il en faut croire quelques observations, des chaleurs de + 30. 0; des froids de — 2. 9, et une température moyenne de 11. 2.

Nous terminons ici cette esquisse d'une *climatologie française*, en avouant l'insuffisance de notre travail. Mais nous espérons de l'équité de nos lecteurs, qu'ils voudront reconnaître que ce simple essai d'une climatologie, tout imparfait qu'il est, a exigé des recherches plus étendues, que *cent* articles sur le climat dans les géographies ordinaires.

---

(1) *Raymond*, dans les *Mém. de la Soc. Roy. de Médec.*, années 1777—78, part. II, p. 75, 88, 105, etc.

TABLEAU

De la population des villes les plus remarquables de la France, y compris tous les chef-lieux d'arrondissement.

NB. La lettre *p.* signifie chef-lieu d'un département ou préfecture ; les lettres *s. p.* marquent les chef-lieux de sous-préfectures. Les villes qui ne sont pas chef-lieux se trouvent placées sur une ligne plus avancée, après le chef-lieu de leur arrondissement.

I. RÉGION DE NORD-OUEST.

MANCHE. *D.*

Coutances, *p.*	8,507 hab.
Avranches, *s. p.* . . .	5,413
Granville.	6,649
Mortain, *s. p.*	2,650
Saint-Lô, *s. p.*	6,987
Valognes, *s. p.*	6,770
Cherbourg. . . .	11,389

ORNE. *D.*

Alençon, *p.*	12,407
Séez.	5,471
Domfront, *s. p.*	1,548
Argentan, *s. p.*	5,618
Mortagne, *s. p.*	5,720

EURE. *D.*

Evreux, *p.*	8,426
Verneuil.	5,280
Bernay, *s. p.*	6,142
Pont-Audemer, *s. p.*	5,090
Louviers, *s. p.*	6,500
Andelys (les), *s. p.* .	3,865

SEINE-INFÉRIEURE. *D.*

Rouen (1), *p.*	87,000
Elbeuf.	5,862
Neuchatel, *s. p.*	2,838
Dieppe, *s. p.*	20,000 hab.
Yvetot, *s. p.*	10,000
Saint-Valery. . . .	4,795
Hâvre (le), *s. p.*	16,000
Fécamp.	6,570

CALVALOS. *D.*

Caën (2), *p.*	39,000
Bayeux, *s. p.*	9,970
Pont-l'Évêque, *s. p.*	2,500
Honfleur.	9,250
Vire, *s. p.*	7,523
Falaise, *s. p.*	14,000
Lisieux, *s. p.*	10,192

PAS-DE-CALAIS. *D.*

Arras, *p.*	19,364
Saint-Pol, *s. p.*	2,949
Montreuil-s.-Mer, *s p.*	3,554
Boulogne, *s. p.*	10,549
Calais.	6,558
Saint-Omer, *s. p.* . . .	20,109
Béthune, *s. p.*	5,000

NORD. *D.*

Douai, *p.*	18,320
Valenciennes. . .	17,180
Nord-Libre (Condé).	5,954

(1) Selon l'archiviste *Camus*: (annuaire de l'an XII) 84,323 habitans.
(2) Selon *Camus* 34,805 habitans.

Cambrai, *s. p.*	13,800 hab.
Avesnes, *s. p.*	2,935
Maubeuge, ...	4,841
Lille, *s. p.*	54,756
Hazebrouk, *s. p.* . . .	6,611
Cassel.	5,030
Bergues, *s. p.*	5,085
Dunkerque.	21,158

SOMME. *D.*

Amiens, *p.*	40,289
Abbeville, *s. p.*	18,052
Saint-Valery-sur-Somme.	3,639
Doullens, *s. p.*	2,946
Péronne, *s. p.*	3,706
Montdidier, *s. p.* . . .	4,049

OISE. *D.*

Beauvais, *p.*	13,006
Clermont, *s. p.*	1,995
Compiègne, *s. p.* . . .	6,359
Noyon	6,033
Senlis, *s. p.*	4,312

AISNE. *D.*

Laon, *p.*	6,691
Vervins, *s. p.*	2,827 hab.
Saint-Quentin, *s. p.* . .	10,458
Soissons, *s. p.*	8,189
Château-Thierry, *s. p.*	4,160

SEINE-ET-MARNE. *D.*

Melun, *p.*	6,124
Fontainebleau, *s. p.* . .	7,429
Nemours.	3,469
Provins, *s. p.*	5,5[illegible]3
Coulommiers, *s p.* . .	3.533
Meaux, *s. p.*	6,447
La Ferté s.-Marne.	3,648

SEINE-ET-OISE. *D.*

Versailles (1), *p.* . . .	25,000
St.-Germain-en-Laye (2).	9,000
Mantes, *s. p.*	4,300
Pontoise, *s. p.*	5,200
Corbeil, *s. p.*	3,200
Etampes, *s. p.*	7,786

SEINE. *D.*

Paris (3), *p.*	546,856
Saint-Denis, *s. p.* . .	4,425
Sceaux, *s. p.*	1,404

II. RÉGION DU NORD.

LYS. *D.*

Bruges, *p.*	33,700
Ostende.	10,288
Thielt (4).	10,000
Furnes, *s. p.*	5,220
Dixmude.	5,884
Ypres, *s. p.*	15,148
Courtray, *s. p.*	13,674
Menin.	5,109

ESCAUT. *D.*

Gand, *p.*	56,000
Oudenarde, *s. p.* . . .	4,000
Ninove.	4,003
Renaix (5).	10,091
Grammont.	5,839
Termonde, *s. p.*	5,028
Alost.	7,000
Ecluse, *s. p.*	1,415

---

(1) L'archiviste *Camus* lui donne 35,093 habitans, mais c'est d'après des documens de l'ancien régime; M. *Walkenaer*, dans une note ajoutée à la géographie de Pinkerton, assure qu'il y a 27,500 habitans; mais nous préférons avec raison les renseignemens de M. *Herbin*, puisés dans les cartons ministériels.

(2) Selon *Camus* il y aurait eu, sous l'ancien régime, 13,400 habitans; nous pensons que la somme de 9,000 est au-dessous de la vérité.

(3) D'après le recensement de l'an X, voyez le *Moniteur*, même année, n°. 249, p. 1028, il y avait dans tout le départ. de la Seine 629,773 habit. Il paraît que la population de Paris n'a jamais surpassé 650,000 individus; et quelques années de paix la reporteraient facilement à ce nombre.

(4) Selon *Camus*, mais cela paraît outré.

(5) Nous ferons sur Renaix la même observation que sur Thielt.

DEUX-NÈTHES. *D.*

Anvers, *p.*	61,800 hab.
Turnhout, *s. p.*	8,675
Malines, *s. p.*	16,612
Lière.	10,563

DYLE. *D.*

Bruxelles, *p.*	66,297
Louvain, *s. p.*	18,587
Tirlemont.	7,800
Diest.	5,609
Nivelles, *s. p.*	6,537

MEUSE-INFÉRIEURE. *D.*

Maëstricht, *p.*	17,963
Hasselt, *s. p.*	5,824
Saint-Trond.	6,875
Ruremonde, *s. p.*	3,788
Venlo.	3,894

OURTHE. *D.*

Liège, *p.*	50,000
Malmedy, *s. p.*	4,344
Limbourg.	4,000
Verviers.	8,717
Spa.	3,000
Huy, *s. p.*	4,871

ROER. *D.*

Aix-la-Chapelle, *p.*	23,412
Cologne, *s. p.*	38,884
Juliers (1).	2,284
Crévelt, *s. p.*	7,443
Clève (2), *s. p.*	4,243

RHIN-ET-MOSELLE. *D.*

Coblence (3), *p.*	10,000 hab.
Bonn, *s. p.*	8,837
Simmern, *s. p.*	1,439

SARRE. *D.*

Trèves (4), *p.*	8,312
Sarrebruck, *s. p.*	2,714
Prum, *s. p.*	1,072
Birkenfeld, *s. p.*	1,061

MONT-TONNERRE. *D.*

Mayence (5), *p.*	21,400
Spire (6), *s. p.*	3,744
Worms.	3,000
Frankenthal.	3,500
Kaiserslautern, *s. p.*	2,363
Deux-Ponts, *s. p.*	4,976

FORÊTS. *D.*

Luxembourg (7), *p.*	8,086
Bitbourg, *s. p.*	1,638
Diekirch, *s. p.*	2,513
Neufchâteau, *s. p.*	968

SAMBRE-ET-MEUSE. *D.*

Namur (8), *p.*	15,401
Dinant, *s. p.*	2,964
Marche, *s. p.*	1,257
Saint-Hubert, *s. p.*	1,222

JEMMAPPES. *D.*

Mons (9), *p.*	18,291
Tournay, *s. p.*	21,303
Charleroi, *s. p.*	4,420

(1) Selon *Fabri* géographie moderne, 1800 (en allemand).
(2) *Fabri* lui donne 5,180 habitans avant la réunion à la France.
(3) Selon *Fabri* elle avait, avant la révolution, 14,000 habitans.
(4) *Trèves* avait 10,000 habitans avant la révolution.
(5) Mayence, selon *Fabri*, avait 27,000 habitans; la cour électorale était nombreuse, et la garnison de 3,000 hommes au complet.
(6) Selon *Fabri*, Spire avait 7,000 habitans, et Worms 6,000; mais cette évaluation paraît arbitraire.
(7) M. *Herbin*, dans sa Statistique, donne à Luxembourg 10,000 hab. Nous préférons ici l'opinion de M. *Camus*.
(8) Selon *Camus*; mais *Herbin* lui donne 17,000 habitans.
(9) Selon *Fabri* seulement 10,000 hab., sous le régime autrichien.

III. RÉGION DE NORD-EST.

ARDENNES. *D.*

Mezières, *p.*	3,310 hab.
Charleville	7,240
Sedan, *s. p.*	10,544
Rethel, *s. p.*	4,862
Vouziers, *s. p.*	1,535
Rocroi, *s. p.*	2,875

MARNE. *D.*

Châlons-sur-Marn, *p.*	11,120
Epernay, *s. p.*	4,430
Sezanne.	4,165
Rheims, *s. p.*	31,295
St.-Ménéhoult, *s. p.*	3,394
Vitry-sur-Marne, *s. p.*	6,925

AUBE. *D.*

Troyes, *p.*	23,280
Arcis-sur-Aube, *s p.*	2,500
Nogent-s.-Seine, *s. p.*	3,208
Bar-sur-Aube, *s. p.*	4,030
Bar-sur-Seine, *s. p.*	2,293

HAUTE-MARNE. *D.*

Chaumont, *p.*	6,188
Langres, *s. p.*	7,283
Bourbonne-les-Bains.	3,107
Wassy, *s. p.*	2,170
St.-Dizier.	5,500
Joinville.	3,160

MEUSE. *D.*

Bar-sur-Ornain, *p.*	9,900
Commercy, *s. p.*	3,418
St.-Michel.	5,022
Montmedy, *s. p.*	1,889
Stenay.	3,599
Verdun, *s. p.*	10,172

MOSELLE. *D.*

Metz, *p.*	32,099
Briey, *s. p.*	1,433 hab.
Thionville, *s. p.*	5,014
Sarre-Libre (Sarre-Louis).	2,540
Sarreguemines, *s. p.*	2,530

MEURTHE. *D.*

Nancy, *p.*	29,740
Pont-à-Mousson.	6,218
Toul, *s. p.*	6,949
Château-Salins, *s. p.*	2,110
Vic.	3,358
Dieuse.	3,097
Sarrebourg, *s. p.*	1,454
Lunéville, *s. p.*	9,797

VOSGES. *D.*

Epinal, *p.*	7,321
Neufchâteau, *s. p.*	2,700
Mirecourt, *s. p.*	4,064
Saint-Dié, *s. p.*	5,345
Remiremont, *s. p.*	2,250

BAS-RHIN. *D.*

Strasbourg, *p.*	49,056
Haguenau.	6,426
Wissembourg, *s. p.*	4,097
Landau.	4,240
Saverne, *s. p.*	3,980
Barr, *s. p.*	3,996
Schélestadt.	6,907

HAUT-RHIN. *D.*

Colmar, *p.*	13,396
Altkirch, *s. p.*	1,720
Huningue.	3,000
Delmont, *s. p.*	904
Bienne.	3,000
Porentruy, *s. p.*	2,032
Montbéliard.	4,000

IV. RÉGION DE L'OUEST.

FINISTERRE. *D.*

Quimper, *p.*	6,608
Brest, *s. p.*	27,000
Landerneau.	4,012
Lesneven.	3,200
Morlaix, *s. p.*	9,000
St.-Pol-de-Léon.	4,832
Châteaulin, *s. p.*	5,172
Quimperlé, *s. p.*	4,162

COTES-DU-NORD. *D.*

Saint-Brieux, *p.*	8,090
Lamballe.	3,097
Lannion, *s. p.*	3,132
Tréguier.	3,064
Dinan, *s. p.*	4,170
Loudeac, *s. p.*	6,096
Guingamp, *s. p.*	6,190

ILLE-ET-VILAINE. *D.*

Rennes, *p.*	25,904 hab.
Saint-Malo, *s. p.*	9,147
Dol.	3,254
Fougères, *s. p.*	7,297
Vitré, *s. p.*	8,809
Redon, *s. p.*	3,783
Montfort, *s. p.*	1,115

LOIRE-INFÉRIEURE. *D.*

Nantes, *s. p.*	73,879
Savenay, *s. p.*	1,814
Guerande.	7,856
Châteaubriant, *s. p.*	3,049
Ancenis, *s. p.*	2,923
Painbœuf, *s. p.*	4,220

MORBIHAN. *D.*

Vannes, *p.*	8,722
Lorient, *s. p.*	19,922
Port-Liberté (Port-Louis.	2,562
Auray.	3,600
Plœrmel, *s. p.*	4,512
Pontivy, *s. p.*	3 090

MAYENNE. *D.*

Laval, *p.*	14,154
Evron.	3,514
Mayenne, *s. p.*	7,575
Ernée.	4,251
Chât.-Gonthier, *s. p.*	4,656

SARTHE. *D.*

Le Mans, *p.*	17,221
Mamers, *s. p.*	5,383
Saint-Calais, *s. p.*	5,630
La Flèche, *s. p.*	5,099

MAYENNE-ET-LOIRE. *D.*

Angers, *p.*	33,000
Segré, *s. p.*	553
Beaugé, *s. p.*	3,003
Saumur, *s. p.*	9,585
Beaupréau, *s. p.*	1,640

INDRE-ET-LOIRE. *D.*

Tours, *p.*	22,000
Amboise.	3,000
Loches, *s. p.*	4,342
Chinon, *s. p.*	6,106
Richelieu.	3,205

VENDÉE. *D.*

Fontenay-le Peuple, *p.*	6,600
Montaigu, *s. p.*	1,011
Sables-d'Olonne, *s. p.*	5,168

DEUX-SÈVRES. *D.*

Niort, *p.*	15,023
St.-Maixent.	3,980
Thouars, *s. p.*	2,035
Parthenay, *s. p.*	3,213
Melle, *s. p.*	1,741

VIENNE. *D.*

Poitiers, *p.*	18,223
Loudun, *s. p.*	5,138
Chatelleranlt, *s. p.*	8,426
Montmorillon, *s. p.*	3,036
Civray, *s. p.*	1,484

CHARENTE-INFÉRIEURE. D.

Saintes, *p.*	10,162
La Rochelle (1), *s. p.*	18,000
Rochefort (2), *s. p.*	15,000
St.-Jean-d'Angely, *s. p.*	5,400
Jonsac, *s. p.*	2,509
Marennes, *s. p.*	4,633

CHARENTE. D.

Angoulême, *p.*	14,800
Ruffec, *s. p.*	2,110
Confolens, *s. p.*	2,045
Barbesieux, *s. p.*	1,984
Cognac, *s. p.*	2,827

V. RÉGION DU CENTRE.

HAUTE-VIENNE. D.

Limoges, *p.*	20,550
Saint-Léonard.	6,832
Bellac, *s. p.*	3,901
Saint-Yriex, *s. p.*	5,028
Rochechouart, *s. p.*	1,440

---

(1) Selon *Camus*, 22,000 habitans.
(2) Selon *Camus*, 20,874 habitans.

CREUSE. D.

Gueret, *p.*	3,125 hab.
La Souterraine.	2,996
Boussac, *s. p.*	585
Aubusson (1), *s. p.*	3,460
Bourganeuf, *s. p.*	1,988

INDRE. D.

Châteauroux, *p.*	8,148
Issoudun, *s. p.*	10,136
La Chatre, *s. p.*	3,163
Leblanc, *s. p.*	3,426

CHER. D.

Bourges, *p.*	15,340
Vierzon.	4,193
Sancerre, *s. p.*	2,511
Saint-Amand, *s. p.*	5,043

LOIR-ET-CHER, D.

Blois, *p.*	13,213
Vendôme, *s. p.*	7,555
Romorantin, *s. p.*	5,730

EURE-ET-LOIR. D.

Chartres, *p.*	14,409
Nogent-le-Rotrou, *s. p.*	6,780
Châteaudun, *s. p.*	6,146
Dreux, *s. p.*	5,437

LOIRET. D.

Orléans (2), *p.*	36,000
Pithiviers, *s. p.*	5,071
Montargis, *s. p.*	6,394 hab.
Gien, *s. p.*	5,117

NIÈVRE. D.

Nevers, *p.*	10,150
Clamecy, *s. p.*	5,338
Château-Chinon, *s. p.*	3,156
Moulins-en-Gilbert.	2,500
Cosne, *s. p.*	4,709
La Charité.	3,939

ALLIER. D.

Moulins, *p.*	13,200
Mont-Luçon, *s. p.*	4,420
Gannat, *s. p.*	5,043
La Palisse, *s. p.*	1,800

PUY-DE-DOME. D.

Clermont, *p.*	30,000
Riom, *s. p.*	13,328
Thiers, *s. p.*	10,505
Ambert, *s. p.*	5,926
Issoire, *s. p.*	5,095

CANTAL. D.

Aurillac, *p.*	10,357
Mauriac, *s. p.*	2,572
Murat, *s. p.*	2,557
St.-Flour, *s. p.*	5,000

CORRÈZE. D.

Tulles, *p.*	9,000
Ussel, *s. p.*	3,036
Brives, *s. p.*	5,762

VI. RÉGION DE L'EST.

YONNE. D

Auxerre, *p.*	12,047
Sens, *s. p.*	10,603
Joigny, *s. p.*	5,219
Tonnerre, *s. p.*	4,261
Avallon, *s. p.*	5,045

COTE-D'OR. D.

Dijon (3) *p.*	21,000
Châtillon s. Seine, *s. p.*	3,700
Semur, *s. p.*	4,195
Beaune, *s. p.*	8,344
Nuits.	2,541

SAONE-ET-LOIRE. D.

Macon (4), *p.*	5,807
Cluny.	4,172
Autun *s. p.*	9,176
Charolles, *s. p.*	2,407
Chalons-s.-Saône, *s. p.*	10,431
Louhans, *s. p.*	2,849

(1) M. *Camus* donne à cette ville manufacturière 4,445 habitans, elle paraît avoir déchu.

(2) Les listes de M. *Camus* donnent à Orléans 41,579 habitans, ainsi elle paraît avoir déchu.

(3) Selon *Camus*, 20,720 habitans.

(4) M. *Camus* lui donne jusqu'à 12,000 habitans.

AIN. D.	
Bourg (en Bresse) p.	6,984 hab.
Pont-de-Vaux.	3,000
Nantua, s. p.	2,791
Belley, s. p.	3,727
Trévoux, s. p.	2,530

HAUTE-SAONE. D.	
Vesoul, p.	5,417
Gray, s. p.	5,009
Lure, s. p.	1,913
Luxeuil.	3,007

DOUBS. D.	
Besançon (1), p.	30,000
Ornans.	3,104
Baume, s. p.	2,300
Saint-Hypolite, s. p.	5,050
Pontarlier, s. p.	3,880

JURA. D.	
Lons-le-Saunier, p.	6,041
Dôle, s. p.	8,235
Poligny, s. p.	5,295
Salins.	8,174 hab.
Arbois.	6,414
Saint-Claude, s. p.	3,579

LÉMAN. D.	
Genève, p.	23,309
Thonon, s. p.	3,164
Bonneville, s. p.	990

MONT-BLANC. D.	
Chambéry (2), p.	10,300
Annecy, s. p.	5,215
Moutiers, s. p.	2,005
Saint-Jean-de-Maurienne, s. p.	2,258

RHONE. D.	
Lyon (3), p.	109,500
Ville-Franche, s. p.	6,000

LOIRE. D.	
Mont-Brison, p.	4,703
Saint-Étienne, s. p.	16,259
Roanne, s. p.	6,992

VII. RÉGION DE SUD-OUEST.

BASSE-PYRÉNÉES. D.	
Pau, p.	8,585
Oléron, s. p.	5,158
Mauléon, s. p.	1,010
Bayonne, s. p.	13,190
Saint-Jean-de-Luz	3,525
Orthès, s. p.	6,758

LANDES. D.	
Mont-de-Marsan, p.	2,866
Saint-Séver, s. p.	5,844
Aqs (Dax), s. p.	4,398

GIRONDE. D.	
Bordeaux (4), p.	112,844
Blaye (5), s. p.	3,580
Libourne, s. p.	8,076
La Réole, s. p.	3,808
Bazas, s. p.	4,215
Lesparre, s. p.	800

DORDOGNE. D.	
Périgeux, p.	5,733
Nontron, s. p.	2,809
Sarlat, s. p.	5,904
Bergerac, s. p.	8,054
Riberac, s. p.	2,985

(1) Selon *Camus*, 25,238 habitans, et selon d'autres évaluations 28,200. Nous croyons le nombre de 30,000 au-dessus de la vérité.

(2) Le géographe allemand *Fabri* donne à Chambéry 16,884 habitans, et à Annecy 10,313. Ou ces évaluations sont exagérées, où ces villes ont perdu singulièrement par les changemens politiques.

(3) Selon *Camus*, Lyon n'aurait que 102,167 habitans, et M. *Walkenaer* la rabaisse jusqu'à 88,909; mais ces évaluations datent apparemment des époques désastreuses de la guerre civile. Lyon a recouvré une partie de son éclat sous le règne de Napoléon.

(4) Selon *Camus*, 104,676 habitans; selon *Walkenaer*, 90,900; selon *Pinkerton* (qui a bien *ses* raisons), 80,000. Mais les documens ministériels dans lesquels M. *Herbin* a puisé, semblent commander la confiance.

(5) Selon *Camus*, 4,715 habitans.

LOT.

LOT. D.	
Cahors, p.	11,728
Montauban, s. p.	21,959
Figeac, s. p.	6,452
Saint-Céré.	5,709
Gourdon, s. p.	3,703
Martel.	5,011
AVEYRON. D.	
Rhodez, p.	6,233
Espalion, s. p.	2,622
Milhau, s. p.	6,077
Sainte-Afrique, s. p.	4,616
Ville-franche, s. p.	9,331
LOT-ET-GARONNE. D.	
Agen, p.	10,820
Normandie, s. p.	5,598
Nérac, s. p.	5,587
Ville-neuv.-d'Agen. s. p.	5,118
GERS. D.	
Auch, p.	7,696
Condom, s. p.	6,917
Leyctoure, s. p.	5,453
Lombes, s. p.	1,445
Mirande, s. p.	1,558
HAUTES-PYRÉNÉES. D.	
Tarbes, p.	6,777
Baguère, s. p.	5,962
Argèles, s. p.	810

VIII. RÉGION DE SUD.

ARRIÈGE. D.	
Foix, p.	3,600
Pamiers, s. p.	5,300
Mirepoix.	3,300
St.-Girons, s. p.	2,504
PYRÉNÉES-ORIENTALES. D.	
Perpignan, p.	11,100
Ceret, s. p.	2,382
Collioure.	2,050
Prades, s. p.	2,332
Mont-Louis.	2,500
HAUTE-GARONNE. D.	
Toulouse, p.	50,171
Castel-Sarrazin, s. p.	7,000
Ville-Franche, s. p.	2,034
Muret, s. p.	3,141
St.-Gaudens, s. p.	4,155
AUDE. D.	
Carcassonne, p.	15,219
Castel-Naudary, s. p.	7,610
Narbonne, s. p.	9,086
Limoux, s. p.	5,142
TARN. D.	
Alby, p.	9,649
Castres, s. p.	15,386
Gaillac, s. p.	6,465
Lavaur, s. p.	6,237
HÉRAULT. D.	
Montpellier, p.	33,913
Cette.	8,031
Ganges.	5,500
Lodève, s. p.	7,843
Clermont-Lodève.	5,430
Beziers, s. p.	14,211
Agde.	5,000
St.-Pons, s. p.	4,506
GARD. D.	
Nismes, p.	39,300
Beaucaire.	8,510
Alais, s. p.	8,944
Uzès, s. p.	6,191
Vigan, s. p.	3,848
ARDÈCHE. D.	
Privas, p.	2,023
Aubenas.	2,796
Viviers.	1,775
Tournon, s. p.	3,419
Annonay.	5,550
L'Argentière, s. p.	1,705
HAUTE-LOIRE. D.	
Le Puy, p.	15,915
Brioude, s. p.	5,386
Yssengeaux, s. p.	5,261
LOZÈRE. D.	
Mende, p.	5,014
Langogne.	2,295
Marvéjols, s. p.	3,611
Florac, s. p.	1,905

IX. RÉGION DE SUD-EST.

DROME. D.

Valence, p.	7,532 hab.
Romans.	5,742
Die, s. p.	3,968
Nyons, s. p.	2,724
Montélimart, s. p.	6,320

ISÈRE. D.

Grenoble, p.	23,500
Vienne, s. p.	10,562
La Tour-du Pin, s. p.	1,589
Bourgoin.	3,595
St.-Marcellin, s. p.	3,047

HAUTES-ALPES. D.

Gap, p.	8,050
Embrun, s. p.	3,138
Briançon, s. p.	2,976

BASSES-ALPES. D.

Digne, p.	2,872
Barcelonette, s. p.	2,182
Castelane, s. p.	1,962
Sisteron, s. p.	3,891
Forcalquier, s. p.	2,539
Manosque.	4,726

ALPES-MARITIMES. D.

Nice, p.	18,475
Monaco, s. p.	1,130 hab.
Puget-Theniers, s. p.	914

VAR. D.

Draguignan, p.	6,561
Saint-Tropez.	3,629
Fréjus.	2,400
Grasse, s. p.	12,521
Antibes.	3,000
Toulon, s. p.	20,500
Hyères.	6,500
Brignoles, s. p.	5,450

BOUCHES-DU-RHONE. D.

Marseilles (1), p.	111,130
La Ciotat.	6,160
Aix, s. p.	23,686
Martignes.	6,695
Salon.	6,787
Tarascon, s. p.	9,069
Arles.	18,000
Saint-Remy.	5,055

VAUCLUSE. D.

Avignon, p.	20,171
Cavaillon.	5,195
Orange, s. p.	7,270
Carpentras, s. p.	8,489
Apt, s. p.	4,689

PIÉMONT.

DOIRE. D.

Ivrée, p.	13,000
Aoste, s. p.	5,553
Chivas, s. p.	5,450

SESIA. D.

Verceil, p.	18,304
Santhia, s. p.	4,000
Bielle, s. p.	7,762

MARENGO. D.

Alexandrie, p.	32,215
Casal, s. p.	15,000
Voghere, s. p.	1,023
Bobbio, s. p.	3,560
Tortone, s. p.	8,480

TANARO. D.

Asti, p.	21,225
Acqui, s. p.	6,060
Alba, s. p.	9,650

STURA. D.

Coni, p.	16,500
Saluces, s. p.	10,150
Savillian, s. p.	18,752
Mondovi, s. p.	14,000

PO. D.

Turin (2), p.	76,000
Pignerol, s. p.	10,086
Suze, s. p.	1,672

(1) M. *Walkenaer* ne veut laisser à Marseille que 96,400 habitans, et M. *Pinkerton* la fait descendre à 80,000.

(2) Selon *Fabri* 90,338 hab. en 1793.

ISLE DE CORSE.

GOLO. D.		LIAMONE. D.	
Bastia, *p.*	10,997 hab.	Ajaccio, *p.*	6,000 hab.
Calvi, *s. p.*	2,135	Vico, *s. p.*	3,977
Corte, *s. p.*	2,042	Sartene, *s. p.*	4,000

ISLE et DÉPART. D'ELBE. Porto-Ferrajo, *ch.-lieu.* 5,000

On peut tirer de ces tableaux beaucoup d'inductions intéressantes pour la statistique. La bonne distribution des grandes villes est un des élémens de la force et de la prospérité d'un Etat. Voici un tableau qui représente celles des villes au-dessus de 10,000 ames. Les neuf régions de la France propre sont indiquées par les lettres initiales *N.*, qui signifie Nord; *N. O.*, Nord-Ouest; *C.*, Centre, etc., etc. Le Piémont et la Corse sont compris dans la colonne marquée par *F. I.* (France italienne).

CLASSES DES VILLES.	RÉGIONS ET NOMBRE DES VILLES DE CHAQUE CLASSE.										
De ou au-dessus de	N.O.	N.	N.E.	O.	C.	E.	S.O.	S.	S.E.	F.I.	TOTAL.
500,000	1	0	0	0	0	0	0	0	0	0	1
100,000	0	0	0	0	0	1	1	0	1	0	3
70,000	1	0	0	1	0	0	0	0	0	1	3
50,000	1	4	0	0	0	0	0	1	0	0	6
30,000	2	2	3	1	2	1	0	2	0	1	14
20,000	4	5	2	3	4	2	1	0	4	1	21
10,000	14	13	4	9	9	5	3	5	4	9	75
TOTAL.	23	22	9	14	12	9	5	8	9	12	123

TABLEAUX relatifs à l'article COMMERCE, page 53.

AVIS.

Les quatre tableaux qui doivent être reliés vis-à-vis cette page étaient destinés à l'être vis-à-vis la page 53 ; mais, placés dans l'intérieur d'un volume déjà chargé de plusieurs tableaux, ils en auraient défiguré l'aspect. On doit donc les faire relier ici.

Le *premier* tableau représente les exportations de la France, en 1787, de toutes ses provinces maritimes.

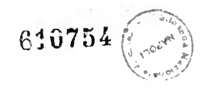
Le *second* donne les exportations de la même année, pour les provinces frontières de terre.

Le *troisième* indique les exportations des provinces intérieures, pour la même année.

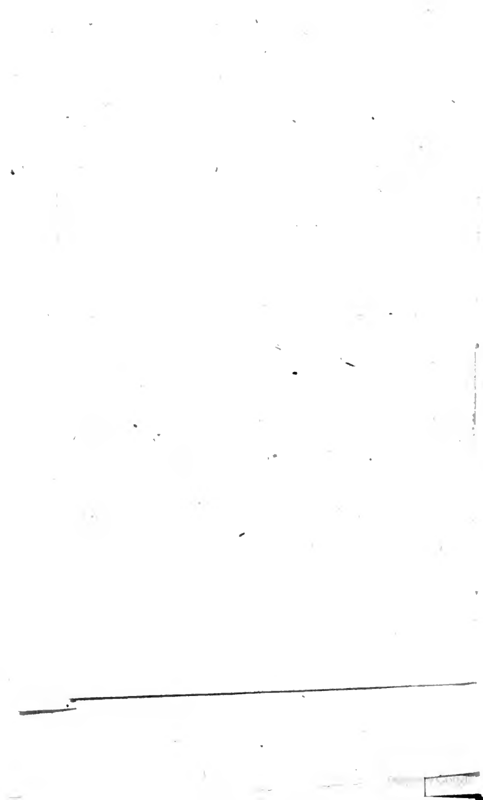
Le *quatrième* résume en général les *importations*, toujours pour l'année 1787, qui est la dernière année tranquille de l'ancienne monarchie française.

La France nouvelle n'a pas encore eu une seule année de paix complète ; car pendant le court moment de repos qui suivait le traité d'Amiens, la guerre de Saint-Domingue mettait un obstacle majeur au rétablissement du commerce. Ainsi les tableaux que l'on pourrait former sur le commerce français depuis 1787, ne représenteraient que des notions fragmentaires, et par cela même inutiles.

FIN DU SIXIÈME VOLUME.

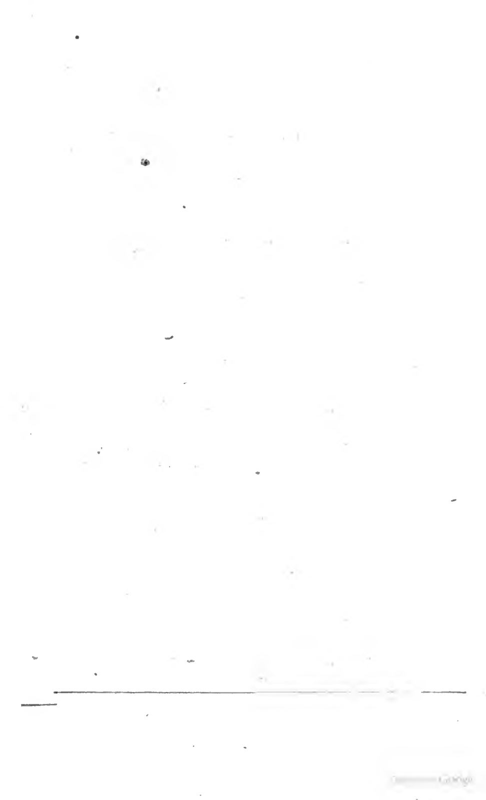


	Prod. de l'Indust.	ndustrie.		9,325,000
		er article. . .	6,622,000	
		riculture.		
M(V		) - vie. Fro- igle. Avoine. ɔis. Bestiaux. ıvette. Laine.		
	Prod. de l'Agricult.	. . . .	9,659,000	19,659,000
	Prod. de l'Indust.	Industrie. e. Dentelles. rie. Verrerie. ɔterie. Toile- . Ouvrages en	10,000,000	
B II				
	Prod. de l'Agricult.	riculture. ère colonne. .	10,000,000	22,000,000
	Prod. de l'Indust.	Industrie ière colonne.	12,000,000	
		griculture.		
	Prod. de l'Agricul.	n de terre. Blé. arine. Bierre.	1,874,000	4,515,000
	Prod. de l'Indus.	Industrie. Gaze de fil. e de soie. Toile lle. Clouterie.	2,641,000	
	Prod. de l'Agricu	culture. . . .	36,401,000	7[illegible]52,000
	Prod. de l'Indust.	ıstrie	36,151,000	



G É N I

le l'agriculture: néant.		*iculture :* .. 112,000 l.	
le l'industrie : néant.		*dustrie :* ape- ... 104,000 l.	216,000 l.
e l'agiculture : néant.		*iculture:* néant :	
e l'industrie : néant.		*lustrie :* ... 16,000 l.	16,000 l.
e l'agriculture : hes.—Lé- Eaux-de- ...... 117,000 l.		*iculture :* mes. —. Vins. — .. 1,040,000 l.	
l'industrie : fil et coton —Bas de fil. laine et soie. bougie.— table et vrages de , etc. .. 478,000 l.	595,0	*lustrie :* e. — . — co- om- au- erie aine en rie, .. 5,230,000 l.	6,270,000 l.
.... 240,000 l.		. 5,974,000 l.	
.... 515,000	755,0	. 6,515,000 l.	12,489,000l.



TATIONS,

En 1787, des trées de l'Asie, de l'Afrique et de l'Amérique, ır les frontières.

Tom. 5, pag. 52

DÉNOMINATI	PORTATION.			
DES PUISSANC DE L'EUROI	ANDISES	NOIRS DE TRAITE ÉTRANGÈRE, vendus dans les Co-		VALEURS TOTALES des
dre; la Pologne les Etats du rof- Prusse.				
LES CONTRÉES NORD, la Suède Danemark, la P sie, les Villes An tiques de Brêr Hambourg, D tzick et Lubeck.	5,698,000	Noirs.	73,000	31,648,000
LES ÉTATS-U de l'AMÉRIQ	547,000	Noirs.	226,000	24,539,000
	97,181,000		4,884,000	342,190,000
L'EMPIRE OTTOM et les Nations B baresques.	1,576,000	Néant.	....	37,725,000
	98,757,000		4,884,000	379,915,000

TABLE DES MATIERES

CONTENUES

DANS LE SIXIÈME VOLUME.

(*NB.* La lettre *D* signifie *Département*).

FIN DE LA TABLE DU SIXIÈME VOLUME.

OBSERVATIONS.

Lille est le chef-lieu du département du Nord, au lieu de *Douay*, qui n'est plus que chef-lieu d'une sous-préfecture.

Dunkerque est devenu chef-lieu de sous-préfecture, au lieu de *Bergues* qui l'était.

La préfecture du département de *la Vendée* doit être transférée à *la Roche-sur-Yon*, petit endroit duquel on veut faire une ville importante.

ERRATA.

Page 50 lig. dernière, Voyez ce tableau, etc.; *lisez* Voyez ces tableaux à leur place dans ce volume.

——224, lig. 14, *Seine-Inferieur;* lisez *Seine-Inférieure.*

——249, lig. 25 Hondtshoote; *lisez* Hondschote.

